This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378521 DUPL

Digitized by Google

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

Poitiers. Université.

FACULTÉ DES LETTRES

DE

POITIERS

ANNÉE 1891

PARIS
E. LEROUX
28, rue Bonaparte, 28

POITIERS
BLANCHIER, rue Saint-Porchaire, 25
DRUINAUD, rue de la Mairie, 6

1891

Digitized by Google

A 5
162
P717

Digitized by Google

Printed in France.

JANVIER 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 1.

Dunning
Nichols
1-29-37
32961

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

M. Thézard, doyen de la Faculté de droit, collaborateur de notre *Bulletin mensuel*, vient d'être élu sénateur de la Vienne.

∴

Dans son dernier numéro, le *Bulletin* de la Faculté des lettres de Caen se fait l'écho des regrets unanimes qu'a causés, aux professeurs et aux étudiants, le départ de notre nouveau professeur de littérature française, M. Souriau, qui, au mois de décembre dernier a quitté Caen pour venir à Poitiers.

A la dernière conférence que M. Souriau fit à la Faculté, dit le *Bulletin* de Caen, un des étudiants, au nom de ses camarades, lui exprima les regrets qu'ils ressentaient de son départ : ayant répondu d'abord par un remerciement à quelques conseils et à quelques bonnes paroles de M. Souriau, il ajouta :

« Quand nous avons su que vous alliez partir, je puis vous assurer « que tous, nous n'avons eu qu'une même parole, un même senti- « ment de regret. Même ceux qui ont eu à peine le temps de vous « connaître savent déjà ce qu'ils perdent, en ne vous ayant plus. Ce « n'est guère le moment de vous dire ici tout le bien que nous avons « pensé de votre enseignement; permettez-moi seulement de rappeler « de quel grand cœur vous nous donniez votre temps; avec quelle « sûreté vous saviez démêler en nous ce qu'il pouvait y avoir de bon

Digitized by Google

« et nous aider à le produire, avec quelle heureuse prudence, en par-
« ticulier, vous dirigiez nos entretiens du samedi[1], où nos études ne
« profitaient pas seules, où vous nous enseigniez encore l'esprit de
« bienveillance et d'indulgence. C'était aussi une parole jeune que la
« vôtre, et vous saviez rendre l'étude aimable. Enfin, quand il vous
« fallait quelquefois montrer une juste sévérité, on sentait qu'il y
« avait au dedans de vous comme un regret de n'avoir pas un éloge à
« faire, le désir d'encourager, et beaucoup de bonté. Nous trouvions
« en vous tout ce qui inspire la confiance et excite à bien faire.

« C'étaient des mérites trop rares : on nous les a enviés. On vous
« a nommé à une chaire plus haute ; c'était justice, et nous en
« devrions être heureux : pardonnez-nous d'y voir une raison de vous
« regretter davantage. »

Le doyen de la Faculté des lettres de Caen, M. J. Denis, dit, en reproduisant cette allocution : « C'est avec plaisir que je donne cette note des étudiants. Il n'est pas besoin de dire que tous les professeurs de la Faculté s'associent aux regrets des élèves de M. Souriau. »

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Ma première impression et ma première parole en montant dans cette chaire, doivent être et sont une pensée, un hommage de reconnaissance pour M. le Ministre qui a bien voulu m'envoyer à la Faculté des lettres de Poitiers. Puis, mes pensées changent, et c'est un sentiment d'appréhension qui s'empare de moi, lorsque je songe aux éminents collègues qui m'ont précédé ici : je les connaissais déjà par leurs travaux ; depuis que j'ai pu entendre leurs leçons, je comprends mieux toutes les difficultés de ma tâche.

Par bonheur pour moi, par une heureuse coïncidence, mon cours d'histoire littéraire portera presque sur la même époque que celui du

[1] C'était une conférence de surplus, consacrée à des leçons faites par des étudiants et suivie d'une discussion que le professeur dirigeait.

Digitized by Google

professeur d'histoire. Je pourrai donc m'autoriser souvent de l'opinion de M. Carré, et renvoyer mes auditeurs à leurs souvenirs, c'est-à-dire aux hommes, aux institutions, aux événements dont on leur parle, un autre jour, dans cette enceinte.

Pour ma part, j'étudierai cette année et les années suivantes, la littérature française de 1789 à 1799, en un mot, la littérature révolutionnaire. Vous la connaissez déjà. Car plus d'un parmi mes auditeurs se rappelle les leçons à la fois solides et brillantes de M. Aulard sur cette époque, presque sur ce sujet. Si je me permets de le reprendre, c'est que, grâce justement à M. Aulard, et au mouvement scientifique qu'il a imprimé aux études sur la révolution, de nouveaux mémoires ont été publiés depuis ses travaux sur les orateurs de la Constituante, des documents inédits ont été publiés. Grâce en grande partie à M. Aulard, la légende commence à faire place à l'histoire, et l'on peut, sans outrecuidance, reprendre le portrait de nos orateurs, puisque, les grandes lignes de leur figure restant telles qu'elles étaient connues, certains traits de détail ont été modifiés.

De plus, M. Aulard n'a étudié que les orateurs. Je compte tenter devant vous une histoire complète de la littérature à partir de 1789. Nous commencerons par les Cahiers de Doléances, que la critique littéraire abandonnait jusqu'ici, par dédain ou par paresse, aux purs historiens. Nous verrons ensuite l'éloquence politique renaître en France, après une trop longue disparition : désorientée d'abord, privée de modèles et de guides, elle cherche sa voie : après avoir erré quelque temps dans les sentiers battus de l'éloquence académique, du Conciones et du verbiage, elle prend enfin conscience de ses forces propres, elle ose être elle-même, et elle accomplit une rapide et brillante évolution, sous la multiple pression des tribunes, où le peuple de Paris vient réchauffer le zèle des orateurs, des clubs où les députés des provinces s'enflamment au contact des patriotes les plus ardents, des théâtres, nouveaux clubs où la foule tout entière est admise, des journaux, enfin grâce auxquels l'opinion publique se forme et se transforme constamment. Comme le disait mélancoliquement Mme de Staël, parlant de Juillet 90 : « les idées régnaient à cette époque, et non les individus ».

Sans doute, les individus sont dominés par les idées qu'ils représentent, et emportés par les partis qu'ils croient diriger. Ils ont pourtant leur grandeur, et leurs noms ont survécu aux régimes qu'ils défendaient; nous parlerons des représentants de l'ancien régime, Cazalès et l'abbé Maury, des hommes qui ont fait la France nouvelle, Mirabeau, Barnave et Robespierre. Ils personnifient les principales opinions qui divisaient la France et l'Assemblée en 1791 comme en 1891. C'est là un des attraits que présente pour nous l'étude de la littérature révolutionnaire; c'est également un de ses dangers, car on

Digitized by Google

pourrait être entraîné à des anachronismes de toute nature par les allusions que pourrait faire le professeur, par les comparaisons qui seraient suggérées aux auditeurs. Ce procédé vieilli et vieillot vient d'être rajeuni avec une habileté incontestable par un des maîtres de la critique religieuse. Si je voulais, en disciple de ce puissant esprit un peu paradoxal, vous expliquer, vous rendre vivant le passé, à l'aide du présent, je vous dirais que Necker, habile politique et plus habile financier encore, rappelle tel de nos contemporains qui préside aux destinées du centre gauche, et je serais sûr d'être deviné à demi mot. Si je voulais vous faire comprendre une partie du rôle de Mirabeau, je vous parlerais de sa puissance oratoire, mise au service d'une politique habile, ennemie des chimères, amie de tout ce qui est pratique, de ce qui doit se faire au moment opportun, et je m'arrangerais de façon à suggérer à tous mes auditeurs, sans le prononcer moi-même, le nom du puissant tribun en qui s'est personnifié le patriotisme en 70, et dont le souvenir est mêlé à nos regrets, à nos espérances.

Le procédé ne manque pas d'intérêt pour le public : partant il est fort séduisant pour l'orateur. Je ne refuserai pourtant absolument l'emploi de ce petit moyen, sachant à quel point il est pernicieux, combien il transforme la vérité, et la déforme par conséquent; les comparaisons, dont on a abusé en littérature, peuvent être amusantes : elles ne sont pas intéressantes, c'est-à-dire qu'elles ne présentent pas cet intérêt austère, grave, que mes auditeurs viennent probablement chercher ici, le seul à coup sûr que je puisse leur promettre : l'intérêt historique; je tâcherai que ce cours d'histoire littéraire présente quelques-unes des qualités de l'histoire générale dont la littérature n'est qu'une branche

La première que je doive viser, car c'est la plus importante surtout à une pareille époque, c'est l'impartialité. Elle sera complète entre les différents auteurs favorables à la révolution, quelles que soient les nuances qui les distinguent. Il ne faut pas que les opinions politiques personnelles influent sur les jugements : que, par exemple, le critique centre gauche mette en lumière toutes les beautés du talent de Mirabeau, et ne voie que les défauts de Barnave; que le juge, sous prétexte qu'à la fin du XIX^e^ siècle il voterait avec la gauche radicale contre l'extrême gauche, admire Danton, et ne trouve que médiocrité vaniteuse chez Robespierre. Nous tâcherons, chose plus difficile, partant plus méritoire, de nous montrer aussi équitables pour les contre-révolutionnaires restés en France, parce qu'ils étaient bons Français à leur manière (je ne parle pas des émigrés, bien entendu) : ils avaient des façons de comprendre le patriotisme différentes de la nôtre, mais ils aimaient leur pays; il ne faut pas oublier que le royalisme a été longtemps la seule forme du patriotisme en France, et que 89 a été le choc de ces deux patriotismes, l'ancien et le nouveau.

Digitized by Google

Nous pourrons d'autant plus facilement embrasser ces anciens ennemis dans une commune sympathie, que l'éloignement qui les séparait de leur vivant, semble avoir diminué à la distance où nous nous plaçons pour les juger : ce n'est en réalité qu'un fossé qui les limite, et ils croyaient être séparés par un abîme.

L'impartialité ne nous sera donc pas impossible, puisque nous ne nous trouverons pas placés entre des antipathies et des sympathies irréductibles. Mais en quoi consistera l'impartialité de notre étude ? Sera-ce dans une adaptation momentanée et artificielle aux idées de l'auteur que nous jugeons? Serons-nous royaliste avec Cazalès, *monarchien* avec Montlosier, « noir » avec l'abbé Maury, etc.? Non. Ce serait faire l'avocat qui plaide pour son client, et, la cause finie, ne pense plus un mot de ce qu'il a débité. Notre impartialité sera une curiosité respectueuse pour tous les représentants des causes généreuses qui ne sont pas la nôtre, une absence complète d'antipathie pour les morts que nous étudions, et le vif désir de ne froisser personne parmi mes auditeurs. Je voudrais qu'un prêtre put m'écouter, sans trop d'ennui, parler de l'abbé Maury : il apprendrait des choses peu agréables sur l'homme qui s'est fait le champion de l'Église; il n'entendrait rien qui put choquer sa foi, parce qu'il n'y a pas de haine chez l'homme, parce qu'il n'y aura pas chez le professeur, parlant dans une chaire de l'Université, oubli du tact et des convenances.

Mais notre sympathie la plus profonde et la plus raisonnée ira aux écrivains, aux orateurs, dans lesquels s'est incarnée la Révolution. Je ne le dirais pas bien haut, dès le début, qu'on s'en apercevrait bien vite. J'aime mieux l'avouer tout de suite. Nous prouverons qu'on a raison d'éprouver un respect filial pour des hommes comme Mirabeau, Vergniaud, Danton, pour des femmes comme Mme Roland. Nous sommes tous, comme on l'a dit, les fils de 89; mais, dans cette famille, il y a bien des fils ingrats; je serais donc fort heureux de ne pas prêcher uniquement des convertis, et de prouver que nous trouvons chaque jour de nouvelles raisons d'aimer la Révolution dans l'enquête scientifique qui commence de nos jours, qui substitue lentement aux légendes accréditées la véritable histoire.

Mais ce mot et cette idée reviennent peut-être trop souvent dans cet entretien, car je ne suis pas historien et je ne ferai pas ici de cours d'histoire; je ne puis et ne compte faire que de l'histoire littéraire, Je suivrai donc la méthode générale de cette branche de l'histoire. Un cours de littérature ne doit pas être une collection de monographies sur d'illustres inconnus, sur des morts que l'on n'a plus besoin de tuer. L'histoire littéraire peut prendre pour sa devise le mot de Michelet : elle doit être une résurrection, et non une exhumation. Dans une monographie on peut consacrer utilement deux cents pages

Digitized by Google

à qui ne mériterait qu'une mention, qu'une citation de dix lignes dans un ouvrage d'ensemble. Dans ce cours, nous ne prendrons que les plus grands hommes de la Révolution, ceux qui sont restés sinon populaires, du moins connus. Et, tout en suivant dans ces études l'ordre chronologique nous tâcherons de les étudier chacun au moment de leur summum d'influence et de talent, à l'instant où ils ont donné leur chef-d'œuvre.

Reste à savoir si leurs œuvres sont des chefs-d'œuvre, si nous avons le droit d'appliquer les méthodes de critique de l'histoire littéraire à des œuvres qui ne seraient, d'après certains, rien moins que littéraires, enfin si cette littérature révolutionnaire vaut l'histoire politique à la même époque, c'est-à dire si les hommes et les événements ne sont pas incomparablement plus grands que les manifestations de la vie intellectuelle si, sous prétexte d'étudier avec vous les beautés littéraires de la Révolution, je ne vais pas amoindrir à vos yeux cette grande époque en vous la peignant par son plus petit côté La littérature révolutionnaire se présente en effet devant ses juges, précédée de fâcheux préjugés. Ceux qui l'ont étudiée jusqu'ici dans son ensemble ou dans le détail, ne l'ont pas présentée à son avantage. Les uns, cédant vraisemblablement à des rancunes politiques ou à des préoccupations religieuses, ont poursuivi jusque dans nos ancêtres de la Révolution leurs ressentiments contre ceux qui s'en prétendent les descendants. S'il fallait donner des noms, je citerais M. Jeanroy Félix, et même M. Biré, malgré son incontestable talent. Les autres, plus libres de préoccupations extra-littéraires, ont pourtant cédé à des habitudes d'esprit qui ne leur permettaient pas de juger en toute liberté l'œuvre littéraire de 1787 à 1799. Je nommerai par exemple deux critiques classiques, Gérusez et Sainte-Beuve. Peut-être serons-nous plus heureux dans notre essai. Car nous avons, à défaut d'autre qualité, l'avantage d'aimer le sujet dont nous allons parler. Et si l'on peut discuter ce mot de Chateaubriand, que la critique la plus féconde est celle des beautés, incontestablement on ne peut étudier sérieusement un sujet ou un auteur si on ne les aime, c'est-à-dire si on n'apporte dans cette étude, avec le souci de la vérité, avec la patience et le zèle à bien informer sa critique, quelque chose encore, qui est la sympathie; si en un mot le cœur ne collabore avec l'esprit Peut-être arriverons-nous à montrer que la littérature révolutionnaire a ses beautés, autres sans doute que celles de la littérature classique, mais qui les valent peut-être. Certes je ne voudrais pas un seul instant, sous prétexte que je vais parler de la littérature à la fin du XVIII^e^ siècle, insinuer que les beautés du XVII^e^ ont été un peu surfaites. Sans doute les chefs-d'œuvre classiques sont éternels, justement parce qu'ils n'ont peut-être pas vécu d'une vie humaine, soumise aux lois du temps, de l'espace, et du milieu. Au grand siècle, le divorce est

Digitized by Google

presque complet entre l'homme de lettres et l'homme d'état, entre le penseur et le ministre. Les œuvres littéraires du XVII^e^ siècle peuvent jusqu'à un certain point, et sans trop perdre de leur valeur, être séparées artificiellement du monde où elles ont paru, de même que nous pouvons admirer très franchement les antiques du Louvre sans avoir suivi de cours d'archéologie. Assurément l'œuvre d'art la plus parfaite perd beaucoup à être ainsi isolée du milieu dans lequel elle est apparue : mais elle garde quelque chose de sa beauté. Or, les chefs-d'œuvre du XVII^e^ siècle sont de belles statues; au contraire ce sont des hommes, que nous trouvons à la fin du XVIII^e^ siècle, et des hommes qui ont vécu une vie si intense, que leurs œuvres en ont gardé une vitalité qui n'est pas encore affaiblie. Ces œuvres, discours, journaux, pamphlets, pièces de théâtre et pièces de vers, odes et chansons, paraissent quelquefois vieillies et surannées, si on essaye de les étudier en elles-mêmes, abstraction faite de tout ce qui leur a donné naissance, de tout ce qui a contribué à leur développement. Mais elles reprennent toute leur vie et toute leur fraîcheur, si nous étudions d'abord le milieu qui les a vues naître, l'homme qui les a créées. Les œuvres et les ouvriers vont revivre devant nous, dans le cours de ces études, et sans qu'il y ait grand mérite de la part de l'évocateur. Il n'y faut que de la conscience, un grand scrupule à lire dans leur entier les ouvrages originaux, à n'apporter que des citations de première main, à dépouiller sérieusement les mémoires et les journaux.

Pour les mémoires, nous en parlerons au fur et à mesure que l'occasion se présentera de les citer. Je voudrais, en terminant cette première leçon, dire un mot des journaux auxquels je ferai le plus d'emprunts. Sans m'étendre sur le *Moniteur* qui, malgré ses incontestables qualités a le défaut d'être incomplet au début, et partial dans la suite, les *Archives parlementaires* de MM. Mavidal et Laurent, collection plus développée déjà, mais imparfaite encore, j'insisterai sur un recueil indispensable à quiconque veut étudier l'éloquence révolutionnaire, le journal rédigé d'abord par le Hodey de Saultchevreuil, puis par une Société de sténographes [1].

Dès la première réunion des représentants à Versailles parut, dans le format ordinaire aux gazettes de l'époque, un journal dont le titre était tout un prospectus : « Journal des États-Généraux convoqués par Louis XVI le 27 avril 1789, ouvrage accueilli et très intéressant, où se trouvent toutes les notions, délibérations, discours et opérations de l'Assemblée, séance par séance ». Le journal paraissait sans nom

[1] J'ai pu dépouiller à loisir ce document si rare, grâce à l'obligeance d'un de mes collègues, M. Lebret, professeur à la Faculté de droit de Caen. Il a bien voulu me prêter l'exemplaire complet qu'il possède. Je suis heureux de lui en exprimer ici toute ma gratitude.

Digitized by Google

d'auteur : le rédacteur en chef et unique rédacteur était Le Hodey de Sautchevreuil.

Ce journaliste ne manquait pas de talent; mais, pour le caractériser rapidement d'un mot, c'était un cuistre. Une seule preuve, à l'appui de ce jugement sévère mais juste, suffira : il attaque les représentants de l'opinion contraire à la sienne jusque dans leur famille, et ne craint pas de citer les noms que je supprime par convenance, cent ans après Voici comment il parle de trois femmes de représentants : « Il en coûte si peu, quand on est belle, pour faire des heureux, que ces dames se sont acquises la réputation d'être de la plus grande humanité, et qu'elles passent réellement pour des femmes nationales » (tome XV, p. 309). Je passerai rapidement sur la place que la personnalité du journaliste occupe dans son journal, sur ses brouilles successives avec ses libraires, Devaux d'abord, puis Gattey, pour arriver immédiatement à une question plus intéressante : la ligne politique du Logographe.

Dès le début, le rédacteur distingue « entre la liberté et les abus de la liberté ». En septembre 89, il verse « des larmes de sang sur les catastrophes sanglantes dont la Révolution a été cause » (III, 435). Cela n'empêche pas Le Hodey d'être très démocrate. Ce qui le prouve, c'est qu'il défend résolument les tribunes contre les Constituants qui voudraient leur imposer silence, contre les membres de la droite par conséquent : « Le public, écrit-il le 9 septembre 90, est bien en droit d'applaudir à des découvertes qui mettent en défaut les ennemis de la chose publique, et les empêchent de faire tout le mal qu'ils voudraient à la France. Je sais que nous devons du respect à l'Assemblée Nationale, mais on ne doit pas la confondre avec deux ou trois cents personnes qui prétendent la gouverner par la violence ».

Sa ligne politique peut s'indiquer encore mieux du reste par ses sympathies personnelles pour tel ou tel groupe de l'Assemblée. Or, il suffit de parcourir quelques numéros pour constater qu'il était inféodé, corps et âme, au triumvirat, Duport et les deux Lameth Le Hodey va, dans sa partialité, jusqu'à leur lancer des éloges comme ceux-ci : « Dans telle séance de la présidence de M. Alexandre de Lameth, il a été porté plus de décrets que dans huit jours sous M. Péthion » (XIX, 23). Une preuve plus naïve encore de la dépendance affectueuse dans laquelle il se trouve vis-à-vis d'eux, c'est la façon dont il les désigne, dans son numéro du 7 septembre 90 : il les appelle familièrement par leur prénom, et MM. de Lameth ne sont plus pour lui que « Monsieur Charles » et « Monsieur Alexandre » (XVII, 323). Tout fier de faire parade ainsi de son intimité avec les deux députés populaires, il leur rend tous les services que comporte la publicité d'un journal : il exalte leurs triomphes et ceux de leurs amis; il ignore les succès des adversaires : Le Hodey n'a pas entendu

Digitized by Google

la réponse, la riposte célèbre de Mirabeau au marquis de Brézé. Il dissimule les victoires du grand orateur. Il parle rapidement de son chef-d'œuvre, son discours sur la banqueroute. C'est à force de génie que Mirabeau s'imposera au Journal des États.

A ce moment, ce journal n'a pas plus de valeur que n'importe laquelle des nombreuses gazettes qui éclosent chaque jour. Ces comptes-rendus sont visiblement dictés par l'esprit de parti : l'impartialité scientifique fait défaut

De plus, dans sa besogne journalière, Le Hodey est souvent débordé. Quelle que soit sa rapidité de scribe, ou son habitude des séances, il ne peut pas toujours se tenir au courant des débats : le 23 avril 89, il écrit avec une mauvaise humeur visible : « J'intervertis ici l'ordre des faits : il est impossible d'ailleurs de suivre exactement les opérations d'une séance où le désordre le plus marqué dominait » (III, 79)

Pourtant le journaliste apprend peu à peu son métier. Son journal se modifie, et suit de plus ou moins loin les événements. Au tome VI, le titre change, et devient : « *Journal des État-Généraux convoqués par Louis XVI : aujourd'hui Assemblée Nationale permanente* ». La seule chose qui demeure c'est la partie du titre qui était en même temps une réclame : *Ouvrage accueilli et très intéressant*, etc.

Ce n'est pas le titre seul qui varie. Le Hodey fait un visible effort pour rendre plus intégralement les discussions des représentants Il essaye d'écrire la parole et, presque timidement, à la table des matières de son tome VII, qui va du 18 décembre 89 au 21 janvier 90, il risque la formule qui deviendra célèbre. « Assemblée Nationale ou Journal logographique ». L'autorité du journal grandit avec la fidélité de ses analyses : le 10 octobre 90, Le Hodey est tout fier d'insérer une lettre de rectification du constituant Gillet, lettre qui est presque une réclame pour son œuvre : « l'exactitude connue de votre feuille, Monsieur, est une des principales raisons qui justifient ses succès et la confiance qu'elle inspire. Il devient donc infiniment essentiel de relever les erreurs que peut occasionner un exposé qui n'a souvent d'autre base que des notes recueillies et rédigées avec rapidité » (XVI, 323).

Les procédés sténographiques, imaginés par Le Hodey, allaient bientôt recevoir leur plein développement : le 5 janvier 1791 le titre du journal est encore une fois modifié : il s'appellera maintenant « Assemblée Nationale permanente ou Journal logographique. Cette feuille sera rédigée conformément au prospectus du Journal logographique. On y trouvera toujours l'Assemblée, et jamais l'auteur » (XIX, 289). Ce prospectus, cité par M. Aulard [1], ne suffit pas à l'ingé-

[1] Les orateurs de l'Assemblée constituante, p. 20-21.

Digitized by Google

nieux Le Hodey : en tête du tome XX, nous lisons un avis curieux : « Les membres de la Société logographique écrivant aussi vite que la parole, cette feuille, rédigée d'après leurs notes, a le mérite particulier de rendre la séance telle qu'elle est, de suivre l'assemblée pas à pas. Décrets, mandements, discussions, tout s'y trouve. L'orateur qui improvise, comme celui qui parle son cahier à la main, s'y reconnaît tout entier. Expressions, phrases, tout y est conservé. Passif au milieu du choc des opinions, le rédacteur ne se laisse jamais apercevoir : le lecteur voit toujours l'assemblée, et croit y être ». Cette réclame, chose rare, est parfaitement véridique. Après avoir lu dans le Moniteur ou dans les Archives parlementaires une séance qui paraît froide et décolorée, on est surpris de la voir s'animer et vivre dans le Journal logographique. Sa fidélité est telle que les Constituants s'en étonnent quelquefois, et que la jalousie s'en mêle : le 25 avril 1791, Folleville s'écrie, dans une interruption que Le Hodey recueille précieusement, comme bien l'on pense : « M. le Président, j'ai l'honneur de vous demander si vous laisserez au Journal logographique l'avantage de nous communiquer seul le discours de M. l'Évêque. Je demande l'impression du discours ». (XXIV, 445.)

Par quel procédé, avant la découverte de la sténographie, les collaborateurs de Le Hodey arrivaient-ils à suivre la parole ? Breton nous l'apprend dans un article du Dictionnaire de la Conversation signalé et en partie reproduit par M. Aulard. Une douzaine de jeunes gens, assis autour d'une table ronde, suffisaient à la besogne. Le premier saisissait au vol tout ce qu'il pouvait d'une phrase, puis, quand il se sentait débordé, avertissait d'un coup de coude son voisin, le numéro 2, de continuer, et ainsi de suite. Tous ces lambeaux de discours, recueillis sur des fiches numérotées, étaient ensuite recueillis et rapprochés par d'autres scribes qui les transcrivaient à loisir.

Ce système, ingénieux et simple malgré son apparente complication, permettait au Logographe de rendre les débats de l'Assemblée dans toute leur sincérité. Mais pouvait-il être sincère ? N'était-il pas vendu à la Cour ? Le fait a été soutenu par M. Aulard : l'éminent critique donne un certain nombre de preuves à l'appui de sa thèse qu'il résume ainsi : « Louis XVI était bien chez lui quand au 10 août il se réfugia avec sa famille, dans la loge du *Journal logographique* ». A l'appui de cette opinion, on pourrait encore ajouter le fait suivant : le 14 septembre 91, Le Hodey publie cet avis à ses souscripteurs : « La Reine désirant assister à la séance du jour, nous avons été privés de notre local; nos abonnés nous excuseront si la séance n'a point toute la latitude que nous lui donnons ordinairement ». (XXXIV, 3.)

Malgré tout cela je ne suis pas convaincu, car je ne vois pas ce que la Cour aurait retiré de ses débours, le journal n'ayant jamais modifié

Digitized by Google

en quoi que ce soit sa ligne politique. Mais, dit-on, Duport et les Lameth, « reprenant la politique de Mirabeau, .. voulaient discréditer l'Assemblée en donnant au public une image minutieusement exacte de ses débats [1] » La tactique aurait été bien maladroite chez des politiques aussi adroits que les Lameth : ne risquaient-ils pas de se déconsidérer, eux, et leur ami Barnave, en même temps que leur ennemi Robespierre? Et de son côté la Cour n'atteignait-elle pas Cazalès ou l'abbé Maury du même coup qui devait frapper Péthion ? Sans doute, la Cour a fait plus d'une maladresse de ce genre. Sans doute aussi elle avait de bonnes raisons pour acheter un journal aussi important que le Logographe. Mais son machiavélisme n'a pas mieux réussi avec Le Hodey qu'avec Mirabeau. Car, je le répète, il est impossible de signaler la moindre déviation dans l'orientation du journal, à partir de l'époque où il se serait vendu.

Dans son exactitude implacable pour les compte-rendus, le Logographe atteignait enfin le but que Le Hodey visait depuis longtemps. Dès le début, il prend plaisir à relever les lapsus des orateurs : le 25 septembre 89 il raconte une distraction amusante d'un ecclésiastique, l'abbé Goulard, qui parlait des sacrifices du clergé : « L'orateur a été ici interrompu; au lieu de dire *Messieurs*, il a dit *mes chères sœurs* ». (IV, 192)

Nous pouvons donc avoir toute confiance dans le Logographe : si la prudence de quelques représentants a pu s'alarmer de voir reproduit un mot malheureux, ou leur vanité s'offusquer de lire un lapsus malencontreux, les contemporains ne s'en plaignent pas [3], ni nous non plus. Nous trouvons là la source la plus abondante pour l'étude de l'éloquence révolutionnaire : nous y puiserons largement.

Du reste je ferai de très nombreuses citations : c'est une des nécessités de l'histoire littéraire en général, et de mon sujet en particulier. Plus le temps marche, plus l'accumulation des œuvres augmente, plus l'impossibilité de lire les textes soi-même va croissant, même pour les lettrés. C'est à ceux qui travaillent un sujet spécial de parer à cette difficulté, en transcrivant les meilleurs passages de ces auteurs qu'ils sont les seuls à avoir lus. Le divorce entre les études littéraires

[1] Les orateurs de l'Assemblée constituante, p. 22-23.

[2] *Ibid.*

[3] Une preuve incontestable du succès du Logographe auprès du public, c'est que Le Hodey s'était décidé à en publier simultanément deux éditions : le 27 juin 91, il publie l'avis suivant : « Messieurs les Souscripteurs sont avertis que le *Logographe*, grand in-folio à trois colonnes, caractère petit romain, à l'instar des papiers anglais, renferme littéralement tout ce qui se trouve dans l'in-8°; que le journal in-folio est plus souvent à jour, et donne des nouvelles étrangères; que les conditions de l'abonnement sont les mêmes, et se trouve chez Le Hodey, rue des Bons-Enfants, n° 42 ». (XXVIII, 417.)

Digitized by Google

et lesrecueils de morceaux choisis va cesser : il faut qu'une histoire de la littérature contienne une anthologie, surtout pour une époque aussi peu connue, littérairement parlant, que la Révolution. Mes auditeurs n'auront pas à s'en plaindre. En revanche, ils remarqueront peut-être avec étonnement, et même avec ennui, que toute citation sera régulièrement accompagnée de la référence, c'est-à-dire de l'indication du volume ou de la page où on peut la retrouver. Ces détails ne concernent naturellement que les étudiants pour qui surtout ce cours est fait. Il faut qu'après avoir entendu une leçon, ils puissent non seulement compléter leurs notes en copiant des textes qu'ils trouveront difficilement plus tard, mais encore recommencer eux-mêmes le commentaire qui en a été fait, vérifier et contrôler les assertions de leur professeur.

Ce sera le meilleur profit qu'ils pourront retirer de ces leçons. Leur sens critique se formera ainsi peu à peu. Ils apprendront à se défier des enthousiasmes de commande, des dénigrements de parti. Nous étudierons les écrivains, les grands hommes de la Révolution avec piété, mais sans fétichisme. Nous tâcherons de passer entre les deux écueils qui sont à craindre ici. On peut en effet dénigrer avec passion le talent et la vie des révolutionnaires quand on apporte ou l'inintelligence ou la mauvaise foi de ceux qui veulent juger 1789 avec les idées ou les rancunes de 1891 : c'est l'école que tout le monde connaît, dont il serait donc peut-être inutile de dire le nom, et pourtant il faut la nommer franchement : c'est l'école cléricale. C'est aussi l'école des dilettantes, qui ne trouvent pas dans la vie du peuple à ce moment les élégances du XVIII[e] siècle, où les raffinements du nôtre ; et cette école trouve des formules vraiment étonnantes, comme celle-ci : « Il se pourrait bien que ce grand 89 que personne, même parmi ses adversaires, n'aborde dans un livre qu'avec toutes sortes de salamalecs, ait été moins providentiel pour les destinées de la France qu'on ne l'a supposé jusqu'ici. Peut-être va-t-on s'apercevoir que, depuis cette date, notre existence n'a été qu'une suite de hauts et de bas, une suite de raccommodages de l'ordre social, forcé de demander à chaque génération un nouveau *sauveur* »[1]. Cet écueil là, nous le laisserons à droite.

Il en est un autre, presque aussi dangereux, c'est de ne voir la Révolution, c'est-à-dire les hommes qui l'ont pensée, écrite et faite, que dans une perpétuelle apothéose : c'est un peu l'école de Michelet, c'est surtout l'école poétique, le genre V. Hugo. Cet écueil là, nous le laisserons à gauche, pour tâcher d'aller droit à la vérité : voir beau, voir laid, tout cela n'est pas voir juste. Et nous pouvons d'autant mieux mesurer la véritable valeur des révolutionnaires que, en somme, nous

[1] *Journal des Goncourt*, 2[e] série, tome I, p. 124.

Digitized by Google

les salons bien. Il se produit précisément en ce moment une détente dans les querelles de parti, un apaisement dans les esprits qui va peut-être arrêter la guerre plus ou moins latente qui a régné en France depuis 1789, entre les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires : cette expression fâcheuse, les deux Frances, va, espérons-le, disparaître avec la chose qu'elle désignait. Le patriotisme a grandi : il domine même les divisions politiques. Je n'en citerai qu'un exemple parce qu'il est frappant : prenez la liste des émigrés, des soldats de Condé, et vous la retrouverez à peu près tout entière dans l'Annuaire militaire. Alors que presque tout le monde fait un effort méritoire pour reconstituer solidement l'unité morale du pays, je croirais manquer à tous mes devoirs d'universitaire si dans la mesure de mes moyens et de mon sujet je n'essayais pas de faire concorder mon enseignement, mes recherches scientifiques et littéraires, avec ce grand mouvement qui nous entoure et nous emporte vers le bien commun de la patrie.

Maurice SOURIAU.

SUR LE PLAISIR ESTHÉTIQUE

Nul ne peut songer à le contester : les circonstances dans lesquelles se produit le plaisir esthétique ne sont pas autres que celles où nous ressentons les plaisirs des sens : il a toujours pour première condition une impression produite sur nos organes corporels. Le mot beau n'est pris au propre que quand il s'applique à des objets sensibles et matériels. « Il n'y a pas d'artiste, dit M. Sully Prudhomme, à moins d'une acuité exceptionnelle de la vue ou de l'ouïe; certaines sensations l'affectent à la façon d'une caresse ou d'une blessure... L'artiste est un homme éminemment sensuel. » D'autre part, des expériences très curieuses des psycho-physiciens montrent que, comme les plaisirs des sens, le plaisir esthétique détermine immédiatement une élévation de la force corporelle, appréciable au dynamomètre.

On a souvent fait ressortir les différences qui séparent les deux sortes de plaisirs. Un des caractères les plus manifestes des objets beaux, qu'ils soient naturels ou artificiels, c'est leur parfaite inutilité; c'est pour cela que le beau est en butte au dédain non seulement de tous les hommes grossiers, incapables de le sentir et de le comprendre, mais aussi de beaucoup d'esprits sérieux et profonds, de puissants génies même, tels que Platon, préoccupés à l'excès des besoins matériels, intellectuels, moraux et sociaux de l'humanité.

Digitized by Google

Le plaisir esthétique est une jouissance absolument gratuite : il nous suffit de regarder ou d'écouter pour le ressentir avec toute l'intensité dont il est susceptible; il ne coûte jamais aucun effort, aucun travail. C'est de plus un plaisir tout positif : il n'a pas pour condition et pour cause une douleur que nous avons tout d'abord éprouvée et qui vient à diminuer. Il y a plus : tandis que la vivacité avec laquelle nous jouissons des plaisirs du cœur a pour contre-partie la prise qu'ont sur nous les peines du cœur, si profondes et si violentes, de même qu'aux plaisirs du corps correspondent les souffrances corporelles, dont le nombre et la force sont beaucoup plus grands d'après certains philosophes, les plaisirs de l'esprit (les plaisirs esthétiques sont du nombre) sont les seuls qui ne soient rachetés par aucune douleur. Enfin l'émotion esthétique est essentiellement expansive ; elle augmente lorsqu'elle est partagée. C'est surtout au sein d'une assemblée nombreuse que nous sommes fortement remués par le beau : il excite en nous des transports de passion et d'enthousiasme : il se produit alors une sorte de contagion que Platon décrit dans l'Ion et qu'il compare à l'action de la pierre magnétique.

L'émotion esthétique est un ravissement délicieux qui s'empare de l'âme tout entière, c'est un plaisir pur et sans mélange. Cependant certains critiques, Jouffroy, par exemple, et Tonnellé, nous disent qu'au fond de cette émotion ils trouvent toujours une amertume profonde, une souffrance qui les torture au-delà de toute expression. Cette tristesse, cette angoisse n'a jamais pour principe, à notre avis, l'action de la beauté sur notre cœur. L'âme de l'homme est si complexe que, chez certains individus, la présence du beau éveille par association d'autres sentiments, donne l'essor à d'autres passions : mais ces mouvements sont des antagonistes des tendances esthétiques et ne se peuvent développer qu'en les reléguant au second plan

On répète souvent que l'admiration est un des principaux éléments du plaisir esthétique. Il faut bien s'entendre à ce sujet. L'admiration n'est jamais un sentiment primitif. Au premier moment, les plus belles choses ne nous causent aucun étonnement ; il semble en vérité que nous les avons déjà vues. Ce n'est que plus tard, à la réflexion, que nous reconnaissons à quel point le plaisir qu'elles nous causent est rare et savoureux et cette comparaison avec tous les autres plaisirs leur donne un nouveau prix à nos yeux.

Qu'est-ce donc que le plaisir esthétique et quelles sont les conditions dans lesquelles il prend naissance ? Le plaisir, ne l'oublions pas, n'est jamais un sentiment spécial, à part : c'est une forme, un caractère, que présentent un certain nombre de nos sentiments. On dit que nous éprouvons beaucoup de plaisirs de diverses sortes : ce n'est pas en tant que plaisirs qu'ils diffèrent, leur diversité tient aux

Digitized by Google

circonstances dans lesquelles ils se produisent et aux tendances dont ils manifestent la satisfaction.

Il est facile de l'observer, toutes les fois que nous éprouvons ce plaisir que nous appelons esthétique, c'est qu'une émotion forte et profonde a été excitée en nous : tantôt la joie, la confiance, l'amour ou le respect, tantôt au contraire la colère, la crainte ou la pitié. Car, chose curieuse! le ravissement dont nous parlons a très souvent, peut-être le plus souvent, pour point de départ une émotion très triste. Qui ne sait la place que tient le pathétique dans tous les arts, surtout dans la musique? Et pourtant elle inspire à tous les hommes capables de la sentir une passion des plus fortes. La tragédie et le drame attirent au moins autant de spectateurs que la comédie. Tout le monde connaît les vers de Musset :

> Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels, qui sont de purs sanglots.

Ce qui distingue ces émotions de toutes les autres, c'est que, si intenses qu'elles soient, elles n'ont jamais pour causes des événements heureux ou malheureux de notre propre vie. Nos joies, nos douleurs à nous, n'ont aucun caractère esthétique. Les spectacles grossiers et sanglants où la foule se précipite, les exécutions capitales par exemple, en sont complètement dénués. Les crimes qui font le sujet des tragédies, si nous en étions témoins, ne nous inspireraient que de l'horreur. En revanche, le récit ou le tableau d'un fait dont la perception nous causerait une impression pénible devient pour nous la source d'un vif plaisir. C'est donc une condition essentielle de la jouissance esthétique que l'émotion qui la détermine soit excitée en nous par sympathie; elle présente un caractère d'autant plus esthétique qu'elle est plus complètement dégagée de tout élément personnel.

La sympathie tient une place considérable dans notre vie morale : nous éprouvons un grand nombre de plaisirs et de douleurs sans cause en apparence, du moins sans cause personnelle. Nous ne prenons pas seulement part aux sentiments de nos semblables lorsque nous les voyons, lorsque leur bonheur ou leur malheur produit sur nos sens une impression directe et immédiate, lorsque nous les connaissons ou les aimons, que nous pouvons ajouter à leur joie ou apporter à leur chagrin quelque soulagement. Notre sympathie n'est pas excitée moins vivement par l'histoire du passé ou par les mésaventures des hommes qui vivent à l'autre extrémité du globe, qui ne soupçonnent pas notre existence, qui ne connaîtront jamais nos sentiments à leur égard et n'en ressentiront jamais le contre-coup. Il y a plus : elle s'émeut et se passionne à propos de personnages fictifs et

Digitized by Google

que nous savons être tels. Ainsi, alors même que notre sympathie ne peut produire aucun avantage pour les autres, elle est toujours pour nous la source d'un très grand bien.

Nous ne saurions concevoir d'explication plus satisfaisante de ce fait que la théorie d'Aristote sur le plaisir. La cause du plaisir est, dit-il, l'exercice même de l'activité. Les objets inanimés ne connaissent ni le plaisir ni la douleur; quant aux animaux, ils possèdent une sensibilité d'autant plus développée qu'ils ont une existence plus active. L'être se sent vivre; ce sentiment même, lorsque le fonctionnement normal des organes et des facultés n'est entravé par aucun obstacle, est un plaisir et le fond de tout plaisir.

Le plaisir est d'autant plus grand que l'activité déployée est plus intense. C'est pour cela que nous ne trouvons aucun attrait à toutes les choses que nous faisons facilement; c'est pour cela aussi que l'habitude, en nous rendant plus aisées les actions et les fonctions, leur enlève le charme qu'elles avaient eu tout d'abord.

Il est une autre condition dont il importe de tenir le plus grand compte : le plaisir, dit Aristote, dépend du degré d'indépendance avec lequel notre activité s'est exercée. Le travail des esclaves, quelqu'énergique qu'il soit, est loin d'être pour eux une source de bonheur. Au contraire, l'activité la plus libre est celle qui nous apporte le plus de plaisir.

Chez l'homme, l'activité se manifeste sous trois formes, l'action proprement dite, la pensée et le sentiment. C'est en effet un point que l'on méconnaît trop souvent, que la sensibilité est, elle aussi, une manifestation de l'activité psychique. Le sentiment n'est pas le fait d'un être inerte et passif. La vivacité des émotions, loin d'être une marque de faiblesse, révèle une nature généreuse et féconde. Sans doute les habitudes du langage sont bien faites pour entretenir l'erreur sur ce point : on donne aux mouvements les plus forts de la sensibilité le nom de passions. Mais il n'est pas de principe d'énergie comparable aux passions. Le cœur est certainement une force et les hommes de cœur sont non moins grands que les hommes d'une puissante intelligence.

Il en résulte que l'exercice de cette activité est pour nous une source de plaisir, tout comme celui de l'intelligence et de la volonté. Nous aimons à être émus et touchés pour le seul plaisir d'être émus et, quand l'émotion est triste, l'intensité du sentiment en fait oublier l'amertume. L'ennui est cet état pénible, quelquefois même cruel, que produit en nous l'absence de toute émotion.

C'est donc toujours pour nous un bien que de sentir et un grand bien que de sentir fortement. Seulement quand notre personne est en jeu, quand il s'agit des événements de notre propre vie, à cet élément, que nous pouvons appeler formel, viennent se mêler des éléments

Digitized by Google

pour ainsi dire matériels, qui prennent une importance prépondérante et rejettent les autres au second plan. Nous sommes tout entiers à la joie que nous cause la satisfaction de telle de nos inclinations, à la douleur que produit tel accident, tel revers: il n'y a pas place en nous pour la conscience d'autre chose. Et encore ne voyons-nous pas quelques âmes particulièrement délicates trouver même dans ce cas de la douceur à leurs larmes? Mais dès qu'il ne s'agit plus de nous, l'explosion de sentiment déterminée par la sympathie a d'autant plus de charmes qu'elle est plus forte et les objets auxquels nous la devons acquièrent à nos yeux le plus haut prix.

L'analyse du cœur humain nous révèle encore l'existence d'autres éléments très intéressants. L'homme est un être social, il a naturellement besoin d'aimer. Ainsi que le soutient M. Guyau, qui ne fait d'ailleurs que reprendre la théorie exposée par Platon dans le Banquet, plus la vie est intense, plus elle devient féconde et expansive.

Mais le besoin d'aimer et de se répandre rencontre devant lui de nombreux obstacles. Nous ne pouvons ne pas songer aux besoins de la vie journalière, nous nous laissons plus ou moins envahir par la préoccupation de nos intérêts, les sentiments égoïstes prennent sur nous de plus en plus d'empire et nous finissons par être emprisonnés dans nos habitudes. Nous sommes, selon l'expression d'Aristote, rapetissés par la vie.

Toutes ces entraves constituent pour nous une gêne dont nous sommes heureux de nous affranchir; nous trouvons beaucoup de charme à tout ce qui nous délivre des tracas de la vie journalière; nous aimons à nous oublier. Comme le disait un homme d'esprit, on n'est bien que là où on n'est pas.

Il s'accumule donc en nous un trop plein de sentiment que nous avons besoin de dépenser et c'est déjà pour nous un soulagement que de pouvoir lui donner carrière.

Et maintenant quels sont-ils ces sentiments qui, comprimés d'ordinaire par les préoccupations individuelles, sont tout à coup mis en liberté par l'influence de la sympathie? Ce sont les sentiments nobles et généreux que le cœur produit par son essor énergique et indépendant L'effet du beau est donc de dégager ce qu'il y a de meilleur dans notre nature : l'âme est un moment ce qu'elle devrait être toujours. Ce qui nous dégage des limites de notre personnalité nous anoblit et nous grandit L'explosion de sentiment qui est déjà pour nous un soulagement est en même temps une purification.

Tel est le sens de la célèbre théorie aristotélicienne de la κάθαρσις. La tragédie, dit Aristote, par le moyen de la terreur et de la pitié, purge les passions. Corneille, dans ses Discours sur la tragédie, commente maladroitement et lourdement cette doctrine; on sait à quel point notre grand Corneille manquait de ce que Pascal appelle l'esprit

Digitized by Google

de finesse, Voltaire a donc beau jeu à se railler de lui, surtout après les plaisanteries de Molière sur les médecins et leurs remèdes. Mais, bien comprise, la pensée d'Aristote est d'une justesse incontestable et ce qu'il dit de la tragédie est vrai de tous les arts. « Épurer, ennoblir, substituer la noblesse à la vulgarité, voilà, dit Schiller, l'effet et le but de l'art tragique et de l'art en général [1]. »

Si des objets qui ne nous apportent aucun bien personnel, qui n'exercent aucune influence sur notre bien-être et sur nos intérêts, qui souvent nous causent une première impression pénible, ont pour nous un grand charme et sont mis au-dessus de tout, cela s'explique non pas par l'action de ces objets extérieurs, mais par l'existence en nous d'une activité propre dont l'exercice est provoqué plus ou moins énergiquement et entretenu plus ou moins longtemps.

Il nous reste enfin un dernier point à examiner : d'où vient que les objets beaux exercent sur nous une action assez puissante pour nous soustraire plus ou moins longtemps à l'influence des objets extérieurs et de nos inclinations personnelles ?

Bain a le premier mis en lumière un fait qui n'était certes pas inconnu avant lui, mais dont on n'avait pas encore reconnu l'importance : le caractère de l'émotion que nous ressentons ne tient pas seulement à la nature des éléments qui la constituent, mais aussi aux rapports de ces éléments entre eux et avec les impressions qui les précèdent immédiatement. Ces rapports de simultanéité et de succession, dont il est toujours aisé de reconnaître l'influence par une analyse attentive, prennent dans certains cas une importance prépondérante.

Il n'est guère de moment où nous ne recevions à la fois un nombre plus ou moins grand d'impressions diverses : d'autre part, notre vie se poursuivant sous forme d'une série continue, chaque sentiment a été précédé d'un sentiment, celui-ci d'un autre et ainsi de suite. Mais il arrive la plupart du temps que ces sentiments s'accordent fort mal entre eux ou même qu'ils se contrarient : leur concours a donc pour effet de les atténuer les uns par les autres.

Au contraire, si nous observons ce qui se passe en nous en présence des objets beaux, nous reconnaissons que les divers sentiments qu'ils provoquent forment un tout parfaitement harmonieux, qu'ils s'accordent à produire une impression commune et par suite exceptionnellement forte et qu'en se succédant ils s'enchaînent et dé-

[1] La beauté agrandit l'âme, la rend plus propre à penser et à sentir d'une manière générale... Si, après une jouissance de cette nature, nous nous trouvons particulièrement disposés à tel ou tel mode de sentiment ou d'action tandis que nous nous sentons de l'incapacité ou de la répugnance pour un autre, cela prouve que nous n'avons pas éprouvé une influence esthétique pure. *Schiller*. Lettres sur l'Éducation esthétique de l'homme, XXII.

Digitized by Google

coulent les uns des autres, de façon à produire une émotion totale et complète.

Quant à l'influence qu'exerce sur nous ce consensus, cette liaison logique des sentiments simultanés et successifs, la raison nous en est fournie par la remarque d'une loi de la vie du cœur qui présente de frappantes analogies avec la vie de l'intelligence. Il se forme en nous des associations de sentiments, tout comme des associations d'idées; souvent un sentiment se manifeste en nous sans cause spéciale et propre : il a été excité par un autre sentiment auquel il a été lié dans une expérience antérieure; il se forme donc en nous des habitudes de sentiment qui tiennent une très grande place et jouent un très grand rôle dans notre vie morale; mais elles ne la constituent pas tout entière. Ainsi que les autres formes de notre activité, la sensibilité possède une spontanéité propre et féconde en vertu de laquelle, si elle n'est arrêtée par aucun obstacle, loin de demeurer stationnaire ou de revenir en arrière, de recommencer le passé, elle se porte en avant et passe d'une émotion, d'une passion à un autre sentiment qui est le complément, l'achèvement ou la conséquence logique du premier. Les hommes de génie sont ceux chez lesquels cette activité vraiment personnelle se manifeste avec une énergie telle qu'elle triomphe de tous les obstacles. Sous l'empire d'une impression qu'ils ont fortement ressentie, ils éprouvent toute une série d'émotions violentes qu'ils tirent du fond de leur propre cœur et ils les expriment d'une manière saisissante dans une œuvre originale. La plupart des hommes sont incapables d'une telle création; mais quand les sentiments excités par les objets qu'ils perçoivent présentent ces caractères d'harmonie, d'union, d'enchaînement, de plénitude, d'intégration, comme on dit souvent aujourd'hui, ils le remarquent, ils en sont fortement touchés, ils en ressentent un plaisir tout spécial et les objets qui leur procurent ce plaisir, ils les appellent beaux.

En résumé, les émotions esthétiques résultent non pas de l'action exercée sur nous par les objets extérieurs, mais de la manifestation et du développement d'une spontanéité interne; la sensibilité est, comme l'intelligence, une forme de l'activité; l'exercice de cette activité est par lui-même une source de plaisir; nous aimons à être émus et d'autant plus que l'émotion est plus forte. Si les passions nobles et généreuses sont celles qui nous ravissent le plus, c'est qu'elles donnent à notre cœur l'essor le plus puissant et le plus libre. Enfin si les objets beaux font sur nous une impression si forte, c'est que les divers sentiments qu'ils excitent en nous, loin de se combattre et de s'affaiblir, se combinent, se complètent, s'enchaînent suivant un ordre conforme aux lois mêmes de notre vie morale.

En d'autres termes, le mérite esthétique des objets est toujours un

Digitized by Google

caractère purement formel et l'on ne comprend rien aux phénomènes de la vie esthétique si on les sépare des phénomènes de la vie du cœur auxquels ils sont intimement unis. Les objets beaux ne sont jamais uniquement beaux et s'ils remuent profondément notre cœur ce n'est pas parce qu'ils sont beaux, c'est parce qu'ils sont autre chose. C'est se tromper gravement que de dire que le but de l'art est de créer le beau : pour l'artiste de génie le beau n'est jamais un but, mais un moyen de produire une émotion profonde en exprimant d'une manière saisissante un sentiment noble et généreux.

E. Joyau.

UN DOCUMENT INÉDIT

Une grande incertitude n'a cessé de régner jusqu'à présent sur la date, le lieu de la mort, et l'endroit de la sépulture de Racan.

Le charmant poète de la cour de Louis XIII s'éteignit en plein règne de Louis XIV, sans que l'on y prit garde, et, s'il n'avait fallu lui donner un successeur à l'Académie, personne ne s'en fut peut-être aperçu.

Depuis si longtemps le vieillard s'était enterré dans son château de Touraine que beaucoup le croyaient réellement disparu, et de son vivant encore, en 1668, La Fontaine publiait sa fable du Meunier, son Fils et l'Ane, en disant, comme lorsqu'on parle des morts :

« Autrefois à Racan Malherbe l'a conté. »

L'opinion la plus répandue est qu'il mourut *en février 1670 : l'abbé d'Olivet* l'affirma le premier en 1729 dans son Histoire de l'Académie française (édition Livet, tome II, p. 111), et cette date fut répétée depuis par la plupart des biographes de Racan, le Père *Niceron* en 1733 (Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres, t. XXIV, p. 169); *Paulin Pâris* et *de Montmerqué*, en 1854, dans leur édition critique de Tallemant des Réaux (t. II, p. 354); *Antoine de Latour* en 1857, dans la notice dont il fit précéder les Œuvres complètes de Racan (Bibl. elzévirienne, t. I, p. LIV); *Rathery* en 1866, dans l'article Racan de la Nouvelle Biographie générale; *M. Ludovic Lalanne* en 1872, dans le Dictionnaire historique de la France : *Larousse*, etc., etc.

Digitized by Google

Cette date est avancée d'un an par M. Ch.-L. Livet, qui déclare dans une note de son édition de l'histoire de l'Académie (t. II, p. 273, note 2) qu'en *1669* moururent quatre académiciens : Marin Cureau, de la Chambre, Gilles Boileau, Salomon et Racan. Ce n'est évidemment qu'une inadvertance de l'éditeur, puisque dans le même volume, à la page 111, il avait imprimé, sans la contredire, la date de février 1670, donnée par l'abbé d'Olivet.

La date de *1669* fut reprise par un savant tourangeau, *Ch. de Sourdeval*, à la suite des recherches qu'il avait pratiquées dans les archives paroissiales du village de Saint-Paterne, où Racan a passé sa vie. Voici comment il s'exprime à la page 36 de sa notice sur le château de la Roche-Racan[1] :

« Le décès de Racan nous semble un problème à débrouiller. Tous « les biographes disent que notre auteur mourut à La Roche-Racan « en 1670. Nous en avons vainement cherché la mention précise; « nous n'avons trouvé qu'une indication imparfaite et même dou- « teuse : « 9 janvier 1670, le bout de l'an de défunt M. de La Roche, « une grande messe payée. »

« Si par M. de La Roche on entend Honorat de Bueil, marquis de « Racan, ce bout de l'an indique que l'auteur des Bergeries est décédé « le *9 janvier 1669*. Le registre des sépultures » tout à fait incomplet... « « se bornait à rappeler les honoraires à recouvrer; aussi le registre « de 1669 ne contient-il aucune mention du décès de M. de La Roche, « au 8 janvier. La généalogie manuscrite de la famille Dupin de Che- « nonceau que nous avons eu la chance de feuilleter », ajoute Sour- « deval, « dit que Racan mourut à la Roche-Racan en 1628, erreur « évidente de copiste quant au chiffre 2, mais le chiffre 8 peut avoir « sa valeur, au moins pour déplacer l'année 1670.. ; et si cette date a « pour but d'indiquer l'année 1668, elle ne se trompe que de neuf « jours, puisque le décès paraît avoir eu lieu le 9 janvier 1669. »

On le voit, Sourdeval n'avait qu'une médiocre confiance dans sa conclusion; nous n'en n'avions aucune. Pour nous la question demeurait intacte. Racan était-il mort en 1668, en 1669, ou en février 1670 ?

Un doute semblable planait sur le lieu de sa mort et sur celui de sa sépulture. On a sans doute remarqué que, parmi les biographes, le plus grand nombre s'abstenaient prudemment de fixer aucun endroit et que les autres faisaient mourir le poète au château de la Roche-Racan : en ce cas avait-il été enseveli à Saint-Paterne ou bien son corps avait-il été porté au village voisin de Bueil, dans la sépulture de ses ancêtres du XIV^e^ et du XV^e^ siècles ?

Il était probable d'ailleurs que ces différents points seraient éclaircis

[1] Le château de la Roche-Racan, impr^le^ Ladevèze, 1868. Épuisé.

Digitized by Google

ensemble, si l'on parvenait à retrouver l'acte de décès ou d'inhumation.

***

Nous nous mîmes à sa recherche en 1890, entreprenant une exploration méthodique des archives paroissiales de la région.

Après des recherches infructueuses à Saint-Paterne, et dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, à Bueil, à Neuvy-le-Roi, à Villebourg, à Saint-Christophe, à Brèches, à Couesmes, à Château-la-Vallière, à Sonzay et à Neuillé-Pont-Pierre, nous résolûmes, dans un second voyage de retourner à Neuvy-le-Roi et d'y faire un dépouillement minutieux des registres. Nous y étions encouragé par Racan lui-même, qui dit à la fin d'une notice généalogique sur ses aïeux : « Mes ancêtres se sont servis de la sépulture de Bueil jusqu'à ce qu'ils en ayent fait faire une autre en l'église du bourg Neuvi[1] »

Nous étions de plus confirmé dans notre espoir par M. Cam. Favre, l'aimable savant génevois qui, ayant publié en 1889 pour la Société de l'Histoire de France le roman militaire d'un des sires de Bueil, a bien voulu éclairer nos premières recherches sur Honorat de Bueil seigneur de Racan[2].

Nous eûmes enfin la joie de trouver à la mairie de Neuvy-le-Roi l'acte suivant au f° 7, v° (2e numérotation) d'un registre intitulé : Baptêmes, Mariages, Sépultures, 1669-1671.

« *Le vingt-unième janvier mil six cent soixante et dix, messire honorat, sire de bueil, chevallier seigneur marquis de Racan, baron de fonteines, seigneur de la Roche Racan, des chastellenies du Bois, neufvi roy et aultres lieux mourut à paris et fut apporté de paris à neufvy leroi par nous curé soubsigné dans la Cave sepulture de ses ancêtres situee dans l'église de neufvy dont il estait seigneur le vingt unième avril dudit an en presence de messieurs ses enfants et noblesse circomvoisine.*

LOPPIN

curé. »

Racan mourut donc à Paris, le 21 janvier 1670, quinze jours avant d'avoir atteint l'âge de 81 ans; le 21 avril il fut inhumé dans la crypte de l'église de Neuvy-le-Roi.

L'acte ne mentionne pas sa femme, Madeleine du Bois, qui sans

[1] Bibl. Nat., Ms. fr. 20786, f° 439.

[2] Voir d'ailleurs Cam. Favre. — Jouvencel, t. II, p. 425, note 1.

Digitized by Google

doute n'assista point à la cérémonie, mais il parle de « messieurs ses enfants »; il en restait trois : l'aîné, Antoine, marié depuis peu d'années à Louise de Bellanger; Louis, qui était capitaine, et Françoise, qui avait épousé, en 1658, Charles de la Rivière. Avec eux venait sans aucun doute la troupe des petits enfants, dont le plus âgé n'avait pas onze ans, digne espoir de la famille, d'où devaient sortir un maréchal de camp et un brigadier d'infanterie qui se fit tuer à Malplaquet.

La « noblesse circonvoisine » était là aussi. Racan ne comptait en effet que des parents ou des amis dans les châteaux du voisinage : c'étaient ses cousins de Bueil aux châteaux de la Marchère et de Courcillon, ses beaux-frères du Bois aux châteaux de Fontaine et du Plessis-Barbe, ses amis de Robert dans l'ermitage de Berry, ses amis de Castelnau dans l'imposant château du Rouvre.

Et l'acte laconique se tait sur le reste de l'assemblée; il passe sous silence les moines de la Clarté-Dieu, qui ne manquèrent pas sans doute de se faire représenter, et l'ancien curé de Saint-Paterne, le vieux Maan, qui vint de Tours, si l'âge le lui permit, enterrer celui dont il avait baptisé les enfants, et les bourgeois de Saint-Paterne, le notaire entre autres, Charles Georget, depuis peu d'années sieur de la Viollière, avec qui Racan entretenait les meilleures relations, et les Gabriel, ces maçons de village, dont il avait fait la fortune en les prenant pour architectes, et ses fermiers, ses meuniers, les Barat par exemple dont il avait tenu lui-même les enfants sur les Fonts, et ses anciens domestiques, la famille de ce Pierre Chauvin son « homme de chambre », qu'il avait poussé à la place de contrôleur du grenier à sel de Neuvy, tous ceux enfin qui durent lui rendre les derniers devoirs parce qu'il s'était montré pour eux ou pour leurs pères, bon et secourable.

C'étaient bien là les funérailles qui convenaient à l'auteur des Bergeries.

Un hasard l'avait fait mourir à Paris où depuis longtemps il était oublié : on eut raison de rapporter le gentilhomme tourangeau dans sa Touraine. C'est dans ses champs qu'il devait dormir, à une heure de son château de la Roche-Racan, qu'il avait construit et qu'il avait habité plus d'un demi siècle, à un quart d'heure de son château du Bois, le manoir de sa race, aux côtés enfin de son grand-père et de son père, le général d'Henri IV, en vue de cette inscription qu'il avait composée pour son père et qui pouvait également s'appliquer à lui-même.

Celui de qui la cendre est dessous cette pierre
Avecque peu de bien acquit beaucoup d'honneur,
Fut grand par sa vertu plus que par son bonheur.

Nous ne désespérons pas que des fouilles puissent être bientôt

Digitized by Google

entreprises pour faire revoir la lumière et les honneurs au tombeau du poète.

Louis ARNOULD.

BIBLIOGRAPHIE

Étude sur la versification populaire des Romains à l'époque classique, par Léon VERNIER, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Besançon ; imprimerie Dodivers et Cie, à Besançon, 1890 ; in-8°, p. 68.

Si nous avons, en France, des travaux de métrique d'une valeur magistrale, la quantité ne répond pas à la qualité. Aussi, aurais-je voulu tout d'abord féliciter M. Léon Vernier d'apporter à ce genre d'études une intéressante contribution ; mais, au moment de le faire, je me trouve un peu gêné par une sorte de déclaration d'hostilité adressée, au bas de la page 15 de son livre, à la métrique et aux métriciens. Après tout, j'en prends mon parti, et je laisserai de côté, en m'occupant de ce travail, ce qui s'y rencontre de polémique ou d'allusion personnelle. J'ai voulu toutefois en dire quelque chose, parce que des préoccupations de cette nature, par cela même qu'elles s'enveloppent d'une forme courtoise, peuvent jeter sur une discussion, déjà ardue, une dose supplémentaire d'obscurité. Là est, en fin de compte, le premier reproche, le seul reproche général que j'adresserai à M. Vernier : demandant plus de clarté à ses adversaires, il aurait dû nous en donner lui-même davantage ; sa pensée ne se dégage pas toujours bien nettement dans la première partie de sa brochure (les quinze premières pages), et j'attribue ce défaut surtout à l'intention particulière dont je viens de parler. Etant admise cette intention de polémique, on trouve moins surprenante la manière dont les observations se succèdent sans beaucoup de suite et sans éclaircissement en certains endroits, notamment pp. 8 et 9. Et même cette méthode peut si bien avoir sa raison d'être, en cas de discussion, que, sans prétendre infliger à M. Vernier la peine du talion, je vais l'employer à mon tour pour l'examen de son Étude.

P. 8, M. V..., relevant une constatation de M. Havet, « qu'un vers ne doit pas sembler finir deux fois », s'en étonne et demande : « Pourquoi cette règle, inconnue aux Grecs, est-elle observée par les Latins? Mystère ». J'observe, en premier lieu, que notre ignorance du *pourquoi* d'une chose n'empêche pas que cette chose ne soit ; en

Digitized by Google

second lieu, que cette règle, sauf exception, est générale en latin, applicable à tous les mètres ; en troisième lieu, que la versification latine et la versification grecque sont différentes sur maint point important, en particulier sur la coupe des mots dans le vers, leur longueur et leur disposition relatives ; que l'on ne peut nier le principe en latin de la dissimilation des hémistiches, mis en lumière par M. Havet, principe qui n'existait pas dans la métrique grecque.

Même page, M. Havet ayant dit, § 114 de la Métrique, qu'une finale brève portant le temps marqué, n'est admise qu'à une place où l'on pouvait tout aussi bien mettre une longue », M. V... répond : « Un futur agrégé, prenant cette règle à la lettre, n'hésiterait pas à voir dans *arma nostra* le commencement d'un vers iambique ; en effet, ces finales en *a* portent l'ictus et sont à une place où l on admettrait une longue. Cela pourrait le mener loin ou l'arrêter court ». C'est le lecteur de M. V... qui est en droit de l'arrêter court : parce que M. Havet a écrit qu'une finale brève portant le temps marqué n'est admise qu'à une place où peut se trouver une longue, il ne s'ensuit pas qu'il ait écrit que cette finale pourrait être mise à *toute place* où peut se trouver une longue.

M. V.. est amené à reconnaître la plupart des faits constatés par M. Havet; ainsi, p. 9 : « La règle qui proscrit dans les résolutions les deux brèves finales d'un polysyllabe *est exacte en général ;* mais on ne voit pas la raison qui l'a fait établir ». Soit; la raison jusqu'ici nous échappe; il n'est interdit, ni de la rechercher, ni d'espérer la découvrir à l'aide de ces recherches et de la réflexion. Mais quand nous ne pourrions arriver à nous rendre compte, le fait lui-même n'en demeurerait pas moins incontestable et patent.

P. 10 et p. 11, le raisonnement devient confus, et il est difficile de le suivre, ou même de l'accepter : « La deuxième syllabe d'un mot s'altère souvent, tandis que l'initiale reste intacte; ainsi *ad-facio* devient *afficio*, Ἀκράγαντα *Agrigentum*, donc celle-ci a plus d'intensité (doctrine soutenue par M. Havet). Mais, admettons que l'altération de l'*i* dans *afficio* soit due en effet à l'initiale; or, celle ci est longue, et on conclut à l'influence de la brève [1] ». Pourquoi pas ? Si l'on admet (comme le fait provisoirement M. V...) l'intensité de l'initiale, cette initiale *brève ou longue* peut avoir cette influence.

P 12, M. V.. cherche à tirer argument de la versification dactylique qui n'est pas en question.

Au bas de la même page, M. V parle de poètes très élégants qui abrègent l'*o* final du gérondif. Quels sont ces poètes ? On dira qu'ils sont suffisamment connus ; soit, mais aucun n'est, que je sache, de

[1] Et tout ce qui suit jusque « peu de gens hésiteraient à s'attaquer au redoutable Saturnien ».

Digitized by Google

l'époque classique. Confusion d'époques, après confusion de versifications.

P. 13 : « Il est injuste de ranger les mots iambiques dans une classe à part ». Il y a pourtant là un fait contre lequel on ne peut aller ; la doctrine, combattue par M. V..., cherche à expliquer ce fait, mais elle ne le crée pas.

M. V... est plus fort lorsqu'il s'appuie, pour soutenir la possibilité de *habs* = *habes* sur *obsquens* et *Toxlum* = *obsequens* et *Toxilum*, reconnus par M. Havet

J'en dirai autant de toute l'argumentation de la p. 15, en laissant de côté les attaques ironiques de la fin qui ne prouvent rien, sinon que M. V... a de l'esprit. Voici, au contraire, une remarque très sérieuse : « Quelle est en français la prononciation la plus choquante, celle qui supprime un des *e* muets dans *retenir* ou celle qui fait l'*a* bref dans *pâte*? C'est apparemment la dernière ». Or, ce sont des fautes de ce genre que suppose chez Plaute, Térence, etc., la doctrine des groupes iambiques initiaux « Nous connaissons, continue M. V..., la langue latine surtout sur le papier : l'orthographe altérée nous choquerait, les fautes de quantité ne disent pas grand chose à notre oreille. C'est là sans doute une des raisons pour lesquelles cette théorie, bien qu'elle laisse de côté un grand nombre de difficultés [1], semble régner chez nous en maîtresse ». Voilà une idée très judicieuse, l'objection la plus forte qu'on ait faite, à mon insu, au système que combat M. V...

Très importante aussi est l'argumentation, tirée de la phonétique des langues romanes, et qui se trouve exposée page 17. N'étant nullement linguiste, je m'abstiens de me prononcer, mais je ne puis assez louer ce que dit, p. 18, M. V..., au sujet des clartés que peuvent jeter sur la prononciation et la versification latines les rapprochements avec les langues romanes, bien plutôt qu'avec le sanscrit ou les langues germaniques. Il m'est arrivé plus d'une fois d'insister sur l'avantage qu'il y aurait à rapprocher parfois la métrique française, au lieu de l'injuste et exclusive assimilation avec la versification grecque. M. V... me semble être bien dans le vrai, lorsqu'il conclut : « Au lieu de justifier les irrégularités de la langue latine par des anomalies tirées des langues congénères et qui, elles-mêmes, auraient besoin d'explications, il paraît préférable de partir de la forme normale et de rendre compte de l'altération *par l'action de lois internes.* » Tout ce qui suit, p. 19, mérite également d'être pris en sérieuse considération.

C'est du reste à partir de cet endroit que l'étude de M. V... devient de plus en plus attachante. Je n'entrerai pas dans les critiques de

[1] « Un grand nombre » est fort exagéré.

Digitized by Google

détail auxquelles peuvent donner lieu les groupes de mots qu'il établit ; sur deux points seulement, je ne puis m'empêcher de faire des objections. P. 38, M. V... écrit : « Si l'on avait pu prononcer *ăma* les quatre formes *ama*, *amas*, *amat*, *amant*, la phrase serait devenue inintelligible ». Sans soutenir qu'on les prononçait ainsi, je ne vois pas nécessaire la conclusion de M. V... : en français, nous prononçons bien *aime*, *aimes*, *aiment* de la même manière, et la phrase ne devient pas pour cela inintelligible. — P. 45 : « Il y a longtemps qu'on a remarqué la concordance fréquente de l'*ictus* et de l'accent au cinquième pied de l'hexamètre. Les uns ont expliqué ce fait par la répulsion des Latins pour la césure[1] au cinquième pied, mais ils n'ont pas dit pourquoi les Romains ont évité ce que n'évitaient pas les Grecs, leurs modèles .. » Bien qu'il ne soit pas de bon goût de se citer soi-même, je passe outre aux convenances, et pour ne pas me répéter dans les mêmes termes, je renvoie M. V... aux §§ 108 et 109 de mon Traité de métrique. « Les Grecs, leurs modèles », dit M. V... : leurs modèles, singulièrement modifiés, en cela comme en toute chose ! Mais cette vieille idée que les Romains ne sont que les copistes des Grecs a fait tant de chemin, qu'il faudra encore quelque temps pour la ramener à son point de départ, et pour montrer comme ce point de départ est faux.

On est trop satisfait de se trouver d'accord, sur certaines questions, avec un adversaire aussi savant et aussi habile que M. V..., pour que je m'abstienne de signaler ce qui est dit excellemment, p. 63 : « Chez nous, la même personne, au point de vue du nombre des syllabes, ne parle pas de la même façon quand elle prononce un discours ou quand elle tient une simple conversation ; et, d'autre part, tous les professeurs savent qu'il est souvent difficile d'habituer les jeunes gens à réciter correctement les vers de nos poètes, parce qu'ils les prononcent à la manière usuelle ». Cela est parfait ; on ne tient pas assez de compte, quand on se prononce en métrique, de ce fait que fort peu de gens savent *dire les vers*, et qu'il devait en être à Rome de même que chez nous ; que c'est la récitation des poètes qui doit régler nos décisions, non celle du public, lequel, de Paris, de Rome ou de n'importe où, n'entend rien à la poésie. Trop souvent aussi on perd de vue la part de convention qui entre dans toute métrique, et dont quelques-uns font un crime à la métrique latine (toujours par comparaison avec celle des Grecs !) part qui est très considérable en français comme en latin, et dont tout au rebours de l'opinion que je vise, je fais un titre d'honneur pour une versification. C'est, en effet, grâce à ces règles sévères, conçues par le génie et consacrées par la tradition, que la poésie, échappant au vague de la musique et délivrée de

[1] Il faudrait ajouter *masculine* ; ils y voulaient, au contraire, la césure *féminine*.

Digitized by Google

toute servitude vis-à-vis de cet art, de toute solidarité avec lui, se suffit désormais à elle-même, comme elle l'a fait chez les Romains et chez nous, — non chez les Grecs

Un autre rapport étroit entre nos vers et les vers latins, c'est, j'en ai la conviction, que l'accent tonique n'a rien à voir dans les uns non plus que dans les autres [1]. Dans le vers latin et dans le vers français, ce qui est à considérer, c'est la place des coupes et la longueur relative des mots ou groupes de mots; j'ai indiqué récemment ce point, quant au français, dans un article de la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur* du 1er août 1890; je n'y reviens pas. Je regrette seulement de voir M. V... prendre rang parmi les partisans d'une influence quelconque de l'accent tonique en métrique latine.

Telles sont les principales observations que m'a suggérées la lecture du travail de M. Vernier; préoccupé par la discussion de ses idées, je me reproche, en terminant, de n'avoir pas dit assez de bien de la méthode scrupuleuse, de la recherche sincère de la vérité, de la science sans affectation [2] et de la sobriété de style qui donnent à ce petit livre une réelle valeur, et qui lui assurent, même aux yeux des adversaires, une place parmi les bons travaux de métrique de ces dernières années.

Frédéric PLESSIS.

Bordeaux, janvier 1891.

Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine), par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, avec la collaboration de G. DOTTIN, secrétaire de la rédaction de la *Revue Celtique*. Paris, chez Thorin, 1890, 1 vol. gr. in-8°, XXXI-703 pages.

La première partie de ce bel ouvrage (p. 1-121) est consacrée à prouver que chez les Gaulois indépendants, comme chez les autres peuples indo-européens pendant la période primitive de leur histoire, le sol était, en principe, la propriété collective de chaque État. Il pouvait y avoir exception, à l'époque de César, seulement pour « le sol des maisons de ville, des maisons des champs, et l'enclos attenant

[1] Cela n'infirme pas, en elles-mêmes, les conclusions que pose M. V..., p. 63, l'effet de l'accent tonique n'interviendrait dans le vers qu'indirectement, le poète adoptant pour certains mots la *prononciation* vulgaire. Cela ne serait plus une question de *métrique*, de facture du vers; c'est sur le mot lui-même, en dehors de son emploi dans le vers, qu'agirait l'accent tonique.

[2] Il y a particulièrement beaucoup à étudier dans le chapitre sur la Métrique de Phèdre (pp. 48-56).

Digitized by Google

à chacune de ces propriétés bâties » (p. 5, 6). Ce n'est pas à dire que tous les membres de la communauté politique eussent une part égale aux fruits de la terre : en fait un petit nombre de nobles, c'est-à-dire de riches, pouvant fournir les ressources nécessaires à l'exploitation du sol, « divisèrent entre eux le domaine public et en jouirent, comme s'il leur eut appartenu, à charge de redevances insignifiantes » (p. 6). C'est la conquête romaine qui a fait naître dans notre pays la propriété foncière individuelle. « Le système d'impôts qu'Auguste établit en Gaule eut pour effet la substitution de la propriété privée à la propriété collective ou publique de la terre. Il consolida la jouissance jusque-là précaire du sol par les membres de l'aristocratie, et transforma cette jouissance en une sorte de droit de propriété définitive ». (*Ibid.*)

Cette doctrine, déjà émise à l'Institut par le savant professeur de celtique au Collège de France, a suscité des contradictions qui ont donné lieu à une discussion approfondie des documents se rapportant de près ou de loin à la question. Les 9 dernières pages de la préface sont consacrées à une « Réponse à M. Fustel de Coulanges », et l'auteur a donné en appendice, p. 635-638, d'utiles renseignements supplémentaires, entre autres celui-ci : « La littérature irlandaise a conservé le souvenir du partage le plus ancien du sol irlandais entre les habitants. Ce partage date du VII^e^ siècle de notre ère et des deux rois suprêmes, Diarmait et Blathmac, qui régnèrent conjointement de 654 à 665; alors chaque homme d'Irlande reçut trois fois neuf sillons, c'est-à-dire neuf sillons de marais, autant de terre, autant de bois. Jusqu'à l'avènement de ces deux princes, dit un texte épique, les chars de guerre purent sans obstacle parcourir les campagnes de l'Irlande; il n'y avait nulle part une limite de champ, on n'y rencontrait ni mur, ni haie, ni fossé ». On peut ajouter que, moins riches que leurs frères d'Irlande en vieux souvenirs historiques les Bretons n'en présentent pas moins un parallèle intéressant. Les lois recueillies par Howel-le-Bon, qui régna sur les Cymri ou Gallois au commencement du X^e^ siècle, contiennent encore, à cet égard, des traces de l'ancien droit celtique. Tout Cambrien libre, de race bretonne pure, avait droit à une portion déterminée du territoire national. (*Ancient laws and institutes of Wales*, 1841. p. 81.) Mais « les terres ainsi morcelées n'étaient point des propriétés privées dans le sens absolu du mot : elles appartenaient, en effet, moins à l'individu qu'à la famille, et restaient sous la dépendance de la communauté. C'est ce qu'attestent les charges diverses qui grevaient ces biens. » (Aurélien de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863, p. CCXCIII.)

La seconde partie de l'ouvrage, bien plus étendue (p. 123-634), explique la formation et l'étymologie de nombreux noms de lieux habités

Digitized by Google

de notre pays. Ce qui fait le lien entre cette étude et la précédente, c'est une loi « qui est fondamentale en fait de toponymie française : les noms anciens de lieux habités sont encore pour la plupart tirés du nom porté par un propriétaire antique : il s'agit du premier propriétaire de bâtiments qui à la fois servaient à son habitation et étaient le centre d'une exploitation agricole dirigée par lui ou faite en tout cas par ses gens » (p. v, vi). Les premiers personnages qui tirèrent profit de la transformation des idées et des institutions qui a donné naissance à la propriété foncière individuelle ont très souvent laissé leurs noms aux endroits où ils résidaient: l'auteur le démontre avec une richesse d'exemples et une ampleur de développements que je suis loin de blâmer en principe, dans un sujet si vaste et si plein d'intérêt. Seulement on peut trouver que cette abondance de détails n'est pas toujours également répartie. Ainsi nous lisons, p. 442, la curieuse histoire du nom d'homme celtique *Turennus*, qui devenu un nom de lieu, *Turenna* au XII^e^ siècle, aujourd'hui *Turenne*, dans la Corrèze, est rentré dans la catégorie des noms d'homme, grâce au vicomte du XVII^e^ siècle qui l'a rendu célèbre, mais on attendrait, p. 153, une mention du nom devenu également historique, de son rival *Condé*, à propos du nom de lieu celtique *Condate* « confluent » (aujourd'hui *Condé*). On est étonné aussi de ne pas trouver p. 126, 127, mention de *Sévigné*, nom fameux s'il en fut dans les *lettres*, à propos de son prototype *Sabiniacus*, dérivé du nom latin *Sabinius*, au moyen du suffixe gaulois *-âcos*. — P. 147, à l'énumération des dix noms celtiques d'hommes en *-ius* cités dans les Commentaires de César, on peut ajouter celui du picton *Duratius*, qui, bien que cité seulement dans le supplément d'Hirtius, n'est pas moins ancien que les autres. C'est un triste souvenir pour ses compatriotes, mais on ne peut lui refuser d'avoir eu un nom en *-ius* [1].

Voici quelques autres observations que je me permettrai de soumettre à mon savant maître.

Dans l'expression gauloise *Ategnatos Druticnos*, Ategnatos fils de Drutos, le patronymique est expliqué par une composition syntactique : *cnos* fils, *Druti* de Drutos, p. 129. M. Stokes a combattu cette explication, *Celtic declension*, 53, par deux raisons : 1° l'*i* de *Druticnos* viendrait phonétiquement d'un *o*, comme dans le latin *caelicola*; 2° on ne peut voir des génitifs dans les premiers éléments de mots comme *Taranu-cnos*. Le premier de ces arguments n'est pas convaincant, car le changement d'*o* en *i* à la fin des thèmes gaulois ne se

[1] C'est sans doute pour punir ce personnage de sa trahison qu'on a expliqué son nom par ***du-rati-os*** « disgracieux », où *rati-* serait le ***ratin*** de l'inscription du vieux Poitiers (Monin, *Idiomes gaulois*). Il est bien plus simple d'y voir, avec la *Grammatica celtica*, 2^e^ éd., p. 797, un dérivé, *dur-ati-os*, de la même racine que *Durocortorum*, *Divodurum*, etc., cf. lat. *durus*

Digitized by Google

montre avec certitude que très rarement et à une époque récente. Le second, au contraire, est exact, et M. d'Arbois de Jubainville l'avait admis : « *Taranu-cnos est un composé asyntactique* » (*Cours de littérature celtique*, II, 379). Je doute que ce soit même un composé. Il a tout l'air d'être dérivé de *Taranucos*, qui existe également et qui est tiré lui-même du thème de *Taranu-s* ; comme en grec πελίχνη diminutif de πελίκη, écuelle, de πελλίς = lat. *pelvis*. Il y a de l'analogie entre l'idée de filiation et celle de diminutif : nous disons « petit-fils », « petit d'un animal », et Didon exprime le regret de n'avoir pas à élever un « petit Énée » :

si quis mihi parvulus aula
Luderet Æneas...

(Enéide, IV, 328.)

Les formes de diminutif, dans les langues néo-celtiques, sont favorables à cette explication du gaulois *-icno-*, qui n'a pas, à coup sûr, un sens patronymique dans *celicnon* une tour ; voir *Revue celtique*, VII, 107. 108.

L'i des noms *Eni-genus*, etc., *Eni-boudius*, qui sont expliqués par « fils de l'Inn » et « vainqueur de l'Inn » (l'Enus, affluent du Danube), p. 394. 395, me rend de même ces étymologies suspectes : on attendrait au moins quelque variante par *Eno-*. Comme rien ne prouve la longueur de l'e, je suppose que *eni-* est ici la préposition = grec ἐνί, qui se trouve dans l'ogamique *inigina* « fille », vieil irlandais *ingen* (*Revue celtique*, X, 506) aujourd'hui *inghean*, et que supposent des formes comme irl. *inchinn* cerveau = **eni-qenn-*, ἐγκέφαλον ; vieux breton *inues*, pluriel *innbision*, gl. amentum, *Rev. celt.*, XI, 90, moderne *envez* « anneau que l'on fait entrer de force sur le manche d'un outil », D. Le Pelletier, de *eni-* et *bis*, *bes*, doigt, cf. ἔγκτυλος [1].

Le gaulois *Artos* est assimilé au gallois *arth* ours, et expliqué, p. 401, comme répondant phonétiquement à **rk-to-s*, « nom indo-européen de l'ours ». Mais le nom indo-européen de cet animal était **rk-sos*, comme le prouvent le latin *ursus* et le sanscrit *rkshas* ; si le grec a ἄρκτος, c'est par suite d'un fait de prononciation propre aux Hellènes, qui leur a fait dire de même τέκτων charpentier = sanscrit *takshâ*, κτίσις, construction, sanscr. *kshitis* demeure, etc., cf. Curtius, *Grundzüge der gricchischen Etymologie*, 5e éd., p. 698.

L'auteur a cherché à prévenir une autre objection, relative à la représentation en celtique de l'*r* voyelle. On attendrait, à son avis, **rectos*

[1] Ce passage était écrit avant que j'eusse connaissance des rapprochements semblables fait par M. Stokes, *On the linguistic value of the Irish Annals*, p. 43.

Digitized by Google

ou **rictos;* il explique cette dérogation aux règles générales par l'influence de la double consonne qui suivait l'*r*.

Ce phénomène anormal serait amené par la présence de plusieurs consonnes après l'*r;* il se retrouverait dans l'irl *marb*, mort=**mrtvos*., lat. *mortuus* (et *arco* = **prc sco*, lat. *posco*, *Rev. celt.*, X, 176). Malheureusement, ces rapprochements ne sont point décisifs : *marb* peut répondre au grec μαρϐός, et *arco* avoir le vocalisme du lat. *procо*, *procor* (pour la place de l'*r*, cf vieux haut allemand *fergôn*, prier).

Je crois plutôt que si le prototype du gallois *arth* avait la même racine que *ursus* et ἄρκτος, dont il diffère nécessairement par le suffixe, cette racine contenait la voyelle *r* longue Entre l'ario-européen **rk-sos* par *r* bref et le celtique **rk-tos* par *r* long il n'y aurait ni plus ni moins de distance qu'entre les deux mots gaulois *bretâ* jugement (v. irl. *breth*, gall. *bryd*) d'où *vergobretos*, et *brâtus* jugement (v. irl *bráth*, gall. *brawd*) : entre l'anglais *hurdle* claie, *wort* plante, et le latin *crates*, (*v*)*radix*, etc. *Ar* paraît bien, en effet, être en celtique comme en latin le représentant de *r* voyelle initiale longue, dans **ardvos* haut, v. irl. *ard*, d'où *Ardvinna*, les Ardennes, lat. *arduus*, grec ὀρϑ(F)ός ; **ar-t-*, v. irl. *alt*, junctura, cornique *chef-als* membre, breton moyen *couffaut* jointure, cf. lat. *ars*, *artis*, allemand *art* façon, *artig* gentil ; sur ces syllabes *ar* en latin, voir Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, I, 244.

L'absence de toute trace d'une gutturale dans *artos* rend encore plus improbable sa parenté avec **rksos*. J'admets toutefois pour ce mot celtique le sens suggéré par le gallois *arth* ours [1], mais la racine me semble la même que dans le gall. *arthal* grogner, breton *harzal* aboyer.

Des index alphabétiques de noms de lieux anciens et modernes, de noms d'hommes, etc , rédigés avec soin par M. Dottin, terminent cet excellent ouvrage et y facilitent les recherches.

E. Ernault.

[1] M. Luchaire sépare également du grec ἄρκτος le basque *artz* ours, qui paraît identique au nom aquitain *Harsus* (*De lingua aquitanica*, Paris, 1877, p. 7, 8, 61).

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

CORRIGÉ DU THÈME GREC DE LA 1re SÉRIE

(6e Corrigé [1].)

Ἐν ταύτῃ τῇ εὐτυχίᾳ οὐκ ἀμελὴς, ὡς εἰώθασιν, ἐγίγνετο ἡ τῶν Ῥωμαίων γερουσία [2], ἀλλὰ τοῖς σοφωτάτοις ἐπιβουλεύμασι χρωμένη οὐκ ἐπαύετο· καταστρεφόντων οὖν πάντα τῶν στρατιωτῶν, ὅσοι καταβεβλημένοι τυγχάνοιεν, τούτους χαμαὶ κατεῖχε.

Διαστὰς δ' ἑαυτοὺς πᾶσι τοῖς ἔθνεσι καθίσταντες [3], τῶν πολέμων ἀεὶ παυομένων, ἐψήφιζοντο τὴν ζημίαν ἢ τὴν δωρεὰν ἑκάστου κατὰ τὴν ἀξίαν, καὶ μέρος τι τῆς χώρας τοὺς ἡττηθέντας ἀφελόμενοι, τοῖς ξυμμάχοις ἐδωροῦντο· οὕτω δ' ἐποιοῦν τάδε· πρῶτον μὲν γὰρ βασιλέας [4] ὀλίγον μὲν φόβον, ἐλπίδα δὲ μεγάλην παρέχοντας τῇ Ῥώμῃ φίλους ἐποίουν, εἶθα δ' ἄλλους ἐλπίδα μὲν μηδεμίαν, φόβον δὲ παρέχοντας μέγιστον ἠσθένουν.

Καὶ [5] τοῖς ξυμμάχοις ἐχρῶντο ὥστε πρὸς ἐχθρόν τινα πολεμεῖν, τούς γε καταστρέφοντας εὐθὺς [6] καταστρέφοντες. Ὁ γὰρ Φίλιππος ἐνικήθη διὰ τῶν Αἰτωλῶν, οἳ εὐθὺς ἐφεξῆς ἐξώλοντο διὰ τὸ Ἀντιόχῳ ξυμμαχῆσαι.

L. A.

[1] Voir les Bulletins de janvier, février, mars, mai et juillet 1890.

[2] Ce tour évite le mélange de l'idée générale et du cas particulier, qui apparaît dans le français.

[3] On se rappelle que les Grecs emploient très souvent le pluriel après un nom collectif.

[4] Et non βασιλεῖς ; voir Tournier, *Premiers Éléments*, § 23.

[5] Annonce la seconde idée du passage (la première est l'affaiblissement systématique des vaincus : « Pendant que les armées consternaient tout... » et toute la suite).

[6] On remarquera que Montesquieu emploie le mot *d'abord* à deux reprises en cet endroit, comme d'ailleurs en beaucoup d'autres, avec le sens de *aussitôt après*.

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 4e SÉRIE (du 1er février au 1er mars.)

COMPOSITION LATINE. — *Cur in rhetorum scholis Euripidis tragediae praesertim in honore fuerint quaeretur.*

COMPOSITION FRANÇAISE. — 1. Que pensez-vous du dénoûment du *Misanthrope*, et en général des dénoûments de Molière ?

2. Comparer le sonnet d'Oronte dans le *Misanthrope*, avec le sonnet et l'Épigramme de Trissotin dans les *Femmes savantes*.

Digitized by Google

3. A quels moments le *Misanthrope* cesse-t-il d'être une comédie, et devient-il un drame.
(Les candidats choisiront dans ces trois sujets et traiteront celui qu'ils préfèrent.)

THÈME GREC. — Quelquefois, les Romains se rendaient maîtres d'un pays sous prétexte de succession : ils entrèrent en Asie, en Bithynie, en Libye, par les testaments d'Attalus, de Nicomède et d'Appion ; et l'Egypte fut enchaînée par celui du roi de Cyrène.

Pour tenir les grands princes toujours faibles, ils ne voulaient pas qu'ils reçussent dans leur alliance ceux à qui ils avaient accordé la leur ; et comme ils ne la refusaient à aucun des voisins d'un prince puissant, cette condition, mise dans un traité de paix, ne lui laissait plus d'alliés.

De plus, lorsqu'ils avaient vaincu quelque prince considérable, ils mettaient dans le traité qu'il ne pourrait faire la guerre pour ses différends avec les alliés des Romains (c'est-à-dire ordinairement avec tous ses voisins), mais qu'il les mettrait en arbitrage : ce qui lui ôtait pour l'avenir la puissance militaire.

Et, pour se la réserver toute, ils en privaient leurs alliés mêmes ; dès que ceux-ci avaient le moindre démêlé, ils envoyaient des ambassadeurs qui les obligeaient de faire la paix. Il n'y a qu'à voir comme ils terminèrent les guerres d'Attalus et de Prusias.

MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. VI.

QUESTION DE GRAMMAIRE. — Les degrés de comparaison en grec et en latin.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — Scander et commenter, au point de vue de la métrique, les vers 142-157 du chant XV de l'*Iliade*.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE. — État du monde romain en 305.

HISTOIRE DU MOYEN-AGE. — Gouvernement de saint Louis.

GÉOGRAPHIE. — Le Sénégal et le Soudan occidental.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — MARTIAL, *Epigrammes*, XII, 62 : Ad Saturnum pro Prisco Terentio.

THÈME LATIN. — BUFFON, *Discours de réception à l'Académie française*, 1er alinéa : « Messieurs, vous m'avez comblé d'honneur... avec quelque succès. »

THÈME GREC. — ROUSSEAU, *Lettre à M. d'Alembert* sur les spectacles), 14e alinéa : « Demander si les spectacles sont bons ou mauvais... se jouer de celle d'autrui. »

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Für den Forscher der Geschichte der Menschheit gibt es kaum eine wichtigere, aber auch kaum eine schwerer zu erklaerende Erscheinung, als die Ueberlegenheit Europa's über die anderen Theile unsrer Erde. Wie gerecht und unparteiisch man auch in der Wurdigung anderer Laender und Voelker sein mag, so bleibt doch eine nicht zu bezweifelnde Wahrheit : das Edelste, das Herrlichste jeder Art, was die Menschheit aufzuzeigen hat, keimte, oder reifte wenigstens, auf europaeischem Boden. In der Menge, in der Mannigfaltigkeit, in der Schoenheit ihrer natürlichen Produkte stehen Asien und Afrika über Europa ; aber in Allem, was das Werk des Menschen ist, ragen die Voelker Europa's vor denen der anderen Welttheile hervor. Bei ihnen war es, wo die haeusliche Gesellschaft, indem ein Mann sich nur mit einem Weibe verband, allgemein die Form erhielt, ohne welche die Veredlung so vieler Anlagen unsrer Natur unerreichbar scheint ; und wenn Sklaverei bei ihnen Eingang fand, so waren sie doch wiederum die Einzigen, welche sie aufhoben, weil sie ihre Ungerechtigkeit erkannten. Bei ihnen war es vorzugsweise, und beinahe

Digitized by Google

ausschliessend, wo sich Verfassungen bildeten, wie sie für Voelker, die zum Bewusstsein ihrer Rechte gekommen sind, passen. Wenn Asien bei allem Wechsel seiner grossen Reiche dennoch in ihnen die ewige Wiedergeburt des Despotismus zeigt, so war es auf europaeischem Boden, wo der Keim der politischen Freiheit sich entwickelte, und die herrlichsten Früchte trug, die wiederum von dort aus in andere Welttheile verpflanzt werden sollten.

Version anglaise.

The half-time system means that the student shall work for his livelihood, and study, either on alternate days or during separate portions of the same day. Men so educated make in after life, it is argued, the most useful members of the community. Indeed, on reading it we think at once of James Watt, Stephenson, Rennie, and so many others. The preponderant testimony is that in the same schools, where the half-time pupils are instructed with the full-time scholars, the book attainments of the half-time scholars are fully equal to those of the full-time scholars —i. e., the three hours' are as productive as the six hours' mental labour daily. In one large establishment containing about six hundred children, half girls and half boys, the means of industrial occupation were gained for the girls before any were obtained for the boys. The girls were therefore put upon half-time tuition — that is to say, their time of book-instruction was reduced from thirty-six hours to eighteen hours per week, given on three alternate days of their industrial occupation, the boys remaining at full school-time of thirty six hours a week —the teaching being the same, on the same system, and by the same teachers, with the same school attendance in weeks and years in both cases. On the periodical examination of this school, surprise was expressed by the inspectors by finding how much more alert, mentally, the girls were than the boys, and how much advanced in book attainments. Subsequently industrial occupation was found for the boys, when their time of book instruction was reduced from thirty-six hours a week to eighteen; and after a while the boys were proved on examination to have obtained their previous relative position, which was in advance of the girls.

Composition française.

Le jeudi 19 février, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le jeudi 26 février, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARBEN.

Poitiers. — Imp. Midelton Pain.

Digitized by Google

Digitized by Google

FÉVRIER 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 2.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Les demandes d'abonnement au *Bulletin de la Faculté des Lettres* et le montant des dits abonnements payables d'avance devront être adressés par mandat-poste au SECRÉTAIRE LA FACULTÉ DES LETTRES, qui est seul chargé de centraliser les recettes.

∴

Nous reproduisons le texte de la convention passée entre le Ministère de l'Instruction publique et l'Administration municipale de la Ville de Poitiers, au sujet des communications à établir entre la bibliothèque des Facultés et celle de la Ville :

Article premier.

A partir du présent traité, et tant que les deux bibliothèques seront réunies dans le même bâtiment, la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire de Poitiers seront ouvertes aux mêmes heures

Article 2.

Une communication matérielle sera établie entre les deux bibliothèques au moyen d'un escalier intérieur, d'un monte-charges et de cordons acoustiques.

Article 3.

Pour éviter que des abonnements et achats ne soient faits en double, toutes les propositions d'acquisitions seront communiquées aux deux Commissions des bibliothèques par l'intermédiaire des bibliothécaires. Sur la convocation du Maire, ces deux Commissions pourront

Digitized by Google

exceptionnellement délibérer en commun sur l'objet visé dans le présent article.

Article 4.

Les livres et publications périodiques des deux bibliothèques seront mis, soit pour le prêt extérieur, soit pour la lecture sur place, à la disposition des lecteurs de toute catégorie. Mais la salle de lecture de la bibliothèque universitaire étant, vu son exiguïté actuelle réservée aux seuls étudiants, les lecteurs non étudiants devront consulter les documents de la bibliothèque universitaire dans la salle de la bibliothèque municipale. Les étudiants, comme tous les autres lecteurs, auront accès dans cette dernière salle.

Article 5.

Les prêts au dehors seront autorisés par le Maire pour le fonds de la bibliothèque municipale, par le Recteur pour le fonds de la bibliothèque universitaire. Ces prêts seront autorisés par le règlement spécial de chaque bibliothèque

Article 6.

La Ville et l'État donneront à leurs agents respectifs des instructions pour qu'une entente constante règne entre eux dans l'intérêt du service. Si cependant des difficultés venaient à se produire et ne pouvaient être tranchées sur place, par un accord entre le Maire et le Recteur, ceux-ci adresseraient, chacun de leur côté, un rapport sur les faits litigieux au Ministre qui prononcerait en dernier ressort.

Article 7.

Les deux bibliothèques conserveront, d'ailleurs, une parfaite autonomie au point de vue du personnel et de son mode de recrutement, de l'administration, du budget, de la comptabilité. Elles conserveront aussi réciproquement leur indépendance absolue pour ce qui concerne l'achat des livres, l'ordre et le classement des volumes qui ne pourront jamais être confondus ni passer de l une dans l'autre.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

JUVÉNAL[1]

AU MOYEN AGE

II

LES POÈTES. — JEAN D'ANVILLE. — ALAIN DE L'ISLE.

Rechercher les traces d'un poète de la latinité classique dans quelque prosateur du moyen âge est chose, en somme, assez aisée, les vers du poète tranchant vivement sur le texte où ils sont enchâssés, perles brillantes dans une monture le plus souvent grossière. Il n'en est plus de même quand il s'agit de retrouver les membres dispersés du poète chez ses imitateurs, je ne dirai pas poètes aussi (on peut avec le moyen âge, économiser ce beau titre), mais versificateurs plus ou moins versés dans la connaissance de l'antiquité. Sans parler du peu d'agrément que procurent d'ordinaire aux amateurs du beau langage ces sortes de compositions, les vestiges de la pure poésie de Rome y sont le plus souvent rendus méconnaissables, parce qu'ils sont mélangés, dans de décourageantes proportions, à des éléments étrangers. Il arrive qu'ils n'y sont guère plus apparents que, sous la masse des églises gothiques ou romanes, les pierres des temples payens dont elles ont pris la place Cependant, quand on y regarde de près, on s'aperçoit que les écrivains, généralement si peu classiques par le goût, du XI[e] et du XII[e] siècle, n'en ont pas moins manié beaucoup les modèles qui les inspirent si mal. C'est même un phénomène curieux et fécond en réflexions que l'incapacité, en quelque sorte constitutionnelle, de la scolastique à se laisser pénétrer par l'esprit et former par le style des anciens[2]. Il est certain que du X[e] au XIV[e] siècle, Virgile, Horace, Lucain, Juvénal, ont été lus, appris, commentés dans les écoles monastiques beaucoup plus que dans nos Collèges et Facultés aujourd'hui. Si l'on s'avise cependant de dresser l'état des ressources qu'ils ont apportées alors à l'art d'écrire en vers, on est surpris qu'ils n'aient fourni qu'un assez mince bagage d'idées générales; que leurs formes et procédés littéraires aient subi une déformation parfois caricaturale

[1] Voir le *Bulletin* de mai 1890, p. 177 et suiv.

[2] Cf. sur ce point COMPARETTI, *Virgil im Mittelalter* (trad. allem. de Dütschke), p. 142, ch. XI, justifiant par des faits typiques cette affirmation : « Il existe à peine deux principes qui soient en contradiction plus formelle que le paganisme et le christianisme ».

Digitized by Google

et que les noms propres mêmes, empruntés en foule à la mythologie et à l'histoire, soient le plus souvent ou pris à contre-sens ou juxtaposés à des pensées qui n'ont avec ces noms aucun rapport naturel[1].

Cette constatation nous allons, à propos de Juvénal, la tenter sur deux classes d'ouvrages : sur les poèmes allégoriques et symboliques qui forment la transition de l'épopée ancienne aux romans en langue vulgaire; puis sur des compositions morales qui dérivent en droite ligne de la satire romaine. Comme il est inutile d'entasser des menus faits, toujours les mêmes, quand il ne s'en dégage aucune idée nouvelle dont l'histoire de la tradition classique puisse faire son profit, nous limiterons nos recherches à quelques livres, typiques dans leur genre qui, célèbres de leur temps, sont à peu près inconnus aujourd'hui.

Mettons à part tout d'abord le vaste répertoire des hymnes religieuses et des poèmes ou apologétiques ou théologiques. Le caractère propre de ces ouvrages, même quand ils ont pour auteurs des écrivains qui, comme Hildebert et Jean de Salisbury, possèdent à fond la littérature payenne, est d'avoir leur vocabulaire spécial, de n'emprunter aux poètes anciens que la forme extérieure du vers. C'est le cas des distiques de Hildebert sur le *Mystère de la Messe* et de ses hexamètres sur l'*Eucharistie*[2]; c'est le cas aussi, mais avec une part plus sensible déjà faite à l'imitation de la poésie profane, des panégyriques versifiés de quelque saint personnage[3]. Si la morale et même la théologie selon l'Écriture et les Pères envahissent très-souvent les poèmes profanes et s'y mélangent, de façon bizarre, aux souvenirs payens, on peut dire que même la langue du paganisme

[1] Les exemples de cette incohérence sont innombrables; il en est peu d'aussi complets que le suivant : dans l'*Archithrenius*, poème dont il sera question plus loin, deux livres presque entiers sont consacrés à mettre en scène les principaux sages et philosophes de l'antiquité. Architas y disserte de la colère, Platon de l'envie; Caton fulmine contre les richesses; Diogène prêche le détachement du monde; Socrate recommande la sagesse des cyniques, des stoïciens et des atomistes; Démocrite enseigne l'usage des richesses qui sont faites pour être dépensées; Cicéron lui donne la réplique en mettant en garde contre la prodigalité; Pline l'ancien flétrit les folies du luxe; Cratès s'emporte contre les ennuis de la cour; Sénèque veut que l'on méprise la gloire; Boèce donne aux grands des leçons de clémence; Xénocrate fait un sermon sur les suites de l'inconduite et termine son prône par une invocation à Vénus où revit le poème du *De Natura Rerum* de Lucrèce : *Ah! Venus, ad nutum trahis omnia numina cœli; Astra moves, alioque rotas errore planetas*, etc. *Arch.*, VII, 3, 146). Vient ensuite Pythagore qui en veut à la gourmandise; Thalès qui prêche sur la crainte du Seigneur; Bias sur l'amour de Dieu; Periandre sur l'hypocrisie; Philon sur la nécessité de cacher les fautes pour éviter le scandale; Cléobule sur le courage; Solon sur la prudence et le bon emploi de la vie. Et l'*Archithrenius* est peut-être le poème du moyen-âge qui atteste la connaissance la plus étendue de l'antiquité payenne! Cf. *Bulletin de la Faculté*, 1890, p. 188 et suiv.

[2] V. *Patrologie de Migne*, t. CLXXI, p. 1178 et 1195.

[3] Ib., p. 1287 et suiv.

Digitized by Google

est bannie de la glorification des mystères chrétiens et de la prédication en vers des vérités dogmatiques : il ne faut chercher des points de contact avec l'épopée et la satire romaines que sur le terrain de la morale générale, là où le sermon religieux et la satire profane se sont rencontrés souvent depuis lors. Que de fois les deux genres n'ont-ils pas fait entendre aux hommes des exhortations et des censures, identiques au fond, à peine différentes dans la forme !

L'ascétisme professé dans les monastères vise d'une manière particulière la triple concupiscence, celle de la chair, celle des yeux et l'orgueil de la vie, pour parler le langage des théologiens; la femme, la richesse et l'ambition, comme disent les profanes [1]. Aussi ce qui a frappé le plus la scolastique à la lecture des modèles payens; ce sont les exemples historiques ou fabuleux [2] des vertus et des vices qui, prêchant la modération, mettent aux yeux l'influence funeste des passions sur le bonheur de la vie. Chaque fois qu'un poète chrétien rencontre sous sa plume, ce qui arrive souvent, l'un des trois thèmes dont nous avons parlé, on voit aussitôt les souvenirs classiques se dégager de la phraséologie scolastique; l'expression devient plus précise, l'image plus vive, il semble que le développement s'éclaire d'une lueur artistique et que pour un instant, les choses et les hommes offerts à notre méditation, raides tout à l'heure et abstraits, prennent le mouvement de la vie : il n'existe pas, que je sache, de preuve plus frappante de la valeur esthétique des poètes payens. Juvénal sert, pour sa bonne part, à la mettre en lumière.

Ouvrons un poème aux vastes proportions (il comporte plus de 4,300 hexamètres) rempli d'obscurités, de bizarreries et de mauvais goût, singulier dans son ordonnance qui est incohérente, énigmatique dans sa conclusion qui ne se rattache à aucune théorie de morale ou de métaphysique définie, mais riche en belles maximes souvent exprimées avec force ou élégance, surprenant plus que n'importe quelle œuvre du moyen âge par les souvenirs de la belle littérature classique dont il fourmille, étonnant surtout par ses aspirations rationalistes,

[1] HILDEBERT, *Carm. Misc.*, CX : *Plurima cum soleant hominum corrumpere mores, Fortius evertunt femina, census, honos.* Et ailleurs : *Infelix quem res nec femina vincere possunt Subjugat ambitio.*

[2] La notion générale de l'antiquité greco-romaine est si vague, même durant la période la plus éclairée de la scolastique, que les deux points de vue de l'histoire et de la fable y sont presque toujours confondus, les auteurs passant de l'un à l'autre au gré de leur caprice sans y mettre de différence. Dans l'*Archithrenius*, les exemples empruntés aux *Métamorphoses* d'Ovide sont sur la même ligne que ceux qui viennent de Tite-Live ou de Lucain. L'*Iliade* est un document de même valeur que la *Pharsale*. V. plus bas une citation caractéristique de l'*Anticlaudianus*. Quant à la chronologie, elle est traitée en quantité négligeable : l'antiquité polythéiste est pour le moyen-âge un bloc où presque tout est également soit mensonger, soit corrupteur, les dieux servant à mesurer les hommes, les faits mythiques à apprécier les faits historiques et réciproquement.

Digitized by Google

ou, si l'on aime mieux, laïques, dans un temps où presque toutes les manifestations de la pensée humaine sont orientées vers un idéal théologique. Ce poème qui n'a été imprimé qu'une fois, en 1517[1], après avoir joui pendant trois siècles d'une grande célébrité, est intitulé *Archithrenius;* il a pour auteur un certain Jean, dit d'Anneville ou d'Anville, sans doute parce qu'il était né, non loin de Coutances, dans un village de ce nom. Le titre en indique la tendance dominante : c'est une longue lamentation sur les misères et les vices de l'humanité, une profession de pessimisme qui s'alimente tant au spectacle de la réalité actuelle que dans la méditation du passé tel que l'ont dépeint les grands penseurs de l'antiquité[2]. L'auteur est certainement un des esprits les plus vigoureux qui aient, durant le moyen âge, écrit en vers; il est, à notre avis, celui qui s'est le mieux assimilé la substance de ses modèles payens, et qui, par endroits du moins, peut leur être comparé sans trop de désavantage[3]. L'énorme dépense qu'il fait, au cours de ses développements, des noms propres mythologiques, suffirait à elle seule pour prouver une connaissance approfondie des poètes. Quant à son style, s'il fatigue par une solennité uniforme et continue, on ne saurait lui refuser, ce qui est rare à cette époque, le mérite de la personnalité. Les modèles préférés sont les épiques ou ceux qui, dans un genre moins élevé, ont avec ou sans goût, affecté les allures épiques. Virgile, Lucain, Manilius, Claudien, et avec eux Martianus Capella et Boèce, ont surtout influé sur l'éducation de son esprit. Horace lui a paru fade, Perse est plus malmené encore et peu imité[4]; en revanche Juvénal qu'il ne nomme jamais.

[1] L'édition unique de 1517 est sortie des presses et a été établie par les soins de Jodocus Badius Ascensius ; les exemplaires en sont devenus extrêmement rares. Il y en a un à la bibliothèque de l'Arsenal et un autre à la Mazarine. Mais le lecteur pourra aisément se faire une idée du poème de Jean d'Anville à l'aide d'une thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris en 1871 : *De Archithrenio duodecimi saeculi carmine*, Paris, Thorin, qui en donne un excellent résumé et une appréciation judicieuse. L'auteur est M. J. Simier, le très savant et très digne supérieur général de la Société de Marie. C'est lui qui a bien voulu mettre à notre disposition une copie qu'il fit faire jadis de ce curieux ouvrage, après avoir appelé, par son travail, notre attention sur les rapports qu'il présente avec les *Satires*.

[2] *Archithrenius... quod est princeps lamentationum, inscribi voluit, quia ubique errata mortalium deflenda offenderit* (Préface par Jod. Badius, *in fine*).

[3] Si étrange qu'il soit, ce poème renferme un nombre considérable de beaux vers ; l'auteur possède surtout une grande vigueur dans l'expression des sentences morales. Je n'en peux citer qu'un très petit nombre d'exemples. Lib. VII, 3, 168 : *Rem male provisam dubius manet exitus*. Ibid, 235 : *Plus egisse, loqui minus, id decet*. Ibid., 239 : *Non est defendere culpam Ostendisse malos ; scelus est absolvere crimen Crimine, nec manui redimunt exempla reatus*. Lib. VI, 8, 224 : *In mortem non est praescriptio vitae Producitque dies sed non medicina perennat*. Lib. IV, 8, 167 : *Marult praecedere liber Fatorum quam jussa sequi*. Ib., 9, 202 : *Ardua tollit cras ruiturus homo*, etc. Par ce côté de son talent, l'auteur est vraiment un disciple des Latins, de Juvénal plus encore que de tout autre poète classique.

[4] Pour Horace, V. VII, 12, 434 : *Cynicos evadere morsus Et satirae serras, Flaccique eludere ludum Insipidosque sales ;* pour Perse, IV, 2, 48, où ce poète est cité parmi les types

Digitized by Google

pas plus d'ailleurs qu'il n'a nommé Virgile et Ovide, qu'il possède à fond, lui a suggéré des développements entiers et fourni ça et là des expressions qui attestent une lecture assidue du satirique : je renvoie aux notes pour ce dernier point [1]; le premier demande une confirmation plus explicite.

de la présomption : *Persius in Flacci pelago decurrit et audet Mendicasse stylum satirae serraque cruentus Radit et ignorat polientem pectora limam.* La métaphore est douteuse, mais la critique ne manque pas de justesse.

[1] En suivant l'ordre des livres de l'*Archithrenius*, voici quelques rapprochements caractéristiques : I, 1, 1 : *Velificatur Athos; dubio mare ponte legatur* (cf. Juv., X, 174).

» » 4 : *Salmoneus fulmen jaculatur* (Virg., *En.*, VI, 585). *Daedalbus alas.* Juv., II, 25;

I, 2, 50 : *...Hic titulus solos contingit Homeros* (Juv., VII, 38).

I, 3, 71 : *Deucalioneum pelagus vel naufraga Pyrrhae Saecula non vidi.* (Juv, I, 80 et suiv.)

Ib., 89 : (Non ego sum)... *cui servum purpura vestis Adscribat nomen, cujus facunda smaragdus Disputet in digitis vulgique assibilet aures Attonitas gemmis...* (Juv., VII, 134 et suiv.)

I, II, 216 : *Radioque juventae obscuris pallente genis* (Juv., VI, 131).

I, XI, 223 : *Nec moribus usquam Invenit esse locum, nec se virtutibus unum Impendisse diem...* (Juv., I, 87, 147; IV, 91).

I, 4, 203 et suiv. ; cf. VII, 4, 169. Des tirades entières sur la gourmandise s'inspirent à la fois de Juvénal (I, 140 et suiv. ; XIV, 6 et suiv. ; IV, 22 et suiv. ; V, 30 et suiv. ; 90 et suiv. ; XI, 9 et suiv. ; 120 et suiv.) et de Sénèque.

II, 9, 306 : Parodie calquée sur Juv., VII, 115, du débat entre Ulysse et Ajax au sujet des armes d'Achille (Ov., *Met.*, XIII, 1 et suiv.)

IV, 9, 194 : *...Heu! quae dementia tantis Erexisse domos studus, tantosque labores Perdere, tot census,* etc. (Juv., XIV, 86 et suiv.).

Ib., XIV, 338 et 15, 376, sur les flatteurs et les mœurs de la cour (Juv., III, surtout 100 et suiv). Au vers 340 de l'*Arch.*, je note entre autres : *Linguae suffragia vendit.* Cf. Juv., X, 77.

VI, 8, 206 et suiv., reprend la thèse fondamentale de Juv., VIII, sur la noblesse, et y intercale un souvenir de la *Sat.*, X, 246, sur Nestor et les inconvénients d'un grand âge : *Si longo senii fastidia traxerit aevo Nestor et ad quarti numerus produxerit annos Limitis.* Pour la noblesse, voici des vers qui ont bonne tournure :

Si praelustre genus, si regius ortus adusque
Innumeros decurrat avos, non sanguinis illa
Lux addit meritis.....
Si famae radies titulis insignis et alto
Nomine gemmescas, animae non tergis olentes
Sub fama rodolente notas, non mentis inumbrat
Laudis oliva rubum, nec spinam pectore vellis.

VII, 12, 452, nous offre une suite d'assez beaux vers, développant la maxime, fameuse au moyen-âge, de Juv., VIII, 140, de même que VI, 9, 255, amplifie le : *cantabit vacuus coram latrone viator* (Juv., X, 22), et que VII, 14, 409, nous offre une adaptation du : *Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt* (Juv., II, 3). J'arrête là mes citations ; entrer davantage dans le détail des expressions et des tours nous entraînerait au-delà des limites raisonnables. Ne les avons-nous pas dépassées déjà ?

Digitized by Google

Le ton général de l'*Archithrenius* et ses aspirations pessimistes en font, par parties, une œuvre de satire morale; il y a des chapitres entiers qui ne sont que le développement en vers de quelques pensées de Sénèque ou de Juvénal, l'adaptation d'une anecdote édifiante de Valère Maxime, le tout mélangé, mais dans des proportions assez faibles, aux enseignements de la chaire chrétienne. Ce qui y est chrétien avant tout, c'est la placidité des censures, l'esprit de charité et de compassion, non pas seulement à l'endroit des souffrances, mais aussi des vices de l'humanité. Par là le poète, quoique imitateur de Juvénal et représentant de la satire selon la formule de Lucilius, diffère sensiblement de ses modèles. Il pratique une indulgence que n'ont point connue ces censeurs vigoureux de la corruption romaine; et comme il est dépourvu de la finesse attique et de la souriante causticité qui distinguent Horace, on peut dire qu'il est véritablement original. Il se sent transporté d'indignation souvent ou du moins il le déclare, se rappelant que Juvénal a mis ce sentiment au fond de toutes ses peintures, et qu'en somme l'indignation est la source par excellence de la satire; mais son indignation n'a ni violences emportées ni railleries mordantes; elle naît à peine que déjà elle se fond dans la pitié et se trempe de larmes. L'uniformité pleurarde de ses doléances serait à la longue insupportable, si elle ne se relevait d'un accent généreux, si, dans le détail, elle ne rencontrait souvent l'expression juste et même pittoresque.

Des trois objets que la satire, moitié profane moitié religieuse, traite de préférence au moyen âge, la femme tient dans l'*Archithrenius* la place la moins considérable: l'ambition, les diverses manifestations du luxe avec la passion de la richesse prennent, ou peu s'en faut, le bon tiers de l'ouvrage. Ce n'est pas que l'auteur méconnaisse le grand rôle que la femme a joué dans l'histoire pour la perte de l'humanité. Il est à cet égard de l'avis de tout son siècle qui traite la chair en ennemie et rapporte à ses exigences la plupart de nos misères et de nos fautes : « Voici le mal, dit-il, dont souffre l'univers: la terre en est épuisée, les dieux en perdent leur force. Il bouleverse le Tartare et souvent même il a fait broncher Jupiter. Tout l'espace qui s'étend des régions où l'Eurus se lève jusqu'aux lieux où expire le Zéphyre, sous les glaces du pôle et dans les brouillards du Notus, la passion brûle tout de ses flammes funestes[1]. » Mais les imprécations du poète ne sortent guère de cette généralité vague et décente: quoique l'occasion se présente plus d'une fois, toute naturelle, de recommencer la satire VI de Juvénal, morceau classique que la scolastique connaît bien et qu'elle sait exploiter, à sa manière[2], Archi-

[1] VII, 3, 62 et suiv.

[2] V. le *Bulletin de la Faculté*, 1890, p. 186 et suiv.

Digitized by Google

threnius se borne à gémir, à donner des conseils de sagesse prudhommesque; tout au plus citera-t-il des exemples mythologiques d'amours funestes ou coupables. Son aversion n'a rien d'énergique et de personnel: on dirait plutôt que chez lui l'homme a des aspirations autres que l'auteur, que s'il condamne les excès de la passion alors qu'elle ruine la santé et trouble la vie, il sait apprécier les charmes d'un amour honnête et légitime ; il est évident qu'il craint, en attaquant la femme sans épithète, comme l'ont fait autour de lui tant d'autres, en la désignant comme l'ennemie par excellence de la perfection morale, d'insulter à un objet à la fois charmant et nécessaire.

Ainsi il commence bien son voyage à travers les vices de l'humanité par l'île de Chypre où il installe Vénus, la personnification de la luxure; il nous la montre allumant ses flambeaux qui brûlent les cœurs et préparant ses pièges qui dupent les sens; mais aussitôt la manie descriptive l'entraîne à nous dépeindre la déesse des pieds à la tête, dans les détails de sa personne, de sa toilette et de sa coiffure[1]. Après une centaine de vers consacrés à ce thème, il n'a que tout juste le temps de verser les larmes obligatoires sur les ruses de l'amour et ses suites funestes; puis il quitte son temple pour celui de la gourmandise où il fait un séjour plus prolongé de beaucoup. Quand plus tard, avec le VI^e^ et le VII^e^ livre du poème, Archithrenius évoque dans l'île de Thulé tous les sages de l'antiquité payenne, leur prêtant à chacun quelque long discours sur les vertus ou les vices de l'humanité, c'est Xénocrate, sans doute en souvenir de la conversion de Polémon souvent rappelée au moyen âge[2], qui est chargé de dire son fait à la volupté. Il le lui dit mollement, s'embrouille dès le début et, sous prétexte d'épargner à sa langue des discours inconvenants, après avoir salué celle : *Quem prolis amor et sacra jugalia poscunt*, il s'acquitte vis-à-vis de l'autre en montrant, par des exemples connus, que sa douceur est empoisonnée d'amertume : *Dulce sed ex dulci tandem concludit amarum*. Sans doute il y a de la pudibonderie monacale dans ce procédé, mais comme il ne manque pas de tirades dans le poème qui prouvent que, même en plein ascétisme, le latin dans les mots brave l'honnêteté, il faut bien supposer d'autres raisons à une capitulation si rare dans un pareil temps. Ces raisons sont à chercher dans le cœur du poète, dans ses sentiments intimes et dans sa personnalité humaine : malheureusement nous n'en connaissons rien. Ce que l'on peut sûrement affirmer c'est qu'il ne fut pas un misogyne comme Pierre de Blois ou l'évêque Marbode; fut-il même moine ou

[1] *Archithr.*, I, 16, 350 et suiv.

[2] VII, 3, 60. L'anecdote de Polémon, d'après Valère Maxime, VI, 9, ext 1, et Horace, *Sat.*, II, 3, 253, est chez Pierre-le-Chantre, dans le *Verbum abbreviatum* au chapitre : *De brevitate et commoditate quaestionum* (*Patrologie*, CCV) ; Archithrenius la versifie, VIII, 5, 250 et suiv.

Digitized by Google

prêtre? Le ton général de son ouvrage et quelques vers d'une sentimentalité toute familiale permettent d'en douter. Ne sont ils pas d'une âme tendre et d'un vrai poète de la passion, ces vers qui chantent l'amour, suprême consolation des malheureux[1] :

... Pasci lacrymis quibus invitantur amantum
Gaudia, dum tenero dulcescunt basia fletu
Et lacrymis inserpit amor, miserisque fovetur
Major in adversis...

Il a lu cependant la satire VI de Juvénal et l'on en rencontre ça et là des réminiscences qui sont de style et non d'idées. Dans le prône que Thalès prêche sur la crainte du Seigneur, je rencontre une adaptation bien singulière d'un vers où Juvénal s'est égayé sur le compte des vieilles coquettes qui mêlent du grec à leurs amusements[2] : *Quotiens lascivum intervenit illud* ζωὴ καὶ ψυχή, *modo sub lodice relictis Uteris in turba...* Archithrenius en a tiré que rien ne reste caché à l'œil vigilant du divin justicier, ni le crime d'hypocrisie ni les confidences de l'alcôve[3] : *Non occultatur opertum Hypocrisis crimen, nec sub lodice relictum* ζωὴ καὶ ψυχή. Il est évident que Archithrenius ne savait guère de grec, quoiqu'il conversât avec les Sept Sages.

En revanche il est plein de l'esprit de Juvénal quand il s'en prend, soit aux misères des gens d'étude, soit à la folle dissipation, au luxe et à l'orgueil des grands, soit enfin à l'ambition des politiques qui bouleversent le monde. On sait comment le premier de ces thèmes est traité dans la satire VII. Des indices nombreux nous permettent d'affirmer que cette satire, à qui les copistes du moyen âge ont fait l'honneur d'un titre trop étendu pour les intentions du poète (*de sterilitate studiorum*) a été, dans les écoles de la scolastique, populaire entre toutes[4]. C'est qu'elle offrait alors, avec les réalités de la vie, des rapports qui la rendaient actuelle et particulièrement intéressante. Le mouvement intense des études à l'Université de Paris était une source abondante de misères; comme de juste, les misères y multipliaient les expressions du mécontentement[5]. Quiconque y tenait une plume ou cherchait, par l'étude, à se procurer un gagne pain honorable avec une place au soleil des réputations littéraires, pouvait

[1] Il s'agit des amours de Pyrame et de Thisbé, IV, 10, 256.

[2] *Sat.*, VI, 195.

[3] VII, 9, 305.

[4] Cf. *Bulletin de la Faculté*, 1890, p. 182, note; et notre édition de la *Sat.*, VII (Klincksieck 1890) à l'index, p. 97, les renvois concernant Alain de l'Isle, Ennodius, Marbode, Pierre de Blois, Jean de Salisbury et Sidoine Apollinaire.

[5] SIMLER, *Archithrenius*, p. 11 et suiv.

Digitized by Google

répéter, aux heures de mélancolique déception les vers du satirique paven[1] :

Nos tamen hoc agimus tenuesque in pulvere sulcos
Ducimus et litus sterili versamus aratro.

On ne se contentait pas de les répéter. Le nombre est grand des variations en prose et en vers qui ont été, du x^e^ au xv^e^ siècle, écrites sur ce thème : on sait d'ailleurs qu'il n'a jamais cessé d'être exploité depuis lors. Archithrenius y a consacré tout un livre de sa jérémiade en neuf livres, soit 465 vers ; c'est là surtout qu'on peut surprendre la façon dont il entend l'imitation des anciens en général et celle de Juvénal en particulier[2]. Il ne s'y asservit pas à la manière d'un faiseur de centons ; il possède en lui-même assez de ressources, s'étant suffisamment assimilé ses modèles, pour ne jamais courir après l'hémistiche textuel. D'autre part, son esprit prolixe ou tout au moins amoureux de l'amplification, semble se complaire à déterminer, par le détail terre à terre, l'énergique précision des maximes qu'il emprunte, le vigoureux raccourci des esquisses qui se sont emparées de son imagination. Pour peindre la misère des étudiants, il a des chapitres méthodiquement divisés sur leur aspect misérable, sur leur costume dépenaillé, sur leur logis sordide ; il n'oublie pas les détails du repas plus que frugal, du domestique servant à table : *nudus in annoso tunicae squalore... luteus, macer, horridus, ore Languidus exsangui, plumarum spumeus*, etc ; du grabat enfin où ils se débattent contre les difficultés d'un texte d'Aristote[3]. Et cependant, le souvenir du satirique latin transparaît çà et là, à la faveur d'un nom propre caractéristique, d'une épithète pittoresque, d'un trait de franche et pure latinité :

Parva domus, res ipsa minor ; contraxit utrumque
Immensus, tractusque diu sub Pallade fervor
Et logicae jucundus amor ; tenuisque laboris
Emeriti merces : et quum de more sophistas
(Miror qua invidia fati) comitatur egestas.
Pauperies est tota domus, dissuescit ad illos
Ubertas venisse lares, nec visitat aegrum
Copia pannosum.

[1] *Sat.*, VII, 48, avec la note de notre édition au vers 49.

[2] V. surtout Lib., III, 4, 56 et suiv., avec les chapitres 17 et 18 où Archithrenius se plaint de l'indifférence des grands et de leur incapacité à apprécier les avantages de l'étude, 359 :

...Quae sunt studiis aliena potentum
Sunt et eis famosa parum : diversa professos
Rarus amor nectit ; contemnitur obvia curae
Cura favorque minor studiis discordibus haeret.

[3] III, 5, 82, 98.

Digitized by Google

C'est là, sans doute, du Juvénal délayé [1]; mais, si je ne m'abuse, ce délayage même n'est pas sans saveur; perdant par la comparaison avec le modèle payen, il se rattrape quand on le rapproche des autres ouvrages du temps; l'on s'aperçoit sans peine alors que c'est à l'étude des classiques latins que l'*Archithrenius* doit sa supériorité.

Des observations analogues nous sont suggérées par d'autres lieux communs de morale satirique, auxquels la verve de Juvénal a donné un relief inoubliable, dont il a fait, grâce au vigoureux coloris de son style, des morceaux uniques et originaux. Il en est un grand nombre qui hantent l'esprit d'*Archithrenius*, sous la forme que le satirique leur a donnée, avec le cortège des noms propres qui amènent la confirmation par l'exemple. La satire X, sur les vœux inconsidérés des hommes, semble avoir fait sur lui l'impression la plus vive. C'est ainsi qu'il installe l'Ambition personnifiée sur une haute montagne au voisinage de Pella, patrie d'Alexandre, et que la leçon donnée au monde par ce roi, frappé jeune dans l'éclat de son triomphe, est répétée deux fois après Juvénal; la première, il la met dans la bouche de Diogène; la seconde, il la proclame en son propre nom [2] :

Si quidquid gemino Phoebus complectitur arcu
Imperio stringas, tumulo non major humandus
Occidis; et tandem, cui non sufficerat orbis.
Magnus Alexander, parvae non sufficit urnae.

Hannibal, lui non plus, n'est pas oublié, dans le chapitre spécialement consacré aux conquérants :

Poenorum successit gloria, Romam
Fulminea pulsante manu, bibuloque cruoris
Annibal ense furit mundumque doloribus emit.

Mais il y arrive après César livrant bataille à Pompée dans les champs de Philippes et après Crassus vaincu par les Parthes : la chronologie d'Archithrenius est aussi incertaine que sa connaissance

[1] Cf. Juv., *Sat.*, III, 165 : *Res angusta domi* et la suite. VII, 28 : *Qui facis in parva sublimia carmina cella* Ib., 60 : *Maesta paupertas atque aeris inops.* Ib., 68 : *De lodice paranda attonitae* (mentis opus); 68 : *Si Vergilio puer et tolerabile desset hospitium*; 48 : *Tenues in pulvere sulcos*; 8 : *Tenuis Saleius*; 86 : *Cum fregit subsellia versu Esurit*; 445 : *Rara in tenui facundia panno*; 166 : *Haec alii sex Vel plures conclamant ore sophistae*; 216 : *Quantum grammaticus meruit labor.* Pour le : *Res angusta domi*, cf. *Archithrenius*, V, 13, 324 : *Heu! sortis miserae quibus est angusta bonorum Portio.*

[2] IV, 2, 9 : *Mons surgente jugo Pellaeam despicit urbem*, etc. La variante du : *Sarcophago contentus erit*, répondant à : *Unus Pellaeo juveni non sufficit orbis* (Juv., X, 172 et 169), se retrouve, *Arch.*, VI, 15, 471 : *Magnum Parvula qui mundos situebat sorbuit urna* Cf. X, 147 : *Expende Hannibalem : quot libras in duce summo Invenies.*

Digitized by Google

du grec. Ce qui le saisit surtout, dans le spectacle de l'histoire, c'est la leçon morale qui s'en dégage. Il l'aperçoit toute entière dans l'antithèse que la mort établit entre les misères et les crimes qui font cortège à l'ambition et la destinée de l'ambitieux finalement réduit en poussière[1]; peu lui importent en somme les évènements et les personnages; il lui suffit de montrer que toutes les grandeurs du monde, toutes ses satisfactions d'orgueil et de domination ne sont rien au prix de l'éternité; que la mort, où tout aboutit, est la seule mesure de l'universelle petitesse au regard de Dieu. Ce dédain de l'homme, en tant qu'accident éphémère et instrument passif aux mains de la providence, existe déjà, bien caractérisé, dans les déclamations de Juvénal sur la noblesse, sur les vœux, sur l'influence des mauvais exemples: lui aussi ne prend de l'histoire que les grands noms et les mémorables exemples; s'il respecte davantage l'ordre réel des faits, il ne se gène guère pour en altérer la physionomie vraie dans l'intérêt de sa thèse : c'est un trait que la satire historique a de commun avec l'oraison funèbre.

Il serait fastidieux d'insister sur tous les rapprochements que nous pourrions faire du texte de l'*Archithrenius* avec celui des *Satires* de Juvénal. Comme le poète romain excelle à rendre les vérités banales, à flétrir les ridicules et les vices qui défraient les conversations de la foule plus encore qu'ils n'alimentent la production littéraire, il est tout naturel que le pessimiste scolastique ne se lasse pas de l'entendre, qu'il lui demande sans cesse de soutenir, de provoquer au besoin son inspiration. Qu'il flétrisse la soif immodérée des richesses, englouties, aussitôt qu'acquises, dans le gouffre du luxe; qu'il rencontre sur son chemin la sottise orgueilleuse des parvenus et la vile flatterie de leurs parasites; que son sujet l'amène à définir la vraie noblesse, à montrer la désastreuse influence sur l'opinion des crimes commis par les grands de ce monde, *Archithrenius* reste, peut-être même à son insu[2], le tributaire, pour le fond et très souvent pour la forme, de la satire payenne. Un de ses exercices favoris consiste à amplifier, parfois sans mesure et sans goût, quelqu'une de ces maximes de morale vulgaire, que Juvénal a fixées à jamais dans des vers restés proverbes, si vigoureux et si nets qu'on souffre presque à les voir exprimés autrement[3]. Il n'est pas besoin d'une grande érudi-

[1] *Arch.*, IV, 6, 116. Cf. Alain de l'Isle, *Lib. Parab.*, I, p. 424 : *Omnia Caesar erat, sed gloria Caesaris esse Desiit : et tumulus vix erat octo pedes.*

[2] Pour ces divers points, v. ci-dessus, p. 43, n° 1.

[3] Voici, entre autres, le développement de la maxime (*Sat.*, VIII, 140) : *Omne animi vitium tanto conspectius in se crimen habet, quanto major qui peccat habetur*, *Arch.*, VIII, 12, 452 :

At sceptri facinus tenebris caret; ardua nubis
Excedunt latebras; nulla praetexitur umbra
Imperii sidus, noctisque excludit amictum
Principis illa dies. Fama penetrante trahuntur
Regnorum secreta palam, scelerique potentum

Digitized by Google

tion pour s'apercevoir qu'en pareille matière les idées des prédicateurs de morale varient peu avec les siècles et les pays : il n'y a d'intéressant que le détail du style qui place les uns très haut parmi les artistes réalisant le beau littéraire et qui laisse les autres croupir dans la foule des parleurs de métier, dont la seule excuse est dans les intentions honnêtes. Si j'essaie de tirer Archithrenius de l'ombre où il dort depuis bientôt cinq siècles, ce n'est pas que sa valeur propre permette de le classer parmi les méconnus. C'est simplement qu'il a mis au service de la morale quelque chose de plus que le désir d'édifier ses semblables : d'abord il possède, en plein XIIe siècle, toute la ferveur des aspirations humanistes qui ont fait la gloire de la Renaissance ; ensuite l'effort prodigieux de son esprit cherchant à se hausser au niveau des génies antiques porte en lui-même une leçon : les meilleurs modèles ne mènent pas loin, quand l'imitation n'est pas guidée par une bonne méthode, quand elle n'est pas éclairée et mise en valeur par l'esprit même du milieu ; seule la lumière qui des idées ambiantes et des institutions actuelles se répand dans les intelligences, tantôt les stérilise, tantôt les féconde.

Ce que nous venons de dire du poème à peu près inédit de Jean d'Anneville serait incomplet si, parmi les imitateurs de la satire de Juvénal au XIIe siècle, nous omettions de mentionner Alain de l'Isle, auteur de l'*Anticlaudianus* [1]. Nous avons vu que le premier est trop peu connu pour ce qu'il vaut en lui-même et pour ce qu'il nous apprend sur la tradition classique ; l'œuvre d'Alain a toujours joui d'une célébrité relative, et a plusieurs fois, depuis 1611, obtenu les honneurs de l'impression [2]. Ce ne peut être pour les qualités poétiques, moins encore pour la connaissance de l'antiquité ; car elle est à ces deux points de vue bien inférieure à l'*Archithrenius*, quoiqu'elle soit issue,

Lux adhibet lucem ; nec motli purpura sordes
Occulit in ruga ; culpas latuisse volenti
Majestas peccantis obest, majusque videri
Majorum factnus consuevit et auctior auget
Gloria delictum : nec sic censura togatas
Ut regat trabeas plebis nimis aspera mordet.

[1] Pour Alain, imitateur et interprète de Juvénal, v. notre *Satire*, VII, notes aux vers 49, 86, 145, 202. A ajouter à ces passages *Lib. Parabolarum*, I, p. 424 : *Si Cato sis et vis in candida vertere nigra Curia sit curae ; dives et esse potes.* Cf. Juv., III, 30 : *Maneant qui nigrum in candida vertunt.*

[2] En dernier lieu, dans la *Patrologie* de Migne, où ses œuvres remplissent tout le tome CCX. L'*Anticlaudianus* a été l'objet d'une thèse présentée naguère à la Faculté des Lettres de Poitiers : *Anticlaudianus cum Divina Dantis Comoedia collatus*, par E. Bossard. On y trouvera, sous forme d'appendice, un tableau, d'ailleurs très incomplet, des passages de poètes anciens que l'écrivain scolastique a imités, p. 109 et suiv. Juvénal ne figure pas dans cet appendice ; il est vrai que deux vers seulement de l'*Anticlaudianus* le rappellent formellement, I, 6, p. 328 : *Si natura negat...* et VIII, 1, p. 400 : *Tenet infima Codrus.* Cf. Juv., *Sat.*, I, 79 ; III, 201 et suiv.

Digitized by Google

à la même époque, du même mouvement d'idées. Mais l'*Anticlaudianus* a eu le grand avantage d'être un poème de doctrine, conçu dans le pur esprit de la philosophie scolastique ; quoique profane d'apparence et riche en noms propres empruntés à la littérature payenne, il se propose le même but que les *Sommes* théologiques ; sauf la forme du vers, il parle la même langue [1]. Il s'ensuit que les souvenirs textuels de l'antiquité latine y sont extrêmement rares ; et l'esprit même de la poésie antique, dont le propre est d'animer tout ce qu'elle touche, en est totalement absent. C'est-à-dire qu'on chercherait inutilement les rapprochements de textes qui, avec l'*Archithrenius*, s'offrent d'eux-mêmes, lumineux et continus. Si l'on veut une idée assez exacte de ce que la lecture des écrivains anciens a fourni à Alain comme ressources de style, il suffira de lire le passage suivant où, pour mettre en scène le cortège des Sept Arts Libéraux, le poète énumère les sources de sa propre érudition. Peut-être faut-il lire ces vers sans trop s'attacher à les comprendre, du moins dans tous les détails ; il y en a plusieurs qui pour nous, n'ont aucun sens :

Ut Zeuxis pingit chorus hic, ut Milo figurat,
Ut Fabius loquitur, ut Tullius ipse perorat,
Ut Samius sentit, sapit ut Plato, quaerit ut Hermes,
Dividit ut Socrates, ut Zeno colligit, instat
Ut Brisso, studet ut Critias, speculatur ut Argus,
Temporis excursus ut Caesar cogit, ut Atlas
Sidera perquirit, ut Zetus pondera librat,
Tanquam Chrysippus numerat, metitur ut alter
Euclides, canit ut Phoebus, citharizat ut Orpheus,
Circinat ut Perdix, ut Daedalus erigit arces,
Fabricat ut Cyclops, ut Lemnius arma monetat,
Instruit ut Seneca, blanditur ut Appius, urget
Ut Cato, succendit ut Curio, velat ut alter
Persius, ut Crassus simulans, ut Julius alter
Dissimulans, ut Soldius implicat, explicat idem
Ut Naso, vernat ut Statius, ut Maro dictat.
Concipit, exponit, imitatur, gestat, adimplet
Mercurii sensus, nostri Demosthenis iras,
Ovidii flumen, Lucani fulmen, abyssum
Virgilii, morsus satirae, Solonis asylum [2].

Je n'insiste pas autrement sur l'étrangeté d'une telle accumulation

[1] On y rencontre beaucoup de vers comme celui-ci : *Ostendit ratio quod nil servatur in esse*, II, 5, p. 339.

[2] *Anticl.*, II, 6, p. 341. Ces vers réclament pour certains points un commentaire : 1. Il faut corriger : *Myro*, le sculpteur contemporain de Phidias et de Polyclète, dont parle Cicéron

Digitized by Google

et sur l'absurdité de plusieurs détails; mais on remarquera le mélange des noms mythologiques, jetés là pêle-mêle avec des noms historiques[1], Argus entre Critias et Caesar, Vulcain précédant Sénèque. Mercure remorquant Démosthènes. Il va de soi qu'un auteur qui fait de l'antiquité un tel usage est incapable d'en saisir les qualités, d'en faire passer le moindre rayon dans son ouvrage. Aussi, quand Alain évoque les poètes latins en les appelant autrement que par leur nom, faut-il savoir les reconnaître à leur ombre.

Une trace curieuse que Juvénal a laissée dans l'œuvre poétique d'Alain de l'Isle mérite d'autant plus d'être relevée qu'elle se rencontre, à plusieurs reprises, dans l'*Archithrenius*. Je veux parler de l'emploi d'un nom propre devenu une appellation commune, parce qu'il incarne un caractère très pittoresquement dépeint par le satirique. Ce nom est celui d'un poète besogneux du temps de Domitien, Codrus; la satire III nous le montre logé dans un galetas sous les tuiles, ne possédant pour tout mobilier qu'un grabat trop court, un buffet orné de six cruches, d'une petite coupe et d'une statuette du centaure Chiron; plus un vieux coffre où sont entassés ses livres grecs, divins poèmes rongés par les vers. Un incendie lui dévore ce petit avoir et nul ne vient à son aide :

Nil habuit Codrus, quis enim negat? et tamen illud
Perdidit infelix totum nihil : ultimus autem
Aerumnae cumulus quod nudus et frusta rogantem
Nemo cibo, nemo hospitio tectoque juvabit.

Le tableau expressif de cette misère a frappé les gens d'étude au

dans le *Brutus*, 70 et 75. — 2. *Fabius*, c'est-à-dire *Quintilianus*, que Alain nous présente ailleurs (III, 3, p. 34) avec Symmaque comme le maître de rhétorique par excellence, non peut-être sans se souvenir de la *Sat.* VII de Juvénal. — 3. *Hermes* le Trismégiste, v. l'article de la *Real Encyclopaedie* de Pauly. — Ibid. : *Samius* désigne Pythagore de Samos. — 5. *Brisso* m'embarrasse; il est possible qu'il s'agisse de *M. Antius Briso*, dont il est question chez Cicéron, *Brutus*, 97, comme d'un orateur tenace : *diu restitit*. — 10. *Perdix*, qui manie le compas, est la personnification mythique de la *perdrix*; v. la fable chez Ovide, *Metam.*, VII, 237 et suiv. Elle était sœur ou belle-sœur de Dédale. — 12. *Appius*. Je n'ose me prononcer sur l'attribution de ce nom; peut-être revient-il à A. Claudius Caecus dont il est question chez Cicéron, *Brut*, 55, avec l'épithète répétée de : *disertus*. On remarquera que le *Brutus* semble avoir fourni une grosse part de l'érudition étalée dans cette tirade. — 15. *Soldius* ne correspond pour moi à aucune personnalité connue; il faut corriger *Sollius*, qui est le nom gentilice de Sidoine Apollinaire, dont les œuvres sont très populaires durant tout le moyen-âge. Sidoine convient d'autant mieux ici que son style est fort entortillé : *implicat*. — 20. L'abîme de Virgile me laisse aussi rêveur que l'asile de Solon; peut-être que le premier se rapporte à la peinture des enfers, au VIe chant de l'Enéide. Le second ne peut être qu'une allusion, absurde ici, à l'aventure des Cyloniens telle qu'elle est racontée par Plutarque, *Solon*, 12.

[1] Une antithèse mythologique, répétée jusqu'à satiété dans l'*Archithrenius*, dont la source est non pas peut être le vers 64 de la Satire VII de Juvénal, comme on pourrait le croire, mais plus

Digitized by Google

XII^e siècle: de même qu'on disait sur la foi de la légende et de l'histoire : *riche comme un Crésus, comme un Crassus*, on prenait Codrus comme synonyme de *pauvre hère* et on l'opposait aux noms traditionnels des heureux du monde[1]. Quand *Archithrenius* nous remet, pour la réparation des injustices, au jour du jugement dernier, il se sert de cette périphrase : Alors la couronne et le sceptre de Crésus seront transférés à Codrus... S'agit-il de rendre cette idée, qui est d'ailleurs dans la satire VII de Juvénal, et qui a inspiré à Sedaine l'épître connue : que l'homme vaut par son habit? Il nous montre Crésus perdant tout son prestige, parce qu'on l'a revêtu de la défroque de Codrus. De même Alain de l'Isle, caractérisant les jeux de la fortune, place Crésus au sommet et Codrus au plus bas de sa roue: ailleurs, entassant les métamorphoses les plus étranges, il donne Néron pour pendant à Énée ; Pâris est un brave, Diomède un lâche ; Thersite un bel homme, Adonis un grotesque de comédie ; Crassus tombe dans la débine et le pauvre Codrus conquiert l'opulence : c'est le monde renversé. Lorsque des noms propres de pure fantaisie (celui de Codrus n'a rien d'historique avec ce sens[2]) deviennent ainsi, dans le langage courant, des noms génériques, on peut être assuré de la popularité de l'ouvrage auquel ils sont empruntés. Cet honneur qui, chez nous, est échu surtout à Molière, à Beaumarchais, à Balzac, peintres éminents de la comédie

probablement le vers 63 du premier chant de la *Pharsale*, est celle de Cirrha et de Nysa, autrement dit d'Apollon et de Bacchus. Par l'emploi répété qu'il en fait, le poète scolastique prouve qu'il s'est mépris sur le sens de ces passages où il n'y a pas opposition, mais assimilation de l'enthousiasme poétique au délire bachique. Cette conception, essentiellement payenne, échappe au moyen-âge. V. *Archithr*., I, 3, 92 : *Joannes... Cyrrhae medio de fonte propinat, Hisque magis Phoebus cyathis quam Bacchus inundat*. Cf. ib., 8, 191 ; III, 11, 250; 18, 398; 22, 432; IV, 1, 2 : *Nysamque negantem subsidium Cyrrhae* ; et surtout le passage dirigé contre les philosophes superficiels :

> *Hi sunt qui statuae veniunt, statuaeque recedunt*
> *Et Bacchi sapiunt non Phoebi pocula ; Nysae*
> *Agmina non Cyrrhae, Baccho Phoebique ministrant,*
> *Hoc pleni, hoc vacui* (III, 21, 405).

Cf. Luc., I, 63 : *Cirrhaea velim secreta moventem Sollicitare deum Bacchumque avertere Nysa*, et Juv., VII, 64 : *Dominis Cirrhae Nysaeque feruntur Pectora vestra duas non admittentia curas*.

[1] Juv., 203 et suiv. Ce *Codrus* revient dans l'*Archithrenius* à diverses reprises. II, 5, 228 : *Non Baucidis ollae, non Codri sperata casa*. IV, 3, 55 : *Dum tenui Croesum praescribit imagine Codrus*. VI, 11, 333 : *De luce lutum, de Caesare Codrum* VII, 2, 56 : *De tot divitis nulli datur uncta Codro*, et 3, 76 : *Cum tandem Croesi fracto diademate sceptrum Quod ferat orbigerae dextrae clementia, Codrus induet*.

[2] *Anticlaud*., VIII, 1, p. 400 : *Summa rotae dum Croesus habet, tenet infirma Codrus*, Cf. *Lib. de Planctu Naturae*, édit. princ., p. 299 : *Dives eget Crassus Codrus et abundat egendo*. Codrus, toutefois, est une personnalité réelle, auteur d'une *Theseide* dont se moque Juvénal. I, 2. Les meilleurs Mss. ont l'orthographe *Cordus* ; de même chez Martial, III, 15; II, 57, 4; V, 23, 8, etc.

Digitized by Google

humaine, Juvénal l'a obtenu au moyen âge : son Codrus est alors connu comme le seront plus tard Tartuffe, Chérubin, Gobseck, si usités dans la langue du XIXe siècle. Je soupçonne que d'autres noms encore, historiques ceux-là, ont été redevables aux satires, dans les écoles du moyen âge, d'un regain de popularité, le plus souvent sinistre ; de ce nombre sont ceux de Phalaris, célèbre par son taureau[1], et de Néron, célèbre de tant de manières[2] Je montrerai ailleurs comment, par une sorte d'action réflexe, Juvénal, ayant donné à cet empereur une place privilégiée dans la flétrissure, est devenu, de par une légende que lui ont forgée les commentateurs, une de ses victimes, et cela au mépris de toute chronologie. Car le moyen âge qui a pris beaucoup chez Juvénal, sans réussir d'ailleurs à reproduire son style et à se pénétrer de son esprit, a voulu aussi lui rendre. Après ce que nous venons de dire, on s'étonnera peu que les restitutions soient moins heureuses encore que les emprunts

J.-A. Hild.

(*La fin prochainement.*)

LE CHAMP DE BATAILLE DE CANNES

MM. Benoist et Riemann, dans leur commentaire (p. 165) du livre XXII de Tite-Live, disent que la bataille de Cannes a eu lieu sur la rive gauche de l'Aufidus. Cette opinion, qui est aussi celle de Mommsen, est sans doute conforme à l'exacte vérité historique. Mais peut-on la concilier avec le récit même de Tite-Live ? En d'autres termes, Tite-Live a-t-il placé le champ de bataille de Cannes sur la rive

[1] On connaît les beaux vers de Juvénal, VIII, 81 : *Phalaris licet imperet ut sis Falsus et admoto dictet perjuria tauro*, etc. Ils avaient frappé le moyen-âge, v. le *Bulletin*, 1890, p. 182, Phalaris, figure dans l'*Archithr*, III, 15, 312, amené d'une façon bien maltendue ; le taureau de ce tyran mugirait de compassion, dit l'auteur, s'il connaissait la misère des étudiants : *Phalaris pietate juvencus mugiat*. Cf. VI, 9, 267, non moins singulier (Diogènes) : *Olus pallenti malut unda Quam lingua Phalarim Siculum mollire tyrannum*, et VIII, 2, 87 : *Tauro Phalaris mandanda voluntas*.

[2] Néron est aussi légendaire durant le moyen-âge que Alexandre le Grand ; dans les poèmes d'Alain, il est l'incarnation de tous les crimes. V. *Lib. de Planctu*, p. 299 : *Deponit Sylla furorem et plus Aeneas incipit esse Nero*. Cf. *Anticlaud.*, I, V, p. 326 A. et VIII, 4, p. 403 B. *Sylla novus, alter Nero*. Ces deux personnages sont de même associés, *Archith.*, III, 15, 310 : *Dirumpat vincula carcer Ferreu Sythonus, vinctis (?) minus uda Neronis Parcat et ebrietas*. Le *vinctis* est sans doute une allusion au passage de Tacite concernant les chrétiens accusés de l'incendie de Rome, *An.*, XV, 44. Cf. Juv., I, 156 : *Qui fixo pectore fumant*.

Digitized by Google

gauche ou sur la rive droite de l'Aufidus? C'est ce qu'il convient de rechercher, en étudiant le texte de l'historien latin.

I.

Hannibal était dans le Samnium. Il avait son quartier-général sur le Frento, à Geronium. En face de lui, au Nord, sur le territoire de Larinum, l'armée romaine était fortement établie (T.-L., XXII, 18, 8). Le système défensif de Q. Fabius (id., ibid., 30, 9, 10), habilement continué par les consuls M. Atilius et Cn Servilius, rendit la situation d'Hannibal difficile. Hannibal manquait de vivres (id., ibid., 32, 3). Aussi, à l'arrivée des nouveaux consuls, C. Terentius Varron et L. Amilus Paulus, il se reprit à espérer (id., ibid., 40, 7). En effet, les deux consuls étaient ennemis politiques : le Carthaginois pourrait profiter de leur antagonisme, irriter la témérité de Varron et l'attirer, avec l'armée romaine, dans une embuscade. Mais la sagesse de Paul-Émile déjoua ses stratagèmes (id., ibid., 43). Alors, le manque de subsistances (id., ibid., 43, 2), les murmures de ses soldats (id., ibid., 43, 3, 4, 5), décidèrent Annibal à partir. Brusquement, pendant une nuit, laissant ses feux allumés, il décampe (id , ibid., 43, 6) et, prenant la route du Sud-Est, il arrive en Apulie jusqu'à l'Aufidus, près de Cannes (id., ibid., 43, 10) L'armée romaine le suit et vient camper elle aussi près de l'Aufidus (id., ibid., 44, 1).

Tels sont, dans une brève analyse, les faits immédiatement antérieurs à la bataille de Cannes. Ce qu'il faut en retenir, c'est la direction prise par les deux armées, du Nord au Sud-Est, Hannibal précédant les Romains.

Les deux armées sont donc arrivées à l'Aufidus. Franchissent-elles immédiatement le fleuve? Il n'en est pas question dans Tite-Live. Il résulte du chapitre 44 (2, 3) que les deux armées campent sur la rive gauche. Tout au plus pourrait-on supposer, d'après le chapitre 43 (10), que l'armée carthaginoise, avant l'arrivée des Romains, a pu passer sur la rive droite et s'établir près de Cannes. En tout cas, elle revient sur la rive gauche. Quant aux consuls, ils ont sur la rive gauche la plus grande partie de leurs troupes. Leur armée est à cheval sur le fleuve. Elle est, comme à Larinum, divisée en deux camps. Le petit camp a été placé au-delà de l'Aufidus : « *Posita erat trans Aufidum.* » (Tite-Live, XXII, 44, 2.) *Trans Aufidum*, c'est évidemment la rive droite, pour les Romains qui viennent du Nord. Les soldats du petit camp peuvent faire de l'eau sans être gênés par les Carthaginois, l'ennemi n'ayant aucun détachement sur la *ripa ulterior* (id., ibid., 44, 3).

Digitized by Google

Ripa ulterior a la même signification que *trans Aufidum* : c'est la rive droite.

Le petit camp romain est donc sur cette rive droite ; le grand camp romain et le camp d'Hannibal sont sur la rive gauche.

II.

Tite-Live a peut-être condensé à l'excès les renseignements empruntés à Polybe. Polybe fournit des détails plus clairs.

D'après Polybe, l'armée romaine n'avait pas immédiatement suivi Hannibal. Hannibal était parti au printemps (Pol., III, 107, 2). Les consuls attendirent les ordres du Sénat. Ils ne se mirent en route qu'au commencement de l'été. Hannibal avait eu le temps de franchir l'Aufidus (*premier passage*), de prendre Cannes (id., ibid., 107, 2) où les Romains avaient accumulé des vivres (id., ibid., 107, 3), et de ravager la campagne (id., ibid., 107, 6).

Les Romains, eux, franchissent-ils le fleuve ? Comme Tite-Live, Polybe n'en dit rien. Paul-Émile établit les deux tiers de son armée, le grand camp, sur le bord du fleuve (id., ibid., 110, 8). Quel bord ? Évidemment la rive gauche, puisqu'il n'a pas encore été question de passage du fleuve. L'autre tiers de l'armée, le petit camp, est établi sur la rive opposée (id., ibid., 110, 10). Quelle rive ? Évidemment la rive droite. Or, comme Hannibal transporte alors son camp sur la rive où se trouvait le grand camp romain (id., ibid., 111, 11), c'est donc sur la rive gauche qu'il revient (*deuxième passage*). Le grand camp romain et le camp d'Hannibal, quelques jours avant la lutte, se trouvent donc tous deux sur la rive gauche.

Mais un *troisième passage* d'Hannibal a lieu, qui est à la fois mentionné par Tite-Live et par Polybe[1] :

Hannibal envoie d'abord des Numides *trans flumen* (*rive droite*) inquiéter les *aquatores* du petit camp romain (T.-L., XXII, 45, 2). Les romains du grand camp (*rive gauche*) voyant de loin les *aquatores* chassés par les cavaliers ennemis (id., *ibid.*, 45, 3, 4), brûlent de franchir le fleuve. Mais Paul-Émile, qui commande ce jour-là, s'y oppose. C'est le lendemain que Varron fait passer l'Aufidus à toute l'armée du grand camp (*rive gauche*) et réunit ses troupes à celles du petit camp (*rive droite*) (id., *ibid.*, 45, 6). Hannibal fait alors un mouvement identique (id., *ibid.*, 46, 1).

Tout compte fait, en nous aidant de Polybe, nous voilà au *troisième* passage d'Hannibal. Le premier a eu lieu dès son arrivée en Apulie,

[1] Pour être bref, nous ne citerons que T.-L. Il est facile de se reporter à Polybe.

Digitized by Google

de la rive gauche sur la rive droite; le second, de la droite sur la gauche, après l'arrivée des Romains; le troisième, de la gauche sur la droite, coïncidant, à un jour près, avec celui des troupes romaines du grand camp.

C'est donc sur la rive droite que les armées se rangeront en bataille; c'est sur la rive droite que la lutte aura lieu. Les Romains ayant franchi le fleuve une seule fois, Hannibal trois fois, il est impossible que le combat ait pour théâtre la rive gauche.

III

La position des deux armées offre, en faveur de notre interprétation, un argument qui n'est point sans valeur.

L'aile droite romaine touche au fleuve (T.-L., XXII, 45, 6). Le front de bataille regarde vers le Midi (id , *ibid.*, 46, 8). L'aile gauche carthaginoise touche au fleuve (id., *ibid.*, 46, 2). Le front de bataille regarde vers le Nord (id., *ibid.*, 46, 8). Les deux armées sont donc rangées perpendiculairement au fleuve, qui, après avoir couru à peu près de l'est à l'ouest, remonte vers le Nord.

Puis donc que l'armée romaine regarde vers le Midi et que son aile droite est appuyée au fleuve, elle est nécessairement sur la rive droite; car, sur la rive gauche, pour regarder vers le Midi, elle devrait avoir son aile gauche appuyée au fleuve; et si elle y avait sa droite, elle regarderait vers le Nord.

De même, puisque l'armée carthaginoise regarde vers le Nord et que son aile gauche touche au fleuve, elle est nécessairement sur la rive droite. Car, sur la rive gauche, pour regarder vers le Nord, elle devrait être appuyée au fleuve par sa droite; et si elle y était appuyée par sa gauche, elle regarderait vers le Sud.

On est donc forcé d'admettre, sous peine de rendre le texte de Tite-Live inintelligible, que la bataille a eu lieu sur la rive droite de l'Anfidus. M. Benoist n'était point de cet avis. Par quelle raison justifiait-il donc son opinion? Par une raison météorologique. « Le vent *vulturnus*, disait-il, est un vent d'Est-Sud-Est; or les Romains l'avaient en face : donc, ils devaient être au Nord-Ouest du champ de bataille ».

Ce raisonnement nous semble par trop rigoureux. La direction des vents, d'après leur ancienne dénomination, n'est pas déterminée avec une précision définitive. M. Jules Girard, par exemple, dit au contraire que le *vulturnus* était un vent du Sud-Ouest. A qui entendre? Nous avons cependant un moyen bien simple de mettre MM. Benoist et Girard d'accord. Et ce moyen, c'est M. Benoist lui-même qui nous

Digitized by Google

l'offre. En effet, dans son lexique Latin-Français (édit. Garnier) on lit au mot Volturnus : « *Vent qui souffle du mont Voltur, en Apulie* ». Or le mont Voltur, au Sud-Est de Rome, se trouve au Sud-Ouest de Cannes. D'où il résulte que l'armée romaine, pour avoir le *vulturnus* en face, tout en ayant sa droite appuyée au fleuve était, non pas au Nord-Ouest, mais bien au Nord-Est du champ de bataille, par conséquent sur la rive droite de l'Aufidus.

Les souvenirs populaires, l'autorité de M. Reclus, sont ici d'accord avec Tite-Live. Le *Campo di Sangue* n'est pas sur la rive gauche, mais sur la rive droite, entre Barletta et Canosa.

MM. Benoist et Mommsen peuvent, dans l'espèce, avoir raison contre Polybe et Tite-Live Mais là n'était pas la question. La question était de savoir si, étant donné le texte de Tite-Live, on peut admettre que la rive gauche ait été le théâtre de la bataille de Cannes. Notre conviction est que cette hypothèse est en contradiction flagrante avec le texte de Tite-Live. L'avons-nous démontré?

J. Portier,

Chargé de cours de seconde au Lycée de Mont-de-Marsan,
Ancien élève de la Faculté.

BIBLIOGRAPHIE

Études sur l'Enseignement et sur l'Éducation, par M. Gabriel Compayré[1].

Quoique l'auteur de cet ouvrage soit maintenant le Recteur de l'Académie de Poitiers, je n'éprouve aucun embarras à en dire tout le bien que j'en pense ; ceux que mon article engagera à lire cet excellent recueil d'études de détail, qui composent un ensemble, seront de mon avis : voilà un livre de bonne foi, très au courant, et qui, sur toutes les questions intéressant l'Université, nous donne des solutions nettes et pratiques.

Dans la première partie, consacrée à l'étranger, je remarque surtout deux chapitres, qui feront plaisir à tout bon Français un peu chauvin : nous savons maintenant que le patriotisme ne perd rien à être additionné d'une forte proportion de chauvinisme. *Les instituteurs allemands et la discipline militaire*, quelle bonne chose à lire pour ceux

[1] Hachette, 1891.

Digitized by Google

qui répètent encore ce mot légendaire dont on nous a rebattu les oreilles ; « C'est le maître d'école allemand qui a gagné la bataille de Sedan. » Tel ne paraît pas être l'avis des officiers et sous-officiers prussiens, qui se font un plaisir de témoigner aux instituteurs incorporés leur mépris complet, et cela d'une façon bien allemande, par des brutalités. On est content de voir dans les pays d'outre-Rhin la force matérielle afficher ainsi son dédain pour la culture intellectuelle, et nous pouvons attendre patiemment les résultats prochains de cette méthode : voilà une forme nouvelle de ce que Gambetta appelait la justice immanente.

Par contre, on est heureux de constater, dans l'article consacré à l'École normale du Caire, que nous défendons pied à pied, au point de vue pédagogique, le terrain que là-bas nous avons perdu politiquement ; qu'on fait encore de bonne besogne française au Caire ; que notre langue y est placée sur le même rang à peu près que l'anglais ; qu'il y a là comme un condominium des deux idiomes : c'est quelque chose, en attendant mieux

Pour rester en France, M Compayré nous donne, sur notre enseignement primaire, des détails, des chiffres qui rassureront ceux qui se laisseraient inquiéter par les déclamations intéressées de certains journaux. Ceux qui savent déjà combien l'œuvre de la République a été utile à nos écoles, et quel a été le meilleur ouvrier de cette œuvre, trouveront dans cette seconde partie une satisfaction particulière : le nom de M. Jules Ferry y paraît souvent, et c'est justice ; les politiciens ont pu l'attaquer âprement : M. Jules Ferry est resté populaire dans l'Université, qui sait ce qu'elle lui doit pour l'enseignement primaire, et aussi pour l'enseignement secondaire.

Cette troisième partie est la plus importante dans l'œuvre de M. Compayré. Du reste, les questions à l'ordre du jour pour les lycées et les collèges sont nombreuses. Je n'entreprendrai pas d'indiquer toutes les vues personnelles de l'auteur sur ces différents problèmes. Il est plus intéressant de montrer la doctrine qui se dégage de toutes ces discussions : c'est celle des hommes pratiques, de ceux qui ne veulent ni des réformes radicales, ni surtout des réformes trop multipliées. Qu'on ait eu tort ou raison d'apporter telle ou telle modification aux programmes, avant de modifier cette modification, de changer ce changement, il faut lui donner le temps de produire son effet : on pourra alors conserver le résultat utile et supprimer les défectuosités. Le conseil est si simple, si incontestablement pratique, qu'il semble presque superflu de le donner : en pédagogie pourtant, comme en politique, il n'est jamais inutile de recommander la sagesse et la prudence, car on s'expose rarement à prêcher des convertis.

Aussi n'est-il pas mauvais de se faire l'avocat des bonnes causes : ce sont quelquefois les plus attaquées. Le baccalauréat, par exemple,

Digitized by Google

est la bête noire de pas mal de gens, qui semblent avoir contre lui quelque rancune de jeunesse. M. Compayré le défendrait volontiers et il a bien raison. Sans vouloir apporter ici toutes les raisons purement pédagogiques qui militent en sa faveur, je n'en donnerai qu'une, et je regrette de ne l'avoir encore vu soutenir nulle part, pas même à la tribune, où elle prendrait toute sa valeur. Si le baccalauréat n'existait pas, il faudrait l'inventer, pour forcer les maisons libres à faire connaître à leurs élèves des époques dont, sans cela, on ne leur parlerait peut-être pas, à coup sûr qu'on leur présenterait d'une certaine façon, et des œuvres que certaines gens placeraient volontiers dans l' « enfer » des bibliothèques : la Révolution, par exemple, ou Voltaire, ou le *Tartuffe*, voire les *Provinciales*. Un de mes bons amis, la première année où il eut l'honneur d'interroger au baccalauréat, demanda le nom de l'auteur de la *Marseillaise* à un candidat dont il ne connaissait pas, mais dont il aurait pu facilement deviner la provenance : sur le mutisme prolongé de l'élève, mon ami lui fit une seconde question, encore plus simple : « Dites-moi le nom d'un orateur quelconque de la Constituante ou de la Convention. » Le mutisme du patient continuant, mon ami refusa le candidat, avec regret, mais avec l'espoir que la leçon ne serait pas perdue. A la session suivante, *tous* les candidats connaissaient fort bien la littérature révolutionnaire ; moralité : le baccalauréat a du bon.

Et les Facultés aussi, quel que soit le nombre de leurs étudiants ou de leurs professeurs. C'est la conclusion de la quatrième et dernière partie du livre de M. Compayré. Les appréhensions qui avaient pu naître au début de la grande réforme de l'Enseignement supérieur ont dû se calmer peu à peu. Lorsque le mouvement, qui continue encore en ce moment, aura été définitivement réglé, on s'apercevra que la révolution tentée n'aura pas été un bouleversement, un 93, mais un progrès, un vrai 89 ; que, d'un côté, l'État concentrant une plus grande partie de ses ressources sur quelques groupes, plus importants que les autres, déjà depuis longtemps, le l'autre côté, les municipalités et les Conseils généraux s'intéressant plus activement aux centres universitaires qu'ils possèdent et qu'ils garderont, en somme personne n'y aura perdu et tout le monde y aura gagné.

Dans ce court compte rendu, je n'ai fait, pour ainsi dire, qu'exposer les idées de M. Compayré : à qui pourrait m'objecter l'adage *traduttore traditore*, je n'ai qu'une réponse à faire : achetez le livre et lisez-le ; vous n'aurez perdu ni votre argent, ni votre temps.

Maurice Souriau.

Digitized by Google

Précis historique et critique de la Littérature française
par M. E. LINTILHAC [1].

M. Lintilhac, qui se propose d'étudier toute la littérature française, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, vient de faire paraître un premier volume allant des origines au XVII[e] siècle.

Ce livre va faire vieillir d'un seul coup les manuels qui l'ont précédé, et rendre à ce mot « manuel » sa véritable valeur. Car M. Lintilhac a réussi à faire pour les candidats au baccalauréat et à la licence un livre à la fois pratique et scientifique.

Au lieu de réunir des jugements tout faits sur les principaux auteurs et de les mettre en formules faciles à apprendre par cœur que les candidats s'*indigèrent* pendant une année, M. Lintilhac a étudié lui-même les époques, les écoles et les auteurs dont il parle. On sent, d'un bout à l'autre, la connaissance personnelle des textes, et c'est un mérite rare.

De plus, ce livre est très au courant des travaux les plus récents. Sur tous les points où mes études personnelles me permettaient de contrôler les résultats présentés, j'ai constaté une connaissance presque impeccable des sources. M. Lintilhac connaît à peu près tout ce qui a paru d'intéressant, et même ce qui doit paraître bientôt.

Nos étudiants trouveront là des indications bibliographiques étendues et, de plus, une méthode pour travailler par eux-mêmes la bibliographie d'une question. Je ne ferai qu'une petite critique à M. Lintilhac. Il donne, pour les ouvrages rares, les cotes de la Nationale et de la Bibliothèque de l'Université, parce que « les chercheurs qui en transcriront exactement le fac-simile sur leurs bulletins de demande y trouveront une économie de temps considérable et, de plus, ils faciliteront la tâche des bibliothécaires de ces deux établissements. » Je crains bien des mécomptes dans la pratique : car si l'indication fournie par le lecteur est exacte, elle n'avancera que de peu les recherches ; dans le cas contraire, elle désolera les bibliothécaires désorientés, et le lecteur impatienté par le retard dont il sera cause.

Mais ce n'est qu'une vétille, et tout au plus l'exagération, pour un petit détail, de l'esprit général de ce livre, fait de conscience et de science.

Maurice SOURIAU

[1] Paris, André Guédon.

Digitized by Google

La **Deuxième année de latin**, par M. Othon Riemann, maître de conférences à l'École normale supérieure, et Henri Goelzer, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. (1 vol. in-12, Armand Colin et Cie, 1891)

La librairie Armand Colin vient de publier la *Deuxième année de Latin*, de MM Riemann et Goelzer. Nous ne pouvons que souhaiter la bienvenue à ce nouveau manuel élémentaire dont nous avons déjà, par anticipation, fait l'éloge à propos de ses devanciers, la *Première année de Latin* et la *Première année de Grec* (voir *Bulletin* d'octobre 1890, p. 303-306).

Nous aurions le plus grand plaisir à examiner en détail ce bon petit volume de 418 pages, si bien remplies par neuf chapitres sur l'*Étude des formes* et un dixième sur la *Dérivation* et la *Composition*, par cinq chapitres de *Syntaxe*, par 227 *Exercices* des plus variés et des mieux gradués, par quatre appendices concernant les premières *Notions de Métrique et de Prosodie*, les *Noms romains*, les *Poids et Mesures* et le *Calendrier*, par deux *Lexiques* (latin-français et français-latin), par quatre *Cartes* de géographie ancienne et deux *Tables* des matières ; — nous voudrions montrer comment les deux savants auteurs se sont ingéniés et ont réussi à rester *simples* pour être *clairs* sans jamais s'écarter d'une rigoureuse *exactitude*, comment ils savent tantôt rappeler les traces d'un cas tombé (le *locatif*), tantôt faciliter l'étude des noms et des verbes irréguliers (ici par des remarques ingénieuses, là par des tables alphabétiques, ailleurs en mettant le grec en regard), partout donner l'orthographe ou les formes les plus acceptables (*Juppiter*, *dicio*, *quattuor*, *sescenti*, *mille* mais *milia*, *afui* et *afore*, etc.), distinguer les différences de sens ou d'emploi de mots très voisins (*terni* et *trini*, *aliquot* et *aliqui*, etc.), marquer même dès l'abord la quantité des mots, afin d'apprendre à l'élève attentif jusqu'aux plus délicates flexions ; — nous n'hésiterions pas non plus à signaler quelques rares *desiderata*, comme le retrait non expliqué des 3es pers. du plur. de l'Impératif (alors que l'Impératif futur est si bien donné en double, conformément au résultat des recherches statistiques de M. Riemann), ou bien encore le peu de netteté des cartes, trop lourdement ombrées par des rayures (au lieu d'être légèrement teintées en couleur), prêtant à confondre, par la grossièreté du trait, les fleuves avec les montagnes, inexactes même (le carton séparé des *Ports d'Athènes* n'indique pas le *Pirée* et donne *Nomychie* pour *Munychie*[1]) ; — mais l'espace nous manquerait, et nous préférons traiter

[1] Cette erreur vient d'être rectifiée dans le second tirage.

Digitized by Google

une question qui prêtera sans doute à controverse : nous voulons parler de la part considérable faite par les auteurs aux *Exercices*.

Tandis que la généralité des professeurs approuve MM. Riemann et Gœlzer d'avoir mis des exercices même dans un livre destiné à la Cinquième, quelques-uns, nous le savons, croient devoir leur reprocher : 1° d'en avoir mis ; 2° de les avoir choisis trop difficiles.

Sur le premier point, il est aisé de répondre. Comment faire un crime aux auteurs d'avoir facilité la tâche du maître en lui fournissant les moyens de contrôler le travail de l'élève et de s'assurer s'il a bien compris sa leçon ? Il est évident, en effet, que, dans leur pensée, *les exercices proprement dits sont destinés à être faits en classe* seulement et à dispenser le professeur de faire répéter la grammaire mot à mot, comme de notre temps. Si l'élève a bien appris sa leçon, le professeur s'en apercevra à la façon dont il traduira les petites phrases faites sur le modèle des exemples donnés dans les règles : cela vaut bien mieux que de faire répéter les règles à des perroquets.

Quant aux *Versions* et aux *Thèmes*, nous avouons que s'ils n'étaient accompagnés d'aucune note, d'aucun éclaircissement, ils seraient difficiles pour des élèves de Cinquième ou même de Quatrième ; mais ce n'est pas le cas. Toutes les difficultés *réelles* qui ne sont pas levées dans les notes, trouvent leurs solutions dans les Lexiques placés à la fin du volume Dès lors, quel inconvénient y a-t-il à faire traduire aux élèves du Cicéron, même en Cinquième ? Nous n'y voyons, en vérité, que des avantages. On ne saurait mettre trop tôt les élèves en communication avec le maître du style latin. Ils y gagneront de se familiariser de bonne heure avec les véritables tours, avec le génie même de la langue latine. Nous savons bien que les élèves ont entre les mains le *De Viris* et *Phèdre ;* mais Phèdre n'est-il pas autrement abstrait, autrement difficile que Cicéron dans les passages que les auteurs ont choisis ? et l'œuvre de Lhomond ne fourmille-t-elle pas de tournures incorrectes ? or, il y a toujours grand dommage à faire traduire aux élèves des textes qui ne sont pas irréprochables.

Un dernier mot. En insérant des textes suivis dans la *Deuxième année de Latin*, on n'a certes pas prétendu que les professeurs dussent les faire traduire à l'endroit même où ils se trouvent. Ce serait ridicule : les professeurs sont maîtres de leur enseignement ! Ils sauront donc faire des textes l'usage qui leur paraîtra le plus convenable. S'ils ont affaire à des élèves forts, ils pourront les leur donner après quelques semaines de revision ; s'ils ont affaire à des élèves faibles, ils attendront le deuxième semestre pour les leur proposer. Le but a été de montrer qu'on pourrait sans danger choisir des versions dans les meilleurs auteurs, à la condition de supprimer, au moyen de notes ou d'éclaircissements les difficultés réellement insurmontables.

Ce que nous venons de dire des versions s'applique exactement aux

Digitized by Google

thèmes. Il y a profit pour l'élève à traduire des morceaux qui sont autant que possible écrits dans un français convenable. L'amour-propre des enfants est singulièrement flatté quand ils ont réussi à faire proprement un exercice un peu plus relevé qu'à l'ordinaire. De plus, le procédé des thèmes d'imitation, que les auteurs ont emprunté à leurs devanciers, supprime une partie des difficultés en permettant à l'élève d'approprier à sa traduction des tours qu'il a déjà rencontrés en faisant la version.

Ainsi, par la méthode d'enseignement comme par l'excellence des matières, la *Deuxième année de Latin* justifie pleinement l'autorité pédagogique de ses savants auteurs, déjà si bien mise en évidence par leur *Première année de Latin* et leur *Première année de Grec* : les lecteurs de notre dernier article nous excuseront de ne pouvoir ajouter à cet éloge sans nous répéter.

L.-E. Chevaldin.

NÉCROLOGIE

J'ai été, en 1873-1874, l'élève de M. Gustave Merlet. Sans prétendre faire un « article » sur l'éminent professeur qui vient de mourir, je voudrais lui rendre un dernier témoignage de la respectueuse reconnaissance que j'éprouvais pour lui, et raconter à nos étudiants, à nos lecteurs, ce que je sais par mon expérience personnelle de la vie exemplaire de M. Merlet. Il est bon, pour de futurs maîtres, de connaître, ne fût-ce que par quelques détails, la vie de ces professeurs-modèles qui enseignaient doublement, par leur cours et par leur exemple.

J'arrivais, petit provincial, dans cette grande rhétorique A de Louis le Grand, qui comptait 70 élèves, et parmi eux des lauréats du concours général, des vétérans déjà connus, des nouveaux qui allaient se faire connaître. Naturellement, je me trouvais dépaysé et perdu. M. Merlet, avec une grande bonté, une indulgence encourageante, me découvrit dans la foule, et m'en tira, corrigeant, sans se lasser, mes plus informes devoirs, me suivant, me poussant. C'est à lui que j'ai dû mon entrée à l'École normale. Et si je parle ainsi de ma personne, ce n'est pas vanité personnelle, loin de là : je veux expliquer pourquoi j'ai senti le besoin d'écrire cet article, pour moi, et pour les nombreux

Digitized by Google

élèves de M. Merlet qui, éprouvant les sentiments que j'éprouve, n'auront pas un *Bulletin* pour les publier.

D'autres feront valoir les différentes qualités de M. Merlet comme professeur de rhétorique Je n'en voudrais citer qu'une : son amour de son métier; sa conscience professionnelle poussée jusqu'au dévouement, jusqu'à l'abnégation. Une fois, il arriva la figure congestionnée, les yeux cachés par son lorgnon aux verres fumés, et, de sa voix perçante, nous lança un : « Silence, messieurs !..... Je viens de chez le docteur... Il m'a interdit tout travail, parce que j'ai la vue très fatiguée... Tâchez, à l'avenir, d'écrire plus lisiblement vos copies. » Et, de sa grande serviette, il tirait un énorme stock de devoirs, une cinquantaine de copies, corrigées, malgré la défense de la Faculté, avec un soin, un scrupule prodigieux.

Une autre fois, il entra en classe un peu en retard, chose rare. Nous savions qu'on lui avait proposé une chaire à l'École. C'était au milieu de l'année. En travailleurs un peu égoïstes que nous étions, nous nous demandions si nous allions perdre le professeur dont nous connaissions la valeur. Il ne nous dit que ces quelques mots, que je me rappelle encore aujourd'hui aussi nettement que le jour même : « Messieurs, on m'a offert une maîtrise à l'École normale. C'était un honneur, un grand honneur pour moi et le couronnement de ma carrière, le bâton de maréchal des professeurs Je n'ai pas voulu vous quitter au milieu de votre préparation : je reste avec vous. » Et une belle salve d'applaudissements de tous les élèves, candidats au baccalauréat ou à l'École normale, montra au professeur qu'il n'obligeait pas des ingrats.

Combien, parmi les anciens élèves de M. Merlet, devenus professeurs à leur tour, ont essayé d'apporter de la conscience dans l'accomplissement de leurs devoirs, en souvenir de l'exemple que leur avait donné M. Merlet.

Maurice Souriau.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

CORRIGÉ DU THÈME GREC DE LA 2e SÉRIE

(7e *Corrigé.*)

Ὡς τὰ τῆς Ῥώμης καὶ τὰ τῆς Καρχηδόνος εἶχε κατὰ τὸν πρὸς ἀλλήλας πόλεμον.

Οἱ μὲν Ῥωμαῖοι[1] τότε ἤκμαζον, οἱ δὲ Καρχηδόνιοι ἐπὶ τὸ χεῖρον ἤδη κλίνοντες διὰ τοῦ Ἀννίβα μόνου διέμενον. Οἱ μὲν γὰρ Ῥωμαῖοι τοὺς γερουσιάστας[2] εἶχον ὁμόφρονας· οἱ δ'αὖ γερουσιάσται τῶν Καρχηδονίων διειστήκεσαν εἰς στάσεις τινὰς πάλαι ἀδιαλλάκτους, ὥστε[3], τοῦ Ἀννίβα τι παθόντος[4], ἂν ἥσθησαν[5] οἱ πλεῖστοι τῶν μέγα δυναμένων. Καὶ οἱ μὲν ἔτι καὶ νῦν πένητες ὄντες καὶ τῇ γεωργίᾳ προς κείμενοι[6] θαυμαστούς πως στρατιώτας ἔτρεφον δόξης τε ἐμπνέοντας καὶ οὐδένος ἄλλου φροντίζοντας πλὴν τοῦ τὸ ρωμαῖον ὄνομα μεῖζον ποιεῖσθαι· οἱ δὲ τῇ ἐμπορίᾳ πλούσιοι γενόμενοι εἶχον[7] παντὰς τοὺς πολίτας τοῖς τε χρήμασι προσκειμένους καὶ εἰς τὰ τοῦ πολέμου οὐδαμῶς ἀσκουμένους. Διὰ τοῦτο πᾶσαι ὀλιγοῦ δεῖν αἱ Ῥωμαίων στρατιαὶ ἐκ πολιτῶν συνίσταντο· οἱ δὲ Καρχηδόνιοι τοὐναντίον ἐνόμιζον μηδὲν ἄλλο τι στράτευμα ἔχειν εἰ μὴ ξενικόν, ὅ γε ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ καὶ φοβερόν ἐστι ἐξ ἴσου τοῖς τε μισθοῦσι καὶ τοῖς ἐφ'οὓς μισθοῦται.

L. A.

[1] Les noms collectifs désignant un peuple (Rome, Athènes...) se traduisent généralement par le nom pluriel qu'ils représentent. Voir la traduction d'un parallèle historique du même genre dans notre corrigé du mois de mars 1890.

[2] Le *Sénat* romain se dit en grec γερουσία plutôt que βουλή.

[3] En latin *ut*. Ὡς ferait un gallicisme.

[4] Cet euphémisme très usité, comme on sait, est bien placé aux endroits où il s'agit, comme ici, d'une pensée que l'on ose à peine avouer.

[5] Mode irrealis.

[6] Imité de Thucydide, VII, 50, 4.

[7] Le mot « *royalt* » forme un gallicisme.

Digitized by Google

Sujets de compositions de la 5e série (du 1er mars au 15 avril.)

Composition latine. — Quo modo potissimum antiqui historiarum scriptores a recentioribus in opere suo componendo et ornando differant quaeretur.

Composition française. — Comparer les femmes du théâtre de *Corneille* à celles du théâtre de *Racine*, en choisissant les principaux exemples dans le Cid, Horace, Polyeucte, Andromaque, Phèdre et Bajazet.

Thème grec. — On n'avait pas encore imaginé d'atteler deux hommes à une litière; il y avait même plusieurs magistrats qui allaient à pied à la Chambre, d'aussi bonne grâce qu'Auguste autrefois allait de son pied au Capitole. Moins appliqués à dissiper ou à grossir leur patrimoine qu'à le maintenir, nos pères le laissaient entier à leurs héritiers, et passaient ainsi d'une vie modérée à une mort tranquille. Ils ne disaient point : *Le siècle est dur, la misère est grande, l'argent est rare;* ils en avaient moins que nous, et en avaient assez, plus riches par leur économie et par leur modestie que de leurs revenus et de leurs domaines. Enfin, l'on était alors pénétré de cette maxime, que ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, magnificence est dissipation, folie, ineptie dans le particulier.

(La Bruyère, *De la Ville fin*).

Question de grammaire. — Le parfait et l'aoriste.

Question de métrique. — La règle dite « de position ».

Licence philosophique.

Examiner la théorie de la raison impersonnelle de Cousin.
Principales théories sur la connaissance du monde extérieur.

Sujets de devoirs.

Histoire. — 1° Rôle militaire et politique d'Epaminondas.
2° Ministère du comte de Maurepas.

Géographie. — 1° Les Anglais en Afrique.
2° Régions de la Moselle et de la Meuse.

Agrégation de grammaire.

Version latine. — Auli-Gellii, *Noctium Atticarum Præfatio* : « Jucundiora alia requiri queunt... in id genus libris fecerunt. »

Thème latin. — Buffon, *Disc. de récept. à l'Acad. française*, 2e alinéa : « Il s'est trouvé dans tous les temps... toucher le cœur en parlant à l'esprit ».

Thème grec. — Descartes, *Disc. de la Méthode*, 1re partie (1er alinéa) : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée... ceux qui courent et qui s'en éloignent. »

Certificat d'aptitude.

Thème allemand

Quels sont les emplois d'une femme? Elle est chargée de l'éducation des enfants; des garçons jusqu'à un certain âge, des filles jusqu'à ce qu'elles se marient; de la conduite des domestiques, de leurs mœurs, de leur service; du détail de la dépense, des moyens de faire tout avec économie et honorablement. La science des femmes, comme celle des hommes, doit se borner à s'instruire par rapport à leurs fonctions; la différence de leurs emplois doit faire celle de leurs études. Il faut donc borner l'instruction d'une femme aux choses que nous venons de dire. Quel discernement

Digitized by Google

lui faut-il pour connaître le naturel et le génie de chacun de ses enfants, pour trouver la manière de se conduire avec eux, la plus propre à découvrir leur humeur, leur pente, leur talent, à prévenir les passions naissantes, à leur persuader les bonnes maximes, et à guérir leurs erreurs? Quelle prudence doit-elle avoir pour acquérir et conserver sur eux l'autorité, sans perdre l'amitié et la confiance! Mais n'a-t-elle pas besoin d'observer et de connaître à fond les gens qu'elle met auprès d'eux?

Thème anglais

Nous ne connaissons point de spectacle aussi ridicule que le public anglais dans une de ses attaques périodiques de moralité. En général, les fuites, les divorces et les querelles de famille attirent peu l'attention. Nous lisons le scandale, nous en parlons un jour, et nous l'oublions. Mais une fois tous les six ou sept ans, notre vertu devient furieuse. Nous ne pouvons souffrir que les lois de la religion et de la décence soient violées. Il faut que nous apprenions aux libertins que le peuple anglais apprécie l'importance des liens domestiques. Par conséquent, quelque malheureux qui n'est en rien plus dépravé que des centaines dont les torts ont été traités avec indulgence, est choisi comme sacrifice expiatoire. S'il a des enfants, il faut les lui enlever. S'il a une profession, il faut l'en chasser. Les hautes classes le repoussent, les basses classes le sifflent. Il est véritablement une sorte de souffre-douleur, par les angoisses de qui on suppose que tous les transgresseurs de la même espèce sont assez châtiés. Nous réfléchissons avec complaisance sur notre sévérité, et nous comparons avec beaucoup d'orgueil la haute règle des mœurs établie en Angleterre avec la corruption parisienne. A la fin, notre courroux est assouvi. Notre victime est ruinée et brisée du cœur. Et notre vertu s'en va tranquillement dormir sept années de plus.

Composition française.

« Quelques efforts qu'on fasse au lycée, nos enfants n'y apprendront jamais à discourir dans une langue étrangère; c'est un résultat qu'ils n'atteindront que si les familles aisées prennent l'habitude de les envoyer quelques mois en Allemagne ou en Angleterre; si l'Etat, par des mesures très simples et peu dispendieuses, leur en facilite les moyens. En revanche, on peut exiger que, à la fin de leurs classes, ils soient en état de lire les revues, les ouvrages étrangers ». (Bayet : *L'Enseignement secondaire et le Conseil supérieur de l'instruction publique*).

Apprécier cette opinion.

Le jeudi 16 avril, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

Le jeudi 23 avril, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imp. Millet & Pain.

Digitized by Google

MARS 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 3.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

M. Th. Boistard, secrétaire des Facultés des sciences et des lettres, et de l'École de médecine de Poitiers, est décédé le 25 mars dernier. M. le Recteur de l'Académie; M. Denizot, député de la Vienne et maire de Poitiers; les doyens et professeurs des Facultés de droit, des sciences et des lettres, le directeur et les professeurs de l'École de médecine; M. l'Inspecteur d'Académie de Poitiers: M. Garçon, professeur à la Faculté de droit de Lille; M. Pasquier, adjoint au maire de Poitiers; M. Gassan, conseiller à la Cour d'appel, un grand nombre d'étudiants et de personnes notables de la ville, assistaient à ses funérailles, qui ont eu lieu le 27 mars. Nous donnons plus loin les discours prononcés par M. Compayré, recteur de l'Académie, et par M. Arren, doyen de la Faculté des lettres, vice-président du Conseil général des Facultés.

* * *

Par arrêté ministériel en date du 1er avril, M. Roche, secrétaire-adjoint des Facultés de droit et des lettres de Toulouse, est nommé secrétaire des Facultés des sciences et des lettres et de l'École de médecine et de pharmacie de Poitiers, en remplacement de M. Boistard, décédé.

* * *

Par arrêté ministériel en date du 1er avril, la chaire de Littérature française de la Faculté des lettres de Poitiers est déclarée vacante.

Digitized by Google

Un délai de vingt jours, à partir du 4 avril, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

∴

La question de la restauration et de l'agrandissement des bâtiments des Facultés de Poitiers, pendante depuis une douzaine d'années, touche enfin à une solution favorable Le décret d'utilité publique est rendu ; l'emprunt de 930,000 francs est voté par les Chambres. L'enquête parcellaire et les formalités relatives à l'expropriation pourront être terminées avant l'hiver prochain.

∴

L'Académie de législation de Toulouse qui, en trois ans, a accordé deux fois les prix à des étudiants de la Faculté de droit de Poitiers, vient de décerner une médaille d'or de deux cents francs, à M. Leurs, maître répétiteur au Lycée d'Angoulême, étudiant correspondant de notre Faculté des lettres et candidat à la licence littéraire. C'est un mémoire sur *la liberté d'écrire à Rome* qui vaut à M. Leurs cette haute récompense.

Les professeurs qui depuis dix-huit mois suivent avec intérêt ses progrès lui adressent leurs plus chaleureuses félicitations.

∴

La session extraordinaire de baccalauréat ès lettres (2e partie), qui a eu lieu du 16 au 21 mars, a donné les résultats suivants :

Candidats inscrits : 66.
— admis : 36.
— ajournés : 30, dont 20 après les épreuves écrites et 10 à l'examen oral.

CONCOURS LITTÉRAIRE OUVERT ENTRE LES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ.

Sujet proposé pour 1891.

On fait généralement d'A. Chénier un précurseur du romantisme. Ne pourrait-on pas soutenir que, pour le fond des idées et la forme des vers, il est surtout le disciple du XVIIIe siècle ?

(Les concurrents sont invités à se servir des éditions de M. Becq de Fouquières, ou de M. G. de Chénier).

Digitized by Google

Tous les étudiants (boursiers, maîtres répétiteurs, élèves libres et correspondants), sont admis à concourir.

Les mémoires doivent être adressés au doyen de la Faculté avant le 1er octobre, terme de rigueur.

OBSÈQUES DE M. BOISTARD

SECRÉTAIRE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES ET DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. COMPAYRÉ

Recteur de l'Académie.

MESSIEURS,

Au nom de l'Université, je tiens à adresser publiquement un dernier adieu au collaborateur dévoué, au secrétaire excellent que viennent de perdre les Facultés des sciences et des lettres et l'École de médecine de Poitiers. Dans ses fonctions modestes, mais difficiles et délicates, M. Boistard avait su mériter l'estime de tous; et ce sont des sympathies universelles qui se changent aujourd'hui, devant son cercueil, en regrets unanimes.

Entré jeune, à dix-neuf ans, au service de l'Université, pour y continuer dignement les traditions de son père, en qualité de commis d'Académie d'abord, puis comme maître auxiliaire au Lycée de Poitiers, enfin comme secrétaire des Facultés, M. Boistard n'avait pas cessé, depuis près de vingt années, de donner l'exemple des vertus professionnelles.

Aimable, obligeant, discret, il se distinguait aussi par son assiduité par son zèle infatigable. Au milieu des paperasses et des milliers de dossiers qui s'accumulaient dans son cabinet de travail, il venait à bout de sa pénible tâche et seul, sans auxiliaire, il suffisait à la besogne, prenant sur ses nuits au besoin pour être prêt à l'heure voulue et pour satisfaire aux exigences du public et de ses chefs.

Dans ce rude labeur des examens du baccalauréat qui pèse d'un poids si lourd et si vaillamment supporté par les professeurs de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences de Poitiers, M. Boistard avait sa part; et c'est justice qu'il soit associé à la reconnaissance que méritent tous les participants à ce laborieux service public.

Ce qu'il valait comme homme, ce qu'étaient les qualités intimes de son caractère et de son cœur, ceux-là le savent particulièrement qui, après avoir été ses camarades au Lycée de Poitiers, sont restés ses amis, aujourd'hui désolés par une séparation cruelle et prématurée.

Je l'avais connu moi-même, il y a vingt ans, alors que professeur

Digitized by Google

au Lycée de Poitiers, je le voyais tenir un rang honorable dans une classe nombreuse et brillante, où les esprits sérieux ne manquaient pas, et qui, pour ne citer que ceux-là, a donné à nos Facultés de droit deux professeurs distingués[1], à M. Boistard, deux amis fidèles, dont l'affection, qui avait été une des meilleures douceurs de sa vie, demeure maintenant l'honneur de sa mémoire.

Je n'oublierai pas, quant à moi, cette physionomie douce et réservée, qui appelait tout naturellement la sympathie, qui semblait légèrement attristée par je ne sais quelle vague appréhension de l'avenir, peut-être par une secrète conscience de la fragilité d'un tempérament délicat. Je n'oublierai pas surtout ce que nous devons de gratitude à un fonctionnaire consciencieux qui, esclave de son devoir, n'écoutait pas les avertissements de la maladie, s'astreignait jusqu'au bout à remplir coûte que coûte les obligations de sa charge, se surmenant jusque dans le malaise et la souffrance, et qui nous quitte à 38 ans, mort à la peine !... Il n'y a pas de grands et de petits emplois, Messieurs ! Jusque dans les plus humbles fonctions, des hommes simples et bons peuvent se placer au premier rang par l'exactitude du devoir accompli. M. Boistard était de ceux-là ; et nous saluons avec émotion le souvenir de ce cher collaborateur qui meurt avant d'avoir achevé sa journée. Il laissera derrière lui une mère adorée, à laquelle il a voulu épargner tant qu'il a pu la douleur de le savoir malade, puisqu'il y a quelques semaines, dans sa délicatesse filiale, il évitait, pour ne pas l'inquiéter, de faire venir son médecin chez lui : ayant ainsi associé, dans sa trop courte existence deux des meilleures choses de ce monde, l'amour de la famille et la ponctualité parfaite dans l'accomplissement du devoir professionnel !

DISCOURS DE M. ARREN

Messieurs,

Je viens aussi, au nom de mes collègues des Facultés de Poitiers, rendre hommage à la mémoire du Secrétaire intelligent et dévoué, qui nous est brusquement enlevé par la mort. Sa vie toute entière a été inspirée et comme pénétrée par le sentiment du devoir. Avec quel soin attentif et minutieux, avec quelle exactitude et quel tact il remplissait les fonctions difficiles qui lui étaient confiées, une voix autorisée se faisant l'interprète du sentiment public vient de le dire ; et nous pou-

[1] M. Barilleau, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, M. Garçon, professeur à la Faculté de droit de Lille.

Digitized by Google

vons attester, nous qui avons vu Boistard à l'œuvre pendant 12 ans, que jamais éloge n'a été plus mérité Toujours inquiet de n'avoir pas fait assez ou de laisser quelque affaire en souffrance, il avait sans cesse l'esprit en éveil; et jusqu'en ces derniers temps, quand son corps était déjà miné par la fièvre, il voulut, malgré nos instances réitérées, terminer un travail après lequel, disait-il, il prendrait des vacances; mais c'est à l'éternel repos que l'a conduit, hélas! ce zèle imprudent.

Ce que nous avons souvent admiré en lui, dans ses rapports avec les étudiants, avec le public, avec tous ceux qui l'abordaient, c'étaient son obligeance infatigable et la bonne grâce avec laquelle il se montrait toujours prêt à rendre service et à fournir les renseignements qui lui étaient demandés Aussi était-il aimé de tous: on s'attachait tout naturellement à cette nature discrète, délicate, dont on connaissait la loyauté et la droiture; et il vivait ici entouré de sympathies. qui se changent aujourd'hui en amers regrets.

Je ne puis oublier ce sentiment de piété filiale, qui a tenu une si grande place dans sa vie et qui le recommandait davantage encore à notre estime Il avait concentré son affection sur sa mère âgée, souffrante, dont il ne parlait qu'avec émotion, et à laquelle il avait voué un véritable culte. Je l'ai vu pendant sa maladie; quand il sentait le mal implacable empirer peu à peu et gagner les œuvres vives de l'organisme, ce n'est pas à son état qu'il songeait, mais aux inquiétudes qu'il allait causer à sa mère. C'est pour elle, plus encore que pour lui, qu'il redoutait les déchirements de la fatale séparation. Nous adressons à cette mère désolée le témoignage de notre vive et profonde compassion, et nous nous inclinons devant cette immense douleur.

Nous garderons le souvenir de son fils; nous n'oublierons pas les rares et précieuses qualités de ce jeune homme distingué, qui vient d'être frappé à la fleur de l'âge : et c'est avec une profonde émotion que je lui adresse, au nom des Facultés de Poitiers, le suprême adieu !

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

L'EXPLICATION DES AUTEURS FRANÇAIS

Notre collaborateur, M. Causeret, inspecteur d'académie à Poitiers, vient de faire une remarquable conférence sur l'explication des auteurs français. Cette conférence, destinée aux instituteurs du département de la Vienne, contient d'utiles conseils qui peuvent trouver leur application dans tous les ordres d'enseignement. Aussi avons-nous demandé à M. Causeret l'autorisation d'insérer dans le *Bulletin* cette excellente étude, et nous en recommandons la lecture à nos étudiants.

L'exercice de la *lecture expliquée* serait, s'il était bien entendu, un des exercices les plus importants de nos écoles et les plus féconds en heureux résultats. Plus que tout autre, il serait propre à éveiller l'intelligence des enfants, à cultiver leur esprit, à les rendre clairvoyants et judicieux, à développer en eux et à affiner le sens critique et le goût.

Mais dans combien peu d'écoles, reconnaissons-le, la *lecture expliquée* est-elle comprise comme elle devrait l'être ! Ou bien, ce qui est sans doute plus commode, on n'explique pas ; ou bien, ce qui est le cas le plus général, on explique mal. Il suffit d'avoir quelque expérience des choses de l'enseignement pour savoir à quoi se réduit, dans la plupart de nos écoles, l'explication d'un texte français.

Pour beaucoup de maîtres, cette explication n'est que l'indication du sens général de quelques mots choisis dans la page que l'on vient de lire, comme si un mot avait toujours, et partout, la même signification. Je suppose qu'on veuille expliquer les vers suivants de Boileau :

« C'est ainsi que Lucile, appuyé de Lélie,
Fit justice en son temps des Cotins d'Italie,
Et qu'Horace, jetant le *sel* à pleines mains,
Se jouait aux dépens des Pelletiers romains [1]. »

ou ce passage de d'Alembert :

» Quand on fait à des satires l'honneur d'y répondre, ce doit être avec le *sel* et la gaieté de La Motte, et non avec le *fiel* et la *fange* de Scaliger [2]. »

[1] Satire IX.
[2] Éloge d'Olivet.

Digitized by Google

Suffira-t-il, pour donner de ces deux phrases une idée exacte, de dire que le *sel* est une substance dure, sèche, friable, soluble dans l'eau et qui sert à assaisonner les aliments ? Que le *fiel* est une liqueur secrétée par le foie, jaunâtre ou verdâtre, d'une saveur amère ? Que *fange* est synonyme de boue ? — Sans doute, on ne saurait trop recommander la méthode qui consiste à remonter au sens primitif et étymologique d'un mot, pour expliquer le sens dérivé et spécial que ce mot présente dans tel ou tel passage ; mais encore faut-il découvrir ce sens spécial et dérivé, et ce n'est même que pour le découvrir sûrement, par des procédés rationnels et logiques, que l'on a soin d'en donner tout d'abord la signification primitive et générale.

Dans d'autres écoles, l'explication des textes n'est qu'une longue et peu intéressante leçon sur certaines questions d'étymologie ou de syntaxe grammaticale, dont quelques mots, heureusement rencontrés dans le passage qu'on vient de lire, fournissent l'occasion et la matière. Les mots historiques et géographiques sont, pour le commentateur inexpérimenté et maladroit, une excellente aubaine : dans l'incapacité où il se trouve d'expliquer la pensée de l'écrivain et de rendre compte de son style, il se raccroche comme à une planche de salut, à ces mots géographiques et historiques qui viennent si à propos se présenter à lui. J'ai assisté, un jour, à la leçon d'un maître, qui, à l'occasion des premiers vers de l'*Art poétique* de Boileau, dans lesquels figurent les mots *Moïse* et *Pharaon*, nous a fait un véritable cours d'histoire sainte.

Que dirai-je encore ? Pour beaucoup de maîtres, la lecture expliquée n'est qu'un développement verbeux et diffus du texte, une longue et insipide paraphrase qui ne distingue pas entre les pensées, mais insiste sur toutes également, et qui, finalement, dit en beaucoup plus de termes, et avec moins de précision, ce que le texte dit plus brièvement et plus nettement.

On vient de montrer à quoi se réduit, dans un grand nombre d'écoles, l'exercice de la lecture expliquée ; voyons maintenant ce que cet exercice devrait être.

Il importe tout d'abord que l'instituteur donne à ses élèves quelques renseignements sur l'écrivain dont ils vont lire et expliquer une page, sur sa vie, sur ses principaux ouvrages et, spécialement, sur celui d'où est tiré le passage que l'on doit commenter. Beaucoup de bons esprits ont souvent exprimé le regret qu'on n'eût point inscrit, dans les programmes de l'enseignement primaire, à côté de l'histoire de France, des notions sommaires d'histoire littéraire. On ne s'explique point que les enfants de nos écoles primaires doivent connaître la suite des évènements qui se sont passés en France depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, et qu'ils peuvent ignorer jus-

Digitized by Google

qu'aux noms de nos plus grands écrivains. Il est vrai que l'histoire littéraire ne figure point, d'une façon effective, dans les programmes officiels de l'enseignement primaire élémentaire; mais il entrait dans l'esprit de ceux qui ont arrêté ces programmes que, si le maître ne doit pas faire un cours régulier et suivi d'histoire litteraire, il ne doit négliger aucune des occasions qui s'offrent à lui pour initier ses élèves à la connaissance de nos plus grands écrivains. Or, de tous les exercices scolaires qui peuvent permettre à l'instituteur de donner quelques notions succinctes d'histoire littéraire, l'exercice de la lecture expliquée est peut-être le plus naturel et le plus sûr. Si le maître a soin, toutes les fois qu'on étudie un morceau nouveau, de donner sur l'écrivain qui en est l'auteur, sur sa vie, sur ses œuvres, sur son style, quelques renseignements exacts et précis; si, par surcroît, il invite ses élèves à compléter ces renseignements par des lectures personnelles qu'il indiquera et règlera lui-même, il sera surpris du nombre considérable d'écrivains avec lesquels ils auront pu faire connaissance.

A l'exception des fables et de quelques pièces, les morceaux qu'on fait expliquer dans les classes sont des fragments, des parties détachées d'une œuvre entière : il est, par suite, nécessaire de préparer les élèves, par quelques mots d'introduction, à l'intelligence du morceau. S'agit-il d'un récit ? Il faut les placer dans les temps et dans les lieux où se passe l'événement. S'agit-il d'une scène dramatique? Il faut leur faire connaître les principaux personnages du drame et l'action qui s'y déroule.

Cela fait, le maître lit lui-même, et le mieux qu'il peut, le passage qu'il doit expliquer. Il essaie de faire sentir, par les diverses inflexions de la voix et par l'accent, les sentiments et les pensées qui y sont exprimées. Il le fait relire à ses élèves, et il en dégage ensuite l'idée générale, la proposition unique dans laquelle se ramènent et se résument toutes les idées particulières.

Ces précautions prises, il commence l'étude détaillée du texte, et, pour cela, il explique toutes les pensées qui offrent quelque difficulté, c'est-à-dire qu'il les *ouvre*, qu'il les fait voir aussi claires et aussi nettes que l'auteur les a conçues lui-même.

Il ne se contente pas de commenter toutes les pensées : il les rattache encore et les unit entre elles, et montre le fil conducteur qui permet de passer naturellement, sans effort, de l'une à l'autre.

Cette continuité du développement, cette suite ininterrompue du sentiment et de la pensée est quelquefois facile à saisir : il suffit d'un peu d'attention pour l'observer ; mais il arrive bien souvent aussi qu'il n'est pas aussi commode de la découvrir : tant les transitions sont subtiles, tant les rapports qui unissent les idées et les sentiments sont déliés et insensibles. Imaginons, par exemple, qu'on ait à lire la fable suivante de Fénelon.

Digitized by Google

Le jeune Bacchus et le Faune.

Un jour le jeune Bacchus, que Silène instruisait, cherchait les Muses dans un bocage dont le silence n'était troublé que par le bruit des fontaines et par le chant des oiseaux. Le soleil n'en pouvait, avec ses rayons, percer la sombre verdure. L'enfant de Sémélé, pour étudier la langue des dieux, s'assit dans un coin au pied d'un vieux chêne, du tronc duquel plusieurs hommes de l'âge d'or étaient nés. Il avait même autrefois rendu des oracles, et le Temps n'avait osé l'abattre de sa tranchante faux. Auprès de ce chêne sacré et antique se cachait un jeune faune, qui prêtait l'oreille aux vers que chantait l'enfant, et qui marquait à Silène, par un rire moqueur, toutes les fautes que faisait son disciple. Aussitôt les naïades et les autres nymphes du bois souriaient aussi. Ce critique était jeune, gracieux et folâtre; sa tête était couronnée de lierre et de pampre, ses tempes étaient ornées de grappes de raisin; de son épaule gauche pendait sur son côté droit, en écharpe, un feston de lierre; et le jeune Bacchus se plaisait à voir ces feuilles consacrées à sa divinité. Le faune était enveloppé au-dessous de la ceinture par la dépouille affreuse et hérissée d'une jeune lionne qu'il avait tuée dans les forêts. Il tenait dans sa main une houlette courbée et noueuse. Mais comme Bacchus ne pouvait souffrir un rieur malin, toujours prêt à se moquer de ses expressions, si elles n'étaient pures et élégantes, il lui dit d'un ton fier et impatient : « Comment oses-tu te moquer du fils de Jupiter ? » Le faune répondit sans s'émouvoir : « Hé ! Comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque faute? »

Il n'est pas si facile qu'on pourrait le croire à un enfant de se reconnaître et de s'orienter dans ce morceau. Une foule d'idées différentes, incohérentes, se pressent et s'entassent pêle-mêle dans son esprit. Il pense à ce bocage silencieux et inaccessible aux rayons du soleil. Il pense à Bacchus, à Silène, au Faune, aux Naïades et aux autres Nymphes des bois. Le chêne fatidique qui a donné naissance à plusieurs hommes de l'âge d'or et que la faux du Temps a respecté ne laisse pas de frapper son imagination et de faire sur son esprit une impression profonde. Il sait que Bacchus s'exerçait à la poésie et qu'un faune moqueur se raillait de son inexpérience et de ses méprises; mais quant à lier et à rattacher les unes aux autres toutes ces pensées; quant à découvrir le lien caché qui les unit et en fait un tout complet : voilà ce dont il ne serait peut-être pas capable. C'est ici que le maître doit intervenir et faire sentir son action. Il dira :

I. — Bacchus s'exerçait un jour, dans un bocage sombre et silen-

Digitized by Google

cieux, à la poésie dont son maître Silène lui avait révélé les secrets. — Pour recevoir plus facilement l'inspiration des Muses, il s'assit, dans un coin, au pied d'un vieux chêne. — L'idée de cet arbre antique éveille dans l'esprit de Fénelon les plus gracieux souvenirs : de son tronc étaient sortis plusieurs hommes de l'âge d'or; comme le fameux chêne de Dodone, il avait jadis rendu des oracles, et le Temps, qui pourtant ne respecte rien, n'avait osé l'abattre de sa tranchante faux.

II. — Caché derrière ce chêne, un jeune faune prêtait l'oreille aux vers que chantait Bacchus, et il marquait à Silène, par un rire moqueur, toutes les fautes que faisait son élève : les Naïades et les autres Nymphes des bois souriaient aussi

III. — Le Faune avait tout ce qu'il fallait pour se concilier et conserver les sympathies de Bacchus : il était jeune comme lui; il était gracieux et folâtre comme lui; sa tête était couronnée de lierre et de pampre; ses tempes étaient ornées de grappes de raisin; de son épaule gauche pendait, sur son côté droit, en écharpe, un feston de lierre : pampre, lierre, grappes de raisin, tout cela ne pouvait manquer de plaire à Bacchus : « Le jeune Bacchus se plaisait à voir ces feuilles consacrées à sa divinité. »

Ici, Fénelon se laisse aller au gré de son imagination; il ne serre plus d'aussi près le développement de sa pensée, et, perdant de vue, pour quelque temps, la suite et la liaison de ses idées, il achève le portrait du faune par des considérations et des détails qui paraissent former, au milieu du morceau, comme une véritable digression : « *Le faune était enveloppé au-dessous de la ceinture par la dépouille affreuse et hérissée d'une jeune lionne qu'il avait tuée dans la forêt. Il tenait dans sa main une houlette courbée et noueuse.* »

Il est vrai que la digression est de courte durée. L'auteur s'empresse de ressaisir et de renouer le fil de ses pensées, et il reprend le développement là où il l'a laissé.

IV. — En dépit de toutes les raisons qui pouvaient faire accepter à Bacchus les critiques et les railleries du faune, le jeune Dieu finit par s'impatienter, et il traduit son impatience et sa mauvaise humeur par ces paroles superbes : « Comment oses-tu te moquer du fils de Jupiter? » A quoi le faune répond sans s'émouvoir : « Hé! Comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque faute? »

C'est avec de semblables explications et de pareils commentaires que l'on accoutume les enfants à voir clair dans leurs propres pensées aussi bien que dans celles des autres.

On a dit, et avec raison, que la pratique des langues anciennes constitue pour l'esprit une gymnastique fort salutaire, et que, pour la formation et l'éducation des intelligences, rien ne supplée à un commerce assidu avec les plus grands penseurs de l'antiquité clas-

Digitized by Google

sique. Si on y regarde de près, on voit que l'un des plus immédiats et des plus importants avantages que l'on retire de l'étude attentive des langues grecque et latine, c'est de reconnaître, dans les ouvrages de l'esprit, la filiation et l'enchaînement des idées, c'est de suivre pas à pas, dans une composition littéraire, la marche tantôt vive et impétueuse, tantôt lente et paisible, du sentiment et de la pensée.

Le latin et le grec aiment à grouper autour d'une proposition qui renferme l'idée principale, les propositions qui contiennent les idées secondaires et accessoires; le français se plaît, au contraire, d'une façon générale, à exposer successivement, dans une série de phrases courtes et distinctes, les pensées, que ces pensées soient particulières ou principales, essentielles ou accessoires. Les langues anciennes, le grec et le latin, sont des langues synthétiques; le français est une langue analytique.

Un exemple est ici nécessaire. Choisissons cet exemple entre mille. Les Romains se sont imprudemment engagés dans le défilé des Fourches-Caudines. Arrivés à l'extrémité du défilé, ils le trouvent obstrué par un abattis d'arbres et par des monceaux de pierres. Ils reconnaissent la ruse des ennemis et reviennent, en toute hâte, sur leurs pas, pour s'échapper par où ils sont entrés; mais hélas! l'autre extrémité du défilé est également fermée. Ils s'arrêtent sans qu'on leur en donne l'ordre, immobiles et stupides. *Ils savent fort bien que, s'ils essaient, dans une situation aussi désespérée, de se défendre, ils seront la risée des ennemis. Ils ne veulent pas, toutefois, ajouter une faute à leur malheur; et, comme ils voient dresser la tente des consuls et quelques soldats, plus intrépides que les autres, saisir les outils nécessaires au travail des fortifications, ils se mettent tous à l'œuvre, et, sans que personne ne les y invite ni par des encouragements ni par des ordres, ils entourent le camp d'une palissade.*

Quelle est, parmi les idées qui précèdent, celle qui paraît être la principale, et à laquelle s'arrête, en dernier lieu, l'esprit? Celle-ci, évidemment, que les Romains se décident à se défendre et à fortifier le camp. Eh bien, c'est autour de cette pensée que Tite-Live groupera et disposera toutes les autres, c'est-à-dire, d'une part, cette idée que les Romains comprennent que tout projet de fortification est inutile et ne ferait qu'exciter les rires et les railleries des ennemis, et, d'autre part, cette observation que la vue de la tente des consuls et l'exemple de quelques soldats résolus les engagent à ne pas ajouter à leur malheur une faute qu'ils auraient peut-être à se reprocher un jour. Et c'est ainsi que nous arrivons à cette période latine que je traduis textuellement : « *Ensuite lorsque l'on vit dresser la tente des consuls et quelques soldats prendre en main les outils nécessaires au travail des fortifications; — quoique l'on comprît que, si l'on tentait de fortifier le camp, on serait la risée des ennemis, la situation étant déses-*

Digitized by Google

périe; — cependant, pour ne pas ajouter à leur malheur une faute, sans qu'on les y invite ni par des encouragements ni par des ordres, ils se mettent tous à l'œuvre et entourent le camp d'une palissade.

Il est facile, après ce qui vient d'être dit, de se rendre compte de l'effort puissant que demande à l'esprit l'étude attentive et réfléchie des langues anciennes, soit qu'il s'agisse de saisir dans une page française les idées principales pour grouper et ranger autour d'elles les idées de moindre valeur, soit qu'il convienne de détacher du cercle où elles sont comme enfermées les pensées générales et secondaires, pour les disposer les unes à la suite des autres, dans un ordre rationnel et logique. Que l'on aille du français au latin, ou du latin au français, l'esprit doit faire preuve de pénétration, de vigueur et de souplesse.

On ne saurait prétendre que l'enseignement primaire peut trouver dans ses programmes de quoi suppléer à la pratique consciencieuse et assidue des langues anciennes: mais il y a, dans ces programmes, un exercice qui, s'il est bien compris, peut donner, pour l'intelligence des textes français, les plus satisfaisants résultats Comme l'étude du grec et du latin, l'exercice de la lecture expliquée habitue l'esprit à reconnaître les pensées qui constituent la trame et la matière d'une œuvre littéraire, non seulement à les distinguer et à les compter une à une, mais à les grouper et à les classer si habilement, par ordre de valeur et d'importance, qu'il puisse, à la fin, découvrir le principe même dans lequel elles se résument toutes et « cette unité de dessein qui fait qu'on voit d'un seul coup d'œil l'ouvrage entier, comme on voit de la place publique d'une ville, toutes les rues et toutes les portes, quand toutes les rues sont droites, égales et en symétrie[1] ».

Jean-Jacques Rousseau raconte quelque part qu'il assista un jour à une leçon d'histoire donnée à un jeune enfant A table, on fit babiller le petit bonhomme, et, pour lui donner l'occasion de briller, son précepteur lui demanda l'histoire du médecin Philippe. Il la raconta fort nettement et avec beaucoup de grâce et se fit admirer de tous les convives dont pas un, sans en excepter le précepteur, n'appréciait bien l'action d'Alexandre. Après le dîner, Rousseau, soupçonnant que le jeune docteur n'avait rien compris du tout à l'histoire qu'il avait si bien racontée, le prit par la main, fit avec lui un tour de parc et, après l'avoir questionné tout à son aise, il reconnut que ce qui lui avait paru le plus héroïque dans l'action d'Alexandre, c'était d'avoir avalé d'un seul trait, et sans hésiter, un breuvage de mauvais goût. « Le pauvre enfant à qui l'on avait fait prendre médecine il n'y avait pas quinze jours, et qui ne l'avait prise qu'avec une peine infinie, en avait encore le déboire à la bouche. La mort, l'empoisonnement ne

[1] Fénélon. Lettre à l'Académie française. — Projet de rhétorique.

Digitized by Google

passaient dans son esprit que pour des sensations désagréables, et il ne concevait pas pour lui d'autre poison que du séné ». Nous trouvons étrange la méprise du jeune bambin dont parle Rousseau, et nous en rions; mais il nous arrive, à chaque instant, d'assister, dans nos écoles, à des méprises plus extraordinaires encore et plus surprenantes.

On connaît cette page superbe où Victor Hugo raconte l'acte de générosité sublime dont son père, le général Hugo, fit preuve un jour envers un soldat de l'armée espagnole. Le général parcourait avec son fidèle housard, quelques instants après la bataille,

« Le Champ couvert de morts sur qui tombait la nuit. »

Il entend des gémissements plaintifs et aperçoit un espagnol de l'armée en déroute qui se traîne tout sanglant sur le bord du chemin, râlant. brisé, livide,

« Et qui disait : à boire ! à boire par pitié ! »

Le général n'écoutant que son bon cœur, tend au housard une gourde de rhum et lui commande de donner à boire au pauvre blessé ; mais au moment où le housard se penche vers lui, l'espagnol saisit son pistolet et vise au front le général.

« Donne-lui tout de même à boire », dit mon père [1].

Cette magnifique poésie figure, et à juste titre, dans un grand nombre de recueils de morceaux choisis ; elle est très connue dans nos écoles urbaines et rurales. On me l'a récitée bien souvent et, chaque fois, j'ai demandé ce que l'on y trouvait de plus remarquable et de plus frappant. Les réponses ont presque toujours été singulières Ici, c'est l'idée du champ de bataille, de cette plaine lugubre sur laquelle s'appesantissaient les ombres de la nuit, qui avait surtout fixé l'attention; là, ce sont les cris plaintifs et déchirants du soldat blessé. J'ai même rencontré un enfant qui avait — le croirait-on ? — admiré plus que tout le reste la noble prestance et la haute taille du « fidèle housard. »

Il faut, à tout prix, épargner à nos élèves de semblables erreurs et d'aussi épouvantables contre-sens, et, pour cela, il faut les exercer de bonne heure non-seulement à expliquer toutes les phrases qui présentent quelque point obscur, mais à trouver les rapports qui unissent ces phrases, non-seulement à saisir chaque idée, mais à suivre,

[1] La légende des siècles.

Digitized by Google

dans tous ses détours, dans toutes ses évolutions, parfois si compliquées et si savantes, la marche progressive du sentiment et de la pensée; il faut encore, et surtout, les habituer à ne pas accorder à toutes les parties d'un développement la même valeur, mais à assigner à chacune le rôle et l'importance qui lui reviennent.

Cela ne suffit pas encore. Ce n'est pas assez d'expliquer, comme il convient, la pensée d'un auteur; il est encore nécessaire, surtout lorsqu'on s'adresse aux enfants les plus avancés de nos écoles, et principalement à ceux qui suivent nos cours complémentaires et nos écoles primaires supérieures, il est nécessaire de juger et d'apprécier cette pensée. Toutes les idées d'un écrivain ne sont pas également justes et originales, fortes et élevées. Le style et la langue doivent être aussi l'objet d'un examen attentif : le choix des mots et des phrases, les figures et les formes du langage, ce sont là autant de choses qui permettent au maître de solliciter toutes les forces de l'esprit, et, plus spécialement, de cultiver et de développer le sens critique et le goût.

Il est facile, après ce qui vient d'être dit, d'apprécier les nombreux et inestimables avantages de la lecture expliquée.

Les enfants ont une tendance à ne rien voir au-delà des mots. Les mots sont tout pour eux, et ils ne soupçonnent même pas qu'il y ait à considérer autre chose. On ne saurait croire avec quelle facilité déplorable les enfants apprennent sans comprendre. Il importe, si nous voulons faire des élèves qui nous sont confiés autre chose que de vulgaires et insupportables perroquets, il importe que nous leur montrions que le mot n'est pas tout, puisqu'il n'est qu'un signe conventionnel qui change et varie suivant les pays et suivant les temps, mais qu'il y a une chose plus importante encore que le mot, qui ne varie pas et ne change pas, qui reste fixe et immuable, nous voulons dire le sentiment et la pensée. L'explication des textes fournit au maître l'occasion de montrer, à côté des termes, l'idée même dont ces termes sont l'expression et le symbole.

On a constaté maintes fois que le point faible de notre enseignement primaire, c'est le français; et l'on a bien souvent remarqué que, parmi les exercices scolaires auxquels donne lieu l'étude du français, c'est la composition française qui est, et de beaucoup, le plus en souffrance. Je ne sais si je me trompe; mais il me semble que le peu de soin que l'on apporte à l'explication des textes est pour beaucoup dans cette faiblesse regrettable. J'imagine que si nos jeunes écoliers étaient exercés de bonne heure à se reconnaître et à s'orienter dans un morceau de prose ou de vers, s'ils étaient capables non-seulement de comprendre chaque pensée, mais de suivre la liaison et l'enchaî-

Digitized by Google

nement des idées pour arriver, pas à pas et sûrement, à l'idée maîtresse et à la proposition dans laquelle se ramènent et se résument toutes les idées particulières : j'imagine qu'ils ne seraient pas aussi empruntés lorsqu'il s'agit de trouver, d'ordonner et d'exprimer leurs propres pensées.

L'exercice de la lecture expliquée peut encore avoir une plus grande valeur et une plus haute portée : elle peut inspirer le goût et l'amour de notre forte et belle littérature classique, si substantielle à la fois et si élégante, si suggestive et si pure Quand on ne sait pas lire, j'entends quand on n'est pas capable de l'effort d'esprit nécessaire à l'intelligence de nos grands écrivains, on se porte naturellement, et comme d'instinct, vers ces lectures faciles et courantes qui n'exigent aucun effort, mais ne laissent dans l'esprit aucune trace profonde et durable. Il en est de la littérature comme de la musique : une opérette de Lecoq ou d'Offenbach fera sur la foule plus d'impression qu'une œuvre de Mozart ou de Meyerbeer. Les romans, ces romans que l'on publie et expédie par centaines, et qui troublent trop souvent et déconcertent l'esprit, auront de même plus d'attrait pour les masses ignorantes que les plus belles pages de Corneille ou de Victor Hugo, de Pascal ou de Bossuet. Pourquoi ? parce que ces grands écrivains, qui sont en même temps les maîtres de la pensée, ne révèlent leur esprit, leur cœur, et, pour ainsi dire, leur âme tout entière qu'à ceux-là seulement qui font effort pour la découvrir Mais qu'on fasse cet effort nécessaire, qu'on apporte à la lecture de leurs œuvres l'attention puissante et soutenue qu'elles méritent, et ces œuvres se montreront dans toute leur pureté et dans leur incomparable beauté.

Charles Causeret.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION.

LES CAHIERS DE DOLÉANCES[1].

Il est impossible d'étudier l'éloquence des députés aux États ou à la Constituante, et en général la littérature révolutionnaire à ses débuts, si l'on ne connaît pas l'état des esprits en France, si l'on ne peut, grâce

[1] Les citations sont prises dans les six premiers volumes de la première série des *Archives Parlementaires*, de MM. Mavidal et Laurent. Cette collection est loin d'être complète, mais c'est

Digitized by Google

à l'histoire, se faire le contemporain de Mirabeau, si l'on ne trouve pas un monument qui nous permette d'établir exactement ce que pensaient les gens de 1789 sur toutes les questions à l'ordre du jour. Les discours, les journaux, les mémoires ne nous donnent que des opinions individuelles, exagérées par la lutte ou le souvenir de la lutte. Qui nous dira ce que pensait la France, loin des agitations de Paris, au moment où va commencer la Révolution? La France elle-même va nous le dire, dans ses Cahiers de doléances. Nous trouverons dans l'analyse détaillée de ces textes un double avantage : nous ferons de l'histoire, et de l'histoire littéraire; nous connaîtrons une époque de de la vie morale de la France, et du même coup le plus curieux monument de notre littérature populaire : car c'est bien le peuple tout entier qui a pensé, écrit ces Cahiers.

§ 1.

LES SOURCES.

Quiconque aborde l'étude d'un document aussi considérable et, pour dire le mot juste, aussi digne d'admiration que les Cahiers de doléances, devrait avoir présent à la mémoire le conseil de Fustel de Coulanges aux historiens : « Le patriotisme exige que, si l'on ne pense pas comme les ancêtres, on respecte au moins ce qu'ils ont pensé[1] ». Telles ne sont pas malheureusement les dispositions de tous les critiques qui ont parlé des Cahiers. Il est bon d'écarter une légende qui commence à se répandre : ces cahiers ne contiendraient pas l'opinion de la France consultée; ils ne seraient qu'une reproduction plus ou moins fidèle des brochures, des modèles de Cahiers semés à profusion dans les campagnes, en particulier, des instructions du duc d'Orléans à ses bailliages, dont il est si souvent question en 1789. M. Jeanroy-Félix est celui qui a formulé cette critique de la façon la plus âpre :

la seule qui soit d'une consultation facile. Pour les citations des Cahiers, j'ai supprimé les références au bas des pages, et les ai introduites dans le texte même. L'œil n'est pas ainsi sollicité à quitter le développement de la pensée, par un chiffre indiquant une note, faisant espérer une idée complémentaire, et ne renvoyant en fin de compte qu'à un simple numéro.

Certaines personnes, par contre, seront offusquées par tous ces chiffres romains et arabes intercalés dans la suite des idées et diront : « A quoi bon tout cela, puisque personne ne se sert jamais de ces indications? » C'est une erreur. Ces références sont indispensables pour les travailleurs. Parmi les simples lecteurs, n'y en eût-il qu'un qui veuille contrôler mes assertions, celui-là a le droit d'exiger l'indication exacte de la source où j'ai puisé, et de ne pas me croire sur parole. L'histoire littéraire a tout à gagner à imiter la précision scrupuleuse de l'histoire.

[1] *Bulletin de l'association des anciens élèves de l'École normale*, janvier 1890, p. 33.

Digitized by Google

« L'ineptie de la majorité de ceux qui composaient les classes populaires, dit-il dans la préface de sa *Littérature française*, était digne d'ailleurs de leurs instincts haineux contre toute supériorité, et la garantie la plus solide de la stabilité des gouvernements, le sentiment du respect avait complètement disparu. Une démonstration entre mille : il s'agit des demandes de ces fameux cahiers que les admirateurs de la Révolution nous représentent comme le suprême effort de l'intelligence humaine : ces fameux cahiers, on le sait, furent presque tous copiés sur des cahiers imprimés qui circulaient dans toute l'étendue du territoire, et dont la rédaction était due à Sieyès ou à quelque partisan vénal du duc d'Orléans[1]. » Cette théorie semble avoir fait du chemin, et s'imposer même à de très libres esprits[2] ; il serait temps d'y couper court, après Chérest qui, le premier, a eu le mérite de protester[3].

Ce ne seraient pas, bien entendu, les Cahiers du Clergé et de la Noblesse qui se trouveraient dans ce cas : on n'a guère besoin, en général, de conseiller aux privilégiés de défendre leurs privilèges. Ce seraient les Cahiers du Tiers qui auraient été calqués sur des formules toutes faites. Pour démontrer un fait qui leur enlèverait du même coup toute valeur historique, on cite l'autorité de l'homme de France qui connaît le mieux la question, M. Chassin Or, ce dernier prétend justement le contraire Tout en constatant qu'une foule presque innombrable de brochures s'était éparpillée sur la France, même sous la forme de modèles de Cahiers[4] ; tout en reconnaissant avec le voyageur anglais Young que ces publications ont beaucoup servi au peuple de Paris, et que ce peuple, ainsi éclairé, a pu contribuer à dissiper la nuit qui couvrait le reste de la France, M Chassin s'élève contre les conclusions que l'on pourrait tirer de ce fait, contre une prétendue inféodation du pays à quelques écrivains : « Il serait, dit-il, absurde de croire que la France, serve depuis des siècles, ait servilement répété les formules trouvées par quelques Français de génie[5]. » Même en admettant que les électeurs aient tous lu ces brochures (et Dieu sait le nombre des illettrés qui n'ont fait qu'apposer leurs croix au bas des doléances de la campagne !), ils ont discuté les théories des écrivains : le pays tout entier les a faites siennes : « Les opinions que personnifient les représentants, dit encore M. Chassin, celles qui sont exprimées dans leurs Cahiers, celles qui inspirent les électeurs eux-mêmes prenant des *arrêtés* spéciaux, peuvent donc se retrouver par-

[1] *Nouvelle histoire de la Littérature française pendant la Révolution*, etc., p. VII-VIII.

[2] *Le Temps*, 5 mai 1859, article non signé. C'est du reste la seule idée contestable de cet excellent travail.

[3] *La Chute de l'ancien régime*, II. 399-414.

[4] *Le comte de Fersen et la cour de France*, etc., par M de Klinckowstrom, I, XLIV-XLV.

[5] *Le Génie de la Révolution*, Ire partie, tome I, p. 147, 153, 240-241.

Digitized by Google

tiellement dans les brochures, pourraient même s'y retrouver en totalité, sans rien perdre de l'importance que leur donnent et l'universelle discussion et l'adoption raisonnée de chaque circonscription électorale [1]. »

De plus, une étude approfondie des quatre mille pages de doléances publiées dans les six premiers volumes des *Archives parlementaires* permet de constater qu'il ne se trouvait de similitudes singulières, inexplicables sans une source commune, que dans deux groupes électoraux. Les Cahiers des communes du bailliage de Douai ont l'air copiés les uns sur les autres [2]. Les doléances de Paris-hors-les-murs ont été également puisées à une seule source, puisque l'on retrouve presque partout dans ces Cahiers des formules identiques, en particulier sur les inconvénients de la chasse [3].

Même dans les autres Cahiers, plus originaux, on retrouve l'influence des livres qui ont devancé et en partie dirigé le mouvement de 89 Thuau-Granville a donné, l'an IV, dans son *Introduction* du Moniteur universel, la liste « de quelques-uns des écrits politiques les plus influents qui ont précédé l'ouverture des États-Généraux. » Nous trouvons leur trace dans plus d'un cahier. Le Tiers du bailliage de Saint-Lô prévient que « les commissaires ont suivi autant qu'il leur a été possible le projet de Cahier consigné dans la *Suite de l'Avis des bons Normands*, tant pour profiter des excellentes vues que renferme cet ouvrage, que pour établir une plus grande uniformité dans les réclamations de la province » (III, 57). La communauté de Mérindol reconnaît qu'elle a été guidée par « cette masse de lumières dont nous ont éclairés les génies patriotes, les écrivains citoyens » (III, 346). Le bailliage de Domfront avoue que, sur certains points, il ne fait que répéter ce que « plusieurs écrivains célèbres ont dit avant nous » ; il renvoie, sur d'autres questions, aux spécialistes: pour la suppression de la mendicité, il recommande de « suivre à ce sujet les grands principes des écrivains célèbres qui se sont occupés de cet cet objet important » (I, 724) Même le bas clergé du bailliage de Baizonville recommande à ses délégués « de bien lire, mediter et se pénétrer d'un petit ouvrage qui a paru en 1787 avec ce titre : Le vœu de la raison, pour les paroisses, les curés et les pauvres, à Louis XVI, dans l'assemblée des notables de son royaume » (V, 700).

La liste des écrivains cités dans tous les Cahiers est du reste assez courte. Sans parler des auteurs si célèbres alors, paraît-il, qu'on les cite sans les nommer, et sans que rien ne nous les puisse faire connaître, sans parler non plus des allusions assez fréquentes aux tra-

[1] *Ibid.*, I, 243 ; cf. I, 335-336.
[2] *Archives Parlementaires*, 1re série, tome III, p. 193-241.
[3] *Ibid.*, IV, 450, 504, 587 ; V, 39, 134-135, etc.

Digitized by Google

vaux des économistes en général, nous trouvons cités ou mis à profit Barthélemy, Bernardin de Saint-Pierre, Bouche, Charron, Daubenton, Delille, La Fontaine, le marquis de Mirabeau, Montesquieu surtout, dont le nom et les œuvres reviennent souvent, et qui est cité avec éloge même par le clergé ; Necker, Quesnay, Rousseau, qui, comme bien l'on pense, est aussi fréquemment mis à contribution que Montesquieu, et même par la noblesse ; de Silhouette, et d'autres bien peu connus, comme Tillet, ou « l'immortel vicomte de la Maillardière » (V, 674). Toutes leurs idées du reste ne sont pas acceptées aveuglément Le Cahier de la paroisse d'Essonnes, rappelant par exemple la théorie de Montesquieu sur l'honneur, ressort de la monarchie, ajoute : « Dans l'acception de cet auteur, l'honneur n'est que l'écorce de la vertu ; c'est le manteau qui couvre les nudités ; ainsi, qu'on juge de la justesse de la définition » (IV, 527) Une autre, « la paroisse de Montesson, n'adoptera pas les systèmes peu réfléchis des écrivains qui ont cherché à séduire l'imagination du peuple sur la nécessité de rendre la vente du sel libre » (IV, 722). — C'était donc bien l'opinion de la France entière, qui, tout en s'assimilant les œuvres de ses écrivains, grands et petits, avait pensé par elle-même, c'est son opinion que les Cahiers de doléances allaient faire connaître au roi. Malheureusement Louis XVI avait des yeux pour ne point voir : il ne sut pas découvrir la Révolution entière, irrésistible, qui était là, Révolution pacifique si l'on savait l'accepter et la diriger, formidable contre les résistances et les obstructions. Surtout il ne sut pas discerner le parti de gouvernement qui, malgré quelques dissidences, ne demandait qu'à se former et dans la nation, et dans les trois ordres.

§ 2.

LA NOBLESSE.

Majorité conservatrice, minorité libérale.

Quoiqu'il y eut en réalité deux noblesses, celle de cour, saturée de pensions et de places, celle de province, réduite à la portion congrue et protestant plus ou moins haut contre les privilégiés entre les privilégiés, en somme on peut dire que le gros des gentilshommes tenait résolument pour un ancien régime dont il connaissait surtout les bénéfices, et que ses Cahiers le classent à part, loin du Clergé et du Tiers-État[1]. Tout en réclamant en général une constitution plus claire

[1] Je ne trouve pas absolument juste la synthèse des Cahiers de la Noblesse tentée par de Tocqueville dans son *Ancien Régime*, p. 164, 387-401. Mais qui peut se vanter de rendre exactement l'esprit général d'un ordre où l'individualisme est la règle ?

Digitized by Google

que la vieille routine, la noblesse conservatrice désirait surtout augmenter ses anciens avantages Les gentilshommes d'Alençon donnent la note moyenne des prétentions de leur ordre lorsqu'ils proclament « qu'il est plus que jamais de la prudence et de l'intérêt de la nation de se défier de l'esprit de système et de ce goût pour l'innovation qui semblent caractériser notre siècle ; que toute nation se doit à elle-même de porter une sorte de respect religieux à ses anciens usages, à ses institutions antiques, qui tiennent toujours au génie qui lui est propre, à ses mœurs et à son caractère, qu'on se flatterait en vain d'obtenir un état de choses assez parfait pour qu'on pût affirmer qu'il ne comporterait aucun abus; qu'en réformant un ordre ancien, sous prétexte qu'il en peut résulter quelques inconvénients, il est toujours à craindre de donner, par l'introduction d'un ordre nouveau, naissance à des abus d'un autre genre, et bien plus véritablement nuisibles » (I, 711) Sans doute, il est une réforme que presque tous les Cahiers de la Noblesse admettent, c'est l'égalité devant l'impôt; mais, dans nombre de cas, ils le font avec infiniment de mauvaise grâce, et en ayant bien plutôt l'air de céder à une inexorable fatalité, que de consentir généreusement à un sacrifice dicté par la fraternité et l'amour de la justice (I, 699) Comme le lion des *Animaux malades de la peste*, la Noblesse s'écrie avec effort : « Je me dévouerai donc, *s'il le faut* » (I, 702) ; mais elle ajoute aussi bien vite que chacun doit faire son examen de conscience. Malheureusement pour elle, les flatteurs ont disparu et l'Ane est bien décidé pour cette fois à résister. Les temps sont durs : il faut bien faire quelque petite concession, en jouer la comédie du moins. Quelques gentilshommes ont trouvé un moyen vraiment fort habile de ne se dépouiller qu'en apparence : ils défendent avec chaleur la prérogative royale et pensent qu'il faut laisser entre les mains du roi de quoi répandre sur ses élus la rosée de ses grâces : l'aveu est même dépouillé d'artifice : « La noblesse est loin de faire des demandes qui tendraient à atténuer l'importance des grâces qui sont dans la main du roi, et dont une juste dispensation concourt à soutenir l'éclat du trône et la prospérité de l'administration; elle sait d'ailleurs que la plus forte partie de ces mêmes grâces tourne à son avantage ; elle est donc intéressée à leur accroissement ; elle croit pouvoir s'en occuper au moment où elle fait d'ailleurs le sacrifice de ses privilèges les plus précieux » (III, 405). Elle consent donc à respecter les privilèges les plus criants de la royauté, à condition d'en prendre sa part. Elle se console à l'avance des vexations odieuses des capitaineries, c'est-à-dire des chasses royales gardées à condition qu'elle soit invitée : « Sa Majesté sera suppliée d'accorder à la noblesse la chasse dans les forêts de ses domaines, celles de ses plaisirs exceptées » (II, 142). A toutes les plaintes qu'on pourrait faire, aux plus légitimes réclamations, elle oppose son éternelle réponse :

Digitized by Google

« Mais nous consentons à l'égalité devant l'impôt! » Est-ce une concession bien méritoire? N'est-ce pas plutôt la part du feu? On l'avoue carrément une fois dans un mandat impératif donné aux délégués de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg : ils refuseront toute autre concession sur les droits de propriété, « la volonté de leurs commettants, en se soumettant à supporter en parfaite égalité tous les impôts n'ayant été autre que de rendre justice au peuple dans l'espoir qu'il respecterait lesdits droits de propriété, et cette attente ayant été énoncée comme condition nécessaire à la renonciation de tous privilèges pécuniaires » (VI, 180) Encore essayent-ils de reprendre d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre : ils redemandent sous forme de pensions une compensation à un sacrifice qui devient ainsi dérisoire : « Que la noblesse pauvre, qui n'a d'autre ressource que l'agriculture et les armes, trouve dans les secours du gouvernement un dédommagement du sacrifice qu'elle offre de faire en renonçant à son exemption de la taille » (IV, 277). C'est ce que pensent également les gentilshommes de la Guyenne : « Les sacrifices que la noblesse est déterminée à offrir pour le bien de l'État ne doivent pas lui faire perdre de vue les membres de son ordre que le sort a dévoués aux malheurs de l'indigence Sa générosité deviendrait injustice, si quelques nouvelles routes ne lui étaient pas ouvertes pour maintenir la balance qui doit exister dans tous les ordres de l'État » (II, 396). Cette ingéniosité à défendre ses privilèges tourne parfois à la rouerie : le clergé de Touraine, proposant à la noblesse la suppression des différentes banalités, les gentilshommes tourangeaux répondent en Normands que leur Chambre jusqu'ici « n'avait fait que suivre l'exemple donné par l'ordre de la noblesse, dans presque toutes les provinces du royaume : qu'il ne paraissait pas que les nouveaux sacrifices que lui proposait de faire la chambre du clergé l'eussent encore été dans aucune chambre de noblesse, et qu'elle regarderait comme une affectation condamnable de prévenir, par une délibération quelconque, la détermination de l'ordre dont elle a l'honneur de faire partie, et qui n'est pas accoutumé de se laisser vaincre en générosité » (VI, 48-49). Du reste, on en a fait bien assez pour le Tiers. Au fond, de quoi se plaignent ces petites gens? Pourquoi vont-ils troubler le calme de la Noblesse jusque dans le fond de ses campagnes par ces plaintes « si amères, si répétées, et si peu méritées? Que le Tiers-État, satisfait de tous les droits qu'il a acquis, et de ceux que la Noblesse a perdus, cesse enfin de se plaindre; qu'il jette les yeux sur tous les États de l'Europe : il y verra dans tous les royaumes une noblesse plus privilégiée que la noblesse française[1]. » Comment, en effet, ne pas être

[1] II, 565-566. C'est le vers de la fable :

Un milan plumait un pigeon,
Et lui disait : Méchante bête!

Digitized by Google

reconnaissant envers une aristocratie qui abandonne à peu près ses privilèges *utiles*, et qui ne réclame guère que ses privilèges *honorifiques*? Il est vrai qu'à l'honneur se joint généralement un profit; mais ce profit n'est pas égoïste : ainsi le droit d'avoir un colombier, dont les hôtes vont prélever à leur façon une forte dîme sur toutes les terres du voisinage, n'est pas sans utilité générale : un aimable gentilhomme plaide ainsi les circonstances atténuantes pour ce privilège onéreux : « Les colombiers sont fermés bien avant la moisson et ne s'ouvrent qu'après les grains rentrés; or, les grains répandus sur la surface de la terre seraient absolument perdus si les pigeons ne les ramassaient. D'ailleurs, cet animal étant très chaud, est souvent ordonné en médicament, ce qui doit les faire conserver » (V, 19). A coup sûr, s'il est un privilège honorifique, mais pénible, c'est bien celui de verser son sang pour le roi; aussi est-il généralement réclamé au moins pour « ceux qui auront la noblesse acquise et transmissible » (II, 5). Pour les autres privilèges honorifiques, il faut conserver tous ceux que l'on a : il serait même bon d'en ajouter quelques-uns : il s'est trouvé, un an avant la Révolution, des gentilshommes assez entichés de toutes les distinctions qui pouvaient les séparer du commun pour réclamer des signes distinctifs de noblesse, même pour les femmes. La Chambre de Touraine soumet la question aux États-Généraux; ceux-ci « prendront en considération s'il ne sera pas utile d'accorder une marque distinctive à toute la noblesse des deux sexes du royaume, comme un moyen de décence et d'économie » (VI, 43). La Noblesse d'Alençon, se méfiant assez justement des États, et de l'accueil que le Tiers, voire le Clergé, feraient à une demande aussi nécessaire, préfère s'adresser au roi : « Que Sa Majesté daigne accorder à la noblesse une distinction exclusive et honorifique, comme croix, cordon ou écharpe; que cette distinction soit portée également par leurs femmes et leurs filles, quels que soient leurs pères et leurs époux, distinguant pourtant les uns des autres; que les femmes portent pareillement les marques des grades militaires de leurs époux, ainsi que de tous les ordres dont ils seront décorés » (I, 715).

J'avouerai volontiers du reste qu'un certain nombre de gentilshommes, et que même des chambres de noblesse tout entières, avaient su s'élever au-dessus de cet égoïsme odieux, de ces idées mesquines ou burlesques. Le roi pouvait et devait être encouragé dans sa marche en avant, par le libéralisme éclairé et généreux qu'il trouvait dans un certain nombre de cahiers nobles. Rien ne l'y pouvait choquer : car, si libérale qu'elle soit, la noblesse reste toujours très royaliste, surtout, on peut le dire, celle de province, dont le dévouement a le mérite d'être moins intéressé que celui de la Cour; elle porte à son roi une affection qui va jusqu'à l'adoration : « Vous avez un roi qui vous aime, que vous aimez, que vous devez adorer comme une divi-

Digitized by Google

nité, et qu'on pourrait à juste titre nommer l'homme-Roi, comme Jésus-Christ fut nommé l'homme-Dieu » (v, 17). La noblesse de Châteauneuf en Thimerais, fort royaliste, est pourtant très libérale, et son cahier est bien supérieur à celui du Tiers (II, 640-651). Tout en étant très attaché à la personne de Louis XVI, cette aristocratie éclairée repousse toute théorie despotique. Elle croit faire l'éloge du monarque en l'appelant un « roi citoyen » (II, 766). Elle proteste même contre les anciennes formules du pouvoir absolu, contre cette conclusion orgueilleuse des arrêts et des lois « car tel est notre bon plaisir », et elle propose à la place une rédaction plus respectueuse pour la France : « car tel est le résultat de la volonté nationale qui a reçu le sceau de notre autorité royale » (III, 246). Ce royalisme raisonné et raisonnable repose maintenant sur un solide fond de patriotisme.

Ils savent s'élever au-dessus des questions mesquines de clocher, et l'on voit régner, dans quelques-uns de ces cahiers, un esprit dont la formule exacte est donnée par la noblesse de Péronne : « Notre intention est que nos députés fassent valoir avec zèle nos intérêts à l'assemblée des États-Généraux, mais nous leur prescrivons de ne pas se regarder seulement comme les députés du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, mais comme faisant partie des représentants de la nation et par conséquent de n'être guidés que par le motif d'intérêt général » (V, 355).

C'est ce que pensent et disent les gentilshommes de la sénéchaussée de Lannes : « Assemblés pour faire connaître nos plaintes et nos doléances, nous avons examiné quelles réclamations nous aurions à présenter à la nation; nous avons reconnu que les circonstances et notre amour pour la patrie nous imposaient le devoir de nous occuper plus particulièrement des choses générales que de celles qui seraient particulières et locales » (III, 93). En effet, cette noblesse libérale paraît moins soucieuse de défendre ses privilèges que de faire respecter les droits de tous les Français : dans certains cahiers, on juge que la première chose à faire dans les États-Généraux, c'est de publier une déclaration des Droits de l'homme, et on en donne un modèle déjà fort acceptable[1]. C'est sous l'influence immédiate du contrat de Rousseau, que ces gentilshommes disent au Roi : « La liberté, Sire, est le premier des biens; c'est un droit que l'homme tient de la nature, et dont les conventions sociales ne lui ont pas ravi l'usage... La contribution aux charges publiques est une des obliga-

[1] III, 128-129; V, 271. Quelquefois le nom change, mais au fond c'est toujours l'idée du Contrat qui reparaît : « Que, par le concours de la sanction du Roi et du consentement de la nation, il soit procédé à la formation d'un code des lois et maximes fondamentales de la France, sous le titre de *Pacte Français* » (IV, 79).

Digitized by Google

tions du contrat social. Tous vos sujets, Sire, ayant un droit égal à la protection de l'État, aucun d'eux ne peut se dispenser de fournir à la dépense que cette protection exige » (IV, 46). Nulle part cette idée ne se trouve formulée avec plus de netteté et de largeur que dans le Cahier de la Noblesse de Paris *intra muros* (V, 274) Tandis qu'ailleurs on demande la liberté pour les noirs (V, 357) plus pratiques, les Parisiens réclament ouvertement la suppression de la vieille prison royale : « Que le Roi soit supplié de vouloir bien ordonner la démolition de la Bastille » (V, 273). Ce sont eux encore qui sont des premiers à parler de manuels d'instruction : « Qu'il soit rédigé pour tout le royaume un livre élémentaire, contenant sommairement les points principaux de la Constitution; qu'il serve partout à l'éducation de la jeunesse, à la première instruction de l'enfance, et que les Français apprennent, en naissant, à connaître, à respecter et à chérir leurs lois » (V, 273). Paris n'a pas seul l'honneur de cette idée féconde. La Noblesse du Bailliage de Saint-Mihiel réclame elle aussi un « catéchisme patriotique » qui expose les droits et les devoirs des citoyens, « qui fonde sur ces obligations et ces droits le respect pour les lois et surtout pour les lois de la propriété, l'obéissance aux magistrats, le dévoûment à la patrie et au Roi, qui en est le père » (II, 244). Pour éclairer le peuple, il faut la liberté de la presse, dont les avantages sont exposés avec une clarté singulière chez des gens qui ne pouvaient que les deviner par le raisonnement : « L'effet le plus sûr des prohibitions est de donner de la vogue aux ouvrages défendus; l'effet le plus sûr de la liberté de la presse est de rendre le public indifférent sur les ouvrages mauvais ou médiocres » (II, 529).

En plus d'un endroit apparaît une passion généreuse pour la liberté; on est même étonné de la voir aussi répandue dans une classe que l'on croirait *a priori* fermée absolument à tout ce qui n'est pas son égoïste intérêt. La Noblesse du Bailliage de Dourdan réclame l'institution du Jury (III, 249) On est confondu, et même un peu humilié, de voir que ces privilégiés, si peu ardents à défendre leurs privilèges, demandaient, au nom de la liberté, des choses que nous n'avons pas encore obtenues : ils voudraient que les accusés dont l'innocence aura été reconnue, reçoivent un dédommagement (I, 741).

Cette théorie générale du libéralisme, de la haine, du despotisme, se précise pour quelques points particuliers. Sur la noblesse elle-même, il est intéressant de voir ce que pensent les nobles libéraux. Il y a une scission bien tranchée entre l'aristocratie de Versailles et « la noblesse des provinces, qui a autant de droits que celle de la Cour d'entourer le Roi, et qui ne jouit pas de cet avantage » (II, 664). On se défie de la Cour, on a peur qu'elle ne tente de corrompre les députés des provinces, et l'on adopte en plus d'une Chambre ce que la

Digitized by Google

Noblesse de Château-Thierry proclame : « Que le député qui sera envoyé aux États-Généraux par l'ordre de la Noblesse soit engagé sur son honneur à ne recevoir de la Cour pour lui ni pour ses enfants, aucune grâce, de quelque espèce qu'elle soit » (II, 667).

Il y a deux ordres bien séparés et très divisés, qui ne sont nullement disposés à se rapprocher Même dans l'armée, il y a deux corps jaloux en présence : « Pour la noblesse de cour (car il faut, disent les gentilshommes de Bouzonville, lui donner une nouvelle dénomination) pour cette noblesse, la carrière militaire devient financière : les gouvernements, commandements, etc., sont son apanage, tandis que la noblesse non présentée n'a plus d'autre perspective que celle de voir diminuer sa fortune sans espoir d'équivalent. Un enfant, à peine échappé du collège, vient, avec un étalage de luxe humiliant pour les autres, apprendre à un capitaine de grenadiers ce que ce dernier avait enseigné à son père » (V, 702).

Les mécontents sont si prêts à une scission que, sans aucune peur des mots nouveaux, des gentilshommes s'intitulent « les citoyens composant l'ordre de la noblesse » ou mieux encore « les citoyens nobles du bailliage de Dourdan » (III, 246).

C'est le véritable esprit du Tiers qui leur dicte de généreuses réclamations contre les pensions qui « sur quelques caisses qu'elles soient assurées, sont toujours prises du pur sang du peuple » (II, 239). On ne trouverait pas dans un seul cahier roturier plus de véhémence que dans cette apostrophe des nobles de Montreuil-sur-Mer contre le courtisan « toujours altéré du sang des peuples, et qui n'approche votre Majesté que pour l'absorber par ses demandes et dégrader le trône par sa présence » (IV, 64). La publication du Livre Rouge, qui fit pousser des cris de colère à ceux qui y figuraient et d'indignation à ceux qui purent ainsi faire à peu près le compte de ce que les courtisans coûtaient à la France, cette publication est demandée par la Noblesse de Paris : « Qu'on imprime une liste des pensions que l'État paye à chaque citoyen, et qu'on ajoute à l'article qui le concerne, le montant du produit des gouvernements, commandements, et autres grâces qu'il peut avoir » (V, 280).

On juge des dispositions que cette partie de la Noblesse peut avoir pour le clergé On y est peu ultramontain, et le denier de Saint-Pierre, qui n'existe pas encore de nom mais bien de fait, reçoit plus d'une atteinte : à Bar-le-Duc, on pense que « les liens qui unissent au chef visible de l'Église, étant tout spirituels, doivent être conservés sans doute, et resserrés, s'il est possible, par tout ce que peuvent y ajouter le respect et l'obéissance filiale à tous les décrets qui émanent de lui : mais tout ce que, dans les temps d'ignorance et de corruption, l'ambition et l'avarice de la cour de Rome ont su y joindre d'avantages temporels, doit, dans ce siècle de lumières, être abrogé » (II, 244).

Digitized by Google

Pour l'Église de France, c'est le plus généralement ses gains illicites qui sont frondés, et d'un esprit assez voltairien A Mantes, on réclame la suppression du droit de déport, perçu par l'archevêque de Rouen, « usage sinon manifestement usurpé, du moins injuste, qui prive le ministre d'une paroisse de la subsistance que cette même paroisse lui accorde, et qui donne lieu, à chaque mutation de curé, au scandale public de voir, d'un côté, le revenu temporel adjugé à l'enchère, et de l'autre le ministère spirituel au rabais » (III, 665). On attaque surtout les dîmes : le bailliage de Dourdan les trouve « nuisibles à la considération due aux curés, qui sont souvent obligés d'avoir des disputes d'intérêts, avec des personnes auxquelles ils doivent prêcher le désintéressement » (III, 248). Les richesses du clergé régulier choquent à ce point, qu'en plus d'un endroit, et en particulier à Villeneuve-de-Berg, on demande la suppression des moines par voie d'extinction, « ces corps, en s'éloignant eux-mêmes de l'esprit de leur institut, ayant rendu également nuisibles à l'État leur existence et leur opulence » (VI, 181).

Quant aux séculiers, sans réclamer leur suppression, on propose une mesure presque aussi radicale : qu'ils cessent de faire un corps, un ordre dans l'État : chaque ecclésiastique serait versé suivant sa naissance dans la Noblesse ou le Tiers-État (II, 641). La caractéristique générale des sentiments de la noblesse libérale pour le clergé, c'est l'envie et la colère excitées par cette pléthore de richesses entre les mains de quelques-uns : au bailliage d'Amont on déclare nettement « que les besoins des pauvres habitants des campagnes sont préférables à ceux des maisons religieuses » (I, 765).

Toutes les sympathies des gentilshommes libéraux vont au contraire vers le Tiers; ils ne s'abaissent pas à lui, mais veulent l'élever jusqu'à eux: ils demandent « la suppression des distinctions humiliantes qui avilirent le Tiers-État aux dernières tenues des États-Généraux » (I, 694), distinctions « qui dégraderaient la qualité de Français dans les représentants de la nation » (III, 155). C'est l'égalité qu'ils réclament avec lui, égalité fraternelle, qui leur fait repousser par exemple les privilèges d'instruction octroyés à la noblesse aux dépens des roturiers : tout en remerciant le Roi des faveurs qu'il fait aux collèges destinés aux nobles « elle le supplie d'employer d'autres moyens que ceux qui tendraient à dépouiller les collèges publics destinés à l'éducation de la jeunesse de tous les ordres, indifféremment de la Noblesse et du Tiers-État » (I, 765).

Leurs sympathies vont surtout, dans le Tiers, aux plus déshérités, aux gens du Quatrième État, aux paysans qui ne sont pas même protégés par les privilèges des villes. Il se rencontre des philanthropes intelligents comme le marquis de Roux, qui créent des villages, avec fabriques et manufactures (VI, 265-268). Ceux qui ne peuvent soulager

Digitized by Google

aussi directement la misère des manants, la reconnaissent du moins : « Il est de toute vérité que le malheureux cultivateur gémit écrasé sous le triple poids de la misère, du travail et d'une trop dure exaction. En un mot ces contrées semblent n'offrir que les débris d'une patrie » (I, 698). Ils sont tout prêts à soulager le poids de son fardeau, à supprimer en particulier deux fléaux : « Ils consentiront tous règlements qui pareraient aux inconvénients de la trop grande multiplicité de pigeons, dont se plaignent les cultivateurs » (I, 741). Non seulement ils sacrifient ainsi leurs intérêts, mais ils vont plus loin : ils font le sacrifice de leurs plaisirs, en protestant contre les inconvénients de la chasse : « le député de Messieurs de la Noblesse représentera que le gibier est un des plus terribles fléaux de l'agriculture; il insistera fortement pour obtenir sur cet objet une loi si claire et si précise, qu'elle puisse être toujours exécutée avec célérité et sans frais; qu'elle prononce des peines pécuniaires proportionnées au moins à la valeur du dégât occasionné par le gibier, et particulièrement par les bêtes fauves, afin que cette loi protège toujours efficacement les cultivateurs contre les vexations de tous genres auxquelles ils sont sans cesse exposés » (II, 643). Ils ne songent pas seulement à assurer la vie matérielle des paysans : ils voudraient encore leur procurer quelques plaisirs : « Il faut plus que des soulagements aux malheureux : ils ont besoin encore de fêtes, de spectacles, où ils soient en même temps acteurs et spectateurs; nous n'en avons point dont le retour périodique flatte et soutienne l'attente laborieuse du peuple » (III, 477).

Pour l'armée, leurs vues sont également humaines, fraternelles. Il y a déjà de l'esprit révolutionnaire dans cette protestation contre l'obéissance passive, dans cette théorie que le serment prêté au Roi nominalement est en réalité prêté à la nation par les soldats : « Que ce serment n'exige pas d'eux une obéissance aveugle et purement passive, capable de les porter à des choses injustes et contraires aux lois de l'État..., ne devant jamais oublier qu'ils sont citoyens avant d'être soldats, et que si la nation leur met les armes à la main, ils n'en doivent faire usage que pour la protéger et la défendre, et jamais pour l'asservir et la soumettre au pouvoir arbitraire, ce qui serait un crime de lèse-patrie » (II, 218). Aussi demande-t-on dans la sénéchaussée de Guyenne une amnistie entière pour « ces illustres et respectables militaires qui, lors des suites désastreuses des édits du 8 mai, n'oublièrent jamais qu'ils étaient citoyens, préférèrent des disgrâces éclatantes à de viles récompenses, plutôt que de tirer l'épée contre une patrie à laquelle leur sang est dû pour la défendre et non pour l'opprimer[1] ».

[1] II, 335. C'est déjà en petit le mouvement d'opinion qui fera décerner une fête aux Suisses de Châteauvieux.

Digitized by Google

On se préoccupe vivement de la dignité du soldat; on proteste contre les coups de plat de sabre, « punition barbare à laquelle le Français ne se soumettra jamais » (II, 119). Les gentilshommes du bailliage de Bar-le-Duc s'élèvent avec la même vivacité contre cette triste innovation : « Qu'à cette discipline avilissante, qui depuis quelques années a été introduite dans nos troupes, et qui contraste si complètement avec les mœurs, le caractère de la nation et la liberté dont elle est si digne, succède une discipline fondée sur l'honneur, telle que celle qui nous fit remporter tant de victoires, et qu'enfin les coups soient réservés pour les supplices ». A Alençon, où l'on partage ces sentiments, on cherche les moyens d'améliorer le sort des sous-officiers et des soldats (I, 714).

Enfin et surtout la Noblesse demande pour le Tiers le libre accès aux charges les plus hautes, et propose « que toutes démarcations propres à éteindre l'esprit militaire, en destinant tous les grades à une classe privilégiée, à l'exclusion de l'autre, soient absolument supprimées » (IV, 81).

La même idée se retrouve formulée, avec une largeur d'idées surprenante, par les gentilshommes de Nîmes, qui réclament cette égalité militaire, « la noblesse ne pouvant qu'être honorée de voir placer sur la même ligne qu'elle, le mérite des services, les talents et la vertu » (II, 238).

Ces gentilshommes libéraux dépassent singulièrement, en matière d'améliorations militaires, et leur ordre et leur temps; on trouve dans leurs cahiers le germe de réformes qui ne devaient s'appliquer que cent ans plus tard : la noblesse de Saint-Mihiel propose une véritable réserve de l'armée active, ne servant que deux mois par an (II, 211). Celle de Montreuil-sur-Mer réclame, avec preuves à l'appui, un ministre de la guerre civil (IV, 64).

Toutes ces réformes, la noblesse veut les obtenir par une véritable Assemblée constituante. Les États-Généraux ne doivent plus aboutir à un simple octroi de subsides contre quelques concessions du pouvoir royal : « Ils s'occuperont avant tout du rétablissement de la Constitution française » (II, 275). C'est un vœu qui se trouve un peu partout, et dont la meilleure rédaction a été donnée par la noblesse de Ponthieu : « Il ne faut ni faiblesse ni roideur; les différentes provinces doivent se rapprocher et concilier leurs intérêts. Le seul objet sur lequel la condescendance serait répréhensible, c'est le règlement de la Constitution : voilà l'objet principal; il forme la véritable propriété nationale; ce grand intérêt ne doit jamais être perdu de vue » (V, 431).

Déjà l'on entrevoyait les avantages d'une véritable Chambre moderne, en souhaitant que les États-Généraux fussent réunis le plus souvent possible : « Rapprocher la tenue de États-Généraux, dit la

Digitized by Google

sénéchaussée de Carcassonne, est le seul moyen de ranimer le patriotisme, qui s'éteint de jour en jour, et d'empêcher la nation française de perdre le souvenir de sa dignité, en mettant fréquemment sous ses yeux le spectacle de ces grandes assemblées où elle doit exercer tous les droits d'un peuple libre » (II, 527).

On le voit : il y avait bien dans la Noblesse deux éléments en présence : le parti de l'avenir, prêt à toutes les concessions, n'ayant pas besoin d'attendre la Nuit du 4 Août pour offrir tous les sacrifices ; le parti du passé, résigné à faire le plus chichement possible la part du feu entraîné pourtant quelquefois par l'enthousiasme ambiant : c'est ainsi que la Noblesse de Touraine, singulièrement en retard sur plus d'un point, admet du moins le vote par tête « sur tous les articles qui ont rapport à la Constitution » (VI, 39) C'est ainsi que les gentilshommes de Béziers, qui en sont encore à demander des marques distinctives pour les nobles, réclament pourtant aussi des Etats une déclaration des Droits de l'Homme « qui servira de base à toutes les lois » (II, 347-348).

On pouvait donc, même dans ce corps de la Noblesse que nous croyons, à distance, étroitement uni, distinguer des divisions qu'un esprit ferme et clairvoyant aurait pu utiliser. Si Louis XVI avait été capable d'appliquer en politique le grand conseil « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté », de séparer des privilégiés égoïstes et haineux ces hommes admirables qui comprenaient et prévoyaient la France moderne, 89 rendait inutile 93, et tous les haines réciproques qui font encore, dans notre pays, deux Frances presque irréconciliables, étaient anéanties. Et il ne fallait pas, pour une pareille besogne, un prodigieux génie ; car ces deux éléments, peut-être difficiles à distinguer dans la noblesse pour des contemporains qui ne pouvaient faire ces prophéties après coup qui nous sont trop faciles, apparaissaient même pour les esprits les plus obstinément obtus, pour ces pires aveugles qui ne voulaient pas voir, dans les Cahiers du Clergé.

Maurice Souriau.

(*A suivre.*)

ERRATA

Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans les citations latines du dernier article de M. Hild sur *Juvénal au Moyen-âge*.

P. 43. n. 1, ligne 35, il faut lire : *Sub fama redolente...*

Digitized by Google

P. 45, n. 2, ligne 3, il faut lire : *Et commoditate.*

P. 52, au 3e vers de la citation : *Nil habuit Codrus*, il faut corriger : *Quod nudum...*

P. 53, n. 2, ligne 1, il faut lire : *Tenet infima.*

A la page 51, dans le commentaire du vers 1 de la citation de l'*Anticlaud·anus*, il faut ajouter que *Milŏ fĭgurat* implique une faute de quantité, *Mĭlŏ* ayant chez les poètes classiques ĭ bref. Quant à *Myrŏ* que nous proposons de substituer, la quantité et la forme sont également incorrectes : il faudrait *Myrōn* Cette substitution n'en est pas moins probable. les poètes du moyen-âge prenant, avec la métrique et la forme des noms propres souvent, avec celles des mots communs quelquefois, des libertés très grandes

J.-A. H.

BIBLIOGRAPHIE

Le **Journal des Savants** (numéro de novembre 1890, p 726), sous la signature de M. G. Boissier, de l'Académie française, rend compte en ces termes de l'édition de la *Satire VII* de Juvenal, publiée vers la fin de l'été dernier par notre collègue.

D. Junii Juvenalis Satira septima, par M. Hild, professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres de Poitiers (Paris, 1890, Klincksieck).

« La septième satire n'est pas une des meilleures de Juvénal. On y trouve plus de boutades que de raisons, une grande monotonie dans le développement des idées et des exagérations trop visibles. Elle n'est pas très bien conduite et finit avec une brusquerie étrange sur une obscénité révoltante. Cependant, M Hild a eu raison de croire qu'elle méritait une étude particulière Juvénal se demande, dans cette satire, quelle a pu être la cause de la décadence des lettres. C'était un sujet qui préoccupait alors les plus grands esprits. Vers le même temps, Tacite, dans son *Dialogue des Orateurs*, se posait la même question à propos de l'éloquence romaine. Il ne faut pas chercher dans Juvénal la hauteur de vues, la fermeté de pensées, que nous trouvons chez Tacite Les raisons qu'il donne sont souvent mesquines ; il s'en tient à l'extérieur et à l'apparence et pénètre rarement jusqu'au fond. Cependant, son œuvre contient de très beaux passages et, même dans ceux qui sont plus médiocres, il nous donne sur les poètes, sur les

Digitized by Google

orateurs, sur les historiens, sur les professeurs de son temps, les renseignements les plus curieux.

M. Hild, qui s'adresse surtout aux élèves de nos Facultés, et qui sait bien qu'on ne s'intéresse à l'histoire littéraire que lorsqu'on la connaît dans le détail, a voulu ne rien laisser d'obscur dans l'œuvre de Juvénal; il a tenu à éclaircir les moindres allusions qu'il fait aux personnes et aux choses, en sorte que son commentaire est devenu un véritable tableau de la littérature latine à la fin du premier siècle. C'est un travail plein d'intérêt, qui ne paraîtra long à personne, quoique M. Hild ait consacré près de cent pages à expliquer 243 vers. Il n'a dit que l'essentiel, et plus d'une fois il s'excuse de ne faire qu'effleurer quelques-unes des questions importantes que Juvénal soulève en passant. Je veux en donner un exemple La septième satire contient quelques vers où l'on a voulu voir la cause de l'exil du poète. A ce propos, M. Hild est amené à nous dire qu'il lui semble que l'exil est une légende, parce que Juvénal n'en a jamais rien dit et qu'il n'en est parlé qu'au v^e^ siècle, dans des vers de Sidoine Apollinaire Il est clair que ces raisons ne sont pas suffisantes, et que la question ne sera vidée que lorsqu'on aura examiné de près toutes les biographies qui nous restent de Juvénal En l'état où nous les avons, elles méritent peu de confiance; mais il faudrait savoir si elles ne supposent pas un ouvrage plus ancien qu'elles ont reproduit inexactement et qui aurait plus d'autorité M Hild se propose de faire cette étude plus tard; car il nous dit que l'édition qu'il publie n'est que le prélude d'un travail plus complet, qui comprendra Juvénal tout entier. C'est une œuvre pour laquelle il est mieux préparé que personne ».

G. B.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

CORRIGÉ DU THÈME GREC DE LA 3e SÉRIE

(*8e Corrigé.*)

Θαυμαστὰ ὅτα τῷ λέγειν [1] οἱ πάλαι ἐξειργάσαντο· τοῦτο δὲ οὐκ ἐκεῖτο μόνον ἐν καλοῖς λόγοις καὶ εὖ κατεσκευασμένοις, ἀλλὰ τότε δὴ ἰσχυρότατον ἦν ὅποτε τοὐλάχιστον ἀγορεύοι [2] ὁ λέγων· ὅπερ τις φράζοι [3] ἐνεργέστατα, τοῦτο οὐ διὰ ῥημάτων, ἀλλὰ διὰ σημείων αὐτὸς ἀπέφαινεν· οὐκ ἔλεγεν, ἀλλ' ἐδήλου. Δαρείῳ γὰρ σὺν τῷ στρατεύματι ἐν τοῖς Σκύθαις ἀπορουῦντι [4] ὁ τοῦ ἐκεῖ βασιλεὺς δῶρα ἐπεμπεν ὄρνιθά τε καὶ βάτραχον καὶ μῦν [5] καὶ ὀϊστοὺς πέντε· ταῦτα δὲ παραδοὺς ὁ κήρυξ ἀπαλλάσσεται οὐδὲν φθεγξάμενος. Τοιοῦτον δὴ τὸν ἄνδρα οἱ μὲν καθ' ἡμᾶς ἂν ἐνόμισαν [6] μωραίνοντα· ὁ δὲ Δαρεῖος διαγνὼν ὅτου θέλει τὰ δῶρα λέγειν φόβερον, οὐδὲν ἄλλο μᾶλλον ἔσπευσεν ἢ εἰς τὴν πατρίδα ἐπανελθεῖν, ὅπως ἡδυπάθῃ. Ἐὰν δ' ἀντὶ ἐκείνων τῶν σημείων τιθῇς ἐπιστόλην, ὅτῳ δεινότερον ἀπειλήσει, τοσούτῳ ἐλάσσω φόβον ἐμποιήσει, οὐκ ἄλλο τι ἢ ἀλαζόνευμα γενομένη, οὐ δὴ μόνον ἂν κατεγέλασε [7] Βασιλεύς.

(Traduit de JEAN-JACQUES ROUSSEAU.)

L. A.

[1] Ce mot vague est un des seuls qui conviennent ici. La force du terme français est toute paradoxale.

[2] Optatif de répétition : voir Cucuel, § 121-2°.

[3] Id., § 119, c, 2°.

[4] Il faut rendre tout le sens du mot « engagé ». Hérodote dit : Δαρεῖος ἐν ἀπορίῃσι εἴχετο. (L. IV, § 131) Nous avons imité ce passage dans tout le récit de l'anecdote.

[5] Et non μυα, qui fait un barbarisme : voir Tournier, § 16, p. 13

[6] Avec τοιοῦτον, mais non avec τοῦτον, on pourrait encore employer l'optatif, qui signifierait : *Un pareil homme passerait aujourd'hui pour fou.* Mais l'irréalis est plus exact.

[7] Irréalis obligatoire.

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 6e SÉRIE (du 15 avril au 1er juin.)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION FRANÇAISE. — *Dissertations françaises sur La Fontaine.* — I. Commenter la fable II du livre IX : *Les deux Pigeons.*

II. A propos de la fable V du livre IX, *L'Ecolier, le Pédant et le Maître d'un jardin*, étudier les opinions de La Fontaine sur l'enfant.

Digitized by Google

III. Théories de La Fontaine sur l'intelligence des bêtes (X, 1 : *Les deux rats, le renard et l'œuf*, etc.)

Composition latine. — Monstrabitur qua arte, in sextos Aeneido libro philosophorum graecorum de mortuorum conditione placita Homericarum fabularum venustate temperarit Vergilius.

Thème grec. — *Cause de la perte de Rome.* — Lorsque la domination de Rome était bornée dans l'Italie, la République pouvait facilement subsister. Tout soldat était également citoyen ; chaque consul levait une armée, et d'autres citoyens allaient à la guerre sous celui qui succédait. Le nombre de troupes n'étant pas excessif, on avait fait attention à ne recevoir dans la milice que des gens qui eussent assez de bien pour avoir intérêt à la conservation de la ville. Enfin, le Sénat voyait de près la conduite des généraux et leur ôtait la pensée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorsque les légions passèrent les Alpes et la mer, les gens de guerre, qu'on était obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays qu'on soumettait, perdirent peu à peu l'esprit de citoyens ; et les généraux, qui disposèrent des armées et des royaumes, sentirent leur force et ne purent plus obéir.

Les soldats commencèrent donc à ne reconnaître que leur général, à fondre sur lui toutes leurs espérances, et à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les soldats de la République, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César. Rome ne put plus savoir si celui qui était à la tête d'une armée dans une province était son général ou son ennemi.

Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. IX.

Question de grammaire. — La négation dans les trois langues classiques.

Question de métrique. — Des rapports de l'accent et de la quantité, en grec et en latin.

LICENCE HISTORIQUE.

Histoire. — 1° Les frontières de l'empire romain, de la mort de César à la mort de Trajan.
2° Albéroni.

Géographie. — 1° Commerce extérieur de la France.
2° Géographie politique de l'Afrique.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

Version latine. — Lucan., *Pharsal.*, IX, 190-214 : « Civis obit, inquit... cervice recisa. »

Thème latin. — Buffon, *Disc. de récept. à l'Acad. française* (3e et 4e alinéa) : « Le style n'est que l'ordre... réaliser par l'expression. »

Thème grec. — Pascal, *Pensées*, IV, 1 (éd. Havet) : « On charge les hommes, dès l'enfance.... à s'occuper toujours tout entiers. »

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Es wird von gewisser Seite behauptet und wie ein ausgegebenes Schlagwort in Umlauf gesetzt, eine Geschichte der Paedagogik zu schreiben, das sei überhaupt noch nicht an der Zeit, weil dazu vorerst die erforderlichen Vorarbeiten vollendet werden müssten. Ob diese Behauptung auf naiver Unwissenheit, oder auf kluger Berechnung beruhe, das bleibe dahingestellt ; uns erscheint sie eher lächerlich, als ernst. Freilich ist die historische Forschung, wie alle andere wissenschaftliche Forschung, noch lange nicht zum Abschluss gebracht. Aber wenn man darauf warten wollte, dann waere auch die Geschichte der Kunst, der Musik, der Malerei, der Litteratur u. s. w.,

Digitized by Google

ja die allgemeine Weltgeschichte noch lange nicht an der Zeit. Und jede Wissenschaft überhaupt, Z. B auch die Geographie, die Naturgeschichte, die Linguistik müsste auf zusammenhaengende Darstellung verzichten, wenn der Vorwand, es sei noch nicht alles Material gesammelt und monographisch bearbeitet, zur Geltung kommen sollte. Jede Wissenschaft und also auch die Geschichtsforschung ist in steter Entwickelung begriffen, immer hat sie neue Aufschlüsse, Ergaenzungen, Berichtigungen zu erwarten, in keinem Stadium ist sie fertig und vollendet, und stets kann sie nur das lehren, was sie weiss. Was aber insbesondere die Geschichte der Paedagogik zu lehren weiss, das ist heute bereits so ansehnlich und bedeutsam, dass es sich wohl der Mühe lohnt, ihr eine zusammenhaengende Darstellung zu widmen.

Version anglaise.

Few of those who have in their early years received what Cicero calls « a tincture of polite learning », can so completely have forgotten their school-day impressions as to approach Attica without a certain degree of emotion. Half unconsciously its very name suggests visions of marble temples and porticoes, of statues of gods and heroes, of white-robed philosophers, of graceful youths in snowy tunics, of fair maidens bearing baskets of fruit and flowers, of a purple is and-studded sea, and of a bright blue sky, in short, of a fairy world in which the commonplaces of life are kept out of sight, or are so adorned and beautified as to seem commonplaces no more. Little enough of all this does the traveller see realized when he lands at the Piraeus, save and except the beautiful colours of sky and sea; these at least are no fraud as at first he is half inclined to believe all the rest to be. After a few months' residence in Greece he may, if captiously inclined, begin to weary of that unchanging vault of azure, of the rich and decisive hues which Nature there assumes, but at first not even the most ardent patriot from the West will beneath that blue dome sigh for the soft greens and greys of his native seas and skies. For the rest, the dusty three miles of road, bordered here and there with melancholy olive trees, which lead from the Piraeus to Athens, are most thoroughly uninteresting, until we come in sight of the Acropolis rising abruptly from the plain with the mighty ruins of the Parthenon crowning its summit.

Composition française.

« Il faut enseigner le moins possible et faire trouver le plus possible. » (Herbert Spencer).

Dans quelle mesure cette pensée est-elle juste si on l'applique à l'enseignement des langues vivantes ?

Le jeudi 16 avril, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

Le jeudi 23 avril, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AVRIL 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 4.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Le conseil de la Faculté des lettres s'est réuni le lundi 27 avril pour examiner les titres des candidats à la chaire de littérature française, déclarée vacante par arrêté ministériel du 1er avril. Le conseil, à l'unanimité, a présenté, en première ligne, M. Souriau, chargé de cours à la Faculté des lettres de Poitiers, et en 2e ligne, M. Bourciez, professeur-adjoint à la Faculté de lettres de Bordeaux.

***

La circulaire suivante vient d'être adressée aux doyens des Facultés des lettres :

« Par arrêté du 16 mars dernier, inséré au *Journal officiel* du 17, M. le Ministre a fixé l'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de licence au samedi 4 juillet dans les Facultés de lettres.

« La composition française aura lieu le samedi 4 juillet, la composition latine le lundi 6 juillet. Comme les années précédentes vous voudrez bien me faire parvenir, au plus tard le 18 juillet terme de rigueur, les résultats du concours, les propositions de la Faculté des lettres et les dossiers complets des candidats. Les propositions et les dossiers qui me parviendraient après cette date ne pourraient être soumis au Comité consultatif de l'enseignement public.

« L'an dernier, un certain nombre de candidats aux bourses de 1re année et de boursiers proposés pour un renouvellement n'ont pu fournir en temps utiles des renseignements précis sur leur situation au point de vue du service militaire. Il en est résulté que plusieurs

Digitized by Google

d'entre eux, nommés pour l'année scolaire 1890-91, et appelés sous les drapeaux le 1er novembre 1890, ont dû être reportés, par arrêté spécial, sur la liste des boursiers de l'année scolaire 1891-92; d'autres au contraire appartenant à la classe 1889, mais ayant bénéficié d'une exemption ou d'un ajournement, ont dû être autorisé à entrer immédiatement en possession de la bourse qui, en principe, leur avait été accordée en vue de l'année scolaire 1891-92.

« Il importe qu'à l'avenir la situation de chaque boursier, au point de vue du service militaire, soit nettement établie au moment du concours, et que les renseignements qui me seront transmis à ce sujet présentent un caractère d'authenticité absolue.

« En conséquence :

« 1° Tout candidat à une bourse de 1re année; 2° tout boursier proposé pour une prolongation, appartenant à la classe 1890 ou à l'une des classes précédentes, devra produire, en même temps que les pièces prévues par le règlement, un certificat délivré par le maire de la commune où il a participé au tirage au sort, constatant : soit qu'il a déjà satisfait à la loi sur le recrutement, soit qu'il a été réformé ou ajourné par le conseil de revision, soit qu'il doit être appelé sous les drapeaux le 1er novembre prochain. »

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

JUVÉNAL

AU MOYEN AGE[1]

III.

LES POÈTES SATIRIQUES. — HILDEBERT. — MARBODE.

Quand Quintilien, dans un élan de chauvinisme littéraire, proclame que la satire est la propriété exclusive des Romains [2]. Il ne parle, bien entendu, que de la forme extérieure du genre et non des aspirations qui en font l'âme, qui lui donnent sa raison d'être. A dire vrai, il n'y a pas de manifestation de la pensée qui sorte plus naturellement des entrailles de l'homme, qui réponde davantage à des besoins univer-

[1] Voir le *Bulletin*, mai 1890, p. 177 et février 1891, p. 39.

[2] *Satira quidem tota nostra est. Inst. Or.*, X, 1, 93, avec la note de notre édition, p. 67.

Digitized by Google

sels et permanents que la satire. C'est pour cela sans doute que les Romains, qui aiment à faire rentrer l'art dans la nature et accommodent l'idéal aux nécessités de la vie, l'ont affranchie des formes dramatiques et lyriques où l'avaient emprisonnée les Grecs. En lui donnant une expression plus simple, celle d'un discours familier en vers, Lucilius en fit du coup le genre accessible par excellence, celui qui à travers les siècles devait tenter le plus les talents ordinaires et conserver le mieux, même aux époques les moins lettrées, son type idéal. Depuis les essais de Lucilius jusqu'à l'avènement du romantisme, qui a brisé les vieux moules classiques, la production satirique dans le monde latin ne connaît pour ainsi dire point d'éclipse. On y voit se succéder plusieurs générations sans tentatives ou dramatiques ou lyriques dignes de ce nom ; mais partout où s'ébauche une littérature, la satire apparaît une des premières, conçue suivant la formule de son inventeur romain. Plus facile que tout autre genre au regard de l'art, elle a cet avantage encore de se plier sans peine au changement des croyances et des institutions ; elle n'est asservie ni aux exigences du merveilleux épique qui varie avec les idées religieuses ni à celles de la mise en scène qui s'élimine des mœurs avec la foi effarouchée. Il n'y faut, pour l'inspirer, que le spectacle, sans cesse renouvelé, des vices et des travers humains et, pour la répandre, que la pratique des moyens les plus simples, à la portée de tous. C'est pour cela que durant les siècles où se consomme la ruine du paganisme et où s'élabore l'esprit des civilisations nouvelles, Lucilius, Horace, Perse et Juvénal n'ont cessé de susciter des continuateurs de leur œuvre, des imitateurs plus ou moins habiles de leurs procédés poétiques. En France surtout[1], où le *besoin de médire* est parmi les qualités ou, si l'on aime mieux, parmi les défauts saillants de notre race, le discours en hexamètres se proposant de morigéner ou simplement de railler, devient, pour les lettrés, un des exercices favoris. Je ne puis songer à passer en revue tous ceux qui, depuis la renaissance carlovingienne jusqu'à l'aurore de la littérature moderne, s'y sont livrés avec ou sans art; il suffira d'en étudier deux, ceux qui semblent avoir eu pour Juvénal une prédilection particulière, et qui, en l'imitant, ont fait preuve de quelque talent. Ces deux satiriques chrétiens sont Hildebert, archevêque de Tours, que nous connaissons déjà à titre d'érudit et de philosophe, puis Marbode, évêque de Rennes, sur lequel le livre récent de M. Léon Ernault vient d'appeler l'attention[2].

[1] Cf. Lenient, *la Satire en France au XVI^e s*, Introduction, p. 5 et suiv., et surtout : *La Satire en France au moyen-âge*, p. 4 et suiv.

[2] On y pourrait ajouter Baudry, abbé de Bourgueil, historien de la première croisade et poète à ses heures. Cf. L. Ernault, *Marbode*, p. 252.

Digitized by Google

Quand on parcourt, avant de s'attacher à leurs œuvres de poésie profane, l'ensemble des écrits qu'ils nous ont légués, on se rend très aisément compte de leurs préférences pour le satirique d'Aquinum. Il est d'abord à leurs yeux le moraliste en vers par excellence: *ethicus*, de beaucoup supérieur à Perse trop obscur, bien plus saisissant que Horace trop sceptique ou trop mesuré. Et puis, ils lui savent gré d'avoir tracé un tableau si noir d'une société maudite, de l'avoir présentée sous un jour qui la rend odieuse. Sa besogne est du même ordre, à leurs yeux d'évêques, que celle des premiers apologistes de la foi chrétienne. Comme Tertullien, Arnobe et Lactance, il fulmine contre la civilisation polythéiste des réquisitoires qui tournent au profit de la civilisation chrétienne. Son indignatien de témoin oculaire et désintéressé est un argument puissant de polémique; quoique le paganisme soit mort, le vieux fonds de rancune contre les persécutions se transmet d'âge en âge, à peine diminué par le temps, par la certitude de sa défaite; et l'on sait gré au satirique d'y fournir un aliment. Il est vrai que de grandes leçons de vertu éclairent ses sombres peintures, et que ces pures lumières de la sagesse des payens diminuent d'autant l'horreur qu'inspirent leurs vices. Mais dans la naïveté de leur foi, les défenseurs du christianisme s'avisent de moins en moins de faire ainsi la balance: tout ce qui est bon, sage et honnête, chez les penseurs du polythéisme, ressortit de droit au domaine du Christ, et même en dérive de quelque manière, malgré l'histoire et la logique; ils n'ont en propre que les crimes et les vices dont leurs écrits ont consacré le souvenir[1]. Cette conviction, plutôt instinctive encore que raisonnée, explique la vogue de Juvénal durant le moyen âge; et, soit dit en passant, la faveur dont il a joui près de certains polémistes catholiques de notre temps[2]. Il n'y a point d'école, point de monastère important qui, du x^e^ au xv^e^ siècle, ne tienne à posséder un manuscrit des satires[3]; si l'on en multiplie les copies, est-il besoin de le dire? ce n'est pas pour nous les conserver, mais bien pour les relire, pour les citer et les imiter. Aux preuves que nous en avons données déjà, Hildebert et Marbode, tous deux prélats éminents de l'Église de France au xii^e^ siècle, vont en ajouter de nouvelles.

[1] V. les témoignages cités par C. Schaarschmidt, *Johannes Saresberiensis*, p. 81 et suiv, et les réflexions de Comparetti, ouv. cit., p. 142 et suiv. Les principes qui doivent guider un chrétien dans l'étude ces auteurs payens sont exposés par Jean de Salisbury, sous leur forme la plus libérale, dans le prologue du vii^e^ livre du *Polycraticus*.

[2] Cet esprit est très sensible dans les *Césars* de Champagny. V. aussi : *Des Études classiques dans la Société chrétienne*, par le R. P. Daniel, de la Compagnie de Jésus, Paris, 1853, p. 68 et suiv.

[3] Beer (*Spicilegium*, p. 36, n. 1) a compté un total de 120 Ms. interpolés de Juvénal dans les bibliothèques d'Autriche, d'Allemagne, de France et de Suisse seulement.

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit ailleurs, c'est dans le triple thème de la concupiscence que les moralistes lettrés de la scolastique se rencontrent surtout avec Juvénal. Un des petits poèmes d'Hildebert est intitulé : *Quam nociva sint sacris hominibus femina, avaritia, ambitio*[1]. Ce titre résume, peu s'en faut, tout l'objet de la satire morale au moyen âge ; il en détaille même les parties suivant leur ordre d'importance. Jean d'Anville, qui affecte les allures épiques et aime à évoquer les grands noms de l'histoire, semble écrire pour les maîtres du monde; il s'en prend surtout à l'ambition. Hildebert et Marbode ont des visées moins hautes ; ils s'adressent à la foule avec des sujets vulgaires; c'est à l'avarice et à la luxure que leur satire de préférence déclare la guerre. Et encore l'avarice est-elle de moindre conséquence; le grand ennemi de la moralité, je dirai presque le seul, est pour eux la femme. Ils s'acharnent sur elle à tout propos et même hors de propos, avec une animosité qui s'accroît de leur impuissance, avec une persistance qui indique la manie et l'idée fixe[2]. La satire VI de Juvénal où la matière est traitée, avec la verve et l'abondance qu'on sait, prend alors dans les manuscrits un titre caractéristique : *quod non ducenda sit uxor;* nous avons vu Pierre de Blois en essayer l'application pratique sur un de ses amis avec ce sens. Hildebert et Marbode la considèrent de même, comme une exhortation à la vie monacale, qui se distingue surtout de la vie séculière en ce qu'elle exclut la femme. La diatribe antique où toutes les variétés de l'éternel féminin sont caricaturées et flétries, est accommodée par eux à ce nouvel idéal; quoique le sujet dût sembler épuisé, ces pieux évêques y découvrent un point de vue nouveau. C'est que la femme, par la seule définition de son sexe et de ses fonctions, est l'incarnation du mal. Elle n'échappe à cette condition de sa nature qu'en cessant d'être elle-même. Hildebert, versifiant l'épitaphe d'une grande dame qui fut probablement Adèle la comtesse de Blois[3], pour laquelle il avait composé jadis un manuel de morale extrait de Sénèque, fait tenir son éloge dans ce vers : *Feminei sexus immemor illa fuit*[4]. Une femme qui sait se vaincre elle-même et n'a rien en elle de la légèreté

[1] *Carm. Miscel.*, édit. Migne, CX, p. 1428.

[2] V. dans l'œuvre de Hildebert, *Carm. Misc*, CVIII : *Quam periculosa mulierum familiaritas*, CIX : *De Perversa muliere*. Ibid. Supplem., p. 1454, une déclamation en distiques à la façon des controverses de Sénèque et de Quintilien sur un thème conjugal et où la femme est fort malmenée.

[3] Ib., p. 1394; *Carm. Misc.*, XXXIV.

[4] A comparer, du même, *Lib. Mathemat.*, Chant VII, ib. p. 1371. C'est une femme qui parle à son fils : *Is meus est sexus qui detestatur honestum, Qui quidquid scelus est vindicat esse suum*, etc., avec cette conclusion : *Si qua suum penitus descivit femina sexum, Plus niveo corvo prodigiosa fuit.* La déclamation dont j'ai parlé plus haut commence ainsi : *Rarius in terris nihil est quam femina recti Conscia, fida viro, quam nota nulla notat;* il y a 70 vers sur ce ton, et ils sont dans la bouche d'un mari qui plaide contre sa femme.

Digitized by Google

inhérente à son sexe est plus rare que le corbeau blanc dont parle le satirique : *cum fidei mulier corvo sit rarior albo.* C'est la quintessence de l'esprit ascétique qui parle ainsi.

Juvénal ne fournit pas seulement le thème à ces misogynes de l'ascétisme ; il leur communique ses procédés de censure violente, d'indignation enflammée, d'invective hyperbolique. La morale des moines a ceci de commun avec celle des stoïciens que les deux aiment à mettre toutes les fautes, toutes les faiblesses sur le même rang ; les uns et les autres professent le : *paria esse peccata;* ils ignorent les nuances et distribuent le blâme sur le même ton, qu'il s'agisse de crimes ou de peccadilles. C'est le caractère de la satire chez Hildebert: elle exagère tout ce qu'elle touche, tout comme celle de Juvénal ; pas plus qu'elle, elle ne sait se borner et quand elle tient une idée, elle la retourne en tout sens avant d'en faire grâce au lecteur. Les formules les plus véhémentes ne suffisent pas à son indignation dans les sujets les plus ordinaires : « Si le ciel cessait de tourner, si le soleil refusait sa lumière, si la neige brûlait, si la flamme devenait glaciale, je pâlirais moins, je serais moins frappé de stupeur que si j'apercevais quelque part un homme pieux. On me raconterait qu'une femme a enfanté un veau, qu'une vache a mis bas un agneau, qu'un renard tette un cheval dont il serait le fils ; j'ajouterais plutôt foi à ces contes que si l'on me montrait la bonne foi parmi les mortels. » C'est le début d'une satire sur l'avarice [1]. Or, lisons chez Juvénal ou le préambule

[1] *Carm. Misc.*, V, ib., p. 1402. Le morceau qui débute sur ce ton est intitulé : *Versus Cenomannensis episcopi de Nummo seu satira adversus avaritiam.* V. Juv., II, 122 : *Scilicet horreres majoraque monstra putares si mulier vitulum vel si bos ederet agnum ;* cf. XIII, 159, etc. Voici quelques expressions isolées qui dénotent, dans l'œuvre poétique de Hildebert, l'imitation du style de Juvénal. *Lib. Math.*, III, p. 1368, B. : *Rhetoricosque volens non ignorare colores.* Ib., VIII, p. 1373 : *Non tibi rhetoricos opus induxisse colores.* Cf Juv , VII, 155 ; VI, 280 et la note de notre édition, p. 61. — *Carm Misc* , XLIX, p. 1400 : *Dives avarus.* Cf. Juv., VII, 30 ; *Lib. Meth* , I, p. 1365 : *Imperiosa suo femina pulchra viro.* Juv., VI, 222. — *Carm. Misc* , L, p. 1403 : *Plauserat Alcesti pro conjuge fata mereri ; Plures ecce viro quod Clytemnestra suo* cf. Juv., VI, 653. — *Carm Misc* , ib : *Haec fas atque nefas confundens, sacra profanis Miscet, non curans unde, sed ut rapiat* Cf. Juv., XIV, 207 : *Unde habeas quaerit nemo sed oportet habere.* — Ib., p 1404 : *Sed quem tam pleno perfudit copa cornu Te nudum trita posce tegat tunica* Cf. Juv , I, 93 — Ib *Sic virtus abiit, terras Astraea reliquit, Terga dedit pietas* Cf. Juv., VI, 19. — Ib , p 1405 : *Si nummi nondum templi surrexerit ara, Divina colitur religione tamen Si non per nummum juratur, Quis tamen horret Nunc causa nummi sacrilegus fieri.* Cf. Juv., I. 112. Ce morceau, qui est une satire contre l'avarice, renferme une réminiscence de l'épigramme de Martial à Juvénal, VII, 24, 1 et suiv V p. 1403 : *Quis frater fratri nunc est, Pylades quod Oresti,* etc. — *Carm. Misc* , p. 1404 : *Omnis inops inglorius...* et plus loin : *Delirat tantum pauperis ingenium. Cassitieus pereat cui linguam nummus inauret, Os torrens vena pauperiore fluat.* Cf Juv., VII, 145, et pour *torrens*, III, 74. Ce thème du talent méconnu, quand la fortune ne le fait pas valoir, est l'objet d'un morceau spécial *Carm Suppl.*, IV, p. 1455. — *Carm. Indif.* VII, p. 1445 : *Ore tuo quaecumque fluunt rigilata priorum.* Cf. Juv , VII, 27. On remarquera une fois de plus la faveur dont jouissait au moyen-âge la *Sat* VII de Juvénal Boudry,

Digitized by Google

de la satire contre les femmes, ou certaine tirade coupant *les affreuses beautés* de la diatribe contre les philosophes débauchés ; la latinité est différente, certes ! l'expression plus ornée, la métaphore moins brutale ou moins naïve dans l'incohérence voulue ; le coloris plus vif et le dessin moins extravagant ; mais l'idée initiale et le procédé d'amplification sont identiques ; le scolastique, mis en verve, ne fait qu'exagérer les défauts de son modèle. Les ressemblances sont frappantes surtout lorsque, en regard des satires du moyen âge, on place les cinq déclamations que Ribbeck veut retrancher de l'œuvre de Juvénal. L'infériorité de ces déclamations devient même d'autant plus sensible qu'on en voit les procédés grossis et caricaturés par ces imitateurs sans goût. Les descriptions chargées, les invectives redoublées, les exemples accumulés autour de l'idée initiale et les circonstances caractéristiques analysées jusqu'à la satiété, parfois jusqu'à l'écœurement, ne déparent pas seulement l'œuvre satirique de Marbode et d'Hildebert ; ces défauts y sont entrés par l'imitation maladroite des mêmes procédés chez Juvénal [1].

Dans le *Liber decem capitulorum* qui est le chef-d'œuvre profane de Marbode [2], il y a deux morceaux qui traitent de la femme de mauvaise vie : *de meretrice*, et de la vieillesse où l'influence du satirique latin se fait surtout sentir. Avec Hildebert, on a du moins le dédommagement d'une vivacité que je me permets d'appeler bonne enfant ; quoiqu'elle déroge rarement à la gravité épiscopale, elle atteint souvent au pittoresque, fût-ce au risque de choquer un goût délicat. Marbode satirique est un Juvénal édulcoré, affadi, noyé dans beaucoup d'eau tiède. Qu'on se figure un Prudhomme pudibond, morose autant que pieux, sans élans même grotesques, sans gaieté même triviale, sans indignation même absurde, qui débite en hexamètres, où la prosodie seule suggère l'idée de poésie, les banalités de la conversation courante ; et cela avec toute sorte d'intentions charitables, en vue de corriger les uns, de consoler les autres et d'acheminer tout le monde à la méditation des fins dernières, suprêmes régulatrices de nos actes : il est difficile de rêver travestissement plus singulier des emportements vertueux de Juvénal. Écoutons l'évêque de Rennes refaisant à sa manière la censure du sexe que Dieu créa tout exprès

célébrant les libéralités de Roger, duc d'Apulie, à l'égard des lettres, s'inspire également de cette satire : *Invitas hac tempestate Camenas Dapsilitate tua, ne possit Apollo tacere.* Cf Juv., VII, 2.

[1] V. Ribbeck, *Der echte und der unechte Juvenal*, p. 24 et suiv.

[2] Edit. Migne, t. CLXXI, p. 1693. Ce poème s'ouvre par un chant : *De apto genere scribendi*, où les souvenirs de l'Art Poét. d'Horace et de l'*Institution oratoire* apparaissent à chaque vers. Le chant III traite : *De Meretrice*, et n'est qu'une adaptation chrétienne de la *Sat* VI de Juvénal ; le chant IV y apporte un correctif en exaltant la femme honnête : *De Matrona*. Le chant V traite, dans les deux sens, le thème de la vieillesse.

Digitized by Google

pour éprouver la vertu des humains : « Parmi les pièges innombrables qu'un ennemi rusé a tendus par les collines et les montagnes de ce monde, le plus funeste, celui à qui nul ne peut échapper, est la femme : triste tête, mauvaise souche, race vicieuse, qui produit ici-bas presque tous les scandales ! C'est elle qui excite toutes les rivalités, les luttes, les dures séditions, qui met en guerre de vieux amis, qui brise les affections et arme les enfants contre leurs pères ; je ne dis pas assez, qui trouble sur leurs trônes les rois et les tétrarques, entrechoque les nations, ébranle les forteresses, ruine les villes, multiplie les meurtres, broie les poisons mortels, et qui, exerçant ses fureurs par les villes et champs, y allume l'incendie[1]... » La diatribe continue sur ce ton pendant une centaine de vers ; et ce n'est pas *tout*. Hildebert, entre autres avantages, a celui de ne professer sur la question qu'un seul avis. Que dans un étrange poème d'ailleurs inachevé, il accommode à sa façon la fable de Laius et d'Œdipe transportée dans le monde romain en pleine guerre punique[2], qu'il honore la mémoire de la comtesse Adèle par la singulière épitaphe que nous avons citée, ou qu'il signale *ex professo* les dangers que la compagnie des femmes fait courir à l'homme, on sait avec lui à quoi s'en tenir sur le chapitre sans cesse recommencé d'Ève tentatrice et corruptrice. Marbode, lui, a deux opinions contraires : car il entend être équitable, tout en faisant de la satire. Après le morceau sur les vices de la femme, il en compose un autre tout aussi long (il paraît même plus long à la lecture) sur ses vertus. Disciple des rhéteurs, il sait que toute question a une face double ; et comme il se pique de justice presque autant que de rhétorique, il s'arrange pour adorer en finissant ce qu'il a brûlé d'abord : il imite successivement Juvénal pour qui la femme honnête est un lointain souvenir, puis Tite-Live et Tacite chez qui il trouve à admirer la chasteté dans la personne de Lucrèce, le stoïque courage dans celle d'Arria, épouse de Petus Caecina[3]. Sans doute il se met ainsi dans la vérité des choses : mais quel piètre satirique, qui n'a pas le courage de sa satire ! Quelle synthèse bizarre que le pessimisme

[1] Op. cit., p. 1698. Ernault a raison de dire (p. 196) que les points de comparaison (précis) entre Marbode et Juvénal sur ce thème sont peu nombreux. Il en cite trois. VI, 241 ; 654 et suiv., et XII, 191. On peut ajouter dans le *liber de ornam., verb.* VII, le *dives avarus* (Juv., VII, 30) qui est aussi chez Hildebert.

[2] Ce poème est le *Liber Mathematicus* d'une conception fort étrange : op. cit., p. 1765 et suiv. La tirade satirique contre la femme fait l'objet du VII[e] chant. La conclusion de l'œuvre manque.

[3] Du coup, Marbode rencontre quelques beaux vers :

Possem gentiles etiam memorare puellas,
Mortis contemptu celebres, castoque pudore.
Aeternam meruit moriens Lucretia famam,
Damna pudicitiae celeri nece sponte secuta.
. . . . . .

Digitized by Google

misogyne de Schopenhauer, tempéré par la galanterie de Legouvé, auteur du *Mérite des Femmes !*

De même pour la vieillesse : on connaît sur ce thème la déclamation qui forme une partie notable de la X^e^ satire de Juvénal[1] ; le morceau compte parmi les moins heureux du poète ; la crudité de certains détails y choque et le bon goût et le bon sens ; l'absence de toute mesure, le réalisme poussé jusqu'à la grimaçante caricature laissent une impression de malaise, presque de dégoût. Combien cependant cette page paraît vigoureuse, expressive et proche du grand art, lorsqu'on la compare à celles que Marbode en a tirées ! « Tous les membres du vieillard sont à tour de rôle saisis de quelque douleur ; tantôt c'est la tête, tantôt la poitrine, tantôt le cœur qui souffre, ou bien les flancs. Une autre fois c'est la maladie des reins qui lui arrache des gémissements ; ou le corps tout entier est saisi d'un froid excessif qu'un amas de vêtements suffit à peine à combattre. Dans ce cas le poids qui pèse sur lui accable ses membres et il demande aussitôt qu'on le débarrasse de cette charge incommode. Bref, il lui faut supporter la charge ou souffrir le froid et il ne peut endurer ni l'un ni l'autre ; tous deux l'accablent également, etc., etc. » Après nous avoir dégoûtés ainsi, pendant cent vers et plus, du bonheur de vieillir, comment l'auteur va-t-il s'arranger pour célébrer les avantages de la vieillesse ? La palinodie (jamais, depuis le temps de Stésichore faisant amende honorable à Hélène, ce mot ne s'est trouvé si bien justifié) est amenée de la façon la plus simple : *Sed mihi multa placent quae confert longior aetas.* Tout à l'heure c'est Juvénal qui inspirait ; au tour de Cicéron de remplir le même office pour la thèse contraire ; et la conclusion est qu'en tous cas il faut bénir le Créateur : *Ergo Creatori non cessem reddere grates.* Cette placidité paterne, cette onction triviale, cette abdication raisonnée de toute opinion, de toute volonté sont, certes ! d'un brave homme et même d'un saint : mais comme elles ont réussi à gâter les belles œuvres de poésie ou de prose payenne, où elles ont cherché l'inspiration !

Il faudrait n'avoir jamais subi l'espèce de fascination qu'exerce sur les esprits les mieux doués le commerce permanent d'un auteur unique, pour s'étonner que Hildebert et même Marbode aient reçu de certains critiques un brevet de grand poète[2]. Le travers est très

Casta suum ferro confoderat Arria pectus
Damnati cupiens praecurrere fata mariti.
Quod sibi dilecto cum traderet : Accipe, dixit,
Quod feci vulnus mihi non dolet ; et tua, Poete,
Vulnera quae facies mihi vel post fata dolebunt (op. cit., p 1701).

[1] Juv., X, 188 et suiv. Cf. notam. 227 et suiv. : *Ille humero, hic lumbis, hic coxa debilis*, etc.

[2] V. S. Ropartz, *Poèmes de Marbode*, traduits en vers français avec une introduction. Rennes, 1873. Il l'appelle « *une grande figure littéraire* », p. 18, *le plus grand poète du XI^e^ siècle*, p. 3.

Digitized by Google

commun et en somme assez excusable d'estimer un écrivain, quel qu'il soit, en proportion de la peine qu'il nous a donnée. Pour leurs temps les deux évêques n'étaient ni plus ni moins que des Homère [1]; Marbode a d'ailleurs des recettes littéraires pour former des Homère à la douzaine; il est un peu plus étrange que des modernes se soient engoués de même. Je ne dis pas cela pour le regretté docteur L. Ernault; un fond solide d'instruction classique l'a préservé de toute exagération dans l'éloge et s'il a un tort, c'est d'avoir tempéré l'expression de ses préférences littéraires, pour ne pas trop diminuer le héros de son ouvrage. Le traducteur en vers français de Marbode, M. Ropartz (de Rennes), a été moins avisé; il est vrai que dans sa traduction la poésie de l'évêque est moins insupportable. Mais la bonne opinion que tous deux se sont formée leur a joué un mauvais tour: c'est d'attribuer à Marbode des vers qui, égarés dans son œuvre, ne sont pas de lui, qui sont de la pure latinité payenne. Si je relève cette méprise, c'est qu'elle apporte à l'histoire de la transmission des écrivains payens à travers le moyen âge un document curieux; c'est qu'elle ouvre des perspectives sur certains procédés qui réclameraient une étude approfondie avec d'autres textes encore. Il y a parmi les épigrammes de Marbode tels morceaux qui jurent par le ton, par le style, par la latinité, avec le gros de ses ouvrages; je n'oserais affirmer que tous ces morceaux soient des plagiats, l'attribution de quelques-uns à un poète classique déterminé étant devenue impossible. Il en est un tout au moins que l'évêque de Rennes a transcrit comme sien, en y opérant quelques changements qui feraient croire à un démarquage voulu; et ce morceau, que MM. Ropartz et Ernault admirent (ils ont bien raison!), est de Martial [2].

Voici les deux textes placés en regard :

MARTIAL. IX, 98, ed. Friedlaender	MARBODE, *Op.*, édit. Migne, t. CLXXI, p. 1719, *Carm. Var.*, XII.
Rumpitur invidia quidam, carissime Juli, *Quod me Roma legit rumpitur invidia.* *Rumpitur invidia, quod turba semper in omni*	Rumpitur invidia quidam, clarissime Juli, Quod me Roma legit, rumpitur invidia Rumpitur invidia quod sim jocosus amicus,

[1] Un certain Ulgerius, évêque d'Angers, apprécie Marbode en ces termes :

Cessit ei Cicero, cessat Maro junctus Homero :
Ut dicam breviter, vicit eos pariter.

Edit. Migne, t. cité, p. 1465. De Hildebert, un autre poète avait dit (ib., p. 108) :

Inclytus et prosa, versuque per omnia primus
Hildebertus olet prorsus ubique rosam.

Guillaume de Malmesbury (*Lib. I De gestis pontif. anglic.*) dit de lui : *Si scientiam litterarum rimeris totas Hildebertus exhausit Athenas* (édit. Migne, p. 1452). Dans son poème sur la guerre de Troie, Hildebert dit de lui-même : *Alter Homerus ero, vel eodem major Homero.* Ce qu'il faut pour devenir un Homère est en somme peu de chose, à s'en tenir à la formule de Marbode; il conclut un petit traité en vers : *De Ornamentis verborum*, op. cit., p. 1687, par ce vers : *Haec spernens Bavius, haec servans fies Homerus.*

[2] Ouv. cit., p. 123. M. Ernault, p. 136, cite le morceau comme un échantillon curieux de vers ophidiens ou enchaînés, et se borne à dire « *qu'il est assez joli* ».

Digitized by Google

Monstramur digito, rumpitur invidia.	Quod conviva frequens, rumpitur invidia.
Rumpitur invidia, tribuit quod Caesar [uterque	. . . . .
Jus mihi natorum, rumpitur invidia	. . . . .
Rumpitur invidia, quod rus mihi dulce sub [urbe est	Rumpitur invidia quod rus mihi dulce sub [urbe est,
Parvaque in urbe domus, rumpitur [invidia.	Parvaque in urbe domus, rumpitur invidia.
Rumpitur invidia quod sum jucundus amicis	Rumpitur invidia quod turba semper in omni
Quod conviva frequens, rumpitur invidia.	Monstramur digito, rumpitur invidia.
Rumpitur invidia quod amamur atque [probamur	Rumpitur invidia quod amemur atque pro- [bamur,
Rumpatur, quisquis rumpitur invidia.	Rumpatur quisquis rumpitur invidia.

Remarquons tout d'abord les variantes *clarissime*, *sim*, *amemur*, qui peuvent s'expliquer par des fautes d'impression; puis la transposition du deuxième distique de Martial; puis *jocosus amicus* avec une faute de quantité, substitué à *jucundus amicis*. Ce qui est caractéristique, c'est la suppression du troisième distique, où Martial rappelle le *jus trium liberorum* que lui ont conféré Titus et Domitien : il est clair que Marbode ne songe pas à se vanter d'une prérogative de ce genre. Le petit plagiat n'en est que plus piquant; dans la traduction de M. Ropartz il est délicieux tout à fait; car le traducteur a trouvé au : *Quod me Roma legit* un sens bien imprévu :

Je connais un homme
Qui, parce qu'à Rome
Le Pape me lit,
Crève de dépit.

Le Pape prévu par Martial ! c'est le cas de s'écrier, avec le personnage de l'opérette : *Déjà !* Parmi les petits poèmes de Marbode il y a deux ou trois autres pièces, d'un tour fin et distingué, d'une latinité pure et d'une malice toute romaine, qui ont dû passer sous le nom de l'évêque par des larcins analogues; mais comme je n'ai que des raisons esthétiques à faire valoir, je n'insiste pas pour le démontrer[1]

[1] Ces morceaux sont encore des épigrammes, *Carm. Var.*, VIII. *Versus in flabello inscripti*, six vers enchaînés, d'un tour fort agréable; IX, *ad Faustinum*, à l'adresse d'un méchant auteur, dont le livre est vide de sens : *Cujus Altera pars nugax, altera nil retinet*; XI, *Ad Scaevolam*, sur ce thème : *Ut majora feras dum dona minora repellis, Scaevola, Nonnumquam perdere magna soles*, que Martial ne désavouerait point; enfin, la gracieuse épigramme sur une jeune fille, avec cette chute qui ravirait Philinte : (Natura) *Est mirata suas haec potuisse manus* Le vrai Marbode est loin de cette distinction de pensée et de cette finesse de style. Ce que j'y trouve de plus remarquable, c'est une courte épître à Mathilde, reine d'Angleterre, *Carm. Var*, XXIV, éd. Migne p. 1660, où se rencontrent des vers comme ceux-ci : *Tu, regina, quod es, metuis formosa videri*; *Quae coemunt aliae Munera gratis habes... Virgo, pudica licet, tamen optat pulchra videri, Et castam mentem candida forma decet*. Parmi les œuvres de Hildebert, il y aurait lieu également d'examiner de près et son grand poème : *De excidio Trojae*

Digitized by Google

Plût à Dieu d'ailleurs que Marbode et les autres imitateurs des classiques au XIe et au XIIe siècle eussent un peu plus souvent dérobé au lieu d'imiter! Ils nous auraient sauvé quelques trésors aujourd'hui perdus et se seraient fait, à bon compte, une réputation d'esprit et de style auprès de la postérité. Mais la façon dont l'un d'eux a cru recommencer Juvénal ne pouvait manquer d'ouvrir les yeux sur la supercherie qui lui a fait démarquer Martial : le sens de l'art antique ne devait pas s'y tromper.

IV

LES COMMENTATEURS. — LES BIOGRAPHES.

Nous avons vu jusqu'à présent comment on citait, comment on imitait Juvénal durant la plus belle période de la scolastique. Il serait bien surprenant que des lettrés qui maniaient ainsi les satires, se fussent abstenus de les orner de commentaires, eussent négligé de formuler des conjectures sur la vie et la personne de leur auteur. Il n'y a pas deux manières de s'intéresser à un écrivain, une fois que ses qualités ou un concours heureux de circonstances ont rendu classique son ouvrage; on le lit pour le comprendre et on ne le comprend bien qu'en l'expliquant dans les détails de ses idées et de son style, en tâchant d'interpréter le livre par l'histoire des temps d'où il est issu, par la biographie de l'homme qui l'a signé de son nom. Ainsi l'on procédait dans les écoles dès le Ier siècle de notre ère, pour Virgile et Horace, par exemple, qui devinrent classiques aussitôt après leur mort; ainsi l'on procède encore, avec moins de méthode et de science, dans les écoles monastiques du moyen âge. C'est à peine si du VIe au IXe siècle, après des temps qui furent l'âge d'or des grammairiens et des scholiastes latins, il y eut, non pas une interruption totale, mais comme une sorte d'engourdissement de la tradition classique[1].

(édit. Migne, p. 1447), que Leyser a publié d'après un Ms. de la *Bibliotheca Paulina* de Leipzig, et une épître imitée d'Ovide. *Carm. Misc.*, LXXVI : *Ad Amicum*, sur le thème de l'exil. Les vers bien frappés y abondent; mais il en est qui sont simplement copiés du modèle, comme *Ep. Pont.*, III, 3, 107 et 108; ceux-là éveillent sur d'autres une méfiance très légitime.

[1] Cicéron (*de Orat.*, I, 42, 187) définissait ainsi l'enseignement grammatical : *In grammaticis poetarum pertractatio, historiarum cognitio, verborum interpretatio.* Saint Isidore et Cassiodore ne la comprennent pas autrement; le goût se corrompt, la science est moins sûre, la méthode ne vaut rien; mais l'objectif reste le même : *Grammatica est peritia pulchre loquendi ex poetis illustribus oratoribusque collecta* (Cassiod.); elle impliquait, d'après Alcuin : *Metra, fabulas, historias.* Cf. DANIEL, op. cit., p. 126.

Digitized by Google

Lorsqu'on examine de près les scholies de Juvénal, on ne tarde pas à s'apercevoir que même celles qui nous ont été transmises par les meilleurs manuscrits sont fort mêlées et proviennent de sources différentes. Les plus anciennes sont difficilement antérieures à 352 ans après J.-C. [1]; celles-là constituent un fonds sérieux, digne de confiance; elles sont marquées au coin de l'érudition judicieuse, qui est la qualité maîtresse du temps où elles furent composées et ne survécut point au VI^e siècle. L'embarras commence, quand il s'agit de démêler les autres. Comme dans le ms. de Montpellier, où elles encadrent le texte du poète et dans celui de S^t Gall qui nous les a livrées sans le texte mais avec des renvois à un texte d'égale valeur, quelques-unes des plus récentes ont été copiées par la même main que les plus anciennes, il n'y a guère que des raisons subjectives pour opérer le triage. Il semble toutefois que l'on puisse formuler cette règle : que tout ce qui est manifestement absurde, de mauvaise latinité, dépourvu de chronologie et de sens historique doit être attribué à des temps illettrés, c'est-à-dire aux siècles qui précèdent immédiatement la confection des manuscrits lesquels sont du IX^e et du X^e siècle. Cette conjecture est appuyée par deux faits, l'un d'ordre général, l'autre d'un sens précis et particulier. La renaissance carlovingienne, que domine le nom d'Alcuin, a justement pour caractéristique beaucoup de bonne volonté à l'endroit des auteurs payens avec une ignorance à peu près irrémédiable des hommes et des choses de l'antiquité. Ensuite, il existe, soit isolément soit transcrit de seconde main dans le ms. de Montpellier, tout un recueil de scholies absurdes, verbeuses que leur auteur, par une aberration de chronologie, a mis sous le nom de Cornutus, lequel fut le maître de Perse et l'éditeur de ses satires. Ce recueil est daté par la mention d'un certain *Heiric* appelé *magister*, dont l'histoire nous apprend qu'il fut célèbre autant par sa sainteté que par sa connaissance des lettres antiques. Heiric, canonisé plus tard par l'Église, fut en effet évêque d'Auxerre et florissait sous le règne de Charles-le-Chauve [2]: donc le recueil de scholies où son autorité est invoquée, est au plus tôt contemporain de ce règne.

On pourra juger de la valeur de ce commentaire sur les échantillons suivants que j'emprunte à C. Fr. Hermann qui, le premier, l'a étudié [3]. « *Elenchus*, y est-il dit (le sens du mot employé *Sat.* VI, 459

[1] E. MATHIAS, *De Scholiis Juvenalianis*, p. 6. Cette date dérive surtout de la scholie, X, 24, où est nommé Cerealis, préfet de Rome, lequel occupa cette magistrature en 352-353.

[2] Pour Heiric, v. MABILLON, *Vetera anelecta*, p. 423. Le P. Daniel (ouv. cit., p. 109) lui consacre un paragraphe intéressant. Cf. EBERT, *Litterat des Mittelalter*, II, 285.

[3] C. E. HERMANN, *Schediasma de scholiorum ad Juven. genere deteriore*, Goettingue, 1849. Les exemples que nous citons figurent également chez Comparetti, ouv. cit., p. 118 et suiv., qui en apporte beaucoup d'autres, concernant non seulement Juvénal, mais la plupart des poètes latins lus et expliqués durant le moyen-âge. V. ch. IX, p. 110 et suiv.

Digitized by Google

est : *pendants d'oreille)*, se rapporte au titre du livre et vient du grec *elcos* qui signifie *soleil;* car le titre éclaire le livre tout entier comme le soleil éclaire le monde. — *Provincia* a une signification adverbiale et équivaut à *rapidement.* Il signifie encore « *Providence, contrée, patrie* ». — *Circenses* est à dériver de : *circumenses*, parce que d'un côté coulait le fleuve tandis que de l'autre on dressait des épées, et qu'au milieu avaient lieu les courses[1]. »

La critique générale du pseudo-Cornutus est à la hauteur de ces insanités de détail. Voici en guise d'introduction son opinion sur la cause de la composition des satires, sur leur objet, leur but, leur utilité ; sur la partie de la philosophie à laquelle elles correspondent et sur le titre de l'ouvrage; c'est une application des catégories d'Aristote et des classifications scolastiques à la critique littéraire[2]. « La cause, c'est que Juvénal, étudiant à Rome sous Domitien, y fut frappé du spectacle des vices, du marasme de la vertu, de l'absence de tout correcteur moral; il résolut de remplir cet office par son livre. La matière de l'ouvrage est la censure des vices et l'exaltation des vertus; le but est la persuasion de la vertu et la répression du vice, avec espoir d'amendement et non espoir de malveillance (*spe correctionis et non spe malivolentiae!*) »

Pour l'utilité de la satire, il y a une lacune que nous comblons aisément. « La partie de la philosophie dans laquelle rentre le genre est la morale. Quant au titre il est : *Junii Juvenalis satirarum primus liber incipit. Junius* est le nom de l'auteur ainsi que *Juvenalis*, car il avait deux noms. C'est avec raison qu'on lit : *premier livre*, car il en suit un second et il y en a cinq. » Tout ce fatras se termine par la définition de la satire, telle que le lexique de Festus l'a reçue de Varron le polygraphe. Ces citations empruntées à un commentaire de Juvénal qui n'a jamais été imprimé, on comprend aisément pourquoi, m'ont paru nécessaires, pour que le lecteur puisse en toute connaissance apprécier l'enseignement qu'elles rappellent et s'en expliquer les résultats négatifs. Il est certain que jamais l'ignorance verbeuse, le pédantisme creux et la sottise inconsciente ne sont allés aussi loin.

Il n'y a pas de doute que, moins de deux siècles après leur rédaction, les scholies dites de Cornutus fussent déjà jugées comme elles le méritaient par quelques érudits; car dans le ms. de Montpellier, où quelques-unes s'étaient introduites et superposées aux scholies anciennes, elles sont, pour la plupart biffées, peut-être par la même main qui entreprit, au début du XI[e] siècle, malencontreusement d'ailleurs, la correction du texte d'après une autre classe de ms. Il ne s'ensuit pas toutefois que les scholies qui y subsistent de première main et que l'on

[1] Cette étymologie est aussi chez Cassiodore (*Var.*, IV, 51) et chez Isidore (*Orig.*, XVIII, 27)
[2] Passage cité par Duff, *das Leben Juvenals*, p. 57.

Digitized by Google

retrouve semblables tant dans le ms. de S[t] Gall que dans les feuillets d'Arau, aient toutes la même provenance, qu'elles soient toutes également dignes d'estime; il ne s'ensuit même pas qu'on les puisse faire remonter indistinctement à la belle époque de l'enseignement grammatical, époque à laquelle nous sommes redevables du fonds payen des commentaires de Servius sur l'œuvre de Virgile, de Donat sur celle de Térence, des scholies mises sous les noms d'Acron et de Porphyre sur les poésies d'Horace. On y relève en si grand nombre, non pas seulement des fautes grossières de latinité dont quelques-unes peuvent s'expliquer par l'ignorance ou la négligence des copistes, mais aussi des erreurs de fait relatives à l'histoire politique et à la connaissance des institutions romaines, qu'il faut de toute nécessité admettre l'intervention d'une science pauvre et hésitante; seule l'exégèse d'un temps ou d'un milieu déjà fort éloignés des événements et des personnages qui ont inspiré Juvénal, pouvait se permettre des méprises aussi fréquentes, aussi graves. Les preuves de ces méprises abondent; E. Mathias, dans une excellente dissertation inaugurale, en a cité quelques-unes qui sont typiques[1]; on y pourrait ajouter aisément. Une des plus amusantes est sans contredit la remarque sur le vers 133 de la Sat. IV[2] : *Debetur magnus patinae subitusque Prometheus;* ce qui veut dire qu'il faut sans tarder s'adresser à quelque potier illustre (Prométhée étant l'artiste légendaire qui a façonné l'homme avec l'argile), pour obtenir un plat digne du monstrueux turbot. Le scholiaste explique ainsi : « *Figuram hic dicitur posuisse propter Magnum Pompeium quoniam Patina dictus est, qui sustulit caput ejus.* » Tout cela parce que l'eunuque, qui se chargea du meurtre de Pompée à Pharos, s'appelait non pas Patina mais Pothinus![3] Or cette scholie, digne du pseudo-Cornutus, est écrite de première main dans les deux ms. de S[t] Gall et de Montpellier, tout comme la remarque simple mais juste : *Prometheus saturice figulus*, à laquelle elle s'est superposée[4] Du même genre est la méprise sur V. 86 : *Ipse Venafrano piscem perfundit.* L'huile de Venafrum, au pays des Samnites, était réputée chez les Romains comme la meilleure; le scholiaste va la chercher en Afrique par une ingénieuse décomposition du mot : VEN-AFRANO, *oleo bono civitatis Africae.* Des remarques de cette

[1] MATHIAS, op. cit., p. 8 et suiv.

[2] Déjà signalé par Cramer, *in D. J. Juvenalis satiras comment. veluti*, p. 117.

[3] Le rôle que fait jouer à *Pothinus* Lucain dans sa *Pharsale* (VIII, 485 et suiv.), paraît avoir frappé les esprits au moyen-âge. Jean-de Salisbury cite le personnage à plusieurs reprises, une fois (*Ep.*, 186), de façon à faire croire qu'il le prend pour un poète romain, et toujours avec l'orthographe *Photinus*, sans doute par confusion avec le Photin de l'histoire ecclésiastique ou avec le néo-platonicien du même nom. Il figure encore, *Polycr*, VIII, 17.

[4] Elle existe tout entière dans l'édition de Jahn ; la recension de Buecheler, qui a fait un certain triage, la supprime, en ne gardant que : *Saturice figulus.*

Digitized by Google

force ne sont certes! guère antérieures à la confection même des ms. où elles figurent, c'est-à-dire au Xe et au IXe siècle. Ou si l'on veut à toute force les faire remonter jusqu'au IVe, il convient de rappeler que Juvénal, à cette époque, était avec Marius Maximus, la lecture favorite et exclusive des illettrés, s'il en faut croire Ammien Marcellin : *Quidam detestantes ut venena doctrinas Juvenalem... legunt*[1]. On peut supposer qu'en le lisant, ils l'ornaient de leurs commentaires absurdes, lesquels se seraient transmis pêle-mêle avec les autres.

Ce qui toutefois ne permet guère de s'arrêter à cette hypothèse, mais oblige à mettre les scholies mauvaises des meilleurs ms. au compte de la philologie carlovingienne, c'est l'absence de toute espèce de sens historique qu'elles dénotent chez leurs auteurs; ce défaut qui se manifeste par divers symptômes est apparent surtout dans la grande préoccupation de faire intervenir à tout propos la personnalité de Néron, substituée tantôt à Domitien, tantôt à Claude, tantôt à n'importe qui, comme si le nom de cet empereur obsédait presque seul l'esprit du commentateur. En voici quelques exemples[2] :

Massa Baebius et Mettius Carus deviennent, le premier un bouffon de théâtre, le second un nain et sont appelés affranchis de Néron, favoris d'Auguste et détestables délateurs. Latinus, qui leur est associé, se change en amant de Messaline laquelle est elle-même appelée la femme de Néron. Ailleurs le satirique ayant mis en scène quelque noble personnage que les écuries ont ruiné, la scholie nous apprend que Juvénal parle ainsi à cause des chevaux et fait allusion à Néron. Ailleurs encore, comme il est question de nobles qui se donnent en spectacle dans l'arène, le commentateur tout aussitôt rappelle que Néron combattit parmi les gladiateurs, qu'il chanta sur le théâtre en costume de citharède et conduisit des chars. Crispinus, un des héros de la IVe satire où il apparaît comme membre du conseil intime de Domitien, est appelé : *magister equitum Neronis;* même confusion pour le jurisconsulte Pegasus qui fut préfet de la ville sous Domitien. Dans la satire VII, le scholiaste applique à Néron les vers, demeurés fameux, où le poète attribue à l'influence de quelque acteur favori, les nominations aux grades les plus élevés de l'armée : à l'en croire, c'est Néron, que ses passions infâmes asservissaient aux plus vils histrions, qui aurait exilé Juvénal. Arrêtons-nous à cette remarque qui est caractéristique dans l'espèce.

Il est de tout point inadmissible que les grammairiens du IVe et du Ve siècle, rapprochés encore du règne de Domitien, possédant d'ailleurs, ils l'ont attesté avec le commentaire même de Juvénal par une foule d'exemples, de solides connaissances en histoire, aient pu

[1] Am. Marc., XXVIII, 4, 14.
[2] Schol., *Ad Sat*, I, 37; 59, II, 147; IV, 1; 77; VII, 92, etc

Digitized by Google

tomber dans une confusion aussi étrange[1]. Quoique la physionomie de Néron soit devenue de bonne heure légendaire et que moins d'un siècle après sa mort on charge déjà sa mémoire au profit des tyrans qui l'ont ou précédé ou suivi, pour que des lettrés brouillent ainsi les époques et les noms, il faut que des siècles d'ignorance ou d'indifférence aient oblitéré le sens critique et historique. Cette oblitération est complète en effet au VIIIe siècle, et ne se dissipe que lentement durant la scolastique; les efforts de dix générations d'érudits ne suffisent pas pour rendre à la science une orientation à peu près normale devant le tableau de l'antiquité payenne. J'ai cité déjà, dans un précédent article, un fragment de l'histoire romaine de Paul Diacre qui mourut dans les dernières années du VIIIe siècle, fragment extrait de cet ouvrage par Landolfe surnommé *Sagax*, qui en fit un abrégé et où l'histoire littéraire du règne de Néron est résumée en ces termes[2] : De son temps florissaient à Rome les poètes Lucain et Ovide, les satiriques Juvénal et Perse, Sénèque le tragique, Musonius et Plutarque les philosophes. » Il y a concordance parfaite entre cette façon de traiter l'histoire générale et celle dont les derniers commentateurs de Juvénal arrangent l'exégèse de ses satires. Détail digne de remarque et qui confirme en quelque sorte d'une manière matérielle ces inductions : dans le ms. de Montpellier existent des scholies de seconde main qui exagèrent encore l'ignorance dont nous relevons des preuves dans quelques-unes qui sont cependant de première[3]. Ainsi au vers 20 de la Sat. VII, le commentateur (de seconde main) nous apprend que l'exhortation du satirique s'adresse aux poètes du temps de Néron, de même qu'au vers 27 de la Sat. I, Crispinus est désigné comme étant entré au Sénat grâce à Néron; et pour que l'intervention monacale soit évidente, cette dernière scholie amène une citation biblique relative à l'anneau d'Aman que Assuérus donna à Mardochée. L'altération successive de l'ancien commentaire et la transformation à l'époque même où est copié le plus ancien ms. sautent ainsi aux

[1] Il y a, dans les scholies de la bonne époque, un fonds d'érudition solide et variée, comme il est aisé de s'en convaincre par un coup d'œil jeté sur l'*Index scriptorum* qui termine l'édition de Jahn, p. 494. Comment admettre que des commentateurs invoquant, fort à propos, des témoignages de Tacite, de Suétone, de Turnus, de Marius Maximus, etc., aient pu tomber dans les grossières méprises que je viens de signaler? Ce premier fonds des scholies est d'ailleurs payen d'esprit et de style; v. entre autres les notes aux vers 96 et suiv. de la *Sat.* XIV sur les Juifs, que le moyen-âge aurait certainement rédigées autrement. J'ai fait observer, dans un précédent article, que le moyen-âge semble connaître à peine la *Sat.* IV dont les allusions historiques mettaient sa science en déroute. L'examen des scholies de cette satire aboutit à une constatation analogue; il y en a très peu d'absurdes, et le fonds primitif y est extrêmement riche en renseignements érudits.

[2] *Additament. ad Pauli histor. rom.*, dans les Monum. Germ. de Pertz, II, 302, 38.

[3] Stephan (*De Pithoeanis in Juv. scholiis*, p. 8) remarque que ces scholies qui, dans le Ms. de Montpellier, se sont superposées aux anciennes, manquent dans le Ms. de Saint Gall., 870.

Digitized by Google

yeux; chaque siècle y a plus ou moins contribué, depuis la fin du IVe où le commentaire paraît avoir pris naissance jusqu'au milieu du IXe qui nous a légué, dans le ms. de Montpellier, le monument par excellence de la tradition et du texte et du commentaire. Si à cette époque le pseudo-Cornutus fabrique de toutes pièces une interprétation absurde ou vide, il n'est ni le seul ni le premier qui fasse une pareille besogne; il continue seulement, sur une plus grande échelle, des procédés qui, dans le même temps ou peu auparavant, ont eu pour effet de gâter l'œuvre des anciens grammairiens en l'interpolant.

Nous allons voir comment, jusqu'à la Renaissance, les lettrés du moyen âge qui s'intéressent à l'œuvre de Juvénal, tantôt exploitent les anciens commentaires en les discutant; tantôt en ajoutent de nouveaux : nous limiterons cette recherche aux scholies qui ont quelque importance pour la biographie même du satirique et aux notices qui en sont issues.

J.-A. HILD.

(*La fin prochainement.*)

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION.

(Suite.)

LES CAHIERS DE DOLÉANCES.

§ 3.

L'ÉGLISE : LE HAUT CLERGÉ, LE BAS CLERGÉ.

Dans l'Église, en effet, on voit se dessiner bien plus nettement encore ces deux courants : d'un côté les heureux de la terre, les évêques et le haut clergé, les réguliers, tous les gros décimateurs : ils trouvent que la vie est bonne et jugent une révolution tout à fait inutile : à moins qu'elle ne soit un retour en arrière. On ne peut citer qu'une exception, le Cahier du clergé d'Autun, qui contient seulement le discours de l'évêque (II, 100-102). Il n'y a pas dans ce discours un mot de religion, mais les questions politiques y sont supérieurement traitées.

En général; les Cahiers du Clergé sont écrits dans un style vieillot et onctueux : « Loin de prétendre que les prières du peuple soient des droits, dira la Chambre du Montargis, le clergé se plaît à adopter le

Digitized by Google

doux nom de *doléances*, employé par nos ancêtres, comme le cri de la douleur et l'expression de la tendresse d'enfants affligés qui attendent tout d'un père qui les aime » (IV, 17). Les prêtres aiment les images passées de mode ou bizarres. Le clergé du bailliage du Bassigny ne craint pas de dire : « Le trône doit nous couvrir de ses ailes paternelles » (II, 220). Le fond est presque aussi suranné que la forme. Ces doléances aigres-douces dénotent un singulier état d'esprit dans le haut clergé[1] : il est craintif, il se défie de tout. Il redoute ces États, où l'on sera exposé « à l'empire de l'éloquence, ou même à l'enthousiasme souvent dangereux du patriotisme et de la liberté » (III, 279). Il préfère les chemins battus de la logique, et met ses arguments en forme : quel bel exemple de sorite nous fournit le clergé de Châtellerault : « L'oubli du principe forme le préjugé, et la source de la diversité d'opinions ; la diversité d'opinions sème la discorde, la discorde met le désordre, le désordre ouvre le précipice au bord duquel la France a le malheur d'être assise » (II, 686). Du reste le Clergé déclame, lui aussi, et cite ses auteurs. C'est « l'illustre archevêque de Cambrai, M. de Fénelon », c'est la Bible surtout, qu'il prend comme sources (II, 415). Armé de ses foudres consacrées, il tonne contre la diffusion de la philosophie dans les campagnes (III, 340) contre l'inondation des brochures impies, blasphématrices et subversives, qui se répandent partout (III, 361, 560). Ce n'est pas qu'il soit ennemi de l'instruction : il réclame des écoles pour tout le monde, « même pour la classe des cultivateurs » (I, 695). Mais il est bien entendu qu'elles seront surtout religieuses. Les instituteurs devront être dans la plus étroite dépendance du Clergé[2]. Le Cahier de Forcalquier recommande de faire choix de bons professeurs, ayant plus d'égards dans le choix aux mœurs qu'aux talents et à la capacité (III, 341). Le plus prudent, pour assurer un excellent recrutement, c'est qu'ils soient « choisis autant qu'il est possible, dans l'ordre du clergé,..... que la direction

[1] « Cela sera assez prouvé par un fait que j'aurais de la peine à croire, si je n'en avais pas été le témoin. Peu de jours après l'ouverture des États-Généraux, je me trouvais avec les principaux membres du clergé à une conférence tenue à Versailles chez M. le cardinal de la Rochefoucauld; M. Dulau, archevêque d'Arles, y proposa sérieusement de profiter d'une occasion *aussi favorable*, ce sont ses expressions, pour faire payer par la nation les dettes du clergé. Cette proposition, comme celle de M. de Thémines, lorsqu'il avait engagé le clergé à demander les États-Généraux, ne rencontra aucune opposition. On chargea M. l'archevêque d'Arles, dans les lumières de qui on avait confiance, de choisir le moment le plus opportun pour la faire adopter par les États-Généraux. Il fallut plusieurs mois et tous les évènements qui les remplirent, pour que le bon esprit de M de Boisgelin, archevêque d'Aix, pût persuader au clergé, non seulement de renoncer à cette absurde proposition, mais même de faire un sacrifice considérable pour combler le fameux déficit qui avait été le prétexte de tout ce qui se faisait depuis un an. » C'est Talleyrand qui raconte cette instructive anecdote dans ses *Mémoires*, t. I, p. 31-32. Nous pouvons l'accepter en toute confiance : elle n'est certainement pas de M. de Bacourt.

[2] « Qu'on avise aux moyens les plus propres de destituer les maîtres d'école sur la plainte des curés, après information » (VI, 299).

Digitized by Google

n'en soit plus confiée qu'à des ecclésiastiques ; on ajoute avec confiance que le vœu de toute la nation serait le rétablissement du plus célèbre de tous les instituts pour cet objet » (II, 30-31, 562). On regrette, en effet, « la fatale destruction des Jésuites » (V, 350). On espère que le bon roi fera revenir les bons pères[1]. C'est en effet l'esprit jésuite qui domine dans ce côté du Clergé. C'est lui qui donne naissance à toutes ces protestations contre « cette licence dangereuse connue sous le nom de liberté de conscience » (II, 310), contre le *tolérantisme*, qui est la bête noire de la prélature (V, 768). Le Clergé de Castres résume l'opinion courante, en disant : « Les vœux de l'Assemblée sont : de faire les plus vives instances auprès du Roi pour obtenir de sa sagesse qu'il daigne s'opposer au projet de l'établissement d'une tolérance universelle » (II, 562).

On voit sans doute quelques bonnes idées, même dans les pires Cahiers, mais étouffées par un esprit sectaire et minutieux : leur tyrannie pèse sur les plus petits détails : dans le bailliage d'Amiens, on voudrait imposer aux diligences des arrêts pendant les heures de services, afin que « les voyageurs puissent au moins satisfaire au précepte d'entendre la messe, lorsqu'ils se servent de voitures publiques » (I, 732). On reconnaît l'étroitesse d'esprit de l'épiscopat à un signe qui ne trompe guère, à un anti-sémitisme borné et violent : le Clergé des districts de Schelestadt et de Colmar recommande, pour arrêter « l'étonnante pullulation des Juifs, qu'il ne puisse plus être permis de contracter mariage qu'au fils aîné de chaque famille juive » (III, 5). En général, ces ecclésiastiques voient le salut dans trois mesures : le maintien énergique d'une religion d'État, la suppression de la liberté de la presse, la sanctification rigoureuse des dimanches et fêtes. Seulement, disons-le bien vite, ce genre de doléances ne se rencontre guère que dans les cahiers du Clergé « assemblé dans le palais épiscopal » (II, 562). Ce n'est pas, en effet, l'opinion de l'Église de France que je viens de résumer là : ce sont les évêques qui ont parlé, obligeant les curés au silence, parlant au nom de tous, et en réalité substituant les intérêts de leur caste à ceux de leur corps. Voici maintenant ce que pense la grande majorité des prêtres, quand ils sont libres de penser tout haut.

Malgré les chaînes de la discipline ecclésiastique, les curés relèvent quelquefois la tête : malgré leurs habitudes d'obéissance passive, ils se révoltent sur plus d'un point. Par des protestations isolées, on peut deviner ce qui s'était passé un peu partout. Un des commissaires du Clergé de Bigorre réclame contre la façon dont on a rédigé les Cahiers, et, s'adressant au Roi, aux États-Généraux, il leur dit :

[1] III, 88. Aussi ne suis-je guère de l'avis de M. de Poncins qui trouve les Cahiers du Clergé supérieurs même à ceux du Tiers sur la question d'éducation : *Les Cahiers de 89*, p. 146, 149.

Digitized by Google

« Vous demandez la vérité, et notre vœu était de vous la produire, tout aussi nue qu'elle repose dans nos cœurs... A la prochaine assemblée, le cahier des doléances du clergé de la sénéchaussée de Bigorre vous la portera avec toute la pureté qui convient à l'ordre... Quant à présent, le vrai y est un peu mélangé et affaibli ; mais il n'est pas bien loin : il est caché dans la majeure partie des âmes, avec un désir ardent d'éclore... Si le vrai se trouve quelquefois proscrit, ce n'est pas la faute du très grand nombre, c'est le plus petit qui veut bon gré malgré le tenir caché encore un instant » (II, 354). Nous lisons à la suite de cette protestation les véritables doléances des curés, toujours repoussées par le haut clergé. A Troyes, l'évêque se contente de protester contre nombre d'articles du Cahier de son clergé[1]. Ailleurs, la pression est plus violente. L'évêque de Marseille interpelle vivement un opposant, et déclare hautement « qu'il ne signerait point les cahiers du clergé s'ils renfermaient des plaintes *contre le haut clergé* » (III, 691). Quoiqu'il n'ait pas été nommé commissaire, il préside pourtant l'assemblée des rédacteurs, et supprime ainsi la liberté même de la forme. Par ce moyen, il réussit à faire biffer l'article dans lequel ses curés réclamaient un nouveau plan d'éducation : « Les évêques, dit la protestation, préfèrent l'ignorance sans doute à ce qui pourrait diminuer leur juridiction » (III, 693) Encore s'est-il arrangé de façon à ce que les commissaires n'aient matériellement pas le temps de lire toutes les réclamations du bas clergé (III, 696).

Les vicaires-généraux secondent avec zèle leurs évêques et gourmandent l'indépendance des curés qui protestent : « Si on s'empresse de porter ses doléances aux pieds du trône, disent les desservants de Saint-Étienne, à Bourges, c'est pour obéir aux ordres de Sa Majesté, et non, comme l'a répondu un vicaire-général de ce diocèse, pour tendre à l'indépendance ; quand on n'aurait pas l'espérance de sortir de l'oppression, n'aurait-on pas à se reprocher de ne pas entrer dans les vues bienfaisantes d'un monarque qui cherche avec les lumières de la sagesse les moyens de rétablir la justice dans toutes les classes de ses sujets ? » (VI, 514.) Au fond, ce qui sépare ainsi violemment le clergé en deux partis, c'est une question de gros sous : les privilégiés du clergé voudraient garder pour eux la plus grosse part des dîmes[2] :

[1] VI, 75. Les évêques de Digne et de Ruez intiment, par procureur, l'ordre à leur clergé de joindre au Cahier de la sénéchaussée de Forcalquier leurs doléances particulières, et mettent en suspicion l'obéissance et la capacité de leurs curés (III, 340) L'évêque de Périgueux ne peut s'entendre avec son clergé (V, 338).

[2] Les gros décimateurs sont la plaie du Clergé : chargés de payer les curés et les vicaires « à la portion congrue », ils s'acquittent si bien de ce devoir que l'expression devient proverbiale, et signifie un traitement plus que maigre Obligés de subvenir aux frais du culte, ils s'en dispensent : « Les ornements de la sacristie sont déplorables : il est certain que les robes de chambre de nos prieurs sont certainement plus décentes et plus nombreuses que les ornements de leur sacristie »

Digitized by Google

le tiers-état ecclésiastique réclame, et constate que « monseigneur l'évêque et les députés des chapitres étant gros décimateurs, et leurs intérêts particuliers se trouvant en opposition avec les intérêts des curés » (II, 272), il faut établir une sorte de syndicat qui permette de résister à l'exploitation des petits par les gros : « MM. lesdits curés demandent qu'il leur soit permis de faire corps dans chaque diocèse, et d'agir par le ministère de leurs syndics librement élus par eux, n'entendant pas pour cela se soustraire à l'obéissance qu'ils doivent à leurs évêques (VI, 29).

Il y a donc dans la masse en apparence compacte et homogène du Clergé tout un corps prêt à se détacher de la caste des privilégiés qui l'oppriment, à s'unir avec le Tiers-État dont il se déclare partie intégrante [1]. A Châtellerault, il s'intitule « le peuple ecclésiastique » (II, 689). Le clergé prébendier du comté de Comminges affirme la même proposition : « Il serait vrai de dire qu'il y a un tiers-état dans le clergé [2]. »

Aussi trouve-t-on dans les Cahiers de ces curés patriotes un esprit large et libéral, s'élevant, c'est le cas de le dire, au-dessus des questions de clocher, se préoccupant des intérêts généraux du pays : « ils se regarderont tous, dit la Chambre du Poitou, comme membres

(VI, 389). C'est entre les réguliers et les séculiers une lutte sourde, où les curés, furieux de se voir spolier, refusent à leur tour, quand ils le peuvent, à leurs adversaires, d'insérer dans les Cahiers les doléances des réguliers (II, 724). Jamais plus belle diatribe n'a été lancée contre les moines que par les séculiers du bailliage de Bouzonville : « Les curés peuvent bien dire en gémissant pour leurs églises, pour eux et pour leurs pauvres, que des étrangers se sont emparés de leur héritage... Les curés sont aujourd'hui tellement couverts de l'ombre des abbés, prieurs et moines rentés, qu'ils ont peine à se faire apercevoir de leurs propres ouailles, etc. » (V, 699). On peut du reste lire sur la portion congrue une bonne étude de M. l'abbé Sicard : *Les curés avant 1789*, dans le *Correspondant* du 25 février 1890.

[1] Ils rappellent qu'au début du Christianisme on était républicain dans l'église : « Notre Sauveur avait choisi les ministres de la religion dans la classe la plus obscure des citoyens » (III, 265).

[2] III, 30. Il serait même plus juste de dire qu'il y a un quatrième état dans le clergé comme dans le Tiers, une classe de déshérités plus malheureux encore que les curés à portion congrue, les vicaires, qui n'ont même pas le droit d'apporter directement des doléances, et sont représentés par des curés qui les oppriment. Eux, ils sont les vrais parias du clergé, les victimes des grands vicaires : « on sait, Sire, que c'est d'eux comme des curés que dépendent absolument les changements et remplacements des vicaires; ils sont à cet égard pleinement despotes, et peuvent, comme et quand ils le veulent, nous faire voltiger, et tout cela à nos frais; l'amovibilité nous laisse à leur discrétion. Quant à nosseigneurs les évêques, d'un côté la sublime élévation où les place leur dignité et leur opulence, de l'autre l'abjection dans laquelle nous laisse à leurs yeux et selon leur idée notre condition de vicaire, ont mis entre eux et nous un intervalle trop immense pour oser le franchir, et les supplier de prendre en main nos intérêts; notre présomption aurait pu se voir accablée de leur grandeur comme de leur animadversion. Nous sommes les premiers pauvres de nos paroisses » (III, 785, 359). C'est, à ma connaissance, l'unique monument des plaintes des vicaires. Mais ces cris isolés n'en sont que plus pitoyables. On sent, dans les bas fonds du clergé un grouillement de misères : là sont des mécontents que la Révolution pourrait rallier en masse.

Digitized by Google

d'une même famille, assemblés sous les yeux du père commun; ils ne pourront disputer que de zèle pour contribuer à la prospérité de l'état, au soutien de la Constitution, de la monarchie, au bonheur du monarque et de ses sujets » (V, 389). C'est ce clergé qui indique lui-même à la future Assemblée sur quels points du vieil édifice doivent tomber les coups du pouvoir civil, c'est lui qui prouve la nécessité « de ne pas réunir sur la même tête plusieurs bénéfices importants, ce qui ferait dans l'Église des fortunes monstrueuses, qui ne servent qu'à nourrir un faste vraiment scandaleux dans les ministres de la religion; de prélever sur ces bénéfices une part importante pour les pauvres du diocèse où ils sont situés, et d'en faire bien plus la récompense et l'encouragement des travaux et des vertus sacerdotales, que le patrimoine de la seule naissance » (VI, 705). A Vendôme, les ecclésiastiques protestent contre « les quêtes humiliantes », qui forcent à « réclamer chez le pauvre cultivateur une honteuse subsistance »; contre le casuel, « cet odieux impôt si contraire à l'humanité, si déshonorant pour les ministres de la religion » (VI, 119). Le clergé de Toul va plus loin encore, et reconnaît que c'est un vol : « le casuel est une manière odieuse de faire payer une seconde fois les fonctions pastorales pour lesquelles les fidèles payent déjà la dîme » (VI, 17). Enfin, en général, ce clergé libéral renonce à tous ses privilèges pécuniaires, et réclame à son détriment l'égalité devant l'impôt[1].

Égalité, fraternité aussi : la triple formule se complète. La fraternité du clergé est compréhensive, elle s'étend à tous ceux qui patissent, même à la noblesse pauvre, « qui a la générosité de renoncer à une partie de son nécessaire en renonçant à toute exemption pécuniaire, qui fait à l'État les mêmes sacrifices que la haute noblesse sans avoir les mêmes dédommagements, et qui éprouve tous les besoins du Tiers-État, sans profiter de ses ressources » (II, 585). Mais c'est surtout la cause des petits, des véritables déshérités que le clergé croit devoir prendre en main : « sa Majesté ayant désiré connaître par l'organe de ses bons et utiles curés, les causes de la misère de la classe la plus indigente de ses peuples, les députés en feront le tableau vraiment affligeant » (I, 760). On retrouve des traces de l'ancien socialisme chrétien dans bon nombre de ces doléances. On sent que l'affection portée par les curés de campagne à leurs fidèles tient à une communauté d'origine, à une réelle fraternité A Caen, par exemple, le clergé demande à être débarrassé des entraves qui le gênent même dans ses charités, à ce que « les curés réguliers puissent tester en faveur des pauvres de leurs paroisses » (II, 488). Ils songent,

[1] I, 693, et passim. On trouve même jusqu'à des proclamations de l'égalité civile : c'est un Cahier du clergé qui, reprenant une formule de Voltaire, dit : « le premier noble fut celui qui mérita le mieux de son prince » (II, 223).

Digitized by Google

plus quelquefois que le Tiers lui-même, à « cette classe de citoyens, la plus utile peut-être tout à la fois et la plus infortunée, ces pauvres cultivateurs qui portent presque seuls tout le fardeau, et ne jouissent d'aucun avantage particulier » (II, 93). Ils suivent le paysan à la caserne : ils défendent son corps contre les mauvais traitements, sa dignité contre les humiliations : ils demandent « que le soldat ne soit point humilié par des punitions flétrissantes ni porté à la désertion par un châtiment indigne d'un soldat français » (I, 736). Ils n'oublient pas les prisons, « lieux affreux où règnent la misère et l'infection, où l'on éprouve souvent l'abandon le plus cruel » (V, 593). Leur fraternité s'étend même jusqu'aux nègres : ils prient les États-Généraux « de prendre en considération l'établissement de la Société des amis des noirs, et de s'occuper des moyens d'abolir la traite » (I, 710).

En somme, on le voit, les curés de 89 méritent l'hommage que leur rendait Châteaubriand, pourtant incrédule à ce moment-là, dans son *Essai sur les Révolutions* : « ils étaient pleins de préjugés et d'ignorance : mais la simplicité du cœur, la sainteté de la vie, la pauvreté évangélique, la charité céleste, en faisaient la partie la plus respectable de la nation. J'en ai connu quelques-uns qui semblaient moins des hommes que des esprits bienfaisants descendus sur la terre pour soulager les maux de l'humanité. Souvent ils se dépouillèrent de leurs vêtements pour en couvrir la nudité de leurs semblables ; souvent ils se refusèrent la vie même pour nourrir le nécessiteux » [1].

Enfin la liberté vient compléter la formule révolutionnaire. Un souffle de gallicanisme et de libéralisme passe au travers des préjugés de caste : « ils savent, est-il dit dans le Cahier de Condom, qu'ils sont citoyens avant d'être prêtres » (III, 35). C'est l'avis du clergé du Loudunois : « nous étions sujets de l'État avant d'être ministres de la religion, et notre consécration au service des autels ne nous dépouille pas de notre qualité de citoyens » (III, 590). C'est à ce dernier titre qu'ils se croient autorisés à protester contre les droits financiers de Rome : « entre les usages nuisibles à la nation, quoique autorisés par l'Église et par le gouvernement, il en est un qui semble mériter l'attention particulière des États-Généraux : c'est le passage sans retour de notre numéraire chez l'étranger et surtout à Rome, d'où nous ne recevons en échange que des bulles, des brefs et des dispenses. Sans rompre le lien sacré qui nous unit au chef de l'Église universelle, ne pourrait-on pas trouver le moyen de lui rendre l'hommage de notre respect filial d'une manière moins préjudiciable à nos finances ? » (III, 592) Ils réclament leurs droits de citoyens même en tant qu'ecclésiastiques, et veulent que la nomination aux places de la clé-

[1] Chateaubriand, *Œuvres*, t. I, p. 410. Firmin-Didot, 1843.

Digitized by Google

ricature se fasse par le vote : « si l'élection est rendue, disent les prêtres du bailliage de Toul, l'Église changera de face. La voix publique appelle aux distinctions toujours bien plus sûrement que les intrigues de cour » (VI, 2). Les doyens ruraux seraient élus par les curés du décanat, propose le clergé de Verdun, malgré l'opposition de son évêque (VI, 192).

Parmi les vœux libéraux que l'on rencontre en grand nombre dans les cahiers du bas clergé, je n'en citerai plus que quatre, qui prouvent une réelle bonne volonté : ils demandent qu'on forme pour les instituteurs des Écoles normales, « que la classe des Maîtres d'école soit perfectionnée..., qu'il soit formé des pépinières de ces hommes si nécessaires » (III, 4). Ils réclament la liberté de la presse, l'épouvantail habituel du haut clergé : « la liberté de la presse est absolument indispensable, à charge que les noms de l'auteur, de l'imprimeur, et du lieu de l'impression, seront mis sur chaque ouvrage » (V, 685). Ils comprennent que le vote par tête aux États-Généraux est la seule solution logique et juste (V, 776). Enfin le clergé de Dijon écrit une véritable déclaration des droits de l'homme et du citoyen (III, 123-125).

L'idée politique dominante dans tous ces Cahiers, aussi bien ceux qui sont le plus imbus de l'esprit d'autrefois, que ceux où éclate l'esprit nouveau, c'est la nécessité d'une Constituante. Même l'inepte Cahier d'Étampes la reconnaît : « considérant qu'il s'est élevé plusieurs questions pour prouver qu'il existe une Constitution, et d'autres pour prouver qu'il n'en existe pas, les États-Généraux seront suppliés de donner une définition claire et précise de ce que l'on doit appeler la Constitution française » (III, 280).

Il y a bien des paroles prophétiques dans les Doléances de cet ordre, qu'il était si facile de rattacher à la Révolution, en immense majorité. Il y a comme une prévision de l'avenir dans cet appel à la concorde fait au Tiers-État : « que ces chers citoyens, on les en conjure, se tiennent unis aux deux autres ordres par les liens de l'amitié fraternelle, dit le clergé de Belfort et d'Huningue. Sacrifions tout à l'intérêt général ; l'union des trois ordres dans la réforme des lois et des impôts amènera le plus grand bien, leur désunion entraînera le plus grand mal ; que Dieu, qui veille au salut des empires, dirige et éclaire les uns et les autres, qu'il unisse le souverain à ses sujets, le père à sa famille, et qu'il nous conserve longtemps un roi bienfaisant, le restaurateur de la patrie » (II, 314-315). Si Louis XVI avait mérité ce dernier titre, s'il avait eu le coup d'œil de l'homme de gouvernement, il eut vu dans le clergé du second ordre, ennemi lui aussi des privilégiés que l'Église contenait dans son sein, un véritable Tiers-État, qu'il fallait réunir aux députés du peuple, et dont on pouvait faire un inébranlable parti de gouvernement. On ne sut utiliser ces bonnes

Digitized by Google

volontés ni d'un côté ni de l'autre : la Cour les froissait, la Révolution se les aliéna. Les ecclésiastiques eux-mêmes oublièrent du reste trop facilement et trop vite cette sage formule du clergé de la sénéchaussée de Limoges : « nous voulons obéir, aimer toujours, représenter quelquefois, ne jamais résister » (III, 652).

Maurice Souriau.

(*A suivre.*)

CRITIQUE DU PESSIMISME CONTEMPORAIN

Le pessimisme contemporain[1], tel que l'ont exposé Schopenhauer et M. de Hartmann, se présente comme enveloppé d'une métaphysique subtile et hardie, et soutenu par un appareil savant d'arguments *à priori*. Ce sont surtout les principes, appui et fondement de la doctrine, qu'il importe de soumettre à un sérieux examen.

L'idéalisme de Schopenhauer est double; il est psychologique et métaphysique. On peut admettre en psychologie qu'il n'y a de connu que nos perceptions, nos représentations, nos idées, sans aboutir à cette affirmation métaphysique; l'être des choses consiste dans des idées et rien que dans des idées. Kant, logique ou non, avait été idéaliste en psychologie, sans l'être en métaphysique. Selon lui, l'espace et le temps sont en nous, viennent de nous, ils ne viennent pas des choses, ils sont étrangers à la nature des choses, de même les catégories sont des éléments *à priori* de notre intelligence, elles sont des formes de notre esprit, donc elles ne valent que pour nous ; ou plutôt elles ne valent que pour nous, par la raison qu'elles revêtent la forme du temps, et par suite ne peuvent s'appliquer qu'aux choses temporelles ou aux phénomènes. De plus les idées de la raison, l'idée de Dieu, l'idée de l'âme et l'idée du monde expriment la condition, non de l'existence des êtres réels, mais de la manière dont opèrent nos facultés subjectives, elles n'ont pas d'objet, ou du moins nous n'en savons rien. Par la distinction, d'ailleurs profonde, du sujet et de l'objet, nous sommes dépossédés de toute vérité absolue. Nos facultés nous trompent, car elles nous font croire que nous possédons la connaissance d'objets nombreux, distincts de notre esprit, tandis que nous n'en connaissons aucun. « Le monde que nous connaissons « n'est qu'un fantôme que nous créons en nous-même d'après des lois « uniformes; selon l'expression de Leibnitz, c'est un rêve bien réglé.

[1] Voir les numéros de déc. 1889, de janvier et juin 1890.

Digitized by Google

« Mais il existe un monde indépendant de nous et de notre faculté de « connaître, un monde qui est vis-à-vis de nous précisément dans le « rapport que naturellement nous croyons exister entre nous et le « monde fictif de nos représentations, un monde qui nous entoure et « qui agit sur nous, car c'est lui qui donne la première impulsion à « nos fonctions intellectuelles [1]. » Ce monde, c'est le monde *des choses en soi*, des *noumènes*. Les phénomènes, que nous connaissons, ne sont pas, et les noumènes, nous ne les connaissons pas, mais ils sont.

Cet idéalisme mitigé, incomplet, devait aboutir à l'idéalisme pur. La suppression de la chose en soi ne demandait pas en effet un grand effort de logique. Fichte, Schelling, Hegel, déduisirent sans peine l'idéalisme absolu du criticisme de Kant. De même Schopenhauer, sans suivre la même route que ses devanciers, critique la théorie de la chose en soi, inconnue et inconnaissable, et voulut se passer du noumène. Quel motif nous engage à admettre le noumène? Évidemment, c'est « l'impossibilité d'expliquer par les lois *à priori* « de la raison l'élément accidentel et variable des choses, des phéno- « mènes. Pourquoi voyons-nous ceci plutôt qu'autre chose? Les « changements de nos perceptions ne dépendent pas de nous; il faut « donc leur assigner une cause hors de nous. Ainsi nous reconnais- « sons l'existence de la chose en soi par obéissance au principe de « causalité. Mais l'axiome de la causalité est une loi de l'intelligence « qui, selon les termes exprès la Critique, ne trouve d'application lé- « gitime que dans le domaine tout subjectif de l'expérience; la chose « en soi est donc une invention de notre esprit pour expliquer les « phénomènes, invention nécessaire, si l'on veut, mais invention illé- « gitime, puisqu'elle consiste dans un emploi transcendant des caté- « gories (transcendant, c'est-à-dire dépassant la sphère où l'expérience « est possible). La chose en soi est subjective, et la seule réalité qui « subsiste est le sujet ou le moi. Le moi demeure donc l'objet unique « de la connaissance [2] ». Schopenhauer professe donc l'idéalisme.

Mais cet idéalisme, qu'est-il et que vaut-il en lui-même? D'abord on le qualifie exactement en l'appelant un phénoménisme et un phénoménisme subjectif. En effet, dire avec Schopenhauer que le monde est et n'est que ma représentation, c'est dire qu'il n'y a que des phénomènes, et que ces phénomènes sont d'espèce intellectuelle et subjective. Cette doctrine avait déjà été soutenue, pour d'autres raisons, plus d'un siècle avant Schopenhauer, par Berkeley et par Hume. Mais il n'y a que deux partis à prendre pour le philosophe qui n'admet que la réalité de la représentation : ou bien il aboutit au scepticisme, ou

[1] Secretan, *La philosophie de la liberté*, vol. I, p. 197.
[2] Id., ibidem, p. 200.

Digitized by Google

bien il sort, par une porte ou par une autre, du phénoménisme. Hume s'enferma dans le phénoménisme et s'en tint au doute sceptique.

Berkeley, comme on sait, dépassa l'idéalisme subjectif. S'il dit en effet que la connaissance et l'existence sont une seule et même réalité, que les idées sont les choses mêmes, que l'*esse* consiste tout entier dans le *percipi*, il ajoute : les idées n'ont pas d'objet, mais elles ont une cause; elles sont plus que des apparences et des fantômes, elles sont des actes; et comme leur essence est d'être conçues, comme elles ont une nature toute spirituelle, elles ne peuvent avoir pour cause qu'une intelligence ou un esprit. Or quel est l'esprit producteur et auteur de nos idées? Est-ce le nôtre? Assurément nous formons quelques idées, celles au moins que Descartes appelait *factices;* en ce cas, notre esprit est à la fois intelligence et volonté. Mais la plupart de nos idées ne viennent pas de nous et de notre activité spirituelle, nous ne les produisons pas, nous les recevons, elles sont en nous, elles ne sont pas nôtres; c'est ainsi que je ne puis pas ne pas voir les objets ou ne pas entendre les sons, qui frappent nos yeux et nos oreilles. Quelle est donc la cause de ces idées? Ce n'est pas notre esprit, mais c'est un esprit; car une puissance inerte et aveugle, inférieure à notre esprit, est absolument incapable de produire des idées. Il reste donc que la cause des idées, autres que factices, soit un esprit supérieur au nôtre, c'est-à-dire l'être ou l'esprit que tous les hommes appellent Dieu. Dans la philosophie de Berkeley, il y a autre chose que des phénomènes, il y a des réalités, il y a Dieu, il y a notre esprit, il y a même d'autres esprits, quoique Berkeley ne s'explique pas clairement sur ce dernier point. Berkeley sortit donc de l'idéalisme phénoméniste pour arriver à ce que l'on a appelé « le spiritualisme absolu ».

Il y a une logique plus forte que les systèmes, et qui les entraîne fatalement dans une direction déterminée. Le phénoménisme n'est pas tenable; nous l'avons dit, il faut en sortir, ou se perdre dans le scepticisme. Quand Schopenhauer montre que la critique Kantienne ou l'analyse des conditions selon lesquelles s'exerce l'intelligence humaine, conduit tout droit à l'idéalisme pur, il voit juste, et Kant a préparé le triomphe du principe subjectif dans la philosophie. Il suffira d'ailleurs de remarquer ici que Kant est, non pas un idéaliste pur, mais un spiritualiste, comme le prouve abondamment l'étude comparée des trois Critiques.

Il était peu à craindre que l'idéaliste ou le phénoméniste Schopenhauer allât échouer au scepticisme. Apre à la critique, dur pour ses adversaires, allant dans la discussion jusqu'à la satire et même jusqu'à l'injure, écrivain de talent, érudit fier de son savoir, dont il fait parade dans ses citations, penseur original, fertile en paradoxes, aimant à opposer ses idées « nouvelles » aux « vieilles croyances », avec

Digitized by Google

assurance et non sans vanité, c'était une nature d'esprit, non seulement réfractaire au doute, mais essentiellement dogmatique. S'il n'a pas suivi Kant dans ses belles spéculations sur l'ordre moral, il n'est pas resté plus que lui enfermé dans le subjonctivisme, ou comme il dit, « dans le domaine de l'apparence et de la représentation ». Il répète qu'il n'y a ni objet sans sujet, ni sujet sans objet, que le sujet n'est jamais connu, que l'objet n'est jamais pensé qu'en fonction du temps, de l'espace et de la causalité, que l'idée de Dieu, héritage mental qui nous vient de la Judée, ne répond à aucun être, à aucune existence démontrée ou démontrable, et il semble ainsi se fermer toutes les issues qui conduisent du subjectif à l'objectif, de l'idéal au réel; cependant il a sa théorie du réel ou de la chose en soi, et c'est là, à coup sûr, la partie la plus importante et la plus curieuse de sa philosophie.

Les trois points essentiels de cette théorie de la chose en soi, ou, comme dit Schopenhauer, de la métaphysique de la nature sont les suivants : 1° la réalité, le fond de l'être, c'est la volonté que nous percevons en nous; 2° la volonté est aussi la substance du monde; 3° la volonté, contrairement à tout ce qu'on a enseigné jusqu'ici, est primitive, et l'intelligence n'est que dérivée. Examinons ces trois points :

1° Schopenhauer admet qu'il y a de l'être, et que l'être est essentiellement différent des apparences ou des représentations. Le monde de la représentation est un monde de phénomènes indéfiniment multiples, enchaînés par la loi de causalité, et conscients; au contraire le monde de la réalité est constitué par une volonté une, libre et inconsciente. Comment savons-nous qu'il y a autre chose que des apparences, ou, en d'autres termes, comment sortons-nous de l'idéalisme objectif? Rien de plus simple, d'après Schopenhauer : c'est « la perception intérieure » qui nous ouvre le pays de la réalité. Hume s'était efforcé de montrer qu'entre la volonté de mouvoir le bras et le mouvement du bras il n'y avait qu'un rapport de succession, et De Biran voyait là un rapport de causalité. D'après Schopenhauer, Hume et De Biran se trompent également : il n'y a ni succession ni causalité entre l'acte volitif et le mouvement corporel, il y a identité; la décision et l'action du corps sont une seule et même chose, connue d'abord immédiatement, connue ensuite par l'entendement; le corps n'est que « la volonté objectivée »; c'est là « la vérité philosophique par excellence »; elle ne se démontre pas, elle se suffit à elle-même, elle est évidente.

Cette identité capitale de la décision et du mouvement corporel, personne ne l'a vue ni soupçonnée; Schopenhauer se flatte de l'avoir découverte; c'est là sa propriété et sa conquête. A vrai dire, l'affirmation de cette identité est capitale dans la doctrine de Schopenhauer,

Digitized by Google

car elle contient en germe le monisme pessimiste; mais est-elle capitale en soi? On peut lui reprocher d'abord de manquer de clarté : qui peut se flatter de comprendre ce que signifie cet axiome : « le corps c'est la volonté objectivée? Si du moins cet axiome était expliqué, éclairci, justifié par des considérations profondes, mais il n'en est rien. Schopenhauer se contente d'affirmer que la décision et le mouvement corporel ne sont qu'une seule et même chose, il ajoute sans commentaire que le corps est la volonté objectivée. Ce qui est certain c'est que, d'après Schopenhauer, nous connaissons dans la perception intérieure, l'identité de la chose en soi et de son phénomène mais cette assertion n'est pas justifiée.

Kant admet la réalité du noumène, inconnu d'ailleurs et inconnaissable, donnant pour raison qu'il est impossible d'expliquer le phénomène total de la connaissance empirique par les seules formes de la sensibilité et par les seules catégories de l'entendement. Il s'efforce aussi de concevoir la possibilité de l'intuition intellectuelle ou de la connaissance du noumène, mais il nous refuse cette intuition, et cela pour une raison profonde : nous n'avons pas l'intelligence pure, dit-il, notre intelligence n'est jamais dépouillée de tout élément sensible, elle a toujours besoin dans son exercice de l'imagination et de la forme du temps. Ce n'est qu'à la lumière de la raison pratique qu'il nous est donné d'entrevoir le monde supérieur des noumènes.

Schopenhauer croit trouver « un cas privilégié » où la chose en soi se révèle à nous, pour ainsi dire, d'emblée. La connaissance intérieure que nous avons de notre décision est affranchie, dit-il, de la forme de l'espace et de la forme de la causalité, elle ne conserve plus que la forme du temps. Dans ce cas, la chose en soi a donc dépouillé ses voiles, et si elle ne paraît pas toute nue, elle se manifeste assez directement pour nous éclairer sur sa nature. — Il n'en est rien, répondrait Kant; la connaissance dans le temps n'est pas la connaissance pure, elle ne saurait nous donner la chose en soi, car elle est obscurcie par la sensibilité.

Ce n'est pas tout. Dans la perception intérieure nous saisissons, paraît-il, l'identité de la volition et de l'action du corps; est-ce possible? Schopenhauer nous apprend que le corps est un ensemble de phénomènes soumis au principe de raison, et que la volonté, c'est l'être ou la chose en soi; il nous apprend aussi qu'il y a entre l'être et son phénomène, entre la chose en soi et sa manifestation, une différence profonde, une différence de nature. Tandis que les phénomènes sont donnés pour l'entendement et par l'entendement, la volonté est saisie directement et en soi, ou au moins « dans son acte le plus immédiat ». Or comment savoir que la volonté ne fait qu'un avec le corps, connu par l'entendement ? Saisir l'identité de deux choses hétérogènes comme l'être et son phénomène, ne peut être que

Digitized by Google

l'acte d'une faculté spéciale qu'il aurait fallu nommer, étudier et *critiquer*. Or on ne trouve pas un mot sur ce sujet dans les ouvrages de Schopenhauer. Il n'a pas assez de railleries pour les philosophes qui parlent du fini, de l'infini et de leurs rapports; mais ces philosophes auraient pu, à leur tour, lui demander des explications bien nécessaires sur l'identité du mouvement et de la volition. — Cette identité est évidente, dit Schopenhauer — mais si elle n'est évidente que pour lui, que vaut cette évidence toute personnelle? Il importe donc de remarquer que Schopenhauer débute dans la construction de sa métaphysique par un philosophème qui n'est ni bien établi, ni même intelligible.

2° La volonté est l'être, la chose en soi, la volonté existe aussi bien dans les phénomènes les plus humbles de la nature que dans les phénomènes organiques les plus élevés. Il faut concevoir la nature en partant de nous-mêmes, dit Schopenhauer; c'est ce qu'avaient dit avant lui bien d'autres philosophes. D'ailleurs cette volonté substantielle, Schopenhauer la retrouve partout sans trop de peine, grâce à un procédé vraiment commode, qui consiste à exprimer en termes psychologiques les faits naturels de tout ordre; aussi, les eaux *tendent à* se précipiter dans les cavités, l'aimant se tourne *avec persévérance* vers le nord, chaque espèce chimique a *de la répulsion* ou *de l'affinité* pour certaines espèces déterminées, les plantes *veulent* d'une certaine manière, l'une *veut* un milieu humide, l'autre *aime mieux* un milieu sec, etc., etc. C'est ainsi que toutes les forces physiques ou autres, et que toutes les espèces végétales et animales sont, pour Schopenhauer, des manifestations de la volonté. Les anciens avaient imaginé des dieux vivants pour expliquer les phénomènes naturels, la production de l'éclair, le soulèvement de la mer, ou la marche d'un fleuve dans son lit : Schopenhauer n'a besoin que « de la volonté », devenue, dans son système, capable de prendre des déguisements divers, ou en style philosophique, de s'objectiver dans des apparences multiples et variées.

Cette affirmation de la volonté comme substance du monde soulevait une difficile question que Schopenhauer a écartée, non sans inconvénient et sans péril pour sa doctrine. Il nous dit que dans le cas spécial de la décision volontaire, nous saisissons l'identité de la chose en soi et de son phénomène, le mouvement corporel, et il déclare que cette vérité ou que cette intuition, certaine par elle-même, n'a pas besoin de preuve. Mais quand on passe de l'homme à la nature, l'identité de la volonté et de la représentation ne s'impose plus à l'esprit avec la même clarté ; elle est, non pas d'une évidence immédiate, mais d'une évidence médiate ; elle n'est pas perçue directement; elle est inférée ou induite ; nous connaissons directement le phénomène, mais nous supposons la chose en soi, nous allons du connu à

Digitized by Google

l'inconnu, de l'idéal au réel : il y a là une opération mentale, tout autre que la perception d'une identité, et cette opération devrait être justifiée. Schopenhauer blâme avec arrogance les philosophes ou « les professeurs de philosophie » qui se servent de la loi de causalité pour atteindre les choses en soi ; cette loi, dit-il, n'est applicable qu'aux phénomènes ou aux changements. Mais n'encourt-il pas lui-même le reproche qu'il adresse à ses adversaires ? Si on admet avec lui que la raison n'est que le pouvoir de former des concepts abstraits, comment et au moyen de quelle faculté passons-nous des apparences à la réalité substantielle de la nature ? « Nous jugeons, dit-il, *par analo-* « *gie* avec notre corps tous les autres objets qui ne nous sont pas « connus doublement, mais seulement comme phénomènes. Quand « on fait abstraction de leur existence comme représentation, ce qui « reste *doit être* dans son essence intime ce que nous appelons en « nous la volonté [1]. » Mais qu'est-ce que ce merveilleux pouvoir *de l'analogie*, qui nous permet d'atteindre la réalité profonde, l'être du monde ? Schopenhauer a hâte de dérouler ses spéculations sur la nature, et il néglige en chemin ce problème capital. Ce qui est vrai pour nous, dit-il, *doit être* pour le monde ; si la volonté est en nous la chose en soi, la volonté *doit être* aussi la chose en soi du monde. Ici les objections se présentent en foule : pourquoi y aurait-il une autre réalité que *ma volonté* ? De quel droit inférer ou conclure de moi à autrui, de moi à ce qui m'entoure ? — On ne peut faire autrement, dirait Schopenhauer. — Mais il est vraiment trop commode d'invoquer la nécessité pour trancher les plus difficiles questions. Il y a autre chose que des phénomènes naturels, *il faut qu'*il y ait de l'être ; les apparences sont multiples, *il faut que* l'être soit un ; en moi l'être est volonté, *il faut que* la volonté soit aussi l'être de la nature : voilà à peu près comment raisonne Schopenhauer, oubliant que le recours à la nécessité est trop souvent l'expédient des philosophes dans l'embarras. Il a fait seulement l'étude et la critique de la sensibilité et de l'entendement, c'est à dire des facultés scientifiques ; de plus, il a abaissé la raison, en la ramenant à la généralisation. et quand il en vient à la métaphysique, l'insuffisance de sa théorie trop étroite de la connaissance éclate de toutes parts : il affirme arbitrairement des évidences, il passe à côté des questions, ou les tranche sans examen. Ce qui manque à sa philosophie, c'est une analyse et une critique de la faculté métaphysique, et, par le fait de cette lacune, son dogmatisme reste sans fondement.

En admettant même que la volonté soit l'être des choses, comment savons nous que cette volonté est *une* et *éternelle* ? Je trouve la volonté en moi, et vous la percevez en vous : de quel droit affirmer que

[1] *Le monde comme représentation*, etc., vol. I, p. 169.

Digitized by Google

votre volonté est identique à la mienne ? il ne suffit pas à coup sûr de désigner du même nom ce qui est substantiel en vous et en moi, pour que ce qui est substantiel en vous ne fasse qu'un avec ce qui est substantiel en moi ; l'identité du nom n'implique pas du tout l'identité de la chose nommée ; ici *l'analogie* ne suffit plus ; car l'analogie nous conduirait au pluralisme, non au monisme. Schopenhauer aime à décrire le monde de la réalité comme opposé par tous ses caractères au monde des phénomènes : mais, si la réalité est inconnue, pourquoi la déclarer une et éternelle ; si nous la connaissons, comment la connaissons-nous ? Par quelle faculté ? La même objection revient toujours.

3° Cette objection reparaît encore quand on en vient à examiner le troisième point de sa métaphysique de la nature. Schopenhauer s'applique à mettre en lumière ce qu'il appelle « l'infirmité incurable » de l'intelligence, qui est toujours successive, fragmentaire, sujette à l'oubli, asservie aux organes, et subissant toutes les vicissitudes du cerveau. On peut pourtant lui répondre que ce qui est vrai de l'intelligence est vrai de toute l'intelligence et par conséquent de la faculté métaphysique, comme des facultés scientifiques.

Mais, nous dit Schopenhauer, la faiblesse de l'intelligence saute surtout aux yeux, quand on la compare avec la volonté. La volonté est primaire, tandis que l'intelligence n'est que secondaire ou même tertiaire ; dans l'ordre des réalités, la volonté a la première place, le corps la seconde, l'intelligence la troisième : celle-ci dépend du cerveau, du corps, qui dépend lui-même de la volonté, dont il est la première « objectivation ». Schopenhauer attache une importance extrême à la séparation de l'intelligence et de la volonté, et à la subordination de l'intellectuel au physique et du physique au métaphysique. Or si on réfléchit, d'abord, à cette affirmation du physique sur l'intellectuel, on s'aperçoit qu'il est très difficile de la concilier avec d'autres théories du même philosophe. En effet, quand il nous décrit l'ordre des manifestations de la chose en soi, il nous montre la volonté s'objectivant en premier lieu dans les phénomènes inorganiques, puis, successivement, dans les phénomènes organiques, végétaux et animaux, et enfin dans l'homme ; il se complaît dans l'exposition de cette évolution, dans la peinture de la lutte « implacable et sans trêve » des forces naturelles et des espèces organiques. « La volonté « unique, dit-il, tendant toujours à la plus haute objectivation pos- « sible, quitte les degrés inférieurs de son phénomène après leur « conflit, pour apparaître d'autant plus énergique sur un échelon « supérieur. » C'est donc d'une série de victoires de la volonté qu'est issue la hiérarchie des choses que nous présente la nature. — Rien de mieux ; mais nous pensons aussitôt à une théorie de la connaissance, souvent exposée par Schopenhauer. Il n'y a pas, nous dit-il,

Digitized by Google

d'objet sans sujet ; le monde phénoménal n'est que notre représentation, et quand nous nous imaginons que l'univers subsisterait par lui-même, sans le support de notre conscience, nous sommes dupes d'une illusion. S'il en est ainsi, Schopenhauer ne peut sortir du dilemme suivant : *ou bien* le monde, avec ses phénomènes physiques, chimiques, physiologiques, a existé *avant* l'apparition de l'homme, dernière objectivation de la volonté, et, en ce cas, le monde a une existence propre, et ne dépend pas absolument du sujet ; *ou bien* le monde dépend du sujet et n'existe que dans le sujet et par le sujet, et, en ce cas, le monde, y compris notre corps et notre cerveau, ne saurait être antérieur à la conscience et à l'intelligence. En d'autres termes, si le monde est antérieur à l'intelligence, l'intelligence n'est pas le principe du monde, l'idéalisme est faux ; si l'intelligence est la créatrice du monde, le monde n'est pas antérieur à l'intelligence, il ne peut être que contemporain de la pensée ; il est impossible de concilier l'idéalisme de Schopenhauer avec l'affirmation que la pensée dépend du cerveau ; les deux opinions sont contradictoires.

Reste l'antériorité de la volonté sur l'intelligence. Schopenhauer était si satisfait de cette découverte, qu'il se comparait à Lavoisier, bien persuadé qu'il avait, par la distinction et la subordination de ces deux facultés, rendu autant de services à la philosophie que Lavoisier à la chimie par l'analyse de l'eau. Il nous semble pourtant s'aveugler sur son mérite ; et, sans entrer dans une longue discussion, nous ne ferons à cette théorie de Schopenhauer qu'une objection. C'est par la perception intérieure, dit-il, que nous connaissons notre volonté. Mais cette connaissance de notre volonté est-elle comparable aux autres connaissances ? Comporte-t-elle un sujet et un objet ? Schopenhauer semble de cet avis quand il dit : « Dans la conscience de soi, « le *moi* n'est pas absolument simple, mais se compose d'un élément « qui connaît, l'intelligence, et d'un élément, qui est l'objet de la « connaissance, à savoir la volonté ; le premier n'est pas connaissable, « le second n'est pas connaissant, *bien que tous deux se confondent « dans la conscience d'un même moi* » Si ces deux éléments sont distincts, s'il y a d'un côté la volonté, et de l'autre l'intelligence, ce qui est connu doit être soumis aux formes de l'intelligence, par suite être connu, non tel qu'il est en soi, mais tel qu'il nous apparaît, c'est un objet, non une chose en soi, un noumène. Si au contraire, les deux éléments se confondent dans un même acte de conscience, l'un n'est pas antérieur à l'autre, ils sont contemporains, ils ont la même valeur, et on ne les distingue qu'idéalement. En admettant que le connu et le connaissant sont réellement distincts et pourtant confondus dans la conscience de soi et également nécessaires à cette conscience, Schopenhauer soutient deux opinions qui s'excluent. Il ajoute aussitôt après le passage cité : « La connaissance intérieure est affran-

Digitized by Google

chie de l'espace et de la causalité, elle ne conserve plus que la forme du temps. » Mais, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, cela ne devrait-il pas suffire à un disciple de Kant, pour déclarer que ce que nous connaissons dans le temps n'est pas la chose en soi ? Si Schopenhauer suit Kant jusqu'au bout de sa critique, il lui est impossible de voir la chose en soi dans la volonté ; s'il persiste à faire de la volonté la chose en soi, il est obligé d'avouer que l'intelligence et la volonté sont saisies dans un même acte de conscience ; or, dans un cas comme dans l'autre, la volonté n'est pas antérieure à l'intelligence.

En résumé, les principes du pessimisme de Schopenhauer manquent de solidité. Sa théorie de l'intelligence est incomplète ; elle se borne à l'étude et à la critique des facultés qui nous donnent la connaissance des phénomènes ; aussi conduit-elle à l'idéalisme. L'idéalisme n'est pourtant, suivant ce philosophe, qu'une moitié de la vérité ; l'univers dit-il, est autre chose qu'un amas ou plutôt un système de phénomènes liés par des lois, et dont notre esprit est le porteur. Mais comment savoir qu'il y a autre chose que des apparences ? Comment passer, comme on dit, du *subjectif* à *l'objectif*, ou du phénomène à l'être ? Comment atteindre l'autre moitié de la vérité, si bien cachée par le voile de Maïa ? Schopenhauer croit avoir trouvé une voie souterraine qui l'introduit jusqu'au cœur de la réalité ; mais il n'a pas exploré cette voie, il s'y engage hardiment, mais aveuglément, et, n'ayant pas le fil conducteur d'une théorie de la connaissance métaphysique, il s'égare dans d'étranges aventures ; il superpose à l'idéalisme un réalisme injustifié, injustifiable, étrange par lui-même et par les conquences où il aboutit.

Henri Lauret.

(*A suivre.*)

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Remarques sur le sujet de métrique de la 4e série : « Scander et commenter, au point de vue de la métrique, les vers 142-157 du chant XV de l'*Iliade*. »

1. Cette composition a été l'une des moins réussies : la moyenne des notes obtenues par ceux de nos élèves qui l'ont traitée est inférieure à 7 (sur 20). Je ne sais si les autres eussent été plus heureux ; en tout cas, ils auraient bien fait d'essayer. Plusieurs se dispensent trop facilement de ces utiles exercices ; on dirait qu'ils comptent, pour le jour de l'examen, sur l'inspiration opportune promise aux

Digitized by Google

apôtres : δοθήσεται γὰρ ὑμῖν ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ, τί λαλήσετε[1]. C'est là au moins une grave imprudence!

2. Les deux premiers points à examiner étaient : la scansion et la coupe; c'est-à-dire qu'il fallait décomposer chaque vers homérique en 6 pieds (dactyles ou spondées), et indiquer les césures. Je dirai peu de choses de ce travail élémentaire, que les bons élèves de l'enseignement secondaire devraient être capables d'effectuer sans difficulté.

Dans une des copies qui ont été remises, le premier vers se trouve ainsi scandé :

Ὣς εἰ | ποῦσ' ἴδρυ | σε θρό | νῳ ἔνι...

Il y a là trois erreurs : les deux premières syllabes de ἴδρυσε sont longues, et la première de θρόνῳ est brève; il faut couper ἴδ | ρυσε θρό | νῳ. La quantité de l'ι et de l'υ n'est pas toujours attestée par l'accentuation, mais la distinction des deux *e* (ε, η) et des deux *o* (ο, ω) est ordinairement des plus simples. Dans les conditions où se présente ici la syllabe θρο, suivie d'une seule consonne, il est impossible qu'elle forme une longue, du moins à la thésis[2]. Peu importe, d'ailleurs, que cette syllabe soit tonique, l'accent n'ayant en grec ancien aucune influence sur la quantité.

3 Après la scansion et les césures, devaient venir différentes explications, d'importance inégale.

Voici d'abord les faits les plus simples, que je me contente d'énumérer, parce qu'une connaissance médiocre de la métrique suffisait pour les exposer avec exactitude.

V. 142. εἰποῦσ' ἴδρυσε, etc., élision notée par une apostrophe, contrairement à l'usage latin.

V. 142. θρό | νῳ ἔνι, etc. Hiatus régulier à l'arsis.

V. 143. Ἰρίν θ', | ἤτε; v 152, εὐρύο | πα Κρονί | δην; v. 155, οὐδέ | σφωϊν, etc , applications diverses de la règle dite « de position ».

V. 143. ἀθανάτοισιν, et v. 154, νεφεληγερέταο, fins de vers évitées par les Latins.

V. 148. ἐποτρύ | νῃ καὶ ἀ | νώγῃ; v. 152, Γαργάρῳ | ἄκρῳ, etc. Hiatus avec abrègement régulier, à la thésis.

4. Arrivons maintenant aux cas plus compliqués, pour les traiter avec les développements qu'ils méritent.

V. 142. ἴδ | ρυσε θρό | νῳ. L'ε final reste bref devant θρ; ce phénomène se reproduit dans εἰνὶ θρό | νῳ, au v. 150. Il est contraire à la loi générale, appliquée dans εὐρύο | πα Κρονίδην, v. 152, etc. Cette déro-

[1] *Matth.*, X, 19.

[2] Je fais cette réserve à cause des allongements produits à l'arsis par la « loi du tribraque ». Ainsi, on lit εἰ μέν | κεν ἐμὲ | κεῖνος, *Iliade*, VII, 77; on ne trouverait pas, par exemple, εἰ κεν | ἡμεῖς.

Digitized by Google

gation à l'usage commun tient-elle à ce que la rencontre des deux mots a lieu à la thésis? Non, puisqu'on lit ἐξ οὗ | δὴ τὰ | πρῶτα, *Il.*, I, 6, etc. Est-il possible de la faire rentrer dans l'exception relative aux mots qui, sans cette licence, ne trouveraient jamais place dans l'hexamètre dactylique[1], cf. πτερό | εντα προσ | ηύδα, v. 145, 157? Cela semble tout d'abord difficile; car θρόνῳ pourrait être employé avec la valeur de deux brèves devant une voyelle, comme Κρόνου dans ἐκ Κρόνου | εἰμέν, *Il*, XV, 187. Mais si l'on réfléchit que la tolérance qui n'est pas rigoureusement due à θρόνῳ ne peut se refuser à d'autres formes du même mot, comme θρόνους, θρόνοισι, on sera amené à voir dans l'emploi de θρό | νῳ une extension naturelle et aisément acceptable de l'exception prévue.

5. La double quantité de l'initiale dans Ἀπόλλωνος, etc. (brève, *Il.*, I, 75; longue, *Il.*, I, 14), tandis que l'α d'Ἀπόλλων est toujours bref, était à signaler, à propos du v. 143.

La cause du fait est peut-être un ancien digamma.

6. La première syllabe de ἀθανάτοισιν (v. 154) est brève de nature. Elle se trouve allongée par la « loi du tribraque », que M. de Saussure a mise en lumière.

Comment faut-il entendre cet allongement rythmique? Est-ce la voyelle qui a passé de ă à ā, ou bien la consonne suivante se redoublait-elle dans la prononciation? Les deux procédés ont été en usage; le premier est seul possible dans certains cas comme Πρίαμος (ι bref), Πριαμίδης (premier ι long). Quel que soit celui qu'on adopte ici, il y a une opposition évidente entre la notation traditionnelle de ἀθάνατος et celle de ἠνεμόεις, ποδήνεμος (de ἄνεμος).

7. Le v. 145 présente une synizèse : σφεας ne compte que pour une seule syllabe longue. Et comme le mot ἔπος commençait par un digamma (racine *veq*, comme dans le lat. *vox*), il devait y avoir ici une seconde synizèse semblable à la première : καί σφεας | φωνή | σασα Fέ | πεα πτερό | εντα[2].

8. Le même mot se présente, v. 155, dans ὦκ' ἐπέ | εσσι, où il faut lire ὦκα Fέ | πεσσι (forme de datif d'ailleurs plus régulière).

Le vers 146 est faux, sous sa forme vulgaire, Ζεὺς σφῶ | εἰς Ἴδην... En effet, la seconde syllabe étant à la thésis, ne peut admettre l'hiatus qu'accompagné d'un abrègement, malgré le vers hellénisant de Virgile (*Georg.*, I, 437)

Glauco | et Pano | peæ et | Ino | o Meli | certæ

qui commence par une irrégularité de ce genre. Il faut donc lire σφω',

[1] L. Havet, *Cours élémentaire de métrique*, rédigé par L. Duvau, p. 39 et 40.

[2] Ainsi peut s'expliquer δακρυχέουσ' ἔπεα, *Il.*, XXII, 81, vers signalé comme interpolé, dans la *Métrique* de M. Havet, p. 49; la p. 43 du même ouvrage admet l'antiquité de la synizèse dans σφέας.

Digitized by Google

avec élision finale, pour σφῶϊ; cf. θε | ὧν ἧ | εἰς ἅλα, v. 161, lisez ἧ', de ἠέ[1].

10. La fin du v. 147, εἰς | ὥπα ἴ | δησθε, contient un autre hiatus insoutenable, entre deux brèves que ne sépare pas la césure. Mais il y avait un digamma dans Fίδησθε, de même racine que le lat. *videre*.

11. Si l'on rétablit cette lettre dans ἰδών, au v. 155, la mesure n'y est plus. Cela tient à ce que le mot σφωϊν qui, d'ailleurs, n'est point un accusatif, a remplacé à tort la forme réelle σφωε, cf. *Il.*, I, 8.

12. Ὅττι οἱ | ὦκ(α), v. 156, offre un hiatus semblable à celui de ὥπα ἴ | δησθε, et qui se corrige de la même façon, en lisant Foι (même racine que le lat. *sui*).

13. Il y a dans πότνια | Ἥρη, v. 149, un hiatus à remarquer. Il se produit entre les deux derniers pieds, dans des conditions insolites, car l'α est bref (πότνια μήτηρ, *Il.*, I, 357) et Ἥρη n'avait point le digamma (λευκώλενος Ἥρη, *Il.*, XV, 130, etc.). On trouve de même πότνια Ἥθη, *Il.*, IV, 2, contrairement à καλλίσφυρον Ἥθην, *Odyssée*, XI, 604. M Fick croit que dans πότνια Ἥρη l'α était long par exception, et qu'on devrait écrire en conséquence ποτνία (*Vergleichendes Wœrterbuch der indogermanischen Sprachen*, 4e éd., Gœttingen, 1890, I, 480). Cette explication peut s'appuyer sur le vocatif masculin πότνιε (hymnes orphiques, X, 20), qui suppose un adjectif πότνιος, fém. ποτνία, décliné comme ἄξιος, ἀξία[2].

Si la rédaction des poésies homériques qui nous est parvenue reposait sur des bases logiques au point de vue dialectal, on attendrait ποτνίη Ἥρη, car ἴδιος fait ἰδίη, *Od.*, III, 80; νήπιος, νηπίη, *Il.*, XVI, 8, etc. Mais il n'en est rien (cf. § 6). Le vieux fonds éolien de ces fameuses épopées a reçu, plusieurs siècles après leur origine, une couche d'ionisme toute superficielle. On y lit νηός, temple, mais λαός, peuple. Dès le premier hémistiche, Μῆνιν ἄειδε θεά, l'oreille du linguiste est frappée d'une dissonance : μῆνιν pour μᾶνιν est devenu ionien, tandis que θεά restait éolien. Le nom même des Ioniens n'est pas ionisé : Ἰάονες, *Il.*, XIII, 685. On a trop souvent distingué le « vieil ionien » d'Homère du « nouvel ionien » employé par Hérodote : le texte homérique nous présente en réalité soit du « vieil éolien » plus ou moins accommodé après coup au « nouvel ionien », soit (dans les fragments récents) du « nouvel ionien » plus ou moins mélangé de formes provenant de l'imitation des parties anciennes. Si notre Homère ne porte ni θεη, ni λης, ni Ἰηονες, c'est que ces formes n'existaient plus en ionien, à l'époque où a eu lieu l'adaptation ; et, en effet, Hérodote dit

[1] Cf. *Métrique* de L. Havet, p. 48.

[2] Πότνια est proprement un nom, et ποτνία un adjectif ; cf. ὄϊα, substantif, à côté de ὄιος, adj., dont le féminin serait ὄία. — La confusion analogique de *-ya* et *-yā* s'observe parfois chez Hérodote, qui emploie βασίλεια et ἰρείη, διάνοια et εὐνοίη, etc.

Digitized by Google

νηός, mais θεός, λεώς, Ἴωνες. Homère, vieil ionien, ou un traducteur vieil ionien d'Homère, eût dit Ἀτρειδηο, νυμφηων; nous lisons dans nos textes homériques les formes Ατρείδαο, νυμφάων, qui n'ont jamais été ioniennes, et Ἀτρείδεω, νυμφέων, qui l'étaient au temps d'Hérodote, mais non au temps d'Homère.

Ces faits ont été mis en pleine lumière par M. Fick. La partie de son système homérique qui rentre dans sa compétence spéciale de linguiste est fondée sur des arguments de ce genre, qui peuvent passer pour probants.

E. Ernault.

Explication d'un Auteur français à la licence.

Le candidat, qui, en général, sait à peu près quelle méthode il doit suivre pour expliquer un texte grec ou latin aux épreuves orales de la licence, manque le plus souvent de méthode pour commenter un passage d'auteur français Tout en reconnaissant qu'il y a plusieurs façons de se tirer de cette épreuve assez délicate, voici le procédé que je recommanderai aux étudiants.

On commence par lire tout haut le passage indiqué, assez lentement pour pouvoir faire une lecture intelligente, et pour avoir le temps de faire *in petto* des remarques sur les passages les plus intéressants. Ensuite, pour prouver qu'on connaît l'auteur, d'où le passage est tiré, on indique rapidement quelles sont les scènes ou les idées qui précèdent le morceau et qui l'amènent.

On arrive enfin au commentaire du passage indiqué, en se rappelant bien que, pour toute sorte d'examen, licence ou agrégation, le candidat ne doit pas chercher seulement à *briller*, à prouver qu'il a de l'esprit ou de l'acquis : il doit surtout faire preuve de qualités pédagogiques : il ne doit pas montrer seulement qu'il sait, mais surtout qu'il sait enseigner.

Or, la meilleure méthode en pareil cas, est la plus vieille : il faut procéder du particulier au général, du simple au composé.

On fera donc d'abord quelques observations sur l'orthographe. Nous n'avons plus celle du XVII^e^ siècle. Il y a relativement peu de temps que l'orthographe est fixée, etc.

S'il s'agit d'un poète, on ajoute ensuite les remarques les plus essentielles sur sa versification.

Apres on passe à l'étude du vocabulaire, en insistant sur les variations du sens des mots importants depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours. Pour nourrir cette explication, il est indispensable d'avoir lu le livre de Darmesteter sur la vie des mots.

Digitized by Google

On passe ensuite aux différentes remarques sur la syntaxe. Pour pouvoir traiter sérieusement cette partie de l'explication, il est bon de connaître la grammaire française de MM. Brachet et Dussouchet.

Ces premières observations de détail une fois faites, on peut alors aborder l'étude des pensées, leur enchaînement logique, les critiques de fond et de détail, sur la valeur de telle ou telle pensée, les restrictions que l'on peut apporter à telle assertion de l'auteur, etc.

Enfin, on arrive à l'exposition et à la discussion de l'idée générale contenue dans le passage à étudier. Il est bon de réserver pour cette dernière partie de l'explication ce que l'on peut avoir de plus intéressant à dire. Suivant les différents cas, on peut, par une transition très naturelle, parler ou bien de la qualité principale de l'auteur dans le passage en question, ou bien d'un point de sa biographie, ou bien d'un petit problème littéraire, ou enfin d'un point d'histoire de la littérature : tout ceci doit être traité d'une façon *topique*, c'est-à-dire, en se renfermant le plus étroitement possible dans les limites mêmes du sujet.

Je le répète, il y a d'autres façons de faire une explication française. La méthode que je viens d'exposer a l'avantage d'être simple, logique, et de permettre à un candidat de ne pas rester court, au bout d'une minute, même sur le passage le plus suggestif.

Maurice Souriau

CORRECTION D'UNE VERSION LATINE

Invocation de l'*Achilléide* de Stace.

Plusieurs de nos correspondants nous ont exprimé le désir d'avoir, au moins de temps en temps, un corrigé de version latine. Quelque hardi qu'il soit de présenter comme une sorte de modèle ce dont on reconnaît soi-même l'infériorité relativement à l'idéal entrevu, nous n'hésitons pas à satisfaire un vœu après tout légitime : nous demandons seulement qu'on ne ménage pas l'indulgence à notre bonne volonté.

Sans revenir sur les conseils déjà donnés dans ce *Bulletin* (n° de juin 1889), nous essaierons simplement d'en faire ici l'application sur un texte qui prête à quelque difficulté. Nous choisirons l'invocation de l'*Achilléide*, indiquée comme exercice pour les candidats à l'agrégation de grammaire dans notre numéro de novembre 1890. La note moyenne de nos correspondants, fort peu élevée, a été 6 sur 20. Il pourrait être piquant de voir si cette note, toute faible qu'elle est,

Digitized by Google

serait atteinte par une traduction imprimée : essayons de juger celle de la collection Nisard.

I. Magnanimum Æaciden, formidatamque Tonanti
Progeniem, et patrio vetitam succedere cælo,
Diva, refer, quanquam acta viri multum inclita cantu
Mæonio, sed plura vacant : nos ire per omnem,
Sic amor est heroa velis, Scyroque latentem
Dulichia proferre tuba, nec in Hectore tracto
Sistere, sed tota juvenem deducere Troja.

« Le magnanime Achille, ce héros à qui le maître du tonnerre « craignit de donner la vie, de peur de le voir un jour lui ravir le « trône du ciel, muse, c'est à toi de le chanter. Ses exploits ont été « illustrés par la lyre de Méonie; mais le champ est vaste encore. « Parcourir toute sa vie, l'arracher de sa retraite de Scyros, au bruit « de la trompette d'Ulysse, telle est mon entreprise : laissons là Hector « traîné dans la poussière : c'est loin de Troie que je veux montrer le « jeune héros. »

Sur l'ordre de la phrase, rien à redire. Voyons les mots et les idées. — « Achille » ne rappelle pas Eaque comme *Æaciden* : de plus, il était inutile de nommer le héros, assez clairement désigné par les déterminations suivantes. — « Ce héros » est ajouté sans nécessité. — « De peur de le voir un jour lui ravir le trône du ciel » ne traduit ni *patrio* ni *vetitam* — « Muse » : « déesse », dit le poète. — « C'est à toi de le chanter » est prolixe et sans précision. — « Ses » ne vaut pas *viri* : conséquence de l'emploi prématuré du mot « héros ». Nous dirons « du guerrier », réservant le mot « héros » pour traduire *heroa* au 5e vers. — *Multum* n'est pas traduit, bien qu'il serve ici à préparer *plura*. Pour le sens précis de cet adverbe de quantité, cf. L. Havet, *Abrégé de Grammaire latine*, § 1115. — L'idée comparative de *plura* n'est pas rendue. — « D'Ulysse » est une explication, non une traduction. — *Velis* est omis. — « Laissons là Hector... » est au fond un contre-sens. Il ne s'agit pas de « laisser là », c'est-à-dire de « négliger » ou de « ne pas chanter » le fait en question : il s'agit seulement de ne pas imiter Homère, qui, après l'avoir chanté, s'est arrêté; en un mot, Stace voulait, devançant ou imitant Quintus de Smyrne, aller tout au moins jusqu'à la mort de son héros. — « C'est loin de Troie... » forme un grossier contre-sens, doublé d'une *erreur d'histoire littéraire*. Le traducteur accentue encore sa fausse interprétation dans une note au vers 453 en disant : « L'Achilléide est incomplète, « quoiqu'on ait soutenu le contraire. L'auteur a bien dit en commençant qu'il voulait *tota juvenem deducere Troja*, ÉLOIGNER SON HÉROS « DES CHAMPS DE TROIE; mais comme, du reste, il veut DÉCRIRE TOUTE « SA VIE, *ire per omnem heroa*, il lui restait encore à chanter ses ex-

Digitized by Google

« ploits avant son arrivée à Troie ». Comment Stace pouvait-il prétendre « décrire toute la vie » de son héros en « l'éloignant des champs de Troie? » La vérité est que l'*Achilléide* devait être un poème cyclique, une sorte de biographie épique, comme on semble d'ailleurs le reconnaître dans la *Notice sur Stace* placée en tête de l'édition Nisard même : « Ce poème, y est-il dit d'après Schœll, si l'auteur l'avait « terminé, aurait offert les mêmes beautés et les mêmes défauts que « la Thébaïde. Le plan en était défectueux; le poète n'avait pas choisi « une action unique, mais il se proposait de donner *toute la vie* de « son héros ». Prenant donc *deducere* dans son sens postérieur de « accompagner » et *tota Troja* comme un ablatif en fonction de locatif ou d'instrumental sur le modèle de *Ibam forte via Sacra*, nous traduirions ainsi tout ce début :

« Le magnanime Eacide, que le maître du tonnerre craignit d'avoir « pour fils et empêcha ainsi de ravir à son père le trône du ciel, « chante-le, ô Déesse! Sans doute les exploits du guerrier ont été en « grande partie célébrés par l'épopée méonienne; mais il en reste à « dire plus encore. Secondant mon ardeur, laisse-moi parcourir la « vie entière du héros, le tirer de sa retraite de Scyros au son de la « trompette de Dulichium, et ne pas le quitter après Hector traîné « dans la poussière, mais le suivre dans tous ses faits d'armes devant « Troie. »

II. *Tu modo, si veteres digno deplevimus haustu,*
Da fontes mihi, Phœbe, novos, ac fronde secunda
Necte comas : neque enim Aonium nemus advena pulso,
Nec mea nunc primis albescunt tempora vittis.
Scit Dircæus ager : meque inter prisca parentum
Nomina cumque suo numerant Amphione Thebæ.

« Si jadis mes lèvres n'ont pas souillé les sources sacrées, per« mets-moi, ô Phébus! d'y puiser encore, et ceint mon front d'une « seconde couronne. Ce n'est point un hôte nouveau qui pénètre dans « les bois d'Aonie; ce n'est pas la première fois que les blanches « bandelettes ornent ma chevelure. Les champs de Dircé me connais« sent : Thèbes redit mon nom parmi les noms de ses aïeux et m'as« socie à son Amphion. »

Digno est assez mal traduit par « n'ont pas souillé » : inconvénient du tour négatif substitué sans nécessité au tour affirmatif. — Un autre écueil, peu évité par nos correspondants, c'était le verbe *deplere* : ici il ne signifie pas « épuiser », mais seulement « désemplir ». — *Secunda* fait difficulté, et l'on pourrait croire jusqu'à un certain point que le poète l'a employé dans le sens si fréquent de « favorable ». Cependant, placé entre *novos* et *nec .. primis*, ce mot doit plutôt signifier « second ». — « Ceins mon front d'une seconde couronne » man-

Digitized by Google

que de précision dans les termes : *nectere* ne signifie pas plus « ceindre » que *fronde* « couronne » ou *comas* « front ». — « Pénètre dans » n'est pas exact, malgré *advena ;* car *nemus pulso* n'est pas ici comme *ostium pulso* (Hor.), mais plutôt comme *pede humum pulso* (Ov.), moins l'idée de danse. — *Tempora* est-il traduit par « chevelure » parce que *comas* l'a été par « front » ? C'est plutôt l'inverse, mais la méthode n'en est pas moins condamnable : pourquoi s'ingénier à exprimer l'idée autrement que l'auteur ? — « Me connaissent » est un contre-sens. — Nous traduirions ainsi ce passage :

« Si jadis j'ai dignement puisé à tes sources sacrées, accorde-m'en, « Phébus, de nouvelles, et entrelace un second feuillage dans ma « chevelure. Je ne foule pas en étranger les bosquets d'Aonie ; ce « n'est point aujourd'hui pour la première fois que les bandelettes « blanchissent mes tempes. Les champs de Dircé le savent, et Thèbes « me compte parmi les noms antiques de ses pères, en m'associant à « son Amphion. »

III. *At tu, quem longe primum stupet Itala virtus,*
Grajaque, cui geminæ florent vatumque ducumque
Certatim laurus (olim dolet altera vinci),
Da veniam, ac trepidum patere hoc sudare parumper
Pulvere : te longo necdum fidente paratu
Molimur, magnusque tibi præludit Achilles.

« Et toi que contemple avec admiration l'élite de la Grèce et de « l'Italie, toi pour qui les deux palmes du poète et du guerrier fleu- « rissent à la fois, vaincues tour à tour l'une par l'autre, pardonne- « moi ; permets que quelque temps encore j'arrose cette carrière de « mes sueurs. Par de longs et timides efforts je me prépare à chanter « ta gloire, et le grand Achille sert de prélude. »

Longe primum est commodément omis. — On voit ensuite « palmes » au lieu de « lauriers », d'après la méthode condamnée plus haut ; mais ici la conséquence est plus grave : elle entraîne une *faute d'histoire naturelle*, car les « palmes » ne sauraient « fleurir » ! — *Dolet* n'est pas traduit ; *trepidum* non plus : deux idées morales cependant assez délicates. — *Tibi* est également passé à tort. — Voici comment nous traduirions :

« Et toi, qu'admire bien avant tous l'élite étonnée de l'Italie et de « la Grèce, toi pour qui fleurissent à l'envi les deux lauriers du poète « et du capitaine (l'un des deux a parfois la douleur d'être vaincue « par l'autre), excuse-moi, et souffre que pour quelque temps j'arrose « timidement de mes sueurs la poudre de cette carrière : par de longs « efforts, encore mal assurés, je me prépare à célébrer ta gloire, et le « grand Achille te sert de prélude. »

Maintenant, récapitulons par ordre de gravité les fautes signalées.

Digitized by Google

et faisons-les suivre du nombre de points dont elles entraîneraient vraisemblablement la perte au concours de l'agrégation :

1 contre-sens avec faute d'histoire littéraire....	5
1 contre-sens avec faute d'histoire naturelle...	3
2 contre-sens simples.....	4
6 mots importants passés.....	3
8 inexactitudes diverses.....	2
Perte totale.....	17

Sur un maximum de 20 points, cette traduction en garderait donc 3, juste la moitié de la note moyenne de nos correspondants.

Conclusion pratique : ne nous attendons qu'à nous-mêmes, et défions-nous des traductions !

L.-E. CHEVALDIN.

CORRIGÉ DU THÈME GREC DE LA 4e SÉRIE

(9e Corrigé.)

Οἱ Ρωμαῖοι ἐνίοτε μὲν ὑφ' ἑαυτοῖς χώραν τίν' ἐποιοῦντο, κληρονόμοι εἶναι προφασι ζόμενοι· οἷον διὰ μὲν τῶν Ἀττάλου καὶ Νικομήδους καὶ Ἀπίονος διαθηκῶν εἰς Ἀσιάν τε καὶ Βιθυνίαν καὶ Λιβύην εἰσῆλθον· διὰ δὲ τῆς τῶν Κυρηναίων βασιλέως ἐδήθη πως Αἴγυπτος.

Ἵνα δὲ τοὺς μεγάλους τῶν βασιλέων ἀσθένειᾶς ἀεὶ ἔχοιεν, οὐκ εἴων πρὸς οὓς συμμαχίαν αὐτοὶ ἐποιήσαντο, τούτους συμμάχους προσδέχεσθαι· ὥστε, διὰ τὸ αὐτοὺς μηδένα τῶν ἰσχυροῦ βασιλέως γειτόνων ἀποστερῆσαι τῆς συμμαχίας, τοιούτου ἐν σπονδαῖς ὁμολογηθέντος, οὐδεὶς αὐτῷ σύμμαχος ἐλείπετο.

Πρὸς δὲ τούτῳ, ἰσχυροτάτου βασιλέως τινὸς ὑποκρατήσαντες [1], τὰς σπονδὰς ποιούμενοι ὡμολόγουν αὐτῷ, εἰ διαφορά τις γένοιτο, μὴ πολεμεῖν ἐξεῖναι πρός γε τοὺς τῶν Ῥωμαίων συμμάχους (τουτέστι τὰ πολλὰ πρὸς πάντας τοὺς γείτονας), ἀλλὰ τῇ δικαίᾳ χρῆσθαι· οὕτως δὲ πᾶσαν στρατιωτικὴν δύναμιν εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον ἐκείνοις ἀφῃροῦντο.

Καὶ ταύτης δὴ, ὅπως ὅλην ἑαυτοῖς ἔχοιεν, τοὺς αὐτῶν συμμάχους αὐτοὺς ἐστέρισκον· ὅτε γὰρ καὶ περὶ ἐλαχίστων ἐφιλονείκουν πρὸς ἀλλήλους, ὡς αὐτοὺς εὐθὺς πρεσβέας ἔπεμπον, οἵτινες ἠνάγκαζον εἰρήνην ποιεῖσθαι. Τεκμήριον δὲ· οὕτω γὰρ Ἄτταλον καὶ Προυσιὰν πολεμοῦντας ἔπαυσαν.

(Traduit de Montesquieu).

L. A.

[1] On ne peut employer ici le génitif absolu passif, parce que l'action est faite par le sujet de la proposition principale. Voir Madvig., § 181, *Rem.*. I. De même, en latin, on ne peut pas dire : *Urbe capta, hostis diripuit.* Mais tandis que le latin emploie, dans ce cas, un participe passif qui se rapporte au complément, le grec use d'un participe actif s'accordant avec le sujet.

ERRATA. — Dans le dernier corrigé de thème grec, p. 100, ligne 2, au lieu de ὁποτε, lire ὁπότε.
Ligne 8, au lieu de διαγνὼν, lire διαγνοὺς.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN.

Digitized by Google

MAI 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 5.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Le Conseil général des Facultés a délégué deux de ses membres pour le représenter aux fêtes universitaires qui ont eu lieu, le mois dernier, à Toulouse et à Lausanne M Durrande, doyen de la Faculté des sciences, s'est rendu à Toulouse, où l'on fêtait, en présence du Président de la République la transformation de l'École de médecine en Faculté; on trouvera plus loin le récit de son voyage.

C'est M. Parmentier qui représentait les Facultés de Poitiers à l'inauguration de la nouvelle Université de Lausanne. M. Parmentier rendra compte de sa mission dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

∴

Un des anciens collaborateurs du *Bulletin*, M. Léon Bénard, qui après avoir été notre élève, était devenu notre collègue et avait été chargé des conférences de grammaire à la Faculté, vient de soutenir ses thèses en Sorbone et de se faire recevoir docteur ès lettres. Ses thèses sont intitulées : *Essai sur la signification et l'emploi des formes verbales en grec d'après le texte d'Hérodote;* et *De Auctore libri de Imitatione Christi.*

La thèse française est dédiée à notre ancien et affectionné collègue, M. Ch. Hanriot Nous rendrons compte des thèses de M. Bénard ; en attendant, nous adressons au nouveau docteur nos sincères félicitations.

∴

L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de licence

Digitized by Google

aura lieu le 4 juillet, au siège de la Faculté. Les candidats devront s'inscrire au Secrétariat de l'Académie et désigner la Faculté à laquelle ils désirent être attachés. Ils doivent être Français et âgés de 18 ans au moins, de 25 ans au plus Ils ont à produire en s'inscrivant les pièces suivantes : 1° leur acte de naissance ; 2° leurs diplômes ; 3° une note revêtue de leur signature et indiquant la profession de leur père, la demeure de leur famille, l'établissement ou les établissements dans lesquels ils ont fait leurs études, le lieu ou les lieux qu'ils ont habités depuis leur sortie desdits établissements ; un certificat du chef ou des chefs desdits établissements contenant, avec une appréciation du caractère et de l'aptitude du candidat, l'indication des succès qu'il a obtenus dans le cours de ses classes, et des renseignements sur la situation de fortune de sa famille.

Avant l'examen, les candidats devront déclarer quel ordre de licence (lettres, histoire, philosophie) ils ont l'intention de choisir

Les épreuves écrites sont une composition française et une composition latine ; la composition française aura lieu le 4 juillet et la composition latine le 6. Quatre heures sont accordées pour chacune de ces compositions ; elles commenceront à huit heures du matin — Les sujets de composition sont choisis par le Ministre.

Les épreuves orales comprennent des explications approfondies d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français des classes de rhétorique et de philosophie des lycées. - Les aspirants à la licence philosophique sont interrogés sur la philosophie, et les aspirants à la licence historique, sur l'histoire. Pour ceux qui se préparent à la licence ès lettres proprement dite, l'explication latine est double et porte sur un prosateur et sur un poète.

Les jeunes gens qui ont passé la première partie de l'examen du baccalauréat et qui doivent passer la deuxième partie à la session de juillet, peuvent être autorisés à concourir conditionnellement pour les bourses.

***

La Femme dans le passé, le présent et l'avenir, par Auguste Bebel, membre du Reischtag allemand pour Hambourg. — Un publiciste poitevin, M. Henri Ravé, vient de publier, chez Georges Carré (58 rue Saint-André-des-Arts), la traduction française du livre du célèbre député socialiste allemand Bebel. Cet ouvrage, dont l'influence a été si puissante sur les populations d'Outre-Rhin, et qui en est, en Allemagne, à sa dixième édition, avait été traduit déjà dans presque toutes les langues, l'interdiction et les poursuites dont il avait été l'objet n'ayant pas peu contribué à son succès C'est un exposé très complet de la situation de la femme à travers les âges et un éloquent plaidoyer en faveur de son émancipation économique et sociale

Digitized by Google

Tous ceux qui s'intéressent à la solution des problèmes sociaux liront et étudieront ce livre, qui a été écrit par Bebel avec autant de courage que de clairvoyance et de bonne foi, et qui assigne à son auteur une place au premier rang des maîtres de la sociologie contemporaine. Nous reviendrons sur cet important ouvrage.

L'édition française de *la Femme* est en outre accompagnée d'un portrait de l'auteur et de sa biographie par Paul Lafargue.

LES FÊTES DE TOULOUSE

J'arrive du pays du soleil et du *gay sçavoir ;* j'avoue que par ce temps d'orages, de trombes, de grêle, de ciels sombres et maussades, il ne m'a pas déplu de revoir la cité de Fermat, de Cujas et de Clémence Isaure, revêtue de ses plus beaux atours et pour qui le soleil semblait avoir réservé ses faveurs La France entière a retenti du bruit des fêtes offertes à M le Président de la République ; il est inutile que je vienne redire ici l'enthousiasme des manifestations, la magnificence des décorations ; tout ce que je puis affirmer, pour avoir été mêlé à ces réceptions et à ces fêtes, c'est qu'il n'y a rien d'exagéré dans les récits des journaux.

Aussi bien, n'était-ce pas précisément pour voir défiler, dans des rues ornées avec un goût tout artistique, la voiture du Chef de l'État et son escorte que je faisais ce voyage de Toulouse ; j'allais, au nom du Conseil général des Facultés de Poitiers, témoigner, par ma présence, de l'intérêt que nous prenons tous, dans l'Université, aux créations nouvelles de l'enseignement supérieur, et aussi étudier sur place les belles installations de la Faculté des sciences.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de rendre hommage à la courtoisie parfaite avec laquelle ont été accueillis, par les autorités et le corps universitaire de Toulouse, les délégués des Facultés françaises, et celui de Poitiers en particulier.

M. le Maire et la municipalité avaient réservé nos places au banquet offert, par la Ville, à M. le Président de la République. M. le Recteur qui avait bien voulu s'occuper à l'avance de notre installation dans des maisons amies, réunissait dans un déjeûner, à l'hôtel de l'Académie, ses collègues des départements voisins, les délégués des Facultés françaises, les doyens et les autorités municipales de Toulouse.

Enfin, le Conseil général, au nom des Facultés de Toulouse, nous offrait un banquet auquel assistaient les membres de l'enseignement

Digitized by Google

supérieur et ceux qui avaient concouru à l'achèvement de l'œuvre que l'on venait d'inaugurer avec tant d'éclat.

Arrivé l'avant-veille du jour de la grande fête d'inauguration, j'ai pu visiter en détail les nouvelles constructions ; celles de la Faculté des sciences m'intéressaient particulièrement. Grâce à l'obligeance de M. le doyen et des professeurs, auxquels j'adresse d'ici tous mes remerciements, j'ai parcouru tous les services et admiré leur excellente distribution. Les deux Facultés de médecine et des sciences sont installées, comme deux sœurs jumelles, sur une parcelle du magnifique jardin des plantes, et en façade sur les allées Saint-Michel. Sauf les façades qui, suivant une mode très toulousaine, présentent des ornementations artistiques, les constructions sont fort simples, élevées d'un premier étage et dans quelques parties composées d'un rez-de-chaussée seulement. Mais l'air, l'eau et la lumière y circulent à profusion ; tous les perfectionnements les plus récents ont été apportés aux diverses installations. C'est à la Faculté des sciences que les étudiants en médecine de première année suivent les cours et les travaux pratiques de physique, de chimie et d'histoire naturelle, et c'est à la Faculté de médecine qu'est installée la bibliothèque commune aux deux Facultés.

Mais ce qu'il y a de mieux, ce qui fait de cet ensemble un type remarquable d'établissement d'enseignement supérieur, c'est sa situation ; c'est cette vaste étendue de jardins admirablement tenus : Jardin des Plantes, Grand-Rond, Jardin Royal, formant autour des deux Facultés une immense ceinture de verdure et offrant aux étudiants des endroits charmants pour se reposer et se distraire dans les intervalles des cours et des travaux pratiques.

C'est dans l'une des cours de la Faculté de médecine qu'a eu lieu l'inauguration présidée par M. Carnot accompagné des deux ministres de l'intérieur et de l'instruction publique. C'est là que l'élite de la société toulousaine avait pris place sous les portiques qui entourent la cour, tandis que les étudiants s'étageaient sur des gradins construits pour la circonstance et qu'une foule d'invités officiels en grand costume entouraient sur l'estrade présidentielle la personne du Chef de l'État. Tous les journaux ont reproduit les éloquents discours prononcés dans cette cérémonie. C'est d'abord un orateur à la parole chaude et colorée, un vrai Toulousain, M. l'adjoint Jaurès, ancien député, professeur à la Faculté des lettres, qui remet solennellement à l'État, au nom de la Ville, les nouveaux bâtiments. Puis M. le Recteur Perroud raconte l'histoire des luttes, des efforts persévérants aujourd'hui couronnés d'un si éclatant succès. Enfin, M. le Ministre de l'Instruction publique, dans un fort beau langage, prend possession des nouvelles Facultés et célèbre à son tour les gloires de Toulouse. Je n'ai pas besoin de dire quelles salves nourries d'applaudissements

Digitized by Google

soulignaient les périodes élogieuses du Ministre, surtout lorsqu'il saluait d'avance l'*Université* de Toulouse.

La séance levée, M. le Président se dirige vers le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine pour la remise du drapeau aux étudiants ; on visite les services de la Faculté des sciences, on pose des plaques commémoratives et on se sépare enfin pour se retrouver le soir dans ce gigantesque banquet municipal de la *Salle des Illustres* au Capitole, où nous avons le plaisir d'entendre la parole sympathique du Chef de l'État, et plus tard à la représentation de gala, donnée au théâtre, toujours avec le concours d'artistes en renom, mais enfants de Toulouse.

Le lendemain, jeudi 21, le Président de la République quittait Toulouse ; mais son départ ne mettait pas fin aux fêtes universitaires. C'est ce même jour qu'avait lieu le déjeuner chez M. le Recteur, et le soir le grand banquet offert par le Conseil général des Facultés. A ce banquet, bien des toasts ont été portés ; souhaits de prospérité à la nouvelle Faculté de médecine, vœux en faveur de l'union entre toutes les Facultés françaises, expression des sentiments de satisfaction de la part de ceux qui se considèrent dès à présent comme étant en possession d'une Université. Je m'associais de tout cœur à quelques-uns de ces souhaits; d'autres me portaient à une rêverie mélancolique. Je songeais d'abord à ces belles fêtes de Montpellier qui, dans la pensée de leurs organisateurs, devaient consacrer la suprématie du centre universitaire du Midi, et qui pourraient bien être le point de départ d'une ère de décadence pour leur vieille Faculté de médecine ; je reportais ensuite ma pensée vers Poitiers ; je comparais l'état présent de ses établissements d'enseignement supérieur à tout ce que j'avais sous les yeux, à tout ce que je devinais par les récits qu'on me faisait. Je me demandais ce que nous réservait l'avenir.

Mes réflexions, nées au milieu du cliquetis des verres et des salves d'applaudissements, étaient, je dois l'avouer, un peu poussées au noir. Je ne pensais pas sans tristesse qu'il nous manque bien des choses ici ; que certaines administrations ne pèchent pas par excès de tendresse à l'égard du groupe des Facultés de Poitiers. Que tandis que l'on prodigue les faveurs aux grands centres, désignés déjà sous le nom d'Universités, on nous les mesure avec une rare parcimonie, si même on ne nous enlève les moyens d'étendre notre sphère d'action et de rendre de nouveaux services à la région qui nous entoure. Puis revenant à une appréciation plus nette de la situation, je remarquai que ce qui nous manque le plus c'est la place et qu'on allait nous la donner ; que, comme outillage scientifique, nous n'avions rien à envier à aucune des grandes Facultés de province ; que notre vieille Faculté de droit, si florissante jadis, était en train de reconquérir son ancienne prospérité ; que, presque sans boursiers, nos Facultés des sciences et

Digitized by Google

des lettres ont un personnel fort respectable d'étudiants, et que notre École de médecine elle-même est dans un état assez satisfaisant.

Enfin, à peine rentré à Poitiers, j'avais repoussé loin de moi tout sentiment d'envie à l'égard des grands centres, nés les premiers à la vie universitaire nouvelle; les Facultés de médecine, trop nombreuses, dont ils sont pourvus, leur donneront un certain nombre d'étudiants; mais pas plus que nous ils n'échapperont à la concurrence fatale des Écoles spéciales dont le nombre augmente chaque jour, qui préparent à une foule de carrières, le plus souvent avec privilège exclusif, et qui, sous le titre d'un enseignement professionnel, donnent en réalité une instruction générale, qu'en tout autre pays on considère, avec raison, comme l'apanage des Universités.

Poitiers peut encore avoir confiance en l'avenir de son enseignement supérieur. Sans doute, même après la réalisation de nos futurs projets de construction, il nous manquera encore peut-être de ce luxe extérieur qui séduit et dispose favorablement l'étranger qui passe ; nous n'aurons pas autour de nous, comme à Toulouse, ce cadre merveilleux de verdure et de fleurs, mais nous aurons en revanche un lien qui manque aux Facultés de cette grande ville. Leur partage en deux groupes : Médecine et Sciences d'une part, Droit et Lettres de l'autre; la situation de ces groupes en des points éloignés ; la séparation des bibliothèques, ne sauraient contribuer à l'union tant désirée des membres d'une même Université. Chez nous, au contraire, avec tous nos services groupés autour de notre bibliothèque et de la bibliothèque municipale, presque confondues, nous avons, non seulement des ressources très précieuses, mais surtout un lieu naturel de réunions presque quotidiennes où, professeurs de tous ordres, étudiants de toutes les Facultés, se rencontrent et apprennent à se connaître et à s'apprécier.

Aussi dès que nos nouveaux Instituts des sciences physiques et naturelles seront édifiés, et il y a tout lieu de croire que ce sera avant longtemps, nous pourrons nous aussi, avec confiance, convier nos collègues et les étudiants de France et de l'étranger à venir assister chez nous à des fêtes universitaires, et leur montrer que la vieille capitale du Poitou a encore quelques droits à prendre rang parmi les centres intellectuels et artistiques les plus importants de la province.

Poitiers, le 27 mai 1891.

H. DURRANDE.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LES ÉCOLES EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE

AVANT LA CONQUÊTE DES NORMANDS

I.

« Loin vers le nord, au-dessus du continent de l'Europe, s'étendent deux îles sœurs, d'une grande étendue, heureuses par leur sol et leur climat, et belles par l'aspect du pays. La nature et la religion les avaient jointes ; les passions humaines, hélas ! devaient les diviser. Elles étaient si éloignées de tout ennemi étranger, que l'une ne fut jamais atteinte par les barbares, et que la vague solitaire de leur invasion qui passa sur l'autre ne fut suivie d'une seconde qu'après plusieurs siècles d'intervalle. En ces jours, la plus grande s'appelait Bretagne, la plus petite Hibernie Celle-ci était le siège d'une Église florissante, où abondaient les fruits de la sainteté, de la science et du zèle ; celle-là, du moins dans sa partie méridionale, avait fait partie de l'Empire, et avait reçu sa civilisation avec le christianisme ; mais elle avait été finalement occupée, après l'extermination de sa population, par l'aile droite de l'armée barbare qui couvrait l'Europe [1]. »

L'histoire des anciennes écoles de ces îles est intimement unie à l'histoire de leur état social, politique et religieux ; l'une ne peut se comprendre sans l'autre.

Sur les écoles de la Bretagne et les conditions dans lesquelles s'y donnait l'instruction sous la domination romaine, on ne peut faire que des conjectures. Les habitants, vaincus et soumis au premier siècle de notre ère, étaient devenus chrétiens au second et au troisième. Lorsque, en 411, Honorius retira ses légions pour les opposer aux barbares, les Calédoniens d'abord, les Angles et les Saxons ensuite, détruisirent les églises et les établissements où s'étaient formés les moines et les prêtres, et où le peuple avait reçu les notions élémentaires de la religion. Le paganisme germain se substitua au christianisme. Toute trace de civilisation et d'instruction disparut.

[1] Cardinal Newman, *Rise and Progress of Universities*.

Digitized by Google

La terre anglo-saxonne devint ce qu'au temps de César et de Cicéron avait été la terre bretonne, un marché d'esclaves. Aux marchands venus du continent, les nouveaux habitants vendaient non seulement des vaincus et des captifs, mais encore leurs parents, leurs fils et leurs filles. L'exposition en vente dans le Forum de quelques-uns de ces malheureux emmenés à Rome, devint l'occasion de la régénération du pays et de la fondation d'écoles qui devaient jeter, pendant deux cents ans, le plus vif éclat, et, après un aussi long temps de décadence et d'obscurité, briller encore d'une lumière non moins vive.

C'était vers l'an 587, sous le pontificat de Pélage II ; le riche abbé Grégoire, qui avait changé en monastère le palais de son père, voisin du Forum, se trouvait parmi les spectateurs qu'attirait le marché d'hommes. A la vue de jeunes esclaves dont le teint blanc et les cheveux blonds trahissaient une race des pays du Nord, il s'informa de leur patrie, et apprit qu'ils étaient Angles, nés en Bretagne. Jouant sur le mot : « Bene Angli quasi angeli, s'écria-t-il, quia et angelicos vultus habent. » Il racheta ces enfants et les éleva dans son monastère. Dès lors, il forma le projet de convertir les Anglo-Saxons. Il aurait voulu le réaliser lui-même ; mais, élu pape, il chargea de l'œuvre le prieur de son monastère de Saint-André au mont Cœlius, l'abbé Augustin. Le missionnaire et ses quarante compagnons débarquèrent, en 597, à l'endroit même où avaient pris terre César et le Saxon Hengist. La conversion qui commença alors réussit si bien et se continua avec tant de succès, qu'en moins de cent ans elle devait être achevée. Les écoles en furent, après les églises, le principal facteur et le principal résultat.

Augustin était Bénédictin. Il porta en Angleterre la règle de son ordre, qui, à côté des exercices de piété et du travail manuel, prescrivait le travail littéraire. Elle laissait aux religieux quatre heures par jour pour la lecture, c'est-à-dire pour l'étude, et elle contribua, plus que toute autre institution au développement de l'enseignement et de la science que comportait la société chrétienne une fois constituée. Le missionnaire fonda le monastère de Cantorbéry, et y érigea une école qui devint célèbre. Lui et ses successeurs créèrent des centres d'instruction en d'autres endroits, jusqu'à l'arrivée de Théodore et d'Adrien, qui devinrent, dans la deuxième moitié du VII^e^ siècle, de nouveaux patrons de l'éducation en Angleterre.

Les colonies grecques de la Syrie et de l'Asie Mineure, et les établissements romains sur la côte d'Afrique, avaient eu, presque dès leur première formation, des écoles florissantes. A mesure que les Arabes s'en emparèrent, les maîtres et les élèves se retirèrent en Italie. Dans un couvent près de Naples vivait un Africain du nom d'Adrien, et à Rome un Asiatique, Théodore, de Tarse en Cilicie. L'un et l'autre

Digitized by Google

étaient connus par leur science classique et ecclésiastique. Le pape Vitalien se servit d'eux pour rafraîchir l'enseignement des écoles anglo-saxonnes. En 668, il les envoya en Bretagne, Théodore avec le titre d'archevêque de Cantorbéry et primat de toute l'Église du pays, et Adrien avec celui de supérieur de la grande abbaye de Cantorbéry. Le Northumbrien Benoît Biscop, qui s'était trouvé à Rome lors de leur départ, leur servit de guide à travers la Gaule, et devint un instant supérieur de l'abbaye de Cantorbéry ; sur l'ordre du pape, il céda la place à Adrien et se retira plus au nord pour fonder l'église et le monastère de Wearmouth, à l'embouchure de la Wear. Il fut le grand bibliothécaire d'Angleterre. Toujours par voies et par chemins, il fit, outre ses autres pérégrinations, six voyages à Rome pour y chercher des livres. Il dota d'une bibliothèque le monastère de Wearmouth, sa propre création, et d'une autre celui d'Yarrow, que le roi Egfrid fonda pour lui.

A peine Théodore eut-il pris possession du siège métropolitain que, malgré ses soixante-sept ans, accompagné de l'abbé Adrien, il se mit à parcourir toutes les provinces de la Bretagne déjà occupées par les Anglo-Saxons. Par la fondation de nouveaux monastères, il sema les écoles sur son passage ; car tout monastère était une école. Ces deux mots furent presque toujours synonymes : *omnia coenobia erant gymnasia, et omnia gymnasia coenobia* Il avait apporté d'Asie un Homère qu'il lisait sans cesse. Lui et Adrien amenèrent leurs disciples à se servir du grec et du latin presque aussi facilement que de leur langue maternelle.

Les traditions de Théodore furent continuées à l'école d'York par l'évêque Egbert, et celles de Benoît Biscop à Wearmouth et à Yarrow par Bède. L'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, de ce dernier, est pleine de renseignements sur les écoles du temps. La vie n'y paraît point avoir eu ce caractère austère ou plutôt sombre qu'on se plaît à prêter trop souvent à l'éducation monacale. Des jeunes gens laïques s'y trouvaient mêlés aux jeunes gens ecclésiastiques, et y cherchaient l'instruction qu'ailleurs personne ne pouvait leur donner En dehors du clergé, et l'on peut presque dire en dehors du clergé régulier, il n'y avait point de maîtres. Ce mélange de l'élément laïque et de l'élément ecclésiastique comportait un entrain et une gaieté dont Bède rend témoignage. Jean de Beverley, disciple de Théodore, et successivement évêque à Hexham et à York (686-718), instruisait un groupe d'élèves composé de futurs moines et de fils de famille destinés à vivre dans le monde. Il avait l'habitude de se faire suivre par eux à cheval dans ses tournées pastorales. Lorsqu'ils se trouvaient en rase campagne, ils profitaient de l'occasion pour se provoquer à la course. L'un d'eux, qui devint dans la suite abbé de Tynemouth, raconta lui-même à Bède comment un jour ces jeunes gens, surtout les laïques (*maxime*

Digitized by Google

laïci), arrivés dans une vaste plaine, demandèrent à l'évêque la permission de mettre leurs chevaux à l'épreuve. Lui-même, attaché à la personne du prélat, devait s'abstenir de prendre part au jeu. Il n'eut pas la force de se retenir. Sa bête s'emporta, passa en un endroit inégal, fit un saut et le jeta par terre avec une telle violence qu'il en fut étourdi. Il se cassa un pouce, eut une fente à la tête et vomit du sang. L'évêque lui-même se fit son chirurgien et son garde-malade. Ce trait, où paraît le goût des exercices violents, inhérent dès lors comme aujourd'hui, à la race anglo-saxonne, a inspiré une belle page à Montalembert : « L'élan joyeux de ces jeunes cavaliers, leurs efforts auprès de l'évêque pour obtenir la permission de courir sous ses yeux, son consentement enfin arraché, mais à la condition de garder auprès de lui celui des jeunes gens qu'il aimait le plus ; l'impossibilité où se trouve ce favori de résister à l'impulsion, à l'exemple de ses camarades ; sa course à fond de train pour rejoindre les autres, son accident, son évanouissement, puis la tendre anxiété du bon prélat, les soins qu'il prodigue au jeune imprudent en passant toute la nuit en prières auprès de lui, jusqu'à ce qu'enfin le moribond ouvre les yeux et dit : *Je vous reconnais, vous êtes mon évêque que j'aime ;* — tout cela forme un des tableaux les plus complets et les plus attrayants parmi ceux qui abondent dans les pages du grand écrivain monastique. » Il est digne de remarque que le prélat en jeu ici avait lui-même conféré le diaconat et la prêtrise au vénérable Bède

Aux écoles dont on vient de rappeler la fondation et la renommée il faudrait ajouter celles de Saint-Alban, de Croyland, de Glastonbury, de Malmesbury, et beaucoup d'autres. Tous ces établissements arrivèrent à leur apogée au VIII^e^ siècle. Les écoliers y venaient de toute part, « comme des abeilles à la ruche », dit Aldhelm. Saint Benoît n'avait pas fixé d'âge pour leur entrée Il y a des exemples d'enfants reçus dès cinq ans. Dans une Vie de saint Thomas d'Aquin en vers, il est dit que :

« *...aetatis quintum cum venit ad annum,*
Literulas, pietate simul, misere parentes
Cassinis pueruni monachis hunc esse docendum. »

Ils ne se liaient d'abord par aucun vœu, et pouvaient quitter le monastère quand ils voulaient, pour se marier, pour vivre à la cour, pour entrer dans l'armée. La plupart, cependant, prenaient au contact des moines leurs goûts et leurs habitudes, et se laissaient entraîner à la vie monastique.

Cette première période de splendeur des écoles d'Angleterre dura jusqu'à l'arrivée des Danois. Ces barbares commencèrent leurs ravages en 787. Ils détruisirent également les églises, les monastères et

Digitized by Google

les écoles Heureusement Alcuin avait emporté, cinq ans auparavant, à la cour de Charlemagne le dépôt de la science de la Grande-Bretagne. Comme à partir de ce temps, et même auparavant, les écoles d'Angleterre eurent d'étroites relations avec celles d'Irlande, il convient, avant d'en raconter la suite, d'esquisser l'histoire primitive des écoles irlandaises.

II.

La maison Sealy, de Dublin, a publié, l'an dernier un ouvrage d'un haut intérêt de John Healy, intitulé : *Insula Sanctorum et Doctorum ; or, Irelands Ancient Schools and Scholars.* C'est une histoire populaire des écoles irlandaises depuis le temps de saint Patrick jusqu'à l'invasion anglo-normande sous Henri II. Bien que l'œuvre ait 631 pages grand in-8°, l'auteur s'excuse de n'avoir pas épuisé le sujet La matière est riche, en effet. M. Healy peut dire avec vérité que cette période de paix et de sécurité présentait dans les communautés religieuses, à travers toute l'île, un spectacle comme le monde chrétien n'en avait point vu avant et n'en vit plus après. Depuis lors, l'Église d'Irlande, comme la nation irlandaise, n'est plus guère connue que par ses souffrances. Mais ces siècles reculés étaient l'âge d'or de l'une et de l'autre. Pendant que le continent et le sud de l'Angleterre étaient désolés par les barbares, l'Irlande abritait et faisait revivre la civilisation ancienne, et montrait ce que, dans sa jeune virilité, pouvait la civilisation chrétienne En 432, le pape Célestin Ier y envoya comme évêque, pour y prêcher la foi, un moine qui, s'il n'était pas, comme on le croit généralement, né en Gaule, y avait reçu son éducation littéraire ; c'était Patrick Les mœurs et la langue du pays lui étaient devenues familières à la suite d'une captivité qu'il y avait subie ; il y avait été vendu comme esclave par des pirates celtiques. Il se fit assister dans sa mission par une trentaine de moines du pays de Galles, de même race et de même langue que les Irlandais. Son apostolat dura, selon les uns, jusqu'en 465, selon d'autres, jusqu'en 492 Quoi qu'il en soit, à sa mort l'Irlande comptait un grand nombre d'écoles et de communautés destinées à en engendrer d'autres pour le pays, et à devenir une pépinière de missionnaires pour tout l'Occident. Pendant les trois siècles qui suivirent, elle semble n'avoir été qu'un vaste monastère, ou, ce qui revient au même, une vaste école. La peinture que fait de ces couvents M. Healy, a ses surprises et son instruction pour ceux qui jugent de la vie monastique seulement d'après le caractère architectural des monuments d'une date ultérieure. De nos jours, quand on parle d'un monastère, nous nous figurons une

Digitized by Google

vaste construction : les murs sont massifs et d'imposantes proportions. les salles et les galeries hautes et spacieuses ; les appartements sont riches en décorations artistiques; l'église est un édifice où se révèle l'art de l'architecture ; les jardins sont gaiement disposés. Cette peinture ne convient point aux anciens monastères de l'Irlande. Les ruines qui en restent attestent leur exiguïté et l'insignifiance de leurs constructions. Les églises n'étaient guère plus grandes que nos sacristies, et de modestes tours rondes leur servaient de beffrois Les cellules des moines étaient moins commodes que ne le sont aujourd'hui les pauvres demeures des paysans irlandais. C'étaient des huttes bâties par les religieux eux-mêmes, et dont les murs étaient faits de bois ou de branches d'osier unies en faisceaux avec de l'argile. Ces constructions sans prétention pouvaient se multiplier sans frais, selon les besoins de la communauté. Elles s'étendaient parfois sur de vastes espaces de terre, et formaient un village monastique plutôt qu'un monastère. Là les moines vivaient soumis aux pratiques que leur imposait leur règle. Couverts d'un froc d'étoffe grossière, la tête et les pieds nus, exposés au froid de l'hiver et à la chaleur de l'été, ne prenant par jour qu'un seul repas de pain et de légumes, ils travaillaient dans les champs pour y faire germer les récoltes nécessaires à leur subsistance et à celle des pauvres, remplissaient le rôle de médecins auprès des malades, prêchaient les vérités de la foi aux fidèles d'alentour, et surtout faisaient le métier de maîtres d'école. Ils donnaient l'instruction à quiconque venait la leur demander, depuis les enfants, riches ou pauvres sans distinction, jusqu'aux hommes en cheveux blancs, et sans se faire rétribuer par personne. Une de leurs vertus caractéristiques était l'esprit d'hospitalité. Leur frugalité et le travail manuel obligatoire pour tous à de certaines heures de la journée leur rendaient la pratique de cette vertu facile. Les étrangers recevaient gratuitement, avec l'instruction, le pain de chaque jour (*victum quotidianum sine pretio*). Les Anglo-Saxons étaient les plus nombreux et, comme voisins, les mieux reçus. Ils affluaient tellement à Armagh qu'il y eut un moment où ils occupaient le tiers (*trian*) de la ville, le *Trian-Saxon*, et étaient généreusement entretenus par l'école. « Hélas ! dit M. Healy, comment l'Angleterre, dans les siècles suivants, n'a-t-elle su mieux reconnaître ce service si amicalement rendu à ses enfants, qu'en édictant une loi pénale contre tout catholique d'Irlande qui oserait ouvrir une école dans son pays natal ! »

Il serait trop long d'énumérer toutes les écoles irlandaises dont M. Healy fait l'histoire. Il suffit d'indiquer celles qui eurent un renom européen. En tête, par ordre de date et d'importance, est celle d'Armagh, qui vient d'être mentionnée. Elle fut fondée par saint Patrick. D'après le cardinal Newman, elle aurait eu jusqu'à sept mille étudiants à la fois Bien que la ville fût brûlée sept fois du VII^e^ au XII^e^

Digitized by Google

siècle et pillée neuf fois pendant le IXe et le Xe, l'école survécut et contribua à faire d'Armagh la capitale de l'Irlande au moyen âge. C'est encore aujourd'hui la métropole ecclésiastique du pays. Saint Colomba, qui suivit saint Patrick d'un siècle environ, fonda une école célèbre dans l'île d'Iona, une des Hébrides, dont les Pictes, qu'il convertit, lui firent don. Il fut un des meilleurs scribes de son temps. Une tradition poétique lui attribue trois cents manuscrits enluminés :

« *Three hundred gifted, lasting,*
Illuminated, noble books he wrote »

Ses disciples se montrèrent dignes de lui. Baithen, qui lui succéda comme abbé d'Iona, fut si habile qu'il put se vanter d'avoir copié en très peu de temps (*percurrens scripsi*) tout le psautier, sans autre faute que l'omission de la voyelle *i* dans un seul mot. Les termes *tabulae*, *graphia*, *calami* et *cornicula atramenti* (tablettes de cire, plumes, styles et encriers) reviennent souvent dans l'histoire d'Iona. D'ailleurs, dans chaque monastère une partie principale de l'œuvre littéraire consistait dans la transcription des textes et la multiplication des livres. Il y était annexé une construction spéciale appelée *scriptorium*, où était tout un matériel de tablettes, de parchemins, de poinçons, d'encres de toutes les couleurs, même d'or et d'argent, avec une bibliothèque pour la garde des livres et des manuscrits et l'usage des étudiants. L'œuvre de transcription était exécutée partout avec autant de soin que d'élégance. Un scribe de choix était apprécié et recherché. Sur ce point, le talent des moines celtiques était connu dans tout le monde chrétien. Malgré les incendies et les guerres, des échantillons de leur travail sont arrivés jusqu'à nous. Qui n'a entendu parler du fameux Horace de Berne avec une glose irlandaise? Orelli le fait remonter au IXe ou au VIIIe siècle. Ces manuscrits d'origine irlandaise ne sont pas rares dans les bibliothèques anglaises On y trouve Ovide et Virgile à côté de l'Écriture et des Pères. Il y en a de grecs et de latins. Le grec était cultivé par ces moines avec une manie qui leur faisait écrire en caractères helléniques le latin des livres d'église.

Outre l'école d'Iona, Colomba fonda des institutions analogues à Derry, au nord de l'Irlande; à Kells et à Durrow, au centre. Saint Comgall créa l'école de Bangor, qui devint la rivale de celle d'Armagh, et exerça une puissante influence sur le continent par les savants qu'elle produisit. Le nombre de ses disciples, d'après les Bollandistes, monta à trois mille; parmi eux fut saint Colomban. Les écoles de Clonard dans le Meath, de Glendaloch dans le Leinster, de Lismore dans le Munster, de Clonmacnoise et de Clonfert dans le Connaught,

Digitized by Google

sont ensuite les plus connues. A cette liste il faut ajouter Kildare. Ce fut d'abord un couvent de femmes, fondé par sainte Brigide, au temps de Patrick. Pour constituer à ses sœurs une protection, Brigide y annexa un monastère d hommes placé sous la direction d'un évêque. L'école de ce nouvel établissement acquit une renommée universelle.

Les docteurs irlandais ne se contentèrent point d'attirer dans leur île les étrangers désireux de s'instruire; ils allèrent les trouver chez eux, et répandirent leurs écoles dans toute l'Europe. Colomba fut l'apôtre des Pictes. Fridolin, après de longs travaux en France, s'établit sur le Rhin. Colomban fut envoyé avec douze de ses frères en France, en Bourgogne où il fonde Luxeuil, en Suisse et en Lombardie où il mourut. Maïldulphe fonda dans le Wessex une école qui devint la fameuse abbaye de Malmesbury; il eut pour disciple Aldhelm, plus tard abbé de Malmesbury et premier évêque de Sherburne ou Salisbury. Alfred le Grand appelle Aldhelm le prince des poètes anglo-saxons.

Beaucoup d'autres sièges anglais furent créés par des Irlandais. Le diocèse de Northumbrie fut longtemps gouverné par les disciples de saint Patrick, et l'abbaye de Lindisfarne peuplée par eux, étendit au loin son action bienfaisante. Au contact des Irlandais les étrangers prenaient leurs vertus et leur esprit d'entreprise. Egbert, le premier missionnaire anglo-saxon qui s'avança sur le continent païen, s'était formé dans une de leurs écoles, et Willibrod, l'apôtre des Frisons, avait passé douze ans chez eux. A leur tour, ils ne dédaignaient pas de chercher la science au dehors. L'archevêque Théodore était entouré de disciples irlandais.

Voilà comment le VI^e^, le VII^e^ et le VIII^e^ siècle furent la gloire des écoles d'Irlande et de celles d'Angleterre. Les unes et les autres devaient, par un sort commun, passer par de cruelles épreuves. L'Angleterre, pendant près de trois cents ans, et l'Irlande plus longtemps encore, devinrent les esclaves des sauvages hommes du Nord. Rivales jusque-là dans la sainteté et la science, les deux îles sœurs étaient destinées à être rivales dans la profondeur de leur dégradation morale et intellectuelle.

III

Les barbares de la Scandinavie débarquèrent en Angleterre en 787. Ils furent un moment contenus par Egbert le Grand, fondateur de l'Heptarchie anglo-saxonne. A sa mort (837), ils reparurent, plus nombreux et plus résolus, pillant et saccageant tout, les églises, les monastères et les écoles, comme le reste. Le succès d'Ella sur leur

Digitized by Google

chef Ragnar Lodbrog, qu'il fit jeter, dit-on, dans une fosse à vipères (865), ne servit qu'à enflammer leur rage. Huit rois de mer, tous amis et parents de Ragnar, se précipitèrent sur York, s'emparèrent d'Ella, le fendirent en deux pour l'étendre sous forme d'aigle, et frottèrent ses chairs sanglantes avec du sel. De là ils allèrent prendre Nottingham, revinrent en arrière pour dévaster Lincoln, brûler l'abbaye de Bardenay et les environs, et détruire celle de Croyland avec sa bibliothèque de neuf mille volumes Reprenant leur marche en avant, ils se saisirent de Peterborough, puis d'Ely, où les religieuses, pour sauver leur honneur, se mutilèrent le visage. Après avoir torturé et martyrisé Edmond, roi d'Est-Anglie (870), ils occupèrent Reading Là ils rencontrèrent Alfred le Grand Ils étaient alors maîtres de la Northumbrie, de la Mercie et de l'Est-Anglie. Leurs incursions duraient depuis près de cent ans Le désordre civil et politique qui en fut la conséquence, eut les résultats les plus fâcheux pour la culture intellectuelle du pays. « En deça de l'Humber, dit Alfred le Grand, peu de membres du clergé étaient capables de comprendre leurs prières journalières en anglais, ou de traduire quelque chose du latin. Je pense qu'il n'y en avait pas beaucoup au delà. Le nombre de ceux qui le savaient était si réduit, que je ne puis me rappeler un seul exemple au sud de la Tamise, quand je pris possession de mon royaume. »

De 871 à 901 ce prince fit pour les écoles d'Angleterre ce que cent ans auparavant Charlemagne avait fait pour celles de France. Pendant qu'il vainquait le chef des danois Guthrum et le forçait de se faire chrétien, qu'il repoussait les attaques d'Hastings, qu'il bâtissait des forteresses sur les points les plus menacés de la côte, et qu'à la tête d'une milice toujours prête à entrer en campagne il était victorieux dans cinquante-deux combats, il trouva le temps d'aller se mettre à l'école des Bénédictins qu'il avait établis à Oxford, et d'apprendre sous leur direction la grammaire, la philosophie, la réthorique, l'histoire, la musique et la versification. Son occupation favorite était la traduction d'œuvres latines. Il fit passer dans sa langue des extraits de l'Écriture, les Soliloques de saint Augustin, le traité de saint Grégoire sur les devoirs du clergé, l'Histoire ecclésiastique de Bède, l'Histoire contre les païens d'Orose, la Consolation de la philosophie de Boëce Il avait l'habitude de faire de sa journée trois parts égales, dont l'une était toujours réservée à l'étude. Il voulut que ses fils servissent d'exemple comme lui, et les fit élever dans les écoles avec ceux de ses sujets. Quiconque aspirait à un emploi dans le gouvernement ou l'administration, devait savoir lire et écrire en langue vulgaire. L'anglo-saxon doit une partie de sa beauté à Alfred le Grand.

Après lui les Danois reprirent leur œuvre de destruction. Ils ne

Digitized by Google

furent guère contenus que par les armes d'Athelstan (924-941), et les réformes de saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry (961-988). Ils devinrent plus féroces après le massacre de la Saint-Brice (1002); c'est la Saint-Barthélemy anglaise. Chaque ville avait reçu des lettres secrètes du roi Ethelred II, ordonnant au peuple, à une certaine heure, de détruire les Danois par l'épée, ou de les entourer et de les brûler. Les Danois périrent par masses avec leurs femmes et leurs enfants. Leurs cris furent le glas de la puissance anglo-saxonne. Suénon, roi de Danemark mit l'Angleterre à feu et à sang, força Ethelred de s'enfuir, soumit le pays, et en passa le gouvernement à son fils Kanut le Grand (1014). Les vaincus prirent les vices des vainqueurs; l'ivrognerie fut la moindre des ignominies qui les dégradèrent. Il s'ensuivit une torpeur intellectuelle qui devint générale. « Bien des années avant la conquête normande, dit Guillaume de Malmesbury, les études sacrées et profanes étaient arrivées à leur fin. Le clergé se contentait d'un savoir superficiel, et était à peine en état de dire les formules sacramentelles. Il pensait que c'était un prodige et un miracle si quelqu'un de ses membres savait la grammaire. Les moines portaient des vêtements délicats, faisaient librement usage de toute nourriture qui se présentait, et se moquaient de leur règle. Les nobles se livraient à la gloutonnerie et à la débauche. Au lieu de se rendre à l'église le matin, comme il convient à des chrétiens, ils entendaient la messe et les matines, si l'on peut dire entendre, eux et leurs femmes, avant d'être sortis de leurs lits. Le commun du peuple était la proie sans défense des puissants. Si contraire à la nature que pût être le fait, on voyait souvent des chefs de famille qui, après avoir séduit les femmes de leurs maisons, les vendaient à d'autres hommes ou à des maisons mal famées. L'ivrognerie était un vice ordinaire, continué le jour et la nuit. » Ainsi avilis, les Anglo-Saxons redevinrent, comme ils l'avaient été avant Grégoire le Grand, marchands d'esclaves; ils vendirent de nouveau leurs enfants. Ce ne fut plus vers le continent qu'ils dirigèrent leur commerce, ce fut vers l'Irlande. Bristol était un grand marché d'hommes au temps où se préparait l'expédition de Guillaume le Conquérant.

Le fait que les Irlandais achetaient des esclaves prouve qu'en abjection ils valaient les voisins qui les leur vendaient. Les invasions danoises avaient commencé chez eux dix ans plus tard qu'en Angleterre, en 797. Le monastère de Bangor fut pillé le premier; les moines et les écoliers furent massacrés ou dispersés. Puis ce fut le tour d'Armagh et de sa cathédrale. Kildare succomba de même. De la Liffey et de la Boyne, où les pirates jetaient l'ancre, ils s'élançaient vers le sud sur le Munster, et vers l'ouest sur le Connaught. Brûlant les villes, les villages, les églises et les couvents, ils emmenaient comme butin le grand et le petit bétail. Dans le long cours des an-

Digitized by Google

nées, pas un point ne leur échappa. A la fin, la population, épuisée et misérable, se soumit. Une fois encore elle se redressa, stimulée par un homme dont le nom mérite de figurer à côté de celui d'Alfred le Grand. C'était cent ans et plus après la mort du roi anglo-saxon; Brian, âgé de soixante-seize ans, se faisait céder sans résistance le trône du Munster par son frère Malachi. Il n'avait pas, à la vérité, la culture d'esprit d'Alfred, mais il l'égalait par son patriotisme et par la protection qu'il savait accorder aux lettres. Comme lui, il bâtissait des forts en différents endroits du pays pour arrêter les barbares dans leurs incursions, et construisait une flotte pour les poursuivre. Comme lui aussi, il relevait les églises et les monastères en ruines, restaurait et multipliait les écoles, et réunissait des livres pour les bibliothèques. Après douze ans d'efforts et de travail, le grand jour vint. En 1014, le vendredi saint, il engagea contre les hordes scandinaves la bataille de Clontarf. Tenant le crucifix d'une main et l'épée de l'autre, accompagné de son fils Morogh, il parcourut les rangs de son armée, exhortant tous à verser leur sang pour l'Église comme le Seigneur de l'église avait versé son sang pour eux. Il gagna la bataille et tua à l'ennemi seize mille hommes, mais ce fut au prix de sa vie et de celle de son fils; il avait quatre-vingt-huit ans. Avec la mort de ces deux héros disparut tout espoir de restauration en Irlande. Les petits princes qui vinrent après lui, au lieu de s'unir contre l'ennemi, usèrent leurs forces dans des querelles intestines, et finirent par piller et brûler eux-mêmes les monastères et les écoles. Clonmacnoise, Kells et Lismore furent également maltraités; le désordre s'introduisit partout et la décadence devint complète.

Ce n'est ni en Angleterre ni en Irlande, c'est à Rome, que cet état de choses produisit le plus d'affliction et d'inquiétude. Considérez ce que les papes avaient fait pour conquérir les deux îles à la foi et à la science. Saint Célestin avait protégé et guidé saint Patrick en Irlande; Grégoire le Grand avait envoyé Augustin en Angleterre; Vitalien avait rajeuni la vie monastique et renouvelé l'enseignement par la mission donnée à Théodore et à Adrien. Si occupé avait toujours été le Saint-Siège d'étendre le règne de l'Église dans cette région lointaine, d'y faire fleurir les écoles et régner la concorde entre les monastères, qu'il avait paru quelquefois négliger des intérêts plus proches et plus graves. Grégoire, par exemple, avait semblé ne pas voir les Lombards aux portes de Rome, et se détourner d'Alexandrie, savante et fidèle alliée de l'Église, pour ne poursuivre que la conquête du peuple dont il voyait vendre les enfants comme esclaves. Cette préoccupation des papes était devenue plus forte à mesure que leur œuvre avait périclité davantage. Vers le milieu du XI^e^ siècle, elle ne se contenait plus; il fallait agir encore une fois.

Le moine Hildebrand, le futur Grégoire VII, venait de gouverner

Digitized by Google

l'Église sous quatre papes; maintenant il la gouvernait sous un cinquième avec plus d'autorité que jamais. Alexandre II, agissant sous son impulsion, conçut l'idée, pour restaurer la civilisation anglo-irlandaise, d'une invasion d'une autre espèce que celle des Saxons ou des Danois. Il s'adressa à la branche de la grande famille des pirates du nord qui s'était fixée en France. Les Danois avaient fait la ruine des deux îles; dans la pensée du pape, leurs frères, les Normands, devaient en faire le salut.

Ce n'est pas le lieu ici d'examiner comment il s'était fait que dans le même temps les hommes du Nord étaient devenus un peuple doux et paisible en France, au lieu qu'en Angleterre ils étaient restés barbares. C'est un fait que les conquérants de la Neustrie avaient vite pris les mœurs de leurs voisins, au lieu que ceux de la Grande-Bretagne n'avaient réussi qu'à instiller leurs vices à leurs vaincus. Macaulay a bien mis en évidence les traits différents des uns et des autres au moment de la conquête : « Le luxe élégant du Normand, dit-il, présentait un contraste frappant avec la gloutonnerie grossière et l'ivrognerie du Saxon et du Danois, ses voisins. Il aimait à montrer sa magnificence, non dans des monceaux de nourriture et des tonneaux de boissons fortes, mais dans des édifices vastes et imposants, de riches armures, de superbes chevaux, des faucons de choix, des tournois bien ordonnés, des banquets délicats plutôt qu'abondants, et des vins plutôt remarquables par leur bouquet exquis que par leur force enivrante. Cet esprit chevaleresque qui a exercé une si puissante influence sur la politique, les mœurs et les coutumes de toutes les nations européennes, brillait dans tout son éclat chez les nobles normands. Ces nobles se distinguaient par leur port gracieux et leurs manières insinuantes. Ils étaient également remarquables par leur talent dans les négociations et une éloquence naturelle qu'ils cultivaient assidûment. Un de leurs historiens déclarait avec orgueil que les gentilshommes normands étaient orateurs dès le berceau. » Le goût des études littéraires, en tout cas, leur était venu vite. Bientôt après leur établissement, ils eurent des monastères et des écoles, où sans doute les fils de famille d'Angleterre étaient venus s'instruire depuis la disparition des écoles chez eux, important peu à peu dans leur pays la langue et les usages de Normandie. Les Normands d'ailleurs passèrent en grand nombre en Angleterre, surtout après l'avènement d'Édouard le Confesseur, dont la mère était normande.

Hildebrand était au courant de toutes ces circonstances. Il savait en outre combien le duc régnant de Normandie était favorable aux monastères et aux écoles. Guillaume faisait tant de cas des moines savants, qu'une fois devenu roi il les achetait au prix de l'or. C'est ainsi qu'un jour il pria Hugues, abbé de Cluny, de lui en envoyer

Digitized by Google

quelques-uns à cent livres sterling par tête. L'abbé répondit qu'à ce prix il accepterait lui-même tous ceux que le roi voudrait bien lui adresser à Cluny. Hildebrand ne doutait point qu'en envoyant une nation chrétienne et honnête comme les Normands s'emparer de l'Angleterre, il ne réussit à y rétablir les églises, à y relever les écoles, à y faire fleurir de nouveau la vie monastique, à régénérer le pays et à le rattacher pour toujours au Saint-Siège. S'il ne pouvait prévoir de quels moyens se servirait Guillaume, ni à quels auxiliaires il aurait recours, il ne se trompait pas du moins sur les conséquences de la conquête au point de vue de la vie religieuse et intellectuelle; là-dessus les actes de Guillaume justifièrent ses espérances. Lanfranc, tiré de l'abbaye normande du Bec et nommé archevêque de Cantorbéry, créa en Angleterre des monastères à l'instar de ceux de France: Les laïques lui prêtèrent leur concours aussi bien que les ecclésiastiques, et dès 1077 le comte de Warenne, ami et compagnon d'armes du Conquérant, fondait l'abbaye de Lewes sur le modèle de celle de Cluny. Saint Anselme, venu aussi du Bec, continua son œuvre. Avant qu'un siècle fût écoulé, les nouvelles écoles de l'Angleterre purent rivaliser avec les anciennes.

L'Irlande avait partagé la destinée de sa voisine; mais elle avait retenu plus longtemps quelque chose de sa grandeur intellectuelle et de sa force de caractère. Au IXe siècle elle sut encore engendrer un Erigène. Des hommes de cette valeur, fussent-ils hérétiques, ne surgissent pas d'ordinaire parmi les ignorants Deux cents ans plus tard, elle se montra accessible au remords, et confessa d'une manière touchante un grand péché national; ce fut après les honteux encouragements qu'elle avait donnés au commerce d'esclaves à Bristol. Le concile d'Armagh attribua ouvertement à cette faute l'invasion de Henri II, et décréta que dans tout le pays les esclaves seraient émancipés

Avec le XIIe siècle doit finir cette étude sur les anciennes écoles d'Angleterre et d'Irlande. Une nouvelle période commence alors, c'est la période universitaire. Les classes qui jusque-là avaient profité des écoles, surtout depuis la conquête normande, étaient le clergé, régulier et séculier, et l'aristocratie laïque Les classes inférieures, particulièrement dans les premiers temps, n'en avaient pas été exclues, les enfants des serfs eux-mêmes y ayant été admis; mais le peuple en masse ne les fréquentait point; il ne sentait pas le besoin de s'instruire. S'il était sorti de la barbarie, il le devait non à l'art de lire et d'écrire, mais aux prédications des moines et des prêtres, et à l'exemple de leur vie. Le niveau moral chez lui ne semble d'ailleurs avoir été bien élevé en aucun temps: son état était devenu de plus en plus misérable, surtout dans les villes. Les Bénédictins, en accroissant leurs richesses, perdaient leur ferveur. Les tentatives de régénération

Digitized by Google

de l'ordre par la création de sous-ordres qui en émanaient, n'amenèrent point de changement radical; les moines de Cîteaux et ceux de Cluny furent riches en Angleterre comme en France. L'esprit aristocratique, en tout temps l'acolyte de la richesse, envahit les nouveaux monastères, si bien que les Constitutions de Clarendon (1164) en interdirent l'entrée aux fils du peuple « *Prohibet Dominus rex ne..... recipiant aliquem de minuto populo in monachum* », dit l'article 20 de ces statuts. Les moines ne gardaient plus d'autres rapports avec les basses classes que des rapports de bienfaisance. Cluny donnait à dix-sept mille pauvres le pain du corps, il ne leur donnait pas le pain de l'âme. Cette bienfaisance matérielle ne suffisait plus. En Angleterre, vers la fin du XII^e^ siècle, l'état de misère physique et morale était devenu tel, que les *slums* modernes de Liverpool et de Londres pourraient à peine en donner une idée Les famines, les épidémies, les maladies contagieuses étaient en permanence dans les villes et les campagnes Les vagabonds, les proscrits, les voleurs, les brigands, étaient sans surveillance. On se barricadait contre eux, et on les laissait se tirer d'affaire comme ils le pouvaient L'autorité civile s'occupait de leurs cadavres, mais seulement quand ils infectaient les rues; les Bénédictins et les ordres qui leur étaient affiliés, se tenaient enfermés derrière leurs bibliothèques. De l'excès du mal sortit le remède A dix ans d'intervalle surgirent deux nouveaux ordres, d'un esprit différent : les Franciscains en 1208, et les Dominicains en 1215. Les premiers furent les plus influents en Angleterre. Pauvres eux-mêmes, ils n'attendaient point que les pauvres vinssent à eux; ils allaient les trouver d'abord. Dans le principe, ils devaient se borner à prêcher la foi; mais ils ne furent pas longtemps sans unir à la prédication l'enseignement. Leur fondateur ne leur interdisait pas l'étude : « Je permets à mes enfants de s'y livrer, disait-il, pourvu qu'à l'exemple de leur divin maître ils prient plus qu'ils n'étudient, qu'ils pratiquent les belles choses qu'ils lisent, et les fassent pratiquer aux autres. » Les Franciscains se firent les instituteurs des populations pauvres; ils devinrent bientôt ceux des populations riches. L'ardeur qu'ils inspirèrent aux unes et aux autres, devint un stimulant pour eux-mêmes. Ils se mirent à la tête du mouvement littéraire et scientifique. Des docteurs joignirent leur ordre, et illustrèrent les écoles nouvelles et les universités; Roger Bacon fut un des leurs. Ils devinrent un des plus savants corps de l'Angleterre, et ils le restèrent jusqu'au temps où ils furent expulsés.

Jacques PARMENTIER.

Digitized by Google

CRITIQUE DU PESSIMISME CONTEMPORAIN

(Suite)

Schopenhauer n'a pas eu de peine à déduire le pessimisme des théories que nous avons critiquées. L'idéalisme l'a conduit à des négations graves, notamment à la négation de l'âme et à celle de Dieu. D'après lui, l'idée d'une âme personnelle n'est que l'idée de notre chétive individualité, que nous érigeons en réalité par la plus vulgaire des illusions. Quant à l'idée de Dieu, c'est une invention judaïque, chère aux professeurs de philosophie, qui s'efforcent de la conserver et la soutiennent par des arguments d'une fragilité notoire. Ces vieilles distinctions de l'esprit et du corps, de Dieu et du monde, ont fait leur temps ; elles doivent céder la place à des conceptions philosophiques nouvelles, telles que celles-ci : « Le monde est représentation et « volonté ; il se partage en deux moitiés ; d'un côté, l'ensemble des « phénomènes, de l'autre réalité, l'être ; d'un côté, une fantasmagorie « curieuse et éblouissante d'apparences, de l'autre, la chose en soi, « *res*, la volonté ou plutôt la force. Pluralité des manifestations de « l'être, unité de l'être ou de la volonté, telle est la solution du pro- « blème de l'existence et de la nature des choses. »

De la métaphysique de la volonté, Schopenhauer déduit fort logiquement une psychologie de la volonté et de la sensibilité. Si la volonté est le fond de l'être, si par nature la volonté est un besoin toujours inassouvi, une aspiration perpétuelle sans but et sans terme, si, malgré la multiplicité de ses manifestations ou objectivations, elle est une et se retrouve toute entière dans chaque individu, il en résulte qu'elle conserve partout et toujours sa nature, et qu'en chacun de nous elle est un désir sans fin, un effort continu, et, par suite, une inépuisable source de douleurs ; Schopenhauer a raison, quand il dit : « La « vie de l'homme n'est qu'une lutte pour l'existence, avec la certitude « d'être vaincu. »

Que vaut cette psychologie pessimiste ? Elle peut se ramener à trois points essentiels : 1° Une théorie sur la nature de la volonté ; 2° une théorie sur la nature du plaisir ; 3° une théorie sur l'origine du plaisir et de la douleur.

1° Si on considère la volonté sous sa forme la plus élevée, chez un homme mûr, on la voit se manifester par des actes complexes où l'analyse retrouve les éléments suivants : représentation de fins différentes, attrait variable de ces fins, contrôle sur les impulsions qui

Digitized by Google

tendent à se réaliser, comparaison et appréciation des fins avec le double critère de l'utile et de l'honnête, choix terminal d'un parti ou option pour une fin Il y a là tout un groupe de faits qui donnent à la volition une physionomie particulière et une individualité mentale très accentuée. Pour faire une théorie psychologique de la volonté, il convient d'aller du plus connu au moins connu, des états achevés aux états volitionnels ébauchés, il convient de partir de l'examen de la volonté adulte et forte pour descendre, comme par degrés, jusqu'à la volonté naissante. De plus, dans cette étude regressive des opérations de moins en moins parfaites de la volonté, la psychologie est tenue de s'arrêter au moment où disparaissent les caractères essentiels et constitutifs de la volition : c'est là, à coup sûr, ce que commande la saine méthode. Or Schopenhauer nous présente la volonté sans aucun des attributs que les observateurs de l'âme lui reconnaissent; il nous la présente comme insouciante, comme identique à l'impulsion instinctive, au désir, au sentiment et à l'effort Une telle opinion est un tissu d'erreurs et de confusions, qu'il n'est pas difficile de démêler.

D'abord, sans étudier spécialement la question des phénomènes psychiques insconscients, Schopenhauer déclare que la volonté est inconsciente. Or est-il possible de concevoir une pareille entité ? Une volonté sans but, sans conscience, sans représentation, peut bien recevoir, par convention, le nom de volonté; mais tout psychologue refusera de voir dans cette abstraction ce que nous appelons du nom de volonté. De plus, la psychologie moderne admet trois activités primitives ou trois fonctions de l'esprit étroitement unies et solidaires, mais logiquement distinctes, et qui sont la sensibilité, l'intelligence et la volonté. Schopenhauer ramène à deux les fonctions mentales, il identifie la sensibilité et la volonté ; il met d'un côté les représentations et de l'autre le vaste groupe des autres phénomènes psychiques tels que inclinations, émotions, passions, résolutions; il élargit sans mesure la notion de la volonté. Il est bien vrai que la sensibilité est un des stimulants de la volonté, et par là elle apparaît comme active, elle n'en a pas moins un côté passif bien exprimé dans les langues, comme en témoignent les mots πάσχω, *subire*, *sentir*, *éprouver*, etc. Identifier le sentir et le vouloir, c'est aller contre le sens commun, contre la psychologie, et même contre la physiologie, qui distingue deux appareils nerveux, l'appareil sensitif et l'appareil moteur.

L'analyse découvre comme trois zones d'activité mentale bien différentes : la zone de l'impulsion ou de l'inclination, la zone du désir et la zone de la volonté. Avant d'être réfléchie et volontaire, l'activité est instinctive et spontanée ; elle se manifeste sous forme d'impulsion ou d'inclination, enveloppée d'une conscience vague et sans représentation précise d'un but Si l'impulsion va à son but, il y a plaisir, et le plaisir apparaît comme antérieur à la volonté, comme antérieur même

Digitized by Google

au désir. Grâce à l'éveil progressif de l'intelligence, l'être se représente de plus en plus clairement les plaisirs éprouvés, et, après les avoir idéalisés, il les désire ou les poursuit volontairement. Sans entrer dans les détails de la psychologie du désir et de la volonté, on peut dire que le désir implique la conception plus ou moins nette d'une fin ou d'un bien, l'impulsion vers ce bien, et la conscience qu'une entrave, pour le moment invincible, s'oppose à la possession de ce bien. Si l'un de ces éléments fait défaut, le désir manque, ou un autre phénomène se produit. La volition suppose, comme le désir, l'idée d'une fin, un élan vers cette fin ; mais elle se distingue du désir par un trait : c'est qu'aux deux éléments indiqués s'ajoute la conviction du pouvoir senti, inconscient, que nous avons de réaliser cette fin par des moyens appropriés. De plus, à moins de nier l'évidence même, il faut reconnaître que les désirs sont soumis à l'influence de la volonté. Nous pouvons, au moins dans certaines limites, déterminer le contenu de notre conscience actuelle ; il dépend de nous, par un *nisus* mental, de tourner l'attention sur des objets autres que les objets de nos désirs, et par là, d'amortir et même d'étouffer les désirs. Ce sont là des vérités élémentaires qu'il semble banal de rappeler ; ce rappel est pourtant nécessaire, puisque Schopenhauer méconnaît ces vérités. Elles ont d'ailleurs une importance extrême, car c'est pour avoir confondu la sensibilité et la volonté, c'est surtout pour avoir nié le contrôle de la volonté que Schopenhauer déclare inépuisable la source de misère, issue du désir fondamental, toujours inassouvi.

2° La psychologie pessimiste n'est pas moins contestable dans la question de la nature du plaisir que dans la question de la nature de la volonté. Le plaisir, dit Schopenhauer, n'est qu'une absence de peine, il est négatif, il correspond à l'intervalle très court qui se place entre une peine qui finit et une peine qui commence. Ce n'est pas sans raison que M. de Hartmann refuse de suivre son prédécesseur sur ce point, en reconnaissant la réalité de certains plaisirs. Les plaisirs en effet sont positifs et réels, ils ont un *nescio quid proprium* qui les distingue soit les uns des autres, soit des autres faits conscients ; comme les douleurs, ils ont une durée, une intensité, tout un groupe de qualités ; ils sont susceptibles, comme les douleurs, de variations et de nuances à l'infini. Si les plaisirs n'étaient que des négations, s'ils représentaient le zéro de la sensibilité, ils seraient tous semblables ou même identiques ; or rien n'est plus contraire à l'expérience ; Schopenhauer fait fi de l'observation, quoiqu'il annonce le projet de renfermer la métaphysique dans le domaine de l'expérience ; sans le moindre souci des faits, il se contente de suivre la ligne droite de la déduction.

3° La puissance du parti-pris se manifeste avec non moins de clarté dans la théorie des rapports du plaisir et de la douleur avec la

Digitized by Google

volonté. Tout plaisir, dit Schopenhauer, suppose un besoin, un désir, dont il est la cessation éphémère. Que de plaisirs pourtant n'ont pas pour antécédent le désir et la douleur! Sans parler des émotions esthétiques, que de joies inattendues viennent illuminer notre vie! Il y a dans toute existence des moments privilégiés où les sensations et les sentiments agréables arrivent en foule. Ici encore, M. de Hartmann critique justement son devancier, et il admet, conformément à l'expérience, qu'il y a des cas où la volonté se trouve satisfaite, sans qu'il y ait eu contrariété préalable. Toute peine, ajoute Schopenhauer, vient d'un désir ou d'un effort ou d'une aspiration, et *vice versa*. Toute aspiration, tout effort, tout désir se résout en douleur. Ici la thèse se double, et l'erreur aussi. D'abord, de même qu'il y a des plaisirs qui naissent en l'absence de tout désir, il y a aussi des peines qui ne prennent pas leur source dans un désir contrarié. Si je suis subitement saisi d'une violente migraine, si, après avoir commis une indélicatesse, j'éprouve un mécontentement de moi-même, ou est le désir antérieur?

Il faut être aveuglé par la métaphysique pour nier des faits aussi évidents. De plus, si Schopenhauer n'avait au préalable subordonné la sensibilité à la volonté, si, pour des raisons spéculatives, il n'avait confondu la volonté, l'effort, le besoin, la douleur, il n'aurait pas soutenu que tout effort, que tout besoin aboutit à la douleur. Pour prendre un exemple vulgaire, l'appétit ou besoin de manger, quand il n'est pas trop fort, est plaisant à ressentir; il en est de même d'une foule de besoins, quand nous savons que la satisfaction est proche ou simplement possible.

Depuis Aristote, tous les livres sérieux de psychologie nous renseignent sur la véritable origine du plaisir et de la douleur. Il y a en nous des activités organiques et mentales, qui vont spontanément à certains biens, comme la vie, la santé, la sympathie, la vérité, etc., et ces activités peuvent se développer librement ou être contrariées : dans un cas il y a plaisir, dans l'autre douleur. S'il arrive, avec le développement de la conscience, que la possession de ces biens devienne, en rentrant dans la forme idéale, l'objet de nos désirs et la fin de notre volonté, toujours est-il que ces énergies primitives sont les véritables sources du plaisir et de la douleur. Rien n'est donc plus conforme à notre nature que l'effort ou l'action, et l'effort ne se résout pas toujours, tant s'en faut, en douleur : loin de naître d'un besoin, c'est l'effort qui est le premier besoin de notre être, comme l'ont montré à l'envi philosophes et moralistes.

Schopenhauer exprime d'autres opinions psychologiques, secondaires en importance, mais non moins fausses que ses théories essentielles. Ainsi, il répète sans cesse que la capacité de souffrir croît avec l'intelligence, qu'elle arrive à son maximum dans l'homme, ou plutôt

Digitized by Google

dans l'homme de talent et de génie. A cette assertion il manque une contre-partie, c'est que l'intelligence est une source inépuisable de plaisirs.

La psychologie pessimiste a un vice radical : c'est qu'elle est construite par déduction, au lieu d'être fondée sur l'observation. La confrontation avec les faits de conscience ne lui est pas favorable, et si Schopenhauer argue de la solidité des principes d'où elle est tirée, il convient de se rappeler ce que valent ces principes, et surtout ce que vaut sa métaphysique de la volonté. D'un seul mot, cette métaphysique n'est pas autre chose que le panthéisme ou le monisme. Cette doctrine, très ancienne, a toujours pris pour point de départ des propositions *à priori*, des évidences ou de prétendues évidences rationnelles. Le monisme de Schopenhauer est et ne peut être que spéculatif, comme tous les systèmes panthéistes, mais il se croit expérimental, il contient en germe le pessimisme, et il est construit sans le moindre essai de justification théorique; par ces trois traits il se distingue de toutes les formes antérieures du monisme Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que la théorie de la chose en soi n'a aucune espèce de fondement, ni empirique ni rationnel. Schopenhauer nous décrit la volonté, il nous expose ses caractères et nous raconte ses destinées, en homme qui en a une connaissance approfondie. La volonté, dit-il, est une, elle est inconsciente, et quoique inconsciente, elle est libre; de plus, elle est éternelle, c'est elle qui s'objective dans cet ensemble de phénomènes, qui est le monde actuel. Mais pourquoi la volonté n'est-elle pas restée une? Pourquoi est-elle passée de l'unité à la pluralité? Comment connaissons-nous la chose en soi? de quel droit affirmons-nous qu'elle est une? Comment savons-nous qu'elle est une aspiration infinie? Ce n'est pas de l'expérience qu'est sortie la théorie de la chose en soi, elle est le produit d'une faculté métaphysique, qui n'est, chez Schopenhauer, ni nommée, ni étudiée, ni critiquée. Le monisme de Schopenhauer, comme nous avons essayé de le montrer plus haut, est arbitraire, et la psychologie qu'il en déduit ne l'est pas moins.

Schopenhauer ne nous dit pas que nous sommes malheureux mais que *nous devons l'être*. Ce qui est vrai, c'est que si toutes ses affirmations métaphysiques étaient fondées, s'il était prouvé qu'il n'y a ni âme ni Dieu, que nous sommes les manifestations fugitives d'une force aveugle, les phénomènes d'une volonté, d'un désir inconscient, qui, du fond de l'éternité, s'agite, s'éveille par je ne sais quel caprice, et amène le possible à l'être, s'il était bien établi que notre chétive individualité est condamnée sans issue, sans espoir, à l'aspiration, aux « travaux forcés » du vouloir et à la douleur, à coup sûr la vie serait une déplorable chose, une sinistre tragédie; mais, si toutes ces idées ne sont que les fantômes et les rêves d'une imagination malade.

Digitized by Google

pourquoi la vie n'aurait-elle pas une valeur qui la rende digne d'être vécue ?

Pour se faire une idée exacte du prix de la vie, il faut pourtant compter avec l'expérience : on aurait beau nous dire, « *vous devez* être malheureux », si nous nous sentions heureux, tous les raisonnements du monde ne sauraient prévaloir contre notre conscience — Mais vous n'avez que l'illusion du bonheur — Qu'importe ? répondrait-on, ce bonheur illusoire n'en est pas moins un bonheur *senti*, et le malheur, auquel nous condamne votre métaphysique, ne l'est pas En fait et en réalité, les hommes sont-ils heureux ou malheureux ? Voilà ce qu'il faut savoir. Schopenhauer, quoique bien convaincu de la vérité du pessimisme, ne pouvait s'abstenir de confronter, au moins rapidement, les faits avec la théorie, et, comme il fallait s'y attendre, il a trouvé que les faits confirmaient la théorie Il avait un moule tout prêt de pensée, et il y a coulé la matière docile des faits. La richesse, dit-il, produit le ver rongeur de l'ennui, la pauvreté est une source intarissable de maux, etc.; de quelque côté que l'on se tourne, partout se présente l'amère et infinie douleur. A ces généralités il ajoute une critique très vive de l'amour de la vie et de l'amour sexuel. Quand il soutient que les « hommes n'aimeraient pas la vie, s'ils connaissaient sa doctrine », n'est-ce pas là une étrange manière de raisonner ? Il s'agit de savoir si le pessimisme est d'accord avec les faits; or l'amour de la vie est un fait qui embarrasse le pessimisme; pour supprimer la difficulté, Schopenhauer déclare illusoire et même ridicule l'attachement obstiné des hommes à l'existence. Quant à l'amour proprement dit, il est condamné pour des raisons toutes théoriques et déduites du monisme Les hommes veulent fonder une famille, créer un foyer. travailler et se dévouer pour leurs enfants, ils s'associent, dans ce but, à une compagne; si leur affection pour la femme ne va pas, surtout à l'origine, sans un mélange de désir animal, du moins ils savent idéaliser les besoins les plus humbles, ils les transforment si bien en sentiments qu'on a pu dire : « Chez les âmes d'élite l'amour n'a pas d'organe » Qu'importe ? Schopenhauer calomnie la femme au nom de la métaphysique, ce n'est pour lui qu'une femelle, il ne voit dans l'amour qu'une opération de chimie et un acte animal Aveuglé qu'il est par ses déductions, il prétend que si Roméo et Juliette s'aimaient d'un amour infini, c'est que la *Chose en soi* « avait jugé qu'ils se neutraliseraient l'un l'autre, « comme un acide et un alcali se neutralisent en un sel. »

Nous ne dirons qu'un mot de la morale de Schopenhauer. Après avoir déduit du monisme ou de la théorie de la chose en soi une psychologie pessimiste, il a déduit de cette psychologie une morale, la morale ascétique Quel idéal que celui qu'il nous propose ! Il admet trois vertus, la justice, la charité et la pitié, les tirant d'ailleurs d'un

Digitized by Google

principe nouveau, à savoir de l'idée que les individus sont identiques en essence et que la souffrance est l'étoffe même de la vie. Pourquoi nuire à autrui ? ne serait-ce pas nous nuire à nous-mêmes ? L'injustice est une absurdité Pourquoi ne pas aimer nos semblables ? Pourquoi ne pas compatir à ses misères, puisque notre semblable c'est nous-même au fond ? Ces trois vertus ne sont, au surplus, que les étapes qui nous acheminent vers la perfection, c'est-à-dire vers l'ascétisme.

L'ascétisme c'est le renoncement à l'être, c'est l'appétit de la mort, c'est la négation de la vie, c'est le tarissement de la vie par les macérations physiques, par la chasteté absolue, par la destruction de tout ce qu'il y a en nous de force, d'énergie et de volonté. Cet idéal est bon pour des moines et des fakirs, non pour des hommes. Si, suivant un mot très juste, « la pierre de touche de tout système c'est l'homme qu'il forme », la morale de Schopenhauer est jugée, car elle n'est bonne qu'à former des contemplatifs, des eunuques, des énervés et des impuissants.

En résumé, monisme, pessimisme, ascétisme, ou, si l'on veut, principes du pessimisme, pessimisme, conséquences du pessimisme, tel est l'ordre logique des théories de Schopenhauer ; sa philosophie gravite autour du pessimisme. Que vaut cette philosophie ? Comme Kant l'a bien montré, une métaphysique qui ne s'appuie pas sur une analyse et une critique de l'intelligence, peut être élégante et bien construite, mais elle manque de solidité. Or, bâti sur un monisme arbitraire, le pessimisme reste à l'état d'hypothèse injustifiée Si enfin le pessimisme entraîne une morale monacale et inadmissible, on peut se demander ce qu'a d'effrayant cette doctrine que Schopenhauer semble avoir dressée comme un épouvantail pour notre siècle

Henri Lauret.

VARIÉTÉS

A propos de GRISÉLIDIS

Oui, j'étais... l'autre soir au Théâtre-Français,
Non pas seul, car l'auteur avait *un* grand succès :
C'était *Armand Sylvestre*...

Armand Sylvestre, l'auteur d'un « Mystère en trois actes » ! Décidément tout est mystère. *Griselidis, le Rêve, l'Abbé Constantin* : c'est la mode aujourd'hui que chaque auteur soit chaste au moins une fois en sa vie, et, rencontre piquante il ne l'est qu'en devenant religieux, et il

Digitized by Google

écrit un épisode de presbytère, une idylle dans les chasubles, ou un Mystère du moyen âge.

Il n'y a pas à dire, c'est un mystère authentique avec oratoire, prieur, prières, miracles et apparitions sur la scène ; les frères Grébau doivent en tressaillir d'aise dans leur tombe, eux qui sans doute avaient renoncé depuis beau temps à se voir des successeurs Ce fait n'est pas une des moindres surprises que réservait à l'observateur la fin de ce siècle.

∴

La vérité est que tout Paris, depuis quinze jours, court au « Mirouër de l'Épouse fidèle », non pour s'y mirer sans doute, mais pour admirer; chacun veut avoir vu la Tentation de *sainte* Grisélidis : car c'est bien une véritable sainte, à qui on a pu reprocher de l'être trop; ainsi quand Fiamina, madame Satan, vient lui faire croire que le marquis l'a épousée en sa place, Grisélidis résignée prononce son *fiat* sans hésitation, et vient elle-même apporter tous ses bijoux à la nouvelle venue La sainte ne laisse même pas transparaître la femme.

Les deux tiers de la pièce se passent dans l'oratoire du château ; à droite s'élève l'autel surmonté d'une croix et adossé à un triptyque qui contient la bleue statue de sainte Agnès ; au fond, à côté de la baie féodale qui laisse apercevoir dans le bas la mer éclatante d'azur, un lutrin monumental supporte un livre d'heures, où la jeune suivante, Bertrade, fait à sa maîtresse de lentes lectures.

Les pieux habitants du manoir n'entreprennent rien sans prier ardemment sous les yeux du spectateur, et non pas seulement Grisélidis et Bertrade, mais aussi le marquis, ce valeureux croisé, et Gondebaut, le rude écuyer. Nul passage de la pièce n'est plus touchant que la prière finale faite par les époux lorsque, enfin réunis, ils vont partir à la recherche de leur enfant volé : une suave invocation maternelle de Grisélidis à la croix « *spes unica* » est reprise et comme répétée par le père sur un mode viril et guerrier.

Lorsqu'il achève, la croix de l'autel s'illumine subitement (ce qui provoque dans la salle un murmure d'admiration), puis elle devient glaive aux mains du marquis, et quand on ouvre le triptyque, pour faire une prière suprême à sainte Agnès, la sainte apparaît rayonnante avec l'enfant miraculeusement ramené. Et nous avions déjà vu dès le commencement le diable peint au bas de l'autel s'animer tout d'un coup et bondir sur la scène, puis, après la réunion des époux fidèles, leur apparaître, au milieu des effusions du retour, sous la forme d'un spectre rouge. Voilà donc au bas mot cinq miracles.

Satan résume bien l'intrigue quand il déclare que la guerre est engagée entre l'Esprit-Saint et lui, et c'est la lutte entre ces deux ennemis, l'un sensible et l'autre visible, qui donne à cette pièce, de forme toute lyrique, l'intérêt d'un drame.

La troupe de la Comédie-Française paraît bien un peu étonnée de représenter un Mystère, et de se voir transformée en Confrérie de la Passion. Si Mlle Bartet fait une délicieuse Grisélidis, Mlle Moreno une mystique Bertrade, Sylvain un seigneur assez féodal et Leloir un Gondebaut vigoureux encor qu'un peu bruyant, le prieur Laugier manque de vraie dignité, M. Coquelin cadet malgré tout son talent n'ar-

Digitized by Google

rive pas à se donner toute la profondeur méphistophélique, et Mlle Lynnès est par trop bon enfant pour la femme du diable.

Néanmoins ce miraculeux spectacle charme et touche visiblement ce public sceptique, et l'atmosphère devient peu à peu si religieuse que l'on trouve naturel, quand le rideau s'abaisse, de le voir figurer un ostensoir élevé sur un autel où deux saints l'adorent Aussi, après que la vue s'est doucement reposée sur la famille enfin réunie grâce à sa foi et à l'intervention surnaturelle, on écoute froidement le couplet spirituel du « Meneur du Jeu », si gentiment dit pourtant par Mlle Ludwig. Ce sourire de Parisien moqueur sonne faux parmi cette onction religieuse.

On s'en va, dans chaque entr'acte, rêver au foyer de cette suave poésie chrétienne qui, sans être assez forte, l'est pourtant par endroits, et tout en rêvant on se trouve en face de la statue si vivante de Voltaire, dont le profil amaigri et rieur émerge d'un îlot d'arbustes. Cette apparition, dans un pareil moment, est importune, presque odieuse, et je gagerais que plus d'un s'est pris à murmurer comme moi l'apostrophe de Musset :

Es-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire
Voltige-t-il encor sur tes os décharnés?

« Es-tu content cette année de ton Paris?..... Ne parlons pas de la niche que vient de te jouer M. Brouillet, un peintre de talent, dans son aimable tableau de « L'Ambulance de la Comédie française en 1870 », en plantant à tes pieds une Sœur de charité qui se dévoue au soin de nos blessés.

Mais que dis-tu d'un Mystère joué ici même à ton nez? Et ce n'est pas là un fait isolé.

Es-tu content que l'été dernier six mille personnes soient accourues dans une bourgade de montagnards pour y voir représenter la Passion du Christ? et, ne t'en déplaise, j'en sais des plus Parisiens de Paris, qui, à Oberammergau, n'ont pas su retenir leurs larmes devant la Flagellation et le Crucifiement

Et, pendant les longs mois du dernier hiver, on refusait chaque fois du monde au Mystère de Noël, et le petit chef-d'œuvre de Bouchor a enchanté tout Paris Es-tu content?

Es-tu content que deux fois par jour en ce moment dix mille spectateurs, à la pantomime de Néron, applaudissent à la confusion de l'impérial persécuteur qui voit apparaître dans les airs une croix de feu, et qu'à la fin, au mépris de l'histoire, ils accueillent avec une faveur marquée l'égorgement du prince? Certes ton regard si aigu surprendrait bien des yeux humides au moment où les chrétiens poussés dans l'arène sont consolés et bénis par leur vieux pasteur, avant d'être précipités aux lions de M. Seeth.

Es-tu content de voir les études religieuses de ce siècle, que tu as en partie inspirées, tourner visiblement au goût des formes religieuses? de constater que le souffle desséchant qui, parti de ta bouche spirituelle, a passé sur la littérature depuis cent ans, n'a plus de force; que le théâtre de l'avenir, en dépit de tous les vieux préjugés, semble s'orienter décidément vers les Mystères, et que l'on vient de découvrir, après 350 ans de recherches, que le meilleur moyen d'intéresser une société, chrétienne encore par ses mœurs, est peut-

Digitized by Google

être de lui offrir sur la scène le tableau d'époques et d'âmes chrétiennes ?

Voltaire, Voltaire, es-tu content ?.. . »

A la longue, tout en lui parlant, (c'était le dernier prodige de la soirée), il me sembla ne plus le voir, et le piédestal en marbre blanc m'apparut vide parmi les verts feuillages; Voltaire ne présidait plus aux destinées du Théâtre des Français.

Paris, 31 mai 1891. Louis ARNOULD.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

DE LA PERSONNALITÉ LITTÉRAIRE

DANS LA COMPOSITION LATINE.

Un débutant, déjà sifflé, demandait à un des maîtres du théâtre contemporain qui chiffrait ses triomphes par ses pièces, le secret de l'art heureux. « C'est bien simple, lui fut-il répondu, vous prenez un sujet intéressant, vous y taillez des situations empoignantes, des caractères bien peints; vous répandez sur le dialogue de l'esprit à foison et du meilleur; vous n'oublierez pas de varier votre style suivant les personnages et les situations. Si avec cela vous pouvez compter sur une interprétation vraiment artistique et sur une belle mise en scène, il y a des chances pour que vous alliez à la centième ». A ceux de nos correspondants qui me demandent la recette pour faire une bonne composition latine, j'ai envie de répondre de même : « Sachez de l'histoire littéraire puisée aux bonnes sources, exercez l'esprit critique par l'étude des modèles; possédez la grammaire, sinon savante tout au moins pratique, et, pardessus tout, familiarisez-vous avec le latin en ne passant pas un jour, pendant deux années ou trois, sans consacrer une heure à la lecture des textes connus. Mettez ensuite de l'ordre dans vos idées: sachez proportionner chaque dissertation particulière au temps dont vous disposez le jour de l'examen, et chaque partie de la dissertation à l'étendue du tout; faites plutôt court, net et précis, mais faites correct et sensé : dans ce cas la licence n'est pas loin et même vous pourrez entrevoir l'agrégation. » Ceci résume tout ce que je pourrais dire, tout ce que j'écris et répète chaque année aux étudiants qui m'accordent leur confiance. Quant au secret de la latinité sans la lecture attentive et raisonnée des modèles latins, quant au procédé pour ordonner une dissertation alors que les idées manquent et pour la faire plausible, quand elles sont fausses ou confuses, j'avoue ne le point connaître; et même je déclare que les corrections de détail, sur les travaux soumis à notre appréciation, ne valent qu'à titre de stimulant, qu'elles n'apprennent à bien faire que si le patient veut faire par lui-même. La graine de ces corrections, qui parfois coûte tant d'efforts au semeur, ne lève que tombant dans un terrain préparé; et ce qui manque le plus à nos étudiants, c'est la préparation première, un fonds suffisamment riche d'études secondaires;

Digitized by Google

sans ce fonds, la pratique de la dissertation littéraire, en latin surtout, est presque impossible; et ceux qui parmi nos étudiants, barbus ou non, ont raté leurs humanités au lycée, n'ont qu'à les recommencer à la Faculté avant de songer à la licence.

Supposons toutefois, ce qui arrive encore pour quelques uns, que le fonds existe : quelle est, dans l'état actuel des études et étant donnée les méthodes qui y président, la qualité qui manque le plus et que nous serions ravis surtout de rencontrer? Je n'hésite pas à dire que c'est la personnalité littéraire Il est rare que nous puissions dire, à la lecture d'une composition latine, que l'auteur y est lui-même; que les idées émises sont siennes, incorporées d'abord par une assimilation graduelle à sa substance pensante, exprimées ensuite sous une forme qui révèle une plume indépendante d'un modèle donné et maîtresse d'elle-même On possède beaucoup mieux qu'autrefois les faits de l'histoire littéraire; on fait servir davantage l'histoire générale à l'interprétation des ouvrages. Mais la dissertation littéraire prend de plus en plus les allures d'un mémoire ou de jurisprudence ou de sciences physiques. On y juxtapose des témoignages variés, des opinions et des doctrines, le plus souvent puisés aux sources de l'antiquité, ce qui a l'avantage de fournir la forme en même temps que le fond; pris quelquefois aussi chez les modernes, ce qui mène à une latinité qui serait, aux contemporains de Cicéron et de Quintilien, parfaitement inintelligible. Quand, au lieu d'entasser, on discute, ce n'est guère qu'en opposant les uns aux autres des avis connus; les opinions devenues personnelles sont elles-mêmes empruntées, non pas tant pour ce qu'elles valent, mais parce qu'elles dispensent de leur chercher une expression. La forme, en latin surtout, voilà le difficile; et Bridoison serait heureux de constater que presque toujours elle décide du fond.

Cette tendance à l'érudition impersonnelle est, en latin, particulièrement choquante, car elle va à l'encontre du génie même de la latinité. Ce qui frappe surtout, non-seulement à la lecture des auteurs classiques de Rome, mais au spectacle de l'histoire, des institutions et des mœurs romaines, c'est la faculté d'assimilation dont la nation tout entière a fait preuve dans ses rapports avec les civilisations étrangères. Pour nous en tenir aux seuls écrivains, ils se sont préoccupés beaucoup moins, j'entends à la belle époque de la littérature, de dire des choses nouvelles, que d'exprimer les choses connues d'une façon originale et personnelle. On sait comment, en histoire par exemple, les documents les plus officiels n'ont pris place dans l'œuvre littéraire que transformés par l'historien et marqués à l'empreinte de son talent. Quand Tacite recommença l'œuvre de Pline l'ancien et de Cluvius Rufus, il est à présumer qu'il ne changea pas grand chose au fond; et cependant l'impression que laissent les *Annales* est tout autre, les faits eux-mêmes ayant subi par le travail du style une transformation en quelque sorte substantielle. Il en est de même pour les livres de critique littéraire; Cicéron, Horace, Quintilien ne sont le plus souvent que des traducteurs au sens élevé du mot; mais comme les idées empruntées se sont, par une trituration habile, identifiées avec leur propre génie! Comme elles nous sont transmises à la fois artistement ordonnées et exprimées avec un relief original! Quiconque se mêle d'écrire en latin doit s'efforcer d'acquérir, dans sa sphère et suivant ses forces, un peu de cette qualité romaine de la

Digitized by Google

personnalité littéraire. L'effort pour réussir ne profitera pas seulement à l'esprit; comme il y faut de la volonté, il aura son action sur le caractère : l'homme et l'écrivain s'y tremperont tous les deux.

J'accorde que la surchage érudite des intelligences, qui est un des résultats de notre enseignement réaliste et positif, rend cet effort particulièrement pénible Jadis, quand la dissertation de licence et d'agrégation roulait sur des lieux communs de morale et de littérature générales, un vocabulaire restreint, des formules assez monotones, suffisaient, entre des mains expertes, à défrayer les quatre ou cinq pages réglementaires Les mêmes expressions, les mêmes tours pouvaient servir dans des sujets divers: car au fond ces sujets ne différaient guère entre eux. Aujourd'hui nous exigeons que la composition, même latine, ait un caractère scientifique; nous donnons à traiter des problèmes assez spéciaux de critique et d'histoire; nous commettons même, à l'endroit du passé, l'irrévérence de contester des théories et des doctrines qui se croyaient assurées d'être des articles de foi dans le *Credo* traditionnel des littératures. Si le *Credo* en toute chose a sa forme arrêtée en vertu même du fond, il n'en est plus de même des investigations par le libre examen; les idées nouvelles ne peuvent accoucher qu'avec leur forme artistique; et quand cette forme veut être latine en même temps que personnelle, rien d'étonnant que l'accouchement soit laborieux. Il est nécessaire que cette science plus vaste, que cette critique plus indépendante ait à sa disposition, pour se faire valoir, des ressources de style proportionnées.

Donc la composition latine, devenue plus difficile parce qu'on a cessé d'apprendre à écrire en latin dans les classes d'humanité, l'est encore pour cet autre motif qu'elle a à exprimer des idées plus variées, une érudition plus riche, plus curieuse et moins doctrinaire. Ni l'idéal de la licence et de l'agrégation littéraires, ni les conditions matérielles de l'examen ne permettant de la réduire à un exercice de juxtaposition de témoignages empruntés, la conclusion s'impose : il faut que les candidats pratiquent, beaucoup plus qu'autrefois, les modèles de la bonne latinité; il faut que leurs lectures soient à la fois plus attentives et plus étendues, pour que le vocabulaire s'enrichisse, pour que la phraséologie antique, si merveilleuse d'ailleurs de souplesse et de variété, suffise aux exigences de l'esprit critique, sans rien perdre de sa pureté Quand ce résultat sera atteint, même dans la mesure modeste où nous le réclamons de nos licenciés, nous ne leur reprocherons plus de manquer surtout de personnalité littéraire, et nous pourrons espérer les voir monter plus haut : *recta semper et ultra tendere.*

J.-A. Hild.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. Arren.

Poitiers. — Imprimerie Millet & Pain

Digitized by Google

JUIN 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 6.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

AVIS A NOS ABONNÉS

Les demandes d'abonnement et les mandats de paiement devront être adressés désormais à M. ROCHE, *secrétaire de la Faculté des Lettres.*

Pour éviter les frais de recouvrement par la poste, nous prions les abonnés au Bulletin *de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement pour 1891, en envoyant un mandat de 10 francs à* M. ROCHE.

CHRONIQUE

Les épreuves écrites de la licence ès lettres, commenceront le mardi, 7 juillet, à 7 heures du matin, par la composition française.

∴

La session du Conseil académique de Poitiers qui a été close le 24 juin a été particulièrement intéressante. La situation de l'enseignement secondaire dans le ressort a fourni à M. Bellanger, aujourd'hui inspecteur d'Académie à la Rochelle, la matière d'un rapport aussi curieux par la variété des détails et l'à-propos des idées générales que soigné dans la forme. Il est vraiment regrettable que des documents de cette importance ne soient point livrés à une plus grande publicité.

Parmi les vœux émanés de l'initiative personnelle des membres du conseil, il faut signaler le vœu des professeurs du lycée de Tours demandant que le droit de délivrer des livrets scolaires aux candidats soit réservé aux seuls établissements de l'Université. Le conseil a pensé qu'il convenait d'ajourner la discussion de ce vœu à l'année prochaine, lorsqu'une première expérience aura permis de juger les avantages et les inconvénients du livret sous sa forme actuelle.

Digitized by Google

M. Hild a déposé et développé un vœu concernant l'organisation du travail des maitres répétiteurs, en vue des diverses agrégations et licences, auprès des facultés Nommé rapporteur de la question par la Commission de l'Enseignement supérieur, il a soumis au Conseil et fait voter à l'unanimité la proposition suivante: *L'effectif des maitres-répétiteurs en exercice dans les lycées de faculté sera augmenté dans les plus fortes proportions possibles, de manière à leur assurer le temps et les moyens de se préparer aux grades de l'enseignement supérieur. Ils seront recrutés, pour ces lycées, par voie de concours, les droits de l'ancienneté et des services rendus entrant en ligne de compte.*

Nos lecteurs trouveront plus loin, non pas le rapport de M. Hild dont le ministre seul peut autoriser la publication, mais un article où quelques-unes des idées discutées devant le conseil et dans la commission sont exposées par notre collègue.

∴

Notre collègue. M. Hild, élu il y a quelques mois secrétaire de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, vient de payer sa bienvenue à la savante compagnie en étudiant, dans le premier numéro de son *Bulletin* de 1891, qui vient de paraître, une curieuse statuette de bronze appartenant au *Musée des Augustins*, à Poitiers. On sait que ce musée est une fondation de feu Rupert de Chièvres, qui en a légué les éléments, l'immeuble où il est installé et une rente assez forte pour l'entretien à la Société des Antiquaires. M. Hild a démontré que la statuette, jusqu'à présent la seule connue de ce type, représente *Hercule combattant*, et qu'elle nous rend la célèbre statue de Polyclète l'Ancien, dont parlent Cicéron (*de orat.*, II, 16) et Pline (*Hist. nat.*, 34, 56). Une remarquable chromolithographie de la maison Gué, de Poitiers, est jointe au texte (tirage à part, 14 p in-8°), reproduisant sous les deux faces, avec ses dimensions rigoureusement exactes, ce petit bronze qui fixera certainement l'attention des artistes et des archéologues.

∴

M. J. Denis, doyen de la Faculté des lettres de Caen, vient de publier une étude sur la littérature du XVII^e^ siècle. Cette brochure, malgré ses dimensions restreintes, est très riche en idées, et très suggestive. On y retrouve ce mélange de goût littéraire et de sens philosophique qui est la caractéristique du talent de M. Denis. On aime à constater dans cette œuvre d'un vétéran de l'Université une pensée toujours jeune et forte, et de plus, sans aucune recherche du paradoxe, un mépris absolu pour les banalités reçues.

∴

Digitized by Google

Un de nos anciens boursiers, M. Mielvaque vient de passer son examen de 2e année à l'École du Louvre pour l'épigraphie Assyrienne et Phénicienne. M. Mielvaque a été reçu avec la mention *très bien*.

LES MAITRES-RÉPÉTITEURS A LA FACULTÉ

Quoique la cause des maîtres-répétiteurs ait été, depuis quelque temps, plaidée dans tous les sens et par des avocats de toute qualité, il est un point particulier et non le moins intéressant sur lequel tout n'a peut-être pas été dit encore : j'entends les rapports du répétitorat avec l'enseignement supérieur. Nul ne s'étonnera qu'un professeur de faculté qui, pendant dix années déjà, s'est occupé des maîtres et a eu la chance de leur rendre quelques services, appelle une fois de plus sur ce point l'attention des hommes compétents, celle surtout des administrateurs dévoués aux grands intérêts de l'Université. Il n'y est pas seulement encouragé par des exemples venus de haut; quelques-unes de ses idées précédemment exprimées, relativement au conflit qui met en présence les maîtres et les boursiers de licence, ont reçu en principe l'approbation des intéressés avec celle des pouvoirs publics : c'est à préciser ces idées, à les condenser sous la forme pratique d'un règlement qu'il voudrait consacrer ces quelques pages; il y a trois ans d'ailleurs qu'il remet de compléter un article publié à cette place [1]; la question a marché depuis lors dans l'opinion : n'est-il pas naturel qu'ayant quelque peu travaillé à semer, il reparaisse le jour où il est question de la récolte, d'abord pour goûter la satisfaction d'y avoir contribué, ensuite pour la faire faire dans les meilleures conditions possibles ?

Le lycée du chef-lieu académique où s'ouvrent les facultés constitue, pour les répétiteurs qui y sont attachés, un centre privilégié de labeur scientifique, une ressource précieuse d'avancement professionnel. Ils y arrivent pour la plupart bacheliers, plus ou moins mûris au contact des professeurs et des élèves dans un lycée de moindre importance. Ils espèrent que leur travail, désormais secondé et dirigé par les maîtres de la science, alimenté par des bibliothèques et des collections bien pourvues, les fera parvenir rapidement à la licence, ce grade qui ouvre la porte à toutes les ambitions universitaires, sans lequel il n'y a guère à attendre, dans l'enseignement public, que mé-

[1] V. dans le *Bulletin de la Faculté des lettres de 1888*, p. 214 et suiv., l'article intitulé : Boursiers de licence et Maîtres-répétiteurs. Cf. *Bulletin de l'association des Maîtres-répétiteurs*, 1er juillet 1890 et 1er mars 1891.

Digitized by Google

comptes et misères. Pour arriver au lycée de faculté, nos jeunes répétiteurs s'adressent aux proviseurs qui, d'accord avec les recteurs, font leur choix dans la foule nombreuse des postulants. Ayant pratiqué depuis longtemps déjà le personnel des maîtres du lycée de Poitiers, il m'est facile autant qu'agréable de rendre hommage à la clairvoyance, à l'esprit de justice de nos administrateurs. Non-seulement le service intérieur du lycée est fait avec tact, fermeté et distinction, mais les facultés constatent que les maîtres emploient en moyenne trois heures de liberté par jour, pour fréquenter assidument les conférences et les cours. Si les résultats aux examens ne sont pas toujours en rapport avec cet empressement, c'est que d'une part les maîtres nous arrivent mal préparés par leurs études antérieures ; c'est que d'autre part le temps leur manque pour ordonner, digérer et s'assimiler par le travail personnel, les leçons et les conseils emportés du cours. Il arrive aussi que des maîtres reçus licenciés et qui n'ont plus, des leçons de la faculté, qu'un besoin relatif, sont maintenus dans leur poste : d'où cette conséquence que la faculté est dans bien des cas une force perdue ou une force mal employée : nous pensons qu'il est possible de la mieux exploiter, d'en régler plus pratiquement l'usage.

En se plaçant à ce point de vue, notre collègue M. Maillard, professeur à la Faculté des sciences, a proposé récemment un moyen très simple de pratiquer la sélection des maîtres, c'est-à-dire de mettre l'enseignement supérieur à la portée non plus des premiers venus mais des plus capables[1]. Quoique les mutations dans le personnel des répétiteurs aient lieu souvent d'une académie à l'autre, en fait les maîtres d'une même académie, surtout quand elle compte neuf lycées comme la nôtre, connus du Recteur par les rapports des proviseurs et formant un effectif important, semblent organisés pour un avancement régional. Si on pouvait chaque année, sans compliquer encore le régime des examens ni déranger les services, soumettre les maîtres d'un ressort donné à une épreuve scientifique nous renseignant sur la valeur de leurs études antérieures, nul doute que les facultés n'y puissent trouver un recrutement meilleur et les maîtres un avancement plus normal, plus profitable à leurs intérêts. Cette organisation est possible ; elle est même facile et il faut savoir gré à notre collègue de l'avoir suggérée. Il suffira qu'aux jours où dans les chefs-lieux de département, en juillet, nous surveillons les épreuves pour le baccalauréat, les maîtres qui sollicitent un poste dans le lycée de facultés fassent, dans le même local et aux mêmes heures, des compositions qui sont données aujourd'hui pour le concours des

[1] *Rentrée solennelle des Facultés de Poitiers*, 1890, Rapport de M. le doyen Durrande, p. 60.

Digitized by Google

bourses de licence. Dans le rapport du doyen qui signale ce système, il n'est pas question d'épreuves orales propres à compléter et à contrôler les résultats de ces épreuves écrites. Cette lacune, car c'en est une, est aisée à combler: un examen oral, toujours identique à celui des bourses de licence, serait passé au commencement de juillet avant les épreuves écrites par une commission de trois professeurs agrégés des lycées; ou bien cet examen succéderait en octobre aux épreuves écrites, considérées comme éliminatoires.

Le projet de M. Maillard nous paraît devoir être amendé sur un autre point encore. Nous pensons qu'il n'est pas juste de ne tenir compte, pour l'avancement des maîtres (les facilités pour la préparation aux grades sont à leurs yeux l'avancement par excellence) des seules aptitudes scientifiques. Les droits de l'ancienneté sont aussi à prendre en considération; par-dessus tout, il convient d'attribuer une note spéciale à la tenue et aux qualités disciplinaires. Donnons un coefficient faible aux années de services; un coefficient très appréciable à la note qui constate la qualité de ces services; la science pure n'aura rien à y perdre. Un maître qui laisse à désirer par la tenue ou qui manque d'autorité sur ses élèves à titre de surveillant ne fera jamais, même avec beaucoup de savoir, qu'un médiocre professeur. Et puis dans l'intérêt d'une bonne administration il importe que les proviseurs aient voix au chapitre, quand il s'agira, pour l'un de leurs subordonnés, d'une mutation qui est une promotion. L'expérience nous a prouvé d'ailleurs que parmi les maîtres, à peu d'exceptions près, les meilleurs disciplinaires sont aussi les plus solides travailleurs. Si le savoir augmente leur autorité aux yeux des élèves, la fermeté du caractère, sans laquelle il n'y a pas d'éducateurs, est une preuve d'énergie intellectuelle; cette fermeté qui en impose à l'élève, procure au maître la liberté de l'esprit qui seule fait le travail fécond.

Il est de toute évidence qu'un concours de ce genre, établi annuellement entre les répétiteurs d'un même ressort, donnera au lycée de facultés un personnel mieux en situation de profiter des ressources de l'enseignement supérieur. Cependant si nous n'avisons pas du même coup à diminuer pour chacun d'eux la part de service intérieur, les résultats, quoique meilleurs, seront toujours insuffisants. Il faut donc entrer hardiment dans la voie du système qu'on a appelé le dédoublement; réclamée avec insistance par les intéressés, presque promise par le discours de M. le Ministre de l'instruction publique, cette mesure s'impose, sinon dans tous les lycées sans distinction, du moins dans les lycées de facultés. Prenons pour type celui de Poitiers : nous constatons que 20 maîtres de tout ordre y fournissent chacun une moyenne de 55 heures de service intérieur par semaine, sans compter la surveillance des dortoirs. Une augmentation de per-

Digitized by Google

sonnel qui réduirait cette moyenne d'un tiers seulement, laisserait assez d'heures disponibles pour que le travail correspondant aux leçons des facultés fût suffisamment assuré Si l'augmentation allait jusqu'à doubler l'effectif, ce qui nous semble l'idéal à atteindre, nous pourrions nous flatter de posséder, au chef-lieu de chaque académie, les éléments d'une école normale secondaire, uniquement recrutée par et pour l'Université, placée sous la surveillance immédiate du Recteur, et mise en rapports permanents avec toutes les ressources en hommes, en collections et en livres de notre enseignement supérieur. Un résultat de ce genre vaut bien, ce me semble, quelques sacrifices budgétaires. Ces sacrifices, une fois la première installation obtenue, ne seraient pas considérables; dix maîtres de plus par lycée de Facultés ne coûteraient au total que 225,000 francs par an, à raison de 1,500 francs par tête. Si j'ai bonne mémoire, M. Duruy dont on est toujours sûr de rencontrer le nom respecté quand on discute une mesure utile à l'Université, avait rêvé cette organisation quand il créa les maîtres auxiliaires. On sait pourquoi les fruits n'ont pas répondu aux espérances : et nos facultés n'avaient pas reçu encore l'orientation pédagogique, la solide constitution qui fait aujourd'hui leur valeur; et les administrateurs des lycées se mirent trop souvent en travers d'une réforme qui, rompant avec la routine, limitait leur pouvoir discrétionnaire; il en est tout autrement aujourd'hui

Pour obtenir à moins de frais l'augmentation du personnel des maîtres dans les lycées de facultés, l'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit, est de faire rentrer dans le cadre des maîtres le personnel des boursiers de licence qui prendraient leur part du service intérieur J'avoue que pour ma part cette solution de la question m'a toujours paru la plus logique et la plus équitable. Non pas certes ! que je méconnaisse ni le caractère démocratique de l'institution des bourses, ni les services qu'elle a rendus tant à nos facultés des sciences et des lettres qu'à l'Université tout entière. Mais autant les bourses d'agrégation ou de voyage données à des serviteurs déjà éprouvés de notre enseignement secondaire m'inspirent de sympathie et excluent jusqu'à la possibilité d'une objection sérieuse, autant je demeure perplexe quand il s'agit d'attribuer une subvention budgétaire à un jeune débutant, sur la foi d'un concours qui ne prouve pas grand chose, avec toutes les inconnues sous lesquelles se dérobent son caractère, ses origines et ses intentions futures J'ai connu à la faculté de Poitiers des boursiers excellents, qui ont tenu largement les promesses de leur examen; j'en ai vu aussi un égal nombre qui, vivant librement en ville, ont employé dans des occupations qui n'étaient pas précisément d'ordre scientifique et tournaient parfois au détriment de l'enseignement universitaire, l'argent du public et les leçons de leurs maîtres. Cependant je me rends à l'opinion d'adminis-

Digitized by Google

trateurs éminents; je m'incline avec déférence devant l'autorité de maîtres et de collègues qui ont des choses universitaires une intelligence très nette et pour nos intérêts un dévouement incontesté Laissons subsister les bourses de licence même pour des débutants quand ils font preuve d'aptitudes exceptionnelles : *rara avis !* mieux encore, gardons-les pour ceux de nos jeunes maîtres répétiteurs ou professeurs de collège qui veulent consacrer tous leurs loisirs à la science; tâchons seulement d'en écarter, si faire se peut, ou les habiles qui, suçant le lait de l'Université, ne deviennent drus et forts que pour mieux battre ensuite leur nourrice, ou les amateurs qui s'arrangent, aux frais des contribuables, deux années de somnolence intelligente dans une ville de Facultés Mais pardessus tout, organisons la jouissance de notre enseignement supérieur en faveur des maîtres répétiteurs, ces auxiliaires indispensables de notre enseignement secondaire. Un grand résultat sera obtenu quand nous leur aurons rendu le lycée de facultés plus abordable, quand du même coup nous leur aurons fourni, avec les moyens, le loisir de faire fructifier leur savoir, d'assurer leur succès aux examens.

Cependant il ne suffit pas que nous ayons mis au point de départ le système de sélection raisonnée et de recrutement libéral dont j'ai parlé. Il est nécessaire que d'autres mesures encore saisissent en quelque sorte les élus dès leur arrivée parmi nous, qu'elles les empêchent de compromettre, par la paresse ou l'indifférence, une institution créée en vue du travail assidu et régulier. Et tout d'abord il importe de limiter leur séjour dans le lycée de Facultés ; à des sujets choisis, dûment éprouvés dans un concours, trois années au maximum pour l'une des licences littéraires et quatre pour les deux licences scientifiques réunies doivent suffire. Par suite, tout maître qui dans ce délai n'aurait pas réussi à l'examen serait mis en demeure de céder sa place, en permutant avec le collègue placé premier sur le tableau de promotion de l'Académie. De même le maître reçu licencié qui ne serait pas désigné par des notes exceptionnelles comme un candidat immédiat à l'une des agrégations auxquelles prépare la Faculté du ressort serait déplacé au mieux de ses intérêts et pourvu d'un poste en rapport avec son grade. Enfin un maître serait toujours déchu de son droit au lycée des Faculté, ou pour défaut de travail constaté par les rapports trimestriels des doyens ou pour insuffisance et manquements graves dans le service du lycée, sur un rapport motivé du proviseur. Cette double sanction, appliquée avec fermeté, justice et discernement, nous paraît nécessaire si l'on veut tenir tout le monde en haleine, si l'on veut obtenir, ici une grande somme d'efforts scientifiques, ailleurs une application consciencieuse aux fonctions professionnelles.

Nous flattons-nous d'illusions en nous promettant de cet ensemble

Digitized by Google

de mesures les meilleurs résultats : pour l'enseignement supérieur qui y gagnerait, dans toutes les Facultés des sciences et des lettres un auditoire studieux, suggestif par le nombre comme par la qualité ; pour la corporation des maîtres une émulation salutaire, la certitude qu'un travail soutenu et dirigé mènera ses membres, dans un délai normal et sans efforts extraordinaires, vers le grade qui légitime toutes les ambitions? Il n'y a là de chimères que pour ceux qui n'ont pas appris à connaître les maîtres répétiteurs, pour ceux qui douteraient du dévouement des professeurs de Facultés. Je sais bien que le nombre des licenciés augmentera dans de fortes proportions et qu'on peut craindre d'en être un jour débordé. Ne s'est-il pas rencontré des théoriciens en pédagogie qui ont déploré la production de licenciés que les bourses de licence et le mouvement d'études qui en est sorti ont jetés sur la place universitaire ! Désormais les maîtres y fourniraient un appoint considérable ; ils ne mettront plus huit années (et en donnant ce chiffre je crois rester au-dessous de la vérité) pour conquérir honorablement une licence : la moitié de ce temps suffira. Donc les licenciés de tout ordre seront plus nombreux et il faudra prévoir la nécessité de leur faire un sort convenable. Mais cette nécessité est prévue dès à présent : car depuis la réorganisation de l'enseignement supérieur, le répétitorat a monté dans l'opinion et dans les faits, se rapprochant chaque année un peu plus, par le savoir et la tenue, du corps des professeurs. C'est pour cela que le Ministre a pu songer à l'associer d'une façon plus intime, plus intelligente à l'œuvre de l'éducation nationale : c'est pour cela qu'il a pu annoncer ces réformes radicales qui en feront une carrière se suffisant à elle-même, pouvant conduire, par degrés successifs, aux postes les plus élevés de l'administration, sans que les maîtres soient forcés de passer par la hiérarchie spéciale du professorat. Mais, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire naguère aux répétiteurs du lycée de Poitiers, pour que cette transformation ne leur réserve aucun mécompte, il leur faut au préalable faire preuve de solides aptitudes scientifiques. Il y a un minimum de grade sans lequel on n'imposera jamais à nos élèves un éducateur, un administrateur respecté : ce minimum est la licence, *licentia docendi*, qui ne donne pas l'autorité sur les enfants quand le caractère manque, mais qui ajoute à son prestige devant l'opinion, qui surtout la met à l'abri des critiques jalouses. Les maîtres ont été unanimes à accepter des idées de ce genre, quelque charge qu'elles leur doivent imposer. Ce qu'ils demandent en somme, ce qu'ils ont mille fois raison de demander, c'est le droit au travail, condition première de tout avancement ; et ce droit ne va pas sans les moyens possibles, sans les ressources légitimes. En les leur accordant, nous leur inspirons le respect d'eux-mêmes et l'amour de leurs fonctions. Songeons d'ailleurs que le bien que nous leur aurons fait profitera dans la plus

Digitized by Google

large mesure à ce que nous avons de plus cher : à la jeunesse de nos lycées et collèges, c'est-à-dire à la jeunesse qui entend être élevée dans le culte des idées modernes et libérales

Résumons nos réflexions en leur donnant la forme d'un règlement précis sinon complet. Les hommes compétents y ajouteront ou en retrancheront suivant leur expérience :

1° L'effectif des maîtres répétiteurs en exercice dans les lycées de Facultés sera porté au chiffre nécessaire pour que chaque maître n'ait que cinq heures de service au maximum par jour : la surveillance des dortoirs n'est pas comprise dans ce chiffre.

2° Le service intérieur du lycée sera organisé, de concert avec les doyens des Facultés, de manière à faire profiter le plus grand nombre des maîtres, chaque jour, des cours et des conférences de leurs Facultés respectives.

3° Le recrutement des maîtres pour les lycées de Facultés sera assuré par un concours annuel comportant des compositions écrites et des épreuves orales suivant le programme actuel de l'examen pour les bourses de licence, à l'époque et dans les formes indiquées ci-dessus.

4° Un tableau de classement sera dressé chaque année par les soins du Recteur et porté à la connaissance des intéressés. Il sera tenu compte, outre les notes scientifiques données par les professeurs compétents, d'une note d'ancienneté et d'une note de tenue et de valeur disciplinaire. Cette dernière note sera attribuée par le proviseur du lycée où le maître aura exercé six mois au minimum.

5° Les maîtres seront appelés au lycée de Facultés dans l'ordre du tableau, suivant les besoins du service, en nombre égal autant que possible, pour les deux ordres d'enseignement. Les Académies n'étant pas d'importance égale, les Facultés des Académies qui ont un nombre restreint de maîtres recevront des maîtres choisis dans les Académies plus importantes, de manière à assurer, autant que possible, l'égalité de promotion entre les Académies.

6° Le séjour dans le lycée de Facultés ne pourra dépasser trois ans pleins, si le maître est candidat à l'une des licences littéraires ; quatre ans pour ceux qui aspirent à la double licence scientifique. La première de ces licences devra être obtenue au plus tard à la fin de la troisième année d'études.

7° Les maîtres reçus licenciés ne restent attachés au lycée de Facultés que si des notes exceptionnelles les désignent comme candidats à l'une des agrégations et dans le cas seulement où la Faculté prépare à l'agrégation visée.

Digitized by Google

8° A un moment quelconque de la période d'études, un maître pourra être envoyé dans un autre poste, soit pour insuffisance de travail constatée par le doyen compétent soit pour manquement grave dans le service du lycée, sur un rapport du proviseur.

J.-A. HILD.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION.

(Suite.)

LES CAHIERS DE DOLÉANCES.

§ IV

LE TIERS-ÉTAT DES VILLES.

Sentiments envers le Roi, le Clergé, la Noblesse. — Liberté, Égalité. Fraternité.

Sur plus d'un point, la fusion des trois ordres était un fait accompli : les privilégiés, dans quelques bailliages, s'étaient réunis au tiers pour ne rédiger qu'un cahier commun, ou pour se contenter d'ajouter leurs observations aux doléances des roturiers. C'est ainsi qu'à Bourg-en-Bresse nous trouvons un seul Cahier, véritable résumé des similitudes et des divergences d'opinion des trois ordres sur toutes les questions importantes : l'accord était fait en principe sur la question la plus passionnante, l'égalité : l'article 24 demande « que les députés du Tiers-Etat ne soient assujettis dans les assemblées générales de la nation à aucune distinction humiliante. » Cet article est « consenti et demandé avec instance par la noblesse et le clergé ». (II, 454.)

Mais ces cas sont loin d'être la règle générale. Sur tous les points où l'accord n'avait pu se faire, où les cahiers des privilégiés annonçaient une résistance implacable, la conduite du Roi, s'il avait pu comprendre, était toute tracée par l'écrasante unanimité des Cahiers du Tiers, cet admirable testament politique de nos pères, que nous devons consulter avec une émotion pieuse, où nous aurions encore tant de choses à apprendre. Car c'est vraiment une impression saisissante de bonté qui domine l'ensemble de ces doléances. M. Edme

Digitized by Google

Champion les a comparées à un immense cri de douleur, à un gigantesque sanglot, aussi grand, aussi douloureux que la voix de la mer montant dans la nuit[1]. La comparaison est juste, mais incomplète. Car ce qui me frappe surtout dans cette clameur des déshérités, c'est que quelques cris discordants de haine, poussés par des individus isolés, disparaissent dans le concert général : ce sont des gens qui ont souffert, qui espèrent enfin le bonheur, mais qui ne le voient pas encore dans l'humiliation et l'anéantissement de leurs oppresseurs, parce qu'ils croient à la bonne foi de ceux qui les consultent.

Pourtant les élections elles-mêmes auraient dû commencer à inquiéter. Si le pouvoir central envoyait de belles circulaires garantissant la liberté électorale la plus complète, les puissances locales ne se croyaient guère obligées d'en tenir compte. Le Tiers de la Prévôté de Paris-hors-les-murs énumère longuement tous les vices des élections, insistant sur ce fait que des officiers du Roi ont voulu présider les assemblées primaires, altérant ainsi par leur présence la liberté du vote[2]. Dans la Sénéchaussée de Bordeaux, une paroisse se plaint de l'ingérence des magistrats judiciaires dans les élections, et demande « qu'il leur soit défendu d'assister désormais aux assemblées de paroisses, et surtout à celles relatives à la nomination des députés. parce qu'ils ont gêné les suffrages dans les dernières assemblées, et les ont obligés de supprimer de leur cahier plusieurs objets de doléances ». (II, 413). Même remarque dans une communauté de la Sénéchaussée d'Aix : « Notre intérêt, le bien de la patrie, l'obéissance enfin ont été des motifs pressants qui nous ont engagés à décrire le récit tendre et fidèle de nos doléances, malgré qu'on nous donne à entendre qu'un jour nous payerons cher les efforts que nous aurons faits pour nous tirer de l'esclavage. Que pourrait nous arriver de pire, et quel effroi peut causer la mort à des citoyens malheureux, sinon le

[1] « Aucune analyse, telle patience et tel talent qu'on y dépense, ne communiquera jamais l'impression que donnent les cahiers de 89. La monotonie de ces doléances uniformément répétées produit à la longue un effet inexprimable. Comme sur les côtes de l'Océan, en quelque endroit que l'on aborde la grève, on retrouve la même grande voix triste, solennelle, infatigable, ainsi, de toutes les provinces, de toutes les paroisses, de tous les points du pays, s'élève un gémissement tantôt bruyant, tantôt timide, toujours lamentable et déchirant ». *Esprit de la Révolution*, p. 57.

[2] Le 5 novembre 1789, à la Constituante, « Mauriet de Flory se plaint du despotisme que les lieutenants-généraux des bailliages ont exercé dans les élections. Il propose que les électeurs soient autorisés à choisir leur président et autres officiers, cet amendement est adopté ». (*Archives parlementaires*, IX, 679.) Le procureur du Roi à Falaise réclame le 13 août 1789 la protection de l'Assemblée : « Cet officier, poursuivi par le parlement de Rouen pour avoir rédigé le cahier dans lequel son bailliage demandait la suppression de la vénalité des charges de juridicature, et même des parlements, s'est adressé depuis trois mois au Conseil pour obtenir la cessation des poursuites vexatoires faites contre lui : il n'a pu encore obtenir la justice qu'il réclame ». (*Archives parlementaires*, VIII, 433.)

Digitized by Google

regret que nous aurions de ne pouvoir emporter avec nous les chaînes que nous laisserions pour héritage à nos descendants »[1].

Ce fut cet amour héroïque des citoyens pour leur postérité qui rendit inutile la pression des agents du pouvoir. Ce fut aussi la naïveté des émotions électorales. Les Français n'étaient pas encore blasés sur le plaisir qu'il y a à accomplir son devoir civique, et le Tiers de Nemours nous fait une psychologie curieuse de l'électeur : « Quand on pense que la voix d'un homme peut, dans l'assemblée nationale, déterminer un bon ou un mauvais parti, faire passer une loi salutaire ou une loi dangereuse, qui décideront de la liberté ou de l'esclavage, du bonheur ou du malheur de vingt-cinq millions d'hommes et de leurs descendants, l'importance des lois qui doivent régler les élections frappe de respect et de crainte, et l'on sent que nul électeur digne de l'être ne peut aller écrire son billet sans un extrême battement de cœur. » (IV, 174.)

C'est cette fraîcheur d'émotion, cette loyauté, cette sincérité de sentiments qui font de ces Cahiers un monument historique de première valeur, parce que les idées qu'ils contiennent sont mises en valeur par la forme qui leur est donnée. Il y a sans doute bien peu de beautés « livresques », de fleurs de rhétorique, dans cet amas de documents. Mais c'est une bonne langue bien française : c'est le cœur qui parle au cœur, et de simples paysans arrivent à une éloquence plus touchante que celle de tous les prédicateurs du monde, parce qu'ils souffrent et qu'ils disent leurs souffrances : « Personne n'est instruit des abus comme ceux qui en souffrent, ni ne les peut dire aussi bien. Il y a peut-être dans le royaume des millions de paysans qui en savent plus à ce sujet que tous les ministres : aussi ont-ils payé plus cher pour l'apprendre » (IV, 227.) Encore ont-ils la bonté grande de demander grâce pour leur style : ces braves gens, tout confus d'écrire à leur roi, se demandent s'ils ont le droit de parler simplement, même de leurs maux : « Il faudrait, pour les rendre plus sensibles, employer ce langage naïf qui leur est propre, parce qu'il tient à la vérité » (V, 245.) Ils confessent humblement qu'ils ne sont pas grands clercs : « Nous demandons quelque indulgence pour ce cahier, dicté par un vif amour du bien public et par la longue expérience de nos maux. Il ne faut pas qu'on y cherche la profondeur du génie politique; mais on y trouvera des vœux exprimés avec la simplicité de la nature, auprès de laquelle nous vivons et que nous cultivons plus que notre esprit. » (III, 666.) Et bien, malgré quelques mots bizarres que l'on rencontre par ci par là[2], il y a, dans ces doléances des mou-

[1] VI, 387. — On voit combien M. Chassin avait raison de parler de pression électorale dans son *Génie de la Révolution*, I, 208-211; M. de Pompignac a tort de le réfuter, mais ses arguments sont peu utilisés. (*Cahiers de 89*, p. 19-24.)

[2] *Énormissime*, par exemple, II, 194; un Cahier, parlant des barrières intérieures, dit qu'il faut *scalper* ces abus, IV, 137.

Digitized by Google

vements superbes, des pages de toute beauté. Ne croirait-on pas lire du Montesquieu dans ces lignes-ci : « Il est raisonnable que l'État, ayant à sa disposition deux cent mille hommes robustes, déjà salariés par la nation, ne les laisse pas dans une oisiveté qui les rend moins propres au service militaire, et moins capables de supporter ensuite les fatigues de la guerre lorsqu'ils sont obligés d'y marcher. Les nations anciennes ont fait usage de leurs troupes. Le bailliage de Nemours est traversé par un chemin que les soldats romains ont construit. On aimerait à le voir réparé par les soldats français. » (IV, 118) Il est vrai que ce cahier de Nemours est un pur chef-d'œuvre. Mais, à se contenter des Cahiers pour ainsi dire anonymes, où nul nom primant ne se rencontre, où le rédacteur n'a donc pu être qu'un simple interprète; que de bonnes choses, où le fond est si solide, que la forme en prend une vigueur qui est presque de la beauté : voici par exemple ce que les gens de Briey écrivent au roi : « Sire, la prospérité publique est une dette du trône : Votre Majesté l'acquittera avec honneur, mais la nation veut aujourd'hui tous ses droits. » (II, 206)

Dans le Cahier de la paroisse de Passy-lès-Paris, signé de noms qui ne nous disent rien (sauf un : Antoine Vacquerie), se trouve un dialogue aussi animé qu'une scène de Beaumarchais, aussi pressant qu'une argumentation de Pascal, sur les juridictions des seigneurs : « Mais, s'écrieront sans doute les possesseurs de fiefs, vous voulez donc détruire les justices seigneuriales; elles ont à la vérité beaucoup d'abus, mais une justice est un patrimoine; vous renversez la société si vous ne respectez pas les propriétés, et les justices en sont une. — La justice, un patrimoine, une propriété! vous renversez vous-même les principes les plus élémentaires : vous est-elle utile, cette propriété? vous vendez donc la justice, vous en disposez de manière qu'elle s'exerce principalement en votre faveur? Quelle abomination! — Non, sans doute, répondra-t-on, je cherche avec soin des hommes intègres et instruits, je les établis juges, je leur recommande de décider sans partialité, même contre moi, et je paye amplement et sans difficulté les frais de procédure et de juridiction qui sont à ma charge. — Ah! vous prononcez le mot, la justice n'est pas une propriété, mais une charge, une véritable dette exigible par les habitants d'un district à qui vous le devez. — Mais c'est un droit. — Non, c'est un devoir. — Enfin vous ne privez au moins, en m'ôtant les moyens de contribuer à l'ordre, d'une des jouissances les plus flatteuses pour une âme bienfaisante. — Ah! j'entends ce langage, et vous concevez ma réponse; si vous aimez véritablement vos semblables, considérez que la généralité des seigneurs de terres ne vous ressemblent et ne vous ressembleront jamais, et que votre vertu s'élève jusqu'à sacrifier la satisfaction de faire vous-même le bien, à celle de lui donner

Digitized by Google

une base plus solide ». (V, 5.) Il y a de l'esprit et même de la gaieté dans quelques-unes de ces doléances, parce que le génie de la race réussit par moments à secouer le poids des misères du temps. On se plaint, au bailliage d'Alençon, de voir les soldats français sacrifiés aux étrangers : on va même jusqu'à railler les suisses-concierges qui lancent aux visiteurs des maisons royales « des grossièretés énoncées dans un baragouinage inintelligible ». (I, 725.)

Mais ces notes vives sont rares. Et c'est surtout la sombre éloquence du paysan du Danube qui peut servir à juger d'un mot ces cahiers, où l'on trouve plus d'un passage comme ceux-ci : dans les villages où sévit le droit de congé, « les enfants des laboureurs voyant la misère de leurs pères, quittent le village ou craignent de s'y marier, multiplier les misérables. » (VI, 96) « Réduits aujourd'hui à la plus affreuse indigence, nous n'entendons que des cris languissants d'une famille affamée, à laquelle nous regrettons presque d'avoir donné le jour. » (V, 40.) Il y a là de la rage accumulée, qui peut éclater tout à coup. Il y a aussi une forte et virile résignation. Il y a au fond une fierté indomptable [1]; des phrases contre l'étranger sonnent comme des coups de clairon : il y a déjà l'élan du Chant du Départ, chez ces paysans, qui trouvent des formules comme celle-ci : « Ennemis de la France, tremblez. » (VI, 318.)

En effet, et c'est ce qu'il faut signaler avant d'entrer dans l'étude des questions de détail, il y a partout, dans les doléances du Tiers, le même esprit de patriotisme, large et intelligent. Les questions générales leur semblent plus intéressantes même que leurs intérêts particuliers. C'est presque timidement qu'ils parlent de ceux-ci, et en s'excusant d'une apparence d'égoïsme : « Après s'être livrés à l'examen de ces grands objets, les représentants du tiers-ordre pensent qu'un petit retour sur eux-mêmes ne leur est pas interdit. » (II, 212.) On pense partout en France ce que les commettants Nîmois disent à leurs délégués : « le Tiers-État de la sénéchaussée charge ses députés de se regarder en même temps comme les députés de tous les Français, de considérer en grand les maux de la France et leurs remèdes. » (IV, 240). Les députés devront répéter « les cris qui s'élèvent de toutes parts. » (II, 513.)

Ce sont des cris de douleur, mais aussi d'espoir. Le royalisme le plus ardent éclate dans tous les Cahiers, presque sans exception. Le Tiers est si royaliste que Louis XV est encore appelé « le bien-aimé » ! (V, 227.) Mais ce n'est pas la royauté abstraite qu'on aime, c'est Louis XVI en personne, pour qui tous ces pauvres gens ont une affec-

[1] « Ce ne sont pas des priviléges que l'on doit accorder, mais des encouragements, des distinctions flatteuses, de l'honneur enfin; il fut et sera toujours le plus sûr aiguillon des Français ». (I, 752).

Digitized by Google

tion vraiment filiale. Il en avait été personnellement ému, au témoignage de Necker qui, dans son rapport du 27 décembre 1788, constate cette unanimité de dévouement : « Votre Majesté a été touchée de l'amour, de la confiance, de l'abandon, dont le Tiers-État fait profession pour elle dans toutes les supplications des villes et des communes qui lui sont adressées..... C'est à votre protection, c'est à l'appui de votre justice qu'elles se confient principalement. Leurs sentiments sont manifestés dans les supplications innombrables qu'elles ont adressées à Votre Majesté, et qui contiennent toutes la profession la plus expressive d'un dévouement sans bornes et à Votre Majesté, et au secours de l'État. Il faut croire à ce sentiment national qui honore le règne de Votre Majesté, et qui consacre ses vertus et l'amour de ses peuples. » (I, 492, 493, 495.) Les Français en effet sont touchés jusqu'aux larmes de la bonté d'un roi qui leur demande des conseils, ce roi qui leur paraît une seconde providence : « C'est avec le plus sensible attendrissement qu'ils voient ce puissant monarque se rendre participant de l'administration publique, et de la régénération du plus bel empire qui soit sous le ciel, et ils ne répondent que par leurs larmes à l'honorable qualité de conseils et d'amis qu'il plaît à cette seconde Majesté de leur donner. » (I, 768-769.) Ils fournissent de cette affection profonde le témoignage le plus irréfutable : ils prodiguent l'argent au Roi; ils exigent l'économie la plus stricte dans toutes les dépenses, sauf pour Louis XVI : « Le vœu unanime de tous les bons Français est que le monarque et son auguste famille jouissent d'un état dont la splendeur fasse connaître à toutes les nations étrangères la richesse, les ressources infinies de la nôtre, sa supériorité et surtout son attachement respectueux pour la personne et le bonheur de ses souverains. » (I, 722.)

Partout on trouve indiquée cette idée que nul n'a le droit de faire sa part à Louis XVI : « Le seigneur roi sera supplié de faire connaître aux États-Généraux quelle est la somme qu'il destine annuellement aux dépenses qu'exigent avec la splendeur convenable au monarque de l'empire français, sa personne sacrée, celle de son auguste compagne, toute sa famille royale, et tous les départements de leur maison. » (I, 718.)

Malgré ces témoignages sonnants et trébuchants de leur amour, ces bons et naïfs roturiers ont peur quelquefois de contrister leur roi par un tableau trop exact de leurs souffrances : ils n'osent pas tout dire, même sur la corvée : « Il ne faut pas attrister le cœur de Sa Majesté, en lui disant combien cette servitude a fait verser de larmes. » (II, 125.) Cette délicatesse de cœur vraiment filiale est pour nous toucher même encore : on sent que ce ne sont pas là des protestations officielles, mais la pure et cordiale vérité; ainsi le Tiers de Bailleul offre au roi l'abandon de sa fortune pour « faire retentir, dans l'uni-

Digitized by Google

vers entier, qu'il n'est point de roi plus adoré, plus chéri, plus estimé et plus aimé que Louis XVI, roi de France et de Navarre » (II, 186). Pour ces braves gens, le mal qu'ils exposent ne vient que des ministres, tous détestés, sauf Necker, uni au roi dans l'adoration du peuple[1]; tout le bien passé, surtout tout le bien qu'on espère, vient du Roi. Il faudra toute la niaise et persistante duplicité de Louis XVI pour désabuser ces gens confiants et enthousiastes, pour faire des républicains avec les plus ardents royalistes que l'on ait jamais vus en France. Un seul cahier fait exception, c'est celui du Bailliage de Nemours. Malgré quelques formules de politesse à l'adresse de Louis XVI, quelques phrases comme celle-ci : « Le peuple de France grave dans son cœur les bonnes pensées de ses rois » (IV, 152), on sent percer l'esprit républicain : le dogme de la royauté n'est plus pour ce Tiers-là un article de foi. On raille cette personne impersonnelle du Roi qui répond en 1787 à une demande qu'on lui avait faite en 1614 (IV, 137). Quant à Louis XVI lui-même, on ose lui faire remarquer que les excellentes intentions ne suffisent pas, que les bonnes paroles ne sont qu'à peine des acomptes, qu'« on juge les rois comme les autres hommes par leurs actions » (p. 11). Surtout on n'a qu'une demie confiance dans la parole du Roi : celui-ci avait promis en 1787 la suppression de la gabelle : « Le Tiers-État du bailliage de Nemours se tiendrait pour assuré, quand même il n'y aurait pas eu d'États-Généraux, de la destruction de la gabelle.., car le Tiers-État du bailliage de Nemours est accoutumé à se confier entièrement à la parole sacrée du roi; mais il voit l'époque de son accomplissement encore plus proclamée par le secours des États-Généraux.....» (136). L'ironie est aussi voilée que possible, et Louis XVI ne dut pas la sentir[2]. Il y a là pourtant un germe de méfiance qui se développera bientôt avec une rapidité saisissante.

En somme, pour l'imagination populaire, c'est dans la bourse du roi que s'engouffrent les sommes énormes que les agents du roi extorquent aux pauvres gens. Le roi n'en est-il pas responsable?

« Le fisc sait tout ce qui il touche, répond le Tiers de Nemours; il sépare toujours le monarque de la nation. Au lieu de consulter avec elle pour les besoins publics, auxquels nulle nation sensée ne refuse

[1] « Que le Tout-Puissant daigne nous conserver aussi longtemps que nous le désirons, notre roi, que nous bénirons de tous nos cœurs, si nous avons assez bonne opinion du bonheur de rendre heureux un bon cœur! Nous le supplions à mains jointes de revêtir M. Necker du ministère général. Et pour cet effet, on emploiera le nom sacré, pour éternuer à une reconnaissance, ton nom chéri à toute langue comme ces opérations vont enrichir l'état; et puisqu'elle ne nous fournit pas d'expression pour désigner un homme qui réunisse comme lui toutes les vertus, quand on aura le bonheur d'en rencontrer un qui le ressemblera, on s'écriera dans un saint transport : « Ah! c'est un Necker! ». Village de Jouy, IV, 613.

[2] Si toutefois il lut ce Cahier, qui devait attirer son attention au moins par son volume.

Digitized by Google

de pourvoir, il se tient à l'affût des occasions d'attraper quelques sommes, de faire surpayer le travail des officiers publics, de mettre en monopole même le bien qu'il fait. Selon la manière de les envisager, ces petites manœuvres font rire ou pleurer les philosophes; elles devraient toujours indigner les rois. Il n'y a cependant encore eu que Théodose qui ait été assez instruit pour dédaigner ce genre de revenu et pour dire : « Je suis empereur, et vous me faites patron de galère » (IV, 127). Le Roi allait être assez instruit par les Cahiers. Son ignorance légendaire et traditionnelle ne pourra plus être une excuse : écrire les Cahiers, « c'est détruire ces mots : *Si le roi savait!* Le roi, le meilleur des rois, le père d'une grande et sage famille, saura » (V, 675). Et voici qu'il sut : c'est que sur ces sujets pesaient les droits seigneuriaux ou royaux de pontage, travers, pontonage, tonlieu (II, 172), fouage (III, 260), taille, ohmgeld, officiantengeld, liegergeld, trentième et cinquantième denier, lods et ventes, accis, droit de ramonage, weidgeld (III, 11-12), chatrerie, riflerie (II, 245), palette, étalage, afforage, mort et vif herbage, péage, barrage, tiercement de parc (I, 754-755), finage (V, 379), retrait, droit de larde, bon vin, faculté exclusive, droit d'alberge, quête, fouage, cavalcade, régales et dépendances, anapte et arrière-alapte, cas impériaux, boles, épaves, pulvérage, beauvache, pasqueviage, ban des haras, varèche, félonie, droit de bâtardise, droit de suc, égoût des fontaines, etc. (I, 697). Pour colliger ces droits une grêle d'agents s'abat sur les pauvres diables : le Cahier de Nemours en compte plus de quarante espèces; leurs vexations sont si minutieuses qu'on est obligé par exemple de tenir un véritable état-civil pour les animaux que l'on envoie paître sur les lieux soumis aux droits des inspecteurs : « On est obligé d'avoir et de faire vérifier par les commis, des registres de naissances et des extraits mortuaires pour les moutons et les veaux » (IV, 124). Ces pauvres gens se hâtent de rire de ces mesquineries pour ne pas en pleurer [1]. Ils font contre mauvaise fortune bon cœur, et ne peuvent pourtant s'empêcher de remarquer que tous ces droits sont bien lourds et bien multipliés.

Un réseau à mailles étroites couvre si bien les routes que les marchands y laissent le plus clair de leur bénéfice; quelquefois c'est mieux encore : on cite la légende d une pièce de vin qui, en 1768, partie de Toulouse, où elle valait deux louis, est vendue à Paris 500 livres, mais a payé en route 501 livres 15 sous : « et alors les droits étaient plus légers, il n'y avait pas en sus les 10 sous pour livre » [2]. Ces droits nouveaux viennent s'ajouter au fardeau écrasant de tous les vieux

[1] Cf. surtout dans le Cahier de Nemours les vexations du droit sur les amidons (IV, 131). On se demande comment une industrie pouvait résister à de pareilles prescriptions dictées par cet axiome administratif : Ne laissez rien faire, ne laissez rien passer.

[2] IV, 125. On peut lire des détails intéressants sur les chicaneries de la régie et sur ses barrières, dans les doléances des commerçants de Besançon, II, 343-345.

Digitized by Google

impôts que l'ingéniosité fiscale de la féodalité avait imaginés[1]. Dans cet arsenal inhumain les armes les plus rouillées servent encore. Il y a certains points de la France par exemple, où l'odieux droit de main-morte sévit toujours dans toute sa rigueur : « Les religieux de Marchiennes, eux-mêmes, racontent avec complaisance qu'il y a certains héritages sur lesquels ils ont perçu trois fois le dixième denier en une même année » (III, 214)

Encore si ces droits méritaient leur nom, s'ils représentaient une propriété légitime. Mais combien n'ont pour leur justification qu'un seul titre, la force ! En veut-on un exemple ? « L'origine des droits de rivière n'est pas aussi claire ni aussi excusable que celle des droits de péage par terre : il est démontré qu'il y en a plusieurs qui n'ont eu d'autre titre primordial que le pouvoir de tirer d'un lieu fort un coup de fauconneau sur les bateaux qui passaient » (IV, 140). C'est le droit du plus fort De là l'inégalité la plus choquante, la plus blessante. D'après le droit de franc-fief, toute terre noble achetée par des gens du tiers paye un droit tous les vingt ans; c'est la loi : « A ses yeux, des mains roturières souillent un héritage noble, et cette tache ne peut être effacée qu'à prix d'argent. Tous les vingt ans, à chaque mutation, toute une famille condamnée à l'abstinence, doit écarter pendant deux ans jusqu'à l'idée du besoin » (V, 416). On a deux poids et deux mesures, à la lettre : dans la paroisse de Belloy, l'unité agraire, la perche, est longue de 19 pieds pour les nobles et de 18 seulement pour les manants! (IV, 352). Dans le bailliage de Douai, les roturiers payent un pot d'eau-de-vie trois livres cinq sous; les gentilshommes et les ecclésiastiques, cinquante sous seulement et quelquefois moins encore (III, 201, 206).

Si l'on essaye de se soustraire à la moindre de ces charges, si même on n'empêche pas sa famille de frauder, les châtiments sont là, terribles : quand on manque au droit de marque sur les cuirs, on est passible « des galères pour les hommes, du fouet pour leurs femmes et leurs filles, comme si dans le cas même de fraude ces innocentes créatures pouvaient résister à la volonté de leur père ou de leur mari; comme s'il n'était pas possible qu'elles ignorassent ce qui se passe dans les ateliers; comme si, le sachant, elles pourraient le dénoncer sans trahir toutes les vertus de leur sexe! Quelle législation que celle qui voudrait en faire dans leurs foyers domestiques les espions ou les victimes du fisc; et quelles âmes ont pu dicter de pareilles lois! » (IV, 133.)

Voilà le tableau rapide de ce que l'ancien régime coûtait au pays,

[1] Aucun droit ne périt, même quand l'objet pour lequel il avait été créé a disparu : la paroisse de Fraque continue à payer au Roi 107 mesures d'avoine « pour l'exemption du guet et garde dans la citadelle de Châlon », et demande qu'on l'en exempte, « attendu que cette citadelle n'existe plus ». (II, 613.)

Digitized by Google

d'après les Cahiers. Il me faudrait un livre entier pour énumérer et expliquer tous les noms de ces impôts du roi et des seigneurs, pour reproduire les renseignements qu'en donnent les victimes, détails qui serrent le cœur. Pour qui voudrait s'en faire une idée déjà assez complète, la lecture des doléances de Nemours s'impose : on y trouverait l'explication de plus d'un de ces droits, dont les noms reviennent à chaque page dans les Cahiers, et qui sont synonymes de misère, de dénis de justice, d'exactions [1]. Car on voit dans l'Ancien Régime les privilégiés se décharger peu à peu des devoirs attachés à leurs droits, et voler ainsi le peuple en se faisant payer des services qu'ils ne rendent plus. Même les services qui subsistent encore, sont absolument disproportionnés avec le prix qu'on les paye. Prenons les trois grandes entreprises de la royauté. La Poste viole le secret des lettres et vole le public, car, pour augmenter ses bénéfices, elle allonge inutilement le chemin que prend la correspondance, alors taxée d'après les distances. Le bailliage d'Amiens, parmi tant d'autres, intime cet ordre à la Royauté : « Il sera pris les plus rigoureuses mesures pour assurer l'inviolabilité du secret de la poste, étant de l'essence d'une bonne constitution de respecter le secret des familles, de protéger la confiance réciproque, et de donner un libre essor à l'opinion. En s'occupant de cet objet, les députés demanderont que le port des lettres soit fixé à raison des distances directes et non du circuit qu'on leur fait faire pour le profit de la régie » (I, 745). La Corvée ne se paye plus guère qu'en argent : mais l'État manque à son engagement, car il entretient mal les routes dont il a la charge : il y a tel chemin « où une voiture chargée de vins, l'hiver dernier, n'a pu être retirée qu'à l'aide de quarante chevaux, ce qui est un fait de toute notoriété » (IV, 469). C'est enfin le roi qui vend le sel à son peuple : il le lui fait payer jusqu'à quatorze sous la livre (IV, 419). Encore est-il mauvais, mélangé de matières colorantes, pour qu'on puisse bien reconnaître s'il vient de la régie ou de la contrebande : une commune de Paris-hors-les-murs demande « qu'il soit dorénavant défendu d'y mettre de la terre, sous prétexte que c'est un moyen pour les commis de le reconnaître d'avec le sel d'un autre grenier; il n'est pas juste de faire payer de la terre 13 sous la livre au peuple » (IV, 689). La proportion de terre est d'à-peu près trois pour cent (IV, 134). Je passe sur les infinies vexations de détail qu'imaginaient les employés des gabelles pour prendre le plus possible au peuple et lui rendre le moins possible. Je ne citerai qu'un seul fait, qui montre une barbarie poussée jusqu'à la déraison : « Les tanneurs ont besoin de sel marin pour plusieurs préparations de leur art, et ne peuvent l'acheter qu'au

[1] On peut encore lire le répertoire explicatif de ces droits dans Tocqueville, *Ancien Régime*, p. 425-438.

Digitized by Google

prix des grandes gabelles. La ferme générale leur en fournit, et principalement du sel de marée, sur le pied déjà bien cher de 4 sous la livre; mais, ce qui fait dresser les cheveux, elle l'empoisonne en ce cas avec du vert de gris ou de l'arsenic, afin que la peine de mort soit portée par le fait même contre celui qui oserait employer un grain de sel à autre chose qu'à préparer du cuir. Cette peine peut être l'effet d'une méprise innocente. Q l'importe, dit le fisc, que le peuple tremble et périsse, pourvu qu'il obéisse et que je sois payé! » (IV, 135)

Ce n'est pas assez d'empoisonner le pays, on le corrompt : et le bailliage de Nemours, analysant les funestes effets de la loterie royale, prononce un réquisitoire terrible contre Louis XIV, quand il dit : « Si les impôts fondés sur le monopole d'un service public sont méprisables et immoraux, propres à rendre le gouvernement odieux, en lui donnant un rôle opposé aux fonctions protectrices et paternelles qui tiennent à son essence, et qui doivent lui concilier l'amour et le respect des citoyens, que penser, que dire des impôts de séduction dans lesquels le gouvernement se dévoue à un métier infâme par lui-même, et se permet publiquement une conduite que toutes les lois divines et humaines lui enjoignent de punir chez les particuliers ?... Que doit penser le peuple en voyant affiché sur le même pilier que Louis, par la grâce de Dieu, proscrit en son parlement les jeux de hasard où les banquiers ont trop d'avantages sur les ponteurs, et que Louis, par la grâce de Dieu, se déclare en ses lettres patentes enregistrées au parlement, le banquier du plus inégal, du plus séducteur et du plus atroce de tous ces jeux ? » (IV, 147-148)

Il semblerait que des gens ainsi exploités, et qui savent très bien par la tradition orale que l'exploitation féroce ne date que du XVIIIe siècle, que, à la suite de l'avènement de Louis XVI, la spoliation est devenue plus lourde et plus inique, il semblerait, dis-je, que les victimes doivent pousser des cris de revendication, de haine, et qu'elles seraient, ce faisant, parfaitement dans leur droit. On est stupéfait au contraire de constater avec quel calme, quelle équité, quel respect même de tous les droits contestables en principe, mais légitimés presque par une longue possession, ces pauvres gens réclament contre les privilèges, et particulièrement contre ceux du clergé. Ils demandent la liberté de conscience, mais avec une sagesse, une modération exemplaires. On ne les voit pas chercher leur propre délivrance dans l'asservissement de la pensée d'autrui ; ils disent simplement : « On donnera à la tolérance réciproque, en fait d'opinions religieuses, tout ce que les circonstances permettront à la prudence et à la raison. » (VI, 258.) Ils ne réclament pas, tant s'en faut, la séparation de l'Église et de l'État, mais bien la séparation de l'Église gallicane et de Rome. Le bailliage de Coutances « demande que toute communication avec la chancellerie romaine soit anéantie, que le droit d'annate soit aboli,

Digitized by Google

que les évêques de France soient réintégrés dans leurs droits. , qu'ils fassent dans leurs diocèses ce que le pape ou l'évêque de Rome fait dans le sien, et ce que par usurpation ou par des concessions des rois de France il fait dans les diocèses des évêques français. » (III, 71.) D'autres, plus timides, s'inclinent devant l'autorité spirituelle du pape. « en ce qu'elle n'est pas contraire aux libertés de l'Église gallicane », mais protestent contre « ses prétentions à l'autorité temporelle », et surtout contre les différents procédés qu'il emploie pour soutirer l'argent de France (I, 689), contre ce commerce de dupe que fait un pays qui donne son or contre des parchemins : « Il est d'une bonne administration de ne laisser sortir le numéraire du royaume que par échange avec une valeur au moins équivalente. » (I, 745.) A l'intérieur, il est un abus criant, contre lequel l'immense majorité du pays proteste : le chômage des saints. Comme le Savetier de La Fontaine, le Tiers trouve qu'on le ruine en fêtes inutiles : « Les députés demanderont la réduction de la majeure partie des fêtes, dont l'institution est à charge au peuple, sans aucun avantage réel pour la religion. » (I, 746) On supplie bien modestement le Clergé de renvoyer toutes ces fêtes aux dimanches, « la seule seconde fête de Pâques étant conservée, comme étant absolument nécessaire aux ouvriers et gens de campagne pour s'acquitter du devoir pascal. » (II, 59).

Quant aux représentants de l'Église, l'intelligente sympathie du Tiers va aux curés pauvres, ses frères, qu'il trouve mal partagés : « Cette classe de prêtres e t la plus utile à la société et la plus respectable aux yeux de l'homme de bien et du citoyen. Cependant c'est la plus pauvre et celle à laquelle on pense le moins, et qui s'occupe le plus de la consolation et du secours des indigents, avec lesquels personne n'ignore qu'elle partage souvent son modique revenu »(II, 189.) On oppose à la richesse des décimateurs la pauvreté des curés à la portion congrue ; on veut forcer les premiers à « augmenter cette portion, ainsi que celle des vicaires, n'étant pas juste que ceux qui supportent la chaleur du jour, qui sont enfin les sentinelles du camp d'Israël, soient aussi mesquinement salariés par ceux dont ils remplissent les obligations » (I, 723). On s'occupe surtout des petits desservants : dans la Sénéchaussée d'Angers, on fait remarquer que « les vicaires perpétuels et amovibles étant tenus à la résidence et à tout le fardeau du service de la paroisse, il est indispensable de leur accorder une augmentation de leur portion congrue : suffisante pour les faire vivre avec la décence convenable à la sainteté de leur ministère. » (I, 688). Sans doute on trouve des protestations contre les curés et leur âpreté à exiger leurs droits : « il est révoltant de voir un curé aller dans les champs se disputer avec les paroissiens sur le plus ou moins de gerbes qu'il aura récoltées. » (IV, 586) Les habitants d'Exeaux, par exemple, « demandent la sup-

Digitized by Google

pression de plusieurs droits odieux que le curé de leur paroisse exige d'eux, et qui consistent : dans la moitié du lit où est décédé un mari ou une femme, chef de communauté, etc » (II, 107.) Mais en général, on les plaint plutôt qu'on ne les attaque. On voudrait les dégager d'une solidarité compromettante avec les exploiteurs de leur ordre ; on proteste contre « les richesses excessives du haut clergé, les dîmes, qui, par leur nature, ne laissent voir dans les pasteurs qui sont nos amis et nos consolateurs, que des parties adverses, et les exposent à être confondus dans la classe de ces hommes qui pèsent le plus sur le peuple » (III, 507.) C'est de la dîme que vient tout le mal, et surtout de ceux qui l'ont accaparée, de ceux qu'on appelle les gros décimateurs : « On a vu, il y a deux ans, dit la paroisse de Logue-en-Brie, dans un procès pour la dîme dans cette paroisse, le dîmeur se disputer pour de petites gerbes avec le cultivateur, et pendant le cours du procès, les gerbes ont resté sur le champ au moins trois mois ; elles ont été perdues : preuve que la Providence nous a favorisés. » (IV, 655.) Parmi ces gros décimateurs, les évêques se distinguent par leur rapacité, par leur ingéniosité à frapper les paroisses qu'ils visitent de véritables contributions de guerre ; une tournée pastorale ressemble à une invasion. Dans la sénéchaussée de Forcalquier, on demande « qu'il soit défendu, à l'avenir, aux évêques, lors de leurs tournées pastorales, de s'emparer des dais sous lesquels on les reçoit à la porte des églises paroissiales, ou de mettre à contribution les communautés qui témoignent envie de ne pas laisser emporter les ornements de leur église. » (III, 355) Encore n'est-ce que demi-mal : cela prouve au moins qu'ils résident. Mais ce qui fait surtout saigner le cœur des pauvres gens, c'est de voir l'évêque aller manger à Paris l'argent qu'ils ont si péniblement gagné pour lui ; partout on proteste ; la sénéchaussée de la Rochelle a trouvé le moyen le plus ingénieux pour leur imposer la résidence, c'est une « privation du douzième de leur revenu par chaque mois de non résidence, lequel douzième sera versé dans les caisses des États provinciaux pour les travaux de charité et le soulagement des pauvres. » (III, 488.) Contre ces ecclésiastiques prévaricateurs, un grondement de colère commence à se faire entendre : « De tous les abus qui existent en France, le plus affligeant pour le peuple, le plus désespérant pour les pauvres, c'est la richesse immense, l'oisiveté, les exemptions, le luxe inouï du haut clergé. Ces richesses sont composées en grande partie de la sueur des peuples, sur lesquels le clergé perçoit un impôt affreux sous le nom de dîmes, qui absorbe tous les dix ans, au profit d'illustres fainéants, la totalité des revenus territoriaux du royaume. » (VI, 354)

La communauté de Quinson, qui consacre de longs développements à cette question brûlante, trouve que l'Église gagnerait en dignité en perdant une partie de sa fortune, en vendant ses biens : « On ne ver-

Digitized by Google

rait plus le palais s'occuper des procès entre les prieurs et leurs ouailles ; on n'entendrait plus des conversations scandaleuses chez les gens du monde à raison de la conduite des ministres des autels ; on ne leur reprocherait plus de s'engraisser des biens des pauvres, de la substance des malheureux ; dès lors la religion et ses ministres seraient respectés. . Quel malheur pour le peuple qui voit un vaste champ à côté d'un petit morceau de terre qu'il possède : ce vaste champ appartient à son évêque ou à son prieur, qui ne paie aucune charge communale, tandis qu'il ne peut, même au moment d'un orage, enfermer ses fruits qui sont en danger, avant que le collecteur ait perçu le droit de dîme : et si, pour éviter le danger qu'un orage lui fait craindre, il ose mettre son peu de grains ou de raisin dans quelque lieu de sûreté, il est assigné dans les vingt-quatre heures pour payer l'amende portée par les règlements faits à ce sujet. Voilà les secours que reçoivent les malheureux des mains de leurs évêques. » (VI, 389-390.)

Encore une sorte de respect arrête le Tiers devant les évêques qui ont leur place dans la hiérarchie de l'Église, et dont quelques-uns, remplissant honnêtement leurs fonctions, plaident les circonstances atténuantes pour les autres. Mais les moines, qui les défendra, « des moines qui font vœu de pauvreté, et qui possèdent plus de biens dans leur oisiveté que des milliers d'hommes courbés sous le poids de la chaleur ; qui habitent des palais superbes, couchent sous des lambris dorés, se promènent dans de vastes et délicieux jardins, au lieu de végéter dans d'affreux déserts .. » (IV, 485.) « Leurs riches abbés, dit la communauté de Cuger, dans la sénéchaussée d'Aix, étalent des équipages brillants et commodes, insultent par leur luxe à la misère du peuple, oubliant que c'est ce peuple qui les rente au préjudice de ses besoins les plus pressants, à la sueur de son front ; et que ce qu'ils emploient à vivre si mondainement est un véritable vol qu'ils font aux indigents. » (VI, 278). L'ironie populaire les range parmi les trois fléaux de l'agriculture : « Un des nôtres a dit qu'il fallait nous délivrer des pigeons, des lapins et des moines, parce que les premiers mangeaient notre bien en grains, les seconds en herbes, et les troisièmes en gerbes. » (IV, 699.)

Cette rancune contre le haut clergé fainéant, et cette sympathie pour le bas clergé travailleur, aboutissent à deux propositions fréquemment répétées : d'abord, la suppression de l'ordre du Clergé s'impose. Pourquoi un ordre pour les ecclésiastiques, quand il n'y a pas un ordre pour les marchands, un ordre de parlementaires ? A l'avenir, les clercs nobles seront versés dans la noblesse : les prêtres roturiers rentreront dans le Tiers État (IV. 26). Quant à leurs biens, qu'en fera-t-on ? Sans doute le Clergé est maintenant prêt à payer l'impôt comme tout le monde, et renonce à sa comédie du don gracieux, qui

Digitized by Google

était une excellente spéculation. Mais ce sacrifice est-il bien méritoire ? D'où vient cet empressement? Le sceptique Cahier de Nemours explique ainsi le miracle : « A peine a-t-il été certain que les États Généraux auraient lieu, que le Clergé a déclaré de toutes parts qu'il se *soumettrait avec joie non seulement aux vingtièmes,* qui étaient la seule chose qu'on lui eût demandée en 1750 et en 1787, non seulement à la capitation qu'il avait éludée depuis 1717, mais même à l'imposition qui remplacerait la taille et qui porterait sur tous les ordres ; en un mot, qu'il *renoncerait à tout privilège pécuniaire relatif aux impôts.* Ce que quatre-vingts ans de travaux n'avaient pu faire, ce qui avait coûté leur crédit et leur place à deux ministres, se trouve fait sans difficulté à l'instant où il a plu au roi de dire : A moi, mon peuple ! Il doit voir avec plaisir que ce mot vaut mieux que : *hola, gardes !* et coûte moins cher » (IV, 119.) Pourquoi le Clergé veut-il donc garder ses biens et ses droits ? Pour faire l'aumône, dit-il. — « Nous ferons bien nous-mêmes nos charités, répond une paroisse, sans qu'elles passent entre des mains qui savent se les approprier. » (V, 214) Une protestation presque unanime s'élève contre ces richesses accumulées qui appauvrissent ceux qu'on dépouille, qui dépravent ceux qui en jouissent : « L'Église s'est accrue sans bien : c'est avec le bien qu'elle a dégénéré ; la réduire à sa fortune primitive, ce sera la rappeler à sa primitive sainteté. Dans ces temps reculés, on nous prêchait par l'exemple ; aujourd'hui on ne se sert que de la morale, on se contente de nous dire : Faites ce que nous disons ; ne regardez pas ce que nous faisons. Pour faire revivre ces temps heureux et réformer cette morale, qui est un abus et la source de tous les autres, il faudrait leur retirer ces biens qui les corrompent, qui les empêchent de mériter et de recevoir le respect dû à leur caractère. » (V, 214)

Pour les réguliers, le Tiers n'y va pas par quatre chemins : ne voyant pas de propriété légitime, justifiée par une utilité réelle, dans l'immense fortune des moines, il demande d'abord qu'on tarisse la principale source de leurs revenus : « La dîme, après tout, est le patrimoine des pauvres. C'est leur propriété. (IV, 437)Quant aux richesses déjà capitalisées, qu'on les partage : que l'État rentre dans ses droits : « Nous avons absolument besoin d'argent, et absolument nous n'avons pas besoin de moines : toutes les communautés religieuses sont autant de branches gourmandes qui se nourrissent aux dépens de l'arbre et en énervent toute la sève. Leurs biens sont immenses et absolument perdus pour l'État : que notre bon roi mette la main sur cet incalculable trésor.. On peut appeler ce coup : le gros lot de l'État [1]. » Quant

[1] IV, 612. Young ne peut retenir son indignation quand il voit la splendeur des moines opposée à la misère des paysans : il rêve à tout ce qu'on pourrait faire avec les 300,000 livres de rente de l'abbé des Bénédictins de Saint-Germain, aux pommes de terre qu'on planterait, etc. Il ajoute, en bon protestant : « Est-ce que tout cela ne vaut pas mieux qu'un prêtre à l'engrais? » (I, 109.)

Digitized by Google

au clergé séculier, c'est une autre affaire. D'abord on examinera les titres de propriété, « pour connaître de la vraie destination primitive de ces biens » (IV, 380) Puis on procèdera à une répartition plus équitable, en assignant à chaque ecclésiastique un traitement proportionné à son rang et à ses services, avec cette restriction sage et humaine qu'on ne dépouillera pas « les titulaires actuels de leurs revenus, mais seulement à leurs vacances » (V, 222). Rien en effet n'est plus équitable que de pareilles propositions On peut dire que la France a demandé à la Constituante le partage des biens du Clergé. Je trouve irréfutable ce droit du pays à lever une forte contribution sur les ecclésiastiques qui s'étaient si longtemps soustraits aux charges financières, et cette argumentation me semble très logique : « S'ils trouvent mauvais qu'on leur rappelle le désintéressement de leurs premiers prédécesseurs, les sages s'y rendront avec plaisir, sans attendre qu'on les y contraigne; et en les rendant tous égaux, on trouvera de quoi acquitter les dettes de l'État, sans achever d'écraser le malheureux. Et sans gêner le père de famille, on paiera les dettes du royaume; et si MM. les ecclésiastiques se rendent généreusement à cette proposition, on les bénira, en disant que ce sont les pères qui ont payé les dettes des enfants » (IV, 364-365.)

Pour la Noblesse, les sentiments varient. En général, on se défie de la cour, des ministres : on craint qu'ils ne veuillent séduire les députés du Tiers. Aussi oblige-t on les représentants à jurer qu'ils n'accepteront ni pour eux ni pour les leurs, pensions ou titres, même deux ans après la clôture des États (II, 682) La sénéchaussée de Rhodez va jusqu'à proposer la perte des droits civils pour quiconque manquera à cet engagement d'honneur : « Que tout député du Tiers aux États Généraux qui acceptera des grâces de la cour soit déclaré infâme. » (V, 557.) On proteste avec vigueur contre les gentilshommes de Versailles : « La haute noblesse, ou la noblesse courtisane, absorbe toutes les places, toutes les faveurs de la cour; il semble que toutes les dignités, tant ecclésiastiques que militaires, sont une partie de son patrimoine, et qu'elle a en propriété, sous le titre de pensions et de gratifications, une portion du revenu de l'État; ce n'est pas le mérite personnel, ce ne sont pas les services rendus à l'État et à la Nation qui font accorder les places et les grâces, mais le crédit un grand nom fait un archevêque, un évêque ou un abbé; rarement le mérite met le bâton de maréchal de France à la main d'un militaire. » (III, 67) On trouve que ces pensions sont données « avec une profusion qui tient de la folie » (III, 68). Et d'où vient l'argent ainsi dilapidé ? « Si vous saviez, Sire, dit Limoux, de combien de sueurs, de combien de larmes est arrosé l'argent qui entre dans vos trésors, sans doute votre bonté serait plus en garde contre les demandes indiscrètes de gens qui consument en un jour, dans les débauches de la capitale, le pro-

Digitized by Google

duit des impôts de milliers de vos misérables sujets. » (III. 584.) Langres réclame la suppression des offices superflus, de ces innombrables valets titrés, inutiles au prince qui n'a peut-être jamais vu leur visage, onéreux au Trésor public (III, 440).

Déjà apparaissent par endroit des revendications énergiques : déjà l'on commence à comprendre que pour vaincre les résistances égoïstes des privilégiés, il faudra peut-être frapper. « Un rayon d'espérance commence à luire sur nos têtes, mais il disparaîtra bientôt. Notre bonheur ne sera que momentané, et nous serons replongés dans les ténèbres de la misère, si Votre Majesté, de concert avec la Nation, n'extirpe jusqu'à la racine du mal. Les palliatifs ne conviennent pas à une nation; le fer, le feu doivent être employés pour détruire les maux, du moment qu'ils sont connus. » (III. 584.) Les remèdes proposés sont quelquefois très simples : les uns demandent tout uniment que l'on supprime les droits qui les gênent; par exemple, « que le seigneur de paroisse soit dépouillé du droit de chasse » (V, 28) Les autres demandent poliment et fermement qu'on réduise les privilèges, qu'on les fasse estimer, et qu'on les rembourse : « On a lieu d'espérer que l'on ne trouvera nulle difficulté à faciliter aux cultivateurs les moyens de racheter ou convertir en argent ces prestations, ces droits seigneuriaux excessifs dont ils sont grevés. Le roi peut en donner l'exemple, et sans doute il doit en donner la loi... Il n'y a que la réclamation et l'indignation universelle qui puissent renverser et proscrire ces attentats contre le peuple. Mais sans les proscrire, on peut les évaluer en argent, les modérer, les restreindre dans leurs limites naturelles. Le peuple ne demande rien que de juste. » (VI, 13.) Un esprit de fronde anime quelques commissaires rédacteurs des Cahiers, surtout aux environs de Paris. On y a entendu dire que les privilégiés renonçaient à ce qu'ils appelaient leurs droits : « On croit qu'il sera bon : 1° de les remercier avec politesse, mais comme d'une chose due, et s'ils prétendent l'accorder comme une faveur, leur faire sentir avec ménagement que ce n'en est pas une, mais une justice; 2° de les prier de s'expliquer clairement sur les honneurs, droits, privilèges, distinctions et prérogatives qu'ils se réservent: s'ils n'y attachent aucun avantage direct ou indirect, et qu'on soit pleinement assuré qu'ils ne les réclament que pour l'ordre, et que les objets ne pouvant grever ou incommoder personne, il faut y consentir de bon cœur et sans balancer » (V, 3.)

Mais en regard de cette défiance et de cette rancune, rares dans les Cahiers, que de textes à citer, qui montrent chez les victimes une admirable débonnaireté envers leurs bourreaux C'est à peine si l'on ose porter la main sur l'arche sainte : après les réclamations les plus justes, réduites au plus strict minimum, ces pauvres gens ont des scrupules, presque des remords, et, tout timorés, ajoutent : « Nous

Digitized by Google

recommandons à nos députés de tâcher d'obtenir que dans toutes ces réformes, s'il est question d'en faire, on respecte, autant que l'intérêt général pourra le permettre, les droits et prérogatives du clergé, de la noblesse et de la magistrature. » (IV, 516.) Et c'est une paroisse près Paris qui montre cette modération touchante. Et c'est encore auprès de Paris que l'on admet « que la noblesse continuera de jouir de l'exemption personnelle de tout impôt personnel, ainsi que de toutes les charges publiques » (IV, 535-536). Sans doute le Tiers pousse rarement aussi loin l'abnégation, et ne s'élève pas très souvent jusqu'à cet héroïsme surhumain. Mais on peut dire en général que c'est d'une main légère et respectueuse qu'il touche à la Noblesse. On sent que ce brave peuple ne demande qu'à aimer ses maîtres, pourvu qu'il trouve en eux une étincelle d'humanité, qu'il ne sente pas peser sur lui leur insupportable mépris. Mirabeau est adoré par la communauté dont il porte le nom : ce n'est pas contre lui qu'elle élève ses doléances, et elle ne présenterait aucun vœu, si elle pouvait « se flatter d'avoir toujours pour seigneur des Riquetti tels que l'Ami des hommes, tels que M. le comte de Mirabeau, l'ami du peuple » (VI, 355) D'autres, tout en se plaignant des nobles en général, font des réserves pour celui qu'ils connaissent : « Comme il faut être vrai en tout, la communauté de la Verdière doit avouer ingénûment qu'elle ne se plaint pas des vexations de son seigneur, qui est généralement aimé et respecté de ses vassaux. » (VI, 337.) Il y eut même en quelques endroits de touchantes scènes de réconciliation entre les trois ordres : je trouve dans la sénéchaussée de Saintes, comme une répétition de la nuit du 4 août : « J'ai eu le bonheur et l'honneur, dit le député de Châlais, d'être témoin des sacrifices généreux qu'ont fait ces deux ordres de notre province de leurs privilèges pécuniaires ..; j'ai vu couler leurs larmes... pressé contre leur sein, j'en ai été arrosé. Mais je ne puis oublier qu'ils ont laissé à la décision du roi ou à celle des États-Généraux, une demande si légitime. Je ne puis oublier de la part de quel ordre a été la résistance la plus sèche, et la plus absolue. O Noblesse ! c'est vous qui la première avez accompagné votre refus de larmes précieuses... Mes soupçons ne tombent pas directement sur vous. Mais vous, ô Clergé ! je ne puis non plus oublier que vous avez été les imitateurs bien lents de cette noblesse généreuse. Bien lents, oui : vos paroles, vos regards et vos gestes annonçaient trop que vous aviez peine à croire aux embrassements et aux pleurs réciproques des deux derniers ordres [1]. » C'est en petit la scène du 4 août, dans laquelle les deux ordres privilégiés, tout en larmoyant, feront la grimace, tandis que le bon Tiers pleurera, d'attendrissement sincère, toutes les larmes de son corps.

[1] V, 676. Cf. une scène analogue, II, 681.

Digitized by Google

Car, il faut bien le reconnaître à son honneur, ce n'est pas l'amour du lucre qui le pousse : ce ne sont pas seulement les intérêts matériels qui surexcitent les roturiers; du reste la passion à défendre leur bourse serait au moins aussi noble que l'âpreté des privilégiés à la vider. Mais ce sont surtout des conquêtes morales qu'ils veulent faire : c'est une révolution philosophique qu'ils rêvent, et dont toute la philosophie est contenue dans la triple formule : liberté, égalité, fraternité.

Maurice Souriau.

(A suivre.)

DU JUGEMENT ESTHÉTIQUE

I.

Nous appelons beaux les objets qui nous procurent le plaisir esthétique[1]. Or il est aisé de remarquer que dans le plaisir que nous apportent les impressions proprement sensibles, même celles du goût et de l'odorat, il entre très souvent quelque chose de véritablement esthétique qui s'y mêle dans une proportion plus ou moins forte, tandis que dans les satisfactions que nous appelons proprement esthétiques, dues à la vue et à l'ouïe, il faut toujours reconnaître une part plus ou moins grande au plaisir purement sensible. Entre les uns et les autres il est impossible d'établir une ligne de démarcation nettement tracée; ils sont reliés par une gradation sans solution de continuité. Il en résulte qu'il est fort difficile de déterminer d'une manière exacte et précise le sens du mot beau : nous appelons belles une foule de choses qui ne le sont pas à la rigueur, mais qui nous causent du plaisir.

Quoiqu'en dise Socrate, le Beau n'est pas la même chose que l'Utile. Sans doute l'utilité d'une chose tient d'ordinaire à son exacte appro-

[1] On définit ordinairement le plaisir esthétique en disant que c'est celui qui est produit par la perception des belles choses. Il faut, à notre avis, renverser l'ordre de ces propositions. L'émotion esthétique est un phénomène psychologique dont nous avons une conscience directe et immédiate et c'est à la suite de ce phénomène subjectif que nous nous formons une idée des caractères de l'objet qui lui a donné naissance. Ce n'est donc pas parce que nous avons remarqué qu'une chose est belle que nous éprouvons du plaisir à la considérer; c'est au contraire parce que la perception d'une chose nous a procuré tout d'abord un plaisir de nature spéciale que nous lui attribuons la beauté.

Digitized by Google

priation à l'usage que nous en entendons faire et dans la remarque de cette appropriation il y a quelque chose qui donne satisfaction à l'esprit; mais nous sommes bien loin de la beauté proprement dite, que nous attribuons au plus haut degré à des choses complètement inutiles. Ce n'est pas à dire pour cela que comme le prétend Th. Gautier, dans la préface de Mlle de Maupin, il y ait incompatibilité entre le beau et l'utile, que toute chose utile soit nécessairement laide : un objet, croyons-nous, peut être à la fois utile et beau, mais ce n'est pas pour la même raison.

L'agréable est ce qui nous apporte le contentement de nos goûts, ce qui nous procure une ou plusieurs sensations de plaisir, de nos inclinations, de nos habitudes, mais c'est là une satisfaction, nul ne fait difficulté d'en convenir, toute personnelle et toute égoïste; elle varie selon les individus et selon les moments, au lieu que nous croyons que ce qui est beau, est beau pour tous les hommes et pour tous les temps.

Le joli est une variété de l'agréable, plus délicat, plus précieux et plus recherché; mais il ne touche jamais fortement; la joie que nous lui devons est légère et superficielle. Le joli, dit Sully Prudhomme, exclut toute idée de grandeur et de puissance.

On dit souvent : les conditions de la beauté sont l'unité et la variété; c'est la théorie soutenue par S. Augustin et développée par le P. André; mais qui ne voit combien cette formule est vague et insuffisante ?

Oui certes, il faut de la variété pour exciter et entretenir l'activité de l'âme, car la répétition monotone d'une même impression en affaiblit l'effet : « La simplicité seule, dit Hogarth, est tout à fait insipide et c'est tout juste si elle n'est pas déplaisante ». Il faut aussi de l'unité afin que les impressions diverses, loin de s'affaiblir, s'accordent et se renforcent. Ce sont là toutefois des caractères extérieurs, des conditions nécessaires, mais non pas suffisantes. Comment l'unité se peut-elle et se doit-elle concilier avec la variété ?

La condition de la Beauté, c'est l'expression. Le Beau, avons-nous dit, fait sur nous une impression profonde; pour qu'un objet soit beau, il faut qu'il soit de nature à exciter en nous des idées et des sentiments.

D'où vient que nous n'attribuons aucune beauté à un si grand nombre de sites naturels, d'objets, d'êtres et de personnes ? D'où vient qu'il y a des paysages où rien ne choque les yeux, des dessins parfaitement corrects, des visages on ne peut plus réguliers, tels que ceux des gravures de modes, auxquels nous refusons tout caractère esthétique ? C'est qu'ils sont insignifiants, qu'ils ne nous disent rien, qu'ils nous laissent froids. D'autres objets au contraire ne passent pas inaperçus, ils nous frappent plus ou moins, parce qu'ils ont du caractère.

Digitized by Google

M. Taine, dans son livre sur la Philosophie de l'Art, a parfaitement montré ce que nous entendons par un objet qui a du caractère; tout le monde connaît les pages brillantes où il décrit le lion, grand carnassier, et les plaines de Flandre, pays d'alluvions. Il existe dans ces objets un caractère prédominant, qui s'impose à notre attention et s'en empare; et si l'effet qu'il produit est si fort, c'est que toutes les parties de l'objet, bien que d'une riche variété, s'accordent, s'enchaînent logiquement, sont le principe et la conséquence l'une de l'autre.

Le beau est donc ce qui nous fait énergiquement penser et sentir. Sont beaux tous les objets qui sont expressifs, qui ont du caractère: mais tous les objets beaux sont loin d'avoir une égale valeur. Nous pouvons pour les apprécier nous placer à deux points de vue très différents: d'une part l'excitation qu'ils déterminent en nous est plus ou moins forte; d'autre part les pensées ou les sentiments qu'ils expriment, les caractères qu'ils possèdent, les qualités intellectuelles ou morales qu'ils manifestent, sont d'un ordre plus ou moins relevé. Il y a là deux conditions, deux principes de satisfaction, qui tantôt se combattent, tantôt s'unissent et se renforcent mutuellement. Pour Aristote, les conditions de la beauté sont la grandeur et l'ordre, τὸ γὰρ καλὸν ἐν μεγέθει καὶ τάξει ἐστὶ Il n'y a de beauté que là où l'impression produite sur nous est assez forte pour attirer notre attention et nous arracher non seulement aux autres objets, mais aussi au cours de nos idées et de nos sentiments; la condition de cette impression forte c'est l'ordre, l'enchaînement logique des parties.

Cet ordre est remarqué et compris par la raison, car la raison, selon le mot de Bossuet, est naturellement amie de l'ordre. Le beau est donc ce qui donne satisfaction à la raison; si l'homme goûte le beau, auquel les autres animaux restent insensibles, c'est parce qu'il est raisonnable.

Eh quoi! dira-t-on, le beau ne relève-t-il pas de l'imagination bien plutôt que de la raison? C'est une erreur très grave et très dangereuse d'opposer l'une à l'autre ces deux facultés qui sont au fond identiques. Quand on y regarde de près, on reconnaît que le rôle de la raison n'est pas seulement de recevoir les idées, de les enchaîner et de comprendre, mais aussi d'inventer; elle est essentiellement active et progressive; elle se porte d'elle-même, si rien ne l'arrête, de la conception d'une idée à celle d'une autre idée qui en est la conséquence. La série des impressions simultanées et successives produites en nous par la perception de certains objets présente ce caractère qu'elles se groupent et se poursuivent précisément dans un ordre conforme aux lois de notre activité intellectuelle : tel est, nous l'avons vu, le principe de la satisfaction esthétique.

Nous trouvons beaux tous les objets qui mettent en jeu l'activité

Digitized by Google

de notre âme et dans la mesure où ils l'excitent. Toutes les manifestations d'une vitalité énergique et indépendante présentent à nos yeux un grand charme : la passion en détruisant à son profit l'équilibre des facultés morales fait nécessairement prédominer les traits qui l'expriment aux dépens de tous les autres ; la passion a donc plus de caractère que l'honnêteté toute simple et tout unie ; elle est plus belle : elle vaut moins moralement, elle vaut plus esthétiquement. La vogue qu'ont obtenue depuis quelques années les produits de l'art japonais n'est-elle pas due en grande partie à ce qu'ils sont une protestation éclatante contre la régularité à laquelle notre éducation classique et l'influence de l'art grec nous avaient accoutumés ? L'amour de l'étrange et du merveilleux, le goût, qui va quelquefois jusqu'à la passion, des histoires extraordinaires et fantastiques, ne s'explique-t-il pas par une inclination secrète qui nous porte à la révolte contre la nécessité des lois de la nature, auxquelles nous ne pouvons nous soustraire dans la vie réelle ? Mais si la tendance à la désobéissance, à la révolte est un sentiment très naturel et très puissant, c'est la forme la plus basse de l'instinct de liberté ; la véritable liberté est celle qui s'exerce toujours conformément aux lois de la raison. Voilà pourquoi les chefs-d'œuvre de l'art, qui donnent pleine et entière satisfaction à notre raison, dans lesquels tout est logique, tout se comprend, où toutes les parties s'expliquent les unes par les autres, nous procurent les satisfactions esthétiques les plus hautes et les plus complètes : ils excitent dans notre âme les pensées les plus profondes et les sentiments les plus généreux.

La beauté que nous admirons dans un grand nombre d'objets naturels et d'œuvres d'art s'y montre sous tant de formes diverses et avec des caractères si différents qu'il est manifestement impossible de déterminer d'une manière *objective* et pour ainsi dire *matérielle* la nature du beau, d'en donner une définition *réelle* qui convienne à tous les objets beaux.

Nous entendons pourtant répéter sans cesse qu'il y a une beauté absolue, parfaite, un beau en soi et que les choses belles ne le sont que par reflet, par participation. N'est-il pas évident au contraire que la beauté des choses leur vient non pas du dehors, mais du dedans, de leur fond même, de leurs propres caractères ? Et ce n'est pas tout : non seulement il est impossible d'admettre l'existence d'un type unique de la beauté, inconciliable avec cette multiplicité que nous venons de constater, mais cette conception d'une beauté supra-sensible est, à notre avis, une pure contradiction, car le mot beau n'est employé au propre que quand il désigne les objets qui nous sont connus par le sens de la vue ou par le sens de l'ouïe.

On dit encore que nous apportons en venant au monde l'idée innée du beau et qu'à la lueur de cette idée nous reconnaissons la beauté

Digitized by Google

des choses particulières. Mais, sans parler des difficultés d'ordre métaphysique que soulève l'explication de cette sorte de réminiscence, si nous observons comment les choses se passent en nous, il est impossible de considérer l'idée du beau comme une idée *à priori* Parmi les objets que nous percevons, quelques-uns produisent une émotion profonde, *sui generis*, qui excite au plus haut degré notre intérêt et attire notre attention; mais cette action, comme nous l'avons dit, est directe et immédiate; elle ne suppose l'intervention d'aucune idée préconçue. Ce n'est que plus tard, à la réflexion, en comparant entre elles les émotions esthétiques et les choses qui nous les procurent, que nous parvenons — si nous y parvenons — à dégager l'idée de la beauté. Platon montre en effet, dans le premier Hippias, que tous les hommes s'imaginent savoir fort bien ce que c'est que le beau et qu'en réalité ils sont hors d'état de le dire.

Le seul caractère commun à tous les objets beaux est un caractère purement *formel*, l'expression, qui résulte de l'unité et de la liaison logique de toutes les parties. C'est en ce sens que nous comprenons la phrase souvent citée de Winckelmann : « La beauté parfaite est comme l'eau pure, qui n'a aucune saveur particulière ».

II.

« Le sublime, dit Marmoutel, est le superlatif de la beauté ». Voilà une définition qui nous paraît complètement fausse. Le sublime en effet n'est pas une beauté plus parfaite; entre le sublime et le beau il n'y a pas une différence de degré; l'effet que l'un et l'autre produisent sur nous est loin d'être analogue. La première impression que nous cause le sublime a quelque chose de pénible et de désagréable : non seulement il rompt avec toutes nos habitudes et les bouleverse, mais il détermine en nous une sorte d'écrasement. Puis au bout d'un instant, lorsque nous sommes revenus à nous, nous éprouvons une émotion délicieuse, un véritable ravissement.

Les objets sublimes sont de nature extrêmement diverse : nous trouvons sublimes l'immensité de la mer ou du ciel étoilé, la tempête, l'orage, certaines montagnes couvertes de neiges éternelles, un vieux chêne, une parole d'un orateur, un vers d'un poète, une phrase d'un musicien, le dévouement d'un héros. Tous ces objets, remarquons-le bien, nous les jugeons également sublimes, car s'il est des degrés dans la beauté, le sublime n'en comporte pas.

Entre tous ces objets si dissemblables que peut-il donc y avoir de commun? un seul élément, un caractère purement formel; est sublime ce qui éveille en nous le sentiment de l'infini, de l'absolu.

Digitized by Google

Kaut distingue deux sortes de sublime, le sublime de grandeur et le sublime de puissance : est sublime ce qui manifeste une grandeur infinie, une puissance absolue. Nous déclarons sublime l'étendue de l'Océan et la profondeur des espaces célestes où notre regard plonge sans en atteindre les bornes; sublime la hauteur d'un arbre, d'une montagne, qui s'élève incomparablement au-dessus de tout ce qui l'entoure; sublime la violence de l'ouragan, contre laquelle nulle force, et surtout nulle force humaine, ne saurait lutter; sublime le dévouement du héros que n'arrête aucun sentiment personnel, que n'épouvante aucun danger. Une parole, une action sublime est celle qui manifeste une passion dans sa plénitude, dans sa totalité, sans aucune atténuation résultant de l'influence des autres inclinations. Le *qu'il mourût !* de Corneille est l'expression du patriotisme absolu qui fait taire tous les autres sentiments, même l'amour paternel. Les premiers mots de la prière de Priam aux pieds d'Achille, dans Homère, nous montrent au contraire le triomphe plein et complet de l'amour paternel sur l'orgueil royal, sur le patriotisme, sur les haines nationales les plus violentes.

C'est là précisément ce qui nous explique le caractère des émotions que le sublime excite successivement en nous. Tout d'abord, en présence de l'infini, nous nous sentons en quelque sorte anéantis; mais cette impression ne dure qu'un moment : elle provoque aussitôt une réaction merveilleu ement énergique de l'activité de notre âme. Ce qui nous accablait, nous osons le regarder en face, nous mesurons l'infini qui vient d'apparaître devant nous, nous embrassons l'absolu dans notre pensée. Le spectacle de sentiments héroïques excite en nous par sympathie des sentiments semblables et pendant un instant nous sommes sous la domination absolue d'un sentiment unique. Cette manifestation prodigieuse de l'activité de notre intelligence et de notre cœur, qui s'exerce avec une entière liberté et sans rencontrer d'obstacles, est pour nous la cause d'un plaisir extraordinaire : nous vivons un moment d'une existence véritablement divine, c'est comme un délire où nous ne nous reconnaissons pas, mais un delire essentiellement passager. « Le sentiment du sublime, dit Kaut, tend à l'extrême les forces de l'âme et la fatigue bientôt. » Il nous a portés aussi loin que l'intelligence et le cœur peuvent aller; il nous a donné un moment de satisfaction absolue et complète, chose tout à fait rare étant données la complexité de la vie réelle et les limites où nous sommes enfermés de toutes parts.

Le beau, nous l'avons vu, est un, simple et grand : le sublime est absolument un, absolument simple, absolument grand. Il s'adresse aux sens aussi peu que possible; il exclut tout ce qui orne et fait briller. Comme le remarque Ch. Blanc dans la Grammaire des Arts du Dessin, le sublime peut être traduit dans toutes les langues; il est

Digitized by Google

partout et toujours compris. Bien des hommes sont insensibles aux charmes de la beauté; il n'en est guère qui ne sentent et n'admirent profondément le sublime.

III.

Examinons maintenant l'autre face de la question et demandons-nous ce que c'est que le laid. On n'a jamais prétendu qu'il y ait un laid en soi, une laideur absolue, une idée innée du laid. Admettrons-nous donc que l'idée du laid est une idée purement négative, que la laideur n'est que l'absence de la beauté? Cette définition serait très insuffisante : les objets dénués d'expression, de caractère nous paraissent insignifiants; nous ne leur attribuons aucune beauté, mais nous ne les trouvons pas laids pour cela.

Le laid est le contraire du beau; il doit donc être possible d'en déterminer le caractère et les conditions d'une manière précise et positive.

Le laid n'est pas la même chose que le désagréable. Nous appelons désagréable tout ce qui est contraire à nos goûts, à nos passions, à nos habitudes : or, tous ces éléments sont personnels et variables, tandis que le jugement par lequel nous prononçons qu'un objet est laid est un jugement esthétique auquel nous attribuons une valeur absolue et universelle.

Le laid produit en nous une impression positivement pénible, il détermine une souffrance *sui generis*. Il y a donc des douleurs esthétiques plus ou moins vives auxquelles les hommes de goût sont sensibles; mais ces douleurs, il est aisé de le reconnaître, sont loin d'égaler en intensité les plaisirs esthétiques.

Ces souffrances se distinguent nettement de toutes les autres ; les choses qui excitent en nous par sympathie une émotion triste sont nous l'avons dit, jugées belles. Le laid, au contraire ne nous inspire qu'antipathie et aversion.

A quel caractère reconnaissons-nous donc qu'une chose est laide? A ce qu'elle nous choque et nous révolte. Le laid c'est ce qui ne devrait pas être, ce que nous ne pouvons comprendre. L'impression produite est tantôt immédiate, tantôt médiate: immédiate quand nous constatons quelque contradiction manifeste entre nos perceptions simultanées ou successives, une opposition entre les diverses parties de l'objet ou bien entre cet objet et tout ce qui l'entoure ;—médiate, quand il n'exprime rien que de bas, de grossier ou de méchant, quand il fait violence aux lois naturelles de notre activité intellectuelle et morale.

Dans un article très intéressant sur l'esthétique du laid, Karl

Digitized by Google

Rosenkrantz essaie de déterminer les diverses formes de la laideur; en fidèle disciple de Hegel, il les range en trois groupes, qu'il divise chacun en trois, puis subdivise encore en trois. Nous nous garderons bien de le suivre dans cette classification aussi artificielle que systématique, mais nous relèverons les principales causes de laideur qu'il signale : la difformité, le manque de symétrie ou d'harmonie, l'incorrection, le commun, le bas, le vulgaire, le grossier, le lourd, le vide, le dégoûtant, le mauvais.

La première impression pénible causée par la présence de l'objet est tantôt confirmée par la suite, tantôt profondément modifiée. Il arrive souvent que si l'objet nous paraît choquant, c'est que nous le connaissons mal ou que nous l'observons superficiellement; un examen plus attentif nous y révèle un ordre, des beautés que nous n'avions pas soupçonnés : tel est le cas, par exemple, pour un grand nombre de plantes, d'animaux et d'insectes que le vulgaire dédaigne, que beaucoup ont même en horreur et qu'admirent les esprits plus délicats et plus cultivés. Souvent la vue de la laideur chez un être vivant fait naître en nous la pitié, car la laideur est un malheur et une source de souffrance. Quelquefois derrière la laideur physique nous reconnaissons une grande beauté intellectuelle ou morale; quelquefois, mais le cas est plus rare, la beauté physique cache une profonde laideur morale. Les oppositions ne sont pas rares entre nos jugements esthétiques d'une part et nos jugements scientifiques ou moraux d'autre part : tous les critiques d'art admettent qu'il y a de beaux bossus et pourtant un bossu est un scandale au point de vue anatomique et physiologique. Un ivrogne, si choquant, si répugnant pour notre conscience peut avoir beaucoup de caractère et nous admirons parmi les chefs-d'œuvre de l'école hollandaise des scènes de cabaret que la morale condamne sévèrement.

Le principe de nos jugements esthétiques, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici, se dégage donc de plus en plus clairement. Si nous éprouvons des plaisirs et des peines esthétiques, si nous appelons les objets beaux, laids ou insignifiants, c'est qu'il existe en nous un besoin naturel de penser et de sentir, une activité intellectuelle et morale qui tend sans cesse à s'exercer conformément à ses propres lois, lesquelles ne sont autres que les lois de la raison; l'exercice de cette activité vraiment personnelle est pour nous la source du plus vif plaisir; parmi les choses que nous percevons, la plupart sont impropres à mettre en jeu cette activité, ou même lui font obstacle; quelques-unes lui font violence et la choquent directement; d'autres au contraire l'excitent avec une extrême énergie et une entière liberté.

Digitized by Google

IV.

D'où vient donc qu'un si petit nombre d'hommes sont capables d'éprouver les plaisirs esthétiques et de porter des jugements esthétiques? d'où vient que le goût est une faculté si rare?

Ce qui nous frappe au premier abord, c'est l'extrême diversité des goûts. La plupart de ces goûts sont naturels et légitimes, car ils nous poussent à rechercher les choses ou les circonstances qui nous causent du plaisir, mais ils sont infiniment variables selon les personnes et les moments. D'autre part, d'après la nature des objets auxquels ils se rapportent, il y a une hiérarchie de goûts de plus en plus nobles et de plus en plus délicats. Mais le goût proprement dit est d'une tout autre nature.

Puisque le beau est quelque chose de distinct et de déterminé, il y a véritablement un bon goût et l'on discute du goût avec raison: « Le goût, dit, dans le *Dictionnaire philosophique*, Voltaire, qui s'y connaît, est le sentiment des beautés et des défauts dans tous les arts; c'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais et qui prévient, comme lui, la réflexion; il est, comme lui, sensible et voluptueux à l'égard du bon; il rejette, comme lui, le mauvais avec soulèvement; il est souvent, comme lui, incertain et égaré et a besoin, comme lui, d'habitude pour se former. »

Le plaisir esthétique n'est pas une impression que nous subissons passivement : il exige une grande activité de notre âme, il suppose une intelligence et un cœur capables de prendre l'essor.

Il ne manque pas malheureusement d'intelligences si faibles qu'elles ne comprennent rien; d'autres, étroites et exclusives, ne comprennent qu'un certain ordre d'idées et n'en peuvent sortir; d'autres en plus grand nombre ne comprennent que les leurs. La première condition du goût est au contraire un esprit large, ouvert à toutes les idées, susceptible d'oublier ses propres opinions, de s'élever à des conceptions nouvelles et originales, de rendre justice au génie d'autrui.

Une autre condition non moins essentielle, c'est la chaleur du cœur, la faculté de sentir fortement, de s'échauffer par sympathie quand on n'est pas soi-même en jeu. Les émotions esthétiques sont complètement étrangères à ces personnes froides et égoïstes qui à tout ce qu'elles lisent, à tout ce qu'elles entendent, répondent : qu'est-ce que cela peut bien me faire?

La plupart des hommes ont laissé prendre un empire absolu à leurs goûts, à leurs inclinations, à leurs habitudes; ils sentent très

Digitized by Google

fortement tout ce qui s'y rapporte, mais rien au-delà ; ils ne connaissent pas d'autres plaisirs, d'autres douleurs que leurs émotions personnelles. D'autres sont entièrement absorbés par leurs occupations, par les soins de la vie matérielle, par le souci de leurs intérêts : ils ne parviennent pas à s'en dégager. Ce n'est pas qu'il n'aient quelque grandeur, quelque générosité native, mais ils ont été rapetissés par la vie ; ils sont hors d'état de goûter les plaisirs esthétiques.

Il faut, comme on le dit souvent, avoir de l'âme pour avoir du goût ; il faut pouvoir, par une ardente sympathie, prendre part au bonheur et au malheur des autres. Il importe de se laisser aller à l'émotion, de s'y absorber ; quelques hommes ont une clairvoyance déplorable : une foule d'idées se présentent sans cesse à leur esprit qui les empêchent de sentir fortement ; ils ne peuvent s'intéresser aux fictions. Bien malheureux était le héros de ce conte qui avait le don de voir toujours les défauts et les arrière-pensées des autres : il ne pouvait plus aimer personne ni avoir confiance en personne. Il ne manque pas non plus de gens qui par défiance ou par orgueil craignent toujours de s'abandonner, qui redoutent toujours d'être dupes et surtout de le paraître Cependant, selon la remarque de Diderot dans le paradoxe sur le Comédien, il ne faut pas avoir trop d'entrailles ; il est essentiel que l'émotion, si vive qu'elle soit, conserve son caractère sympathique et impersonnel : si l'on prend feu pour son propre compte, si la colère, l'angoisse, le désespoir, si la passion en un mot devient personnelle, elle perd aussitôt son caractère esthétique.

Joseph de Maistre définit le Beau, ce qui plaît à la vertu éclairée : de même que les vices et les passions, l'ignorance, les erreurs, les préjugés faussent le jugement, font méconnaître ce qui est beau et préférer ce qui ne l'est pas.

Deux sortes de qualités sont donc nécessaires pour constituer le goût, des qualités intellectuelles et des qualités morales. Ces deux sortes de qualités se combinent en proportions très variables ; parmi les critiques, les uns sont surtout distingués par leur intelligence, les autres par leur cœur. Il est nécessaire cependant qu'entre les unes et les autres l'équilibre ne soit pas rompu : un trop constant souci des exigences de l'esprit peut empêcher de sentir fortement et une trop grande vivacité d'émotion peut compromettre la sûreté du jugement.

En résumé, ceux-là ont du goût dont l'âme possède une activité capable d'entrer en jeu, de concevoir des idées larges et des sentiments généreux ; ils en ont plus ou moins, selon que cette activité est plus ou moins facilement excitable et se porte plus ou moins loin. Voltaire, dans le passage que nous avons cité, dit que le goût se développe par l'habitude. En effet, le goût du beau est à l'origine un goût comme les autres ; il se fortifie donc lui aussi par l'effet de la

Digitized by Google

satisfaction : ce n'est que peu à peu qu'il parvient à triompher des inclinations rivales. D'un autre côté, le plaisir esthétique tient à l'exercice de l'activité de l'intelligence et du cœur ; l'activité sous toutes ses formes se développe par l'exercice : elle entre en jeu plus facilement, elle prend plus de force, elle est capable d'idées plus profondes, de sentiments plus grands, d'émotions plus parfaitement esthétiques : le goût devient plus délicat, plus fin et plus sûr.

Qu'est-ce que le mauvais goût ? Ce n'est pas autre chose, à notre avis, que l'absence de goût et nous ne lui pouvons assigner que des caractères négatifs. De même que la volonté ne peut se porter au mal de même aucune inclination ne peut se porter vers le laid. Nous disons qu'un homme a le goût mauvais quand il admire et aime passionnément des choses qui ne sont pas belles ; ces choses sont agréables pour lui, elles lui procurent un plaisir incontestable, il ne soupçonne pas qu'il y ait des plaisirs d'un autre ordre, il le nie même formellement, parce qu'il ne les connaît pas par expérience ; il est fermé à toutes les jouissances esthétiques. D'où vient donc que nous le condamnons et que nous faisons si grand cas de l'homme de goût ? C'est que l'un est entièrement asservi à ses passions et par suite à l'influence du monde extérieur, tandis que chez l'autre se manifeste l'activité libre de l'âme : l'un est autonome, l'autre hétéronome. Puisque la raison est une et absolue, il n'y a pas plusieurs goûts plus ou moins bons ; on a du goût ou on n'en a pas.

Encore ne se faut-il pas méprendre sur le sens du mot raison : nous en décorons souvent nos préjugés et les habitudes intellectuelles auxquelles nous sommes acoquinés. Rien de plus dangereux que le principe posé par Horace : « *Est modus in rebus.* » et que le commentaire qu'en a donné La Bruyère : « Il y a dans l'art un point de perfection comme de beauté et de maturité dans la nature : celui qui le sent et qui l'aime a le goût parfait : celui qui ne le sent pas et qui aime en deçà ou au-delà a le goût défectueux. » On est trop souvent conduit à préférer des œuvres raisonnables, bien sages, à d'heureuses hardiesses ; c'est ainsi que V. Cousin met au premier rang les artistes français du XVII^e^ siècle et les place au-dessus de leurs rivaux dont ils n'ont pas les défauts, mais dont ils ont encore moins les brillantes qualités. Nous faudra-t-il de même en morale, au nom du principe « *in medio virtus* », considérer comme la plus haute vertu une honnête médiocrité, incapable de dévouement et d'héroïsme ?

Nous avons à plusieurs reprises insisté sur les véritables caractères de la raison : ceux qui disent que le premier devoir du génie est de s'insurger contre elle ne savent pas ce que c'est que le génie et ceux qui l'invoquent contre les audaces du génie sont dépourvus de raison.

L'homme de goût est l'homme normal, celui qui apprécie saine-

Digitized by Google

ment, qui juge avec une entière indépendance, dont l'esprit et le cœur ne sont entraînés par aucune influence étrangère. Ce qui devrait nous étonner, ce n'est pas que quelques hommes aient du goût, mais que tous n'en aient pas. Ils devraient en avoir tous, mais la plupart en sont plus ou moins empêchés.

Il n'y a même pas d'homme dont le goût soit parfaitement bon : le goût est un idéal dont nous nous rapprochons plus ou moins, mais il y a toujours assez loin entre ce que nous sommes et ce que nous devrions être Notre jugement est toujours plus ou moins étroit et exclusif ; si ouvert que soit notre esprit, si chaud que soit notre cœur, il ne l'est jamais que dans une certaine mesure ; souvent nous sommes complètement rebelles à tel ordre de conceptions ; tel sentiment ou tel caractère nous est même antipathique. L'homme de goût n'est pas non plus également sensible à tous les genres de beautés, également ému par toutes les sortes d'impressions visuelles ou auditives ; il n'y a pas de connaisseur compétent dans tous les arts. On sait ce que dit Horace de la façon dont Alexandre, si délicat en matière de peinture et de sculpture, jugeait les œuvres des poètes.

Une lutte s'engage en nous entre les forces de notre activité intellectuelle et morale et les puissances extérieures ; nous ne parvenons qu'à grand peine à nous émanciper de ces dernières et nous ne nous en dégageons jamais complètement. Mais le goût constitue toujours une supériorité : il n'y a pas de mérite à comprendre et à croire une vérité démontrée qui s'impose à tous les esprits, malgré qu'ils en aient ; on n'apprécie la beauté que si l'on est capable de la comprendre et de la sentir.

E. Joyaux.

VARIÉTÉS

LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE A ROME

(MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE AU CONCOURS LIBRE DE 1890.)

Par M. **LEURS**, maître-répétiteur au lycée d'Angoulême.

Le *Bulletin* a signalé déjà le succès remporté par M. Leurs, étudiant correspondant de la Faculté des lettres et candidat à la licence littéraire. Nous nous empressons de publier ci-après un fragment notable du travail couronné. L'ensemble comporte : 1° Une introduction traitant du *Livre* à Rome, des conditions matérielles et morales de la publicité par l'écriture ; 2° Trois par-

Digitized by Google

ties, la première sur les livres injurieux envers les particuliers et la diffamation envers les morts; la seconde sur les livres outrageants à l'égard du gouvernement; la troisième sur les livres outrageants à l'égard de la religion. Il nous est impossible de reproduire en entier un travail où ont pris place forcément beaucoup d'idées déjà connues; mais nous pensons que nos lecteurs accueilliront avec satisfaction le chapitre suivant :

SECTION I

RÉPRESSION DES LIVRES INJURIEUX ENVERS LES PARTICULIERS

1° *Sous la République.*

La loi romaine eut de bonne heure à réprimer les écrits qui renfermaient des attaques contre la réputation et l'honneur d'autrui. L'honneur « *existimatio* » est ainsi défini : « *dignitatis illœsae status, legibus ac moribus comprobatum* »; c'est-à-dire qu'il est la réunion des droits civils et politiques du citoyen Romain. La notion de l'honneur à Rome avait donc un sens plus étendu que de nos jours, et ce qui n'était qu'illégal devenait par suite une atteinte à l'honneur. « *Injuria* « *ex eo dicta est*, dit Ulpien, *quod non jure fiat : omne enim quod non* « *jure fit, injuria fieri dicitur* »[1]. Aussi le but des procès n'était pas tant de punir l'injure que de prouver que l'on avait l' « *existimatio* »; c'était en quelque sorte un moyen de se procurer un certificat de civisme et d'honorabilité.

Les écrits diffamatoires à l'égard des personnes sont désignés dans le droit romain sous le nom de « *libelli famosi* ». On dut sévir contre eux de bonne heure, car dès l'époque de la loi des Douze Tables leur nombre les rendait dangereux. La loi des Douze Tables en effet défendait les poésies injurieuses, et à ce propos, Cicéron fait remarquer que les vers étaient déjà connus : « *Quanquam id quidem etiam duodecim tabulae declarant condi jam tum solitum esse carmen : quod ne liceret fieri ad alterius injuriam, lege sanxerunt* » — Quelles étaient les peines édictées par la loi ? Nous avons le texte de la loi des Douze Tables; on lit à la « *Tabula VII^a* » : *Si quis pipulo occentasit carmenve condidisit, quod infamiam faxit flagitiumve alteri fuste feritod* ». Ces sortes de délits étaient donc châtiés par une punition corporelle. La loi reçut une application plus sévère encore et l'on prononça la peine de mort contre l'auteur d'écrits injurieux et diffamants. C'est donc presqu'à l'origine que fut établie chez les Romains la peine capitale contre la libre expression de la pensée et même de la parole.

On a pensé qu'il ne s'agissait pas de la peine de mort, mais simplement de ce que nous appelons : la mort civile, en droit romain la

[1] ULPIEN, *Fr.*, I, D, XLVII, 10.

Digitized by Google

« *capitis deminutio* ». Cette opinion n'est pas soutenable, et elle se trouve en contradiction formelle avec les paroles même de Cicéron : — « Nos lois des Douze Tables, dit-il, qui prononcent en si peu de « cas la peine capitale ont voulu que le dernier supplice fut infligé « à celui qui réciterait publiquement ou composerait des vers injurieux ou diffamatoires — « *Nostrae contra duodecim tabulae cum « perpaucas res capite sanxissent in his hanc quoque sanciendam putaverunt, si quis occentavisset sive carmina condidisset, quod infamiam « faceret flagitiumve alteri* ». — Cicéron approuve cette censure et ne « trouve pas exagérée la sévérité de la loi. Rien de plus sage, dit-il, « car notre vie doit être soumise au jugement des magistrats, à leurs « décisions légitimes et non aux fantaisies des poètes ; et s'il est per« mis de nous attaquer, c'est à la condition que nous puissions ré« pondre et nous défendre devant un tribunal : — « *Praeclare, judiciis « enim ac magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, « non poetarum ingeniis, habere debemus, nec probrum audire, nisi ea « lege, ut respondere liceat et judicio defendere* ». — Cicéron invoque ainsi le droit de réponse en justice ; la sanction établie par la loi des Douze Tables lui paraît légitime, exigée même pour la protection des citoyens.

Était-ce bien le but que s'étaient proposé les décemvirs ? Il est permis d'en douter. Cette disproportion excessive entre la peine et le délit peut s'expliquer différemment. Montesquieu l'interprète ainsi : « La « loi des Douze Tables, dit-il, est pleine de dispositions très cruelles. « Celle qui découvre le mieux le dessein des décemvirs, c'est la peine « capitale prononcée contre les auteurs de libelles et les poètes. Cela « n'est guère du génie de la république où le peuple aime à voir les « grands humiliés. Mais des gens qui voulaient renverser la liberté « craignaient des écrits qui pouvaient rappeler l'esprit de la liberté »[1]. — Tel était en effet le dessein caché des décemvirs ; comme ils se trouvaient à la tête du parti aristocratique, leur premier soin fut de s'assurer le silence de leurs adversaires. Réprimer la liberté d'écrire, c'était rendre impossible toute opposition. Un auteur espagnol dit avec raison : — « Qui pourrait louer la peine de mort prononcée contre « les poètes et les écrivains satiriques ? Cette loi (la loi des Douze « Tables) montre bien clairement que les décemvirs craignaient la « liberté de parler et d'écrire comme étant le frein le plus puissant de « l'aristocratie et que tel fut leur principal motif plutôt que le bien « général de la République »[2]. — Ainsi cette sévérité de la loi des Douze Tables qui paraissait si légitime aux yeux de Cicéron et qu'il regardait comme nécessaire pour protéger l'honneur des citoyens.

[1] Cf. MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, VI, 25 et XXIX, 13.
[2] Cf. DON JUAN SEMPERE, *Hist. du Droit espagnol*, 3e éd., p. 12.

Digitized by Google

tenait bien plus à des considérations politiques et servait plutôt à protéger une fraction que la totalité des citoyens [1].

Pour les écrits injurieux ou diffamatoires, la loi des Douze Tables n'avait prévu que le cas le plus grave « *occentare* » [2] et « *carmen condere* ». La peine de mort, lorsqu'elle était prononcée, n'était donc appliquée qu'à celui qui avait composé ou qui avait récité en public des écrits diffamatoires. Nous verrons que sous l'empire cette mesure fut étendue à d'autres personnes.

En fait, il est peu probable que cette peine ait été souvent appliquée avant Sylla. La loi tomba en désuétude, et l'on peut supposer que la liberté d'écrire fut moins entravée. Sylla, comme les décemvirs, avait tout intérêt à la réprimer de nouveau : il avait beaucoup d'ennemis, il se mit en garde contre leurs attaques. Reprenant les dispositions de la loi des Douze Tables, il les introduisit, nous dit Cicéron, dans sa loi sur le crime de lèse-majesté. « *Verumtamen est majestas ne in « quemvis impune declamare liceret* » [3].

2° *Sous l'Empire.*

Auguste, fondateur d'un nouveau mode de gouvernement, sentit l'utilité de la loi des Douze Tables, et des dispositions de Sylla en ce qui concerne la liberté d'écrire. Les « *libelli famosi* » étaient alors en grand nombre, nous dit Tacite : Cassius Severus avait outrageusement diffamé dans ses écrits plusieurs personnages illustres, ce fut une occasion pour Auguste de réprimer une liberté qui pouvait devenir dangereuse ? — « *Facta arguebantur, dicta impune erant, primus Augustus cognitionem de famosis libellis, specie legis ejus tractavit commotus Cassii Severi libidine qua viros feminasque illustres procacibus scriptis diffamaverat* » [4].

L'administration se montra même sévère, témoin ce que nous dit Horace dans une satire : — « Mais je t'avertis, lui dit Trébatius, « prends garde de t'attirer quelque mauvaise affaire par ignorance de « la sanction des lois : — « Si quelqu'un fait de méchants vers contre « autrui, il y a action de jugement.

« *Sed tamen ut monitus caveas ne forte negoti*
« *Incutiat tibi quod sanctarum inscitia legum,*
« *Si mala condiderit in quem quis carmina ; jus est*
« *Judiciumque.* »

[1] Cf. Faustin Hélie, *Revue critique de législation*, 1882, 33-34.
[2] Cf. Festus, v. *Occentassint*.
[3] Cf. Cic, *Ad familiares*, III.
[4] Cf. Tacite, *Ann.*, I, 72.

Digitized by Google

— « Oui, dit Horace, de méchants vers.....; mais si l'on en fait de « bons? qui aient été trouvés tels par César? Si, étant soi-même in- « tègre on ne déchire que les méchants.

« — *Esto, si quis mala; sed bona si quis*
« *Judice condiderit laudatus Caesare! Si quis*
« *Opprobriis dignum latraverit integer ipse.* »

Dans ce cas, il n'y a plus de délit. — « Le rire, dit Trébatius, annulera l'accusation et tu t'en iras absous. »

« *Solventur risu tabulae; tu missus abibis.* »[1]

Ceci tendrait à prouver que l'auteur d'écrits satiriques avait bien des chances de n'être pas poursuivi si ses vers s'adressaient à des personnes indignes ou qui ne jouissaient pas de l'estime publique.

Malgré cette loi d'Auguste sur les pamphlets, il ne semble pas que dans les premiers temps de l'empire la peine de mort ait souvent été prononcée contre les auteurs de libelles[2]. Dans ses sentences, Paul, nous parle d'un sénatus-consulte qui condamnait à la déportation dans une île les auteurs de « *carmina* » ou de « *cantica famosa* ». La condamnation, quelle qu'elle fût, entraînait des incapacités civiles. — « *Si condemnatus qui id fecit intestabilis ex lege esse jubetur* »[3]. — Ce n'est pas à la loi Cornelia que Ulpien fait allusion, mais bien à la loi des Douze Tables.

C'est surtout sous les derniers empereurs que les écrits diffamatoires à l'égard des particuliers furent sévèrement réprimés. Par les progrès de la delation, qui était devenue presque une institution et un moyen de gouvernement[4], la liberté d'écrire diminuait de plus en plus[5]. Il n'était même plus permis de dire la vérité. — « S'il paraît « des écrits diffamatoires, dit Constantin, que ceux dont les noms et « les actions y sont attaqués n'en éprouvent aucun dommage, mais « que l'on recherche l'auteur du pamphlet et qu'il soit obligé de four- « nir la preuve de ce qu'il a affirmé. » Mais, quand même il la fournirait, qu'il ne soit pas exempt pour cela du supplice. — « *Si quando famosi libelli reperiantur, nullas exinde calumnias patiantur, quorum de factis vel nominibus aliquid continebunt; sed scriptionis auctor potius requiratur, et repertus cum omni vigore cogatur his de rebus quas*

[1] Horace, *Sat.* II, 1, v. 81.

[2] La peine n'était au VII[e] siècle que l'« *aquae et ignis interdictio* ».

[3] Cf. *Dig*, 47, t. 10, s. 5.

[4] Cf A. Duméril, *Origine des délateurs* (Ann. de la Fac. des Lett. de Bordeaux), 1881, p. 280 et 281.

[5] Cf. Boissier, *De l'opposition sous les Césars*, ch. VI.

Digitized by Google

proponendas credidit comprobare; nec tamen supplicio etiam, si quid ostenderit, subtrahatur [1].

Un édit de Valentinien sur les « *libelli famosi* » est plus sévère encore : non-seulement il demeure défendu d'écrire des libelles diffamatoires et d'exprimer librement sa pensée sous peine de mort, mais la peine capitale peut être prononcée contre les personnes qui auront lu ou conservé ces livres. — « Rien de plus infâme que les écrits dif-« famatoires, dit Valentinien, si quelqu'un en fait collection ou en lit: « si, en ayant reçu, il ne les livre pas immédiatement aux flammes, « qu'il sache qu'il sera puni de la peine capitale. — « *Famosorum in-« fame nomen est libellorum Ac si quis vel colligendos, vel legendos « putaverit aut non statim chartas igne consumpserit, sciat se capitali « sententiae subigendum* [2]. »

Cette rigueur excessive est dépassée encore par l'édit des empereurs Arcadius et Honorius.

« — Que quiconque aura lancé contre ses ennemis un pamphlet « comme un trait empoisonné, quiconque lisant un de ces livres dif-« famatoires ne l'aura pas déchiré ou livré aux flammes aussitôt qu'il « se sera aperçu de l'esprit qui l'a dicté; — quiconque, enfin, n'aura « pas dénoncé celui qu'il voit se livrer à de pareilles lectures : — que « celui-là sache bien que le glaive vengeur est suspendu sur sa tête : — « *Universi qui famosis libellis inimicis suis velut venenatum « quoddam telum injecerint; si etiam qui famosam seriem scriptionis « impudenti agnita lectione, non illico discerpserint, vel flammis exus-« serint, vel lectorem cognitum prodiderint, — ultorem suis cervicibus « gladium reformident* » [3].

Comment s'expliquer l'établissement de ces peines sévères contre les écrits diffamatoires? N'en faut-il pas conclure que sous les derniers empereurs, malgré les mesures répressives de l'autorité, les écrits se répandaient en grand nombre, et, en raison de la proscription dont ils étaient l'objet, étaient lus plus avidement? Constantin, Valentinien, Arcadius et Honorius voulaient-ils simplement protéger les particuliers contre les atteintes que les libelles pouvaient porter à leur réputation? Il est plus probable qu'ils avaient surtout en vue leur sécurité personnelle. Sous la République, nous l'avons vu, les décemvirs, moins soucieux du bien public que possédés du désir de renverser la liberté, établirent la peine capitale contre l'auteur d'écrits diffamatoires. Sous l'empire, c'est à une idée politique de même nature qu'obéissent les princes : les mesures odieuses qu'ils décidaient,

[1] *Cod. Théod.*, IX, 34, 1.

[2] *Code Theod.*, IX 1, 7.

[3] *Code Theod.*, IX, 34, 1, 19. — Voy. aussi sur ce sujet : Rein, *Das Criminalrecht der Rœmer*, p. 378 et 531.

Digitized by Google

cette peine de mort étendue non-seulement à l'auteur, mais même au lecteur et à ceux qui ne le dénoncent point, montrent bien clairement que, moins occupés de l'intérêt général que désireux d'affermir leur tyrannie, les empereurs voulaient détruire une liberté qu'ils estimaient trop dangereuse pour eux-mêmes.

A. LEURS.
Etudiant de la Faculté

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

UN CONSEIL DE COMPOSITION FRANÇAISE

L'Exorde[1]

De tous temps, hélas! il s'est trouvé des sots pour abuser de l'exorde et le compromettre aux yeux du bon sens : tels étaient dans l'antiquité les poètes épiques qui commençaient à Léda le récit du siège de Troie,

Gemino bellum Trojanum orditur ab ovo[2];

Tels sont, dans les temps modernes, certains avocats qui remontent au déluge, Petit-Jean, entre autres, qui dans le procès du chapon décrit

L'inconstance du monde et sa vicissitude,

et l'Intimé qui, pour défendre le chien Citron, commence par alléguer Aristote et sa Politique. Mais les excès ne prouvent rien. Qu'on parle ou qu'on écrive, il faut presque toujours un exorde, c'est dans la nature des choses. Il en faut toujours un dans une dissertation littéraire Les rhéteurs anciens définissaient l'exorde « un développement destiné à disposer favorablement l'esprit de l'auditeur au reste du discours.

[1] Conférence du 19 juin 1891.
[2] Horace, *Art poét.*, 147.

Digitized by Google

exordium est oratio animum auditoris idonee comparans ad reliquam dictionem[1].

Dans une composition française, l'exorde doit préparer l'esprit du lecteur, et pour cela réaliser trois conditions : être *assez général*, amener la *division* du sujet, être *très court*.

I.

Le premier point est celui qui demande le plus d'intelligence et le plus de goût. Votre lecteur vous suivra où vous voudrez, à condition que vous ne le précipitiez point brusquement dans un domaine étroitement limité. Songez qu'il n est pas aussi occupé que vous de l'objet particulier de votre étude : attirez-le donc poliment en offrant comme amorce à son attention distraite une idée générale qu'il saisira facilement.

Mais cette idée ne doit pas être générale au point de pouvoir ouvrir n'importe quelle étude : gardez-vous des passe-partout. Elle doit contenir le sujet dont elle n'est en somme qu'une extension et un agrandissement. Rien ne peut mieux figurer le rapport de l'exorde au sujet que deux cercles concentriques, le cercle extérieur représentant l'exorde et le cercle intérieur le sujet.

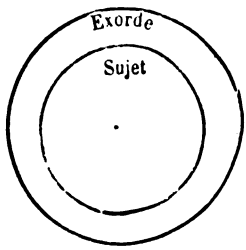

Prenons des exemples : voulez-vous *comparer les femmes du théâtre de Corneille à celles du théâtre de Racine*[2]? Exposez en peu de mots la *différence générale de conception dramatique* des deux auteurs, et ajoutez que la comparaison des héroïnes suffit à la prouver.

Étudiez-vous les *Servantes et les Valets dans Molière*[3]? Montrez

[1] Cicéron. *De Inventione*, I, XV.
[2] Sujet donné dans la 5e série.
[3] Sujet de la 2e série.

Digitized by Google

brièvement *quel est dans la vie le rôle des serviteurs*, cette colonie du peuple au sein de la maison bourgeoise, et dites que Molière nous en a laissé une vive et fidèle image.

Examinez-vous *le reproche de bavardage fait à notre tragédie par Rousseau?* Notez en commençant *la constance de ce grief*, formulé dès le XVIIe siècle et repris par l'école romantique, et proposez-vous de discerner la part de vérité qu'il contient et celle de l'erreur[1]. — Les maîtres de la critique moderne manquent rarement d'en user ainsi; s'habituer à reconnaître chez eux cette idée du début et à remarquer son appropriation au sujet est pour des apprentis en l'art d'écrire un exercice essentiellement profitable. qu'on ne saurait trop leur recommander.

Pour tracer le portrait de *Madame de Sévigné*, on peut, parmi la littérature de salon et d'imitation de l'époque de Louis XIII. faire surgir une *trinité d'esprits originaux*, Molière, La Fontaine, Mme de Sévigné, d'où l'on détache la marquise. C'est ce qu'a fait Sainte-Beuve (*Portraits de femmes*, pages 3 et 4).

Vous vous proposez d'évoquer la figure élégante de *Cœlius*, le jeune ami de Cicéron : vous commencez par montrer l'intérêt de cette étude en saluant en lui *le type de la jeunesse romaine d'alors*. C'est la première page du troisième chapitre de M. Boissier en son livre enchanteur de *Cicéron et ses amis*.

Vous voici en face de *M. Zola* dont vous essayez de fixer les traits. Divisez par exemple *les écrivains en deux classes*, ceux « dont le charme subtil est difficile à saisir.. » et ces « espèces de monstres puissants... à physionomie saillante » avec qui « on peut. . faire quelque chose comme de la critique à fresque... M. Émile Zola, — ajoute M. Jules Lemaître, — est certainement de ces vigoureux *outranciers* .. » (*Les Contemporains*, 1re série, p. 249.)

Et ainsi de suite.

On voit dans quel ordre d'idées il convient de chercher cette pensée du début : pour un homme, esquisse de *son temps*, de *sa classe sociale* ou de *sa famille intellectuelle;* pour des personnages dramatiques, analyse de *leurs correspondants de la vie réelle;* pour un mot d'écrivain célèbre. *rapprochement de paroles similaires*, ou bien mention de *l'usage* et souvent de *l'abus* qui en a été fait, etc.. Cela revient la plupart du temps à dégager le véritable intérêt du sujet

Il est bien entendu que cette première idée ne se rencontre généralement qu'après toutes les autres, comme on ne trouve sa préface qu'après avoir composé son livre.

[1] Voir le plan que nous avons donné de cette composition dans le *Bulletin* de mai 1890.

Digitized by Google

II.

Il faut tâcher qu'en aboutissant au sujet l'exorde en marque la *division :* les exordes des grands sermons du XVIIe siècle présenteront sous ce rapport d'excellents modèles

III.

Enfin l'exorde doit être *très court :* ô Petit-Jean ! — Dix ou quinze lignes suffisent pour une composition de quatre à cinq pages. Il faut resserrer le cercle vivement afin d'arriver au cercle intérieur qu'il s'agit d'explorer dans sa totalité : en d'autres termes, il reste encore à traiter le sujet. – Oui, mais en traçant votre grand cercle, vous êtes bien forcé de me montrer où vous avez placé le centre du petit, c'est-à-dire le cœur de votre étude. L'exorde me répond du sujet : vous ne l'avez pas encore *traité,* mais vous l'avez *situé,* ce qui est en général le plus difficile.

Louis ARNOULD.

CORRIGÉ DU THÈME GREC DE LA 5e SÉRIE

(10e Corrigé.)

Οὔπω τότε ἐπενοήσατό [1] τις φορείῳ δισσοὺς ἀνθρώπους ὑποζεῦξαι· ἀλλὰ καὶ τῶν δικαστῶν ἔνιοι εἰς τὸ συνέδριον πέζῃ ἐβάδιζον τοσοῦτον ἐκόντες ὅσον ὁ Αὔγουστός ποτε σὺτῷ τῷ ποδὶ πρὸς τὸ Καπετώλιον ἐπορεύετο [2]. Οἱ γὰρ πατέρες ἡμῶν [3], οὐ σπουδάζοντες τὰ πατρῶα κατεσθίειν ἢ πλεονεκτεῖν, ἀλλὰ μᾶλλον διαφυλάσσειν. ὁλόκληρα τοῖς διαδόχοις κατέλειπον· οὕτως οὖν βιόντες μετρίως καθ 'ἡσυχίαν ἐτελεύτων· οὐδὲ λέγοντες ὅτι· Χαλεπὸν τὸ νῦν, πολλὴ ἡ ἀπορία, σπάνιον τὸ ἀργύριον [4]· ἧττον ἢ ἡμεῖς, ἱκανῶς δὲ ἔχοντες, καὶ πλουσιώτεροι διὰ τῆς εὐτελειάς τε καὶ ἀτυφίας ἢ ταῖς προσόδοις καὶ τοῖς ἀγροῖς [5]. Τὸ δ 'ὅλον, τοῦτ 'ἦσαν τότε πεπεισμένοι ὅτι τὰ παρὰ τοῖς ἀρίστοις φαίνομενα μεγαλοπρέπειά τις καὶ πολυτέλεια καὶ φιλοτιμία ἐν τοῖς κατ 'οἶκον ἀκολασία καὶ ἄνοια καὶ μωρία ἐστίν [6].

(Traduit de La Bruyère.)

L. A.

[1] Le plus-que-parfait français ne se rend par le plus-que-parfait grec que si à tel moment du passé l'action était terminée. Voir Tournier, *Premiers Éléments,* § 140.

[2] εἰς τὸ σ parce qu'on entre dans la salle du tribunal; προς τὸ K. parce qu'on va vers la colline du Capitole

[3] En grec, il vaut mieux placer le sujet en tête plutôt qu'après le long déterminatif qui s'y rapporte, contrairement au français qui aime assez ce tour.

[4] C'est le cas de supprimer le verbe dans ces sortes de *maximes* qui se répètent dans tous les temps.

[5] Nous rendons ainsi la nuance de français *riches* par .. et *riches de..* , le premier terme marquant les causes, le second les éléments mêmes de la richesse

[6] *Dans le particulier* ne signifie pas, comme tendrait à le faire croire le commencement de la phrase : *chez les gens de condition moyenne.* La Bruyère l'emploie toujours pour désigner l'intérieur de la famille ou les réunions intimes. Ici le sens exact est : *Dans les affaires domestiques ;* de là notre traduction.

ERRATA. — Dans le dernier corrigé du thème grec, p. 148, ligne 13 du corrigé, au lieu de ἐκεινοις, lire ἐκεινου.

Digitized by Google

SUJETS DE COMPOSITIONS POUR LES VACANCES

COMPOSITION LATINE. — Quaeretur utrum Horatius, de poetica Romanorum indole judicium ferens, jure affirmaverit :

...Spirat tragicum satis et feliciter audet.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Discuter ce mot de Corneille à Segrais, pendant une représentation de Bajazet : « Je me garderais bien de le dire à d'autres que vous, parce qu'on dirait que j'en parlerais par jalousie ; mais, prenez y garde, il n'y a pas un seul personnage dans le *Bajazet* qui ait les sentiments qu'il doit avoir et que l'on a à Constantinople ; ils ont tous, sous un habit turc, le sentiment qu'on a au milieu de la France. »

(*Segraisiana.*)

QUESTION DE GRAMMAIRE -- Des particules de liaison en grec.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — Elision, apocope, aphérèse.

THÈME GREC. — Tandis que le peuple de Rome ne fut corrompu que par ses tribuns, à qui il ne pouvait accorder que sa puissance même, le Sénat put aisement se défendre, parce qu'il agissait constamment ; au lieu que la populace passait sans cesse de l'extrémité de la fougue à l'extrémité de la faiblesse. Mais quand le peuple put donner à ses favoris une formidable autorité au dehors, toute la sagesse du Sénat devint inutile, et la République fut perdue.

Ce qui fait que les Etats libres durent moins que les autres, c'est que les malheurs et les succès qui leur arrivent leur font presque toujours perdre la liberté ; au lieu que les succès et les malheurs d'un Etat où le peuple est soumis confirment également sa servitude Une République sage ne doit rien hasarder qui l'expose à la bonne ou à la mauvaise fortune : le seul bien auquel elle doit aspirer, c'est à la perpétuité de son état.

Si la grandeur de l'Empire perdit la République, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins.

(MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. IX.)

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Etudier la philosophie de Leibniz, en insistant spécialement sur la théorie des monades et sur la question de la liberté.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE. — Expliquer ce que fut en Grèce la question de l'Hégémonie.
— L'aristocratie romaine au temps des Gracques.
— Marc-Aurèle.

MOYEN-AGE. — La quatrième croisade.
— Les Etats-Généraux de 1484.

HISTOIRE MODERNE. — Le surintendant Fouquet ; exposer les causes principales des progrès de la Prusse au XVIII^e^ siècle.

GÉOGRAPHIE. — Les routes commerciales des Alpes ;
Relief de l'Amérique du Sud.
Commerce des colonies françaises.

Digitized by Google

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — CIC., *De Finibus*, II, 20 : « L. Thorius Balbus fint Lanuvinus. . potantem in rosa Thorium. »

THÈME LATIN. — BUFFON, *Disc sur le style*, 5e alinéa : « Ce plan n'est pas encore le style... renfermé dans un seul discours. »

THÈME GREC — MOLIÈRE, 1er placet au Roi sur le *Tartuffe* : « Le devoir de la comédie... un véritable et franc hypocrite. »

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème anglais

La propriété foncière chez les Celtes.

Les conditions de la possession du sol chez les Celtes étaient très différentes des coutumes féodales, qui, bien qu'importées de l'étranger à l'origine, devinrent de bonne heure un élément important dans les institutions anglaises. La propriété territoriale était la base de la féodalité française au moyen âge, et dans les temps modernes ce principe a persisté. Chez les Celtes, au contraire, la propriété immobilière était collective; le sol appartenait au peuple; c'était principalement un vaste pâturage semé çà et là d'îlots cultivés. En droit, il était commun à tous les citoyens, et par conséquent les chefs du peuple, les membres influents de l'aristocratie, qui, de fait, en avaient principalement la jouissance, mais n'en avaient pas la propriété, n'avaient sur lui aucun droit réel; ils ne pouvaient en disposer pour payer le dévouement de leur clientèle C'était par le don ou le prêt d'objets mobiliers qu'ils se créaient des vassaux Le principal unique objet de propriété mobilière, était le bétail, à la possession duquel s'attachait beaucoup d'importance. On le prenait pour base dans la fixation de la valeur de tout autre objet, sans même excepter la terre.

Thème allemand

Si vous entrez dans les cuisines, où l'on vous réduit en art et en méthode le secret de flatter votre goût et de vous faire manger au delà du nécessaire ; si vous examinez en détail tous les apprêts des viandes qui doivent composer le festin que l'on vous prépare ; si vous regardez par quelles mains elles passent, et toutes les formes différentes qu'elles prennent avant de devenir un mets exquis, et d'arriver à cette propreté et à cette élégance qui charment vos yeux, vous font hésiter sur le choix, et prendre le parti d'essayer de tout ; si vous voyez tout le repas ailleurs que sur une table bien servie, quelles saletés, quel dégoût ! Si vous allez derrière un théâtre, et si vous nombrez les poids, les roues, les cordages qui font les vols et les machines ; si vous considérez combien de gens entrent dans l'exécution de ces mouvements, quelle force de bras et quelle extension de nerfs ils emploient, vous direz : Sont-ce là les principes et les ressorts de ce spectacle si beau, si naturel, qui paraît animé et agir de soi même ? Vous vous récrierez : Quels efforts ! quelle violence ! De même n'approfondissez pas la fortune des partisans.

Composition française.

« Nos élèves sont incapables de reconnaître et de goûter — en allemand (*ou en anglais*) — la beauté du style, tout au plus, si les plus forts d'entre eux peuvent distinguer une phrase incorrecte. Pour eux, il n'y a point de textes bien écrits ou médiocrement écrits, il n'y a que des textes faciles ou difficiles, intéressants ou ennuyeux. »

(FIRMERY).

Cela est-il vrai?

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARBEN.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JUILLET 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 7.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Le 15e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, par Daremberg et Saglio, vient de paraître. Nous y avons remarqué quatre articles de notre collègue, M. Hild : ELEUTHERIA, EPHESIA, EPIKLEIDIA et EPINIKIA.

∴

Par arrêté en date du 1er août, M. Arren est nommé de nouveau pour trois ans doyen de la Faculté des Lettres.

∴

La Faculté a tenu, du 7 au 12 juillet, une session de licence. Dix-sept candidats se sont présentés à l'examen, dont 1 pour la philosophie, 3 pour l'histoire et 13 pour les lettres. 9 candidats ont été déclarés admissibles et 7 reçus définitivement. Ce sont MM. Despois (mention *bien*), Évain (mention *assez bien*), Heck, Laur, Fayolles, Chaupitre, Leurs (note *passable*).

∴

Un de nos élèves, M. Despois, vient d'être admis à l'École normale supérieure, avec le n° 19.

Digitized by Google

LES PRÊTS DE LIVRES
ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Dans une excellente intention, on a mis dans le règlement de nos bibliothèques de Faculté, un article qui permet les prêts de livres entre Bibliothèques universitaires. En théorie la chose est excellente : dans la pratique elle est à peu près inutile. Les catalogues alphabétiques et méthodiques n'ont pas encore été publiés, et ne le seront pas de sitôt. Nous connaissons donc uniquement les ressources des bibliothèques que nous avons fréquentées personnellement : le nombre en est restreint. Nous ne savons donc pas où se trouvent les livres qui nous manquent.

Plus d'un de mes collègues doit faire comme moi : pour les livres anciens, rares ou épuisés (ou encore pour les volumes qu'on ne peut faire acheter, quand les crédits de la Bibliothèque sont eux-mêmes épuisés), on dresse pendant le courant de l'année, au fur et à mesure que l'on constate une lacune à la Bibliothèque, une liste de livres à consulter à Paris pendant les vacances. Et l'on n'est jamais bien sûr de pouvoir dépouiller tous ces volumes, parce que d'abord on ne sait pas toujours où les chercher, ensuite parce que à la Nationale, où on en trouve beaucoup, le service du prêt des livres est forcément si lent qu'on passe une bonne partie de son temps à attendre les volumes qu'on a demandés. Le moment du départ arrive, et l'on n'a pas terminé sa besogne. Conclusion de tout cela : nous produisons lentement, ou quelquefois même, ce qui est plus fâcheux, nous finissons, en désespoir de cause, par publier un travail incomplet.

Voilà le mal, et voici le remède que je propose. Nous diminuerions sensiblement la liste des livres « à consulter à Paris », si nous avions à notre disposition *toutes* les Bibliothèques universitaires. En attendant la publication de leurs catalogues, il y a un moyen provisoire à employer, très simple, si les commissions de Bibliothèques consentent à s'entendre, et si surtout les bibliothécaires veulent bien nous aider : la parfaite obligeance de ceux que je connais déjà me garantit celle des autres. Il suffirait d'ouvrir dans le *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers* une nouvelle rubrique, une sorte d'intermédiaire entre les chercheurs et les bibliothèques : quiconque ne trouverait pas dans la Bibliothèque universitaire de sa ville un livre dont il aurait besoin, prierait le bibliothécaire d'envoyer une note à notre *Bulletin;* dans cette note, le bibliothécaire demanderait à ses collègues si quelqu'un d'entre eux possède ce livre. Comme notre *Bulletin* est mensuel, pour aller plus vite, les bibliothécaires, au lieu de ré-

Digitized by Google

pondre dans le *Bulletin* suivant, répondraient directement à leur collègue, dans le cas bien entendu où ils auraient le volume en question. Si plusieurs réponses affirmatives arrivaient à la fois, le bibliothécaire n'aurait qu'à choisir l'établissement le plus rapproché, et lui emprunterait le livre désigné, par la voie hiérarchique, avec la méthode déjà en usage.

Je soumets cette idée, d'abord bien entendu à notre rédacteur en chef, puis à nos collègues, enfin et surtout aux membres des commissions de Bibliothèques. Je crois que, mise en pratique, cette innovation nous faciliterait nos recherches : d'un seul coup nous nous trouverions ainsi avoir à notre disposition les ressources de toutes les Bibliothèques universitaires, et cela d'une façon pratique et commode.

Maurice Souriau.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

JUVÉNAL

AU MOYEN AGE[1]

(Fin.)

IV.

LES COMMENTATEURS.

Les scholies relatives à la personne de Juvénal et offrant un intérêt biographique sont, dans les Ms. de Montpellier et de Saint-Gall, au nombre de quatre, toutes copiées de première main[2]. A ne considérer que leur valeur diplomatique, ces scholies l'emportent sur toutes les notices sans exception, puisque les notices ou ne figurent que dans Ms. interpolés de la récension dite de Nicaeus, ou qu'elles ont été ajoutées après coup dans le Ms. de Montpellier, par la même main qui y a inséré des fragments du commentaire de Cornutus, un siècle au moins après la confection du Ms. Examinons ce qu'elles peuvent valoir par elles-mêmes.

[1] Voir le *Bulletin*, mai 1890, p. 177 ; février 1891, p. 39 et avril, p. 106.

[2] Cod. Montp., 125, f. 13, verso, l. 1 : *Juvenalem aliqu... notare* ; f. 25 verso, IV, 38 : *Hoc convicium... habuisse duos ultimum... Neronem*, corrigé de seconde main *ultimum* ; f. 43 verso, VII, 92 : *Neronem .. Claudio Nerone* ; XV, 27 : *De se dicit . ipse vidit (militem tenuit*, à corriger : *militavit*) V. l'édition Jahn-Buecheler, p. 59, 91, 136 et 210. M. Bonnet, mon excellent collègue de Montpellier, a bien voulu collationner une fois de plus le texte de ces scholies, et vérifier qu'elles sont bien de la première main, c'est-à-dire de la main qui a copié le texte des vers.

Digitized by Google

Pour simplifier la discussion, nous pouvons écarter tout d'abord la scholie au vers 27 de la sat. XV : *De se dicit Juvenalis quia in Aegypto militavit et ea promittit se relaturum quae ipse vidit.* Cette remarque est en partie tirée du texte même de la satire, le poète semblant affirmer qu'il parle de l'Égypte pour l'avoir lui-même visitée [1] ; et quant au fait de Juvénal soldat, nous le retrouverons avec les autres remarques. Je rappellerai seulement, avec Francke, Ribbeck et plusieurs interprètes modernes, que si Juvénal a jamais visité l'Égypte il en a rapporté des idées très fausses sur la religion et les mœurs de habitants, des notions on ne peut plus singulières sur les particularités de la géographie. Les villes de Tentyris et d'Ombos, distantes de quarante lieues, sont représentées comme voisines ; et ce qui est plus étrange encore, Canope qui n'est pour ainsi dire qu'un port d'Alexandrie placé sur l'embouchure occidentale du Nil, à moins de vingt kilomètres de la ville, est considérée comme ne faisant pas partie de l'Égypte [2]. Du reste, le vers 27 semble avoir fait, d'assez bonne heure, déraisonner les commentateurs ; nous possédons un très vieux Ms. palimpseste en capitales qui renferme quelques remarques sur la satire XV [3]; le nom du consul Juncus : *Nuper consule Junco,* qui sert au poète à dater les évènements auxquels il fait allusion et dont les modernes ont tiré partie pour dater l'œuvre entière de Juvénal, y suggère cette remarque ridicule : *Ut vincta et lenta videantur esse quae dicet.* C'est-à dire que les qualités du style, dans le morceau qui va suivre, sont mises en rapport avec la flexibilité du jonc, auquel le consul a emprunté son nom !!!

Des trois scholies qui restent, il en est deux qui sont d'accord entre elles et qui peuvent avoir été rédigées, tout au moins dans leurs parties communes, par le même auteur ; la troisième s'inspire d'une tradition différente, inconciliable avec celle qui a motivé les deux premières [4]. Elles se touchent en ceci : toutes les trois mentionnent un exil qui aurait frappé Juvénal à une certaine période de son

[1] V. 45 : *Quantum ipse notavi.* Sur la question de la XV^e^ Sat dont l'authenticité a été souvent mise en doute (nous avons fait remarquer, dans un article précédent, qu'elle était à peine connue au moyen-âge), v. Palme, *De Juvenalis satira quinta decima*, 1882 ; cf. d'ailleurs Ribbeck, ouv cit., p. 15 et suiv. : et Francke, *Exam. crit.*, p 80.

[2] XV, 44 : *Horrida sane Aegyptos, sed luxuria, quantum ipse notavi. Barbara famoso non cedit turba Canopo.* Si on veut laver la mémoire de Juvénal de cette dernière erreur, véritablement excessive, la correction de Markland s'impose : *Est Coptos* pour : *Aegyptos.* De toute façon, cette satire est un problème et l'authenticité en est fort douteuse.

[3] V. 18 et suiv. V. Goetz, *Juvenalis et Persii fragm. Bob.* Jena, 1884, et le fac-simile chez Zangemeister-Wattenbach, *Exempl. cod. latin*, tab 5.

[4] Il y a concordance entre les scholies I, 1 et IV, 38 ; quant à VII, 9?, elle est à part. Celles-là se rattachent, parmi les notices, à II, IV (Jahn, p. 387 et 388), II a (Dürr, *Das Leben Juvenals*, p. 23) ; celle-ci à VII (Jahn, p. 390) ; à la variante de II a, citée par Dürr, ligne 1 et suiv. ; II c, III c, III d (ib. p. 24 et suiv.).

Digitized by Google

existence. Elles diffèrent en ce que les deux premières rapportent cet exil à l'empereur Domitien, tandis que la troisième le met au compte de Néron.

Je crois avoir suffisamment montré qu'il y a eu tout un système de commentaires, orientant l'interprétation des satires vers le règne de Néron, et que ce système doit appartenir en propre à l'érudition de la renaissance carlovingienne La scholie au vers 92 de la sat. VII rentre dans cette catégorie ; elle n'a sans doute pas de provenance plus respectable ; je la trouve d'ailleurs en harmonie parfaite avec la scholie de seconde main qui commente en ces termes, dans le même Ms., le vers 20 de la même satire : *Hortatur poetas temporibus Neronis carmina scribere*, scholie que l'on rencontre aussi dans quelques Ms. de la récension de Nicaeus[1]. Cette concordance, pour le fond des choses, de certaines scholies transcrites de première main, qui d'ailleurs tranchent sur le reste, avec d'autres qui le sont de deuxième, est un fait très digne de remarque. Elle prouve, ce me semble, qu'à l'époque même où le Ms. de Montpellier a été confectionné d'après la source pure qui, pour les scholies, se retrouve dans le Ms. de Saint-Gall, le copiste a tiré partie aussi ou du recueil de Cornutus ou d'un recueil semblable et qu'il en a accueilli, le plus souvent au hasard, quelques interprétations.

J'ai déjà dit que l'absence complète de sens historique caractérise la plupart des scholies de cette espèce ; quoique Juvénal exilé par Néron constitue, à ce point de vue, une tradition suffisamment démonstrative. il y a plus fort : une remarque de seconde main au vers 16 de la sat. I dans le Ms. de Montpellier, remarque que Jahn n'a pas accueillie dans son édition alors qu'il en a accepté plusieurs autres, atteint aux limites de l'invraisemblable[2] : *Sylla* (orth. *Scilla*) *imperator fuit et dictator qui accusatus cum coepisset odio esse Romanis accepit consilium* (orth. *concilium*) *ab amicis et a Juvenale ut dignitate deposita officii securus viveret*. Il n'y a que des grammairiens de la pire période du moyen âge qui aient pu ainsi transplanter Juvénal à l'époque de Sylla, devenue identique, à leurs yeux, avec l'époque de Néron.

La tradition qui, avec plus de ressemblance, rapporte l'exil de

[1] Cf. STEPHAN, ouv cit., p. 6. Il l'a relevée dans le Ms. Voss., 18 et 64. Pour ces Ms. dans lesquels le moyen-âge a fortement déteint sur les scholies, v. VAN GIGCH, *Apparatus criticus ad Juvenalem*, etc. Leyde. 1844, p. 1 et suiv. Pour les *Cod. deteriores* dont deux (*Laurentianus*, 34, 52, et *Leidensis* (82) portent la mention : *Legi ego Nicaeus apud M. Servium magistrum Romae et emendavi*, v. JAHN, *Prolegom. ad Pers.*, CXXVI.

[2] Ib., p. 8, en note, et *Catal. génér des bibl. publ. des départem.*, I, p. 331. C'est là encore un des échantillons du procédé à l'aide duquel des grammairiens aussi ignorants que le fameux Virgilius Maro (cf. E ERNAULT, *De Virgilio Marone grammatico Tolosano*, Paris, 1886, et COMPARETTI, ouv. cit , p. 114, trad. allem.), ont tiré des satires les éléments d'une biographie antaisiste.

Digitized by Google

Juvénal à l'empereur Domitien[1], inspire les deux scholies qui nous restent à examiner ; ce qui n'empêche qu'elles ne soient fort mêlées et complètement absurdes dans certaines de leurs parties. La première débute par ce renseignement : *Juvenalem aliqui Gallum propter corporis magnitudinem, aliqui Aquinatem dicunt.* Le fait que Juvénal est originaire d'Aquinum ressort des derniers vers de la sat. III. et les commentateurs n'ont pas eu grand mérite à l'y découvrir. Mais la tradition qu'il fût Gaulois, à raison de sa haute stature, d'où peut-elle bien provenir? Le moine le plus inepte, dit Francke[2], n'aurait pas imaginé cette calembredaine (*jocus*) s'il n'y avait pas quelque méprise sous roche La méprise fut sans doute une leçon corrompue : *Aquitanum* au lieu de *Aquinatem ;* peut-être aussi, combinée avec cette leçon, une interprétation erronée du vers (IV, 98) : *Unde fit ut malim fraterculus esse gigantis ;* le petit frère d'un géant étant encore un homme de belle taille[3]. Il semble que, dans la pénurie où les mettaient les satires, pour toute espèce de détails sur la vie et la personne du satirique, les interprètes se soient emparés des passages où le poète fait parler à la première personne du singulier, et lui en aient fait application directe. C'est ainsi que Juvénal fut rattaché à l'ordre des affranchis en vertu du vers (I, 102) : *Sed libertinus prior est. Prior, inquit, ego adsum*[4] ; c'est ainsi que devenu Gaulois par une erreur de texte, la qualité de Gaulois lui fut confirmée, quand on s'avisa, par une erreur d'interprétation, qu'il était de belle prestance. Peut-être qu'il existe dans ce fait une autre raison encore ; car la Gaule est associée au souvenir d'Aquinum dans une remarque sur la sat. III, 320, à propos de Cérès Helvina : *Ibi namque, apud Aquinum colunt numina earum dearum quae colunt in Galliis.* Mathias suppose, non sans raison, que le vocable obscur de *Helvina*, fut mis en rapport avec celui des *Helvii*, peuplade celtique de la Gaule[5]. Des confusions de ce genre dénotent, chez ces interprètes de Juvénal, une méthode et un savoir également misérables.

Le renseignement sur l'origine du satirique est suivi par la mention de l'exil ; nous y reviendrons plus loin. Celle-ci n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'interprétation de la sat. I, et semble avoir été ajoutée

[1] Il ne s'agit que d'une vraisemblance relative, pour un exil momentané. Si nous réservons le fait même de l'exil, je suis entièrement d'accord avec M. Naguiewski, professeur à l'Université de Casan et auteur d'une très savante édition de Juvénal annotée en langue russe (*Juvenalis saturae*, etc., Casan, 1888; trois satires seules ont paru) sur la question du lieu qui ne saurait être l'Egypte et sur celle de l'auteur qui n'a pu être que Domitien, ce qui oblige à admettre l'exil pour un temps très court, et à ramener Juvénal dès l'avènement de Nerva. Cf. du même, *De Juvenalis vita observationes*, Riga, 1883, p. 54 et sq.

[2] *Examen criticum D. J. Juv n. vitae*, p. 118

[3] Cf. d'ailleurs. *Schol.* VIII, 251 : *Grandi statura sunt Galli.*

[4] Cf. *Bulletin de la Faculté de Poitiers*, 1890, p. 82.

[5] Mathias, ouv. cit., p. 9 et suiv. V. Caes. *Bel. G*, VIII, 7, 5.

Digitized by Google

après coup, peut-être simplement pour utiliser une place vide, à la marge du Ms. [1]. La scholie au vers 1 proprement dite se réduit aux lignes suivantes : *Nunc autem hoc inducit quasi carptum se per figuras a miseris poetis qui nil novum sed omnib (us) notas fabulas recitarent, et dicit magis ideo satiram se scribere ut posset mores illius temporis demonstrando notare.* Quelque indulgence qu'on apporte à juger des observations de ce genre, il faut avouer que le pseudo-Cornutus n'a rien écrit qui soit ou plus insignifiant ou plus erroné [2]. Il va de soi qu'un poète ne pratique la satire que pour s'en prendre aux mœurs de son temps ; et rien, dans l'œuvre de Juvénal, ne conduit à penser qu'il ait jamais eu à subir les attaques des mauvais écrivains : c'est lui, au contraire, qui dans cette première satire, laquelle est comme sa préface et sa profession de foi, les poursuit de ses censures. Ou la scholie en question a été défigurée par des copies successives, ou, ce qui est plus probable, elle a été rédigée par un commentateur aussi pauvre de science que désireux de parler pour ne rien dire.

Les quelques lignes qui séparent cette observation purement littéraire (?) du renseignement sur le lieu d'origine du satirique méritent-elles une considération plus sérieuse [3] ? Remarquons d'abord qu'elles se composent de trois parties qui ont la prétention de se commenter l'une l'autre ; la première nous apprend que le poète fait la censure du temps de Domitien où il vivait lui-même ; la seconde qu'il rédigea ses satires après avoir été envoyé en exil par Domitien à Hoasa, la ville la plus reculée de l'Égypte ; la troisième enfin qu'il subit cet exil pour avoir écrit les vers de la sat. VII 90 et seq. On ne saurait être plus incohérent : car si le poète écrit ses diatribes en exil, il ne peut pas avoir été exilé à cause d'elles ; et la lecture la moins intelligente suggère cette observation que la moitié au moins des satires n'ont pu être composées qu'à Rome ou dans le voisinage de Rome ; au surplus ne répugne-t-il pas au bon sens d'admettre qu'un poète ait écrit plus de quatre mille vers en exil, sans qu'une seule fois il soit fait même une allusion déguisée à cet exil dans ces vers ? Admettons provisoirement que l'auteur du commentaire puise à une source digne de confiance le fait de l'exil par Domitien ; il faudra

[1] Non pas dans le Ms. de Pithou, où tout s'enchaîne très naturellement, écrit de la même main, mais dans un Ms. antérieur, à moins que quelques remarques, ce qui est plus probable, n'aient été transportées sur les marges du texte, d'après un ou plusieurs recueils de scholies, soit en vertu d'un choix raisonné, soit pêle-mêle et au hasard. Je donne le texte suivant d'après le Ms. Jahn avait corrigé : *Hoc inducit per figuras, quasi...* Buecheler : *Quasi carptum se praefigurans.*

[2] V. plus haut, p. 118.

[3] « *Ea tempora Domitiani tyranni, quibus etiam ipse vixit, eo quod in aula ipsius plus histriones quam bonae vitae homines possent, graviter carpsit. Hos autem libros in exilium missus ad civitatem ultimam Aegypti Hoasim ab ipso Domitiano scripsit. Ideo autem in exilium missus est, quia dixit versum : Quod non dant proceres dabit histrio* ».

Digitized by Google

bien convenir qu'il tire de lui-même, suivant les procédés d'une critique ignorante et dépourvue de sens autant que d'histoire, le fait des satires rédigées en exil [1]. Et dans quelle ville Juvénal les a-t-il composées ? à Oasis qui ne fut jamais une ville, mais une région du désert Libyen, soit que l'on se décide pour l'*Oasis minor*, située à près de 250 mille romains au sud-ouest de Memphis, soit que l'on descende jusqu'à l'*Oasis major*, qui est encore à 200 milles plus au sud. Si singulière que soit la géographie du poète lui-même dans cette XV^e^ satire où il se vante d'avoir visité l'Égypte, celle de son commentateur est, à des distances énormes, bien plus avant encore dans l'absurde.

Cependant la même énormité est répétée, agrémentée d'autres circonstances, dans la scholie au vers 38 de la sat. IV : *Hoc convicium in Fl. Domitianum Titi fratrem Vespasiani filium jactat quia calvus fuit.* [Propterea quod Juvenalis sub specie honoris relegatus est ad cohortis curam in Aegypto Oasa ubi mortuus est. Ultimum autem Neronem dixit quia in illo Caesarum origo defecit] *Nam et Suetonius refert quia calvus fuit; ultimum vero dicit quia, quum Vespasianus et Titus et Domitianus Flavia ex gente fuerint, Domitianus ultimus illorum et dissimillimus imperavit*, etc. Il n'est pas besoin d'un long examen pour distinguer dans cette scholie, tout entière écrite de la même main, une interpolation : elle saute aux yeux d'abord par la répétition du commentaire de *ultimus* et ensuite par les divergences qui existent entre les deux commentaires. La partie mise en italiques non seulement se suffit à elle-même, mais elle est sensée et dénote de sérieuses connaissances quand elle explique *ultimus* par l'extinction avec Domitien de la race des Flaviens, tandis que l'interpolateur y a vu la fin de la race des Césars en général. Il est plus que probable que celui-ci a pensé au véritable Néron, sans rien comprendre à l'épithète de *calvus* [2] ; hanté par la tradition de l'exil prétendu du poète, il l'a rattachée à ce passage, sans plus de raison que lorsqu'il l'a superposée au commentaire des premiers vers de la sat. I. L'ancien scholiaste s'était borné à commenter, avec les ressources d'une solide érudition, et la calvitie de Domitien et le contraste que cet empereur, dernier

[1] On ne saurait trop insister sur ce point que les scholies nous donnent la tradition de l'exil dans sa naïveté première ; la plupart des *Vitae* dont il sera question tout à l'heure, finissent. Elles inventent, entre autres, cette hypothèse destinée à lever la contradiction qui nous choque ici, que les vers à l'adresse de Paris sont un essai fragmentaire, inséré plus tard dans une satire bâtie de toutes pièces (V. les Vit., I, II, V et VI de Jahn). Elles auraient dû nous dire aussi pourquoi le poète, qui ne craint pas de renouveler son délit, est resté muet sur le châtiment.

[2] Il y a vraiment quelque puérilité à vouloir corriger dans les *Vitae* la désignation *Claudii Neronis* en *Calvi Neronis*, comme ont fait quelques interprètes. Je ne vois pas l'ombre d'un doute sur l'anachronisme qui, pour toute une classe de commentateurs, place la maturité de Juvénal sous le règne de Néron, non pas chauve, mais fils d'Agrippine. V. plus haut, p. 120 et suiv.

Digitized by Google

rejeton de la famille des Flavius, présentait avec ses deux prédécesseurs. Il cite Suétone et Martial ; de celui-ci il nous sauve une épigramme qui ne figure pas au recueil de ses ouvrages. Le pseudo-Cornutus ou tout autre philologue carlovingien de sa force ramène, en même temps que l'exil en Égypte, l'erreur habituelle qui lui fait placer Juvénal au temps de Néron C'est pour cela sans doute que M. Buecheler a cru pouvoir supprimer : *Ultimum autem Neronem . defecit,* quoique dans les Ms. de Montpellier et de Saint-Gall ce membre de phrase ait la même valeur diplomatique que le reste. Si une correction doit être faite, et nous pensons qu'elle s'impose, elle doit aller jusqu'à la suppression totale de la phrase *Propterea ... defecit ;* c'est-à-dire qu'elle exclura de cette scholie comme de la scholie I, 1, tous les détails relatifs à l'exil du poète.

Il résulte, ce me semble, de cette discussion (je l'ai abrégée et simplifiée de mon mieux), que la valeur historique des scholies, ayant trait à la vie de Juvénal, est à peu près nulle quand on les examine soit en elles-mêmes soit dans leurs rapports avec le reste du commentaire. Quoique rédigées de première main dans deux Ms. qui, à d'autres égards méritent notre confiance, elles portent la marque du savoir pauvre, confus et incohérent des érudits pour lesquels ces Ms. ont été confectionnés ; on se trompera beaucoup moins en les attribuant à quelques-uns de ces érudits qu'en les faisant remonter aux beaux temps des grammairiens et des scholiastes. Cependant ces scholies prennent une importance plus grande quand on les rapproche des notices biographiques qui, dans presque tous les Ms., précèdent ou suivent le texte des satires.

V.

LES BIOGRAPHES.

On connaît aujourd'hui, tout compte fait, une quinzaine de notices de ce genre[1] ; et peut-être qu'on en découvrira encore de nouvelles. Il

[1] Il y en a sept au bout de l'édition de Jahn, p. 386 et suiv ; plus la mention, en note, p 390, d'une notice signalée par J. Lipse, *Epist. Quaest.*, IV, 20. Rühl [*Neue Jahrbücher für Philol.*, 109 (1874)] en a relevé une nouvelle dans un Ms. du Musée Britannique (*Cod Harleianus*, 3301, XV^e^ siècle : *Ein humanistisches Collegienheft.* Dürr (*das Leben Juvenals*, 1888) en a copié six, dont cinq très peu importantes, dans divers Ms d'Italie ; la sixième est extraite du *Cod. Barberin.*, VIII, 18, sur parchemin, du XV^e^ siècle également. Elle renferme, sur la date de la naissance de Juvénal et sur sa parenté, des détails d'une précision surprenante et plausible. V. ouv. cité, p. 28. Il y a enfin la notice relevée par de Dompierre de Chaufepié (*De Titulo I R. N. 4312 ad Juvenalem perperam relato*. La Haye, 1889, cf. *Bulletin de la*

Digitized by Google

y en a qui paraissent être l'œuvre des savants de la renaissance ; à les apprécier suivant l'autorité des Ms. où elles figurent, on peut dire qu'elles se valent toutes et qu'elles ne valent pas cher. Car on ne les rencontre que dans les Ms. interpolés ou interpolées elles-mêmes dans les bons Ms. Ce dernier cas est celui des notices qui portent chez Jahn les chiffres I et III ; et cependant celles-ci ont été traitées, par les érudits modernes, avec plus de faveur que les autres. J'ai démontré jadis à cette place qu'elles sont redevables de cette indulgence, non pas aux renseignements qu'elles nous apportent, mais à l'absence de tout nom propre, de toute indication nettement historique qui eût pu susciter une objection raisonnée [1]. Quant aux autres, je crois superflu d'en relever les incohérences, les absurdités, les contradictions : il y a beau temps qu'elles sont jugées à ce point de vue ; et les plus dogmatiques d'entre les interprètes ont dû renoncer, aussi bien à les mettre d accord entre elles qu'à en dégager un seul fait certain qui ne se dégage tout d'abord de la lecture même des satires. Le seul point qu'il y ait intérêt à élucider encore c'est qu'elles ont été fabriquées, soit à l'aide des scholies dont nous venons de parler [2], soit avec des détails, bien ou mal interprétés, que fournissent exclusivement ou le texte de Juvénal ou les vers du seul contemporain qui ait nommé ce poète, de Martial. Nous démontrerons ensuite que ce travail fut accompli par les érudits du moyen âge, depuis le VI^e^ jusqu'au XIV^e^ siècle, sans que jamais un document nouveau, avant la découverte de l'inscription d'Aquinum, ait jeté sur la question quelque lumière originale.

Au point de vue de leur provenance, les faits affirmés par les notices sont de trois genres différents ; il y a ceux qui résultent d'une interprétation légitime et sensée des satires, tels que le nom du poète, le lieu et la date approximative de sa naissance, ses études à l'école des déclamateurs jusqu'à l'âge de la maturité, puis l'époque, toujours très vague de la composition des satires. Si le *quantum ipse notavi* constituait par lui-même un témoignage explicite, si la satire XV avait un caractère d'authenticité suffisant, le voyage en Egypte pourrait être également rangé dans cette catégorie. Il y a en second lieu les faits affirmés au nom d'une interprétation ou conjecturale ou franche-

Faculté de Poitiers, décembre 1889 et février 1890), dans le Ms. 8292 de la biblioth. Mazarine, XV^e^ siècle. A toutes ces notices, sans exception, s'applique ce que dit M. Beer (*Spicilegium Juven.*, p. 11) des notices I et III de Jahn : *Quas nusquam nisi in libris interpolatis inveni* ; cf. ib. en note : *Libri ut mihi ipsi conferenti videre contigit, ad unum omnes interpolati.* Les scholies écrites de première main dans P, A. (*Schedae Arovienses*) et Sg (Sangallensis) quelles qu'elles soient (ibid., p. 33), sont plus respectables que les Notices.

[1] *Bulletin de la Faculté*, 1890, p. 81 ; et Nettleship, *Life and Poems of Juvenal*, dans : *Journal of Philology*, 1887, n° 31, p. 41 et suiv.

[2] Opinion déjà soutenue par Synnerberg, *De Temp. vitae carminumque Juvenalis*, etc., 1866, p. 9.

Digitized by Google

ment erronée de certaines particularités du texte. De ce genre sont Juvénal soldat[1], les rapports de Juvénal soit avec Trajan soit avec Paris, la composition successive et le remaniement à des époques diverses de telle de ses œuvres et, en général, toute espèce d'essai en vue de déterminer l'auteur de l'exil infligé au poète à cause de ses satires. Juvénal fils d'affranchi, sa relégation en Égypte ou en Écosse, sa mort survenue par suite du chagrin qu'il aurait éprouvé à ne plus assister aux spectacles de Rome, son retour à Rome après la mort de Domitien ou la disgrâce ne le frappant qu'à l'âge de quatre-vingts ans, cette même disgrâce présentée comme une distinction honorifique sont aussi des combinaisons conjecturales, obtenues à l'aide du texte des satires et des faits de l'histoire générale rapprochés du texte. Les épigrammes de Martial où Juvénal est nommé ont suggéré cette singulière idée qu'il dut mourir de douleur parce qu'il ne retrouva pas à Rome un ami si cher[2]. En définitive il n'y a que deux faits qui, à première vue, ne se rencontrent nulle part, ni dans les satires ni chez les auteurs contemporains des satires et qu'on n'en semble pouvoir extraire, même par des conjectures déraisonnables : Juvénal élevé à la dignité de chevalier et Juvénal exilé en punition de ses hardiesses. J'abandonne le premier qui n'a qu'une faible importance ; mais je retiens une fois de plus le second, parce qu'il est la tradition invariable autant que curieuse qui rattache les notices aux scholies biographiques et qui donne à toute cette question sa physionomie particulière.

Où les auteurs des scholies que nous avons discutées, où ceux des notices dont nous venons de résumer les données ont-ils puisé que Juvénal subit un exil motivé par quelque délit de plume ? Si l'on s'en réfère à la seule autorité des Ms. par qui les notices nous sont parvenues, on peut, selon toute vraisemblance, affirmer que les auteurs de ces essais biographiques n'ont fait que développer à l'aide de conjectures, les renseignements fournis par ces scholies. Car diplomatiquement, toutes les scholies de première main dans le Ms. de Pithou sont antérieures ; et non seulement le fait de l'exil motivé par les vers

[1] Juvénal soldat et même tribun a pu être déduit d'abord du sujet mal compris (le Schol., p. 1, lui donne pour titre : *De felicitate militum*) de la satire XVI dont certain biographe, évidemment du moyen-âge (v la *Vit.* du *Cod. Harleianus*, découverte par Rühl, chez Dürr, p. 23), dit qu'elle a pour but d'animer : *In exercitum ituros*. Ensuite, la combinaison repose sur la Sat. VII, 88 et suiv. ; et sans doute aussi sur les vers 193 et suiv. de la Sat XIV où Juv. plaisante les ambitions du père qui rêve pour son fils la carrière des armes.

[2] Je crois inutile d'entasser ici les références diverses à l'appui de chacun de ces points. On en trouvera quelques-unes dans nos *Notes biographiques* et le reste dans les ouvrages déjà cités de Francke, Synnerberg, Naguiewski, de Dompierre, etc. Ces deux derniers ont une bibliographie complète des dissertations publiées sur la matière. Notre étude sur Juvénal au moyen-âge fait d'ailleurs partie d'un travail d'ensemble où entrera toute la substance de nos *Notes biographiques* et des recherches qui les ont suivies, à des dates diverses, dans ce *Bulletin*.

Digitized by Google

de la sat. VII, mais les auteurs présumés de cet exil, ici Néron et là Domitien, ensuite le lieu de l'exil fixé en Égypte, enfin sa nature toute spéciale, c'est-à-dire le châtiment infligé avec toutes les apparences d'une distinction honorifique, se rencontrent dans les trois scholies des satires I, IV et VII : il n'y a en plus dans les notices, que le nom de l'acteur Paris, fourni d'ailleurs par le texte de cette dernière satire. Avant de chercher où les scholiastes ont pris le fait de l'exil que les notices ont pu leur emprunter, je voudrais montrer qu'il y a eu comme une élaboration graduelle et des retouches successives dans le récit, si bref qu'il soit, des circonstances qui déterminent cet exil.

La scholie de la sat VII 92, d'accord avec les notices que l'on rencontre dans un nombre assez considérable de ms interpolés, désigne Néron comme ayant exilé Juvénal et cela, outre les raisons générales que j'ai fait valoir, parce que l'auteur a confondu le Paris, protecteur de Stace, avec le Paris que mentionne Tacite dans les *Annales* et qui fut l'un des affranchis célèbres du règne de Néron[1]. Le fait même de l'exil étant mis à part, cette intervention de Néron cadre, ainsi que nous l'avons vu, avec la science historique du IX^e^ siècle en général et avec l'érudition du pseudo-Cornutus en particulier Supposons que ce dernier fût réellement l'auteur de cette attribution ; nous comprendrons comment un examen plus judicieux des satires et une orientation plus exacte de l'histoire fit aussitôt substituer à Néron l'empereur Domitien, puisque la sat. IV mentionne la mort de ce dernier. Cette interprétation nouvelle fut présentée avec des variantes diverses, suivant le degré de savoir de ceux qui la hasardèrent; les uns s'abstenaient de préciser, ce qui est le cas des scholiastes; d'autres exilaient Juvénal vers la fin du règne de Domitien, sans doute parce qu'ils avaient remarqué que la plupart des satires supposent la présence du poète à Rome durant ce règne; d'autres encore inventèrent le remaniement des satires durant l'exil, la conclusion de la satire IV supposant qu'elle a été écrite après la mort de Domitien. Il y eut ensuite une troisième série d'interprètes, manifestement la plus récente et aussi la plus avisée, celle qui attribua l'exil à Trajan : c'est ce que fait une scholie figurant dans un ms. interpolé du Musée Britannique, au même vers (VII, 92) qui, dans le ms. de Pithou, met l'exil au compte de Néron et avec la scholie, des variantes, sans doute assez récentes, de deux notices, qui, sous la forme la plus ancienne, laissaient en blanc le nom de l'empereur[2]. Car il y a aussi des notices de

[1] Tac., *Ann*, XIII, 19-22.

[2] *Cod. Bibl. reg Brit. 15 B. XVIII, olim Bongarsianus*, cité par Hermann, qui en reçut communication par Oehler ; cf. Dunn, op. cit., p. 26 : *Hic autem tangit Trajanum et dicit quod cantoribus ejus praefecturas et tribunatus daret. Quod Trajanus sic ultus est ut ipsi Juvenali daret praeposituram belli Scotici et numquam dedit et successorem qui eum iuvaret*, etc Cf. *Vit.*, V et VI chez Jahn, p. 338 et suiv ; et Dunn, p. 25.

Digitized by Google

conciliation qui n'osent choisir entre ces traditions diverses; celles-là parlent du fait de l'exil sans y attacher de date, supprimant à dessein toute espèce de nom connu. Ces variations, qui seraient inexplicables si les traditions relatives à Juvénal reposaient sur un document ancien et précis, s'expliquent au contraire d'elles-mêmes si l'on admet que les notices n'ont pas seulement été copiées mais fabriquées, à l'occasion des ms., par ceux-là mêmes qui du IXe au XIVe siècle ont répandu dans les écoles et interprété l'œuvre de Juvénal.

Une biographie découverte par M. de Dompierre de Chaufepié dans un ms. de la bibliothèque Mazarine[1] nous fait en quelque sorte toucher du doigt ce travail de remaniement conjectural et de rectification progressive. Cette notice met en effet en présence deux des traditions que nous venons d'exposer et les attribue chacune à un auteur responsable. Ricobald de Ferrare soutenait que Juvénal avait dû être exilé par Trajan tandis que Richard de Poitiers rendait responsable de cet exil Domitien. Or ces deux personnages sont suffisamment connus pour que leur façon de traiter la biographie de Juvénal s'explique par l'état de la science historique et philologique de leur temps. Le plus ancien est Richard, moine de Cluny, qui au XIIe siècle écrivit deux chroniques dont l'une était une sorte d'histoire universelle s'arrêtant à l'année 1161 : nous avons vu ce Richard figurer parmi les correspondants de Jean de Salisbury, un des écrivains du moyen âge qui a le plus pratiqué les satires de Juvénal[2]. Ricobald de Ferrare est de la fin du XIIIe siècle; dans son *Pomarium Ecclesiae Ravennatis*, la quatrième partie traitait de l'histoire des empereurs romains; c'est là qu'il eut à formuler un avis sur l'auteur et le lieu d'exil du satirique[3]. Quant au ms. où est invoquée l'autorité des deux historiens, dans une sorte de notice critique, on le considère comme étant du XVe siècle. Nous en arrivons ainsi à conjecturer, avec un degré de vraisemblance qui n'est pas loin de la certitude complète, que trois opinions se sont succédé durant le moyen âge, relativement à l'exil de Juvénal; l'une qui domine au temps de la Renaissance

[1] Op. cit., p. 8 : *Ricobaldus in suo Cesarino dicit eum non a Domitiano sed a Trajano fuisse missum in Scotiam, cum Ricardus afferat eum tempore Domitiani satiras decantasse.* Si Richard n'avait affirmé que ce détail, il aurait affirmé tout au moins une partie de la vérité; mais le reste de la notice suppose qu'il établit un rapport entre la publication des satires et l'exil sous Domitien. On remarquera que le lieu de l'exil change avec son auteur; pour les uns c'est l'Egypte, conjecturée à l'aide de la Sat. XV; pour les autres, l'Ecosse, entrevue peut-être dans II, 159-161 et XV, 112.

[2] Sur les rapports de Richard le Poitevin avec Jean de Salisbury, v. le *Bulletin*, 1890, p. 184, et SCHAARSCHMIDT, *Johannes Sarcsberiensis*, p. 262; pour Ricobald, v. DE DOMPIERRE, op. cit., p. 10 et suiv.

[3] Peut-être aussi dans une : *Imperialis historia sive Romanorum Caesarum vita*, que cite Eccard, chez Muratori, IX, 203, qui en rapporte cette phrase : *Juvenalis poeta in Scotia moritur missus a Trajano invitus tribunus.*

Digitized by Google

carlovingienne, opinion manifestement absurde et insoutenable, que le poète fut une victime de Néron; la seconde qui suivit à un siècle environ d'intervalle, que nous trouvons interpolée quoique écrite de première main dans le ms. de Pithou, et qui met en cause Domitien; la troisième enfin (elle suppose un effort sérieux de la critique et un progrès notable du sens historique), qui avance l'exil de Juvénal jusqu'au règne de Trajan et sa mort jusqu'au temps d'Antonin le Pieux [1].

Reste le fait même de l'exil, sans circonstances de temps, de lieu et d'auteur, uniquement déterminé par sa cause qui serait à chercher dans les vers, devenus célèbres pour cette raison, de la sat. VII, 87 et suiv. Sur le fait et sa cause, les scholies sont d'accord avec les notices et toutes les notices sont d'accord entre elles : il semble qu'une pareille unanimité doive peser d'un poids considérable dans la balance de la science, qu'à douter de l'exil de Juvénal pour défaut de preuve on se mette en révolte contre les lois élémentaires de la critique historique. Cependant l'argument tiré de cette unanimité perd beaucoup de sa force, si l'on veut bien remarquer 1° que les témoignages invoqués sont successifs, qu'ils se sont, avec des variantes dans le détail, engendrés les uns les autres; 2° qu'il n'y a pas, dans l'œuvre du poète, un seul vers qui puisse suggérer, même à l'interprète le plus perspicace ou le plus complaisant, que jamais Juvénal ait été frappé d'un exil [2]. Cette dernière observation ne date pas d'aujourd'hui; elle explique que les auteurs de quelques notices aient imaginé de le faire exiler à l'âge de quatre-vingts ans et mourir aussitôt après, pour lui ôter le moyen de composer encore quelque ouvrage où cet exil eut pu trouver place [3]. Quant à l'argument qu'un détail biographique doit avoir d'autant plus de valeur historique qu'il est impossible de le dé-

[1] Cf. *Vit.*, IV, de Jahn (*e cod. Kulenkampii*, édit. pour la première fois par Ruperti). Toutefois, cette notice se borne à reculer l'exil jusqu'aux derniers temps de Domitien.

[2] Les auteurs des *Notices* ont bâti leurs combinaisons sur des associations d'idées si extraordinaires, que l'idée même d'un exil personnel, dont les satires ne parlent pas, a dû en sortir, peut-être par le biais suivant. Une de ces notices découverte par Pinzger (*Archiv für Philol.*, 14 (1835), p. 267, dans un *Cod. Rehdigeranus*, et que Dürr a retrouvée dans sept Mss italiens (op. cit., p. 24), fait mourir Juvénal de chagrin : *Cum caperet consuetis spectaculis et ludis qui Romae fiebant.* Ce n'est là qu'une glose du passage de la Sat. XI, 52-53 : *Ille dolor solus patriam fugientibus, illa Maestitia est, carusse anno cir censibus uno.* Pourquoi un commentateur qui, sur la foi de ces vers, a imaginé pour le poète une fin si bizarre, n'en aurait-il pas tiré du même coup le fait de l'exil? Les huit Mss. où cette notice figure n'ont ni plus ni moins d'autorité que ceux où se rencontre la *Vit.*, I, de Jahn, que Valla, sans aucune preuve, a attribuée à Probus et que d'autres ont essayé de mettre au compte de Suétone. La vérité est qu'il n'y a pas de notice qui prime les autres, ni par la valeur du Ms. où elle figure, ni par le temps où elle a été composée; il n'y en a pas une que l'on puisse faire remonter au-delà du x^e^ siècle; les scholies de P. et de Sg (Saint-Gall) sont seules antérieures, et nous avons vu ce qu'elles ont d'autorité.

[3] *Vit.*, I, II de Jahn, III e. de Dürr.

Digitized by Google

gager d'un texte précis, j'en ai fait justice autrefois : je ne pense pas qu'un esprit critique songe à s'y arrêter, encore moins à le formuler en règle pour ce cas ou pour tout autre[1]. A supposer même que nos investigations s'arrêtent au point où nous sommes parvenus, un doute restera toujours sur la tradition de l'exil pour cette raison seule que la victime prétendue n'y a jamais fait la moindre allusion, soit pour en flétrir les auteurs soit pour se plaindre elle-même. Le silence, en pareille occurrence, n'est-il pas hors de la nature humaine?

Essayons, cependant, de combler l'intervalle qui sépare les ms. copiés au moyen âge et les notices fabriquées à l'occasion de ces ms., sinon du siècle où Juvénal vécut du moins de l'époque où son ouvrage devint célèbre[2] : nous rencontrons un témoignage qui, considéré jusqu'à présent comme la meilleure preuve du fait de l'exil, n'est peut-être, en définitive, que la source d'une tradition erronée. Je veux parler des vers connus de Sidoine Apollinaire[3]. On sait que l'évêque de Clermont, mort en 488, fut parmi les auteurs latins, un de ceux que le moyen âge cultiva le plus; pour les lettrés de la scholastique il réalisait l'union si rare de l'écrivain élégant à la façon des payens et du penseur nourri de la pure doctrine chrétienne. Il est, pour la prose surtout, un des modèles préférés de Jean de Salisbury[4] et nous avons vu Alain de l'Isle lui faire une place, sous son nom gentilice de Sollius que lui donne également l'évêque de Chartres, parmi les ministres éminents du temple des Arts Libéraux[5]. Le passage de ses odes-épitres où il est question de deux poètes de la latinité exilés, l'un sous Auguste c'est-à-dire Ovide, et l'autre anonyme sous un empereur dont Sidoine ne dit pas davantage le nom, figure un peu partout et a été maintes fois commenté[6]. Il semble qu'en le composant, l'évêque des Arvernes ait voulu tenir une gageure, celle de faire entrer dans un seul développement le plus possible de noms connus de la littérature romaine : il n'y a ni ordre chronologique, ni ordre logique, sous cette réserve que Virgile et Horace mènent le chœur et sont traités avec plus d'ampleur que les autres. Silius Italicus est mis entre Pedo Albinovanus et Tibulle; Properce après Perse, Ennius après Turnus, lui-même flanqué de son frère Memor Juvénal avait certes ! dans cette énumération, sa place marquée; il y pouvait pré-

[1] *Bulletin de la Faculté*, 1890, p. 82; M. de Dompierre s'est servi de l'argument pour confirmer à Juvénal la qualité d'affranchi, dont il n'y a pas de traces dans les satires.

[2] Sur les temps antérieurs à la rédaction des plus anciennes scholies, v. le *Bulletin*, 1890, p. 179, note 1.

[3] Sid. *Carm.*, IX, 269 et suiv., édit. Luetjohann, dans les *Monum. germ. histor.*, Auct. antiq., VIII p. 224.

[4] V *Metalog.*, I, 4; II, 8; *Polycrat.*, II, 29, etc.

[5] V. plus haut, p. 247. *Bulletin*, 1881, p. 51, et la note au vers 15, p. 52.

[6] Sid., *Carm.*, IX, 217 et suiv. (édit. cit., p. 223).

Digitized by Google

tendre d'autant plus que Sidoine le connaît bien d'ailleurs, qu'il le cite dans ses lettres de prose et l'imite çà et là dans ses vers. Cependant il a omis Plaute, Térence, d'autres noms aussi célèbres et aussi dignes de figurer dans les fastes de la poésie latine. Juvénal pouvait manquer au même titre [1].

Il est certain tout au moins que sans les scholies et les notices biographiques où il est dit que le satirique fut frappé d'exil à l'instigation d'un acteur irrité, jamais nous ne nous serions avisés de placer le nom de Juvénal sous la périphrase : *Non qui consimili deinde casu Ad vulgi tenuem strepentis auram Irati fuit histrionis exul.* Car il n'y a pas un mot dans les satires qui s'explique naturellement par ces vers, postérieurs de plus de trois siècles et demi aux dernières œuvres de Juvénal. Si je comprends bien le : *ad vulgi*, etc., cela signifie qu'un acteur fut l'objet, dans un mime par exemple, de quelque attaque malicieuse qui souleva, au théâtre, des mouvements populaires [2]. Il s'agirait donc d'un poète tout autre que le satirique. Car comment Juvénal se serait-il mis dans ce cas, lui dont les satires n'ont jamais été débitées que devant un auditoire restreint et choisi, dans une salle de lecture? Que l'on explique : *irati ad auram*, c'est-à-dire *qui s'irrita au gré de la faveur populaire*, ou bien : *exul ad auram*, en mettant l'exil au compte du peuple que l'acteur aurait soulevé contre le sati-

[1] Je puis d'autant moins reconnaître Juvénal dans cette périphrase, que Sidoine n'a recours à la périphrase, pour désigner ses poètes, que quand leur nom se refuse à entrer dans le vers phalécien (– – | ⏑⏑ | ⏑ | ⏑ | ⏑), ce qui est le cas de : *Ovidius*, mais non celui de *Juvenalis*. Rem. que presque tous les noms cités sont au nominatif. Des savants de la Renaissance ont déjà soutenu que l'évêque de Clermont ne songeait pas à Juvénal dans ces vers. V. *Bulletin de la Fac. de Poitiers*, 1890, p. 83, note 1. Il est vrai que les recherches faites depuis lors pour en trouver une application plus plausible n'ont pas abouti; mais cela ne prouve nullement qu'on doive les rapporter à Juvénal. Il y a d'ailleurs, dans l'œuvre de Sidoine, une autre composition (XXIII, édit. cit., p. 250 et suiv.) où revient une énumération analogue. J'y trouve Cicéron, Tite-Live, Virgile, Térence, Plaute, Varron, Salluste, Tacite, Pétrone, Ovide, les Sénèque et Martial; mais pas de traces de Juvénal, malgré le mètre phalécien où il cadrait si naturellement.

[2] Des scènes de ce genre sont assez fréquentes dans l'histoire du théâtre latin, aussi bien sous la République que sous l'empire. On connaît l'aventure de Naevius châtié par les Metellus, Aul.-Gel., *N. A.*, III, 15, et Pseud. Asc., *Cic. Verr.*, I, 29. V. chez Cicéron, *ad At.*, II, 19, 3, la manifestation hostile dont Pompée fut l'objet, à l'occasion de quelques vers d'un tragique qui lui sont appliqués par la foule. Sous l'empire, les exemples du même genre abondent; v. Schol., *Juv.*, V, 3; Tac., *An.*, XI, 13; Dion Cas., 72, 13. Cf. Friedlaender, *Sittengeschichte*, II, p. 302 et suiv. Aux faits cités par cet auteur, on peut ajouter les suivants, d'après Suétone, *Tib. Cal. Galb.* Tibère bannit d'Italie des acteurs d'Atellanes, les accusant au Sénat de paroles séditieuses à l'endroit du pouvoir, d'allusions scandaleuses à des faits d'ordre privé. Caligula fit brûler au milieu du cirque un auteur d'Atellane : *Ob ambigui joci versiculum.* Néron, moins sévère, se borna, dans un cas identique, à punir par l'exil; Galba se vit saluer à son entrée au théâtre par le refrain censurant son avarice : *Venit Onesimus a villa.* Voilà des faits que l'histoire a sauvés de l'oubli : pourquoi les vers de Sidoine ne feraient-ils pas allusion à une aventure analogue dont les héros seraient restés inconnus? La satire politique, sous l'empire, n'aurait-elle donc fait qu'une seule victime?

Digitized by Google

rique, nous nous trouvons en face d'une invraisemblance égale. Et ce ne sont pas les vers de la sat. VII, cités par les notices comme ayant motivé la colère de Paris et la disgrâce du poète qui jettent quelque clarté sur cette tradition étrange : je puis sur ce point renvoyer en toute confiance à mes *Notes biographiques*[1]; tout incomplètes qu'elles soient, elles me semblent aujourd'hui encore avoir posé la question ainsi qu'elle doit l'être.

Si l'on veut bien, d'autre part, se souvenir que les objections les plus sérieuses, dont quelques-unes sans réplique, obligent à éliminer le fait de l'exil de tous les règnes que Juvénal a traversés, depuis Domitien jusqu'à Hadrien inclusivement, comment n'être pas tenté de renverser les termes du problème? Au lieu de considérer les vers de Sidoine Apollinaire comme ayant été motivés par la tradition de l'exil, telle qu'elle est racontée dans les notices et les scholies biographiques, toutes postérieures au v^e^ siècle, pourquoi ne pas supposer que cette tradition a été forgée précisément pour expliquer ces vers et mettre un nom propre à peu près plausible sous une périphrase énigmatique[2]? Car si le moyen âge a commenté l'œuvre de Juvénal, ajoutant aux remarques des grammairiens du IV^e^ et du V^e^ siècle, il a commenté plus encore celle de Sidoine Apollinaire qui lui appartient en propre et qui lui a procuré plus d'un problème embarrassant[3]. Le grammairien qui établit une relation entre le satirique d'Aquinum et l'évêque de Clermont à la faveur du mot *histrio* a cru faire un coup double; il expliquait Sidoine par Juvénal et enrichissait la biographie, bien pauvre de celui-ci, en y introduisant l'élément dramatique qui manquait plus encore que tout le reste. J'ai montré jadis comment la Bible brocha sur le tout, quand on assimila, soit Domitien, soit Trajan, au roi David et Juvénal au général Urie, mari de Bethsabée[4].

De ces deux trouvailles la première toutefois est antérieure à l'époque de la scholastique et les remarques qui la consacrent, dans les ms. de Montpellier et de Saint-Gall, pourraient fort bien remonter, quoique interpolées, au-delà de la renaissance carlovingienne; par là même on comprend qu'elles y aient été copiées de première main. La preuve c'est que vers la fin du VI^e^ siècle, un chronographe Byzantin, nommé Jean Malalas[5], dont l'œuvre, en partie conservée, allait de-

[1] *Bulletin de la Faculté*, 1884, p. 19 et suiv.

[2] Cf. J. Vahlen, *Juvenal und Paris*, Comptes-rendus de l'Acad. roy. de Berlin, 1883, p. 1175 et suiv.

[3] *Sollius implicat*, dit de lui Alain de l'Isle, *Anticl.*, II, 6. p. 341, ed. Migne.

[4] *Bulletin de la Faculté*, 1884, p 33.

[5] J. Malalas, *Chronogr.*, ex rec. L. Dindorf, dans le *Corpus scriptorum historiae Byzantinae*, Bonn., 1831, lib. X, p. 263. Le passage a été reproduit presque sans modification par Suidas, *Lex.*, Hal., 1843. I, p. 1003.

Digitized by Google

puis la création de l'homme jusqu'à l'an 566 de notre ère, racontait, d'une façon bien étrange d'ailleurs, l'exil de Juvénal. Originaire d'Antioche et désireux d'illustrer les curiosités de sa ville natale à l'occasion, Malalas, en bon *Cicerone* faisant de l'érudition au hasard, nous apprend qu'une maison et de bains auprès desquels on remarquait un tombeau avaient été construits jadis par un certain Paris, danseur à Rome de la faction des verts et favori de Domitien. L'empereur, insulté par le Sénat et par Juvénal le poète pour avoir témoigné aux Verts une prédilection excessive, envoya le satirique dans la Pentapole sur les confins de la Libye, et Paris le danseur, d'ailleurs comblé de richesses, à Antioche où il mourut, propriétaire de ce magnifique immeuble qui reçut aussi son tombeau. Il est inutile, je suppose, de relever une fois de plus les absurdités qui sont entassées dans ce récit[1]; mais le rapport qu'il établit toujours entre les vers de la sat. VII et l'exil prétendu de Juvénal, n'en est pas moins intéressant, parce qu'il coïncide, à un siècle de distance, avec les déductions tirées du passage de Sidoine Apollinaire. Si nos conjectures précédentes sont fondées, il faut admettre que la tradition de l'exil s'est précisément forgée et répandue durant cet intervalle; Malalas la recueille, sans doute sur la foi d'un récit oral, transformé au point d'en être burlesque, par des intermédiaires. Le Paris d'Antioche, si tant y a qu'un Paris quelconque ait jamais habité cette ville, est identifié avec l'acteur qui achetait les ballets pantomimes de Stace, et périt, victime des folles passions qu'il inspirait aux grandes dames de son temps, bien avant que Juvénal n'eut publié une seule de ses satires[2]. Il est possible aussi que Malalas ait opéré pour son compte; dans ce cas la coïncidence de son anecdote avec l'interprétation des vers de Sidoine serait purement fortuite. La popularité de Juvénal qui date de la fin du IV^e^ siècle fit sans doute celle de quelques personnages mis en lumière par ses ouvrages; Paris dut être de ce nombre et l'on peut supposer qu'à Antioche même, à la faveur de la maison qui portait son nom, on ait imaginé le double exil du poète et de l'acteur; cette combinaison fut ensuite exploitée pour le commentaire des vers de Sidoine Apollinaire, et Juvénal exilé prit définitivement place parmi les traditions scolaires du moyen âge. Je n'ai certes! pas la prétention d'affirmer que les choses se soient passées ainsi ni, surtout, qu'elles n'aient pu se passer autrement. Mais devant le silence du poète qui jamais ne s'est plaint d'aucune épreuve personnelle, devant les erreurs manifestes et les incohérences des biographies où les faits tirés d'une interprétation intelligente des satires résistent seuls à

[1] V. surtout FRANCKE, *Exam. crit*, 28 et suiv.

[2] Sur la dynastie des Paris, acteurs de Pantomimes en faveur à Rome depuis Domitien V. FRIEDLAENDER, II, 454, pas., et l'appendice, ibid., 622 et suiv.

Digitized by Google

l'examen, alors qu'il y a désaccord sur la cause, l'auteur, la nature, le lieu et la durée de l'exil, quelle conclusion plus naturelle, quel résultat plus logique de la critique des témoignages, que de contester l'exil avec tout le reste; que d'en expliquer la tradition, comme nous l'avons fait, par une erreur d'interprétation, échantillon curieux de légende historique à laquelle tout le moyen âge, du VI^e^ au XV^e^ siècle, a collaboré. Ce que nous avons fourni (et tout autre résultat est impossible) c'est une hypothèse plausible et rien de plus sur l'élaboration de cette légende; en tout état de cause, déduite de l'examen rigoureux de tous les témoignages, les conciliant ou les expliquant tous, on nous accordera que notre hypothèse est plus vraisemblable de beaucoup que la tradition qu'elle supprime de l'histoire [1].

Ce qui, à défaut d'une certitude rigoureuse, bien rare en ces sortes de matières, la recommande surtout à nos préférences, c'est que la popularité de Juvénal et même sa notoriété comme poète satirique sont tout entières l'œuvre du moyen âge. Son sort diffère de celui de tous les grands poètes latins en ce qu'il existe à peine des traces, de son nom et de ses satires, dans la latinité, avant l'aurore du V^e^ siècle. Pour ceux qui l'ont étudié les premiers, Juvénal fut bien véritablement le poète inconnu, d'abord parce qu'il voulut l'être, ne s'étant pas soucié de mettre sa personnalité dans ses vers; ensuite parce que l'époque où il vécut, avec près de trois siècles qui suivirent, ne s'inquiéta pas de lui davantage Quand le temps eut enfin raison de l'indifférence du poète et de l'ignorance du public, ce sont les qualités de l'œuvre qui firent regretter que l'ouvrier n'eut pas pris, lui aussi, sa place dans l'histoire. Livré pendant six cents ans à la discussion dans des écoles où il y avait plus de bonne volonté que de savoir véritable, lu et commenté par des esprits que guidait la curiosité plutôt que l'intelligence des choses antiques, il y perdit d'arriver aux temps modernes sous une physionomie d'emprunt; qu'importe s'il sauva ce que seul il a dû ambitionner, la meilleure part de lui-même, le témoignage éclatant de ses aspirations honnêtes, ce monument unique de la satire morale revêtant une forme puissante et originale? Aussi bien la postérité se résignerait volontiers à ignorer ce que Juvénal fut dans la société de son temps : les ténèbres mêmes qui enveloppent sa figure ne mettent-elles pas un attrait de plus dans la séduction de son ouvrage? Quant à nous, si nous avons cherché à prouver que le moyen âge s'est mépris en lui composant une biographie fantaisiste, ce n'est pas pour le mince plaisir de mettre, par dilettantisme, un

[1] Cf. J. VAHLEN, ouv. cit. : « On ne saurait réfuter, par des raisons péremptoires, quiconque s'attache à conserver le fond de la tradition tel qu'il est. Mais il faudra du même coup accorder qu'un exil sous Hadrien (ou sous Trajan), ainsi qu'il résulte d'interprétations ingénieuses, ayant pour objet les vers de la Sat. VII, avec ce correctif qu'ils sont empruntés à un poème antérieur, est inconciliable avec ces interprétations mêmes ».

Digitized by Google

point d'interrogation à la place d'une légende: nous avons voulu surtout souligner le grand service que cette époque trop décriée a rendu, en sauvant de l'oubli les satires par une intuition de bon goût et des efforts de critique qui n'ont pas tous été stériles, non pas seulement aux belles-lettres mais à la conscience humaine.

J.-A. Hild.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION.

(Suite.)

LES CAHIERS DE DOLÉANCES.

Ils sentent tout d'abord, d'instinct et de raisonnement, que la liberté de la presse est le fondement de toutes les autres, et ils la réclament avec de fort bons arguments : « Il est prouvé que les entraves multipliées du gouvernement relatives à la presse ont arrêté l'essor du génie ; ce n'est que par des infractions heureuses aux règlements que quelques écrivains célèbres sont parvenus à éclairer insensiblement la nation. On demande pour l'avenir la liberté de la presse, la suppression des censeurs ; chaque écrivain ne doit avoir que son génie et son cœur pour guides, et s'il s'en trouvait qui fussent assez téméraires pour oser attaquer la religion, le monarque ou l'honneur des citoyens, seuls objets respectables, l'obligation où sera par la suite chaque auteur d'avouer son ouvrage en y mettant son nom mettra à portée de réprimer les écarts de sa plume. » (I, 723.) Ce n'est donc pas le droit à la licence que l'on réclame, car on prévoit déjà les excès ; on demande « que la liberté de la presse soit accordée avec des modifications si sages qu'elle ne puisse devenir illusoire ni funeste » (IV, 51). C'est dans le Dauphiné que l'on trouve la meilleure formule : « Qu'il soit permis de dire et de publier, comme il est permis de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois ; et que la circulation de la pensée, cette première propriété de l'homme, échappe, comme l'air qu'il respire, aux efforts impuissants des ennemis de l'humanité. » (III, 86.) La liberté de penser, ou la libre pensée prise dans son vrai sens, est le corollaire obligé de la liberté d'écrire. Voltaire eût été content de trouver dans ces Cahiers l'aboutissement de toute sa vie de luttes, et de lire ceci : « La tolérance deviendra une maxime d'État. » (II, 132.) On n'impose rien, pas même la croyance à un Être suprême officiel :

Digitized by Google

« La liberté de conscience est de droit naturel ; chacun ne doit compte qu'à Dieu de sa foi. Ce que les hommes qui vivent sous un même empire ont à prétendre les uns des autres, c'est qu'aucun ne trouble l'ordre de leur société ; et l'intérêt des états est de rassembler dans leur sein tous ceux qui, par leur science, leur art, leur industrie, sont capables d'y amener l'abondance et la prospérité ; c'est donc celui de la France d'offrir à tous les sectateurs des différentes religions un asile et un sort semblables à ceux que l'édit du mois de novembre 1787 accorde aux non catholiques[1]. »

On veut détruire la tyrannie, et, comme il est de tradition populaire de matérialiser les idées abstraites, c'est la Bastille qui devient le symbole du despotisme. Quand le 14 juillet le peuple de Paris marchera sur la vieille forteresse, ce ne sera pas seulement pour y prendre des armes et pour détruire un centre d'opérations de l'armée royale : le peuple exécute à sa manière les mandats impératifs des Cahiers de Doléances : Paris avait réclamé la suppresion de la Bastille dans ses Cahiers[2] ; Paris supprime lui-même cette prison qui n'est guère réservée qu'à la Noblesse : mais peu lui importe : c'est la geôle où l'on est enfermé sans jugement, c'est le tombeau de la liberté. L'impression est si forte que nous trouvons contre la Bastille la même haine jusqu'en province. On demande en Poitou sa destruction ou une autre affectation (V, 425). Les trois ordres réunis du bailliage de Montfort-l'Amaury exigent que « la Bastille et autres châteaux dénommés prisons d'État soient démolis, leurs terrains vendus ou employés sur le champ à des objets d'utilité publique ; et que, sur une partie du terrain occupé dans ce moment par la Bastille, il soit élevé un monument consacré à la liberté publique et à la gloire de Louis XVI[3]. »

[1] II, 256. Je ne connais à ce culte de la liberté de conscience que deux exceptions : l'une en Alsace, où l'on réclame de véritables persécutions contre les Juifs, entre autres cette invraisemblable mesure . « Ils ne pourront se marier que sur la permission des États provinciaux, laquelle permission sera gratuite et ne pourra être accordée que dans les cas prévus par le règlement que feront lesdits États dans la vue de réduire une population devenue déjà trop onéreuse à la province. » (III, 418) L'autre, chose assez bizarre, vient d'une paroisse de Paris-hors-les-murs. Celle-ci émet le vœu « que tous les blasphémateurs de tout sexe et ceux qui jurent le saint nom de Dieu soient punis corporellement, et que les lois de nos anciens rois, et notamment de saint Louis, soient remises en vigueur et exécution à ce sujet » (V, 78). Je soupçonne le curé du lieu d'avoir rédigé cet article.

[2] IV, 337 ; V, 149, 290, 298.

[3] IV, 40. Cet enthousiasme pour la liberté va quelquefois même un peu loin : on se méfie de tout ce qui peut asservir les esprits, même du talent de parole. Dans les Assemblées de district, à Paris, « les bourgeois et habitants du quartier de la Sorbonne, observant que la liberté de leur assemblée a été gênée par une éloquence insidieuse et entraînante, protestent d'un commun accord contre l'élection de leurs électeurs et représentants : en ce que leur bonne foi a été surprise par cet art magique de la parole auquel la plupart d'entre eux ne sont rien moins qu'accoutumés, ce que l'auteur du Règlement avait sagement prévu ; art funeste, qui, sous prétexte de liberté, bien loin d'en assurer les droits pourrait nous être fatal à tous. » Chassin, *Les Élections et les Cahiers de Paris en 1789*, t. II, p. 295.

Digitized by Google

Ainsi cet amour de la liberté ne reste pas dans le domaine des idées spéculatives : ce n'est pas une simple et froide application de l'esprit philosophique : cette passion généreuse, si elle éclaire l'esprit, échauffe aussi le cœur : on prévoit qu'avec sa libération, « la France va commencer une nouvelle vie... Ce projet de régénération enflamme tous les bons citoyens d'admiration et de reconnaissance, ouvre tous les cœurs à l'espérance, rallume le patriotisme presque éteint par l'abattement du malheur » (III, 256). On se sent plus Français, depuis qu'on touche à la liberté, depuis surtout qu'on s'est rendu compte que « le Tiers État constitue essentiellement la nation » (II, 120). Ce patriotisme est encore excité par cette conception nouvelle de l'égalité ; égalité partout, entre les provinces aussi bien qu'entre les particuliers, « de manière que l'on ne puisse pas dire qu'il vaille ni mieux ni moins être citoyen de l'Ile-en-France ou de la Picardie, que de l'être de la Bretagne, du Languedoc ou de la Provence ; qu'il soit par tout le royaume également avantageux et doux d'être Français, et qu'il ne puisse y avoir aucun autre esprit que l'esprit public » (IV, 126).

Le Tiers se croit digne de l'égalité, parce qu'il a conscience de ce qu'il vaut : ses revendications partent d'un noble orgueil. Il se compare aux deux premiers ordres et ne se trouve pas inférieur : à Alençon, « on demande que le Tiers État, qui est un corps très éclairé, très vertueux, et incontestablement le plus utile de la nation, ne soit point exclu des emplois ecclésiastiques, civils, militaires, diplomatiques, et que toutes les ordonnances ou arrêtés à ce contraires soient abrogés. Il serait facile de prouver par la raison et par l'expérience de tous les temps, qui n'en est que la conséquence, que le Tiers État, ce corps si dédaigné, tant avili, a produit dans tous les temps les plus grands hommes (I, 723). Aussi recommande-t-il à ses représentants de traiter d'égal à égal avec la noblesse et le clergé : « Ils se souviendront qu'ils ne sont ni moins hommes, ni moins libres, ni moins citoyens que les individus des ordres privilégiés[1]. » D'abord ils réclameront l'égalité devant l'impôt. Ils ne rêvent pas un partage brutal de la propriété d'autrui, pour la plus grande partie. Quoiqu'ils se sentent déjà la force, ils veulent rester le droit. C'est au nom de la justice que l'on examinera les privilèges : « Tous les droits qui n'ont jamais pu être une propriété, comme présentant une violation constante du droit naturel, seront supprimés, ainsi que ceux qui, étant une propriété dans le principe, ont dû cesser de l'être par suite de l'inexis-

[1] Une fois même on réclame la suppression de tous les ordres. Les gens de Clamart-sous-Meudon « espèrent que les gens du clergé et de la noblesse, bornant désormais leur ambition aux hommages et aux déférences dus à la vertu et aux services, rentreront enfin dans le sein du tiers-ordre d'où ils sont sortis, et ne formeront plus avec lui qu'une même famille » (IV, 438). Mais en général, le Tiers est plus modeste : il se contente d'exiger que ses représentants soient tirés uniquement de son sein, que ni noble, ni ecclésiastique, ni magistrat ne soit député du Tiers (II, 96, etc).

Digitized by Google

tence actuelle de la cause à laquelle ils étaient liés. » (V, 239.) Ce n'est donc pas une spoliation que l'on tente ; c'est un partage égal des devoirs et des droits. Ce n'est pas la jalousie qui dicte ces revendications, mais bien l'émulation : « N'envions, dit le Tiers d'Agen, au premier de ces deux ordres que le privilège d'offrir à l'Éternel des vœux purs et sincères pour la conservation de notre auguste monarque, et la prospérité de l'État : que tout autre objet de rivalité soit à jamais banni d'entre nous. N'envions au second ordre que celui de veiller sans cesse à la sûreté et à la défense de la nation. Mais pourquoi les leur envîrions-nous, ces droits sacrés? Partageons-les avec eux. » (I, 687.) Au fond, on ne proteste vivement que contre les accaparements progressifs et injustifiés : les seigneurs se sont par exemple arrogé le monopole des eaux, pluies ou fontaines, « comme si le ciel ne faisait pleuvoir que pour eux » (VI, 276). De telles propriétés sont des vols. La justice est du côté de ceux qui réclament contre ces larcins. L'égalité financière ainsi comprise était de stricte équité [1].

Au fond de cet amour de l'égalité, il y a plus et mieux qu'une affaire de gros sous; il y a le respect de soi-même, la volonté de faire respecter la dignité du peuple. On proteste avec plus de chaleur contre l'insolence de certains impôts que contre leur lourdeur. C'est ainsi que l'on repousse la taille, sans doute parce qu'elle est onéreuse, mais beaucoup parce que « le mot de taille semble annoncer encore un reste de servitude qui dégrade des hommes libres » (II, 11). On demande l'abolition surtout des taxes distinctives, « qui avilissent certaines classes de citoyens » (I, 706). Désormais, il faudra parler raison à des hommes qui ne se laisseront plus traiter comme des brutes : « Les habitants de Sey et autres villages sont très outragés et demandent justice de ce que, étant regardés comme des bêtes de somme, on les oblige à

[1] Dans ce siècle des économistes, on trouve bien peu de traces d'utopies dangereuses, contraires aux lois naturelles du travail. Le socialisme d'État n'apparaît que dans des proportions infinitésimales. J'en citerai tout ce qui m'a frappé. A Logne-en-Brie, on demande « que le salaire du malheureux journalier soit réglé équitablement sur les besoins communs de l'humanité, au lieu de l'abandonner totalement aux estimations dédaigneuses et arbitraires des riches que la grande opulence favorise toujours » (IV, 655). Même demande, exactement dans les mêmes termes à Gournay-sur-Marne (IV, 588). Et c'est tout. En revanche, que de témoignages multiples du respect de la propriété, même de la dîme. On ne croit pas que ce soit une raison suffisante, pour supprimer un droit, qu'il soit lourd au pauvre peuple ; même les droits seigneuriaux, on n'en demande pas la suppression pure et simple, mais le remboursement, « en indemnisant les propriétaires dont le titre sera fondé » (IV, 283). A Iguis-lès-Paris, voici ce que pensent les paysans : « Il existe un impôt très onéreux, la dîme : la supprimer sèchement, c'est toucher à la propriété : mais il y aurait un moyen facile pour indemniser les propriétaires de dîmes, etc. » (IV, 617.) On ne viole pas la propriété individuelle, mais on la fait plier au bien général. C'est ainsi qu'on demande l'augmentation de l'impôt pour un célibataire qui, à fortune égale, devrait payer le double d'un homme marié (II, 283). C'est ainsi encore que l'on songe aux devoirs des gens de la montagne envers ceux de la plaine, et que l'on demande la révocation de la loi qui encourage les défrichements pour les lieux penchants et ardus » (I, 696).

Digitized by Google

payer les impositions sans aucun éclaircissement. » (III, 791.) Il en est de même pour la corvée. Si on la paye en argent, elle est coûteuse, et ne protège pas même ceux qui la payent : « Nous, habitants de la campagne, qui n'avons qu'un cheval et une voiture, si nous rencontrons un équipage, l'on nous jette dans le bord, ce qui nous met dans le cas d'être écrasés ou renversés, et pour nous dédommager, en arrivant à la maison, nous trouvons un brigadier, qui, chargé d'un pouvoir, vendra nos meubles si nous ne payons l'entretien de ce même pavé : il faut payer, cela est juste, mais payons tous et par proportion. » (IV, 382.) Si on s'en acquitte personnellement, elle est pénible et honteuse, parce qu'elle semble une peine infligée aux petits : « La corvée doit être bannie d'un gouvernement libre.. ; le Tiers-État n'est plus esclave : les deux premiers ordres n'ont plus le droit de l'envoyer aplanir les chemins devant eux. » (I, 688.)

Sur ces impôts insultants, le Tiers n'entend pas raison. Il ne prétend pas racheter à beaux deniers comptants les droits iniques : il réclame « l'abolition gratuite des chevauchées, quintaines, soule, saut de poisson, baiser des mariées, chansons, transport de l'œuf sur une charrette, silence des grenouilles, et autres usages de ce genre, aussi outrageants qu'extravagants [1] ». On sait assez ce que comportaient ces usages abusifs, honteux, ou simplement grotesques. Quelques-uns, nés de la bonne humeur du moyen âge, faisaient rire autrefois spectateurs et acteurs. Mais le Tiers n'est plus d'aussi bonne composition : il n'est pas en train de rire, ni surtout de laisser rire à ses dépens. Il serait dangereux de prétendre maintenir ces privilèges *honorifiques*, déshonorants pour celui qui les exige, aussi bien que pour celui qui s'y soumet : « Nul seigneur ne peut s'opposer à l'anéantissement de pareils droits, à moins qu'il ne place l'honneur dans l'humiliation de ses semblables. » (IV, 76.) De la Manche à la Méditerranée, le Tiers secoue violemment et arrache ces oripeaux de l'orgueil féodal. Il ne veut plus, dans le Midi, que ses magistrats portent les couleurs de la livrée du maître : « Dans quel ravalement n'est-elle pas jetée, la dignité de l'homme et du consulat par cette couleur avilissante? Des consuls, magistrats représentatifs de l'autorité publique, distingués par la même couleur que celle des laquais des seigneurs! N'est-ce pas le comble de l'ignominie? » (VI, 276.) On supprimera donc toutes les distinctions avilissantes, même dans les noms, souvent plus pénibles que des humiliations plus réelles : « Le nom de Tiers-État demeurera aboli, comme étant la source d'équivoques fâcheux, et il sera remplacé par celui de communes » (II, 38.) Quant aux symboles parlants de l'ancien asservissement, à cette attitude dégradante que l'on forçait autrefois le

[1] V, 517, 379; II, 536.

Digitized by Google

Tiers à prendre aux États-Généraux, partout on en réclame la suppression. Le peuple agenouillé devant le roi, tandis que le clergé ou la noblesse parlaient debout ou assis, le peuple va se relever, et c'est bien là le premier mouvement populaire, le plus significatif, celui que les *Révolutions de Paris* vont adopter comme devise : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux..... Levons-nous ! »

Ce n'est pas pour lui seul que le Tiers réclame : ce n'est pas seulement sa propre dignité qu'il défend. Il se fait l'avocat d'office de l'armée, qui ne le touche pourtant que de loin, puisque le service obligatoire n'existe pas. Mais sa sympathie va aux petits comme lui. Il proteste contre les coups de plat de sabre administrés au soldat, « discipline monstrueuse et barbare, introduite par des mercenaires étrangers, qui humilie tout homme né libre, et surtout tous Français, qui ont toujours été guidés par l'honneur et la gloire » (II, 61). Ce sentiment généreux dicte des formules superbes à ces bourgeois, sur le sentiment militaire : « Il faut respecter les soldats, si l'on veut que l'ennemi les respecte. César et Henri IV ne les appelaient jamais que compagnons [1] ». On trouverait dans ces Cahiers un véritable code militaire, et les théories les plus justes, les plus fécondes, si justes, que l'un de ces bailliages, résumant toutes ses idées sur cette matière, et s'étonnant d'être obligé de conseiller, comme des innovations, les plus élémentaires vérités, s'écrie : « Faut-il que ce soit le Tiers-Etat qui enseigne à la noblesse les premiers principes d'une constitution militaire? » (IV, 122). En effet, les gens du tiers réclament surtout une chose bien simple et bien nécessaire : le droit de servir, comme les nobles, c'est-à-dire de pouvoir passer officiers (I, 728). Lorsqu'on songe à tous les hommes de guerre roturiers qui allaient bientôt se révéler, on trouve éloquente et prophétique cette réflexion : « Combien de Chevert, dans nos armées, qui vivent ignorés dans les rangs inférieurs? » (VI, 317).

Après l'égalité devant le danger, l'égalité devant la mort : « Les peines doivent être déterminées par l'énormité du crime, et non par la qualité de l'accusé : tous les hommes sont égaux devant les tribu-

[1] IV, 121. — « Pour la plus légère faute, il est condamné à recevoir quinze coups de plat de sabre sur le cul; l'horreur d'une pareille discipline peut se sentir, mais aucune expression ne peut la rendre; les auteurs de cette discipline atroce l'ont amenée de Prusse; ces gens ineptes n'ont pas senti la différence qui existe entre la nation française et l'allemande; la première, conduite par l'honneur, compagnon naturel de la liberté bien sentie, n'a besoin pour agir, pour se contenir, que de son aiguillon toujours en activité par le sentiment de la liberté. L'autre, abâtardie par la servitude, n'a des ressorts que par la crainte des souffrances physiques; en un mot le génie français n'est pas le génie allemand; les humeurs d'un peuple ne sont pas celles de l'autre, et il est aussi ridicule, aussi absurde de vouloir conduire les Français à l'allemande, qu'il le serait de monter la cavalerie française sur des bœufs. » (III, 68).

Digitized by Google

naux humains comme devant le tribunal de la justice divine; tous, quel que soit leur rang, leur condition, doivent être soumis aux mêmes peines, lorsqu'ils se sont rendus coupables du même délit. Il n'y a pas de raison pour que ceux en qui le crime aurait dégradé la noblesse dans leur extraction, en conservent les prérogatives jusque dans le châtiment que la loi leur inflige. Les députés doivent donc demander qu'il n'y ait plus à l'avenir, pour le même crime, qu'un seul genre de peine de mort, qui sera commun à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient. » (I, 747). Du reste les gentilshommes n'ont pas à se plaindre : on ne réclame pas pour eux le châtiment du roturier : on demande que ce dernier soit traité comme un noble, c'est-à-dire décapité comme lui. Et ce n'est pas une simple chimère d'égalité qui dicte ces vœux : l'inégalité du supplice entraîne pour les familles des condamnés l'inégalité des conséquences : tandis que les enfants du roturier puni sont déshonorés, les descendants du gentilhomme exécuté restent indemnes devant l'opinion publique (III, 483). Des esprits frappés par le malheur sentent vivement ces inégalités : la douleur des survivants n'a pas besoin d'être exaspérée par des froissements d'amour propre : aussi réclame-t-on l'égalité jusque dans les enterrements qui devront être gratuits : « que MM. les curés et vicaires des paroisses soient dotés d'un revenu suffisant, afin que les malheureux soient ici-bas, comme aux pieds de l'Éternel, traités avec égalité, et comme étant tous frères. » (IV, 364.)

Cet amour de la fraternité ne se restreint pas à une simple camaraderie de clocher : c'est une forme plus tendre du patriotisme général. Il semble qu'à ce moment tous les cœurs battent à l'unisson, qu'une sensibilité raffinée fasse éprouver à chaque individu tous les maux du corps de la nation : il y a dans la souffrance, à cette époque, une solidarité qui n'a encore rien d'agressif, mais qui pourra devenir une force irrésistible : une sorte d'isochronisme moral règle tous les mouvements des Français. Nulle part on n'en trouve un meilleur témoignage que dans la sénéchaussée de Riom : « Nous sommes si convaincus que tous les intérêts privés doivent être subordonnés à l'intérêt général, et que tous les avantages légitimes auxquels tout individu peut prétendre se trouvent nécessairement liés et confondus dans le bonheur de tous, que nous nous abstenons de toutes demandes et observations qui ne seraient relatives qu'à nous et à notre territoire: si, au contraire il existe aux extrémités du royaume quelques calamités qui nous soient inconnues, et s'il parvient à votre connaissance qu'un village éloigné, même un seul homme, éprouvent une oppression, nous vous recommandons d'être ses défenseurs auprès du souverain et des États-Généraux, et de ne solliciter pour nous aucune grâce, aucune faveur, qui préjudicient de quelque manière

Digitized by Google

que ce soit aux intérêts de la nation; et, attendu que toute espèce de vexations, à quelque distance qu'elle soit de nous, retentit au fond de nos cœurs, et que nous en souffrons comme hommes et comme citoyens; instruits des maux que produisent les capitaineries dans les campagnes qui environnent la capitale, nous vous recommandons d'en solliciter la suppression. » (V, 573.) Même générosité dans le bailliage de Caen : là, on pense que toutes les provinces de France doivent se sentir solidaires, se secourir réciproquement, si l'une d'elles vient à éprouver une calamité; que les députés auront à cœur de consolider « la bonne union qui doit se former entre des citoyens et des frères. » (II, 498.) Cette fraternité du Tiers, si vive qu'elle soit, n'a rien d'exclusif. Ce n'est pas un instinct de ligue contre les privilégiés : on les provoque au contraire à la concorde : dans le Forez, après les demandes personnelles, « un vœu du troisième ordre, non moins cher à son cœur est que, dans l'assemblée nationale et dans tout le royaume, on répète à grands cris : Vive Louis XVI! Vive le clergé! Vive la Noblesse! vive à jamais la réunion des trois ordres pour le bonheur de la France. » (III, 387.) Rien d'hostile par conséquent contre les personnes; ce n'est pas aux privilégiés, mais bien aux privilèges que l'on déclare la guerre dans ces Cahiers : les députés devront s'engager « à se déclarer ennemis des abus, mais doux et modérés envers ceux qui en auront profité; à combattre les titres injustes et usurpés, et à respecter les titulaires » (III, 580.) On ne demande aucune mesure rétroactive, on oublie le passé, même celui d'hier; une paroisse, après avoir cité les spoliations les plus récentes dont elle a été victime, ajoute qu'elle « ne sollicite pas un procès criminel contre aucun des prévaricateurs; elle ne demande pas la réparation des maux passés; elle se contente d'en désirer et d'en demander le remède pour l'avenir. » (IV, 262) La sagesse et la bonté du peuple sont plus fortes même que ses vieux préjugés : il ne s'en prend plus aux représentants immédiats du pouvoir, à ceux qui sont chargés d'accomplir toutes les exactions, toutes les vexations. « Le Tiers-État du bailliage de Nemours ne demande pas qu'aucune de ces suppressions se fasse avec cruauté ni dureté pour les possesseurs et les titulaires. On verra dans la suite de son travail, qu'il sollicite l'humanité de la nation, même pour les commis qu'il faudra supprimer, et qui l'ont si longtemps tourmentée. » (IV, 159.) Et en effet, nous voyons ces honnêtes gens chercher de nouveaux emplois pour tous ceux dont les fonctions devenues inutiles auront été supprimées, même pour les agents qui étaient le plus en butte à l'exécration populaire. (IV, 189-191) La seule nuance que l'on puisse observer dans les sentiments que le Tiers nourrit pour les différents ordres, est bien naturelle : les sympathies les plus vives sont pour les plus pauvres. Le Tiers aime le clergé et la noblesse, c'est-à-dire qu'il ne veut pas

Digitized by Google

leur rendre trop douloureuse l'opération nécessaire, la résection des abus les plus invétérés. Mais il aime surtout les petits, les faibles, toutes les victimes

Cette philanthropie n'a rien d'international. Sagement, ils ne songent qu'au bonheur de la France, et ne se perdent pas dans les utopies chimériques; ils ne cherchent pas à imposer leurs bienfaits à des peuples qui ne leur demandent aucun service. A cette règle générale, je ne connais qu'une exception, les théories sur la traite Mais il faut remarquer qu'il est question des nègres de nos colonies; encore ne fait-on des vœux pour leur libération qu'avec une réelle prudence pratique. On ne demande pas un bouleversement immédiat, qui pourrait entraîner la ruine des propriétaires, et même la gêne pour des esclaves rendus trop brusquement à la liberté : « le Tiers-État, qui, il y a sept à huit siècles, était dans un esclavage presque égal à celui dans lequel les nègres gémissent actuellement, doit s'intéresser à leur sort : il demandera que leur esclavage soit aboli; et si des raisons politiques s'y opposent absolument, qu'il soit adouci autant que possible. » (V, 535.) C'est la même sagesse, le même souci de ménager les transitions, qui dicte au bailliage d'Amiens cette excellente observation, type de la prudence éclairée et généreuse du Tiers : « l'assemblée, ayant pris en considération le commerce de la côte d'Afrique et de nos colonies, est demeurée d'accord que la traite des nègres est l'origine des crimes les plus atroces; qu'un homme ne peut, à aucun titre, devenir la propriété d'un autre homme; que la justice et l'humanité réclament également contre l'esclavage. L'assemblée, convaincue en même temps qu'un bien de cette nature ne peut être l'ouvrage d'un jour, et que son vœu ne peut pas perdre de vue la culture des colonies et la propriété des colons dont elle ne prétend pas détruire les richesses, mais seulement en épurer la source, et les rendre innocentes et légitimes, a chargé ses députés de demander aux États-Généraux d'aviser aux moyens les plus convenables d'anéantir la traite des nègres et de préparer l'abolition de l'esclavage des noirs. » (I, 754.) C'est un premier effort contre le préjugé religieux qui pesait encore sur la race maudite. De même on voudrait supprimer cette espèce de péché originel laïque qui rend les enfants naturels responsables de la faute de leurs parents, et l'on pense « qu'à l'avenir ils pourront être admis, comme tous les autres citoyens, à tous les emplois de la société. » (III, 135.) De même pour les autres déshérités de la fortune : les gens du Tiers, dont la vie est déjà si dure, qui ont tant de mal à gagner eux-mêmes leur pain, se sentent miséricordieux pour eux; ils demandent « que ces antres d'horreur et de destruction, où le mendiant qui y était jeté ne recevait qu'un pain corrompu, deviennent enfin des asiles, réclamés par l'infirmité et la vieillesse abandonnées. » (V, 246.) On exige que les

Digitized by Google

règlements soient révisés et rectifiés « suivant les principes de la plus grande humanité », et que des établissements destinés à soulager les pauvres cessent d'enrichir les administrateurs (V, 170.) On doit respecter l'humanité en eux, on doit les traiter comme des hommes libres, comme des frères. Même le vagabond sans feu ni lieu, « ayant le cri public contre lui », doit trouver des égards : si on est obligé de l'enfermer, qu'il soit « traité d'une manière convenable à l'humanité. » (IV, 567.)

Les prévenus emprisonnés ne doivent pas être considérés comme des coupables. On demande en 1789 pour eux ce qu'ils n'ont pas encore obtenu en 1889, à savoir « qu'il soit permis aux accusés d'avoir un conseil.....; qu'il soit pourvu à l'indemnité due aux accusés poursuivis par le ministère public, qui seront jugés innocents. » (II, 105,) En attendant le jugement, les prisonniers doivent éprouver un traitement qui ne soit pas un supplice; La Rochelle exige « que la nation prenne dans la plus grande considération les changements à faire dans l'établissement des prisons, qui, presque toutes dans le royaume, aggravent la peine de l'accusé par leur insalubrité. » (III, 488.) Quand un prisonnier tombe malade, il faut qu'on le soigne, qu'on établisse par conséquent, au moins dans les prisons des bailliages royaux, « les infirmeries qu'on est étonné de ne pas y voir » (II, 122.) Pour les prisons seigneuriales, on peut exiger qu'elles soient saines, en bon état, et que l'on ne réunisse pas pêle-mêle les condamnés civils et les criminels. (I, 189.) Enfin, on devrait élever la somme que le Roi paye pour l'entretien d'un prisonnier : peut-on faire vivre un homme avec un sou par jour! (IV, 432-433.)

Il y a dans toutes ces prescriptions un esprit de charité laïque si vif et si pratique, que, malgré toutes les plaisanteries faciles, la Révolution aura bien le droit de faire inscrire sur ses prisons sa devise; car, tout en protégeant la liberté des honnêtes gens, elle veut qu'on traite même les prisonniers avec égalité, avec fraternité [1].

[1] « La privation de la liberté n'est-elle pas une peine assez dure, sans l'aggraver ainsi par l'incommodité du local, par l'air infect qu'on y respire, et par cette communion insupportable avec des malfaiteurs ou des scélérats dévoués à l'infamie ou au supplice? Faut-il que ces débiteurs infortunés soient privés de la seule consolation qui leur reste? Leurs parents et leurs amis sont repoussés par l'horreur que ce lieu funeste leur inspire. Et ces scélérats même, l'humanité ne réclame-t-elle pas en leur faveur? » III, 717.

(A suivre).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur la signification et l'emploi des formes verbales en grec d'après le texte d'Hérodote, par Léon BÉNARD, professeur agrégé de l'Université. Paris, chez Hachette, 1890, 285 p. in-8°.

Cette thèse, que vient de soutenir en Sorbonne M. Bénard, anciennement chargé des conférences à la Faculté des lettres de Poitiers, est dédiée à notre vénérable et savant collègue, M. Hauriot. Elle mériterait une étude approfondie; malheureusement, il n'est pas très commode, pendant le mois des examens, de suivre et de contrôler des recherches grammaticales si délicates et si minutieuses. Je tiens cependant à signaler à nos lecteurs cette consciencieuse monographie; ils y trouveront une foule d'éclaircissements sur la question si compliquée de l'emploi des temps.

L'auteur rend compte en ces termes des raisons qui l'ont déterminé à choisir Hérodote comme texte de ses études spéciales : « Relativement moderne, Hérodote est le plus ancien prosateur dont il nous reste un texte étendu, pouvant fournir en abondance les faits de langage nécessaires à notre étude. De plus, la valeur personnelle d'Hérodote, la forte éducation littéraire qu'il avait reçue, ses nombreux voyages dans la Grèce, dans l'Asie mineure et dans la Grande-Grèce, où il avait entendu parler le grec dans ses diverses formes, laissent penser qu'il a pu ne le céder à personne pour la pureté et la correction du langage. » (p. 3).

Il y a, p. 1 et 2, des réflexions très justes sur la valeur relative du témoignage grammatical d'Hérodote : Le sens donné à chaque forme du langage « n'est pas une création de l'auteur dont l'œuvre donne matière à nos recherches. Si chaque homme a son style, il n'est pas moins vrai que chacun parle la langue de son temps, que cette langue a des relations étroites avec celle des époques qui ont précédé et qui ont suivi..... Ce n'est pas à dire que la signification générale attribuée à une forme dans un moment limité de la durée soit le sens vraiment primitif et unique dont tous les autres ont du sortir. Si le fait se présente quelquefois, si certaines formes ont pu conserver à travers les siècles leur signification première; pour d'autres, cette signification a dû subir des altérations successives; car les langues sont soumises à un perpétuel mouvement ».

L'histoire du verbe grec avant et après Hérodote est en dehors des limites que M. Bénard s'est rigoureusement tracées. Mais en essayant de déterminer les diverses nuances des sens, on est nécessairement

Digitized by Google

tenté de présenter des explications sur l'origine des formes. Il y a en effet dans ce livre un petit nombre d'hypothèses morphologiques et étymologiques. C'est encore trop, car la plupart ne sont pas heureuses. Il eût mieux valu s'abstenir de toute considération de ce genre que de rapprocher par exemple ἵνα de ἴς, p. 90; ἀν de ἀ privatif, p. 127, 279; ἄσα de *verus*, p. 131, ou de présenter l'infinitif comme autre chose qu'un nom au point de vue morphologique, p. 180, 181.

Mais ce sont là des détails qui ne tiennent pas au fond même du système exposé par l'auteur, et ne l'empêchent point de mériter la plus sérieuse attention de tous ceux que préoccupent les problèmes de la syntaxe hellénique.

E. ERNAULT.

Notice sur les Archives du département de la Vienne (1790-1890), par M. Alfred RICHARD, Archiviste de la Vienne. — Poitiers, 1891 ; gr. in-4°.

Nous avons sous les yeux un très important travail, que vient de publier M. Alfred Richard. Il embrasse, en 147 pages grand in-4° l'histoire des archives du département de la Vienne, depuis 1790 jusqu'à nos jours. A sa manière, M. Richard a voulu célébrer le centenaire de la Révolution française. Il existait déjà des études générales sur les archives de France. Il n'avait pas été écrit de travail d'ensemble sur l'histoire des archives d'un département. Par sa nouveauté, l'œuvre de M. Richard se recommande à tous ceux qui ont le souci des études historiques, surtout à ceux que préoccupe l'histoire provinciale; par les renseignements qu'elle fournit, elle pourra provoquer d'utiles recherches aux archives de la Vienne ; car elle montre que l'histoire de la Révolution serait singulièrement éclairée par les documents émanés de l'administration départementale et de l'administration des districts.

Toujours prêt à s'appuyer sur une pièce inédite, ou à mettre en relief un détail précis, M Richard énumère les pertes faites par les archives durant l'époque révolutionnaire ; il passe en revue les mesures prises pour former des collections nouvelles, pour contituer un dépôt départemental ; il dit les longs efforts des archivistes à qui nous devons l'organisation présente.

On verra dans la *Notice* de M. Richard que les décrets de la Convention nationale furent parfois funestes aux archives de la Vienne. Tantôt ils portaient que les adjudicataires des biens nationaux seraient mis en possession de titres de propriété qui, en raison de leur valeur historique, eussent dû être conservés par l'État ; tantôt ils décidaient que tous les titres relatifs aux droits féodaux supprimés seraient

Digitized by Google

livrés aux flammes. Les « brûlements » de titres témoignent sans doute, chez les révolutionnaires, d'un sentiment violent de rancune et de vengeance. Ils ont fait à la science un tort irréparable. Mais ils montrent peut-être que la Convention ne soupçonnait pas la valeur des documents qu'elle détruisait. Aurait-elle pu songer à effacer de l'histoire le régime féodal? La Convention, déclare M. Richard, ne reconnaissait que « l'intérêt terrien », et non l'intérêt historique des titres de propriété, des baux anciens, et des déclarations fournies par les fermiers du domaine. Or, les droits féodaux étant supprimés, les titres sur lesquels s'étaient jadis fondés leurs possesseurs, ne devenaient-ils pas cho e inutile, aux yeux de la Convention? Mais, en même temps, ils étaient pour elle comme le symbole d'un régime abhorré, et elle voulait qu'ils fussent brûlés publiquement

L'esprit des hommes du temps était tout aux haines de parti. Chacun détestant les institutions dont ses adversaires se réclamaient, chacun était prêt à détruire ce qui témoignait du fonctionnement régulier des institutions contraires. Et, sans doute, il sera curieux de constater dans le livre de M. Richard que les ennemis de la Révolution, aussitôt qu'ils triomphaient, s'en prenaient d'abord à ses archives. Après la prise de Thouars, en 1793, les Vendéens marchent sur Loudun. Saisis de panique, les administrateurs du district s'empressent d'expédier à Poitiers leurs archives Les Vendéens se retirent, et le district reprend possession de ses papiers. Mais voici que les cavaliers de La Rochejaquelein reparaissent tout à coup ; ils entrent dans Loudun; ils font main basse sur les registres du district, sur ceux de la municipalité. Et sur le champ tout est mis en pièces et brulé.

Les mesures dictées par la haine politique ne sont pas celles dont les archives eurent le plus à souffrir pendant la Révolution. M. Richard le montre clairement. Ce sont au contraire des mesures que la préoccupation de l'intérêt public inspira tout à la fois au gouvernement et aux administrations locales. Il est une pièce intéressante où nous voyons le département de la Vienne ordonnant au district de Lusignan d'expédier à Poitiers tous les parchemins qui pourraient servir à faire des gargousses. Dans les divers départements, il put se produire des faits de même nature. Partout on dut s'émouvoir à l'idée de prendre des décisions telles qu'eût pu les arrêter le Comité de Salut public ; et, par suite, une masse de titres prodigieuse vint bientôt à disparaître. — Ajoutons que la Convention fut animée de cet esprit de centralisation qui n'était point mort avec l'ancien régime. Il seconda puissamment l'œuvre de la guerre et ne fut pas moins destructeur. Sous le prétexte que tous les dépôts publics ressortissaient aux Archives nationales, et que tous les titres domaniaux appartenaient à leur section domaniale, les législateurs établirent que dans chaque dépôt d'archives, il serait procédé, au nom de l'État, au triage des

Digitized by Google

titres; tous les titres reconnus inutiles, c'est-à-dire les titres se rattachant à la féodalité, devaient être anéantis. Il est permis de croire que, dans les départements, les familles soumises à certaines obligations se crurent quelquefois intéressées à la disparition des titres.

On éprouve une sorte de soulagement à voir enfin la Convention faire de nos archives l'objet de quelques mesures libérales Elle leur a porté de rudes coups, et, le plus souvent, sans en avoir conscience; car elle se préoccupait de l'intérêt de la science; elle voulait se prêter aux recherches de l'érudition. Le 7 messidor, an II, elle ordonna de déposer à la bibliothèque de chaque district les chartes et manuscrits intéressant l'histoire, les sciences, les arts. Elle voulut que dans un dépôt d'archives, un citoyen ne se vît jamais refuser communication d'aucune pièce. Elle n'exigeait point de rétribution des travailleurs; elle se contentait de les soumettre à une certaine surveillance.

En même temps que les archives léguées par l'ancien régime traversent une crise où elles sont entamées ou dispersées par la violence, l'incurie, les préjugés, il se forme peu à peu en France des archives nouvelles. Les administrations des départements et des districts avaient naturellement leurs archives. Toutes ces collections remontent à 1790. Les contemporains ne voulurent point d'abord voir en elles des archives; ils réservaient ce nom aux collections anciennes. En dépit d'eux-mêmes ils constituaient cependant des fonds où les historiens sont maintenant appelés à puiser. Quand un acte administratif voit le jour, dit très bien M. Richard, il prend sur le champ le caractère de document d'archives; et c'est par l'adjonction graduelle de pièces de même ordre que se forment incessamment les fonds nouveaux.

M. Richard a raconté les premières tentatives faites dans le département de la Vienne pour mettre en sûreté et pour conserver les archives dont il a aujourd'hui la garde. Il nous montre le département héritant des archives de l'Intendance, empruntant une partie de ses richesses aux généralités de Tours, de Bourges et de Limoges, dont il absorbait quelques paroisses. Il nous montre le district de Poitiers formant le premier noyau de ses archives avec les papiers des établissements religieux supprimés, avec ceux des cures et ceux des émigrés. Il fait l'historique des archives de chaque district. La Constitution de l'an III détruisit les districts; et, comme elle partageait leurs attributions entre les départements et les cantons, elle partagea de même entre eux les archives des districts. C'était les jeter dans un état des plus précaires, car le partage des documents se fit souvent au hasard, et suivant la fantaisie des administrateurs. La Constitution de l'an VIII établit des préfectures et des arrondissements. C'était presque restaurer les intendances et les subdélégations. Dans le département de la Vienne les chefs-lieux des arrondisse-

Digitized by Google

ments furent les mêmes que ceux des districts, sauf Lusignan que l'on rattacha à l'arrondissement de Poitiers. M. Richard cite un arrêté du Préfet de la Vienne ordonnant aux cantons d'envoyer leurs archives à la préfecture Cet arrêté est du 28 avril 1800. Il témoignait chez son auteur d'un esprit éclairé; mais il s'en fallut de beaucoup qu'il rencontrât partout une complète obéissance. Très défiantes vis à vis de l'administration départementale, les municipalités, qui s'étaient trouvées dépositaires des papiers des districts et de ceux des cantons, ne pouvaient se résoudre à s'en dessaisir; et pourtant elles n'avaient plus qualité pour les conserver. C'est ainsi qu'à Châtellerault et à Civray elles s'obstinèrent à garder une grande partie des documents qu'elles détenaient.

Les archives du département de la Vienne furent d'abord mal logées; elles restèrent longtemps sans être classées On les voit à Poitiers entassées au hasard dans les bâtiments du Grand-Séminaire, dans le Palais de Justice, à l'Hôtel-Dieu, à l'Evêché. Et cependant M. Richard sait nous intéresser au travail de nos premiers archivistes, les sieurs Vincent et Pontois. Mais il nous touche davantage quand il nous fait saisir le moment précis où l'administration commence à se pénétrer des principes qui font aujourd'hui loi. en matière d'archives. Un dépôt d'archives, dit-elle en 1829, est « non seulement ouvert aux actes du « régime passé, mais encore à tous ceux du régime créé par la Révo« lution. » Et ailleurs : « Les archives du département contiennent « des documents historiques très précieux, des titres de famille, des « pièces importantes » qui remontent au VIIIe siècle.

Les dernières pages du livre de M. Richard retracent l'œuvre de M. Redet qui devint archiviste de la Vienne en 1834. Il trouva à l'Évêché quinze cents liasses et cinq cents registres numérotés par Pontois; mais il y trouva aussi dans un étrange pêle-mêle une masse extraordinaire de papiers, de parchemins, de registres. Il se mit vaillamment à l'œuvre, et établit l'ordre où, avant lui, régnait la confusion. M. Richard est venu à son tour; et, depuis plus de vingt ans, il dirige les Archives de la Vienne. Il les a installées dans le local qu'elles occupent aujourd'hui; il les a enrichies, en réintégrant dans leur sein une foule de documents qu'il a découverts dans les sous-préfectures, dans les hospices, dans les tribunaux, dans les bureaux d'enregistrement, dans les études de notaires. Il s'est pénétré de cette idée que son dépôt est le plus sûr refuge contre les périls que peut courir tout document historique. Le travail qu'il vient de publier lui fait honneur, et nous permet de mesurer les progrès accomplis depuis cent ans dans l'administration de nos archives.

Henri Carré.

Digitized by Google

Atlas Vidal-Lablache, chez Armand Colin et Cie, Paris, rue de Mezières, 5.

Une plainte commune en matière de géographie est celle-ci : « Nous n'avons pas d'Atlas manuel, à la fois historique et géographique qui réponde aux études de tous les âges. » Peu d'époques, au contraire, ont autant fait que la nôtre pour encourager et faciliter les études géographiques. Sans parler des excellents Atlas de MM. Foncin, Schrœder, et de bien d'autres encore, l'Atlas de M. Vidal-Lablache, édité en ce moment par la maison Armand Colin répond, croyons-nous, à tous les desiderata, même les plus exigeants.

L'Atlas de M. Vidal-Lablache, maître de Conférences de géographie à l'École normale supérieure, comprendra 137 cartes et 248 cartons. Huit livraisons parues jusqu'à ce jour sur vingt-quatre permettent d'apprécier l'ensemble de l'ouvrage et les services qu'il rendra et aux élèves et aux professeurs, à tous ceux qui auront l'heureuse idée de lui trouver une place dans leur bibliothèque.

A la fois historique et géographique, l'Atlas de M. Vidal-Lablache embrasse aussi bien le passé que le présent avec une véritable recherche de détails. Nous aurons dorénavant la satisfaction, et elle ne sera pas mince, de ne plus être obligés de recourir aux cartes allemandes pour étudier à fond la géographie du monde ancien et moderne. Prenons au hasard une des livraisons, la 5e par exemple, nous y trouverons des cartes inconnues à nos vieux atlas, ainsi l'état économique du monde ancien au IIe siècle de l'ère chrétienne. Toute la vie industrielle et commerciale de l'antiquité est sous nos yeux : Rome reçoit les blés d'Égypte, de Numidie, de Sicile et de Sardaigne, les huiles et les salaisons d'Espagne, les aromates et l'encens de l'Arabie, les tissus de soie et de laine des hauts plateaux de l'Asie, les perles et les écailles précieuses de Ceylan. La lecture et l'intelligence des textes pour les candidats à la licence et à l'agrégation, et surtout pour les concours historiques, deviendront plus faciles par le secours de cartes qui n'omettent rien et sont une statistique exacte de l'industrie et du commerce des temps anciens. Ajoutons que nos candidats aux Écoles, à l'École spéciale militaire en particulier, trouveront dans les Cartes économiques relatives à notre temps le moyen d'éviter les pièges, quelquefois dangereux, tendus par les examinateurs à nos futurs officiers, qui n'auront plus aucune excuse à invoquer s'ils s'y laissent tomber.

Ce n'est là qu'une des nombreuses innovations du livre dont nous nous occupons. Des cartons multiples permettent au lecteur de voir les transformations politiques par lesquelles sont passés les différents États, et présentent soit le plan de villes importantes et de capitales,

Digitized by Google

Alésia, Vienne, soit le croquis de grands ports, Naples et Carthage. En regard de chaque pays est dressée la carte de ses possessions coloniales de toutes les parties du globe, et un carton d'ensemble indique l'étendue qu'il occupe en Europe.

Si vous êtes curieux de connaître les cultures d'une région, les produits de son sol, sa surface productive et improductive, son industrie et le caractère de cette industrie, les entrées et sorties de navires pour ses principaux ports, l'extension de son commerce, le mouvement d'émigration, les diverses essences de ses forêts, etc., ouvrez l'Atlas de M. Vidal-Lablache, à la page qui correspond à vos recherches et vous obtiendrez les renseignements les plus exacts Enfin, outre la géographie physique, politique et économique, des cartes spéciales indiquent les différents cultes et idiomes de chaque état.

Une seule observation, et non une critique, pourrait être présentée au savant auteur de l'*Atlas*. Les cartes qui ont trait à la géographie moderne sembleraient quelquefois un peu petites sans leur parfaite netteté et le fini de l'exécution matérielle. Comme le dit très justement M. A. Colin dans l'avis qui accompagne la première livraison, l'auteur a su tirer le plus grand parti de la « lettre »; jamais lecture d'atlas n'a été rendue aussi facile et aussi agréable et, pour peu qu'on soit embarrassé, une courte notice placée au bas de chaque planche donne la clef de toutes les difficultés.

Tout le bien qu'on pourrait dire de cet atlas est au-dessous de celui qu'on en pensera après l'avoir étudié de près. Quand on l'ouvre, la curiosité stimulée par une foule de points de vue nouveaux retient et captive. J'ai sous les yeux la Suisse; laissons de côté la carte physique et la carte politique, éditées avec le soin particulier à la maison A. Colin, et ne prenons que les cartons : le premier me donne l'extension du commerce suisse par tout l'univers, les importations et les exportations ; cet autre me présente la Suisse religieuse, puis voici un tableau d'ensemble où se trouvent, avec le terrain improductif, les cultures, les forêts et les pâturages ; enfin des coupes de terrain offrent une idée exacte des différentes altitudes.

On pourrait multiplier les citations, mieux vaut renvoyer le lecteur à l'ouvrage. Nous sommes heureux d'avoir pu indiquer à ceux qui ne le connaîtraient pas cet excellent instrument de travail, et je ne crois être désapprouvé par personne si, au nom des professeurs et des élèves de l'Université, ou plutôt au nom de tous ceux qui aiment les utiles et bons livres, je remercie M. Vidal Lablache du long travail et des recherches qui nous valent un des meilleurs atlas de notre temps.

E. Chevalier.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Parmi les 614 compositions françaises qui nous ont été remises à cette dernière session de baccalauréat, nous avons remarqué la suivante qu'il nous paraît utile d'insérer au *Bulletin*. Cette copie de M. Legendre, candidat à la première partie (nouveau régime) donnera une idée de ce que peut écrire en trois heures un élève intelligent, qui a fait de bonnes études classiques.

Le sujet donné était le suivant :

Virgile à Auguste

Un historien ancien raconte que Virgile avait à peine entrepris d'écrire l'*Enéide* que déjà la réputation de l'œuvre se répandit dans tout l'empire romain : on disait qu'une nouvelle Iliade allait naître plus belle que celle d'Homère. L'empereur Auguste qui commandait alors une expédition contre les Cantabres (Espagne), écrivit au poète une lettre où, par des prières et par des menaces plaisantes, il le sommait de lui communiquer, ne fût-ce qu'un mince fragment de l'œuvre entreprise.

Vous supposerez que le poète répond à l'empereur. Il s'excuse de ne pouvoir le satisfaire encore. Difficultés et étendue de son sujet. But qu'il s'est proposé : Glorification de Rome et de la maison d'Auguste. Il espère que sa mauvaise santé lui laissera le temps d'achever.

Lettre de Virgile à l'Empereur Auguste

Il n'est rien de plus doux et de plus flatteur pour Virgile que les menaces d'Auguste. Tout autre que moi en eût remercié Jupiter. Mais, j'ai bien peur, le sujet que j'ai choisi fait espérer plus que je ne pourrai donner. Les demandes de l'empereur, les vers flatteurs de mes amis me font appréhender le moment où je ferai lire l'œuvre achevée. Accordez donc au moins, Seigneur, à celui que vous avez déjà comblé de vos bienfaits, de ne pas vous envoyer des essais informes. Vous savez le désespoir du poète, qui, malgré tous ses efforts, ne peut saisir et reproduire la belle image qu'il a devant ses yeux. Songez à la crainte qu'il a de faire voir ses premières ébauches ! Je n'ai satisfait, du reste, aucun solliciteur; et Auguste sera le premier qui lira l'œuvre élevée à la gloire de Rome et de sa famille.

L'entreprise est peut-être au-dessus de mes forces. Mais la grandeur même du sujet m'entraîne. J'ai voulu chanter les combats et cet homme pieux qui des bords troyens vint fouler les rivages de l'Italie. Je le suivrai dans les mers d'Ionie, en Grèce, à Carthage. Je dirai ses malheurs, les malheurs de sa patrie. Puis, je le ferai combattre en Italie et jeter après les luttes les plus terribles, les premiers fonde-

Digitized by Google

ments de l'empire romain. C'est une Odyssée, c'est une Iliade encore que j'aurais voulu donner à Rome. Mais qui me représentera les combats merveilleux de ces peuples antiques?

Où, surtout, retrouverai-je l'imagination naïve d'Homère, son admiration pour la grande nature, sa foi si simple dans ses dieux? Jamais un mortel ne rouvrira les sources de cette belle poésie, dont les Muses charmées ont donné la garde au chantre de Méonie. Jamais on n'égalera les images sublimes de ce génie qui ne connut point les règles mais qui les a trouvées et fixées pour toujours. Rien ne pourra remplacer ces belles comparaisons de la neige, des lions et de tout ce que la nature prodiguait sous ses yeux, alors qu'ils n'étaient pas éteints encore :

Autant qu'un homme, assis aux rivages des mers.
Voit, d'un roc élevé, d'espace dans les airs,
Autant des Immortels les coursiers intrépides
En franchissent d'un saut.....

Voilà des vers inspirés à une puissante imagination par les beautés de la nature primitive.

Mais dans notre siècle civilisé le goût et les esprits ont changé. Il faut davantage se plier aux règles pour plaire. Pourquoi donc ai-je osé affronter la comparaison avec Homère? Et il est mort! Des siècles ont passé sur sa cendre et ont ajouté, tous, à sa gloire. Il est pour nous, maintenant, presque un dieu. Par quoi donc pourrai-je me faire pardonner mon audace? Je chercherai dans mon cœur les plus tendres accents. Car sans la sensibilité, sans l'amour des hommes et des choses, il n'est pas de poète. Nos mœurs, notre vie sont plus douces qu'au temps d'Homère. Notre morale est plus belle Elles y jetteront, comme un reflet de leur pureté sur mon œuvre. Un rayon de justice éclairera les ténèbres des enfers, portera aux justes la récompense et la joie. aux méchants leur punition. Mon Enée sera plus doux qu'Achille Il risquera sa vie pour sauver son vieux père. Sa mission sera de nous apporter nos dieux.

Mais ce qui surtout me soutiendra dans mon travail, ce qui sera la source la plus abondante de mon inspiration, c'est l'amour et la gloire de Rome. Le passé de notre ville animera mon imagination : je revois la nuit horrible où les flammes de Troie rougissaient la mer sombre. Je revois Enée fuyant au travers des flammes avec les dieux-pénates, et sauvant son vieux père. J'ai parcouru les sept collines où se sont livrés tous les combats; j'ai reconstruit la cabane d'Evandre et fait revivre ses mœurs rustiques! Didon maudira Enée, elle maudira ses descendants; elle fera prévoir le vainqueur de Cannes; mais aussi le vaincu de Zama. Enée verra la suite de ses descendants glorieux : les

Digitized by Google

Drusus, les Brutus, les Paul-Emile, les César, tous ses fils; il verra l'empereur qui a pacifié le monde, qui a donné à tous les hommes la paix et le bonheur. La Grèce pourra faire vivre l'airain, et sous des formes souples donner la vie et le mouvement au marbre de Paros; pour nous, et c'est ce beau rôle que je chanterai, les dieux nous ont donné la mission de soumettre et de pacifier les hommes : l'empire du monde est à nous. Mais, hélas! le ciel jaloux nous ravira ce don précieux qu'il nous avait confié pour nous le retirer aussitôt, ce jeune homme qui promettait tant de gloire à sa maison, tant de beaux jours à l'empire. Il tombera fauché, comme une fleur, dans sa jeunesse. Nous le verrons inanimé ce beau corps qui renfermait une âme encore plus belle. Plein de douleur, Anchise le couvrira des plus beaux lys.

Plût aux dieux que moi-même je fusse mort à sa place! Plût aux dieux que la Parque eût tranché le reste de mes jours : l'enfant était si chéri! Malgré la menace perpétuelle qui pèse sur ma vie je pars pour la Grèce, afin de revoir les lieux enchantés qu'ont foulés nos ancêtres. Je pleurerai sur le sort d'Andromaque, je croirai revoir sur les rivages de Sicile les jeux donnés par Enée en l'honneur de son père Anchise. Peut-être, inspiré par ce beau ciel de Grèce et par les souvenirs attachés à cette terre, pourrai-je rendre mon œuvre meilleure et plus digne de vous. A la place de mon Enéide, que je vous lirai plus parfaite un jour, je vous envoie cette ode de notre Horace que le poète a faite sur mon départ : ces accents si tendres d'une amitié qui m'honore d'autant plus qu'elle m'associe à l'empereur dans le cœur le plus loyal qui fut jamais, vous consolera facilement de mes vers. Puissent ses vœux se réaliser! Qu'il serait cruel, quand on a entrepris un si beau projet, de perdre la clarté des cieux, si douce entre Auguste, Mécène et Horace!

LEGENDRE (Amédée).

Le Rédacteur en Chef-Gérant, V. ARBEN.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

AOUT 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 8.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La rentrée solennelle des Facultés aura lieu le mardi 3 novembre, à 2 heures de l'après-midi.

* * *

M. Carré, professeur d'histoire à la Faculté, vient de publier un ouvrage intitulé : *La France sous Louis XV* (in-8°, 256 p.), Paris, ancienne maison Quantin, librairies-imprimeries réunies).

* * *

M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, a fait paraître (E. Bouillon, Paris, 1891), avec la collaboration de MM. Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, et Dottin, secrétaire de la rédaction de la *Revue Celtique*, un volume qui a pour titre : *Les Noms gaulois chez César et Hirtius De Bello Gallico.*

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS A L'EXAMEN DE BACCALAURÉAT

(Session de juillet-août 1891.)

Deuxième partie.

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

Plusieurs philosophes prétendent que la Mémoire n'est qu'un cas de l'habitude. On examinera cette théorie, en l'appliquant successivement à l'acquisition, à la conservation et au rappel des connaissances, ainsi qu'aux maladies de la mémoire.

Digitized by Google

COMPOSITION SCIENTIFIQUE.

1° Calculer les diagonales d'un losange de 5 mètres de côté, sachant que leur différence est de 2 mètres.

2° Photographie.

Première partie.

SUJETS DE COMPOSITION FRANÇAISE.

I.

VIRGILE A AUGUSTE

Un historien ancien raconte que Virgile avait à peine entrepris d'écrire l'*Énéide*, que déjà la réputation de l'œuvre se répandit dans tout l'empire romain : on disait qu'une nouvelle Iliade allait naître plus belle que celle d'Homère. L'empereur Auguste qui commandait alors une expédition contre les Cantabres (Espagne), écrivit au poète une lettre où, par des prières et par des menaces plaisantes, il le priait de lui communiquer, ne fût-ce qu'un mince fragment, de l'œuvre entreprise.

Vous supposerez que le poète répond à l'empereur. Il s'excuse de ne pouvoir le satisfaire encore. Difficultés et étendue de son sujet. But qu'il s'est proposé : Glorification de Rome et de la maison d'Auguste. Il espère que sa mauvaise santé lui laissera le temps d'achever.

II.

Expliquer ces vers de Boileau dans l'*Art Poétique* :

« ... Nous, que la raison à ses règles engage,
« Nous voulons qu'avec art l'action se ménage.
« Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
« Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli. »

III.

Apprécier en Louis XIV l'homme et le roi.

Thème anglais

Strafford parla longtemps et avec une merveilleuse éloquence, toujours appliqué à prouver que, par aucune loi, aucun de ses actes n'était qualifié de trahison. La conviction grandissait de moment en moment dans l'âme de ses juges, et il en suivait habilement les progrès, adaptant ses paroles aux impressions qu'il voyait naître; profondément ému, mais sans que l'émotion l'empêchât d'observer et d'apercevoir ce qui se passait autour de lui : « Milords, dit-il en finissant, ces Messieurs disent qu'ils parlent pour le salut de la République contre ma tyrannie arbitraire; permettez-moi de vous dire que je parle pour le salut de la République contre leur trahison arbitraire. Milords, ne vivons-nous pas à l'ombre des lois, et faut-il que nous soyons frappés par des lois qui ne sont pas encore faites? » Pym voulut répondre. Strafford le regarda ; la menace éclatait dans l'immobilité de son maintien.

Thème allemand

Louis XIV se trouva seul, jeune, paisible, absolu, puissant, à la tête d'une nation belliqueuse; maître du cœur de ses sujets et du plus florissant royaume du monde; avide de gloire, et envi-

Digitized by Google

ronné de vieux chefs dont les exploits passés semblaient lui reprocher le repos où il les laissait encore.

Qu'il est difficile, quand on peut tout, de se défier qu'on peut aussi trop entreprendre ! Le succès justifie bientôt nos entreprises. La Hollande, ce boulevard que nous avions élevé nous-mêmes contre l'Espagne, tombe sous nos coups ; ses villes n'ont plus de murs à l'épreuve de la bravoure française, et Louis est sur le point de renverser en une campagne l'ouvrage lent et pénible de la valeur et de la politique d'un siècle.

CONCOURS POUR LES BOURSES DE LICENCE EN 1891

Composition française.

Après avoir défini le romantisme français, un critique s'exprime ainsi : « Nos poètes ont enfin osé parler en leur nom. Ils ont été affranchis de la gêne de se déguiser. Ils mettaient bien déjà, quoi qu'ils fissent, leurs sentiments dans leurs œuvres ; mais ils faisaient des œuvres apparemment impersonnelles, et parlaient, par exemple, sous le nom d'un personnage de tragédie. Ils ont eu au moins le plaisir de paraître davantage dans leurs écrits. Sans que le fond général changeât beaucoup, les formes littéraires en ont été renouvelées. Lamartine, c'est tout ce que Racine avait dans le cœur. »

Composition latine.

Quam de Horatio Flacco sententiam Quintilianus tulit, expendite et exemplis comprobate :

« Lyricorum Horatius fere solus legi dignus : nam et insurgit aliquando, et plenus est jucunditatis et gratiæ, et varius figuris, et verbis felicissime audax ».

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VISION CHEZ LE NOUVEAU-NÉ [1]

Ce n'est pas un paradoxe de dire que le nouveau-né apprend à voir, comme il apprendra plus tard à marcher, comme il apprend presque toutes choses. Une sorte d'évolution, d'éducation naturelle est nécessaire, d'abord pour acclimater les yeux de l'enfant à la lumière, ensuite pour l'habituer à diriger son regard, à fixer les objets, à les reconnaître, à en discerner la couleur et la forme, enfin à apprécier les distances. Ici, comme partout, se révèle une des lois caractéristiques du développement de la nature humaine, la loi qui veut que, sauf un petit nombre d'actions immédiatement réglées par l'instinct, parce

[1] Extrait d'un ouvrage intitulé : *L'Évolution intellectuelle et morale de l'enfant*, que M. Gabriel Compayré doit faire paraître prochainement à la librairie Hachette.

Digitized by Google

qu'elles constituent un minimum d'opérations indispensables à la conservation de la vie, l'enfant acquière par l'exercice et apprenne par l'expérience tout ce que la nature enseigne d'emblée aux animaux inférieurs, tout ce qu'elle leur suggère par des impulsions aveugles et irrésistibles.

I

Tout enfant, à la naissance, est jusqu'à un certain point un petit aveugle. Il y voit assez pour être blessé, incommodé par la lumière, si elle est vive, trop peu pour distinguer les objets. Sans doute l'enfant ne tardera pas à se montrer avide de sensations lumineuses. Dans quelques jours la clarté d'une bougie suffira pour le jeter dans une sorte d'extase. Mais dans les premières semaines, il manifeste par des signes certains que, loin d'aimer la lumière, il en a peur, pour ainsi dire. C'est à tort que des observateurs d'ailleurs consciencieux de la nature enfantine ont admis comme une vérité démontrée que le nouveau-né, dès les premiers moments de la vie, recherchait avec avidité et percevait avec plaisir la clarté du jour. Tiedemann n'hésite pas sur ce point : « On sait, dit-il, que les enfants quand ils viennent au monde, et ensuite aussi souvent qu'ils se réveillent, tournent les yeux vers la lumière : ce qui prouve qu'elle produit par elle-même une impression agréable[1] ». Les faits contredisent formellement cette assertion. Les médecins ont observé chez les adultes ce qu'ils appellent des *photophobies* morbides, que déterminent certains états nerveux ou bien les inflammations de l'œil. Chez l'enfant qui vient de naître la peur de la lumière, une sorte de « photophobie » naturelle, est l'état normal. Lorsque, échappant au sommeil presque ininterrompu où il se complait, le nouveau-né ouvre les yeux, il les referme presque aussitôt, comme ébloui par l'éclat du jour. Dans ce premier contact de ses organes délicats avec les ondes éthérées, au sortir de la prison noire où il a vécu pendant neuf mois, il éprouve, à un degré intense, l'impression de malaise que cause même aux yeux exercés de l'adulte l'apparition soudaine du jour succédant à l'obscurité. C'est pour cette raison sans doute que l'enfant a une tendance marquée à dormir le jour plutôt que la nuit : « Les yeux du nouveau-né, constate M Espinas, s'ouvrent de préférence au crépuscule et le soir[2] ». M. Preyer, qui ne peut être accusé de manquer de précision et de vigilance dans

[1] L'erreur est assez générale. Nous la retrouvons dans le livre de M. Ribot, *la Psychologie allemande* (p. 11, en note) : « Quelques heures après la naissance, l'enfant suit déjà des yeux le mouvement d'une lumière un peu éloignée ».

[2] *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, t. V, 1883, p. 383.

Digitized by Google

ses expériences, puisque son fils n'était pas au monde depuis cinq minutes que déjà il le tenait devant la fenêtre, à l'aube, pour observer l'effet produit sur lui par la lumière, M. Preyer reconnaît lui aussi que l'enfant, au début ressent pour la lumière « une véritable antipathie[1] ». M. Cuignet, à qui nous devons de très intéressantes observations sur deux enfants étudiés depuis la naissance jusqu'au complet développement de la faculté de la vision, est de son côté très affirmatif : « Le deuxième jour l'enfant aime mieux l'obscurité que la lumière; il n'ouvre les yeux que dans l'obsurité[2] ». S'il entr'ouvre les paupières pendant qu'il fait jour, il cligne aussitôt les yeux Ne cherchons pas encore chez lui ces beaux regards fixes et clairs qui rendront plus tard sa physionomie adorable. Le nouveau-né louche : il louche pour se dérober à l'éclat de la lumière. « Il a dès la naissance un pouvoir convergent très accusé, qui lui permet d'abriter son œil dans le compartiment obscur constitué par le grand angle[3]. » De même que nous faisons une légère inclinaison de tête pour éviter la pierre qui va nous heurter, de même l'enfant, pour se dérober à la lumière aveuglante, détourne la pupille par une sorte de strabisme instinctif[4].

Les observations faites sur les aveugles-nés qu'une opération heureuse a rendus à la lumière confirment par analogie ce que nous venons de dire des premières impressions de l'enfant. Chez une femme aveugle de quarante-six ans opérée par Wardrop, l'éclat soudain du jour produisit une sensation désagréable. La malade se plaignait de la clarté « qui blessait ses yeux[5] ». De même chez une enfant de douze ans soignée par Home, la lumière fut manifestement désagréable pour l'œil; la pupille était claire, mais le patient ne pouvait supporter le jour[6].

D'après M. Cuignet, le strabisme du nouveau-né durerait jusqu'au vingtième jour. Il est probable que cet état de gêne et de souffrance ne se prolonge pas aussi longtemps : c'est dès le quatorzième jour que l'enfant observé par M. Espinas « ne redoutait plus la lumière ». Mais ce qui est certain, c'est que de très bonne heure, vers la troisième semaine, commence une seconde période, où les yeux de l'enfant ayant déjà fait leur apprentissage, témoignent d'un goût très vif et d'une appétence manifeste pour la lumière. Si l'enfant pleure, s'il

[1] M. Preyer, *L'Ame de l'enfant*, p. 5.

[2] *Annales d'oculistique*, Bruxelles, t. 66, p. 117.

[3] Id., id.

[4] Conférez l'observation suivante : « Nous avons vu un enfant de trois mois dont on approchait une lumière, tandis qu'il était couché dans son berceau, blessé sans doute du trop vif éclat de cette lumière, tirer peu à peu sa couverture par des mouvements mal concertés jusque sur ses yeux et s'en cacher entièrement (M. Espinas, *Des Sociétés animales*, p. 52).

[5] Voyez *Philosophical transactions of the royal Society*, Londres, 1826, t. III, p. 529-540.

[6] Id., 1867, t. I, p. 85-87.

Digitized by Google

crie, bien souvent il ne faudra pour l'apaiser que faire le jour autour de lui. Je sais bien qu'il n'est pas encore capable de suivre du regard un objet, ni même de le fixer : mais la lumière répandue autour de lui, la lumière diffuse lui plaît, lui apporte d'agréables sensations. M. Cuignet constate lui-même que, dès le sixième jour, son fils paraissait s'ennuyer d'une trop longue obscurité, qu'il se taisait dès qu'on allumait une bougie, qu'il paraissait jouir « d'un doux éclairage des objets environnants ».

Mais bientôt l'enfant ne se contente plus du plaisir vague qu'il trouve à être plongé pour ainsi dire dans un bain de lumière Après quelques semaines, ses yeux ont acquis assez de force pour considérer les objets lumineux. Darwin prétend même que dès le neuvième jour le regard de son fils Doddy se fixait sur une bougie allumée. La lumière modérée et diffuse d'abord, ensuite la lumière vive, pas trop vive pourtant, concentrée dans un objet lumineux, voilà ce qui plaît à l'enfant. « Jusqu'au quarante-cinquième jour, dit encore Darwin, aucun autre objet ne parut attirer les yeux de Doddy au même degré que la bougie allumée ». Il faut bien entendu que la bougie soit placée à une distance relativement assez grande : trop rapprochée, elle obligerait l'enfant à clignoter ou même à clore complètement les paupières. Mais cette réserve faite, il paraît établi que l'enfant voit et regarde tout d'abord les objets lumineux, la flamme d'une lampe, le feu qui brûle dans le foyer. Les objets qui réflètent simplement la lumière n'appelleront son attention que plus tard, en commençant par les plus éclairés, par ceux dont les couleurs sont les plus éclatantes, par exemple, le gland à couleurs voyantes, contemplé avec admiration par Doddy au quarante-neuvième jour, comme en témoignaient et la fixité de son regard et l'immobilité soudaine de ses bras; ou encore le rideau rose, vivement éclairé par le soleil, que le fils de M. Preyer saluait au vingt-troisième jour par un rire de contentement.

C'est dans l'éducation de la vue, c'est-à-dire du plus important, du plus compliqué de nos organes de perception sensible, que la nature a accumulé le plus de degrés, de petites progressions, et qu'elle a le plus usé de ménagements et de lenteurs pour conduire à son développement final une faculté en apparence innée De degré en degré, comme il vient d'être dit, la vue s'accoutume à des lumières de plus en plus intenses et recule les limites de l'éblouissement[1]. Mais cette lumière elle-même, répandue dans l'air ou rassemblée sur un seul point, les yeux ne peuvent pas la saisir tout de suite dans tous les sens ni la percevoir à une grande distance; d'une part le champ de la

[1] Certains animaux peuvent exercer leur vue avec moins de lumière que les enfants, et il n'est pas douteux que par suite l'éblouissement commence plus tôt pour eux, que la lumière intense du soleil de midi, par exemple, ne leur cause une impression très désagréable.

Digitized by Google

vision est restreint pour le nouveau-né, d'autre part la portée de la vision est limitée et courte.

Pour peu qu'on observe l'enfant dans les premiers tâtonnements de son regard, on se convainc que ses yeux ne perçoivent pas les objets situés à gauche ou à droite de son petit corps. Le nouveau-né ne voit que devant lui en ligne droite. Sa vue est comme emprisonnée dans un couloir étroit : des deux côtés il y a, pour ainsi dire, un mur qui empêche la vision de s'exercer. Qu'on déplace, par exemple, de quelques centimètres à droite ou à gauche, ou bien en haut ou en bas, la bougie qu'il a fixée un instant, et l'on reconnaîtra qu'il la perd de vue, qu'il laisse errer vaguement son regard ailleurs.

Il est aisé de comprendre pourquoi le champ de la vision est à l'origine aussi limité. La première raison, c'est que l'enfant n'a pas encore la faculté de mouvoir avec aisance le globe de l'œil, et qu'il n'a pas surtout celle de remuer la tête, puisqu'il ne peut pas même la tenir droite. Or c'est seulement grâce aux mouvements de l'œil et de la tête que le regard agrandi atteindra plus tard de tous les côtés son étendue normale. Une autre raison plus délicate, c'est que, d'après les observations des physiologistes, la sensibilité de la rétine, dans les premiers jours de la vie, serait limitée à la région centrale : les parties périphoriques ne deviendraient sensibles à la lumière que peu à peu [1]. Par suite l'insuffisance de la perception visuelle chez le nouveau-né ne dépendrait pas uniquement de la faiblesse musculaire, de l'impuissance à tourner les yeux de côté et d'autre : elle aurait aussi pour cause l'imperfection de l'organe naissant. Réduite à une sensibilité centrale, la rétine ne serait pas encore en état de répondre aux sollicitations latérales des objets environnants [2].

Un autre fait non moins incontestable, c'est que la vue n'a d'abord qu'une portée fort courte. Placez une bougie allumée à deux ou trois mètres d'un enfant âgé de quinze à vingt jours : il la regardera fixement; si vous l'éloignez à trois, quatre ou cinq mètres, il deviendra évident que l'enfant a perdu de vue la lumière, et au vague de son regard vous vous apercevrez qu'il ne perçoit plus rien. Ici encore il y a un développement progressif; et il est difficile de dire à quelle époque exactement l'enfant acquiert la portée régulière de sa vision. D'après M. Cuignet, un enfant de deux mois et demi verrait jusqu'à sept ou huit mètres de distance. D'après M. Espinas, l'enfant, à deux mois, ne percevrait rien au-delà de cinquante centimètres, à trois mois au-delà d'un mètre [3]. Ces contradictions proviennent peut-être de ce que,

[1] Voyez sur ce point le livre de M. Hugo Magnus, traduit en français par M. Jules Soury : *Histoire de l'évolution du sens des couleurs*, p. 125.

[2] D'après M. Cuignet, à 2 mois 1/2 l'enfant ne possèderait encore que la vision centrale.

[3] A un an, le fils de M. Preyer distinguait des hommes occupés à scier du bois à plus de cent pieds de distance.

Digitized by Google

dans les deux séries d'observations, les objets considérés n'étaient pas de même nature : dans le premier cas, la flamme d'une bougie; dans le second cas, un objet simplement éclairé, le visage d'une personne. Quoiqu'il en soit, et sans oublier que, dans l'éducation de la vue comme pour tout le reste, les inégalités naturelles de santé et de force peuvent avancer ou reculer la date du développement complet des organes et de leurs fonctions, il est prouvé que l'adaptation, l'accommodation, qui permet à l'œil de voir à des distances de plus en plus grandes, ne s'organise que lentement et progressivement. Tout nouveau-né est un myope provisoire [1]. Le tableau de la nature extérieure, avec tous ses plans, ses profondeurs et ses enfoncements, ne se déroule pas du premier coup devant le regard étonné et ravi de l'enfant. Il n'entre pas dans le monde, comme nous arrivons au théâtre, devant une scène tout arrangée à l'avance et que le spectateur embrasse d'un coup d'œil d'ensemble; c'est morceau par morceau, pièce à pièce, que le monde des choses visibles se montre à ses yeux, et que le rideau qui les recouvrait se déchire et se relève.

Au progrès de la portée en avant, comme au progrès de l'étendue latérale de la vision, concourent les deux causes que nous avons déjà signalées : d'abord l'état de la rétine qui acquiert peu à peu, du centre à la périphérie, toute sa sensibilité, de sorte que l'image qui doit se former exactement sur la rétine, et non en avant ou en arrière, pour que la vision soit claire et distincte, a désormais plus de chances de se produire dans les conditions voulues; surtout l'accroissement de la force des muscles, de ceux qui permettent au globe de l'œil de se mouvoir et de changer de position dans certaines limites, aussi bien que de ceux qui assurent les mouvements de la tête elle-même. C'est de ce dernier point que nous allons maintenant nous occuper.

II

La vision, on le sait, ne résulte pas seulement de la sensibilité particulière aux organes optiques : elle suppose des mouvements déterminés qui seuls rendent possible la vision nette et complète [2]. La perception visuelle n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple

[1] C'est ce que confirment les expériences faites en 1861 par Von Jager et visées par M. Preyer (p. 47). Il est vrai que le même auteur cite des expériences contradictoires, et qu'il conclut à la nécessité de nouvelles observations sur ce sujet. Nous croyons dès à présent que la « presbytie innée » ne saurait être que l'exception.

[2] Maine de Biran, dans son *Mémoire sur l'habitude*, écrivait déjà : « Il est difficile de dire dans quelles bornes étroites les fonctions de la vue seraient circonscrites, si nous faisions abstraction de la mobilité particulière de cet organe ».

Digitized by Google

réception passive du rayon lumineux venant frapper un écran tout prêt à le recevoir. Déjà apparaît ici, comme elle apparaîtra partout, cette condition nécessaire de tout phénomène mental : la collaboration, la participation de l'activité intérieure, qui se réduit, il est vrai, dans le cas présent, à des mouvements. Et ces mouvements, même les plus rudimentaires, ne s'accomplissent pas régulièrement dès le premier jour Lorsque l'enfant vient de naître, ce n'est pas seulement sa sensibilité optique qui est faible et incomplète, comme nous l'avons montré : ce n'est pas seulement l'attention et la force intellectuelle qui lui manquent, soit pour fixer et regarder les objets, soit pour interpréter les apparences sensibles : c'est le mécanisme physiologique qui est encore imparfait, c'est l'appareil matériel, c'est l'appareil musculaire qui ne fonctionne pas normalement. Il y a là toute une période de tâtonnements, analogues à ceux d'un astronome qui cherche à braquer ses lunettes et qui ne parvient à apercevoir avec netteté l'étoile qui est l'objet de ses investigations que s'il a mis l'instrument au point.

Si nous en étions encore à nous imaginer que, dans l'exercice du sens de la vue, il n'y a rien d'acquis, que tout est inné, il suffirait, pour nous détromper, d'examiner les mouvements des paupières, et de constater qu'il faut une sorte d'apprentissage, rien que pour ouvrir les yeux. Il s'agit pourtant en ce cas de mouvements bien simples. Il s'agit en même temps d'une condition essentielle de la vision, puisque les mouvements des paupières, quand ils sont coordonnés, n'ont d'autre but que de soulever en même temps pour les deux yeux, et au moment voulu, le voile, le rideau qui nous cache la nature, quand il est baissé. Or pendant quelques semaines les mouvements des paupières ne présentent ni coordination, ni symétrie. Un œil s'ouvre pendant que l'autre reste fermé. D'autre part les paupières n'accompagnent pas régulièrement la pupille dans ses mouvements propres. Tous les observateurs sont d'accord sur ce point et affirment que la coordination des mouvements du globe oculaire avec ceux des paupières n'existe pas tout de suite. Un seul mouvement paraît inné, et encore Darwin le conteste : celui qui pour éviter à l'œil le froissement d'une lumière trop vive abaisse la paupière et resserre la pupille. Quant au clignement et au battement des paupières, que détermine instinctivement chez l'adulte l'approche d'un objet, ce que M. Preyer appelle « l'épreuve de la main agressive », il ne se produit pas non plus dans les premières semaines.

Mais ce qui est autrement important, c'est l'agencement, progressif lui aussi, des contractions spéciales par lesquelles les muscles assurent les mouvements correspondants des deux yeux L'enfant apprend à disposer des muscles oculaires, afin de voir, comme bientôt il apprendra à gouverner les muscles cruraux, afin de marcher. Et

Digitized by Google

dans cette éducation il y a plusieurs phases : d'abord des mouvements non coordonnés; ensuite des mouvements réglés, mais involontaires; enfin, et c'est seulement alors que l'enfant possède véritablement la faculté de diriger son regard, des mouvements volontaires.

A l'origine, il est aisé de constater chez l'enfant des mouvements incoordonnés des deux yeux. L'œil droit regarde d'un côté; l'œil gauche se porte de l'autre côté. Il n'y a pas encore association, convergence dans les mouvements qui déterminent les yeux à regarder en bas ou en haut, en dehors ou en dedans, à droite ou à gauche. « L'observation attentive et soutenue des mouvements oculaires, dit M. Preyer, pendant les six premiers jours en particulier, m'apprit que le mouvement simultané des deux yeux vers la droite ou vers la gauche n'est pas réellement coordonné d'une façon symétrique comme chez l'adulte. Chez un enfant de dix heures et chez un autre de six jours, dont les yeux étaient grands ouverts, je constatai à plusieurs reprises des mouvements en apparence associés des deux yeux. Mais à un examen plus attentif ces mouvements se révélèrent comme n'étant pas complètement dirigés dans le même sens. En résumé, j'ai constaté que, chez le nouveau-né, très souvent un œil se meut indépendamment de l'autre, et la tête se dirige dans un sens opposé à celui que suit le mouvement des yeux[1]. »

Ce tableau qui nous représente l'enfant grimaçant et laid, dans l'incohérence de ses mouvements oculaires, on est d'abord tenté de l'écarter comme inexact et faux. Qui n'a vu, dira-t-on, de tout petits enfants, avec une parfaite aisance, porter leurs regards ou du moins leurs yeux du même côté, par exemple, sur le visage de leur mère ou de leur nourrice, quand elle leur parle ou qu'elle leur sourit? Assurément il y a, dès les premiers jours, des exemples nombreux de concordance dans les mouvements des yeux : ce qui reste vrai cependant, c'est que pareille concordance est fortuite; elle dérive de l'excitation produite par un objet bien éclairé qui, se trouvant placé dans le champ de la vision, retient le regard vague de l'enfant et lui impose pour ainsi dire la régularité de ses contractions musculaires C'est bien précisément ce que pense M. Preyer, qui déclare qu'il n'a rencontré chez aucun enfant l'existence exclusive de mouvements coordonnés, et qu'il a constaté des mouvements incoordonnés jusqu'à l'âge de trois mois.

Il faut donc qu'un peu de temps s'écoule pour que les mouvements inutiles, déréglés, qui ne profitent pas à la vision, s'effacent dans le grand courant de la vie normale, pour faire place aux seuls mouvements utiles, à ceux qui permettent de mieux voir; et que de cette espèce de petit chaos primitif sorte insensiblement un ordre, une di-

[1] M. Preyer, *op. cit.*, p. 38.

Digitized by Google

rection régulière. Voilà l'enfant qui au vingt-sixième jour, dit M. Espinas, sait suivre des yeux la lumière d'une lampe que l'on change de place[1], qui, à deux mois, dirige de mieux en mieux ses regards et les fixe sur les yeux mêmes de la personne qui lui parle. Et de même M. Cuignet nous montre l'enfant, au vingtième jour, regardant autour de lui, sans remuer la tête, « par la seule excursion des globes oculaires ». Le mécanisme de l'appareil musculaire se consolide de jour en jour; la tête s'habitue à accompagner les mouvements des yeux, et la vision, promenée ainsi de côté et d'autre, acquiert toute son étendue.

Mais il ne faudrait pas se figurer que la volonté soit pour quelque chose dans cette régularisation progressive des mouvements oculaires. La volonté n'existera que beaucoup plus tard. S'il était vrai, comme l'affirme M. Preyer, que « toute fixation du regard est un acte de volonté », il faudrait en conclure que la fixation du regard est chose inconnue à l'enfant. Elle ne l'est pourtant pas Nous avons tous observé les contemplations prolongées auxquelles se complaît le tout petit enfant, devant les fleurs d'un rideau, devant un objet brillant, et qui font ressembler parfois son visage, ordinairement si mobile, à celui d'un méditatif ou d'un extatique. La cause en est, non dans une intention volontaire, dans un effort personnel, dans un pouvoir intérieur de concentrer son regard où l'on veut, mais simplement dans l'excitation produite par les perceptions lumineuses qui attirent et captivent l'enfant. C'est le mécanisme musculaire qui, une fois réglé, permettra à la vision de s'étendre dans tous les sens, de rayonner dans toutes les directions, de devenir ce merveilleux toucher à distance qui saisit une étoile dans l'infini du ciel. Mais c'est la vision elle-même qui, dans le principe, provoque le développement du mécanisme musculaire. En effet, lorsque l'enfant a contemplé un certain nombre de fois des objets naturellement placés à sa portée et dans sa ligne de vision, ses muscles oculaires prennent, pour ainsi dire, l'habitude d'associer leurs mouvements; ils la prennent par la force même des choses, sous l'empire d'une sensation dominante continuée ou souvent renouvelée. Et une fois qu'ils ont pris docilement le pli, ils le conservent : je veux dire qu'ils deviennent aptes à s'associer spontanément sous l'impulsion d'un désir, d'une curiosité intérieure, de sorte que le jour où la volonté apparaîtra, elle trouvera le mécanisme optique tout prêt à fonctionner sous ses ordres.

C'est encore le fait de la vision qui coïncidant avec le développement des forces musculaires, avec la consolidation des muscles, explique comment l'œil devient mobile, comment l'enfant parvient à

[1] Conférez l'observation de M. Preyer qui a observé le même fait au 22e jour. (*Op. cit.*, p. 35.)

Digitized by Google

déplacer son regard, à suivre le mouvement des objets. Il n'y parvient d'ailleurs que lentement. « Je fus surpris, dit Darwin, de voir avec quelle lenteur mon fils acquit la faculté de suivre des yeux un objet que l'on balançait devant lui assez rapidement; même à l'âge de sept mois et demi il n'y était pas encore complètement arrivé. » — « C'est au vingt-neuvième mois seulement, dit M. Preyer, que je vis pour la première fois l'enfant suivre du regard le vol d'un oiseau. Il lui fallait beaucoup de temps encore avant de suivre des yeux les objets et jouets qu'il laissait tomber à terre, après s'en être amusé. » Ce sont d'abord les objets qui se déplacent lentement, le balancier d'une pendule, un chariot pesamment chargé, que l'enfant accompagne du regard. Sa vision, prisonnière de la sensation lumineuse qui la captive, détermine les mouvements musculaires qui sont nécessaires pour que cette sensation se continue, pour que l'objet qui se meut reste dans le champ de la vision. Si le déplacement des objets est trop brusque, les yeux s'arrêtent : il y a rupture de continuité ; les muscles ne sont pas encore assez forts ni assez exercés pour faire rapidement opérer au globe oculaire le déplacement qui est indispensable pour que la vision s'adapte à une nouvelle distance. L'enfant, dont les yeux suivent déjà la fumée d'une bouffée de tabac ou la marche d'un nuage dans le ciel, ne peut encore mobiliser son regard aussi vite que l'hirondelle qui fend l'air, ou même que le jouet qui glisse de ses genoux à terre. Dans le premier cas, l'accommodation, c'est-à-dire la faculté que possède l'œil de s'adapter pour bien voir à des distances différentes, s'opère insensiblement : le regard, comme doucement mené en laisse, obéit et se plie à l'action de la sensation lumineuse, à la façon d'un jeune chien qui se laisse conduire par le bout de ficelle qu'on lui a mis dans les dents et qu'il ne veut pas lâcher. Dans le second cas, la transition n'est pas assez douce pour que les mouvements de l'œil puissent s'accomplir, et le regard dépisté perd la trace de l'objet. Il faudra un assez long exercice des muscles sous la première forme, pour que la seconde opération devienne possible, pour que les muscles du cou et les muscles oculaires acquièrent une souplesse suffisante et fassent concorder exactement la position de la tête et des yeux avec la situation dans l'espace de l'objet qui se meut et tend à se dérober au regard.

Concluons donc que l'appareil musculaire qui seconde la vision ne s'exerce pas immédiatement dans les conditions normales, chez l'homme tout au moins; car il semble que les choses se passent autrement chez les animaux, chez le poussin par exemple, qui à peine sorti de l'œuf se rend compte des distances pour picorer le grain, qui suit avec une précision infaillible les mouvements d'un insecte rampant à terre. Chez l'homme il n'y a pas d'accommodation, d'adaptation héréditaire ou innée des fonctions visuelles. La nature ne fournit

Digitized by Google

directement à l'enfant,—et encore, nous l'avons vu, elle ne le fait qu'au bout de quelques jours, quand les organes se sont assez affermis pour supporter l'excitation nerveuse de la lumière,—la nature ne fournit à l'enfant que les sensations lumineuses, la vision plus ou moins distincte des objets placés en face de lui, à une distance déterminée. Pour que la vue achève de conquérir l'espace, il est nécessaire que les muscles entrent en jeu, et c'est l'exercice qui les assouplira, qui les fortifiera peu à peu, qui fera leur éducation.

III

Un aveugle-né, à qui on demandait quelle impression il ressentait, quelques jours après l'opération qui lui avait rendu la vue, répondait : « Je vois un champ lumineux étendu, où tout me paraît trouble, confus et en mouvement[1]. C'est probablement ainsi que le tableau des choses extérieures apparaît au premier essai de regard de l'enfant. Même à deux ou trois mois, le nouveau-né ne distingue pas les objets les uns des autres. Quelques points brillants, la flamme d'une lampe, les yeux reluisants de sa mère et de sa nourrice, un jouet aux couleurs éclatantes, viennent parsemer d'abord la scène « confuse et trouble » que lui présente le monde. Des images nouvelles se détachent peu à peu de l'ensemble vague des choses, se dessinent avec netteté, se particularisent dans des sensations nettes, selon que les objets se présentent à lui avec une lumière ou une coloration plus intense. L'enfant va de découverte en découverte; du deuxième au troisième mois, il semble qu'il aperçoive pour la première fois des objets ou des personnes qui pourtant sont devant lui depuis sa naissance. La toile s'anime insensiblement, toutes les parties s'en éclairent. Les couleurs y sont d'abord distinguées, et avec elles consécutivement les formes qu'elles déterminent, plus tard le relief, la profondeur des corps. Comme dans un décor que le machiniste organise peu à peu pour recréer la vue du spectateur, chaque objet vient successivement prendre sa place dans le champ de vision qui, en même temps qu'il s'élargit, s'étend en profondeur.

Dans ce travail d'élaboration qui agrandit l'horizon visuel de l'enfant, qui fait la clarté complète autour de lui, qui le met en état de discerner et d'interpréter les apparences sensibles, qui en un mot aux sensations confuses substitue de vraies perceptions, il faut faire la part de la cause générale qui est la condition de tout développement mental, et qui seule rend possible la vision complète : je veux dire le

[1] *Philosophical transactions of the royal Society*, 1841, I, p. 59.

Digitized by Google

progrès de la participation du cerveau. Les premières impressions lumineuses n'intéressent que la rétine, le nerf optique et les couches optiques; elles ne se communiquent pas au cerveau, lequel n'est pas encore en mesure de les recevoir utilement. Le cerveau de l'enfant, ne l'oublions pas, est en voie de développement C'est au deuxième mois seulement qu'apparaissent les circonvolutions et les cellules ganglionnaires. « Dans les premiers mois de la vie intra-utérine, disent les anatomistes, la rétine est absolument indépendante des centres nerveux encéphaliques : ce n'est qu'à une époque plus reculée que les éléments nerveux rétiniens et les masses cérébrales se réuniront par l'intermédiaire des nerfs optiques » Il est vraisemblable que cette conjonction ne s'opère pas tout de suite après la naissance ; et il faut, en tout cas, un exercice répété pour que les voies d'association s'organisent, larges et aisées, entre les diverses parties du système nerveux ; pour qu'une correspondance, une communication régulière s'établisse entre les images qui se forment sur la rétine et les centres cérébraux dont la coopération est indispensable à toute véritable perception.

Mais s'il faut tenir compte de l'organisation progressive du cerveau et de son action qui domine tout, il n'en est pas moins vrai qu'il s'accomplit dans l'œil lui-même, dans l'état de ses éléments nerveux, comme dans son appareil musculaire, un travail local, pour ainsi dire qui achemine peu à peu la vue de l'enfant au *summum* de son développement.

Nous n'avons encore parlé que de la distinction du clair et de l'obscur, du jour et de la nuit, de la sensibilité à la lumière blanche ou diffuse. Mais l'enfant témoigne assez vite qu'il est sensible aussi aux accidents de la lumière, c'est-à-dire aux couleurs. Des rubans roses ou rouges que le soleil éclaire, des cadres dorés qui resplendissent à la lumière d'une lampe, un bouquet de fleurs, enfin tout ce qui est coloré, tout ce qui est brillant, appelle le regard des enfants et les mettent en joie.

A quel moment l'œil de l'enfant, dépassant la simple sensibilité à la lumière, en vient-il à discerner les couleurs ? C'est ce que nous ne saurions dire exactement Les observations très minutieuses, très précises que M. Preyer, que M Binet ont faites sur le sens des couleurs ne portent que sur des enfants de deux ou de trois ans [1], Elles ont pour caractère commun de présenter à l'enfant des échantillons de couleurs diverses, et de constater combien de fois il nomme cor-

[1] « Pour savoir comment les choses se passent pour les couleurs simples, j'ai fait plusieurs centaines d'expériences sur mon fils, à partir de la fin de la deuxième année. » (M. Preyer. *op. cit.*, p. 6.) — « J'ai étudié la sensibilité chromatique chez une petite fille de deux ans et demi à trois ans. » (M. A. Binet, *Revue philosophique*, article *Perceptions d'enfants*, 1890, T. XXX, p. 584.

Digitized by Google

rectement le rouge, le vert, le jaune, etc. Ce sont plutôt, à vrai dire, des expériences sur le langage et les progrès de la mémoire : car il est évident que l'enfant peut parfaitement distinguer, et en fait il est certain qu'il distingue, les couleurs, bien avant qu'il possède la faculté infaillible d'associer à chacune d'elles le nom qui la désigne dans le langage des hommes C'est précisément pour cette raison que M. Binet a lui-même substitué à ce qu'il appelle « la méthode d'appellation » de M. Preyer, « la méthode de reconnaissance », qui consiste à faire retrouver à l'enfant, dans un tas d'échantillons diversement colorés, un morceau d'étoffe qu'on lui a préalablement montré. Cette méthode a l'avantage d'écarter les complications que crée le maniement inexpérimenté du langage et d'éviter la confusion des mots qui ne correspond pas toujours à une confusion des choses. Mais elle implique pourtant que l'enfant comprend déjà ce qu'on veut lui dire quand on l'invite à rechercher et à retrouver l'échantillon d'abord présenté, puis soustrait à ses yeux. Elle ne peut donc elle-même être employée avec le tout petit enfant, et M. Binet ne l'a appliquée en effet qu'à des sujets de deux ou trois ans. Ces expériences sont donc un peu tardives ; elles nous apportent néanmoins quelques renseignements sur ce qui s'est passé antérieurement dans les yeux du nouveau-né. S'il est prouvé en effet que, vers deux ans, l'enfant reconnaît ou nomme avec plus de sûreté telle couleur que telle autre, il est permis d'en induire que cet ordre de désignation plus ou moins correcte correspond précisément à l'ordre d'acquisition et en est la conséquence ; qu'il nous révèle l'ordre d'évolution d'après lequel la rétine est devenue successivement sensible aux différentes couleurs. Or, sans être tout à fait identiques, puisque c'est le rouge que les enfants observés par M. Binet reconnaissaient le mieux, tandis que c'est le jaune que le fils de M. Preyer nommait leplus sûrement, les résultats de ces deux séries d'observations semblent prouver que ces deux couleurs sont celles qui affectent le plus tôt la sensibilité chromatique des enfants.

Le rouge et le jaune, ce sont justement les couleurs que l'hypothèse, un peu fantaisiste d'ailleurs, de quelques évolutionnistes contemporains nous représente comme ayant été les seules perçues par les peuples primitifs. D'après M. Hugo Magnus, le monde des choses matérielles n'aurait pas toujours apparu au regard de l'homme, avec les couleurs qui le parent aujourd'hui pour nos sens perfectionnées par l'hérédité. L'humanité, il y a deux mille ans, n'aurait été capable de percevoir que l'extrémité du spectre solaire, le rouge, l'orange, le jaune, sans pouvoir distinguer le vert, le bleu, le violet. Et M. Hugo Magnus pousse le paradoxe jusqu'à soutenir que l'auteur des poèmes homériques, aussi bien que ceux de la Bible et des Livres sacrés de l'Inde, en était encore à n'apercevoir dans l'univers que du rouge et du

Digitized by Google

jaune. On a fait justice de ces fantaisies[1] ; on a montré que dans la prétendue insensibilité des peuples primitifs à l'égard de certaines couleurs, il ne fallait voir qu'une impuissance du langage à exprimer des sensations pourtant distinctes, Mais sans songer à reprendre en elle-même l'hypothèse de M. Hugo Magnus, comme une formule générale, applicable à l'évolution du sens des couleurs dans l'humanité, il semble qu'elle exprime du moins assez exactement l'histoire de la perception des couleurs chez le petit enfant.

Si les yeux du nouveau-né paraissent d'abord indifférents aux couleurs, les choses changent au bout de quelques semaines. Il doit se produire chez lui, la première fois qu'on lui montre des objets richement colorés, ce qui, au témoignage de Wardrop, se produisit chez un aveugle-né opéré avec succès de la cataracte : le monde visible l'émouvait beaucoup ; « un jour, dit Wardrop, je lui donnai des habits neufs aux couleurs éclatantes : cela le réjouit au delà de toute expression. C'est la plus intéressante scène de plaisir sensible à laquelle j'ai jamais assisté[2]. » L'enfant nous offre ce que Haœckel a appelé « un état brut du sens des couleurs », étant peu sensible encore aux nuances délicates, aux teintes douces, au bleu ou au gris, et recherchant de préférence les coloris violents qui choqueront plus tard les yeux de l'adulte[3]. Un petit garçon cité par M. Preyer commença dès l'âge de quatre mois à préférer le rouge vif aux autres couleurs.

De ces faits il résulte, à vrai dire, non que l'enfant est incapable de percevoir les couleurs douces, mais surtout qu'il les aime moins. Il est cependant probable que la perception et le goût marchent de pair, que les couleurs les plus aimées sont en même temps les premières perçues ; d'autant que la disposition naturelle à distingner d'abord le rouge et le jaune paraît s'expliquer par ce fait que ces deux couleurs correspondent aux ondes d'éther les plus longues et les plus puissantes. N'oublions pas que dans le spectre le rouge est le premier rayon visible. En tout cas, comme il a été démontré par les expériences de Th. Young et de Helmholtz que les éléments nerveux impressionnés par les couleurs élémentaires ne sont pas également distribués dans la rétine, comme d'autre part la sensibilité de la rétine se développe peu à peu du centre à la périphérie, on a quelque droit d'affirmer qu'il y a chez l'enfant une évolution progressive du sens des couleurs.

Mais ce qui est indiscutable, ce qui serait *a priori* certain, à suppo-

[1] Voyez notamment l'ouvrage de M. Grant Allen.

[2] Voyez Dugald Stewart, *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, traduction Peisse, 1844. Tome I, p. 332.

[3] « Selon toute vraisemblance, l'enfant d'un an perçoit encore le vert et le bleu presque comme étant du gris ; en tout cas il ne les distingue pas aussi nettement l'un de l'autre qu'il le fera plus tard. » (M. Preyer, *op. cit.*, p. 146.)

Digitized by Google

ser que l'expérience ne nous en apportât pas la confirmation, c'est que l'enfant, dans un ordre ou dans un autre, perçoit assez vite les principales couleurs. Et c'est par les couleurs que le monde extérieur se révèle à lui et devient l'objet des perceptions visuelles. L'univers n'est pas tout d'abord pour l'enfant un ensemble de choses solides et profondes, indépendantes les unes des autres, placées à des distances variables : il ne se montre à lui que comme une étendue de surface diversement colorée, comme un tableau où tous les corps seraient peints. D'abord des sensations lumineuses, puis des sensations de couleurs : voilà les deux étapes que traverse la vision, avant de parvenir à des perceptions vraiment objectives. Il y a une période, qui dure plus ou moins de temps, pendant laquelle les choses ne sont pour l'enfant que des morceaux, des lambeaux de couleurs, qui forment à ses yeux comme une mosaïque aux teintes variées. Ce qui se passe à ce moment dans le cerveau de l'enfant doit ressembler de très près aux impressions que Gaspard Hauser déclarait avoir ressenties, un jour que peu après son arrivée à Nuremberg on lui fit regarder par la fenêtre, du haut d'une tour, un vaste paysage : « J'eus, dit-il, l'impression analogue à celle que m'aurait donnée un contrevent très rapproché de mes yeux, sur lequel un barbouilleur aurait étalé, les uns à côté des autres, des pâtés blancs, bleus, verts, jaunes et rouges. Je ne pouvais alors distinguer et reconnaître les objets isolés comme je les vois aujourd'hui. »

C'est du monde des couleurs que la vue de l'enfant passe dans le monde des choses. La couleur coïncide en effet avec la surface, avec l'étendue à deux dimensions, et par le sens de la vue seul, sans avoir besoin de recourir à l'intermédiaire du toucher, sans qu'il soit nécessaire que l'enfant palpe avec les doigts les angles et suive les contours des objets, il reconnaît très certainement la figure des choses. Jusqu'à présent il n'avait reçu de la vision que des sensations presque exclusivement subjectives : il va maintenant lui devoir des connaissances, des perceptions tout à fait objectives. Les images ne se dessinent plus seulement dans la rétine et dans les couches optiques : elles se dressent dans le cerveau et dans l'esprit. Et ces images acquièrent vite assez de précision pour que l'enfant en vienne à les distinguer les unes des autres ; comme il le fait évidemment, dès qu'il est en état de reconnaître les personnes et qu'il ménage un accueil différent à sa mère, à sa nourrice, dont l'arrivée éveille ses sourires et sa joie, et à un étranger qui l'étonne et lui fait peur. M. Preyer constate que son fils, à deux ans, reconnaissait les photographies des personnes qui lui étaient familières. Mais, bien longtemps avant, l'enfant salue d'un air significatif, qui prouve qu'il se rappelle leur physionomie et qu'il les a par conséquent distinguées dans ses perceptions, les personnes elles-mêmes. Ce fait n'est explicable qu'à une condition, c'est que le visage, la stature, le

Digitized by Google

corps tout entier de ces personnes aient laissé à l'enfant une impression distincte de leur forme. « A quatre mois, dit Darwin, le baby a montré par des signes certains qu'il reconnaissait et distinguait les personnes... A quatre mois et demi, il lui arrivait souvent de sourire en voyant dans un miroir mon image et la sienne » De même à six mois, l'enfant observé par M. Preyer, ayant aperçu dans une glace le visage de son père, le considéra avec attention, puis se retourna vers son père, comme s'il avait eu l'intention de comparer l'image avec l'original. Au cinquième mois, Tiedemann constate que son fils se détournait des personnes habillées de noir, avec des marques visibles de répugnance : ici c'est la sensation de couleur qui domine dans l'impression visuelle. Mais ce même enfant, trois mois après, donnait des signes manifestes d'affection aux personnes qu'il connaissait : et dans ce cas, c'est la perception distincte et nette qui guidait la sensibilité affectueuse. L'enfant observé par M. Cuignet reconnaissait sa mère à deux mois; il la regardait attentivement et lui souriait, tandis qu'il ne souriait pas aux autres personnes et que déjà il hésitait à se laisser prendre par des inconnus. On pourrait multiplier les exemples du même genre. Tous nous avons vu de très bonne heure nos enfants faire la distinction des personnes, ce qui n'est possible, répétons-le, qu'à la faveur d'images visuelles, retraçant exactement leur portrait.

Il est même permis de croire que, dans ce travail de représentation des lignes et des figures, la perception de l'enfant est d'une exactitude remarquable. On pourrait en trouver la preuve dans les observations que M. Binet a entreprises au point de vue de l'appréciation des longueurs[1] ; il en résulte, en effet, qu'une fillette de deux ans et demi, appelée à considérer tour à tour des lignes inégalement longues, se rendait compte de toutes petites différences, et témoignait presque d'autant de précision dans le coup d'œil qu'une grande personne. « Rien n'était plus curieux, dit M. Binet, que de voir cette enfant placer avec assurance son index sur chacune des deux lignes, en disant chaque fois sans jamais se tromper : « Çà, c'est la plus petite : çà, c'est la plus grande! » Je ne disconviens pas qu'à deux ans et demi la perception visuelle a déjà fait des progrès considérables, et qu'on ne peut de ce qui se passe à cet âge inférer que les choses sont toutes pareilles à dix ou à quinze mois. Il est pourtant à supposer que de bonne heure le coup d'œil de l'enfant est déjà assez exact et assez précis. C'est une loi de l'évolution des facultés que les fonctions inférieures, celles qui ne supposent pas encore le raisonnement, atteignent très vite un degré élevé de perfection. L'enfant, qui, comme force de jugement, comme puissance d'abstraction, est si visiblement

[1] *Revue philosophique*, 1890, T. XXX, p. 68 et suiv.

Digitized by Google

inférieur à l'adulte, se montre presque son égal, quand il s'agit de voir, de mesurer d'un coup d'œil les surfaces et les lignes, et surtout de se représenter avec netteté les formes des réalités matérielles.

Pour que l'enfant d'ailleurs, comme un petit géomètre, apprécie les longueurs, et aussi pour qu'il puisse, par un dessin mental, se représenter, soit les personnes, soit les objets qu'il connaît, il a besoin bien entendu d'autre chose que du développement normal de l'appareil nerveux et de l'appareil musculaire qui constituent les organes matériels de la vision : l'attention doit intervenir. C'est précisément le défaut d'attention qui, au dire de M. Binet, a plus d'une fois faussé le résultat des expériences auxquelles il soumettait ses enfants. Et non seulement l'attention, mais la curiosité, la sympathie, l'étonnement, les instincts intellectuels et moraux qui germent et commencent à poindre, jouent un rôle important dans le développement progressif de la vision. Les yeux qui, dans les premiers mois, ne s'ouvrent grandement que sous l'empire d'un plaisir matériel (par exemple chez l'enfant qui tète), s'ouvriront à huit ou dix mois sous l'influence de la surprise. Il y a une première période durant laquelle l'enfant, pour ainsi dire, voit automatiquement : plus tard il voit avec intelligence, il regarde. Dans le premier cas, il est plongé dans une sorte de contemplation vague, hébétée : dans le second cas, il montre une physionomie satisfaite qui révèle l'intelligence, et c'est alors seulement que son regard devient beau.

Cette influence des causes morales ressort avec force de la contre-épreuve que l'on peut faire en examinant les enfants idiots ou imbéciles, et en constatant chez eux les lenteurs, les défaillances du sens de la vue. La perception ne suppose pas seulement une action produite par les phénomènes extérieurs sur des organes appropriés : elle comprend aussi une réaction du cerveau ou en d'autres termes de l'intelligence et du sentiment. Avec des organes sensibles parfaitement sains, l'idiot, l'imbécile n'ont dans leur enfance qu'une vision très imparfaite. Ils voient, mais ils ne regardent pas. Leurs yeux, toujours mobiles, ne peuvent se fixer ; ou au contraire plongés dans une immobilité morne et obstinée, ils ne savent pas se déplacer et suivre les objets. « Et cependant, dit M. Sollier, outre que, à la lumière, les modifications pupillaires montrent que l'œil lui-même n'est pas atteint, on les voit, sous l'influence d'un excitant approprié, changer la direction de leur regard[1]. » Il est donc établi que les imperfections de leur vision proviennent de ce que le ressort intérieur manque, l'intelligence et le sentiment n'étant pas assez développés chez eux pour mettre en branle le mécanisme de la vue.

[1] Dr P. Sollier, *Psychologie de l'idiot et de l'imbécile*, Paris, 1891, p. 48.

Digitized by Google

IV.

Il nous reste une dernière question à traiter : celle de la perception visuelle de la distance ou de l'espace, question des plus controversées, on le sait. D'une part, les *nativistes* Müller, Hering, Giraud Teulon, pour ne citer que ceux-là, de l'autre l'école *empiristique*, comme l'a appelée Helmholtz, un de ses chefs, sont aux prises : les uns soutenant que la perception de la troisième dimension des corps et de la distance est innée pour l'homme, comme elle l'est certainement pour les petits des animaux, et qu'elle résulte immédiatement du jeu d'un mécanisme héréditaire, tout organisé dès la naissance ; les autres affirmant au contraire -- et nous croyons que l'étude de l'enfant leur donne raison — qu'elle est une acquisition plus ou moins lente de l'expérience, l'effet d'une accommodation progressive du sens de la vue.

Essayons d'abord de montrer par les faits que la perception de l'espace n'est pas immédiatement donnée à l'enfant : nous chercherons ensuite comment cette perception devient possible.

Tout le monde a remarqué combien l'enfant tatonne et se trompe, quand il s'agit d'apprécier la distance des objets. M. Preyer a noté au jour le jour un grand nombre d'observations, d'où ressort avec évidence ce défaut d'aptitude. Au quatrième mois l'enfant tend les mains pour saisir des objets qui sont éloignés de deux fois la longueur de son bras et, quoiqu'il ait échoué, il recommence plusieurs fois. A un an, dans un compartiment de chemin de fer, avec une persévérance qui ne se lasse pas, il tend les bras vers la lampe qui éclaire le wagon. A vingt-deux mois, il semble vouloir se jeter dans les bras de son père qu'il aperçoit à la fenêtre de la maison au deuxième étage, pendant qu'il est lui-même dans le jardin [1]. Si l'enfant pouvait parler et interpréter ses actions, il nous dirait que s'il agite ainsi ses mains vers des objets éloignés, c'est qu'il croit pouvoir les saisir : il en distingue la grandeur et la forme, mais il est incapable de juger s'ils sont à sa portée ou non. A vrai dire, la notion d'éloignement n'existe pas encore pour lui ; la perspective lui est inconnue ; il ne sait pas encore projeter en dehors, extérioriser à la distance voulue les images pourtant très nettes qui frappent ses yeux.

Les observations faites sur les aveugles-nés, qui eux, au moins, peuvent exprimer ce qu'ils éprouvent, quand ils voient pour la première fois, éclairent tout particulièrement la question. Je sais bien qu'on a reproché à Cheselden de n'avoir pas noté avec assez de précision les

[1] M. Preyer, *op. cit.*, p. 43 et suiv.

Digitized by Google

faits qu'il a été le premier à constater : mais sa relation n'en a pas moins une grande valeur, d'autres expérimentateurs plus exacts étant venus après lui, qui ont établi à leur tour l'impuissance de l'aveugle à reconnaître tout de suite, dès qu'il commence à voir, la troisième dimension de l'espace et la distance des objets. « La première fois qu'il vit clairement, raconte Cheselden de son aveugle (il omet de dire combien de jours après l'opération), il appréciait si mal les distances qu'il s'imaginait que tous les objets, quels qu'ils fussent, étaient en contact avec ses yeux, « touchaient ses yeux », comme il disait lui-même, de même que ce qu'il touchait était en contact avec sa peau [1]. » M. Paul Janet prétend qu'il n'y a là qu'une métaphore ; métaphore toute naturelle chez un aveugle qui n'a eu encore que des impressions tactiles. Mais, heureusement pour la thèse empiristique, d'autres témoignages sont plus décisifs Tel est celui d'un aveugle-né opéré à l'âge de douze ans par Everard Home. « Comme la plupart des aveugles-nés, cet aveugle, avant toute opération, distinguait déjà le jour de la lumière, l'éclat du soleil de celui d'une lampe ; et il disait qu'il lui semblait que le soleil touchait ses yeux ; ce qui n'était pas surprenant, le soleil ne se manifestant encore à lui que par l'intensité de sa lumière, et non par l'apparence de sa forme. Mais une fois opéré de l'œil gauche, il ne fut guère plus avancé. A une question de l'opérateur qui lui demandait ce qu'il voyait, il répondit : « Votre tête, qui m'a semblé toucher mes yeux. » L'œil droit opéré à son tour, on ne recommença pas tout de suite les expériences. Mais vingt-sept jours après la seconde opération, près de trois mois après la première, il lui semblait que le soleil et les autres objets étaient situés à une très petite distance [3]. Wardrop, Franz ont recueilli des faits analogues. Wardrop, dont l'observation est des plus minutieuses, opère à quarante-six ans une femme aveugle de naissance. Au dix-huitième jour la patiente éprouve encore de grandes difficultés à découvrir le degré d'éloignement des choses : quand on place un objet tout près de ses yeux, elle cherche à le prendre, mais elle étend la main bien au-delà du point où il se trouve, tandis que, dans d'autres cas, elle cherche très près de son visage des objets qui en sont éloignés [4]. On retrouvait donc exactement chez cette personne, pourtant âgée et intelligente, la maladresse dont le petit enfant nous donne chaque jour le spectacle, quand il étend la main au hasard pour saisir ce qui est hors de sa portée. Franz a fait en 1840, à Leipzig, des expériences dont le résultat a été le même. Plusieurs jours après l'opération, son aveugle, âgé

[1] Voyez les *Philosophical transactions*, etc., avril, mai et juin 1728, p. 447 et suiv.
[2] *Revue philosophique*, T. VII, p. 5.
[3] *Philosophical transactions*, etc., 1807, I, p 83, 87.
[4] *Philosophical transactions*, etc., 1826, III, 552-554.

Digitized by Google

de dix-sept ans, en était encore à confondre une surface plane et un objet profond. « On place devant lui un cube et une sphère : il déclare qu'il voit un carré et un disque. On enlève le cube et on le remplace par un disque de même dimension que la sphère : il déclare qu'il voit deux disques... Les objets lui paraissaient tous si rapprochés, ajoute Franz, qu'il craignait parfois de se heurter contre des meubles pourtant très éloignés de lui... Bien qu'il eût appris par le toucher que dans le visage humain le nez est proéminent et que les yeux sont enfoncés, il voyait le visage humain comme un plan[1]. » Dans une observation toute récente sur une aveugle-née âgée de treize ans, on a constaté que la vision de l'espace était nulle au début et imparfaite encore huit jours après l'opération : « Quatre ou cinq jours après que la patiente avait recouvré la vue, on lui montra je ne sais plus quel objet situé à trente mètres au moins. Elle déclara qu'elle le toucherait bien avec la main, et elle étendit son bras pour le saisir[2].

Nous avons insisté sur ces observations, parce qu'elles sont par analogie caractéristiques et probantes au point de vue qui nous occupe. L'aveugle-né est véritablement un enfant, en ce qui concerne la vision. S'il se trouve d'une part dans des conditions plus défavorables, soit parce que l'opération qu'il a subie ne lui a rendu qu'un seul de ses yeux, soit parce que ses organes malades et endoloris ne s'exercent pas tout d'abord dans l'intégrité complète d'un sens naturellement sain, il est évident qu'il a d'autre part sur l'enfant des avantages. Depuis longtemps, par l'usage de ses mains, il a recueilli un grand nombre d'expériences tactiles qui pourraient tout de suite guider sa vision ; en outre le bandeau qui recouvrait ses yeux n'est presque jamais assez épais, assez opaque, pour le rendre absolument insensible à l'action de la lumière. Les aveugles dont la cécité n'est due qu'à une lésion du cristallin peuvent même reconnaître les couleurs, selon qu'elles sont plus ou moins brillantes ou éclatantes ; et cette perception, quoique confuse, leur permet, dans une certaine mesure, —l'objet coloré éclairant plus ou moins largement le champ visuel,— de se rendre compte des limites, des dimensions de cet objet, de juger même s'il est plus ou moins rapproché, l'illumination de l'œil étant plus ou moins vive. L'aveugle-né a sur l'enfant, dans l'éducation de la vue, la supériorité que lui assurent son âge plus avancé, son expérience tactile, sa raison toute formée : de ce que l'on constate chez l'aveugle-né, on a donc le droit d'inférer ce qui probablement se passe chez l'enfant et conclure *a fortiori* que ce dernier doit éprouver des difficultés au moins égales.

Reste à savoir comment s'opère cette construction mentale de la

[1] *Id.*, 1849, I, p. 59, 69.
[2] *Revue philosophique*, janvier 1889.

Digitized by Google

perception des distances et de la profondeur des corps. L'enfant nous le révèlera lui-même, si nous l'observons avec soin. Pourquoi le voit-on sans cesse tourner et retourner dans ses doigts les objets qu'il saisit, une boîte, un lorgnon, un livre ? Par un secret besoin d'activité assurément, et pour le plaisir de remuer ses mains. Mais aussi, croyons-nous, par curiosité, afin de se rendre bien compte, grâce aux indications du toucher, des contours des objets, de leur nature et de leur manière d'être. Et pendant que les perceptions du tact se précisent, la vue qui agit en même temps reçoit des impressions variées. Des images diverses correspondent à des situations différentes des corps maniés et palpés, non seulement à raison de leur forme particulière, mais aussi de leur position dans l'espace, l'enfant les rapprochant ou les éloignant de ses yeux. Une correspondance, une association s'établit lentement entre les données des deux sens : de sorte qu'après nombre d'expériences l'enfant parvient à interpréter les apparences visuelles comme signes de telle ou telle connaissance tactile.

Ce n'est pas du premier coup en effet que les perceptions du toucher rejoignent les perceptions de la vue, et s'ajustent avec elles pour former dans l'esprit de l'enfant la notion de la dimension et de la profondeur des objets. L'aveugle opérée par Wardrop, près de vingt jours après l'opération, ne pouvait encore distinguer avec les yeux seuls un porte-mine en argent et une grosse clé, quoiqu'elle les reconnût parfaitement au toucher. De même l'aveugle de Cheselden avait besoin de considérer avec attention les choses qu'il avait déjà maniées, avant de pouvoir dire ce qu'elles étaient. Il était même obligé de reprendre dans ses mains, pour les palper de nouveau, des objets familiers, avant d'établir nettement une association définitive entre l'image visuelle et la perception tactile. « Après avoir souvent oublié qui était le chien, qui était le chat, il eut honte de poser une nouvelle fois la question, et ayant pris le chat qu'il reconnaissait au toucher, il le regarda fixement et longtemps ; puis le posant à terre, il dit : « Bien, Pussy, désormais je te reconnaîtrai !. . »

Les choses se passent à peu près de même pour la perception des distances. Ici encore il y a une association qui s'établit entre les apparences visuelles, dimensions plus ou moins considérables, contours plus ou moins précis, couleurs plus ou moins vives, et la réalité de l'éloignement. On a quelque raison de supposer que l'enfant n'acquiert véritablement la notion de la distance relative des corps que lorsqu'il sait marcher, et que pouvant mesurer, en le parcourant, l'intervalle qui le sépare des choses qu'il voit, il constate que l'arbre grandit quand il s'en rapproche, que la maison se rapetisse quand il s'en éloigne. Mais bien avant qu'il puisse marcher, l'enfant a pu déjà apprécier la variation des images sensibles dans son rapport avec le plus ou moins

Digitized by Google

de proximité des objets. Il a remarqué que le livre qui est à sa portée lui apparaît dans d'autres conditions que le livre qu'il essaie vainement de saisir Rien qu'en étendant les bras, l'enfant peut déjà mesurer de petites distances et commencer le long travail qui lui permettra de se représenter le monde des choses matérielles, non comme une surface plane, mais comme une profondeur où les réalités s'espacent dans une succession de plans de plus en plus éloignés.

Le monde visible ne se présente d'abord à l'enfant, nous ne saurions trop le redire, que comme un tableau où un peintre maladroit, appliquant mal les lois de la perspective, n'aurait pas su produire pour les yeux l'illusion de l'éloignement. C'est peu à peu que les choses, pour ainsi dire, se reculent, s'étagent aux différents points de l'espace. La distribution des lumières et des ombres, le relief accusé des objets plus rapprochés, les teintes grises qui estompent les objets plus éloignés, en un mot les apparences visibles, deviennent, grâce à l'expérience et à l'habitude, les signes de représentations tactiles possibles; et chose remarquable, sans que nous prétendions d'ailleurs l'expliquer, ces signes sont immédiatement interprétés, traduits, au point qu'ils disparaissent de la conscience et qu'il semble que la vue saisisse d'elle-même, dans le texte original, en quelque sorte, ce qu'elle n'aperçoit pourtant qu'à travers une traduction, grâce aux expériences du toucher ou à celles de la locomotion. Les perceptions naturelles de la vue se réduisent à la couleur et à l'étendue de surface : tout le reste est acquis. Et si l'on veut accorder aux nativistes ce fait, qui d'ailleurs ne paraît pas contestable, que les mouvements des yeux contribuent pour une petite part à la perception de l'espace ; si l'on admet avec M. Maillet[1] que le sentiment de l'effort de convergence de nos yeux, convergence qui est d'autant plus grande que l'objet à voir est plus rapproché de nous, peut jusqu'à un certain point nous donner une notion vague de la distance, il en résulterait bien que la vue peut commencer par elle-même, sans l'aide du toucher, la construction de l'espace, nullement qu'elle puisse l'achever.

[1] *Éléments de psychologie de l'homme et de l'enfant*, p. 193.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION.

(Suite.)

LES CAHIERS DE DOLÉANCES.

Telle est la généreuse philosophie de ce Tiers État[1] qui a une ambition : « La nation française ne doit le céder à aucune autre en humanité. »

Pour réaliser cet idéal, le Tiers ne s'en remet pas à l'ingéniosité de ses députés : il leur dicte, d'une façon plus ou moins impérative, la marche à suivre. Son premier effort se porte sur l'instruction. Cette soif de la science chez des hommes forcément peu instruits est un de leurs meilleurs titres de gloire. Ils sentent qu'il y a danger et honte à respecter l'ignorance, et quelle ignorance !

On peut juger de ce qu'était l'instruction dans les écoles populaires par l'état des Facultés, de ce que l'on appelle maintenant l'Enseignement supérieur. Pour en donner rapidement une idée, citons un fait : En 1789, la bibliothèque de la Faculté de droit de Bordeaux ne renferme qu'un seul ouvrage, un exemplaire du *Corpus Juris Civilis*, acheté l'année même[2]. L'enseignement primaire n'est guère mieux traité !

A Riboux, dans la sénéchaussée d'Aix, pas un habitant ne sait signer (VI, 339) Dans toute la sénéchaussée de Lesneven, sur 154 députés, 68 seulement ont pu écrire leur nom, « et ont ceux des députés qui n'ont pas signé, déclaré ne savoir le faire » (III, 499). Aussi les plans d'instruction abondent-ils, généralement pratiques, et ennemis des inutilités A Bordeaux, on demande l'abandon « de cette ancienne méthode pratiquée dans nos collèges, qui consume les premières années de l'homme à l'étude aride d'une langue morte » (II, 405). Surtout on voit déjà se dessiner un vœu qui ne sera à peu près satisfait

[1] VI, 441. Ce sentiment est touchant, même dans ses exagérations : un commissaire, chargé de rédiger le Cahier de Saint-Pierre-de-Moutier, conclut ainsi un article sur le tabac : « Le tabac devrait donc être relégué dans les boutiques d'apothicaire, et être rangé dans la classe des médicaments. » Puis il ajoute naïvement, en note : « Le rédacteur de cet article éprouve journellement les mauvais effets du tabac; cependant il en use. Il parle donc moins pour la génération présente que pour celle à venir. » (V, 645.)

[2] Liard, *l'Enseignement supérieur en France*, I, 30.

Digitized by Google

que cent ans plus tard, pour l'enseignement primaire. L'éducation doit-elle être laïque ou religieuse? on flotte encore sur ce point, mais on propose qu'il n'y ait pas un village qui n'offre aux habitants un maître ou une maîtresse d'école capable de montrer aux enfants à bien lire et à bien écrire, ainsi que les principes de l'arithmétique, de l'arpentage et de toutes les espèces de toisé » (IV, 163). Ces enfants seront des hommes : les sujets du roi sont des citoyens : on devra donc leur faire un cours élémentaire de droit public et civil, afin que les hommes s'accoutument à connaître leurs droits, et ne soient plus effrayés lorsqu'on prononce devant eux ces mots : *Droits des hommes* (III, 670). Pour faciliter cette tâche aux maîtres d'école, on fera un manuel d'instruction civique, « un livre classique qui, pour cet effet, sera distribué dans toute l'étendue de l'empire français » (V, 211). De plus, cette instruction sera gratuite pour les pauvres (II, 123). Enfin, on pose le principe essentiel : il faut que tous les enfants soient instruits (I, 771).

Voilà les réformes morales et sociales que demandait le Tiers. Voilà aussi le seul parti sur lequel pouvait et devait s'appuyer le roi, parce que là seulement se trouvaient et l'unité nationale, et le pouvoir capable de mettre à la raison les résistances des privilégiés, les rébellions des victimes exaspérées. Tandis que la noblesse et le clergé se divisent plus ou moins inégalement en conservateurs du passé et en progressistes, le Tiers forme une masse compacte ; on pourra réunir les dissidents des deux premiers ordres à cette armée disciplinée et unie[1]. Mais il serait chimérique d'essayer, avec la minorité du clergé et la majorité de la noblesse, de lutter contre un parti nombreux, auquel vont se joindre, par affinité élective, et le tiers-état ecclésiastique, c'est-à-dire la majorité des curés, et les gentilshommes libéraux, qui ne forment sans doute que la minorité de leur ordre, mais une minorité ardente et pleine de gens de talent. — Ce n'est pas là de la tactique parlementaire, habileté qu'on ne peut raisonnablement demander

[1] Dans le Tiers, en effet, on ne peut signaler que quelques rares dissensions, quelques rivalités insignifiantes. L'union parfaite, unanime, est une pure chimère, aussi bien en 1789 que de nos jours. Quelquefois les Cahiers du Tiers ne sont pas l'expression de la volonté générale. La noblesse du Roussillon prétend « que la ville de Perpignan n'a point eu de part à la rédaction des cahiers, que ses représentants n'ont point signés, et qu'ils ont même soutenu ne pas être l'expression fidèle du vœu des communes, mais plutôt celui de quelques volontés particulières » (V, 373). Dans les villes même, on trouve des jalousies. A Troyes, les fabricants font un cahier spécial, parce que « les demandes insérées au présent cahier ont été pour la plupart rejetées, lors de la rédaction du cahier général rédigé par les marchands de la ville, accoutumés depuis longtemps à sacrifier les intérêts de la fabrique aux leurs » (VI, 88). Dans la sénéchaussée de Gourin, en Bretagne, le vieil esprit d'égoïsme et de séparatisme est encore assez vivace pour que le Tiers réclame le privilège de l'éligibilité pour les seuls bourgeois, ou pour ceux « qui exercent une profession bourgeoise » (II, 538). Voilà les trois seules exceptions fâcheuses qui se rencontrent dans les Cahiers. C'est bien peu.

Digitized by Google

à un roi absolu. Mais c'est une vérité de bon sens qui s'impose par l'évidence. Il semble bien que l'on n'ait pas besoin d'être guidé, comme nous le sommes, par la connaissance des évènements qui suivront, pour distinguer, uniquement avec le plus vulgaire bon sens, et accepter avec résolution et bonne foi les volontés de la France, qu'elle a écrites dans ses Cahiers, qu'elle va soutenir à la tribune.

C'est bien la Révolution que l'on veut ; on n'a peur ni de la chose, ni du mot : « Le moment d'une révolution heureuse, désirée depuis longtemps, est trop prochain pour que le Tiers-État n'attende pas dans la paix et avec confiance le redressement de ses griefs. « (IV, 71.) Seulement ce n'est pas encore la révolution par la méthode de la table rase que l'on rêve, parce que l'on croit encore pouvoir compter sur la bonne foi du roi. On veut améliorer et non détruire ; on condamne l'esprit de démolition aveugle, qui consiste à jeter bas tout le monument parce qu'une partie en est défectueuse (V, 177). C'est plus tard que, contrainte par les résistances ineptes des possesseurs, forcée par la duplicité de Louis XVI, la France sera obligée de tout détruire afin de tout reconstruire. Actuellement, le Tiers ne cherche qu'à débrouiller du chaos la Constitution de la France, à substituer au droit coutumier, le seul qui régisse la matière, un contrat bien net. Partout on réclame avant toute autre chose, surtout avant le vote des nouveaux impôts, une Constitution ; l'idée est bien établie, dans tout le pays, que les États-Généraux seront une Constituante. Dépassant même, et de beaucoup, les conquêtes immédiates de la Révolution, on rêve déjà deux chambres, se faisant équilibre (IV, 176). Dans les idées les plus audacieuses en théorie, on garde la prudence la plus pratique. On tient sagement compte de ce fait que la France, existant déjà, doit être simplement modifiée, et non pas bouleversée ; qu'on ne peut traiter un état vieux de plusieurs siècles comme une colonie que l'on fonde, et où tout est à improviser (IV, 175). Les conseils du Tiers de Château-Thierry à ses représentants sont un manuel de sagesse parlementaire : ils résument l'esprit général de la France dans ses réclamations et dans ses intentions : « Le Tiers-État désire et exige que ses députés se souviennent qu'ils ne sont pas envoyés vers des ennemis dont ils doivent braver l'audace et l'orgueil, mais vers des citoyens avec lesquels ils vont traiter de la paix et du bonheur de la nation ; que dans le choc des opinions nécessaire à la recherche de la vérité, que dans la chaleur inséparable de l'amour du bien, la sagesse et la modération doivent toujours être les compagnes de la hardiesse et de la fermeté. » (II, 670.)

Digitized by Google

§ 5.

LE TIERS DES CAMPAGNES.

Le seul défaut de ces Cahiers du Tiers, c'est qu'on n'y trouve pas toujours exactement reproduites les doléances des campagnes. Dans cet ancien régime dont la devise était *servitude, inhumanité,* et surtout *inégalité*, le Tiers des villes est séparé de l'ordre des paysans : sans être un ordre privilégié, la bourgeoisie a quelques privilèges, et quelquefois serait tentée à son tour, tant est forte l'influence du milieu, de dédaigner les petites gens qui labourent[1]. A coup sûr, les intérêts ne sont pas toujours identiques, et le plus généralement, ce ne sont pas les villes qui se sacrifient. Dans la sénéchaussée de Lesneven, tous les députés de la campagne protestent contre un article du Cahier demandant qu'on restreigne leur nombre (III, 493). Et pourtant les campagnes ne sont que très médiocrement représentées, comme proportion numérique. Neuf fermiers seulement figurent parmi les quatre-vingts députés élus à l'assemblée du Tiers-État de Châteauroux. Aussi réclament-ils en certains endroits la formation d'une quatrième classe : « L'ordre des paysans est ignoré en Flandre, qui est cependant le plus utile à l'État. Ils demandent encore à ce qu'on ajoute auxdits trois États celui des paysans, comme il se pratique en Suède. » (III, 223.) Ils ont conscience de leur valeur ; ils disent fièrement : « Les paysans sont autant que les bourgeois, et l'existence des villes ne peut, sous aucun prétexte, exiger le sacrifice de celle des campagnes. Celles-ci mériteraient peut-être la préférence, car la vie de ceux qui font vivre est plus précieuse que celle des gens qui ne font que vivre. » (V, 6.) Et pourtant ils ont eu quelquefois la mortification de voir que les villes substituaient leurs propres doléances à celles des paroisses, que le Cahier du bailliage ou de la Sénéchaussée n'était pas le résumé exact de tous ceux des communautés : « C'est ainsi que les pauvres habitants de la compagne ne peuvent jamais faire parvenir leurs vœux à leur souverain, qui désire leur bien, et qui prend tous les moyens pour l'opérer. » (II, 225.)

Tout en tenant compte de ces réclamations, tout en reconnaissant qu'en certains endroits l'égoïsme humain a été plus fort que le patriotisme français, on est heureux de constater que ce sont là des excep-

[1] Fier de ses lumières relatives, le Tiers relève une fois avec dédain l'incohérence des réclamations de la campagne, « la plupart contradictoires entre elles » (IV, 58). D'autres fois, c'est faute de place que l'on n'a pu tenir compte des cahiers des paroisses (II, 522).

Digitized by Google

tions, et que nous pouvons décrire les misères de la campagne aussi bien à l'aide des Cahiers des villes qu'avec les Doléances des paysans. Dans l'Anjou, le Tiers pense surtout aux agriculteurs, et espère que les États-Généraux « arrêteront leurs regards sur les habitants des campagnes, et prendront les moyens de faire circuler autour d'eux l'aisance et la liberté » II, 43 . Dans la sénéchaussée de Castelmoron, on reconnaît « dans l'examen des privilèges... que les villes absorbent tout» (II, 545). Le Tiers de la ville de Caen admet qu'il est juste « que les habitants des villes supportent une plus grande part, dans la subvention personnelle, que ceux des campagnes » (II, 500). Dans le Dauphiné, Vienne réclame avec éloquence pour le paysan : « Il est des lieux où le laboureur paye chèrement le jour qui l'éclaire et le droit de dormir dans une chaumière après une journée laborieuse. » (III, 84.)

A Bar-le-Duc, on plaint ces travailleurs qui ne mangent qu'un pain grossier : « Combien de fois, hélas ! leur manque-t-il encore ? Et quel spectacle déchirant que celui de l'homme qui, courbé continuellement sur la terre, qu'il trempe de ses sueurs, la quitte et y revient sans être nourri des fruits du sol ingrat qu'il fertilise ? Il a vaincu la nature, mais il est lui-même vaincu par son sort, et dans cette amertume, il ne lui échappe ni plaintes ni murmures. » (II, 548, 193.)

Le bailliage de Nemours peut être cité encore une fois comme un modèle : de dimensions restreintes, il n'est pas débordé par le nombre des communautés, et constate avec plaisir qu'il a pu tenir compte de tous leurs cahiers : « Il serait bien difficile à la sénéchaussée de Poitou de se procurer la satisfaction qui a été si douce au bailliage de Nemours, de pouvoir citer le vœu de chacune de ses paroisses, et, pour ainsi dire, de chacun de ses citoyens. » (IV, 175.) Aussi les bourgeois de Nemours éprouvèrent-ils une stupeur que nous partageons encore, lorsqu'ils découvrirent dans les doléances de ces pauvres gens une misère qu'ils ne soupçonnaient pas : « On sait confusément, dans les villes, que le Tiers-État n'a pas été un ordre favorisé ; on n'y connaît qu'une très faible partie de ce qu'il a souffert dans les campagnes ; et il faut avoir beaucoup vécu au milieu des cultivateurs pour s'en former une juste idée... Les citoyens de cette ville qui ont concouru à faire l'extrait des cahiers des différentes paroisses et communautés du bailliage, avouent avec la franchise qu'ils se doivent à eux-mêmes, et qu'ils doivent à leurs concitoyens, qu'ils ont puisé dans ces cahiers la connaissance d'un grand nombre de maux, d'abus et d'injustices, auxquels ils n'avaient pas pensé jusqu'à ce jour. » (VI, 113.)

Lorsqu'on apprit dans les campagnes qu'on avait le droit de se plaindre tout haut, ce fut d'abord un effarement : ces pauvres gens, abrutis de misère, osant à peine lever les yeux sur le châtelain qui

Digitized by Google

passe, habitués à s'incliner devant le plus petit commis qui les rudoie, apprennent tout à coup que le seigneur roi de Versailles veut bien s'adresser à eux, leur demander leur avis sur la meilleure façon de leur prendre le plus d'argent possible : une communauté perdue du bailliage de Douai rend bien l'étonnement et la joie des paysans : « Réduite aux abois, elle apprend avec extase la bonté de son roi, qui daigne lui tendre une main secourable pour la tirer du bourbier de malheurs ; qu'il veut bien recevoir ses doléances, entendre ses remontrances, et même s'abaisser jusqu'à recevoir ses faibles avis. » (III, 211.) Chose curieuse, ces paysans illettrés se trouvent du premier coup à la hauteur du rôle nouveau qu'ils ont à jouer.

Ce n'est pas qu'ils se lancent dans les généralités politiques, qu'ils fassent beaucoup de métaphysique sociale, ni qu'ils s'écartent beaucoup des intérêts de leur clocher. Dans le bailliage du Nivernais, les paysans d'Asnan ne comprennent pas très bien les questions générales, et ne trouvent pas les Cahiers du Tiers des villes assez précis sur les petites misères locales : « On n'y parle d'aucun des abus qui règnent dans la paroisse, d'aucune des vexations qui s'y commettent impunément. » (IV, 261.) Ils ne sont que trop bien instruits de ce que l'on souffre dans leur communauté : au contraire, ils se rendent compte modestement de leur ignorance sur ce qui se passe au loin. Dans le ressort du Châtelet de Paris, « les habitants de Davron se réfèrent à ce qui sera délibéré par l'ordre du Tiers-État dans l'assemblée générale du Châtelet sur ce qui concerne les besoins de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration pour opérer la tranquillité et prospérité du royaume, ces grands objets étant bien au-dessus de leur intelligence » (IV, 486, 343).

M. Souriau.

(*A suivre*).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Noms gaulois chez César et Hirtius De Bello Gallico, par H. d'Arbois de Jubainville, Membre de l'Institut, avec la collaboration de MM. E. Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, et G. Dottin, secrétaire de la rédaction de la *Revue celtique*. — E. Bouillon, Paris, 1891.

Ce petit livre n'est que la première partie d'un ouvrage qui promet d'être assez considérable ; ce sont, dit la couverture, les noms gaulois terminés par le mot *-rix*, c'est-à-dire peu de chose, semble-t-il au

Digitized by Google

premier abord ; car, en somme, lorsqu'on a énuméré *Ambiorix*, *Bituriges*, *Caturiges*, *Dumnorix*, *Eporedorix*, *Orgetorix*, *Cingetorix* et *Vercingetorix*, on ne voit pas trop ce qui peut bien rester. Or, si l'on rappelle en quelques mots le rôle qu'ont joué les hommes ou les peuples qui portèrent ces noms et qu'on y ajoute les renseignements que la linguistique et la sémantique peuvent nous donner sur les mots qui entrent dans la formation de ces noms et sur ces noms tout entiers, on aura écrit au plus six ou huit pages d'un dictionnaire, on n'aura pas fait un livre. Mais M. d'Arbois de Jubainville et ses collaborateurs, d'après ce principe que quiconque a beaucoup peut aussi beaucoup donner, nous ont largement fait participer aux richesses de leur science inépuisable. Ces noms en *-rix* n'ont été que l'occasion du livre, le cadre de l'ouvrage, le titre des chapitres. Voici comment ces chapitres sont conçus : l'auteur prend un de ces noms terminés en *-rix*, rappelle brièvement quels personnages l'ont illustré, en explique le sens, le décompose, étudie à part chacun des mots qui le constituent, énumère tous les noms gaulois dérivés ou composés qui proviennent de chacun de ces mots ou les ont reçus dans leur formation, et recommence pour chacun d'eux le même travail que pour le nom en *-rix* qui a servi de titre et de point de départ au chapitre. C'est une chaîne que l'auteur promène un peu partout et qui n'aurait pas de raison pour prendre fin si les documents qui nous sont parvenus n'étaient limités. Tout cela se tient parfaitement, se suit et s'appelle, se développe avec aisance et avec agrément. Ces beaux noms sonores, en évoquant les grandes ombres du passé, se démontent comme les pièces d'une machine bien faite, pour nous livrer les secrets de leur contexture et de leur signification. A côté de ces vieux noms et parallèlement bon nombre de noms propres modernes, surtout des noms géographiques, retrouvent dans cet ouvrage leur ancienne forme gauloise et leurs titres de noblesse.

« Sans rien apprendre aux savants, dit l'auteur dans sa préface, ce travail pourra, comme œuvre de vulgarisation, être utile à quelques autres ». C'est de la modestie ; or qui dit modestie entend demi vérité, demi mensonge. C'est un livre de vulgarisation en ce sens que tout le monde peut le lire et le comprendre tout entier, quand bien même chacun ne saisirait pas la portée des moindres détails. Est-ce là un livre savant ? Pour ceux qui pensent qu'un livre savant est forcément un livre ennuyeux, il ne remplit certes pas les conditions requises. Mais pour qui saura reconnaître que rien n'y est dit à la légère et que tout est rigoureusement au courant de la science moderne, pour qui sait apprécier une table bien faite et des références aussi complètes que possible et scrupuleusement exactes, c'est un livre savant. Aux savants eux-mêmes il sera d'une grande utilité, non seulement parce que c'est un recueil commode, mais aussi parce qu'il leur « apprendra »

Digitized by Google

bien des choses, car il est plein d'aperçus et de discussions très neuves et, s'il est vrai de dire que ce livre nous offre les résultats de la science moderne, ce sont peut-être plus souvent encore les résultats de la science de ses auteurs que ceux de la science des autres.

Ce petit ouvrage est donc fait pour tout le monde : chacun peut, chacun doit le lire depuis le savant jusqu'au dilettante; quiconque s'occupe de langues et de grammaire, d'histoire ou de géographie, d'archéologie ou de littérature, y trouvera son profit; et non seulement ceux qui enseignent ces sciences, depuis l'école primaire jusqu'au collège de France, mais aussi le simple curieux qui s'intéresse à l'antique histoire de la patrie, ou même qui voudrait seulement savoir ce que signifie le mot Vercingétorix, ou le nom de la ville qu'il habite, aussi bien qu'il serait heureux si quelqu'un lui disait quel sens est caché dans son nom de famille et dans ses prénoms.

Maurice GRAMMONT.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 1re SÉRIE.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Que faut-il penser du mot attribué à Mme de Rambouillet : « Les esprits bien faits ne se peuvent plaire à la campagne? »

COMPOSITION LATINE. — Utrum recte Plinius professus sit quaeretur : « *Orationi et carmini parva gratia, nisi eloquentia est summa; historia quoquo modo scripta delectat.* »

QUESTION DE GRAMMAIRE. — Le datif en grec et en latin.

MÉTRIQUE. — Règles relatives à la fin du vers hexamètre.

LICENCE PHILOSOPHIQUE. — La classification des sciences.

HISTOIRE — Organisation militaire de la France au temps de Louis XIV.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN.

Digitized by Google

NOVEMBRE 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 9.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La *Philologische Wochenschrift*, une des Revues les plus sérieuses et, dans sa spécialité, les plus autorisées de l'Allemagne, s'occupe dans le n° du 14 novembre dernier de deux éditions de la sat. VII de Juvénal, éditions publiées récemment à l'intention des étudiants, par des professeurs français. L'une, celle de M. Hild, est connue de nos lecteurs qui en ont vu les premiers fragments dans ce *Bulletin;* l'autre est de M. Isaac Uri, secrétaire des conférences à la Faculté des lettres de Paris. Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt l'appréciation dont ces travaux sont l'objet de l'autre côté du Rhin. Le critique qui l'a formulée est un savant considérable, M. L. Friedlaender, professeur à l'Université de Kœnigsberg, l'auteur de cette *Histoire des Mœurs Romaines depuis Auguste jusqu'aux Antonins,* qui en est, malgré son étendue, à sa 6e édition en Allemagne et qui a obtenu les honneurs de la traduction française.

Voici comment il juge l'édition de M. Uri : « L'auteur de ce livre destiné aux étudiants dit qu'il s'est borné à condenser la substance des éditions allemandes et anglaises. En réalité, il se met entièrement à la remorque de ces travaux et d'autres analogues; il ne fait guère que rapporter les vues d'autrui et n'a point d'opinion personnelle. Le commentaire n'atteint pas à la moitié de celui de Hild et, pour le composer, le commentateur n'a puisé d'ordinaire que dans des ouvrages de vulgarisation, dans le *Dictionnaire de Rich* et dans le livre

Digitized by Google

de *Guhl et Koner*, trad. française. Aussi n'y rencontre-t-on qu'une science superficielle qui n'a même pas toujours le mérite de l'exactitude. »

Le ton change quand M. Friedlaender parle de l'édition de notre collègue. Il commence par donner son approbation à toutes les corrections apportées au texte de Jahn-Buecheler (Ed. 1886); puis il continue en ces termes : « Ce n'est pas sans quelque anxiété qu'on passe au commentaire, après qu'on a lu dans la préface que Weidner compte parmi les maîtres et que sa 2e édit. des satires a été d'un grand secours par l'intelligence judicieuse des détails et de la liaison des idées. Mais on est tout aussitôt rassuré d'agréable façon. Hild s'est mis parfaitement au courant de toute la littérature relative à l'explication de Juvénal; ses interprétations, aussi bien du style que du fond même des choses, doivent être tenues pour absolument judicieuses et topiques : *so gut wie durchweg treffend.* » Il y a bien quelques chicanes sur la façon dont M. Hild a expliqué ça et là les rapports des satires avec les *Épigrammes* de Martial, ou sur l'orientation de la chronologie générale des ouvrages et de la vie de Juvénal. Relativement à cette dernière question M. Friedlaender a des opinions personnelles qui sont elles-mêmes très discutées. Mais la conclusion est aussi élogieuse que possible : « Des erreurs de ce genre ne font aucun tort au livre de M. Hild, et c'est avec les meilleures espérances que l'on doit attendre l'édition complète à laquelle le professeur de Poitiers travaille depuis longtemps déjà ». On remarquera combien cette appréciation concorde avec celle que M. Boissier a publiée dans le *Journal des savants* et que nous avons naguère reproduite à cette place. Notre collègue ne manquera pas d'y puiser l'encouragement par excellence pour mener à bonne fin l'œuvre commencée. Nous croyons du reste pouvoir annoncer que l'*Étude critique sur la vie et les ouvrages de Juvénal* paraîtra au printemps et que l'édition annotée des satires I et III suivra de près.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

PENDANT L'ANNÉE 1890-1891.

Il est rare qu'une année se passe sans apporter quelque modification au personnel de la Faculté des lettres. C'est la chaire de littérature française qui, cette année, a changé de titulaire. M. Ducros qui occupait cette chaire avec distinction depuis cinq ans, a été transféré sur sa demande à la Faculté d'Aix; il a été remplacé par M. Souriau, maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen. Chargé de cours en décembre 1890, M. Souriau a été nommé titulaire par décret du 1er juin 1891. Les sentiments de regret, publiquement exprimés, que son départ a causés aux professeurs et aux étudiants de la Faculté de Caen, l'empressement avec lequel la Faculté de Poitiers a demandé qu'il lui soit définitivement attaché, toutes ces marques d'estime et de sympathie disent assez que nos étudiants ont trouvé en M Souriau un maître accompli, et nous un excellent collègue

Une autre nomination, sollicitée aussi par la Faculté, et qui ne fait d'ailleurs que consacrer des droits acquis, est celle de M. Lièvre, qui vient d'être chargé de conférences d'archéologie régionale, en même temps qu'était renouvelée la nomination déjà ancienne de M. Richard. Le dédoublement de la conférence d'histoire du Poitou, fondée par la ville, se trouve donc officiellement établi. Nos deux savants collègues étudieront l'un et l'autre l'histoire de notre région, mais sous des aspects différents. Un semestre sera consacré à l'histoire proprement dite; l'autre à l'étude approfondie de ces admirables monuments qui couvrent le sol du Poitou, et qui racontent aussi à leur façon les événements passés.

C'est un professeur de la Faculté des lettres, M. Parmentier, que le Conseil général des Facultés a délégué pour le représenter, le 17 mai dernier, aux fêtes d'inauguration de la nouvelle Université de Lausanne. Notre collègue a rendu compte de sa mission le jour même de la rentrée des Facultés dans un discours très intéressant et très étudié, qui lui fait le plus grand honneur.

Une distinction bien méritée a été accordée à MM. Carré et Souriau; nos deux collègues ont été nommés officiers de l'Instruction publique. Pour compléter ces renseignements, je dois mentionner une nomina-

Digitized by Google

tion qui m'est personnelle. Par arrêté en date du 1er août, M. le Ministre a bien voulu, sur la présentation unanime de la Faculté des lettres et du Conseil général, me maintenir pour trois ans dans les fonctions de doyen que je remplis depuis douze ans. J'ai été très sensible à cette nouvelle marque de confiance de mes chefs hiérarchiques et de mes collègues; et je me fais un devoir de leur en exprimer ici ma sincère reconnaissance.

EXAMENS

J'en viens maintenant aux examens qu'ont subis nos élèves soit à Paris, soit devant la Faculté elle-même. A Paris, un de nos correspondants, ancien boursier de la Faculté, M. Portier a été reçu agrégé de grammaire. M. Despois, un de nos élèves libres, a été admis à l'École normale supérieure. Au concours pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, la conférence de M. Parmentier a, comme les années précédentes de nombreux succès à enregistrer. M. Boutin, professeur au collège de Barbezieux, et M. Gutzwiller, professeur au collège de Châtellerault, ont été reçus, le premier pour l'anglais, le second pour l'allemand.

M. Russeil, professeur au collège de Châtellerault, a été déclaré admissible pour l'anglais; mais il a échoué à l'examen oral. D'autre part M. Roché, professeur au collège de Saint-Maixent et Mme Boussu, institutrice à Tours, ont été reçus à l'enseignement de l'anglais dans les Écoles normales.

Ces brillants résultats, qui se répètent chaque année, ont une importance particulière dans les circonstances présentes. Il faut en effet un personnel nombreux et bien préparé pour appliquer les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire moderne, qui font une si large place à l'étude des langues vivantes. On ne pourra refuser à la Faculté des lettres de Poitiers le mérite d'avoir largement contribué à former des professeurs pour cet enseignement.

Licence ès lettres. — Sur 30 candidats qui se sont présentés à l'examen de licence dans les deux sessions de novembre et de juillet, 9 seulement ont été admis au grade, ce sont :

MM.	Meyer, boursier de la Faculté. . .	philosophie.
	Chaupitre, maître-répétiteur. . . .	histoire.
	Laur, id. . . .	id.
	Chompret, étudiant libre.	lettres.
	Despois, id.	id.
	Evain, boursier de la Faculté. . .	id.
	Heck, étudiant libre.	id.
	Leurs, maîtres-répétiteurs.	id.
	Fayolles, étudiant libre.	id.

Digitized by Google

M. Despois a obtenu la mention *bien*, et M. Evain, la mention *assez bien*.

Baccalauréat. — Le nombre des candidats au *baccalauréat ès-lettres* (*2e partie*) s'est élevé en 1890-91 à 597, dont 252 ont été ajournés à l'examen écrit, 71 à l'examen oral et 274 définitivement admis.

La proportion des ajournés est donc de 54 0/0
Celle des admis de 46 0/0

Pour le *baccalauréat ès-lettres* (*1re partie*) nous avons eu 437 candidats; 220 ont été ajournés, dont 155 à l'examen écrit, et 65 à l'examen oral; 217 ont été définitivement admis.

La proportion des ajournés est de 50 0/0 environ, ainsi que celle des admis.

Nous avons inauguré, au mois de juillet dernier, le baccalauréat secondaire classique, il a donné les résultats suivants :

Candidats	examinés.	497
—	ajournés à l'examen écrit. . .	264
—	ajournés à l'examen oral. . . .	60
—	admis.	173

Proportion des ajournés : 65 0/0; des admis : 35 0/0.

Cette première session du baccalauréat secondaire classique n'a pas été clémente pour les candidats; les ajournements ont été plus nombreux qu'à l'examen de l'ancien baccalauréat ès lettres. Faut-il en accuser la faiblesse toujours croissante des études ou le changement de programme? Je ne le crois pas. Il serait peut-être vrai de dire que le nouveau programme est défavorable aux candidats, parce qu'on a diminué le nombre des compositions écrites Autrefois les élèves laborieux arrivaient toujours à faire *assez bien* un thème de langue vivante, et pouvaient ainsi compenser une mauvaise note obtenue en version latine ou en composition française. Cette ressource leur fait défaut aujourd'hui, et peut-être quelques-uns en ont-ils souffert. Mais ce qui me semble le plus probable, c'est que la cause d'un grand nombre d'échecs doit être attribuée au nouveau mode de notation. Dans l'ancien régime, on n'avait pour apprécier la valeur d'un devoir que six notes, à savoir : les notes *nul* et *très bien* qui ne se donnaient que très rarement, puis les notes *mal*, *passable*, *assez bien* et *bien*, en chiffres 1, 2, 3 et 4. Quand l'examinateur avait en main une copie médiocre, — et la médiocrité est la loi du baccalauréat, — il hésitait entre la note *mal* qui lui paraissait un peu dure et la note *passable* qu'il trouvait trop indulgente; presque toujours, il finissait par don-

Digitized by Google

ner la note *passable;* or trois notes *passable* ou 2, formaient le total *6* nécessaire à l'admissibilité. Mais actuellement, la notation de 0 à 20 permet à l'examinateur de marquer toutes les nuances qui vont du médiocre au pire, et de donner exactement la note qui lui semble représenter la valeur réelle de la copie. De là une grande majorité de notes flottant entre *mal* et *passable,* exprimées par les chiffres 6, 7, 8 et 9, et n'atteignant pas la moyenne de l'admissibilité. Cette remarque, qui s'applique surtout à la composition française, a été faite par tous les examinateurs. L'un d'eux, M. Hild, m'écrivait après la session d'examen : « Les compositions qui font le plus défaut sont celles qui méritent franchement une note *passable.* On compte environ 15 0/0 de compositions remarquables, attestant un enseignement solide et varié chez les professeurs, beaucoup de lecture et des dispositions très heureuses chez les élèves. Mais tout aussitôt se manifeste un grand écart; le correcteur tombe, presque sans transition, dans le médiocre qui confine au mauvais. C'est la catégorie de ces dernières copies qui est de beaucoup la plus nombreuse ».

Quoi qu'il en soit de ces explications, la statistique de nos examens de baccalauréat prouve une fois de plus que le nombre des candidats s'accroît rapidement d'année en année. C'est là une phrase qui devient banale à force d'être répétée. Nous avions 1273 candidats en 1889; 1364 en 1890; nous en avons 1533, pour les lettres seulement, en 1891, ou plutôt nous en avons 2015, car à nos 1533 candidats, il faut joindre 482 candidats au baccalauréat ès sciences complet, à l'examen desquels la Faculté des lettres participe dans une large mesure. Cette progression ascendante ne paraît pas devoir s'arrêter, ni même se ralentir l'année prochaine, puisque la session actuelle de novembre nous donne 112 candidats de plus que la session correspondante de 1890. La situation peut donc s'aggraver encore; telle qu'elle est, elle présente déjà de sérieux inconvénients. Pour le faire comprendre, je prierai seulement de considérer, sans aller chercher plus loin, cette session actuelle de novembre. Elle nous a mis en présence de 424 candidats admissibles pour les lettres, 78 pour le baccalauréat ès sciences complet, total 502.

Nous faisons en ce moment passer des examens oraux matin et soir. Mais quoi que nous puissions faire, il nous sera matériellement impossible d'en finir avec les examens de baccalauréat et de licence, et par conséquent de recommencer nos cours et conférences, avant le 8 ou le 9 décembre. Jusque-là, nos étudiants devront attendre que le flot des candidats se soit retiré. Pour épargner cette perte de temps aux élèves, autant que pour alléger le travail excessif des professeurs, qui comptent par an 700 *présences* aux examens, nous avons demandé, nous demandons encore que le personnel de la Faculté soit augmenté et qu'on nous rende au moins un des maîtres de conférences qui,

Digitized by Google

dans l'espace de cinq ou six ans, nous ont été successivement enlevés. Si les chiffres avaient réellement l'éloquence qu'on a coutume de leur attribuer, notre cause serait vite gagnée.

ENSEIGNEMENT

Le nombre des étudiants de la Faculté des lettres, en 1890-1891, s'est élevé à 125, qui se répartissent en deux catégories : l'une comprend les élèves qui suivent assidûment les cours ou quelques-uns des cours de la Faculté, prennent des notes, font des devoirs et signent au registre de présence. Ce sont les boursiers, les maîtres répétiteurs, les élèves libres, les candidats au certificat d'aptitude des langues vivantes qui assistent aux conférences du jeudi ; nous avons eu l'année dernière 79 étudiants de cette 1re catégorie. La seconde comprend les correspondants, qui sont en relations avec la Faculté, traitent les sujets donnés par le *Bulletin mensuel*, et envoient des devoirs à corriger. Le nombre de nos correspondants a été de 46, dont 14 pour l'agrégation, et 32 pour les différents ordres de licence. En dehors de ces 125 étudiants, les cours publics sont suivis par des auditeurs bénévoles, dont le nombre varie suivant les cours de 25 à 60.

L'enseignement des professeurs et maîtres de conférences a été conforme aux programmes qui avaient été approuvés par la Faculté ; je ne puis songer à en donner ici une analyse même sommaire. Quelques indications suffiront pour donner une idée de l'étendue des matières qui ont été traitées pendant l'année.

Voici d'abord quel a été l'objet des cours publics. M. Arren a étudié la philosophie de V. Cousin et son influence sur l'enseignement philosophique en France ; M. Carré, l'administration et la société au temps de Louis XV ; M. Ernault, les origines du théâtre et les plus anciens monuments de l'art dramatique en Grèce ; M. Souriau, la littérature française pendant la Révolution, les Cahiers de doléances, l'éloquence aux États-Généraux, les théâtres et les journaux ; M Parmentier, l'histoire des Écoles en Angleterre et en Irlande à partir de l'introduction du christianisme dans les deux îles.

Dans son cours public du 1er semestre, M. Hild s'est occupé de Juvénal et a traité les questions suivantes : sources et méthodes propres à l'histoire des littératures ; discussion des éléments biographiques fournis par les Satires de Juvénal ; la situation sociale de Juvénal d'après les Satires ; Juvénal et ses contemporains, rapports avec Quintilien, Silius Italicus, Tacite, Suetone, Pline le Jeune ; Juvénal et Martial ; critique des scholies et des notices biographiques sur Juvénal, part du moyen âge et de la renaissance.

Pendant le 2e semestre, le cours de littérature latine a été consacré

Digitized by Google

à une Étude historique et littéraire de Cicéron depuis l'an 686 de Rome jusqu'au proconsulat en Cilicie.

Le cours d'Antiquités grecques et romaines a retracé *l'histoire des fêtes et des spectacles chez les Romains*. Dans une première partie complètement terminée, le professeur a étudié le caractère politique et religieux des fêtes romaines en général ; les fêtes agricoles, guerrières, funèbres ; les fêtes spéciales à la femme romaine ; les importations étrangères ; enfin les éléments superstitieux dans les fêtes privées et publiques. La deuxième partie, qui ne sera achevée que dans la prochaine année classique, comprend les points suivants : les jeux scéniques, leurs origines ; histoire de la construction des théâtres, cirques et amphithéâtres ; tableau d'une représentation théâtrale ; les genres nationaux, Mimes et Atellanes, et enfin la Pantomime.

Dans son cours d'histoire du Poitou, M. Richard s'était proposé d'étudier la condition des personnes civiles en Poitou pendant la période féodale, mais de ce vaste sujet il n'a pu traiter que les premiers points. Après avoir cherché à reconnaître dans quelles conditions la féodalité avait pu prendre naissance il a montré comment le pouvoir royal avait peu à peu cessé de s'exercer sur le Poitou, pour en arriver à subir une éclipse de 260 années. Prenant ensuite à partie le personnage le plus élevé de la hiérarchie féodale, le comte, il l'a examiné sous ses trois aspects de propriétaire terrien, de seigneur féodal, de détenteur de l'autorité suprême. Incidemment il a été amené à s'occuper de l'entourage du comte, de sa haute domesticité, de ses agents administratifs et judiciaires, et particulièrement de ses revenus ; pour cette dernière étude il a surtout mis à contribution un curieux document des premières années du XIII^e^ siècle, l'état du domaine du comte à Chizé, dont il a fait ressortir la haute valeur.

La période gallo-romaine a fait cette année l'objet du *Cours d'archéologie régionale*. Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur le pays qu'il avait à étudier, M. Lièvre a signalé les transformations de la côte, qui rendent difficile ou impossible l'identification de certains points du littoral mentionnés par les géographes anciens. Il s'est ensuite occupé des divers peuples qui, au moment de la conquête, habitaient entre la Loire et la Gironde ; il en a recherché les limites, en a fait connaître les principales villes et a décrit les voies de communication créées par l'administration romaine dans l'Ouest de la Gaule.

Dans son *Cours de celtique comparé aux langues classiques*, M. Ernault s'est occupé principalement d'établir la forme exacte, l'origine et le sens d'un certain nombre de noms de peuples, d'hommes et de lieux connus dans l'histoire et la géographie de notre pays.

Enfin, M le D^r^ Roland, dans la conférence publique de physiologie qu'il continue à faire avec autant de science que de désintéressement,

Digitized by Google

a traité devant nos élèves de philosophie, cette question si ancienne et pourtant si loin d'être résolue, des fonctions du cerveau et de ses rapports avec la pensée.

Les conférences fermées sont plus particulièrement destinées à la préparation aux grades; elles comprennent l'explication des auteurs, des interrogations, des leçons faites par les candidats et suivies des observations du professeur, des corrections de devoirs, en un mot des exercices pratiques. Les 19 conférences de ce genre données chaque semaine par la Faculté ont été faites soit par les professeurs, soit par nos excellents collaborateurs, M. Arnould, maître de conférences de littérature française, M. Brun, chargé d'un cours complémentaire de philosophie et M. Chevaldin, chargé de conférences de grammaire.

M. Arnould a exposé, à propos du *Sermon de Bossuet sur l'ambition*, l'histoire de la Prédication en France; M. Brun a étudié dans le 1er semestre la philosophie d'Aristote et d'Épicure, et dans le 2e, Descartes, Malebranche et Spinoza; M. Chevaldin, dans sa conférence de grammaire, s'est occupé des *mots dits invariables dans les trois langues*.

A l'enseignement de la Faculté, se rattache son *Bulletin mensuel*, dont l'utilité est aujourd'hui pleinement démontrée et le succès bien établi. Je ne pourrais que répéter, au sujet de cette publication qui va commencer sa dixième année d'existence, ce que j'ai dit dans mes précédents rapports.

Le concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté a eu lieu comme les années précédentes. Le sujet proposé était une étude sur André Chénier.

Le 1er prix a été décerné à M. Brun, maître-répétiteur au lycée de Poitiers, candidat à la licence philosophique; le 2e prix, à M. Despois, élève libre de la Faculté, qui vient d'entrer à l'École normale supérieure. M. Souriau a rendu compte de ce concours dans un rapport qu'il a lu à la séance solennelle de rentrée des Facultés.

Il me reste maintenant à donner la liste des publications des professeurs et maîtres de conférences de la Faculté pendant l'année 1890-1891.

V. Arren.

PUBLICATIONS DES PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFÉRENCES PENDANT L'ANNÉE 1890-1891.

M. Arnould. — *Un document inédit*, Publication de l'acte d'exhumation du poète Racan. — *Grisélidis*, Chronique dramatique sur la nouvelle pièce du Théâtre français, — Un conseil de composition française, *L'Ecorde* (*Bulletin de la Faculté des Lettres* de Poitiers).

Digitized by Google

M. Carré. — La Cour et les Arts au temps de Louis XV (deux articles). (*Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers).*

— La France sous Louis XV, un vol. in-8°, Paris, 1891.

M. Chevaldin, — Conseils pour la version latine à propos de l'*Invocation de l'Achilléide.*

— Appréciation de la *Deuxième année de latin*, de MM. Riemann et Goelzer.

M. Ernault. — Compte-rendu du livre de M. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France.*

— Remarques sur le sujet de métrique de la 4e série : *Scander et commenter, au point de vue de la métrique, les vers 142-157 du chant XV de l'Iliade.*

— Compte-rendu du livre de M. L. Bénard : *Essai sur la signification et l'emploi des formes verbales en grec, d'après le texte d'Hérodote. (Bulletin de la Faculté de Poitiers).*

— *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VII, fascicule 3 ; Glossaire étymologique du moyen-breton (suite ; lettres H, I. J, K, L).

— *Mélusine*, t. V, col. 188 et 255 : Chansons populaires de la Basse-Bretagne.

— *Revue Morbihannaise*, t. I, n° 3 : Études vannetaises, 1 ; l'Orthographe bretonne, t. I, nos 5 et 6 (septembre et octobre 1891). — Études de bibliographie vannetaise.

M. Hild. — I. Bulletin de la Faculté. — *La Question des Universités et les Facultés de Poitiers*, rapport présenté au Conseil général des Facultés.— *Juvénal au moyen-âge* (trois articles). — *Les Maîtres-Répétiteurs à la Faculté. — De la Personnalité littéraire dans la dissertation latine.*

— Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (2e trim.) : *Hercule combattant ; Statuette du Musée des Augustins.*

— Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, de Daremberg et Saglio, 15e fascicule, Articles *Eleutheria, Ephesia, Epikleidia, Epinikia.*

M. Lièvre. — Dans la *Revue Archéologique*, septembre-octobre 1891, *les Mansions de Segora, Sermanicomagus, Condate et Sarruno.*

M. Parmentier. — Dans la *Revue internationale de l'Enseignement supérieur : La Littérature pédagogique en Angleterre : Richard Mulcaster, Robert Hébert Quick, sa vie et son œuvre.*

— Dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers : Les Ecoles en Angleterre et en Irlande avant la conquête des Normands.*

— Dans la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur : Doit et Avoir, la Femme du professeur*, éditions Girot.

M. Richard. — *Notices sur les Archives du département de la Vienne*, 1790-1890, in-4°, 147 p.

— *Inventaire : Sommaire des archives départementales de la Vienne antérieures à 1790*, séries A, B, C, D; in-4°, 446 p.

— *A quelle époque vivait Gautier Coorland?* Appendice à la Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, par M. de la Bouralière, in-4°, 9 p.

— *Allocution prononcée le 15 janvier 1891 à la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, in-8°, 7 p.

— *Rapport de l'archiviste départemental à M. le Préfet de la Vienne*, in-8°, 16 p.

M. Souriau. — *Les Cahiers de doléances*, études sur la littérature française pendant la Révolution, une brochure in-8°, Poitiers, 1891.

Digitized by Google

LES UNIVERSITÉS
DE LAUSANNE, DE FRIBOURG ET DE POITIERS

DISCOURS
PRONONCÉ A LA RENTRÉE DES FACULTÉS DE POITIERS
Le 3 Novembre 1891

PAR

Jacques PARMENTIER

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Vers le milieu du printemps dernier, les Facultés de Poitiers furent invitées à se faire représenter aux fêtes universitaires de Lausanne. Le Conseil général des Facultés accepta l'invitation. Il voulait répondre à la démarche des autorités de Lausanne et du canton de Vaud, et en même temps il désirait être renseigné exactement sur le caractère des fêtes et la situation de la nouvelle Université. Il choisit pour son délégué le professeur de littérature étrangère. Flatté de l'honneur qu'ainsi il faisait, non à ma personne, mais à ma chaire, je pris à cœur de l'en payer avec usure : au lieu de me borner à voir une Université, j'en visitai deux. A Lausanne, j'évitai de me laisser étourdir par les cris d'allégresse, et je mis à profit les heures entre les réunions et les banquets pour recueillir des informations sur l'institution qui y donnait lieu. Quand tout fut fini à une Université où l'on était en fête, j'en voulus connaître une où l'on serait au travail, et je me rendis à Fribourg. A l'une et à l'autre, je ne pus m'empêcher de me reporter par la pensée à Poitiers. Lausanne, qui avait été ce que Poitiers est, un groupe incomplet de Facultés, venait de devenir ce que Poitiers voudrait être; Fribourg, moindre que Poitiers, aspire à être ce qu'est devenu Lausanne. Les points de ressemblance entre les trois centres de hautes études m'apparurent nombreux et marquants. A mon retour, je me mis en mesure de rendre compte sans retard au Conseil général des Facultés de la mission qu'il m'avait

Digitized by Google

confiée. Pendant que je disposais mes notes en ordre, la pensée me vint de lui faire mon rapport, non à huis clos en quelque sorte, dans l'étroite enceinte de ses réunions, mais publiquement, devant l'assemblée qui se presse chaque année à la séance de rentrée de nos Facultés. Le Conseil général ne se compose que d'un petit nombre de professeurs; la curiosité des collègues qui les ont élus, m'a paru digne des mêmes égards que la leur. Et puis, n'est-il pas bon de profiter de l'occasion pour dire à nos élèves quelque chose du genre de vie des étudiants d'un pays qui a toutes leurs sympathies? D'un autre côté, la présence à cette solennité des éminents représentants des grands pouvoirs de la République, n'atteste-t-elle pas l'intérêt qu'ils portent à nos Facultés et à tout ce qui y tient? Et le public d'élite qui veut bien se joindre à eux, ne se compose-t-il pas d'hommes également passionnés pour la question des Universités? D'ailleurs, le compte rendu de mes observations n'aura pour nous tous, j'ose le croire, rien que de fortifiant. Un professeur de Poitiers ne retourne point de Suisse dans les dispositions de Tacite revenant de Germanie. En rendant hommage à des Universités étrangères, il lui est facile de rester juste envers la sienne. Les Facultés de Poitiers font déjà bonne figure au dehors; si elles le veulent, avec la sollicitude dont à l'heure actuelle elles sont l'objet au dedans, elles pourront arriver à prendre place parmi les Universités de l'Europe dans un rang des plus honorables.

Les fêtes de Lausanne eurent lieu du 17 au 21 mai, à l'occasion de la transformation de l'Académie de cette ville en Université. Il faut savoir qu'en Suisse le mot *Académie* n'a pas le sens de *circonscription universitaire administrée par un recteur;* il y désigne un groupe incomplet de Facultés, par opposition au groupe complet, qui se nomme *Université.* Officiellement. Fribourg n'est encore qu'une Académie; Neuchâtel est dans le même cas; Berne, Bâle, Zurich, Genève et Lausanne sont des Universités. Si les Facultés de Poitiers étaient en Suisse, elles formeraient une Académie, à la condition toutefois qu'elles n'eussent pas le droit de conférer tous les grades reconnus par l'État; dans leur situation actuelle, incomplètes par le nombre, mais jouissant des privilèges d'un groupe complet, elles constitueraient un genre inconnu. Dans ce pays-là, une Académie est donc dans une condition inférieure à celle où seront nos Facultés de second ordre, quand celles de premier ordre seront devenues des Universités. N'est-il pas à craindre que tôt ou tard nos petits centres ne soient réduits à l'état d'*Académies*, dans le sens strict du mot en Suisse? Ne le sont-ils pas déjà quelque peu, puisque le droit de conférer la licence des langues vivantes, lors de la création de ce grade, leur a été refusée?

Les origines de l'Académie de Lausanne remontent au temps de la

Digitized by Google

Réforme. Elle fut fondée sous le nom d'École de Lausanne (*Schola Lausannensis*) par les Bernois, dans le but de former des ministres pour le service de l'Église réformée. Dès 1537, elle fut illustrée par Pierre Viret, qui se rendit célèbre par ses efforts pour la propagation du calvinisme dans la Suisse romande, à Lyon, à Nimes, à Montpellier, et dans le Béarn sous les auspices de Jeanne d'Albret. Théodore de Bèze y professait vers 1549. A la même époque, François Hotman y étudiait et enseignait tour à tour; c'est là sans doute, au centre d'un pays républicain, qu'il conçut l'idée de son *Franco-Gallia*, où il prétend que la monarchie française est élective et non héréditaire. La *Schola Lausannensis* prit au XVI^e^ siècle assez d'importance pour être quelquefois désignée sous le nom d'Université. Elle était alors en pays de langue française le seul établissement de son genre; aussi l'appelait-on la fille aînée de l'Église réformée française. On s'y rendait de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne. En 1558, Théodore de Bèze parle de 700 écoliers. A tant de monde il fallait des livres. En 1559, Berne posa les premières bases d'une bibliothèque, et créa une rente pour l'augmenter. Cette même année, l'école passa par une épreuve. Les Bernois étaient luthériens; ils s'inquiétaient de l'influence toujours croissante de Calvin à Lausanne, et ils prirent des mesures pour l'arrêter. Les ministres résistèrent, le corps enseignant se mit avec eux, et une rupture éclata ; les professeurs et la plupart des étudiants quittèrent Lausanne, pour aller former le noyau de l'Académie de Genève. Les catholiques s'apprêtaient à profiter de ces dissensions pour ramener la population vaudoise à l'ancien culte. Les Bernois sentirent qu'il y allait du maintien de la Réforme et de celui de leur souveraineté dans le pays romand; ils crurent prudent de céder, et reconstituèrent le corps enseignant. Bientôt ils prirent leur revanche. L'Académie de Lausanne ne s'était pas longtemps bornée au service exclusif de l'Église; elle avait ouvert des cours d'hébreu et de grec, et s'était augmentée d'un collège rudimentaire pour le latin; c'était l'enseignement des humanités de la Renaissance. Leurs Excellences de Berne s'empressèrent de le rétrécir, ils l'accommodèrent aux caprices de leurs fils, et en écartèrent les Français, pour les remplacer par des Suisses allemands.

La fin du XVI^e^ siècle et le commencement du XVII^e^ constituent une période de décadence. Avec le XVIII^e^, l'enseignement s'élargit de nouveau. Une chaire de droit et d'histoire fut créée en 1711; elle fut inaugurée par le Français Jean Barbeyrac, traducteur et commentateur de Grotius et de Puffendorf. Toutefois, cette chaire, purement laïque, se trouvait cernée de chaires théologiques; pour peu qu'une velléité d'indépendance s'y manifestât, le gouvernement de Berne était là pour la réprimer. Les Vaudois n'oublient pas les mesures humiliantes auxquelles leurs ancêtres avaient été forcés de se soumettre

Digitized by Google

plus d'une fois. Ces vieilles querelles ont eu leur écho jusque dans les fêtes universitaires de Lausanne. Dans la principale séance, sans se laisser intimider par la présence des délégations des autorités fédérales de Berne, M. Ruffy, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, reprocha aux Bernois d'avoir jeté le *pavé de l'ours* à la tête de l'Académie de Lausanne. Pour comprendre l'effet de cette boutade, il faut se rappeler que Berne se nomme en latin moderne *Arctopolis*, ville de l'ours, parce que l'étendard des Bernois portait un ours, en allemand *Baer*, d'où *Bern*, et qu'aujourd'hui encore il y a dans la ville une fameuse fosse aux ours. M. Gobat, du gouvernement de Berne, ramassa le pavé, et au banquet du jour suivant le renvoya à M. Ruffy. Il rappela qu'après tout c'étaient les hommes *aux rudes pattes* de Berne qui avaient fondé l'Académie de Lausanne, que leur but avait toujours été bon, et que, s'ils châtiaient bien, c'est qu'ils aimaient bien. Finalement, pour ne pas laisser le pavé se perdre, il proposa de le déposer au musée national qui allait être inauguré. Cette petite guerre à des fêtes pacifiques scandalisa quelques étrangers; le lendemain, l'un d'eux crut devoir faire appel à la concorde, et rappela que rivalité n'était pas inimitié Pour qui connaît les Suisses, il n'y avait là rien de choquant. Ils ne font pas mystère de leurs antagonismes d'opinions; leur devise est que l'eau qui ne remue point sent mauvais; ils n'en sont pas moins unis sur toutes les questions d'intérêt commun ou d'honneur national.

La Révolution française valut à la Suisse une nouvelle forme de gouvernement, et au canton de Vaud son indépendance; ce fut un commencement de liberté pour l'Académie de Lausanne. En 1806, une loi augmenta considérablement le nombre des chaires, mais sans enlever à l'institution son caractère d'établissement ecclésiastique. Ce n'est qu'en 1837, trois cents ans après la fondation de la *Schola Lausannensis*, que l'Académie fut sécularisée; elle eut alors trois Facultés distinctes, la théologie, le droit, et les lettres avec les sciences. Au mois d'octobre de la même année, Sainte-Beuve entreprit un voyage en Suisse. Il se fixa pour un an à Lausanne, et, à la demande du gouvernement, fit à l'Académie un cours d'où sortit *Port-Royal*. Dans le même temps prenait possession de sa chaire le critique Vinet, si connu par ses *Études sur la littérature française*. Jusqu'en 1845, ce fut un temps de prospérité; les leçons de professeurs célèbres étaient suivies par une jeunesse nombreuse et avide de science, quand une révolution éclata, et que la question religieuse allait mettre une fois de plus en péril l'Académie de Lausanne. La lutte continua jusqu'en 1860, puis s'apaisa graduellement. Cet apaisement rendit possible les réformes radicales de 1869. La réorganisation datée de cette année aboutit à la création de nouvelles chaires, à la division de la Faculté qui comprenait les lettres et les sciences en deux Facultés séparées,

Digitized by Google

et à l'adjonction à l'Académie de l'École spéciale d'ingénieurs, sous le nom de Faculté technique. Le cadre fut successivement agrandi par la création de l'École de pharmacie, en 1873, et d'une section propédeutique médicale, embryon de la Faculté de médecine, en 1881. Il restait peu à faire pour avoir une Université, une heureuse circonstance vint en aide.

En 1871 était décédé un ancien étudiant de Lausanne, Gabriel de Rumine, Russe d'origine, mais Lausannois par sa naissance et son éducation. Il avait légué à la ville la somme d'un million et demi, en stipulant que quinze ans après sa mort, augmentée des intérêts, elle serait consacrée à un édifice reconnu d'utilité publique par une commission de cinq professeurs de l'Académie et de cinq magistrats de la ville. En 1886, cette commission décida que l'édifice en question serait destiné aux études supérieures, à la condition que l'État transformerait l'Académie en Université. La condition fut acceptée et votée en 1888. L'acte solennel s'est consommé le 18 mai dernier, quand M. Ruffy, devant les représentants des Universités de toute l'Europe, a prononcé ces mots : « Je déclare inaugurée l'Université de Lausanne ».

Vous venez de remarquer, Messieurs, que la France n'est pas sans avoir eu sa part dans l'histoire d'une Académie où l'on a toujours parlé sa langue et étudié sa littérature; il est permis d'espérer qu'elle l'aura aussi dans celle de l'Université qui en est sortie. Dès aujourd'hui deux Français, MM. Walras et Georges Renard, jettent par leur enseignement de l'éclat, l'un à la Faculté de droit sur la chaire d'économie politique, l'autre à la Faculté des lettres sur celle d'histoire de la langue française.

A Fribourg non plus la France ne sera sans influence. Quatre de ses fils y enseignent déjà, le P. J.-J. Berthier à la Faculté de théologie, M. Fietta à la Faculté de droit, MM. Bédier et Rabiet à la Faculté des lettres[1]. L'Académie de cette ville, qui dans le monde se donne le titre d'Université sans y avoir encore droit, est de fondation toute récente; elle a néanmoins une histoire, c'est celle de la période de sa préparation, ou, pour mieux dire, de son incubation. Synchronisme curieux, c'est en 1537, l'année même de la création de la *Schola Lausannensis*, qu'on trouve le premier projet d'un établissement central d'instruction pour la Suisse catholique. Le bruit courait alors que le célèbre humaniste Loriti, surnommé Glaréan parce qu'il était du canton de Glaris, se disposait à quitter l'Université de Fribourg-en-Brisgau. La diète de Baden en Suisse prit une décision en vertu de

[1] M. Bédier a été nommé pour l'année scolaire 1891-92 maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen, et l'abbé Rabiet est mort au mois de septembre à l'âge de 33 ans. Espérons que ces deux Français auront pour successeurs à Fribourg deux compatriotes.

Digitized by Google

laquelle Glaréan serait invité à se rendre dans les cinq cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Zug, pour y instruire la jeunesse. Glaréan, touché de l'offre qui lui était faite, la déclina néanmoins, son intention n'étant point de quitter Fribourg-en-Brisgau. Deux ans après, la même diète décida de s'adresser à quelque autre homme éminent pour la création d'un centre d'instruction où se formeraient, dit le procès-verbal, des savants, tant ecclésiastiques que laïques, de taille à résister aux nouveaux sectaires. Pendant le XVI^e^ siècle, il ne se passa guère d'année, sans qu'à plusieurs reprises les représentants des cantons catholiques ne se montrassent préoccupés d'avoir autant de gens instruits que les cantons réformés. D'ordinaire on trouve Fribourg désigné pour être le siège de l'école, comme étant, disent les documents, la place la plus convenable et la plus commode pour son établissement, en raison du bon marché des vivres et de la pureté de l'air. Au XVII^e^ siècle, c'est la même insistance; dans le procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 1619 par le Conseil de Fribourg, il est même fait mention de la fondation d'une Académie complète (*eine gantze academie*). Puis ce sont des legs et des dons faits pour la création d'un séminaire, ou des traitements votés pour des professeurs d'une Université. Au XIX^e^ siècle, les mêmes propositions se succèdent, et les Fribourgeois sont unanimes à réclamer le haut enseignement dans toutes les branches du savoir.

Le jour vint enfin où le vieux germe s'épanouit; la plante nouvelle trouva des appuis dans tous les pays catholiques; le plus précieux lui fut envoyé de Rome. « Il n'y a rien de nos jours, dit Léon XIII dans son bref du 1^er^ août 1889, à quoi les catholiques puissent appliquer leurs efforts avec plus d'opportunité et d'avantage que les hautes études. » Ce bref fut adressé à M. Georges Python, conseiller d'État et chef du Département de l'instruction publique du canton de Fribourg. M. Python a eu le mérite d'obtenir les fonds : deux millions laissés disponibles en 1886 par une conversion de la dette fribourgeoise, et un demi-million de la ville de Fribourg. Les garanties d'avenir de l'Université sont l'œuvre de M. Decurtins, socialiste catholique, et un des hommes d'État les plus populaires en Suisse. M. Decurtins se chargea de trouver des élèves, des maîtres et des livres. Par voies et par chemins pendant des mois, il fit, outre le voyage de Rome, des pérégrinations en Allemagne, en Pologne, en Belgique, en France, en Angleterre. Il obtint les encouragements des personnages les plus en vue dans le monde catholique, avec l'adhésion du cardinal Manning. L'Académie fut instituée par une loi du Conseil d'État du canton du 15 octobre 1889, et inaugurée le 4 novembre suivant. Elle se composait alors d'une Faculté de droit qui, sous le nom d'École de droit, existait depuis 1882, et faisait des avocats et des juges de paix pour le canton, et d'une Faculté des lettres ou de philosophie. La

Digitized by Google

théologie fut ajoutée en octobre 1890. Par leur origine et leur organisation, les Facultés de Fribourg ne sont pas des Facultés catholiques libres, à l'instar de celles de France; elles sont une institution de l'État, et par suite de cette circonstance elles peuvent réclamer leur part des subventions fédérales à venir, délivrer des diplômes qui ont une valeur officielle, et obtenir l'équivalence des grades avec toutes les Universités suisses.

Je n'ai pas cru abuser de votre attention, Messieurs, par une esquisse historique des deux institutions que nous étudions. Je dois dire que la composition m'en a été facilitée par l'abondance des documents. En tête d'un recueil de leçons reliées en un beau volume, l'Université de Lausanne offrit à tous les délégués son histoire comme Académie, écrite par M. Vuilleumier, doyen de la Faculté de théologie. C'est, avec de notables additions, un résumé de travaux antérieurs, publiés par Chavannes, Bridel, Gindroz, Archinard et Vulliemin. Plusieurs discours prononcés pendant les fêtes, surtout celui de M. Ruffy, et aussi celui de M Cuénoud, syndic ou maire de Lausanne, sont pleins de détails historiques et méritent d'être conservés. Dans les rues, on vendait au peuple, pour 20 centimes, avec le programme des fêtes, sur l'Académie qui finissait une notice très bien faite. Dans le n° de juin 1891 de la *Bibliothèque universelle et revue suisse*, M. Henri Warnery, professeur à la Faculté des lettres de Neuchâtel, est revenu à la charge, et a retracé la même histoire. A Fribourg, le Dominicain Berthier, doyen de la Faculté de théologie [1], me remit une forte brochure intitulée : *Projets anciens de hautes études catholiques en Suisse ou Préliminaires de l'Université de Fribourg*. Comme le R. P. avait vécu précédemment à Poitiers et avait gardé de notre ville un bon souvenir, il me pria d'offrir en son nom à notre bibliothèque universitaire un exemplaire marqué d'un mot de sa main. Déjà au mois de septembre 1890, le professeur Georges Renard avait donné un aperçu substantiel dans la Nouvelle Revue, sous le titre de *Deux nouvelles Universités suisses*. Le soin avec lequel les Lausannois et les Fribourgeois étudient l'histoire de leurs établissements d'instruction supérieure, est un indice de plus de leur esprit pratique; ils croient que la collaboration du passé sert à la consolidation de l'avenir. En méditant mon discours, je me demandais ce que ferait un professeur de Lausanne ou de Fribourg qui voudrait insérer dans un travail analogue une notice historique sur l'Université de Poitiers Celui-là ne serait pas embarrassé par l'abondance des documents, à moins qu'il ne vînt les consulter dans les cartons et sur les rayons de notre bibliothèque, où ils reposent en paix, couverts d'une poussière séculaire. Qui expliquera ce fait dans une ville où les savants et les écri-

[1] Elu recteur de l'Université pour l'année 1891-92.

Digitized by Google

vains ne se comptent point, où siège une société d'antiquaires renommée, où à la Faculté des lettres même se professent deux cours sur l'histoire et les antiquités du Poitou, où pas une pierre enfin n'est sans avoir son histoire ? Qui peut ne pas faire des vœux pour qu'il surgisse parmi nous un historien de notre ancienne Université avant que la nouvelle ne soit fondée ? Un heureux souvenir pour notre passé serait un gage heureux pour notre avenir.

Après le coup d'œil historique jeté sur les deux Universités, je voudrais exposer brièvement leur organisation.

Celle de Lausanne se compose de nos quatre Facultés, droit, sciences, lettres et médecine, d'une Faculté de théologie, et d'une Faculté technique. L'enseignement y est plus complet que dans nos grands centres mêmes, par conséquent plus *universel*, et plus digne de constituer une *Université*, dans le vrai sens du mot. La théologie, qu'il comprend, nous manque partout; sans elle, pourtant, dans les autres pays, on ne concevrait point une Université. Quant à la Faculté technique, c'est une École centrale au petit pied; elle serait, dans le projet de loi sur les Universités de France adopté par la commission du Sénat, un de ces établissements d'enseignement supérieur qui pourraient, s'il y avait lieu, être rattachés à chaque Université. Les débuts en furent modestes, ils datent de 1853. La première promotion ne comptait que 5 élèves; leur nombre s'accrut d'année en année, et en 1869, l'École spéciale d'ingénieurs devint Faculté ? Les diplômes qu'elle délivre sont aussi recherchés qu'estimés. Tout le corps enseignant de l'Université se compose de 36 professeurs ordinaires, d'un nombre illimité de professeurs extraordinaires, de 9 privat-docents, de 4 assistants ou préparateurs d'anatomie, de 2 assistants de chimie, et d'un lecteur. Ce dernier maître, le plus humble par sa position, n'est pas le moins utile. Il est attaché à la Faculté des lettres; son devoir est d'exercer les étudiants à l'art de parler en public, de donner des leçons d'élocution aux étrangers, et de revoir avec les nouveaux-venus les éléments de grammaire et de littérature qui pourraient leur manquer pour l'intelligence des cours des professeurs. A entendre les doléances de nos professeurs de littérature grecque et latine, un répétiteur de ce genre ne serait pas déplacé à nos Facultés des lettres.

A Fribourg l'enseignement n'est pas aussi vaste qu'à Lausanne; l'Académie n'a encore ni les sciences ni la médecine. Les trois Facultés dont elle se compose, portent officiellement les désignations d'*Ordo theologorum*, *Ordo jurisconsultorum* et *Ordo philosophorum*. Les professeurs sont, en général, des hommes distingués. M. Decurtins, qui les a recrutés, n'en voulait point d'autres; leur talent lui fermait les yeux sur leurs opinions. Ils viennent de tous les pays, et, sauf pour la Faculté de théologie, qui est aux Dominicains, ce sont des ecclé-

Digitized by Google

siastiques de toute sorte, ou des laïques célibataires ou mariés. Bien que d'après l'index lectionum les cours ne doivent se faire qu'en latin, en français ou en allemand, ils peuvent, si la nationalité des étudiants l'exige, se faire en toute autre langue. Le Roumain et l'Irlandais sont chez eux à Fribourg comme le Russe et le Polonais. Les trois Facultés ont 34 professeurs et 3 privat docents. Comme à toutes les Universités suisses, il y a une chaire de pédagogie à Fribourg et à Lausanne. Cet enseignement s'introduit peu à peu en France. A Poitiers il tend à prendre place, timidement et presque sous des noms déguisés, tels qu'*histoire de la littérature pédagogique en Angleterre, histoire des écoles en Angleterre et en Allemagne, etc.*

Les professeurs des deux Universités suisses donnent par semaine un nombre d'heures considérable; à Lausanne on m'a parlé de 8; à Fribourg l'index lectionum en porte jusqu'à 11 pour la même chaire. Chez nous, l'ancienne règle était de 3 heures; l'ordonnance de 1841 introduisit celle de 2; plus tard on est revenu aux 3 heures. Cette différence dans les deux pays s'explique. En France on ne donne aux Facultés que le véritable enseignement supérieur, les lycées se chargent de tout l'enseignement secondaire; en Suisse, comme en Allemagne, on fait à l'Université certains cours qui équivalent aux cours supérieurs de nos lycées. La méthode d'enseignement varie en conséquence. Pour ne parler que de la Faculté des lettres ou de philosophie, toutes les leçons du professeur suisse n'affectent point un caractère scientifique, ou ne supposent pas des recherches personnelles; quelques-unes sont dogmatiques, c'est-à-dire, imposent leur objet et ne le discutent pas. Chaque leçon du professeur français n'est pas, sans doute, comme le voulait Michelet, un poème; mais chacune résout une question. Nous ne nous présentons devant nos élèves qu'avec une conférence fortement travaillée, d'où nous excluons les récits et les aperçus des manuels; nous y rassemblons et condensons les résultats de nos recherches; notre matière préparée, nous la disposons dans un cadre construit avec soin, et nous l'exposons dans un langage simple, il est vrai, mais qui ne souffre pas le vulgaire. De cette différence dans le caractère de l'enseignement de part et d'autre, naît pour le professeur français un avantage au point de vue de la production des travaux personnels. Ses leçons sont des mémoires qui, imprimés séparément, forment des articles de revues, et, publiés collectivement, composent des livres. Il faudrait un beau rayon de bibliothèque pour recevoir les productions savantes, notices séparées ou volumes, de l'enseignement de notre Faculté des lettres pendant les dix ou onze dernières années. Je ne parle pas des œuvres de nos autres Facultés et de l'École de médecine et de pharmacie; on sait dans quelle large mesure elles contribuent au progrès de la science.

Fribourg a eu pendant le semestre d'été 1890-91, en tout, 143 étu-

Digitized by Google

diants régulièrement inscrits ; Lausanne, pendant le semestre d'hiver de la même année, 186. C'est de part et d'autre bien moins qu'à Poitiers. Les professeurs ont des auditoires restreints ; leur enseignement n'en est pas moins fécond. Ils sont en contact immédiat avec leurs élèves, peuvent discerner leurs dispositions, cultiver leurs aptitudes, et les faire entrer dans la voie qui les mène à leur vrai but. La situation est à peu près la même dans nos petites Facultés. Elle peut être jugée différemment, mais elle a pour elle le suffrage du plus grand professeur de notre temps, Fustel de Coulanges. « Voilà vingt-cinq ans que j'enseigne, dit-il dans la préface de ses *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, et j'ai eu le bonheur d'avoir chaque année quatre ou cinq élèves. » Cette parole de notre maître à tous a sa valeur. Fustel de Coulanges a toujours regardé comme son meilleur enseignement et le plus utile celui de l'École normale, parce que là il trouvait les quatre ou cinq élèves qui faisaient son bonheur. A Strasbourg déjà, il nous avait souvent laissé entendre que son idéal était de travailler avec quelques jeunes gens laborieux, à qui il pouvait communiquer, avec sa pensée et sa méthode, son âme.

Ce n'est pas qu'à Lausanne ou à Fribourg on se contente de l'état présent. Les deux établissements se tournent vers l'avenir. L'un a des cadres complets, il attend que les compagnies se forment ; l'autre complète ses cadres pour organiser les compagnies. S'ils ne devaient compter, comme nous, que sur un recrutement local, ils n'auraient pas de grandes chances de succès. Le canton de Vaud a environ 300,000 habitants, celui de Fribourg tout au plus la moitié, au lieu que l'Académie de Poitiers en a 2.800.000, c'est-à-dire à peu près autant que la Suisse tout entière. C'est au dehors que Lausanne et Fribourg espèrent trouver du renfort ; leur ambition est de devenir Universités internationales. Lausanne pourra être un rendez-vous scientifique pour la jeunesse protestante qui parle le français ou veut l'apprendre ; mais tout près est Genève, qui est dans les mêmes conditions et jouit d'une réputation légitimement acquise. Fribourg semble se trouver dans une situation plus avantageuse. C'est la seule Université suisse pour la population catholique, qui s'élève à plus d'un million d'âmes. Cosmopolite et polyglotte, elle est unique en son genre, non seulement en Europe, mais dans l'univers entier. « Étant catholique, dit M. Georges Renard, elle doit être internationale, attendu que l'Église romaine n'a jamais varié dans sa volonté d'être universelle et de s'élever au-dessus des querelles de nationalité. » Il serait téméraire, néanmoins, de prédire le succès même à Fribourg. Là, pas plus qu'à Lausanne, on ne peut fonder ses espérances sur le système universitaire des temps passés. Jadis tous les sièges d'études supérieures étaient internationaux ; ils se ressemblaient, et la vie était la même, à peu de chose près, à Paris, à Bologne, à Oxford. On étudiait pour étudier,

Digitized by Google

on prenait son temps, on allait d'une Université à l'autre pour faire ce qu'on voulait, souvent pour ne rien faire. Aujourd'hui ce système ne se retrouve plus guère qu'en Angleterre, où une vie de collège agréable, la création de relations sociales, et la formation du futur gentleman indépendant de caractère, sont le grand but que l'on vise. Dans tous les autres pays, on va à l'Université pour passer des examens et prendre des grades qui permettent d'entrer dans les services publics. Le temps est limité, et rogné par le service militaire. Supposez qu'un jeune Français, perdant de vue ses diplômes, aille passer un ou deux ans seulement à Fribourg. Pendant ce temps, ses camarades restés chez eux lui passeront dessus, et à son retour il trouvera la place prise.

Ces considérations ne doivent échapper ni aux Lausannois ni aux Fribourgeois. Loin de les décourager, elles semblent plutôt stimuler leur zèle. Aussi voyez quels efforts de propagande. Les fêtes de Lausanne ont eu pour but, assurément, d'honorer la science; mais elles ont été aussi une grandiose et majestueuse réclame en faveur de l'Université. La salve de cent un coups de canon qui a salué la grande séance universitaire, n'a pas seulement fait résonner la vallée du Rhône, frémir le Léman et retentir le Mont-Blanc ; son tonnerre a dépassé le Jura et les Alpes, et a annoncé aux nations l'existence d'un nouveau foyer de lumière dans le plus beau pays du monde. Les autorités civiles et universitaires n'ont laissé partir leurs hôtes que chargés de journaux, de brochures et de volumes, documents riches en renseignements sur les ressources et les avantages qu'offre leur Université à tous les points de vue.

A Fribourg, on n'est pas moins actif. Au commencement de chaque semestre, l'*index lectionum* de l'Université figure dans les revues de tous les pays qui, de près ou de loin, s'intéressent aux hautes études. A l'Université même, le visiteur est reçu avec un empressement qui le fascine. A l'amabilité de me promener de salle en salle dans les bâtiments, d'aller me faire admirer la Sarine avec son pont suspendu d'une hardiesse extraordinaire, et d'étaler devant mes yeux la superbe topographie du pays, M. le Recteur Reinhardt joignit l'attention de m'offrir une liasse de papiers, statuts de l'Université, *index lectionum*, *tabella scholarum*, listes des autorité, des professeurs, des étudiants immatriculés, et ainsi de suite. Pour comble de gracieuseté, le doyen de la Faculté de théologie m'invita à déjeuner, et, dans la compagnie de cinq ou six moines, je fis un repas, sinon des plus délicats, du moins des plus gais. Je quittai l'Université de Fribourg, comme tous les étrangers doivent la quitter, sous l'impression de je ne sais quel charme, et non sans promettre d'y revenir.

Pendant que le train me ramenait à Lausanne, je réfléchis à cette ardeur de se montrer des Universités suisses, et je me dis en moi-

Digitized by Google

même qu'il y aurait là pour nous un exemple à suivre. Dans ce temps d'annonces et de bruyante agitation, il n'est pas bon pour une corporation savante de se retrancher dans le silence. L'Université modèle n'est pas celle dont on parle le moins, c'est celle qui travaille et veut qu'on le sache. Si les Facultés de Poitiers travaillent, on pourrait peut-être leur reprocher de ne pas le faire assez savoir. Sans doute, individuellement leurs professeurs sont connus en France et au delà des frontières ; mais comme corps elles ne feraient que gagner à se mettre mieux en vue. La Faculté des lettres seule a un organe de publicité ; son *Bulletin mensuel*, toutefois, malgré sa valeur littéraire et scientifique, ne peut avoir, eu égard au corps entier de nos Facultés, qu'une sphère d'action limitée. Nous trouverions, si nous voulions en profiter, une plus grande tribune dans la *Revue internationale de l'enseignement supérieur*, qui fait le tour du monde. Son directeur, M. Dreyfus-Brisac, fait bon accueil aux articles de nos professeurs ; il ne recevrait pas avec moins d'empressement nos affiches, nos programmes, les délibérations de nos assemblées. Le revue est française et se publie à Paris ; pourquoi y est-il plus souvent question de Lausanne et de Fribourg que de Poitiers ? Au point de vue local ou régional, nous aurions, pour nous faire connaître et nous rendre utiles, le système anglais dit *University Extension*. En principe, il consisterait à mettre nos cours les plus pratiques à la disposition des populations assez éclairées pour en profiter, mais qui se trouvent éloignées de nos Facultés. Des difficultés surgiraient dans la pratique ; avec une volonté prudente et ferme on les vaincrait. Le système, au reste, paraît être à l'examen au Ministère de l'Instruction publique : un professeur de Bordeaux, M. Espinas, a été chargé récemment d'une mission en Angleterre pour l'étudier sur place.

J'aurais voulu connaître le traitement que touche le professeur suisse ; mais comme il varie d'une Université à l'autre, et même d'une chaire à l'autre, je n'ai pas pu avoir de chiffres précis. Un jeune agrégé de l'École normale supérieure m'a dit que, pour l'attirer à Fribourg, M. Decurtins lui avait fait offrir 6,000 francs par an pour commencer. A Lausanne, à ce qu'on m'a assuré, le professeur ne trouve pas une rémunération en rapport avec sa science et sa peine. Il arrive tout au plus vers la fin de sa carrière au traitement du titulaire français à son début. Dans une ville où, par suite de l'affluence des étrangers, la vie est chère, ce traitement suffit à peine à l'entretien d'une famille. Aussi n'y a-t-il pas eu là unanimité au sujet de l'emploi du legs Gabriel de Rumine. Le parti conservateur aurait voulu se contenter de la restauration des anciens bâtiments de l'Académie, et de leur appropriation aux besoins nouveaux ; il aurait réservé une partie du capital pour la création d'un fonds de rente destiné à élever le traitement des professeurs. Le parti radical l'a emporté. « Dans ce

Digitized by Google

parti-là, me dit un conservateur entêté, ce ne sont qu'architectes, ingénieurs, entrepreneurs et maçons, gens qui ont intérêt à faire tout passer dans les pierres. » Dans ma sympathie toute naturelle pour les professeurs, je ne pus pas contredire mon interlocuteur ; j'aurais cependant voulu lui faire observer que les radicaux me semblaient tenir à faire passer aussi quelque chose dans les têtes, puisque c'étaient eux qui avaient su si bien agrandir l'enseignement, et obtenir la transformation de l'Académie en Université.

Les Universités de Lausanne et de Fribourg ne dépendent de personne. La loi leur reconnaît la qualité de personne civile, avec les avantages qui en découlent. Elles s'administrent et se gouvernent elles-mêmes, et règlent leur enseignement avec une liberté absolue. Chaque Faculté a son Doyen ; l'Université a un Sénat. A la tête du corps enseignant et de l'Université tout entière se trouve le Recteur. Les professeurs élisent tous ces dignitaires, à Lausanne pour deux ans, à Fribourg pour un an. Aucun n'est rééligible. Chaque professeur est sujet à passer par le décanat ou le rectorat, sans supplément de traitement. Les statuts lui imposent l'acceptation de ces fonctions, à moins d'empêchement grave. Ce système a ses avantages : il prévient les compétitions et les divisions entre professeurs, et les force tous à s'initier aux règlements. En France, il pourrait avoir des inconvénients, à cause des rapports avec l'autorité centrale, rapports qui n'existent pas en Suisse, puisque l'Université n'est soumise à aucune autorité.

A Lausanne, les étudiants sont, au point de vue de leurs études, aussi libres que les professeurs au point de vue de leur enseignement. Liberté de dire et liberté d'entendre, voilà la règle Ils suivent les cours qu'il leur plaît, moyennant une légère rétribution, dont la moitié tombe dans la caisse de l'Université, et dont l'autre moitié est réservée au professeur. Ils gardent le goût traditionnel de la comédie, et deux fois l'an ils donnent des spectacles savamment combinés. Leur vie extérieure n'a rien que d'agréable. L'habitant trouve en eux une source de revenus et leur fait la cour. La police, toutefois, ne leur reconnaît aucun privilège, et s'il leur arrive de s'écarter de la règle ou de troubler la tranquillité publique, elle leur applique la loi Les Allemands, un peu fiers, et habitués chez eux aux rencontres sur le terrain, ont quelque peine à se soumettre à ce régime. Ils ont manqué, à plusieurs reprises, de donner du déplaisir aux autorités cantonales. Après la récente visite de l'empereur d'Allemagne à l'Université de Bonn, et les encouragements donnés par Sa Majesté au duel entre étudiants, il est à craindre qu'à Lausanne aussi les rapières ne se mettent à *s'entrechoquer joyeusement*, et que les Allemands ne créent de nouveaux ennuis au gouvernement du canton de Vaud. Ils forment un corps à part sous le nom de *Germania*. Les étudiants d'origine

Digitized by Google

suisse se divisent en trois sociétés, *Stella*, *Belles-Lettres* et *Zofingue*. *Stella* a pour signe distinctif une étoile à la casquette, et comprend les scientifiques ; elle fut fondée en 1857 par quelques élèves de l École d'ingénieurs. Les *Bellettriens* sont, comme leur nom l'indique, les étudiants en lettres, gais, *chose légère* comme la poésie qu'ils cultivent. Les *Zofingiens* sont plus graves et affectent une certaine austérité. Leur nom vient de Zoffingen ou Zoffingue, petite ville de l'Argovie où les étudiants de la casquette blanche de toutes les Universités suisses se donnent périodiquement rendez-vous, pour tenir tête à l'association rivale *Helvetia*, qui porte la casquette rouge.

A Frîbourg, la situation des étudiants n'est pas tout à fait la même qu'à Lausanne. A toutes les Facultés les cours sont gratuits. La partie forte de l'Université est la théologie ; elle a autant d'élèves que la philosophie et le droit ensemble. Le costume des Dominicains rappelle le moyen âge, et ce temps est l'époque dans laquelle se complaisent la plupart des professeurs. A la Faculté de droit même, le Père Weis, chargé d'enseigner l'économie politique, tourne surtout ses regards vers la société d'alors, pour la proposer aux socialistes d'aujourd'hui comme un modèle d'organisation. Le Père Berthier est un dévot de Dante Il me montra le manuscrit à peu près achevé d'un commentaire de la *Divine Comédie*, où il entend éclaircir l'œuvre souvent si obscure du grand poète italien à la lueur des écrits du grand théologien italien, saint Thomas d'Aquin [1]. Il se retrouve quelque chose du moyen âge jusque dans le genre de vie des étudiants. Là les vieux privilèges revivent, et l'*escholier* n'est pas traité comme le premier venu. Dès l'heure de son immatriculation, l'Université lui remet une carte qu'il porte toujours sur lui, et qui atteste son titre d'étudiant; si quelque constable le confond avec le vulgaire et lui manque de respect, il le rappelle au devoir en lui présentant son *civis Romanus sum*. Au reste, l'étudiant de Fribourg se dérange rarement Il n'arrive guère à l'Université qu'à l'âge de vingt et un ans ; il sait alors se conduire. Le système d'éducation suisse l'habitue, d'ailleurs, de bonne heure à la responsabilité de ses actes, et, par conséquent, à l'esprit d'indépendance. Les théologiens eux-mêmes ignorent ce que c'est que la tutelle. Les uns, sous le nom de *convicts*, vivent en toute liberté comme pensionnaires dans la maison des Dominicains, leurs professeurs ; les autres logent en ville. Tous se promènent sans surveillance, où et comme il leur plaît, pourvu qu'ils soient au moins deux. Le Recteur de l'Université m'assura qu'il n'avait jamais d'abus à constater.

Je ne pus pas, à Fribourg, me rendre compte du travail des étudiants, autant que je l'aurais voulu ; beaucoup d'entre eux étaient

[1] Le Père Berthier vient de donner chez Marietti, à Turin, une nouvelle édition de *Mystica Theologia divi Thomae*, publié au XIVe siècle par le Dominicain espagnol Thomas de Vallgornera.

Digitized by Google

allés aux fêtes de Lausanne ; les cours étaient interrompus. Je vis cependant tout ce qui, en dehors des leçons, pouvait avoir quelque intérêt ; c'était avant tout la salle de lecture. Elle est commune aux professeurs et aux étudiants, et entretenue par des cotisations. On y voit les journaux de toutes les couleurs et de tous les pays. Les étudiants lisent ceux de leur choix ; ils peuvent, tant qu'ils veulent, faire de la politique, *politisieren*, me dit le Recteur, qui est de la Suisse allemande. C'est la même liberté qu'en Angleterre. Ni dans l'un ni dans l'autre pays, une association d'étudiants n'admettrait dans ses statuts cette clause, qu'on s'abstiendra de parler politique. A côté des journaux sont les revues savantes de toute l'Europe, et dans toutes les langues ; chacune est dans sa case, où le lecteur la prend sans avoir à la demander à personne, et la replace quand il l'a lue. Au point de vue du nombre des publications périodiques, les Facultés de Poitiers n'ont rien à envier à Fribourg ; malheureusement la disposition et l'exiguïté de la salle de lecture de notre bibliothèque universitaire en interdisent l'accès aux étudiants. Les constructions nouvelles remédieront à ce fâcheux état de choses.

Je ne donnerai pas ici le récit des fêtes de Lausanne, il a été fait par des invités dans nos journaux et nos revues ; je me bornerai à relever ce qu'elles me semblent avoir eu de plus caractéristique. Le fait le plus saillant m'en paraît avoir été l'expression de l'attachement, non seulement des Lausannois, mais des habitants en général de tout le canton de Vaud, pour leur Université. Le peuple vaudois avait déjà fait éclater son sentiment lors de la demande de referendum lancée par le parti hostile à la création de l'Université ; il l'avait fait misérablement échouer. Maintenant il donnait cours à sa tendresse pour son *Alma Mater*. A Lausanne même, pas une maison, pas une fenêtre, pas une lucarne sans drapeaux Les rues étaient devenues des boulevards fleuris, grâce à des rangées de sapins ornés de rubans ; des guirlandes tendues d'une maison à l'autre en faisaient d'immenses berceaux. Tous les quartiers s'étaient mis également en frais. Bien loin du centre de la ville, dans une sorte de pauvre faubourg, les promeneurs s'arrêtaient devant ce quatrain arboré :

Nul cortège ne passera
Au milieu de cette cité.
Crions quand même : Hurrah
Pour l'Université !

Si du haut de Lausanne on jetait un coup d'œil au loin, on voyait le jour les drapeaux flotter aux mâts des bourgs et des villages, et la nuit les fusées et les feux de joie se mirer dans le lac. A la ville et à la campagne, c'était le même élan. Le prince des orateurs suisses, M. Ruchonnet, donna au banquet de Montreux, en un noble langage,

Digitized by Google

de l'unanimité de ces manifestations la raison la plus haute : « Hier, s'écria-t-il, en parcourant la ville de Lausanne, où les fleurs et les drapeaux cachaient les maisons même les plus pauvres ; aujourd'hui, en trouvant dans toutes les localités du littoral des témoignages de l'allégresse publique, mon cœur s'est ouvert à des émotions très vives, et j'ai oublié que j'étais envoyé par le Conseil fédéral, pour me souvenir seulement que je suis enfant de cette patrie aimée, que c'est à Lausanne que j'ai vécu mes plus belles années, élève de cette Académie qu'un baptême nouveau va rajeunir. Je ne maîtriserais pas un sentiment d'orgueil pour ce peuple, je voudrais dire mon peuple, s'il ne convenait pas que je fusse modeste pour lui comme pour moi qui en fais partie. Je suis fier que devant ces grandes choses de l'enseignement supérieur, auquel tant de leurs fils n'auront jamais part, les citoyens aient manifesté une joie générale. Ce peuple sent et cultive autre chose que la matière, et dans ce temps où les biens matériels sont une source de difficultés inquiétantes, on est heureux de ce culte qui lui donne, et à moi avec lui, la confiance dans l'avenir. »

M. Ruchonnet connaît le peuple vaudois. Ce peuple sait ce qu'il doit à son Université : elle lui envoie l'architecte qui élève ses édifices, l'ingénieur qui trace ses routes et ses voies ferrées, le mécanicien et le chimiste qui accélèrent et perfectionnent ses industries, le physicien qui lui apprend à faire de l'électricité cent usages divers, le naturaliste qui étudie son sol, sa faune et sa flore, le médecin et le pharmacien qni bandent ses plaies, l'historien qui lui raconte son passé, le professeur qui donne à ses fils l'instruction du collège et du gymnase, le ministre qui lui prêche l'Évangile et élève son âme à Dieu. Ce n'est pas tout. A Lausanne siège le tribunal fédéral, qui plane au-dessus des justices cantonales et juge en dernier ressort. Son palais s'élève non loin de l'Université. Le citoyen vaudois entend les passions frémir autour des gardiens suprêmes de la loi ; il est témoin des influences qui les assiègent, des séductions et des menaces qui tendent à leur arracher des sentences injustes, mais il n'a crainte Il sait que, lorsque la lutte devient inégale, pour se protéger contre eux-mêmes, et peut-être contre le pouvoir qui les a institués, ils se tournent vers la Faculté de droit, et trouvent dans les principes immuables qu'elle enseigne, la force de rester impassibles comme la loi.

Tous ces bienfaits de l'enseignement supérieur, notre peuple n'est pas en état de les apprécier de même, précisément parce qu'il y a entre lui et les Facultés moins de points de contact, moins de relations immédiates. Un canton suisse est un petit pays à lui, habitué à voir tout venir de son chef-lieu. la science comme autre chose. C'est là ce qui explique la multiplicité des Universités suisses ; chaque can-

Digitized by Google

ton important veut avoir la sienne. Celles de Berne, de Neufchâtel, de Fribourg, de Lausanne et de Genève sont si rapprochées, que leurs professeurs, pour se faire entendre de l'une à l'autre, n'auraient guère besoin du téléphone; un bon porte-voix ne serait pas loin de leur suffire.

Un autre fait à noter par nous dans les fêtes de Lausanne, c'est le rôle de la France. Par le nombre des représentants il était prépondérant. Tous les grands établissements de Paris avaient leurs délégués, comme presque toutes les Facultés de province. Les étudiants français étaient en grand nombre. Les Lausannois cherchèrent, comme c'était leur devoir, à tenir la balance égale entre toutes les nationalités; les Français cependant eurent à se réjouir de quelques attentions spéciales. Le chef du département de l'Instruction publique, dans son beau discours de la séance universitaire, n'apostropha personnellement d'autre étranger que M. Liard; il le cita textuellement au sujet de l'appui que donnent les unes aux autres les diverses branches des connaissances supérieures lorsqu'elles sont groupées en Université. Le troisième jour des fêtes, trois vapeurs conduisirent les étrangers à Montreux, *La France*, *Le Mont-Blanc* et *Le Winkelried*; la *France* cinglait en tête et portait les invités d'honneur. Au banquet même de Montreux, M. Charles Secrétan, le doyen d'âge des professeurs de Lausanne, un patriarche de la philosophie contemporaine, déclara, avec l'autorité qui s'attache à son nom et à ses œuvres, que l'équilibre moral du monde avait besoin de toute la pensée française. M. Ruchonnet, qui venait de féliciter le peuple vaudois d'avoir si bien manifesté sa joie, ajouta que la foule avait eu le sentiment qu'elle était dans le vrai en voyant la veille dans les rues de Lausanne tant d'étrangers: « Qu'eût-ce été, dit-il encore, si ce peuple avait connu ces hommes d'apparence modeste, s'il avait su que plusieurs d'entre eux portent des noms européens, je dirais sublunaires, si le mot existait. Faut-il les nommer? la tentation est bien près de moi. » Et du geste le plus gracieux il s'inclinait vers M. Brouardel, assis à son côté. Je crois qu'en ce moment tous les convives auraient voulu être Français. Le rôle de la France fut beau par la simplicité même et l'absence de toute prétention. Ses orateurs, MM. Planchon, Brouardel et Gabriel Monod, parlèrent avec un goût parfait; leurs discours, pour être sobres, n'en furent que plus applaudis. Les étudiants, bien qu'entraînés par leur âge à plus d'effusion, ne manquèrent pas de mesure. M. Bérenger, président des étudiants de Paris, fut d'un laisser-aller charmant quand il remit en souvenir aux étudiants de Lausanne, avec une coupe d'argent, un béret d'étudiant parisien: « Nous gardons, dit-il, des étudiants de Suisse une saine et belle impression de candeur et de bravoure. »

Négligerais-je, en parlant des Français à Lausanne, un acte pieux

Digitized by Google

accompli par eux, seuls et sans témoins ? Le dernier jour des fêtes, au matin, avant de se rendre aux réunions des sociétés savantes, en un long cortège les professeurs suivis des étudiants se rendirent au cimetière où dorment les soldats français morts à Lausanne M. Liard en tête, ils défilèrent dans un recueillement religieux, autour de la pyramide qui marque la tombe et porte les noms de cinquante-quatre soldats. Deux couronnes furent suspendues au monument pour rappeler le souvenir du pélérinage. Aucun discours ne fut prononcé ; la solennité du silence répondait le mieux à l'émotion des cœurs.

A en juger d'après les articles sérieux de la presse suisse pendant et après les fêtes, les Français ont laissé à Lausanne une bonne impression ; leur modestie pleine de dignité y est restée fort appréciée. Le Suisse lui-même est modeste de sa nature ; il n'en a pas moins conscience de sa valeur. Il met son honneur, non à agrandir sa puissance, mais, comme le dit son poète favori, Gottfried Keller, à augmenter la valeur morale de l'homme :

> Wir *mehren* nur im Heimathland
> Den Menschenwert mit reiner Hand.

Il aime les fêtes qui ont ce but, et il les fait bien. Quand il y invite l'étranger, sa générosité n'a point de limites. Quiconque accepte son hospitalité peut l'en remercier d'avance. C'est ce qu'avait fait le Conseil général de nos Facultés dans l'adresse qu'il me chargea de remettre à l'Université de Lausanne. Laissez-moi vous la lire à titre de document :

« Monsieur le Recteur,

« De l'extrême ouest de la France, les Facultés de droit, des sciences et des lettres, avec l'École de médecine et de pharmacie de « Poitiers, viennent offrir à la jeune Université née de l'Académie de « Lausanne leurs souhaits de longue vie, de prospérité et de bonheur. « Au moment où elles aspirent à leur tour à être réunies en Université, elles sont dans les meilleures dispositions pour apprécier le « caractère de la fête à laquelle vous leur avez fait l'honneur de les « convier. En prenant part à vos joies, elles ont comme un avant-« goût de celles qui leur sont réservées à elles-mêmes. Elles dispensent l'instruction supérieure à une vaste région, qui n'est pas peu-« plée de moins de deux millions et demi d'habitants ; à ce titre elles « ont droit à une des premières voix dans les suffrages qui vous sont « apportés de toutes les parties de la France. Le souvenir de l'hospi-« talité qu'elles reçoivent aujourd'hui dans la Suisse romande, s'ajoutera à celui de l'hospitalité reçue en d'autres temps dans la Suisse

Digitized by Google

« entière par la génération à laquelle appartiennent leurs professeurs.
« Elles espèrent que les hautes études contribueront à former entre
« les deux Républiques de Suisse et de France un nouveau lien, aussi
« solide et aussi durable que les liens créés depuis longtemps par une
« communauté de langue, ou la conformité des intérêts et des insti-
« tutions. »

Tout ce que l'on s'était imaginé sur la réception qui serait faite aux étrangers à Lausanne fut dépassé, et M. Brouardel, dans son toast, put dire sans exagération : « Jamais nous n'avons trouvé nulle part un accueil aussi cordial. » Puisse le jour n'être pas éloigné où l'Europe savante, convoquée à Poitiers pour la fête à laquelle notre adresse fait allusion, emportera de l'hospitalité française un souvenir aussi favorable que celui qu'elle a emporté de l'hospitalité suisse !

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS LITTÉRAIRE

OUVERT ENTRE LES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

Cette année la Faculté des lettres a choisi, comme sujet de concours entre ses étudiants, la question suivante :

« On fait généralement d'André Chénier un précurseur du Romantisme. Ne pourrait-on pas soutenir que pour le fond des idées et la forme des vers, c'est surtout le disciple du XVIII^e^ siècle ? »

Chargé par mes collègues de classer les travaux des concurrents, je ne profiterai pas de l'occasion pour transformer un simple rapport en discours de rentrée. Il ne vous semblera pourtant pas déplacé, je l'espère, qu'avant de proclamer le nom du lauréat, je dise rapidement quelques mots du sujet indiqué. Cette question fait partie d'une étude plus vaste, d'un mouvement général qui pousse actuellement les travailleurs à réviser bien des jugements que l'on croyait jusqu'ici sans appel, sur la fin du XVIII^e^ siècle, aussi bien en littérature qu'en histoire.

Pour des raisons diverses, qu'il est inutile d'énumérer ici, ni les événements, ni les hommes, ni les œuvres qui ont paru à peu près de

Digitized by Google

1789 à 1799, n'ont été, pendant trop longtemps, jugés d'une façon très scientifique. C'est ce qui s'est passé pour André Chénier.

Disparu, pendant la Révolution, de la manière que vous savez, Chénier semble mourir deux fois : après l'auteur, l'œuvre est sur le point de périr, à peine connue par fragments. Puis tout à coup elle reparaît presque entière vers 1820 : la France apprend alors qu'elle a perdu en 1794 un poëte déjà grand, et qui aurait pu grandir encore. Vite une question se pose : à quelle école appartient cet écrivain ?

C'est qu'en effet, à ce moment, la seconde Renaissance littéraire commençait. Le Romantisme faisait ses débuts, blâmé par ceux-ci, loué par ceux-là, cherchant à parvenir, à la fois timide et triomphant, orgueilleux et modeste, se proclamant la vérité nouvelle, et se cherchant des ancêtres. André Chénier fut adopté, sinon comme un ancêtre, du moins comme un précurseur : ce n'était pas encore la lumière, mais il annonçait la lumière.

Naturellement les classiques de leur côté tâchèrent de réclamer pour leur parti un pareil champion. La discussion, commencée il y a plus d'un demi-siècle, n'est pas encore près de se terminer sur ce point : Chénier est-il le premier des romantiques ou le dernier des classiques ?

A coup sûr, si classique qu'il puisse être, Chénier ne doit pas être rangé dans la catégorie de ces grands artistes qui, à force de rechercher la beauté idéale, et par conséquent surhumaine, s'éloignent de l'humanité; qui, pour avoir essayé de dégager dans l'âme ce qui est éternel, ne sont presque plus de leur temps; qui enfin, pour avoir voulu reproduire une vérité commune à tous les pays, ne sont plus de leur pays.

Car nul poète n'a été plus que Chénier de son pays, de son temps, et n'a mis plus d'humanité dans son œuvre. Même dans ses théories sur l'imitation des anciens, on retrouve le penseur moderne et original. En effet, il ne veut demander aux Grecs et aux Latins que le secret de leur admirable forme : il s'adresse aux vieux auteurs pour apprendre d'eux à écrire des vérités neuves. Ajoutons que, en procédant ainsi, André Chénier ne relève ni de Ronsard, ni de Boileau. Là encore il est de son temps, puisque, dans toute la fin du XVIIIe siècle nous constatons chez tous les artistes, aussi bien chez les peintres, les sculpteurs et les ornemanistes, que chez les prosateurs et les poètes, un effort pour restaurer l'esprit classique en France. Tandis que d'un côté l'abbé Barthélemy compose son *Voyage du jeune Anacharsis*, dont l'influence fut si profonde, que Madame Lebrun offre comme surprise à ses invités ce souper à la grecque dont on a tant parlé, et que David émerveille ses contemporains par sa restauration ou, si l'on préfère, son exhumation de l'art antique; d'un autre côté Delille, l'abbé Virgile, comme disait Voltaire, permet aux belles

Digitized by Google

dames de faire, grâce à sa traduction, à peu près connaissance avec les Géorgiques.

Dans la foule qui travaille au grand monument pseudo-antique élevé par la fin du XVIIIe siècle, Chénier est un ouvrier, le meilleur du reste, car au milieu de tous ces gens de talent, il est le seul qui ait du génie : et c'est dans le marbre le plus pur qu'il taille le temple où il prêchera l'évangile de la philosophie moderne.

Aussi est-il de son temps, bien plus que tous ses contemporains : aussi brûle-t-il de chanter toutes les grandeurs de son siècle, conquêtes scientifiques ou politiques. Aussi la Révolution a-t-elle profondément marqué de son sceau l'œuvre de Chénier, lorsqu'il rend hommage aux pures et pacifiques espérances de Quatre-vingt-neuf, lorsqu'il se lance dans la lutte devenue ardente, lorsqu'enfin, vaincu, il profère contre ses vainqueurs des vers furieux et superbes.

Pour bien comprendre Chénier, pour le juger à sa véritable valeur, nous devons donc le replacer dans son temps, puisqu'il a été au fond le poëte de son temps. Que nous importe, à nous qui sommes si loin des discussions stériles des classiques et des romantiques, que nous importe qu'André Chénier ait été de telle ou telle coterie littéraire ? Ce que nous lui demandons et ce qu'il nous donne, c'est d'abord une impression de pure et marmoréenne beauté : c'est aussi la vie, le mouvement, la passion parfois ardente, ou même brutale, que nous aimons à trouver dans une autre partie de son œuvre, qui n'est ni la moins belle, ni la moins émouvante.

Pour donner à cette idée une forme sensible et plastique, je ne saurais mieux comparer ces deux côtés du talent de Chénier qu'aux deux bas-reliefs bien connus qui décorent les deux piliers de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

D'un côté un groupe calme, digne, un peu froid. L'artiste, qui a visiblement copié l'antiquité, ne lui a emprunté que sa correction, et non sa vie. Le spectateur rend justice à la beauté de l'œuvre, mais ne s'attarde pas à l'admirer parce que, de l'autre côté, son œil se sent irrésistiblement attiré par un chef-d'œuvre de mouvement, de vie : dans ce groupe tumultueux de guerriers, toutes les mains se lèvent pour frapper, toutes les bouches sont ouvertes par un cri d'enthousiasme, et l'on voit planer au-dessus des soldats l'image sensible de la divinité qu'ils contemplent en eux-mêmes, de la patrie armée. Le mouvement triomphal de la Marseillaise anime et soulève tout ce bloc de marbre.

Eh bien, que nous préférions dans Chénier l'amant de l'antiquité, rêvant de ravir à la déesse le secret de son immortelle splendeur pour revêtir la vérité moderne de la beauté antique, ou le lutteur qui, dédaignant pour les combats de la rue l'arme du vers, arme fine, artistique, mais fragile, a préféré la prose du journal avec laquelle on

Digitized by Google

frappe des coups plus pesants, toujours nous constatons que pour le fond ou pour la forme, André Chénier est surtout le disciple du XVIIIe siècle, et qu'il ne perd rien de sa véritable grandeur à être ainsi replacé au milieu de ses contemporains.

II

Le peu que je viens de dire sur André Chénier, Messieurs, s'adresse uniquement à vous, et n'est destiné dans ma pensée qu'à vous permettre de suivre avec intérêt la comparaison des différents travaux envoyés au concours. Je n'ai pas prétendu indiquer ainsi les opinions que j'aurais voulu trouver dans les manuscrits des concurrents. A la Faculté des lettres, qu'il s'agisse d'une modeste copie de baccalauréat, ou d'une dissertation pour la licence, nous ne mesurons jamais la valeur d'un travail au plus ou moins de conformité que nous trouvons entre les théories exposées par le candidat et nos propres idées. Pour nous déclarer satisfaits, nous ne demandons qu'une chose : que l'élève, ou l'étudiant, défende ses opinions avec une franchise entière, avec le talent qu'on est en droit d'attendre de son âge.

C'est ce que j'ai été heureux de trouver dans les quatre mémoires remis à l'occasion de ce concours. J'arrive ainsi à la partie la plus agréable de ma tâche. Car c'est, Messieurs, pour un professeur, un heureux moment que celui où il peut, en séance publique, rendre hautement témoignage au travail de ses étudiants, donner une preuve de sa sympathie et de son estime à des jeunes gens qui, au sortir du labeur de l'année, ont employé deux mois de leurs vacances à terminer et à rédiger des travaux dignes d'intérêt.

M. Faure, dans le cadre restreint d'une simple dissertation, a fait tenir beaucoup de choses : il a fait preuve de conscience, mais sa pensée n'a pas été assez condensée. Pour un sujet de cette envergure, et un travail de cette dimension, chaque ligne de la copie aurait dû être une idée, une tête de chapitre.

Au contraire, dans le travail de M. Ravion, qui représente cent pages d'impression in-8°, je trouve un effort considérable. M. Ravion a comparé André Chénier aux penseurs, aux poètes de son temps, avec un soin scrupuleux, une conscience très méritoire, un excès de conscience peut-être : car, embarrassé par le poids de ses notes, M. Ravion n'a pu écrire d'une plume alerte et légère des idées qui sont restées un peu confuses. Pourtant, comme jamais un pareil effort ne reste complètement stérile, M Ravion trouvera la récompense de son labeur dans le progrès qu'il constatera certainement lui-même pour des besognes plus faciles et plus courtes. Les romains s'exer-

Digitized by Google

çaient avec de lourdes épées d'escrime, qui leur faisaient ensuite trouver relativement léger le véritable glaive de combat.

C'est déjà un vétéran émérite qui se révèle dans le travail qui a mérité le second prix de 50 francs, M. Despois. Pourtant, malgré de réelles qualités de critique, malgré des preuves nombreuses de sens et de bon sens littéraire, relevées par une pointe d'esprit souvent fine et gaie, M. Despois ne peut être classé qu'au second rang, le premier prix, d'une valeur de cent francs, étant mérité par M. Brun Alfred, maître répétiteur au Lycée de Poitiers.

Ici, Messieurs, au lieu d'apprécier rapidement la valeur du travail, comme je l'ai fait pour les autres études, je préfère donner quelques instants la parole au lauréat lui-même, c'est-à-dire vous lire certains de ces bons passages qui lui ont valu le premier rang. J'aime mieux m'effacer ici le plus possible, et vous présenter, au premier plan, un esprit original, qui peut faire quelque chose. Les rentrées solennelles de Facultés ne doivent pas être uniquement solennelles : il faut qu'elles soient utiles; et votre présence, Messieurs, votre présence aussi, Mesdames, ajoute à l'utilité de ces cérémonies, en augmentant la valeur des prix qui sont décernés devant vous.

Après avoir constaté que le grand critique des Jeunes-Frances, Sainte-Beuve, en sacrant Chénier romantique « avec une sorte de joie « triomphale, enlevait ainsi aux classiques un de leurs plus solides « appuis, un des piliers de marbre pur qui soutenaient le temple », M. Brun proteste contre cette annexion de Chénier à une École qui n'est pas la sienne, et rétablit la vérité en ces termes : « Faut-il pla- « cer Chénier parmi les précurseurs d'une école nouvelle parce qu'il « ne ressemble à aucun des poètes du XVIII^e siècle, parce qu'il a su « être original dans des genres qu'ils ont cultivés comme lui et qu'ils « auraient, sans lui, presque discrédités aux yeux de la postérité, en « un mot, parce qu'il a eu du génie, alors que quelques-uns seule- « ment d'entre eux n'avaient que du talent? Nous ne le croyons pas. « La poésie est en effet à la fois un don et un art : l'art peut aider la « nature, mais il ne la remplace pas, et tous les hommes, tous les « poètes surtout, ne sont pas également doués par elle. Si elle se « montra généreuse pour notre poète, il faut reconnaître que de son « côté il la seconda admirablement. Non seulement il soutint l'inspi- « ration de sa muse par un labeur incessant, mais souvent aussi il « prit soin de diriger sa route; peu à peu il la détourna des sentiers « où elle avait aimé à folâtrer jadis pour la faire marcher, plus sé- « rieuse et plus noble, dans des chemins droits et bien tracés. »

Et l'étude critique se continue ainsi, sans ces sévérités exagérées que nous rencontrons souvent dans les dissertations ordinaires, traits de jeunesse que nous excusons volontiers chez des jeunes gens, sans ces fades compliments décochés aux grands hommes, et qui semblent

Digitized by Google

plutôt destinés à complaire au correcteur qu'à traduire la pensée de l'auteur : le jugement est ferme et net, comme dans ce passage-ci : « Une imagination extraordinaire, une faculté incomparable d'obser- « vation, une rare vigueur de travail, le goût et la conscience du beau, « tout ce qui fait les grands artistes, les grands poètes, les grands « écrivains, lui a été donné : tout, excepté le temps qui seul pouvait « lui permettre d'achever l'impérissable monument de sa gloire. »

La forme, très suffisamment châtiée n'est pas le principal mérite de ce travail. Ce qui frappe surtout, c'est une abondance d'idées et une force de pensée qu'on rencontre rarement dans des dissertations purement littéraires : je ne vous en donnerai qu'une preuve : c'est ma dernière citation, et c'est avec regret que je me borne à cette page, car, si elle est la meilleure de ce travail, ce n'est pas la seule bonne : « Le savant, « le chercheur, n'a-t-il pas ses enthousiasmes, quand, si l'on peut « ainsi dire, il sent germer dans son cerveau la découverte qui va « bientôt éclore ? Quelles pures joies dans cette poursuite infatigable, « passionnante de cet inconnu qui n'en est déjà presque plus un ! « Qu'ils sondent les mystères de la nature, qu'ils forcent par leurs « calculs une planète inconnue à se révéler à nos yeux, ou qu'ils « créent quelque grand système de philosophie ou de morale, tous, « savants ou penseurs, ont senti grandir dans leur esprit l'émotion « profonde des choses entrevues ou révélées. Qu'on lise le dernier « chapitre de l'*Introduction à l'Étude de la Médecine expérimentale*, « où Claude Bernard, dans des pages admirables, a si bien caractérisé « la joie des découvertes faites, et le tourment délicieux de celles qui « restent à faire. On comprend quelle fascination cette pénétration « des mystères de la science doit exercer sur un poète épris d'idéal, « dont l'âme est toujours accessible aux grandes pensées et aux nobles « émotions. Le poète lui aussi fait chaque jour des découvertes dans « ce domaine : chaque jour sa conception grandit ; mais il n'est pas « un véritable artiste s'il ne comprend pas en même temps que le « savant ce que son œuvre a d'inachevé, s'il ne sent pas que ses plus « beaux vers sont ceux qui n'écloront jamais, car la science et l'art « ont la même devise : toujours plus haut, toujours plus loin.

« Et ainsi, sous l'effort journalier de milliers de pensées laborieu- « sement tendues, les bornes reculent, et chaque fois la nature mon- « tre à l'homme que ses conceptions restent encore au-dessous de ses « réalités. Qu'y a-t-il de plus poétique que ces audacieuses théories « de savants et de philosophes qui ne rêvent rien moins que de péné- « trer jusqu'au principe même des choses ? Il y a dans cette géniale « reconstruction des espèces vivantes que l'on connaît sous le nom « de Théorie de l'Évolution, une poésie aussi grandiose que dans les « plus hardies conceptions de Victor Hugo. C'est une Légende des « Siècles autrement vaste que celle qu'il a tracée. »

Digitized by Google

On reconnait à ces souvenirs des doctrines évolutionnistes un candidat à la licence philosophique. Et j'avoue que j'ai été particulièrement satisfait de voir un philosophe emporter, dans un concours de littérature, le prix sur des littéraires. Cela prouvera à ces derniers que, quelle que soit sa spécialité, un étudiant a tout intérêt à ne pas se désintéresser de la philosophie. Tous, du reste, nous avons à gagner à nous tenir au courant du grand mouvement de la philosophie contemporaine, sans craindre des doctrines que l'on voudrait quelquefois nous représenter comme inquiétantes, ou effrayantes. Car le propre de l'Université, et, vous me permettrez bien, Messieurs, d'ajouter en votre présence, le propre des amis de l'Université, c'est de n'avoir peur ni des mots, ni des idées.

Maurice Souriau.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

Sujets de compositions de la 2e série (Session de novembre-décembre 1891.)

Épreuves communes et licence ès lettres.

Composition française. — Expliquer et discuter cette théorie de Corneille dans l'examen d'*Horace* : « L'unité de péril d'un héros dans la tragédie fait l'unité d'action ».

Composition latine. — Quid censendum de opinione eorum qui, cum satiram romanam a Juvenale renovatam fuisse et amplificatam contendant, occasionem inde sumunt Horatianæ artis deprimendae.

Question de grammaire. — Le génitif.

Question de métrique. — La césure.

Thème grec. — *Cause de la perte de Rome.* — Lorsque la domination de Rome était bornée dans l'Italie, la République pouvait facilement subsister. Tout soldat était également citoyen; chaque consul levait une armée, et d'autres citoyens allaient à la guerre sous celui qui succédait. Le nombre des troupes n'étant pas excessif, on avait fait attention à ne recevoir dans la milice que des gens qui eussent assez de bien pour avoir intérêt à la conservation de la ville. Enfin, le Sénat voyait de près la conduite des généraux et leur ôtait la pensée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorsque les légions passèrent les Alpes et la mer, les gens de guerre, qu'on était obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays qu'on soumettait, perdirent peu à peu l'esprit de citoyens, et les généraux qui disposèrent des armées et des royaumes sentirent leur force et ne purent plus obéir.

Les soldats commencèrent donc à ne reconnaître que leur général, à fonder sur lui toutes leurs espérances, et à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les soldats de la République, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César. Rome ne put plus savoir si celui qui était à la tête d'une armée dans une province était son général ou son ennemi.

(Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. IX.)

N.-B. — Les correspondants qui ont déjà envoyé ce thème à la Faculté dans le courant de l'été, peuvent ne point le refaire : leur ancien devoir sera corrigé, à moins qu'une nouvelle copie ne vienne annuler la première.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Examen des théories relatives à l'existence et à la connaissance du monde extérieur.

Digitized by Google

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — Mithridate ; La civilisation byzantine au temps de Justinien : La Cour et la société ; les mœurs, les arts, les lois.

GÉOGRAPHIE. — L'Egypte ; La Provence.

Pour l'*agrégation de grammaire*, les sujets de composition de la 1re série, dont *aucun n'a été traité*.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Observation. — Les trois devoirs suivants ont été donnés en juin ; mais les candidats au certificat d'aptitude les ont eus trop tard pour pouvoir les faire avant le concours. Ils sont priés de les envoyer avant la première conférence de décembre.

Thème allemand

Si vous entrez dans les cuisines, où l'on voit réduit en art et en méthode le secret de flatter votre goût et de vous faire manger au-delà du nécessaire ; si vous examinez en détail tous les apprêts des viandes qui doivent composer le festin que l'on vous prépare ; si vous regardez par quelles mains elles passent, et toutes les formes différentes qu'elles prennent avant de devenir un mets exquis, et d'arriver à cette propreté et à cette élégance qui charment vos yeux, vous font hésiter sur le choix, et prendre le parti d'essayer de tout ; si vous voyez tout le repas ailleurs que sur une table bien servie, quelles saletés, quel dégoût ! Si vous allez derrière un théâtre, et si vous nombrez les poids, les roues, les cordages qui font les vols et les machines ; si vous considérez combien de gens entrent dans l'exécution de ces mouvements, quelle force de bras et quelle extension de nerfs ils emploient, vous direz : Sont-ce là les principes et les ressorts de ce spectacle si beau, si naturel, qui paraît animé et agir de soi-même ? vous vous récrierez : Quels efforts ! Quelle violence ! De même n'approfondissez pas la fortune des partisans.

Thème anglais

La propriété foncière chez les Celtes.

Les conditions de la possession du sol chez les Celtes étaient très différentes des coutumes féodales, qui, bien qu'importées de l'étranger à l'origine, devinrent de bonne heure un élément important dans les institutions anglaises. La propriété territoriale était la base de la féodalité française au moyen-âge, et dans les temps modernes ce principe a persisté. Chez les Celtes, au contraire, la propriété immobilière était collective ; le sol appartenait au peuple ; c'était principalement un vaste pâturage semé çà et là d'îlots cultivés. En droit, il était commun à tous les citoyens, et par conséquent les chefs du peuple, les membres influents de l'aristocratie, qui, de fait, en avaient principalement la jouissance, mais n'en avaient pas la propriété, n'avaient sur lui aucun droit réel ; ils ne pouvaient en disposer pour payer le dévouement de leur clientèle. C'était par le don ou le prêt d'objets mobiliers qu'ils se créaient des vassaux. Le principal, l'unique objet de propriété mobilière, était le bétail, à la possession duquel s'attachait beaucoup d'importance. On le prenait pour base dans la fixation de la valeur de tout autre objet, sans même excepter la terre.

Composition française.

« Nos élèves sont incapables de reconnaître et de goûter — en allemand (*ou en anglais*) — la beauté du style, tout au plus, si les plus forts d'entre eux peuvent distinguer une phrase incorrecte. Pour eux, il n'y a point de textes bien écrits ou médiocrement écrits, il n'y a que des textes faciles ou difficiles, intéressants ou ennuyeux. »

(FIRMERY).

Cela est-il vrai ?

Le jeudi 10 décembre, de 2 à 5 heures, conférence allemande pour le certificat d'aptitude.

Le jeudi 17 décembre, de 2 à 5 heures, conférence anglaise pour le certificat d'aptitude.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN.

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1891. NEUVIÈME ANNÉE. — N° 10.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

AVIS

Un grand nombre de nos abonnés n'ayant pas reçu la TABLE DES MATIÈRES *de l'année 1890, nous la joignons au présent numéro. La* TABLE DES MATIÈRES *de l'année 1891 paraîtra avec le numéro de février.*

CHRONIQUE

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Poitiers a voté une somme de 200 francs, destinée à récompenser les deux meilleurs mémoires présentés au Concours littéraire de la Faculté des lettres.

**

La dernière session de licence ès lettres a commencé le 30 novembre, et fini le 5 décembre. Seize candidats se sont présentés à l'examen ; 4 ont été déclarés admissibles, et 2 admis définitivement. Ce sont MM. Brun et Marmion, tous deux candidats à la licence philosophique, M. Brun a été admis avec la note *bien*.

***

M. Arnould, maître de conférences à la Faculté, vient de faire

Digitized by Google

paraître chez Klincksieck, dans la nouvelle collection à l'usage des classes, une *Méthode pratique de Thème grec.*

***

MM. Richard, archiviste du département de la Vienne, et Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, sont chargés par décision ministérielle du 30 octobre 1891, le premier d'une conférence d'histoire proprement dite du Poitou, le second d'une conférence d'archéologie régionale, à la Faculté des Lettres de Poitiers.

***

Par décision ministérielle du 28 décembre 1891, M. Arren, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Poitiers, est promu, au choix, de la 2e à la 1re classe.

Sujets de compositions donnés a l'examen de licence ès lettres
(Session de novembre 1891.)

Dissertation philosophique. — Le libre arbitre et le déterminisme.

Histoire de la philosophie. — Comment la philosophie de Descartes a-t-elle abouti au panthéisme de Spinoza? Donner une idée du spinozisme et exposer les principales objections qu'il soulève.

Composition française. — Que pensez-vous de ce jugement de Boileau sur lui-même :

Je ne puis, pour louer, rencontrer une rime...
Mais quand il faut railler, j'ai ce que je souhaite.
Alors, certes alors, je me connais poète.
Souvent j'habille en vers une maligne prose,
C'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose.

Dissertation latine. — Quaeretur quibus de causis Virgilii poemata Jam inde ab Augusti temporibus in scholis Romanorum praelecta fuerint et erudiendis puerorum animis adhibita.

Composition de grammaire et de métrique. — Rencontre des voyelles dans les vers en grec et en latin.

Conjugaison de δηλω et de ἵστημι à tous les modes du présent et de l'imparfait (voix active et passive).

Thème grec. — *La Liberté.* — Dieu, en faisant l'homme libre, lui a donné un merveilleux trait de ressemblance avec la divinité dont il est l'image. C'est une merveilleuse puissance, dans l'être dépendant, et créé que sa dépendance n'empêche point sa liberté, et qu'il puisse se modifier comme il lui plaît. Il se fait bon ou mauvais à son choix; il tourne sa volonté vers le bien ou vers le mal; il est, comme Dieu, maître de son opération intense. Il est à lui, il délibère, il décide et il a un empire suprême sur son propre vouloir. Il est certain qu'il y a dans cet empire sur soi un caractère de ressemblance avec la divinité qui étonne. N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette l'homme par cette liberté en état de mériter? Qu'y a-t-il de plus grand pour une créature que le mériter?

Malebranche.

N.-B. — Prière de traduire le titre.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION.

(Suite.)

LES CAHIERS DE DOLÉANCES.

C'est tout à fait par exception que les habitants d'une paroisse de Paris hors-les-murs déclarent « qu'ils n'entendent point séparer de leurs intérêts les autres sujets du royaume... que leurs plaintes ne doivent pas se borner à leur seule communauté, mais qu'elles doivent s'étendre aussi aux bourgs et villages qui sont également écrasés et sacrifiés aux privilèges des grands » (IV, 484). Sans doute on lisait un peu les brochures du jour, quand on savait lire, puisque presque partout, le clergé se plaint « qu'elles pénètrent jusque dans la chaumière du laboureur, et que déjà elles altèrent d'une manière effrayante pour l'avenir l'innocence et la simplicité des mœurs des habitants de la campagne » (II, 623). Mais il y a là évidemment une exagération oratoire. Puisque, par une apathie étrange, on ne lit pas de journaux, même dans les grandes villes, à plus forte raison ne doit-on pas dévorer des pamphlets dans les villages [1]. Si dans la paroisse de Ballainvilliers, le rédacteur du cahier fait étalage de science, cite aux références Dom Bouquet, le Capitulaire de « Kirsy », pense qu'une raison pour abolir un impôt est la manière dont Pline le Jeune en a parlé, et estime que le peuple a autant d'intérêt à la suppression de l'Académie française qu'à celle de la louveterie; on ne trouve pas souvent trace d'un pédantisme aussi déplacé [2]. Les campagnes sont surtout préoccupées de leurs intérêts personnels, qu'elles connaissent bien. Elles n'ont pas besoin de brochures pour apprendre à quel point elles sont misérables. Elles ne s'occupent que de ce qui les froisse immédiatement : « Les grands objets sont au-dessus de leur intelligence. » (IV, 343). Les paysans de Claye « savent que leurs lumières sont bornées, que ce n'est pas dans une campagne qu'on apprend la grande administration d'un empire, ni la haute législation; aussi n'entreront-ils pas, comme beaucoup de têtes exaltées, dans ces matières qui sont au-dessus de leurs forces, et qui ne doivent être traitées que par le souverain et les assemblées générales et d'États-Généraux » (IV, 443). Les campagnards veulent pour leurs souffrances

[1] Young, I, 239-240, 274.
[2] IV, 335, 336, 343, 339.

Digitized by Google

personnelles un remède prompt et efficace. Quant à l'élégance de la formule, ils n'en ont cure, et invitent les rédacteurs des Cahiers à se dépêcher; à Lyon, les commissaires se plaignent d'avoir été obligés de laisser subsister quelques répétitions de mots, quelques incorrections de style, « les habitants des campagnes ayant désiré et demandé à grands cris qu'il fût imprimé sur le champ » (III, 608). Aussi, quand les paysans rédigent eux-mêmes leurs doléances, n'apportent-ils pas dans leur rédaction, de grands scrupules artistiques. Leur plainte est simple, sans artifice, et d'autant plus touchante. A Roquencourt, chaque paysan prend nommément la parole; leur cahier se trouve fait quand chacun d'eux a dit son mot; et quelle éloquence dans ces simples lignes qui n'ont pas besoin de commentaire : « Moi, Charles Alavant, dénommé, député, je ne saurai quoi vous demander, car la misère est si grande que personne ne peut avoir de pain. » (V, 52.) Il y a dans ces cahiers de paroisse un simple exposé de leurs souffrances, plein de faits et sobre en paroles. Encore sont-ils quelquefois un peu honteux de ne pas savoir mieux exprimer leur pensée : « Si nous avons mal dressé nos plaintes et doléances, c'est que nous ne sommes pas versés à ces sortes d'écritures. » (III, 32.)

Leurs réclamations sont douces, résignées; très souvent on ne se plaint ni du seigneur, ni du curé, mais simplement de la misère, cet être impersonnel que l'on peut maudire sans offenser personne : « Il ne reste donc à désirer à la communauté de Saint-Antonin qu'une chose, qui est que les États-Généraux trouvent des moyens pour adoucir le sort et diminuer la misère de ses pauvres habitants. » (VI, 409.) Ils parlent au roi comme à un confesseur, comme à un père : ils lui racontent leurs petites affaires, combien la vie est dure, comme l'on mange mal, et chichement, « n'étant notre nourriture ordinaire, disent les montagnards du Châtelard, que de la soupe d'orge et d'avoine, avec des herbes en potage, avec un peu de pain bis, notre soûl au moins d'eau fraîche et cristalline » (III, 378).

Encore ceux-là sont-ils presque des privilégiés : autre part les paysans de la plaine sont réduits « à se nourrir à l'ordinaire de pain et d'eau, et souvent à manquer même de pain, lequel est toujours le plus noir et le plus grossier » (II, 695). Tout crie misère chez eux[1], et leurs cris sont saisissants : « La naissance est le premier bien; le second c'est la santé; c'est souvent le seul du pauvre habitant de la campa-

[1] Le plus éloquent commentaire de leurs plaintes, c'est l'impression d'horreur que le voyageur anglais Young ressent à visiter la France en 1789 : il cause une fois avec une paysanne qui se plaint, quoique son mari ait un cheval et une vache : « On disait à présent qu'il y avait des riches qui voulaient faire quelque chose pour les malheureux de sa classe, mais elle ne savait ni qui ni comment. — Dieu nous vienne en aide, ajouta-t-elle, car les tailles et les droits nous écrasent. — Même d'assez près, on lui eût donné de 60 à 70 ans, tant elle était courbée et tant sa figure était ridée et endurcie par le travail; elle me dit n'en avoir que vingt-huit. » I, 235.

Digitized by Google

gne. » (II, 675.) Encore est-ce là un bien qui disparaît vite : dans l'âge de la force, on résiste encore : mais la vieillesse prématurée qui les attend, c'est la défaite assurée dans leur dur combat de la vie ; à Suresnes, on compte que sur trois cent vingt chefs de famille, « il n'y a pas la vingtième partie dont la vieillesse ne soit condamnée à toutes les horreurs de la misère la plus profonde ; en sorte que ces malheureux n'ont presque tous à attendre de cinquante, de soixante, de soixante dix-sept ans de travaux, que la mendicité » (V, 126). Et remarquez que c'est justement la mendicité qui leur fait horreur. Ces misérables ont de la dignité [1].

Ils veulent gagner leur vie, et non pas la mendier : « Si on fait des plaintes, croira-t-on qu'il y a certains seigneurs qui ne rougissent pas de vous dire : « Quand tu seras ruiné, je te donnerai du pain. Juste Dieu ! les Français sont-ils donc faits pour être une nation de pauvres à l'aumône de quelques riches ! » (IV, 563)

Ils ne veulent pas qu'on leur restitue, sous forme de charités plus ou moins dédaigneuses, l'argent qu'on leur a extorqué par tous les moyens, même les plus vexatoires. L'impôt, ou les droits sous l'ancien régime, prennent une forme plus particulièrement odieuse dans la campagne : c'est une torture raffinée de chaque instant, qui ne tue pas la victime d'un seul coup, mais qui l'épuise lentement, en ne lui laissant qu'une sensibilité de plus en plus douloureuse. Le four banal par exemple, n'est pas un simple droit prélevé sur la cuisson du pain : c'est aussi une source de crispations pour le paysan qui paye cher, est mal servi, et n'a pas le droit d'aller acheter ailleurs. Le fournier se fait payer ses complaisances, refuse de cuire quelquefois ; s'il y a trop de monde, il brûle le pain, ou le rend cru : « à quoi il faut joindre l'inconvénient qu'un seul four ne peut suffire pour les habitants du lieu, et qu'ils sont obligés de manquer de pain ; et que si, pour se procurer ces objets de première nécessité, ils s'adressent aux boulangers circonvoisins, on pousse la dureté jusqu'à saisir leur pain » (III, 715). C'est devant la justice seigneuriale qu'il faut alors comparaître, et Dieu sait ce qu'elle coûte. Juge, procureurs, huissiers, notaires, procureur fiscal s'abattent sur les champs du paysan et dévorent tout. Là où ils ont passé, c'est la ruine (IV, 262-264).

Pour donner des faits et non des phrases, voici un relevé des droits seigneuriaux fait par la petite communauté de Peypin d'Aigues, dans la sénéchaussée d'Aix : « 1° la sixième partie de tous les grains comme blé, seigle, lentilles, pois, fèves, pois chiches ; 2° deux poulets

[1] Ils demandent même une récompense, une décoration, comme une espèce de Mérite agricole : « Que l'agriculture soit encouragée comme la source des vraies richesses ; en conséquence, qu'on récompense par des marques de distinction, et non pécuniaires, les agriculteurs qui donneront et emploieront des moyens d'amélioration, et feront les plus beaux élèves de bestiaux. » (IV, 371.)

Digitized by Google

pour chaque jardin; 3° la septième partie des olives; 4° la neuvième du chanvre et des raisins, et, pour les prés, six deniers par émine (un peu plus de huit ares); 5° chaque maison doit trois gélines; 6° la sixième partie du blé qu'on moud aux moulins banaux du seigneur; 7° le lods du au treize, selon notre transaction, mais exigé par le seigneur au six; 8° la communauté entretient à grands frais la martellière des Hermitants, pour conduire l'eau aux moulins du seigneur; 9° chaque charrue paye annuellement deux corvées; 10° la neuvième partie des amendes; 11° paye la dime au seize; 12° sept cosses et demie de blé pour chaque mariage, et la moitié pour les veufs ou veuves, et les fours sont à la charge de la communauté. Si, après ces charges aussi excessives que la communauté paye, qui emportent la moitié des fruits que les pauvres habitants ont tirés de la terre par la sueur de leur front, et qui sont encore accrues par des procès de toute espèce que le seigneur intente contre eux, on venait à mettre un nouvel impôt, sans diminuer les droits du seigneur, il n'y aurait plus moyen de vivre » (VI, 375, 376).

Si encore ces impôts de détail rentraient directement dans les caisses du Roi. Mais non : tout l'odieux de ces vexations retombe sur le gouvernement, et le profit va à d'autres. C'est ainsi que les maîtrises des eaux et forêts pèsent lourdement sur le peuple, sans presque rien rapporter à l'État. Dans celle de Saint-Germain-en-Laye, « on exige d'un particulier un droit de 36 sous, sans les frais du voyage, pour avoir la permission d'abattre un arbre de 15 sous, et il n'en vient pas 1 sou au Roi » (IV, 334). On a bien lu : *sans les frais du voyage*, car les administrations se dérangent peu pour le contribuable. Les gens du bailliage de Mantes sont obligés de demander « que toute personne qui voudra faire couper un arbre fruitier ou autre puisse en obtenir la permission du juge des lieux, sans frais : les habitants de cette province ont trop appris le chemin de Saint-Germain, où on les force d'aller dépenser, en voyage et coût de permission, souvent au-delà de la valeur de l'arbre qu'ils veulent abattre » (III, 672). Cette réglementation méticuleuse et inepte sévit partout. Des pêcheurs sont obligés de demander « qu'il soit permis aux habitants de la côte de la mer de pêcher avec toutes sortes de bateaux, parce qu'il est reconnu que la vie des pêcheurs est souvent exposée dans les bateaux prescrits par l'ordonnance » (I, 706). Un réseau étroit de monopoles et de privilèges est jeté sur le faible, qui se débat vainement : les mailles sont solides. Les règlements les plus lourds, les impôts les plus iniques, s'abattent de préférence sur l'homme des champs. Il a quatre plaies principales : la corvée, la gabelle, les pigeons, la chasse.

Pour le premier fléau, voici trois lignes de Young qui en disent plus que toutes les plaintes des Cahiers : « les corvées ou services

Digitized by Google

des routes, ruinaient annuellement plusieurs centaines de cultivateurs : le nivellement d'une vallée de la Lorraine en réduisit 300 à la mendicité »[1].

Quant à la gabelle, nous avons déjà vu comment elle s'exerçait : voici comment on réprimait la fraude : « en moyenne, chaque année, on emprisonnait 2,340 hommes, 896 femmes, 201 enfants, en tout 3,437, dont 300 *étaient envoyés aux galères!* »[2].

Les abus de la gabelle sont connus : tout au moins s'en fait-on à l'avance une idée telle que les faits les plus criants semblent naturels. Ces Cahiers nous ménagent pourtant des surprises : ce qui n'était pour nous qu'un mot, devient un sujet d'horreur. Est-il rien de plus innocent en apparence que le droit pour un seigneur de posséder un colombier, d'élever des pigeons? On se croirait en pleine idylle. — Voici maintenant la réalité : dans une paroisse, celle de Scy, on compte dans une lieue de circonférence vingt-quatre colombiers (III, 792); dans un colombier, on élève jusqu'à deux et trois mille oiseaux (IV, 619). Dans le bailliage de Mantes, il y a des propriétaires qui ont jusqu'à cinquante mille paires de ces oiseaux (III, 672). On ne les nourrit pas : on leur donne leur volée dans les champs voisins. Et voici le calcul très simple qu'ont fait sur les dégâts causés les gens de la paroisse de Saint-Martin-du-Tertre : ouvrez un pigeon : « on y trouvera toujours la poche garnie d'au moins trente grains : cette nourriture est réitérée au moins six fois par jour, ce qui fait cent quatre-vingt grains de consommation pour chaque pigeon par jour : trois mille paires de pigeons garnissant un colombier font donc plus d'un million, sans compter la consommation des pigeonneaux : c'est une preuve d'arithmétique trop sensible pour être combattue » (VI, 94). A Mirecourt, on a fait un autre calcul : les cultivateurs estiment « que le dégât que font les pigeons pendant le temps des semailles et des récoltes, afflige et appauvrit plus les campagnes que l'imposition des vingtièmes » (IV, 8). Quelquefois après avoir labouré, fumé et ensemencé, le paysan ne récolte presque rien (III, 191). C'est une dime d'un autre genre que la nuée des pigeons vient prélever sur la misérable moisson du pauvre, au bénéfice du gentilhomme, qui a découvert ainsi un procédé plus utile et moins brutal que celui de ses aïeux pour rançonner les manants.

La brutalité reparaît, disons le mot, la sauvagerie, dans la façon dont la noblesse, y compris le premier gentilhomme de France, le roi Louis XVI, exerce le droit de chasse. A juger de ce que devaient éprouver les victimes de ces atrocités par ce que nous ressentons nous-même à en lire le récit navrant, on se demande comment nos

[1] *Voyages en France*, II, 427.
[2] *Ibid.*, p. 429.

Digitized by Google

infortunés pères ont pu supporter si longtemps ce fardeau écrasant. Je voudrais pouvoir communiquer à mon lecteur le mouvement d'horreur qui m'a secoué en écoutant la déposition de tous ces témoins qui se lèvent pour la première fois, et qui osent enfin déposer devant le Roi contre la Noblesse et contre le Roi lui-même.

Pour les « plaisirs » du Roi et de ses frères, existent les capitaineries[1], dans tout leur ressort, le paysan est l'humble valet du gibier, et ne travaille que pour le nourrir. Les gardes ont le droit de se promener, à pied et à cheval, dans les récoltes mûres, sous prétexte d'examiner s'il n'y a ni lacs ni collets, en réalité pour renverser une partie des blés, et nourrir ainsi gratis les perdreaux (III, 750). Pour empêcher le traînage des filets, chaque cultivateur est obligé, après les semences, de planter des épines dans son champ, au moins cinq par arpent, et ne peut ainsi faire passer le rouleau en temps utile (IV, 489, 417). Il n'a pas le droit d'entrer dans son champ pour enlever les mauvaises herbes, parce qu'il ne faut pas déranger les perdrix. Quand enfin on lui permet de faucher ses foins ou ses luzernes, il est obligé de laisser autour de chaque couvée de perdreaux une touffe, d'environ neuf pieds carrés. Outre ces petites remises, il y en a de grandes, contenant jusqu'à onze arpents : autant de forts, d'où le gibier fait des sorties, en toute quiétude, pour dévorer les moissons (IV, 290).

La paroisse de Montarlot constate que « son territoire est tour à tour dévoré par le lapin, le lièvre, la perdrix, le canard. Le lièvre broute l'herbe de la pousse du blé; la perdrix en pique le cœur, et souvent même l'arrache et le fait mourir. Ce qui échappe à la voracité de ces deux fléaux, s'il parvient à la maturité, se trouve éparpillé et dissipé sur la terre par une légion de canards qui tombe dessus » (III, 750).

Encore la mort du gibier fait-elle plus de mal au paysan, car c'est une armée entière qui est mise sur pied et lancée contre un seul cerf : voici le récit d'une chasse royale, la description faite non plus au point de vue de l'art et du coup d'œil, mais du drame qu'elle représente : « le cor se fait entendre, une légion de chasseurs se précipite çà et là du sein de la forêt; tout à coup la plaine est couverte de piqueurs, de palefreniers, de valets de chiens et de leurs meutes nombreuses, et de leurs chevaux fougueux, et d'une armée de gens de pied. Cependant la bête se montre, s'effraye, et fuit au hasard; on la courre, on la relance, on se rallie à travers champs, et les blés foulés sont mis en poussière, et les moissons qui déjà souriaient aux vœux du pauvre laboureur, se trouvent plus abîmées que par la grêle : un

[1] Cf. dans Aulard, *La Société des Jacobins*, t. I, p. 247. Un discours sur les capitaineries prononcé dans ce club.

Digitized by Google

seul jour de plaisir prive la moitié de la paroisse d'une année de subsistance ». Ces capitaineries s'étendent sur peut-être plus de quatre cent lieues carrées (V, 284), sur 1,800,000 arpents de terre (IV, 489); et voilà ce que représentent de douleurs et de ruines les « plaisirs » du Roi. Comme compensation à toutes ces misères M. Nicolardot a calculé, à l'aide du propre Journal de Louis XVI, que le roi a tué, de 1774 à 1787, cent quatre-vingt neuf mille deux cent cinquante-et-une pièces, et douze cent soixante-quatorze cerfs [1].

Remarquons que le Roi n'a pas seul le privilège de posséder de pareilles chasses : « dans les plaisirs des princes, dit le bailliage de Senlis, et dans les terres de beaucoup de seigneurs, on a, contre toutes les lois, adopté ce fatal régime des capitaineries, d'où naissent les mêmes abus, qui excitent les mêmes réclamations » (V, 741). A Aix, en Provence, les gardes du seigneur procèdent avec le même sans gêne que leurs collègues royaux, marchent dans les moissons, empoisonnent ou tuent les chiens des manants (VI, 245). Même sans-façons à Calais (II, 515). A Auxerre, les seigneurs exigent que les chiens de berger aient les jarrets coupés, et un billot au col. Encore les gardes les tuent-ils à l'occasion [2]. Un arrêt du Parlement du 18 août 1760 fait des seigneurs de fiefs autant de possesseurs de capitaineries au petit-pied, puisqu'il leur permet de chasser dans les parcs, les clos et les jardins « en rotures », avec défense aux propriétaires de s'y opposer « sous les peines portées par les règlements » (IV, 489). En Provence, si l'on construit un enclos, on doit remettre la clef au châtelain, pour qu'il y puisse pénétrer à sa fantaisie; ses gardes usent et abusent de cette facilité (VI, 386). A Blois, même servitude : là aussi on est obligé de demander « qu'il ne soit jamais permis de passer à cheval dans les terres ensemencées..., qu'il soit libre aux propriétaires d'entrer dans leurs champs pour y cueillir l'herbe dans tous les temps » (II, 389). La France est donc devenue une vaste capitainerie, où les gens sont sacrifiés aux bêtes. Si le paysan pâtit, en revanche le gibier prospère à merveille. Pour *un seul* gentilhomme, le seigneur de Limours, qui fait détruire le gibier à la première plainte de ses vassaux, d'innombrables hobereaux considèrent la chasse comme un privilège honorable et utile (IV, 648).

Comme le dit la paroisse de Triel, « on a eu la modestie de ne présenter la chasse que comme un droit honorifique et de simple agrément. Il est parvenu à être un droit très utile pour celui qui se l'est approprié et très destructeur pour le propriétaire sur qui on l'exerce. Les propriétaires de terres, ainsi que les conservateurs, sont parve-

[1] *Journal de Louis XVI*, p. 113.

[2] II, 123. Cf. Mercier, *Tableau de Paris*, V, 108 : « les gardes-chasses font une guerre cruelle aux chiens, aux bichons mêmes et les fusillent à côté de leurs belles maîtresses, malgré leurs larmes et leurs supplications ».

Digitized by Google

nus à se faire *une basse-cour* qui a pour enceintes les limites[1] de la seigneurie, et qui fournit abondamment aux maîtres, aux valets et aux gardes, une nourriture abondante et économique, sans compter souvent un ample superflu qui devient un objet de commerce » (V, 147). On a remarqué dans cette citation une expression pittoresque : elle a paru également à une autre paroisse rendre bien la vérité : grâce aux bons soins des gardes, les plaines sont « aussi garnies de gibier comme pourrait l'être la basse-cour d'un fort cultivateur » (V, 159). Ce gibier, c'est une fourmilière. Les gens de Villevandé, dans le vicomté de Paris, disent « qu'il est désespérant pour eux de voir, sitôt les semailles faites, des fourmilières de lapins sortir des bois, raser le blé sortant de terre » (V, 208). Enfin le gibier est comme une grêle pour la quantité et les dégâts : « malgré le travail opiniâtre du malheureux peuple, c'est encore une merveille étonnante qu'il puisse même vivoter, puisque cette surabondance de gibier de toute espèce est une grêle permanente, et beaucoup plus funeste que celle qui, le 13 juillet 1788, répandit dans tant de lieux la désolation et la misère » (V, 153). Dans une seule commune qui ne renferme guère que de onze à douze cents arpents, « on pouvait compter jusqu'à quatre mille lièvres en 1888 ! » (V, 152). Or, les villageois de Jagny considèrent comme prouvé, « qu'un seul lièvre mange un arpent de blé dans un hiver » (IV, 611). Même en admettant que leur calcul soit exagéré des neuf dixièmes, on voit ce qui pouvait échapper à la dent de ces animaux en l'an de grâce et de misère 1789. Veut-on savoir à combien se montent les dégâts? Voici une estimation faite par la commune de Saint-Lambert, près de Paris : « Dès le commencement des semences, le pigeon, les lièvres, lapins et autres gibiers, comme daims, chevreuils, sangliers, qui ne regardent aucunement les plaisirs de notre prince, nous incommodent fort, et sont dans le cas de manger le tiers de nos récoltes, qu'on sème dans la joie et qu'on recueille dans la tristesse » (V, 86). Si l'on se défie de la déposition des victimes, on peut prendre le calcul qu'admet un témoin impartial, un étranger. D'après Young, rien que dans les capitaineries de Monceau, les pertes occasionnées par le gibier s'élèvent à 184,263 livres par an, « pour quatre paroisses seulement »[2]. A Brie Comte-Robert, on estime que les fauves font perdre 140,400 livres annuellement (IV, 376). A Colombes le mal est si fort que, « tous les hivers, trois cents familles sont à la mendicité, et qu'une partie des autres mangent en avance la récolte qu'ils ne sont pas assurés de faire (IV, 452).

A Bouqueval, les cultivateurs perdent 600 livres par an sur cent arpents, ils ajoutent : « on voit donc clairement que la bête se nourrit

[1] *Milices*, dit le texte, par une faute évidente d'impression.
[2] Young, *Voyages en France*, II, 429-430.

Digitized by Google

librement du pain que Dieu a créé pour l'homme, et l'homme meurt partout de faim; la bête tient la place de l'homme, et l'homme la place de la bête. Qu'il soit donc permis à tous les hommes de détruire ces sortes d'animaux si destructeurs et si nuisibles à la nourriture du genre humain » (IV, 366). Même en dehors des capitaineries, le fléau étend ses ravages : « il faut être riverain des forêts ou vassal d'un grand seigneur, pour sentir la vérité de ce fait, dit le Tiers du bailliage de Beaumont le Roger. Le laboureur confie sa semence à la terre qui le nourrit; mais il y met la part du gibier; et cette part, dans une paroisse, en substenterait pour ainsi dire les pauvres. »

Outre ces pertes pécuniaires, la chasse présente aux paysans des dangers mortels. Les chasseurs sont peu prudents : on les voit « pendant qu'on vendange, tirer à travers les vendangeurs » (IV, 494). Et si le campagnard proteste, gare à lui : c'est à peine si les gens d'Étiolles ont l'audace de laisser entrevoir comment on lui répondra : « on n'ose pas dire ce qui est arrivé; on ne tire pas sur les hommes comme sur un lièvre » (IV, 540). A voir ce que font leurs maîtres, les garde-chasses concluent que la méthode est bonne. Ces hommes, qui pullulent à proportion du gibier, qui sont deux cents, employés à protéger la bête, là où on ne compte que treize cavaliers de la maréchaussée pour protéger l'homme (IV, 702), ces gardes défendent la bête contre l'homme à coups de fusil. On en a vu un « tirer sur un soldat grenadier, soupçonné par ce garde d'avoir tendu des filets; le soldat est mort peu après, et cet assassinat, qui n'a pu être suivi par les juges ordinaires, est resté impuni » (V, 69). Quelquefois même c'est pour un moindre crime que le garde tire, et tue : « on n'oubliera jamais, à Senlis, l'assassinat d'une pauvre femme qui cueillait des fraises, commis à coups de fusil par l'infâme garde Délion; et celui d'un malheureux jeune homme, Coye, qui ramassait du bois mort dans la forêt de Chantilly, assassiné de la même manière, il y a deux ans, par le garde d'Osny. On pourrait citer plusieurs autres faits aussi tragiques; mais croirait-on que ces détestables crimes n'ont été punis que par la translation de leurs auteurs dans d'autres places plus avantageuses? » (IV, 563)

Aussi le gibier est-il pieusement épargné : on a plus d'égards pour lui, dit une paroisse, que pour son seigneur ou son curé (IV, 646). Certains animaux même, sont privilégiés. Une loi, dont Alençon demande la révocation, déclare le cerf et la biche gibier royal dans tout le royaume (I, 719). Les paysans n'ont pas le droit de toucher à une de ces bêtes qu'ils voient ravager leur champ. Pendant la nuit, six mois de l'année, ils veillent à tour de rôle pour effrayer les hardes entières qui sortent des forêts, « pour épouvanter et écarter des ennemis qu'il faut respecter » (I, 725). Quand la terreur inspirée par les gardes n'a pas suffi, toute une juridiction draconienne est constituée

Digitized by Google

pour réprimer les délits : « il faut citer le trait horrible du chef d'une capitainerie, auquel on avait amené un paysan qui avait tué un sanglier, et à qui ce paysan disait pour l'attendrir : Monseigneur, je vous demande bien pardon, j'ai cru que c'était un homme. — Il faut dire qu'en effet il se laissa toucher par cette raison puissante, et qu'il répondit : Si ce pauvre diable est de bonne foi, qu'on le laisse aller »[1].

Dans les endroits où de pareilles atrocités n'existent pas, un mal endémique provient de la chasse : la culture est sacrifiée à l'élève du gibier : cette masse effrayante d'animaux, lâchés en liberté par toute la France, fait à sa manière la curée du pays : partout où sévit un grand seigneur, Young a remarqué que les champs sont appauvris ou ravagés; là où des princes du sang possèdent des forêts, « les récoltes sont en conséquence celles de princes du sang, c'est-à-dire des lièvres, des faisans, des cerfs et des sangliers »[2].

Les hommes sont livrés aux bêtes : ils ne peuvent plus vivre par leur travail, parce que de grandes étendues de terrain restent en jachères, pour la plus grande commodité des chasseurs : « on voit une quantité de gens de la campagne qui ne refusent de se marier, que parce qu'ils ne trouvent pas de ferme pour s'y établir » (II, 438). Enfin, la vexation suprême, c'est que le vilain n'a pas le droit de chasser. Il est seul à ne pas profiter de ce plaisir qu'il est seul à payer. Aussi prend-il sa revanche, aussitôt qu'il le peut. Dès le mois de septembre 1789, tout le monde chasse, et d'une façon curieuse. Gouverneur Morris traverse à ce moment la campagne, en chaise de poste, avec son fidèle valet de chambre Martin, et nous décrit ainsi la chasse des paysans : « Les chasseurs, armés de gourdins, sont déployés partout à travers champs. Quand un oiseau se pose, il est poursuivi jusqu'à ce qu'il soit si fatigué qu'il tombe et devienne la victime de ceux qui l'ont relancé. Martin pense que c'est un péché et une honte : mais pendant qu'il pousse ses lamentations, le postillon se tournant vers moi : « C'est un beau privilège que les Français se sont acquis là, Monsieur[3] ! »

Dès le début de 89 on sent qu'un pareil état de choses va enfin recevoir sa sanction. On allait bientôt voir satisfaite cette demande menaçante que font les paysans d'Erménonville sous une feinte naïveté : « Destruction de toutes bêtes préjudiciables aux récoltes; bien entendu que, dans le terme générique de bêtes, on entend toute espèce de gibier » (IV, 316).

La menace apparaît, à peine voilée, mais contre les petits agres-

[1] IV, 201. « Ce tribunal, connu encore sous le nom de *la Capitainerie*, envoie aux galères ceux qui ont commis des *perdricides* ou des *lièvricides*. » Mercier, Tableau de Paris, II, 31.

[2] Young, *Voyages en France*, I, 21, 75-76, 83-84, 148 149, 124, etc.

[3] Letters and Diary of Gouverneur Morris, I, 153.

Digitized by Google

seurs seulement : on tâche de faire comprendre au gouvernement qu'il faut se hâter : « s'il n'y a pas des ordres dans peu de temps, il faut que le peuple meure totalement de faim, ce qui pourrait occasionner des soulèvements préjudiciables à plusieurs » (IV, 402). Mais quant au Roi lui-même, l'éditeur responsable de toutes ces misères, puisque non-seulement il n'a pas su les soulager, mais encore les a laissées s'aggraver sous son règne, le peuple de la campagne n'est qu'amour et adoration pour lui. C'est vers lui que montent les remerciements et les prières; et ces pauvres gens, à court de formules, prennent naïvement celles qu'ils connaissent le mieux : ils adressent à Louis XVI un véritable *Pater noster* : « Ah ! Sire, notre prince, notre père, si vous entendiez les cris de votre peuple qui vous aime de tout son cœur, et souffre dans les chaînes des banalités, du droit de rétention et de la dîme, nous serions bien assurés que vous nous en délivreriez bientôt; nous vous en supplions ! Ainsi soit-il ! » (VI, 410-411)

Maurice Souriau

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire du texte d'Horace, par Antoine Campaux, ancien professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy (Berger-Levrault, 1891).

Aussitôt que M. Campaux a eu sa retraite, il s'est occupé de la publication de son dernier cours à la Faculté de Nancy. De son travail est sortie une brochure d'une centaine de pages, d'un titre austère, il est vrai, mais d'une lecture facile, et même attrayante. C'est de la science sans vaine curiosité ni étalage d'érudition, exposée dans une langue dont l'auteur des *Legs de Marc-Antoine*, de *Maisonnette* et des *Pêcheurs* a le secret, mais dont la fraîcheur se sent du premier coup. M. Campaux, dans le principe, n'a voulu être utile qu'aux étudiants; il l'est devenu aux maîtres. Son travail ménagera aux uns et aux autres un temps précieux, et leur épargnera la peine de chercher des indications indispensables pour l'étude d'Horace dans une foule de livres, dont beaucoup d'ailleurs ne seraient pas sous leur main.

C'est une règle qui n'a jamais été contestée de personne, et formulée de la façon la plus nette par Quintilien, que l'interprétation d'un auteur doit toujours être précédée de la correction de son texte : *interpretationem præcedere debet emendata lectio.* Il est peu d'écrivains anciens à qui cette règle ait dû être appliquée plus strictement qu'à Horace.

Digitized by Google

Si on avait encore les copies que l'esclave qui lui servait de secrétaire transcrivait par ses ordres, on pourrait les regarder comme pures et authentiques, puisqu'elles auraient passé par ses mains. Selon toutes les apparences, cependant, elles seraient incomplètes, car il n'est pas du tout certain qu'Horace ait de son vivant vidé son portefeuille. Le recueil entier de ses œuvres semble plutôt n'avoir paru qu'après sa mort. On aimerait à croire que ce fut par les soins de Tibulle ; mais Tibulle a-t-il survécu à Horace ? Une note trouvée par Théodore Mommsen dans un manuscrit parisien, nous apprend qu'un grammairien du nom de Valérius Probus, qui florissait sous Claude et Néron, avait tenté une révision du texte d'Horace. Il n'en est rien resté, et il n'y en a pas d'autre trace que cette note. Il y avait donc une question du texte d'Horace au lendemain même de sa mort. Suétone considérait comme apocryphes des élégies et une épître en prose qui lui étaient venues en main sous le nom de notre poète. Vers la fin du v^e^ ou le commencement de vi^e^ siècle, un certain Mavortius, consul, corrigea, comme il put *[legi et ut potui emendavi]* le texte d'Horace. Malheureusement sa révision ne nous est arrivée qu'à travers plusieurs générations de manuscrits, altérée et mutilée de toute façon.

Les manuscrits d'Horace sont au nombre de 250. Ils ont été transcrits, dans les monastères du moyen âge, par les soins des moines bénédictins. Les plus anciens ne remontent pas au delà de la fin du viii^e^ ou du ix^e^ siècle. L'intégrité d'aucun texte ne peut résister à l'épreuve d'une telle multitude de copies et de la diversité qu'elle entraîne, d'autant que les manuscrits anciens qui servaient d'originaux étaient loin eux-mêmes d'être purs de toute altération. Ajoutez à cela les explications des grammairiens écrites en marge, les commentaires des scholiastes, les vers forgés sur le modèle de ceux d'Horace, ces derniers passant dans le texte à mesure qu'un manuscrit servait à faire un autre manuscrit, et vous aurez une idée de l'état de l'œuvre d'Horace au moment où parut l'imprimerie pour la multiplier. C'est au point que, suivant les interprètes les plus hardis de la critique moderne, le Hollandais Peerkamp, l'Allemand Lehrs et le Danois Gruppe, les interpolations atteindraient soit le quart, soit même la moitié du texte. Si exagérées que paraissent de pareilles affirmations, elles méritent d'être examinées. M. Campaux les passe en revue avec l'aisance que lui donne une longue pratique d'Horace et de ses commentateurs.

La première partie de son travail est consacrée au moyen âge en bloc, jusqu'à la découverte de l'imprimerie ; elle a son importance, Horace n'ayant jamais cessé d'être étudié dans les écoles de ce temps, et par conséquent non plus d'être copié. La seconde partie comprend les six derniers siècles, avec un chapitre ou une section pour chacun. On y trouve analysées et appréciées les opinions de tous les critiques

Digitized by Google

célèbres, depuis le temps des éditions *princeps* jusqu'à nos jours. On assiste comme à une mêlée non interrompue d'agresseurs et de défenseurs du texte d'Horace. Les combattants sont tantôt isolés, tantôt forment des groupes, et sont conservateurs avec Orelli, radicaux avec Peerlkamp, modérés avec Meynecke et Lucien Müller. De là vient que certaines pages du livre de M. Campaux sont comme un récit de bataille et sentent la poudre. On prend plaisir aux attaques et aux ripostes, et on est à la fin de la brochure avant qu'on s'en doute.

M. Campaux n'a pas fait tout seul son livre, il le reconnaît avec une bonne grâce qui doit flatter ses collaborateurs, MM. Lambert et Ribert, tous deux étudiants à la Faculté des lettres de Nancy. Ces jeunes savants ont mis à la disposition de leur professeur leur connaissance de la langue allemande pour lui déchiffrer l'*Eaque* et le *Minos* de Gruppe, qui ne mesurent pas moins de deux gros volumes. Cette manière de travailler à une Faculté est la bonne; c'est la méthode que suivaient déjà à Strasbourg côte à côte les deux professeurs dont la Faculté des lettres de cette ville avant 1870 s'honorait le plus, Fustel de Coulanges et M. Antoine Campaux.

Jacques PARMENTIER.

H. Carré. — *La France sous Louis XV.* — Paris, Ancienne maison QUANTIN, 1891, in-8°, 252 p.

M. Carré n'a pas eu la prétention de refaire les grandes expositions systématiques, et peut-être prématurées, des Tocqueville, des Chérest, et des Toine. Il a voulu simplement, comme il le dit lui-même dans un court et modeste avant-propos, présenter « aux élèves des facultés », et à « tous ceux qui donnent un peu de leur temps à l'étude de l'histoire..., quelques vues d'ensemble sur le gouvernement et la société à l'époque de Louis XV. »

Hâtons-nous de dire qu'il a réussi dans sa tâche. Il étudie d'abord le roi et la cour, le centre autour duquel gravitait la France d'alors. Il nous explique ce qu'était une reine de France, et une dauphine, et Mesdames, et les maîtresses du roi. Ce n'est pas nous qui le blâmerons d'avoir, en s'abaissant à ces détails, altéré la gravité de l'histoire. « Je porterai avec joie, disait Macaulay, le reproche d'être descendu au dessous de la dignité de l'histoire, si je peux réussir à placer devant les Anglais du XIX^e^ siècle une fidèle peinture de la vie de leurs ancêtres ». Tout au plus pourrait-on accuser M. Carré d'une indulgence un peu partiale et pour M^me^ de Pompadour et pour le roi [1]. — Il

[1]. Par exemple il n'appuie pas sur la diplomatie secrète de Louis XV. (Voy., de Broglie, *le secret du Roi*).

Digitized by Google

nous apprend ensuite comment était gouverné et administré le pays, comment vivaient les ordres de la nation, et termine par une rapide analyse des causes qui préparaient, dès 1774, la dissolution de la monarchie. — Tout appareil scientifique a soigneusement été banni du livre. Mais quiconque est un peu versé dans l'histoire du XVIII[e] siècle n'a pas de peine à démêler, sous la forme légère et délicate qui convenait à un ouvrage de ce genre, les sérieuses études de détail qui l'ont préparé. Il se termine par une bibliographie qui contient près de quatre-vingt-dix noms, et il suffirait de rétablir au bas des pages les notes que M. Carré a gardées dans ses cartons pour redonner à cette étude l'aspect d'un livre d'érudition.

On peut regretter que l'auteur n'ait eu à sa disposition qu'une place aussi étroite. Il a été par là réduit à ne présenter les arts, dont l'importance sociale est si grande alors, que comme une dépendance de la cour, et sous ce titre singulièrement restreint : *L'art dans les riches demeures du temps*. Il n'a pu nous parler des Vanloo, des Coypel et des Boucher que parce qu'ils ont peint des dessus de porte et des trumeaux, des Coysevox ou des Coustou que parce qu'ils ont disposé dans les parcs et le long des bassins des Naïades et des Satyres. A ne s'en tenir qu'aux arts d'"ameublement, on pourrait souhaiter que l'exposition fût un peu plus précise, et que, sans refaire le livre de M. de Champeaux[1], M. Carré nous eût dit en quoi un meuble Louis XV différait d'un meuble Louis XIV, et comment il était, lui aussi, à sa façon. — tout comme une tragédie de Voltaire ou une petite maison des faubourgs — un signe des temps.

De même le manque d'espace a forcé M. Carré à rattacher l'armée et la marine à une étude sur la noblesse, sous prétexte que la plupart des officiers de l'une et de l'autre sortaient de la caste aristocratique. Le commerce, lui aussi, avait besoin d'être examiné pour lui-même, s'il n'entrait pas dans le plan de l'ouvrage de parler de la France coloniale, de moins est-ce trop peu (p. 183 et suiv.) que trois pages sur la compagnie des Indes. Au moins fallait-il nous montrer l'influence exercée sur l'état social par le développement du commerce maritime, par l'organisation du monopole, et aussi par les perpétuelles variations que l'arbitraire gouvernemental fait subir au régime économique[2].

C'est surtout dans la dernière partie qu'il est permis de trouver le plan un peu lâche. Sous ce titre, *Dissolution de la monarchie*, M. Carré est obligé de répéter ce qu'il a déjà dit sur l'opposition des jansénistes, les prétentions des cours souveraines, etc. D'autre part, on ne

[1] *Le Meuble*, Quantin, 1885, 2 v. in-8°.

[2] De 1719 à 1786, le régime auquel était soumis le café changea *six fois*. De Francheville (*Hist. de la C[ie] des Indes*, p. 118). — Voy., aussi le régime imposé aux étoffes (*id.*, *ibid.*).

Digitized by Google

sait trop si l'on est en 1774, ou plus tard, tant la Révolution semble imminente. Peut-être était-ce là un écueil inévitable en un pareil sujet; peut-être que le règne de Louis XV peut difficilement s'isoler de celui qui le suit; et c'est là sans doute ce qui fait que la conclusion est un peu brusque et tourne court.

On voit assez que ces critiques ne diminuent pas la valeur du livre. Signalons deux chapitres particulièrement saillants, et d'une très réelle valeur, l'un sur *Le gouvernement et l'Administration*, l'autre sur *La Robe*. Jamais encore, dans un livre dénué de prétentions érudites, on n'avait aussi clairement exposé le mécanisme compliqué des divers conseils, le développement des arrêts du conseil, l'effacement progressif du chancelier, le rôle croissant des secrétaires d'État, l'action souvent aussi bienfaisante que brutale des intendants Quelques mots sur le secrétaire Bertin, sur les intendants Turgot et Tourny, nous font voir le système en action.

Lorsqu'il traite de la *Robe*, M. Carré se trouve sur un terrain qui lui est familier. Il suffit de lire ces trente pages, pleines d'anecdotes amusantes et de sérieux aperçus, pour sentir que l'auteur vit depuis longues années dans ce monde parlementaire Il semble qu'il ait hanté ces hôtels du Marais, où les magistrats de jadis, dont nous nous exagérons volontiers la gravité, aimaient à oublier toute décence. Il les connaît tous, les Séguier, les Hénault, les Joly de Fleury; et comme Paris ne lui suffit pas, il a voulu savoir aussi comment vivait un conseiller au Parlement de Bordeaux, d'Aix ou de Rennes, un Dupaty, un la Chalotais, un d'Albertas. Chose rare, et digne d'éloge, cette fréquentation assidue des hommes de robe n'a en rien altéré son jugement; il condamne avec une juste sévérité, et leurs mœurs frivoles, et leur esprit puérilement frondeur, et leurs prétentions législatives[1].

S'il a caractérisé, avec un véritable bonheur d'expression, l'influence des Parlements. M. Carré n'a-t-il pas, par contre, fait trop bon marché de celle des salons? « Par cela même, écrit-il p. 223, qu'un salon est nécessairement tenu par une femme, et que tout ne peut pas s'y dire, il est bien évident que les salons du XVIIIe siècle n'ont pas dû exercer d'influence décisive sur la direction du mouvement philosophique ». D'influence décisive, je le veux bien. Mais si l'on n'osait pas *tout dire* devant une maîtresse de maison, du moins les limites de la bienséance étaient-elles singulièrement plus larges qu'aujourd'hui. Que les mères de nos grand'mères aient eu l'oreille indulgente, il suffit pour s'en convaincre de lire les Mémoires de George Sand ou les Romans de Mme de Genlis. L'athéisme était fort à la mode. Et quant

[1] Il a repris, au sujet du droit de remontrances, quelques traits d'une étude antérieure sur *Le Pouvoir législatif au temps de Louis XV* (Poitiers, 1889).

Digitized by Google

à la science, si ce n'était aussi qu'une mode, elle était très répandue. La conversation, écrit lord Chesterfield, « roule toujours sur quelques points d'histoire, de critique ou même de philosophie ». Rappelons que « la marquise de Coigny disséquait de ses propres mains[1] ». — Après les salons, M. Carré a passé rapidement en revue, en les marquant chacun d'un trait simple, mais vrai, les philosophes qui collaborent à la démolition de l'ancien régime.

De l'étude patiente à laquelle il s'est livré, sort une vue d'ensemble, large et précise, sur ce régime aujourd'hui disparu. La modération, l'impartialité de l'auteur rendent son jugement particulièrement précieux.

Eh ! bien, l'ancien régime n'apparaît pas dans son livre avec les couleurs de cet âge d'or que quelques-uns de nos contemporains vont chercher dans le passé. La vieille France est minée d'un mal dont il faut guérir ou mourir : le *localisme*. Clergé, noblesse, corporations, Etats provinciaux, Parlements, nous apparaissent, à distance, comme les défenseurs, contre l'arbitraire royal, des libertés publiques; en réalité, c'étaient des corps égoïstes, d'esprit étroit et mesquin, qui, sous prétexte de maintenir leurs privilèges, s'opposaient précisément à toutes les réformes sans lesquelles nous ne concevons plus qu'une société puisse subsister. C'est leur résistance entêtée aux mesures les plus sages qui a jeté la nation dans les voies révolutionaires. L'Eglise, dont « l'effrayante richesse » était à peine atteinte par des dons gratuits insuffisants, par des emprunts dont l'Etat payait les intérêts, discréditée par l'indignité de ces membres, haïe pour son intolérance, négligeait, à la fois dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur, l'un des grands services publics dont elle avait la charge. Et quant à ce système écomomique auquel on voudrait nous ramener, il pesait très lourdement sur les ouvriers : « les crises industrielles (p. 196) ne pouvaient venir des grèves, qui eussent cruellement réprimées, mais elles existaient aussi sérieuses, aussi douloureuses que les crises contemporaines ».

Ajoutons que le livre est écrit d'un style sobre, clair, et qui, à défaut d'éclat, ne manque pas de fermeté. — Il est orné de gravures, qui ne sont pas des œuvres d'art, mais dont le premier mérite est d'être très nombreuses, et le second d'être très bien choisies. Au lieu de ces compositions plus ou moins imaginaires qui ornent trop souvent les livres d'histoire, ce sont de véritables *documents figurés*, des tapisseries, des vues de châteaux, des estampes, des portraits. Bref ce volume ouvre dignement la nouvelle *Bibliothèque d'histoire illustrée*.

H. Hauser.

[1] Taine *Anc. Régime* p., 366-380,

Digitized by Google

Lexique de philosophie par Alexis Bertrand, professeur de la Faculté des lettres de Lyon. 1891. 1 vol., in-8° Delaplane 1-XV. 220 p.

Le positivisme reproche aux philosophes de n'avoir pas encore su se mettre d'accord sur un seul point. M. Bertrand leur apporte, avec son Lexique, l'occasion de démentir une fois de plus cette traditionnelle calomnie. Car tous ceux qui à un titre quelconque, s'occupent de philosophie, savants ou gens du monde, élèves ou professeurs, sauront gré à M. B. de son heureuse initiative.

M. Parmentier a montré ici même d'une façon pittoresque (Bulletin, octobre 1888, petite comédie en un acte) qu'un thème allemand pouvait être fort médiocre, bien que les règles de la grammaire y fussent observées, l'emploi des termes ou des locutions impropres lui enlevant toute valeur. De tous les exercices scolaires, la dissertation est assurément celui qui souffre le moins « l'à peu près ». S'il est une qualité requise en philosophie de l'esprit et du style — celui-ci reflétant celui-là, - c'est la netteté et la précision. Et chaque année, les professeurs relèvent dans les copies des meilleurs élèves des impropriétés d'expression. Le défaut est général : on en trouve l'explication dans la difficulté qu'éprouvent les débutants à parler correctement le langage philosophique et l'excuse dans la nature même de notre vocabulaire spécial. — « Fuyez les mots techniques comme on fuit une vipère ou un chien enragé » Ce conseil de Leibniz n'est pas suivi par les élèves (combien de professeurs et de savants demeurent toute leur vie élèves sur ce point !) L'apprenti retient plus vite l'argot du métier qu'il n'apprend le métier lui même; les enfants sont au lycée depuis un mois qu'ils parlent la langue du « potache ». On tient donc à bien montrer qu'on est en philosophie, on veut que le langage rende sensible l'initiation de l'esprit à la science des sciences, et l'on parle la langue des philosophes, mais on la parle mal, on « l'écorche ». C'est qu'il n'est pas si aisé de la bien parler. A raison même de ses rapports avec toutes les sciences, la Philosophie a un vocabulaire (M. P. de la Revue Saumon dit : un *jargon*) fait d'emprunts à la terminologie des spécialités les plus disparates du savoir humain. Sans parler des termes importés de l'Allemagne et de l'Angleterre par nos contemporains, on retrouve dans notre langue une multitude d'idiomes qu'expliquent la variété des systèmes et le besoin éprouvé sinon justifié par chaque penseur de créer des mots pour exprimer ses conceptions personnelles.

Si les différents philosophes se contentaient d'inventer à leur usage des vocables nouveaux, notre mémoire seule pourrait s'en plaindre. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et notre raison elle-même finit par succomber. Dans le langage philosophique, il n'y a pas

Digitized by Google

simple juxtaposition, mais enchevêtrement des idiomes et des dialectes : c'est une véritable « confusion des langues. » Un terme est employé depuis quelque temps déjà, il a une acception bien définie : un philosophe arrive qui, à son tour, le prend... dans un sens différent. Les exemples ne manquent pas. *Idée* n'a pas le même sens pour Platon et pour Kant, pour Descartes et pour Hegel : ni *passion* pour les Cartésiens et pour les psychologues contemporains, *Sentiment* est encore suffisamment équivoque, comme, du reste, tous les termes employés dans la théorie de la *Sensibilité* (en y comprenant ce dernier mot lui même). *Subjectif* et *objectif*, fort à la mode, sont pris aujourd'hui dans un sens exactement contraire à celui que leur donnait Descartes : M. Renouvier prétend leur restituer leur ancienne signification ; en réalité, il leur en donne une nouvelle, différente des deux précédentes. .

Il est un groupe de termes qui méritent une mention spéciale : ceux qui servent à désigner les diverses écoles. Ici particulièrement les élèves sont déroutés : ils les emploient à tort et à travers. Une doctrine est un tout dont les parties se tiennent, c'est un ensemble dont les éléments sont intimement unis, un véritable organisme. Il y a une solidarité si étroite entre les questions philosophiques que telle conception de l'être entraîne telle théorie de la connaissance et telle solution du problème moral, de même que, chez les vivants, un caractère dominateur entraîne certains autres caractères coordonnés entre eux et qui lui sont subordonnés. De là une tendance à désigner une seule et même doctrine en lui donnant tantôt l'un, tantôt l'autre des noms qui caractérisent la façon dont y est posé et résolu tel ou tel problème particulier. L'élève prend pour synonymes ces diverses dénominations qui ne sauraient être indifféremment employées : les unes conviennent en psychologie, d'autres en morale, d'autres enfin ne doivent paraître qu'à propos de la métaphysique. C'est ainsi que Stuar Mill est un empirique, un associationiste, un utilitaire, un phénoméniste... Bien des malentendus et des impropriétés d'expression ont pour cause l'emploi indiscret, intempestif, de ces différents termes qui sont déjà par eux-mêmes, pour la plupart équivoques ou mal formés. *Empirisme* désigne l'opinion de ceux qui dérivent toutes nos connaissances de la seule expérience, et aussi la thèse plus particulière qui refuse au sens de la vue la connaissance originelle de la troisième dimension spatiale. Or on peut adopter l'empirisme (dans le second sens du mot) et croire que l'expérience n'est pas la seule source de nos idées. *Réalisme* a trois significations distinctes : il s'oppose à *Nominalisme* dans la querelle des universaux, à *Idéalisme* dans l'art, à *Idéalisme* (sens différent du précédent) en métaphysique. Puisqu'on appelle *Matérialisme* la doctrine qui n'admet qu'une réalité : la matière, il conviendrait d'appeler *Spiritualisme* la

Digitized by Google

doctrine opposée qui n'admet qu'une réalité : l'esprit. On la nomme *Idéalisme* et *Spiritualisme* est le nom du système métaphysique qui reconnait *deux* réalités : la matière et l'esprit! Il y a longtemps (depuis Sainte-Beuve) que *Sensationisme* aurait dû remplacer *Sensualisme* aux insinuations malveillantes...

Aussi bien n'arriverait-on pas à énumérer toutes les équivoques de notre terminologie. Ce que nous en avons dit suffit, ce semble, à montrer la difficulté de parler correctement le langage technique des philosophes, difficulté dont nos élèves ne sont pas seuls à souffrir : les savants — les physiologistes en particulier — maltraitent quotidiennement notre vocabulaire, et le public finit par croire que la science dont nous nous occupons n'est qu'une « langue mal faite ». C'est donc à tout le monde que M. B. rend service en publiant son *Lexique de philosophie*. Dans une préface pleine d'esprit l'auteur se défend d'avoir voulu se substituer aux professeurs et se glisser, pour « ainsi dire, entre eux et leurs élèves... Je définis les mots et je « laisse à d'autres la tâche de discuter les idées... je donne des défi- « nitions plutôt *nominales* que *réelles*... Je n'offre qu'une carte du « pays philosophique, ou, si vous voulez, un guide Joanne ou Bœde- « cker : c'est un excellent secours pour bien diriger un voyage d'ex- « ploration ou d'agrément, mais il ne faut pas se contenter de voyager « sur la carte, ni demander au guide ses impressions de voyage. » Au reste, M B. était tout désigné pour entreprendre cet ouvrage dès maintenant classique et depuis si longtemps souhaité : il publiait naguère,à la librairie Belin une édition de la monadologie suivie d'un *lexique de la terminologie leibnizienne*. La plupart des articles du *Lexique de Philosophie* sont à louer sans restriction : Signalons-en particulièrement quelques uns : *psychologie, conscience, raison, dynamisme, faculté, signe local*... Nous sera-t-il permis de faire, après l'éloge, la critique en formulant quelques desiderata? Était-il tant besoin d'expliquer des termes comme *syndérèse, aséité, hylobiens*, qu'on est plus aujourd'hui exposé à rencontrer? En revanche, on regrette de ne pas trouver une définition du mot *Empirisme;* à l'article correspondant il n'est donné qu'une explication de « *empirique* » (savant genre Magendie). – Au mot *Alalie* nous lisons : « synonyme d'*aphasie*, maladie qui produit les troubles du langage » et, à l'article *Aphasie*, « l'*aphonie* n'est pas l'aphasie : ce n'est que l'abolition de la voix. L'aphonie est encore appelée *aphémie, alalie* »! — Signalons enfin à l'auteur quelques fautes typographiques : *Aïdéique* pour *Aïdéisme* ou pour *Aïdéique* (*état*) : la définition de l'*Ethologie* figure sous la rubrique : *Ethnologie*...

Mais ce sont là des détails sur lesquels il serait puéril d'insister. « définir des milliers de notes techniques dont il n'y a peut-être « aucun qui n'exigerait de longues méditations et une profonde érudi-

Digitized by Google

« tion » est une tâche bien ingrate; nous remercions sincèrement celui qui, pour le plus grand profit des autres l'a si vaillamment entreprise et menée à bonne fin. Mais nous prenons aussi bonne note de la promesse qu'il nous fait en terminant la préface. Au reste, l'accueil fait à l'ouvrage par nos élèves nous permet d'espérer bientôt l'*Histoire de la Terminologie philosophique* dont M. B. doit enrichir la seconde édition du *Lexique*.

Maurice BERTHELOOT.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

LICENCE ÈS LETTRES ET LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Les mêmes sujets que pour l'examen de licence (V. plus haut).

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE — Pompée.
HISTOIRE MODERNE. — Gustave-Adolphe.
GÉOGRAPHIE. — Le Rhône.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — CICÉRON, *de Finibus*, II, 20 : « L. Thorius Balbus fuit Lanuvinus. . potantem in rosa Thorium ».

THÈME LATIN. — BUFFON, *Discours sur le style*, 5e alinéa : « Ce plan n'est pas encore le style... renfermé dans un seul discours ».

THÈME GREC. — MOLIÈRE, *1er placet au Roi sur le Tartuffe* : « Le devoir de la comédie... un véritable et franc hypocrite ».

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Kolumbus.

« Was willst du, Fernando, so trüb und bleich?
Du bringst mir traurige Maehr. » —
« Ach, edler Feldherr, bereit-t euch!
Nicht laenger bezaehm' ich das Heer.
Wenn jetzt nicht die Küste sich zeigen will,
So seid Ihr ein Opfer der Wuth;
Sie fordern laut, wie Sturmgebrüll,
Des Feldherrn heiliges Blut ».

Und eh' noch dem Ritter das Wort entfloh'n,
Da draengte die Menge sich nach,
Da stürmten die Krieger, die Wüthenden, schon,
Gleich Wogen in's stille Gemach,
Verzweiflung im wil ten, verloeschenden Blick,
Auf bleichen Gesichtern den Tod :
« Verraether! Wo ist nun dein gle ssendes Glück!
Jetzt rett'uns vom Gipfel der Noth!

« Du gibst uns nicht Speise, so gib uns denn Blut! »
Blut, riefen die Schrecklichen, Blut! —
Sanft stellte der Grosse den Felsenmuth
Entgegen der stürmenden Fluth :
« Befriedigt mein Blut euch, so nehmt es und leht!
Doch bis noch ein einzigesmal
Die Sonne dem feurigen Osten entschwebt,
Vergoennt mir den segnende n Strahl.

Digitized by Google

Beleuchtet der Morgen kein rettend Gestad',
So biet' ich dem Tode mich gern.
Bis dahin verfolgt noch den muthigen Pfad,
Und trauet der Hilfe des Herrn! »
Die Würde des Helden, sein ruhiger Blick
Besiegte noch einmal die Wuth.
Sie wichen vom Haupte des Helden zurück,
Und schonten sein heiliges Blut.

« Wohlan denn : es sei noch! Doch hebt sich der Strahl,
Und zeigt uns kein rettendes Land,
So siehst du die Sonne zum letztenmal ;
So zittre der strafenden Hand ! »
Geschlossen war also der eiserne Bund ;
Die Schrecklichen kehrten zurück.
Es thue der leuchtende Morgen uns kund
Des herrlichen Dulders Geschick!

Die Sonne sank, der Tag entwich,
Des Helden Brust ward schwer ;
Der Kiel durchrauschte schauerlich
Das weite, wüste Meer.
Die Sterne zogen still herauf,
Doch ach, kein Hoffnungsstern!
Und von des Schiffes oedem Lauf
Blieb Land und Rettung fern.

(A suivre.)

Version anglaise.

Ode on a Distant Prospect of Eton College.

Ye distant spires, ye antique towers,
That crown the watery glade,
Where grateful Science still adores
Her Henry's holy shade;
And ye, that from the stately brow
Of Windsor's heights the expanse below
Of grove, of lawn, of mead survey;
Whose turf, whose shade, whose flowers among
Wanders the hoary Thames along
His silver-winding way!

Ah, happy hills! ah, pleasing shade!
Ah, fields beloved in vain!
Where once my careless childhood strayed,
A stranger yet to pain!
I feel the gales that from ye blow
A momentary bliss bestow,
As waving fresh their gladsome wing,
My weary soul they seem to soothe,
And, redolent of joy and youth,
To breathe a second spring.

Say, Father Thames, for thou hast seen
Full many a sprightly race,
Disporting on thy margent green,
The paths of pleasure trace,
Who foremost now delight to cleave
With pliant arm thy glassy wave?
The captive linnet which inthral?
What idle progeny succeed
To chase the rolling circle's speed,
Or urge the flying ball?

Digitized by Google

While some on earnest business bent
Their murmuring labours ply
'Gainst graver hours, that bring constraint
To sweeten liberty;
Some bold adventurers disdain
The limits of their little reign,
And unknown regions dare descry:
Still as they run they look behind;
They hear a voice in every wind,
And snatch a fearful joy.

Gay hope is theirs, by fancy fed,
Less pleasing when possessed;
The tear forgot as soon as shed,
The sunshine of the breast.
Theirs buxom health of rosy hue,
Wild wit, invention ever new,
And lively cheer of vigour born;
The thoughtless day, the easy night,
The spirits pure, the slumbers light,
That fly the approach of morn.

(*A suivre*).

Composition française.

« La méthode la plus courte et la plus sûre pour apprendre une langue, c'est d'en étudier les racines, c'est-à-dire ces mots primitifs dont beaucoup d'autres sont formés par l'addition d'une lettre ou d'une préposition, ou par quelque petit changement qui fait une différence dans le sens. » (Lord Chesterfield).

A appliquer à l'allemand ou à l'anglais.

Le jeudi 14 janvier 1892, de 2 à 5 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le jeudi 21 janvier 1892, de 2 à 5 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

ERRATUM

Dans le *Bulletin* du mois de novembre, page 313, au bas, lire : « M. Arnould. — *Un Document inédit*. Publication de l'acte d'*exhumation* du poète Racan ».

Au lieu de « l'acte d'*exhumation* », lire « l'acte d'*inhumation*.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN.

Digitized by Google

TABLE

DES

AUTEURS ET DES MATIÈRES

DE LA NEUVIÈME ANNÉE (1891)

Arnould (L.). — Un document inédit, p. 20. — Variétés, *Griselidis*, p. 175.

Arren (V.). — Rapport sur les travaux de la Faculté des Lettres pendant l'année scolaire 1890-91, p. 307.

Berteloot (M.). — Lexique de philosophie, par Alexis Bertrand, p. 359.

Boissier (G.). — D. Junii Juvénalis satira septima, par M. Hild, p. 98.

Carré (H.). — Notice sur les archives du département de la Vienne, par Alfred Richard, p. 263.

Causeret (Ch.). — L'explication des auteurs français, p. 74.

Chevaldin (L.-É). — La deuxième année de latin, par MM. O. Riemann et H. Gœlzer, p. 62.

Digitized by Google

Chevalier (E.). — L'atlas Vidal-Lablache, p. 267.

Compayré (G.). — Le développement de la vision chez le nouveau-né, p. 275.

Durrande (H.). — Les fêtes de Toulouse, p. 151.

Ernault (E.). — Recherche sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France, par H. d'Arbois de Jubainville, p. 28. — Essai sur la signification de l'emploi des formes verbales en grec d'après le texte d'Hérodote, par Léon Bénard, p. 262.

Grammont (M.). — Les noms gaulois chez César et Hirtius de Bello Gallico, par M. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de MM. Ernault et Dottin, p. 302.

Hauser (H.). — La France sous Louis XV, par Henri Carré, p. 355.

Hild (J.-A.). — Juvénal au Moyen-Age, p. 39, 106, 235. — De la Personnalité littéraire dans la dissertation latine, p. 178. — Les Maîtres répétiteurs à la Faculté, p. 183.

Joyau (E.). — Le plaisir esthétique, p. 13. — Du jugement esthétique, 2. 208.

Lauret (H.). — Critique du pessimisme contemporain, p. 130, 169.

Leurs (A.) — La Liberté d'écrire à Rome, p. 219.

Parmentier (J.). — Les écoles en Angleterre et en Irlande, p. 155. — Les Universités de Lausanne, de Fribourg et de Poitiers, p. 307. — Histoire du texte d'Horace, par Antoine Campaux, p. 353.

Plessis (F.). — Étude sur la versification populaire des Romains à l'époque classique, par Léon Vernier, p. 24.

Portier (J.). — Le Champ de bataille de Cannes, p. 54.

Souriau (M.). — Leçon d'ouverture du cours de littérature française, p. 2. — Études sur l'enseignement et l'éducation, par M. Gabriel Compayré, p. 58. — Précis historique de la Littérature française, par M. E. Lintilhac, p. 61. — Nécrologie : Gustave Merlet, p. 64. — Études sur la littérature française pendant la Révolution, p. 83, 122, 190, 252, 297, 343. — Les prêts de livres entre les bibliothèques universitaires, p. 234. — Rapport sur le concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté des Lettres, p. 333.

Obsèques de M. Boistard, p. 71.

Digitized by Google

Chronique, p. 1, 37, 69, 105, 149, 181, 233, 273, 305, 341.

Copie d'un candidat. — Lettre de Virgile à l'empereur Auguste, p. 269.

Corrigés de thèmes grecs, p. 33, 66, 100, 148, 228, par M. Arnould.

Préparation par correspondance. — Sujets de compositions, p. 33, 67, 100, 229, 304, 339, 362. — Correction d'une version latine, par E. Chevaldin, p. 144. — De la Personnalité littéraire dans la composition latine, par J.-A. Hild, p. 178.

Sujets de composition donnés aux examens de baccalauréat ès lettres. Concours de bourses de licences ès lettres et examens de la licence ès lettres, p. 273, 342.

Poitiers. — Imprimerie MILLET et PAIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND

DEC 11 1951

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01315 2825

Digitized by Google

Digitized by Google